

UNIVERSITÉ DE NANTES
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (IGARUN)
ÉCOLE DOCTORALE *DROIT ET SCIENCES SOCIALES*

2005

N° attribué par la bibliothèque

□□□□□□□□□□

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement

par

Sylvain LE ROUX

le 8 avril 2005

PÊCHE ET TERRITOIRES AU SÉNÉGAL

Directeur de thèse : Jean-Pierre CORLAY

JURY

Marie-Christine CORMIER-SALEM, Directrice de Recherche en géographie, MNHN-IRD, Paris, rapporteure
Hélène REY-VALETTE, Maître de Conférence en économie HDR, Montpellier 1, rapporteure
Jean CHAUSSADE, Directeur de Recherche émérite en géographie, CNRS-Nantes, examinateur
Jean-Pierre CORLAY, Professeur émérite de géographie, Nantes, directeur de thèse
Alassane SAMBA, Chercheur au Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye, examinateur

LETG GÉOLITTOMER (UMR 6554 CNRS)

REMERCIEMENTS

Travail scientifique, la thèse est également pour ma part l'aboutissement d'une aventure humaine qui a débuté le jour où j'ai foulé pour la première fois la terre sénégalaise en 1996, dans le cadre de mon mémoire de maîtrise. La découverte de ce pays s'est ensuite poursuivie par quatre autres séjours, soit près de deux ans durant lesquels j'ai essayé de m'intégrer au sein de la société sénégalaise. Ce parcours personnel a été parsemé de rencontres, de mains tendues, de *ceebu jën*¹ offertes, de *kër* ouvertes, de renseignements échangés, de salutations et de sourires échangés, tant de marques de solidarité et de générosité sans lesquelles ce travail n'aurait jamais pu aboutir.

Parmi les Sénégalais qui m'ont offert leur *teranga*, mes pensées vont en particulier à Mamadou Diop et à sa famille, qui m'ont accepté parmi eux et ont fait de moi un peu l'un des leurs. *Jërëjëf yaay* de m'avoir considéré comme l'un de tes enfants, c'est là une des plus belles marques de respect que l'on peut offrir à un *toubab*. *Jërëjëf* « Grand Mo » de m'avoir laissé découvrir ton pays par mes propres yeux afin comme tu le dis : « je comprends comment il fonctionne ». La réussite de cette intégration, je la dois également au Colonel Mamadou Diop qui m'a accordé sa confiance et ouvert les portes de sa famille.

Mes remerciements vont également aux habitants des villages de Ndayane et de Popenguine qui ont contribué, par leur hospitalité, à mon désir de mener ce parcours humain et scientifique. Je tiens particulièrement à remercier Idy Niang, conseiller rural de Ndayane, les « vieux » qui se réunissent tous les jours sous les *mbar* de la plage ainsi que Pape Ndoye et Ousmane Diop, deux « grands » pêcheurs qui, depuis 1996, m'ont ouvert les portes de leur famille et m'ont apporté les premières clés de compréhension de leur métier. *Yàlla ngeen dem ak jàmm !*

Mes investigations sur les plages sénégalaises m'ont ensuite conduit jusqu'à Kayar où la population locale, la municipalité et les pêcheurs, en particulier Mamadou Diouf, ont su m'accorder de leurs temps. Je remercie également l'ensemble des agents du service des pêches et, plus particulièrement, Alassane Diop et Saïdou Kandé de m'avoir fait partager leur regard éclairé d'hommes de terrain. *Jërëjëf Goorguy !* Puis, mon périple a continué vers la plage de Hann où l'équipe municipale de la Commune d'arrondissement de Hann/Bel-Air, les représentants des organisations socioprofessionnelles de pêcheurs, la FENAGIE pêche et le CNPS, et le personnel du service des pêches ont facilité ma compréhension de ce site. Je remercie plus particulièrement le chef d'exploitation des quais de pêche, Amadou Ndiaye, pour le temps qu'il m'a consacré.

¹ Les noms en *wolof* sont traduits le lexique p.

Si ces mois de terrain ont été placés sous le signe de l'approche participative au sein de la population sénégalais, ils m'ont également permis d'entreprendre un parcours de collecte d'informations dans différents services administratifs, scientifiques et de coopération. À ce titre, je tiens tout d'abord à remercier monsieur Guy Mainet, professeur émérite, pour avoir facilité mes premiers contacts avec les géographes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, notamment messieurs Gorguy Ciss et Tahirou Diaw. Je remercie ensuite messieurs Jacques Quensière et Emmanuel Charles-Dominique, tous deux chargés de recherche à l'IRD de Dakar, ainsi qu'à Adama Mbaye, jeune docteur en sociologie, pour leur collaboration. Ce parcours m'a également amené à rencontrer des agents de divers services dont il serait trop long de tous les citer. Qu'ils sachent toutefois que je leur accorde toute ma reconnaissance ! Je pense, par exemple, à monsieur Moussa Diaw du Club Unesco de Dakar ou à mademoiselle Isabelle Antunes de la coopération française.

La concrétisation de cette expérience sénégalaise en un travail scientifique repose ensuite sur une collaboration stimulante avec monsieur Jean-Pierre Corlay qui a dirigé cette thèse, qu'il accepte alors toute ma reconnaissance. Je remercie également le laboratoire GÉOLITTOMER, l'ensemble du personnel et plus particulièrement Laurent Pourinet. Je n'oublie pas également le jeune docteur et les doctorants qui m'ont apporté leur soutien dans les derniers jours de la réalisation de cet ouvrage. L'aboutissement de ce travail, je le dois également à l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes au sein duquel j'ai enseigné durant deux ans en tant qu'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, poste qui m'a d'ailleurs offert la possibilité de me détacher de certaines préoccupations financières afin que je puisse sereinement me consacrer à la réalisation de la thèse. À ce sujet, je remercie la Fondation Cetelem « Éduquer pour entreprendre » de m'avoir accordé une bourse en 2002.

Enfin, comment ne pas associer à la réalisation de ce travail ma famille et mes amis de Brest ou d'autres rivages plus lointains qui m'ont entouré et encouragé. Mes pensées vont particulièrement à Paul et Ariane pour leur relecture, et à l'ætitia pour son soutien et sa compréhension.

*À ma grand-mère,
qui a accompagné mes premiers pas sur le littoral.*

NOTE AUX LECTEURS

Les mots en *wolofs* et expressions usuelles au Sénégal sont répertoriés dans un lexique p.11

Les centres de pêche sont localisés dans la figure 11, p.100

SOMMAIRE

Répertoire des abréviations	p. 9
Lexique des mots wolofs et expressions usuelles au Sénégal	p. 11
Une journée de pêche parmi tant d'autres.....	p. 15
Avant-Propos	p. 21
Introduction Générale	p. 29
Première partie – DE L'ÉTAT DE L'ART À L'ÉTAT DES LIEUX	p. 63
Chapitre 1 : La recherche halieutique et la pêche piroguière sénégalaise	p. 65
Chapitre 2 : Présentation de la zone d'étude et des sites-témoins	p. 91
Deuxième partie – ÉTUDE DE CAS	p. 105
Chapitre 3 : Kayar, un nouveau modèle de centre de pêche	p. 107
Chapitre 4 : Hann, un site de débarquement en milieu urbain	p. 143
Chapitre 5 : Ndayane, un village de pêcheurs migrants confronté au développement du tourisme	p. 161
Troisième partie – DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES AUX TERRITOIRES LITTORAUX	p. 205
Chapitre 6 : Des territoires de pêche à la gestion durable des ressources halieutiques	p. 207
Chapitre 7 : Les pôles halieutiques, entre permanence et recomposition	p. 235
Chapitre 8 : De la structuration des territoires littoraux à la gestion intégrée de l'espace littoral	p. 249
Conclusion Générale : Du domaine halieutique au terrain africain : les leçons du territoire	p. 271
Bibliographie générale	p. 289
Tables des matières	p. 307

RÉPERTOIRE DES ABRÉVIATIONS

AOF :	Afrique occidentale française
ADM :	Agence pour le développement municipal
APITS :	Association de promotion de l'industrie du tourisme au Sénégal
BIT :	Bureau international du travail
BNR :	Bureau national du recensement
CAHBA :	Commune d'arrondissement de Hann Bel-Air
CAMP :	Centre d'assistance à la motorisation des pirogues
CAPAS :	Centre d'aide à la pêche artisanale du Sénégal
CAPE :	Coalition pour des accords de pêche équitables
CCFD :	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CEPIA :	Caisse d'encouragement à la pêche et ses industries annexes
CLPA :	Conseil local de la pêche artisanale
CLPM :	Comité local des pêches maritimes
CNCAS :	Caisse nationale du crédit agricole sénégalais
CNCPM :	Conseil national consultatif des pêches maritimes
CNPS :	Collectif national des pêcheurs sénégalais
CPK :	Comité des pêches de Kayar
CRODT :	Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
CONIPAS :	Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale sénégalaise
COPIITS :	Coordination des organisations patronales des industries du tourisme au Sénégal
CIS :	Conseil intersectoriel de suivi
CREDETIP :	Centre de recherche pour le développement de techniques de pêches intermédiaires
CRISLA :	Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie
CTL :	Conservation des terroirs du littoral
CVD :	Comité villageois de développement
DOPM :	Direction océanographique des pêches maritimes
DPSP :	Direction de la protection et de la surveillance des pêches
DPM :	Domaine public maritime
ENDA :	Environnement et développement du Tiers monde
FAO :	<i>Food and Agriculture Organization</i> (organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture)
F CFA :	Franc de la Communauté financière africaine (100 F CFA vaut 0,15 euro)
FENAGIE :	Fédération nationale des groupements d'intérêt économique
GIE :	Groupement d'intérêt économique
GPS :	<i>Global positionning system</i>
ICSF :	<i>International Collective in Support of Fishworkers</i> (Collectif d'appui aux pêcheurs artisans)
IDH :	Indice de développement humain
IFAN :	Institut français d'Afrique noire
IGN :	Institut de géographie nationale
IRD :	Institut de recherche pour le développement (anciennement ORSTOM)
ITA :	Institut de technologies alimentaires
MPTM :	Ministère de la Pêche et Transports Maritime
PIB :	Produit intérieur brut

PMA :	Pays les moins avancés
PNB :	Produit national brut
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations unies pour l'environnement
PRO-Pêche :	Programme d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal
OEPS :	Observatoire économique des pêches maritimes
OMC :	Organisation mondiale pour le commerce
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des nations unies
RITIMO :	Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale
SAPCO :	Société d'aménagement de la Petite côte
SAVTS :	Syndicat des agences de voyages et du tourisme au Sénégal
SPIHS :	Syndicat patronal de l'industrie hôtelière au Sénégal
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UCAD :	Université Cheik Anta Diop
UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WWF :	<i>World wildlife fund</i> (organisation mondiale de protection de la nature)
ZEE :	Zone économique exclusive

LEXIQUE DES MOTS WOLOFS ET DES EXPRESSIONS USUELLES AU SÉNÉGAL

Attaaya : thé en infusion servi en trois fois

Baol-Baol : à l'origine désigne les commerçants de Sandaga (grand marché de Dakar) dont la plupart sont originaires de la région du Baol et appartiennent à la confrérie des Mourides. Le terme s'est ensuite généralisé à tous ceux qui vendent et achètent. Dans notre cas, il s'agit de personnes qui achètent des poissons aux pêcheurs puis les revendent à des mareyeurs ou en ville. Certains emploient également le terme de *Goorgoorlu* qui signifie littéralement « s'efforcer de faire » ou « faire son homme ». Cela désigne toute personne qui se débrouille pour vivre. Ce terme est de plus en plus employé depuis le succès de la série télévisée du même nom qui retrace les péripéties de la vie quotidienne d'un Sénégalais qui vit de la débrouille. Goorgoorlu devient un héros populaire auxquels nombre de Sénégalais peuvent s'identifier. Cette série constitue un bon « miroir » de la société sénégalaise.

Bissap : Fleurs de l'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) que les Sénégalaises font infuser dans de l'eau et agrémentent de sucre. Il se boit de préférence frais, voire glacé tel un sorbet, et est reconnu pour faciliter la digestion et son apport en vitamine C.

Gaal gui : la pirogue

Gazelle : se dit des belles femmes

Goor gui : monsieur

Jërëjëf : merci

Kër : maison

Yaay : mère

Mbaalax : musique sénégalaise qui mélange des instruments traditionnels (djembé, sabar, kora) aux rythmes modernes (pop, rock, jazz)

Mbar : abri

Mool mi : le pêcheur

Mouride : confrérie religieuse fondée par Cheikh Ahmadou Bamba. Une confrérie est un ensemble de croyants se réclamant d'un guide spirituel commun, le marabout. Il en existe trois principales au Sénégal : les Mourides qui a des liens étroits avec le pouvoir politique, les Tidjanes (la plus importante en effectif) et les Layènes.

Sai-sai : dragueur ou "bandit du sexe"

Sopi : changement

Talibé : signifie disciple ou élève apprenant le Coran. Il s'agit en fait d'enfants issus de familles pauvres et placés chez un marabout afin de recevoir une instruction du Coran, un logis et le couvert. En échange, ils doivent mendier quelques heures dans les rues, mais en réalité, beaucoup d'entre eux passent leur journée à mendier et ne reçoivent aucune éducation. Ils sont maltraités et vivent dans des conditions d'extrême précarité. Selon la presse nationale, ils seraient plus de 150 000 au Sénégal. (À ce sujet, citons l'adresse Internet : <http://membres.lycos.fr/talibes>)

Tangana: restaurant servant des plats chauds

Teranga : hospitalité

Thiof : mérrou

Tiaf : arachide grillée

Ceebu jën : plat traditionnel à base de riz (ceebu) et de poisson (jën)

Toubab : à l'origine désigne l'Européen mais désormais se dit du blanc

Yalla ngenn dem ak jàm : Que la paix soit avec vous

Yett : volute

UNE JOURNÉE DE PÊCHE PARMİ TANT D'AUTRES

À Pape Ndoye et Ousmane Diop,

Au Sénégal, dans une nuit étoilée de décembre 1996, la ville de Joal se réveille doucement au son des muezzins qui appellent les habitants à la première prière de la journée. Il est presque 6 heures et tandis que des silhouettes se fauflent vers les mosquées, certaines concessions commencent à s'animer. Doucement, dans la fraîcheur matinale, plusieurs « hommes » âgés de 8 à 35 ans se préparent, encore un peu endormis, pour une journée de pêche. Sans précipitation mais avec une légère ferveur, ils enfilent leur tenue de mer *Guy Cotten* et emportent leurs matériels pour rejoindre leurs embarcations situées sur la plage.

Le long de celle-ci, d'autres équipages s'affairent autour de leur pirogue en bois dont on devine les couleurs vives dans l'obscurité de la nuit. À l'aide de rondins de bois et à la seule force des bras, les pêcheurs glissent leur embarcation dans l'eau. Tandis que l'aurore se lève doucement dans la brousse voisine, les pirogues s'enfoncent dans l'obscurité de l'horizon maritime. Progressivement, le bruit des moteurs hors-bord (*Yamaha, Johnson*) s'atténue et leurs silhouettes disparaissent en mer.

À bord, cinq à six pêcheurs s'en vont rejoindre, sans instrument de navigation et uniquement à l'aide des étoiles, de la direction du vent et de la houle, les endroits où la veille, ils ont posé leurs filets. Après une à deux heures de navigation, le soleil s'étant définitivement levé, ils s'aident d'amers afin de repérer leurs lieux de pêche. Après avoir identifié leurs filets grâce aux tissus de couleur disposés à l'extrémité des bouées, ils s'attèlent à remonter, à la force des bras, ces nappes de nylon qui dépassent parfois les 100 m de long. Ils démêlent ensuite les poissons pris au piège dans ces filets dormants. Puis, le chef de pirogue, selon l'état de la pêche, les conditions de la mer, son expérience mais également parfois grâce aux indications d'autres pêcheurs, décide du lieu où poser à nouveau ces filets qu'ils reviendront relever le lendemain matin. Sur la route du retour à terre, les pêcheurs trient les prises en fonction des espèces et des filières de vente auxquelles elles sont destinées. Les soles, les seiches et les *yet²* sont mis à part tandis que les autres poissons sont triés selon leur taille. Les plus petits seront destinés soit à la transformation artisanale soit à la vente directe sur les marchés locaux tandis que les plus grands seront vendus aux mareyeurs. Bien entendu, les pêcheurs conservent quelques belles prises pour nourrir leur famille.

Il est plus de midi, le soleil commence « à taper » et tandis que les pêcheurs se dirigent vers la plage de débarquement du poisson de Joal, l'effervescence commence à se ressentir à terre. Sous et autour de la grande halle à marée construite sur la plage, tous les acteurs de la filière pêche sont présents. Les mareyeurs discutent entre eux ou remplissent leurs bacs en polystyrène ou leur vieux réfrigérateur de glace. Les *Baol-Baol* (petits commerçants) s'affairent

² Les principales espèces capturées dans les eaux sénégalaises sont répertoriées dans l'annexe 1.

à leur business en achetant quelques prises à des pêcheurs pour ensuite les revendre à des mareyeurs ou les convoier vers quelques marchés locaux. Les porteurs avec leur panier se préparent à débarquer les prises des pirogues pour les transporter jusqu'à la criée. Quant aux femmes, elles s'apprêtent à acheter du poisson qu'elles feront ensuite sécher, saler ou fumer afin de les conserver puis de les revendre sur les marchés locaux, voire les exporter vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Les pêcheurs dont c'est le jour de repos sont également présents. Ils scrutent l'horizon à la recherche de leur pirogue tout en discutant entre eux de l'état de la mer et des prix de vente. Autour de cette grande halle, on retrouve également tous les autres acteurs de la filière pêche : vendeurs de filets, réparateurs de moteurs, charpentier de marine ainsi que les chauffeurs des camions frigorifiques qui expédient les produits halieutiques vers Dakar ou les autres villes secondaires du pays. De chaque côté de cette criée, on trouve des stations essence (Total, Elf...), une fabrique de glace ainsi que le bâtiment abritant l'Administration des pêches.

Cette halle à marée abrite également une multitude de vendeurs qui profitent de l'important bassin de consommation constitué par les acteurs de la filière pêche pour gagner quelques F CFA³ qui leur permettront de nourrir leur famille. Ainsi, des vendeurs au détail proposent des cigarettes, des chewing-gums, des biscuits, du soda ou tout autre besoin quotidien. Des femmes vendent des beignets, des *tiafs*, des jus de fruits (*Bissap*, gingembre) ainsi que des noix de cola dont certains pêcheurs, notamment les aînés, apprécient pour leur vertu énergétique. Parmi cette cohorte de petits vendeurs, certains se servent également de la halle à marée pour étaler de nombreux vêtements d'occasion. Autour de la criée et du parking où stationnent de nombreux camions frigorifiques, de petites boutiques se sont ouvertes et on peut y trouver tous les besoins de la vie quotidienne. Il existe également des télécentres (boutique où se rendent les Sénégalais pour téléphoner), des *tanganas* (petits restaurants où l'on vous sert à manger à bas prix, entre 300 et 1000 F CFA, et reconnaissables au tissu rouge accroché à leurs portes), des coiffeurs, etc.

Ainsi, à l'instar de la plupart des autres lieux de regroupement de population du Sénégal (gare routière, marché, route, carrefour, place de quartier ou de village), la plage de débarquement de Joal, comme toutes les autres d'ailleurs, est le lieu d'une intense vie économique et sociale. Elle offre un spectacle animé où l'odeur de l'air iodé, des poissons fraîchement débarqués, des fruits se mélange aux effluves de carburant, de l'eau stagnante et des déchets qui pourrissent au soleil ainsi qu'au parfum envoûtant des encens portés par les femmes. Les couleurs chatoyantes des cirés des pêcheurs, des pirogues ou des boubous des femmes contrastent avec la couleur noire, d'un rivage souillé par l'essence, d'un sable jonché de détritiques, d'une halle couverte d'eau boueuse. Les musiques provenant des boutiques ou des radios se mêlent au bruit des moteurs ainsi qu'aux discussions et aux rires. Bien plus qu'un simple lieu de travail, la criée devient un lieu de vie où se mélangent et se côtoient des centaines de personnes, les uns travaillant avec effervescence, les autres vaquant à leur

³ Francs de la Communauté financière africaine (100 F CFA vaut 0,15 euro).

occupation nonchalamment. Les vieux pêcheurs s'y réunissent pour palabrer ou recevoir en guise de solidarité quelques poissons de la part des jeunes pêcheurs. De jeunes *talibés* (élèves apprenant le Coran) en haillons sollicitent l'aumône en tendant leur boîte de conserve tandis qu'aux heures de la prière, certaines personnes se regroupent dans un coin de la plage ou de la halle à marée pour remercier Allah. Tout est fait de contraste et le regard de l'observateur étranger aurait vite fait de croire que cette scène de vie n'est que désordre et anarchie. Toutefois, cette apparente confusion ne doit pas masquer le fait que chacun tient une place précise.

Tandis qu'à terre l'effervescence grandit avec l'arrivée des premières pirogues, les pêcheurs rentrant de leurs territoires de pêche commencent à apercevoir la halle à marée. Installé tel une proue sur l'éperon avant de la pirogue, un jeune pêcheur guide le barreur pour accoster sur la plage sans risquer de heurter d'autres pirogues ou les porteurs, les femmes transformatrices, les *baol-baol* qui s'affairent autour des embarcations qui viennent d'échouer. En effet, une fois accostée sur la plage, la pirogue se retrouve rapidement entourée des différents « acheteurs » qui marchandent le prix de vente des poissons, le but étant de trouver un compromis qui convienne à la fois à l'acheteur et au vendeur. Une fois ces transactions effectuées et les prises débarquées, les pêcheurs en profitent généralement pour se ravitailler en carburant avant de rejoindre la plage située près de leur concession où ils vont, uniquement à la force des bras et à l'aide de rondins en bois, hâler leur embarcation.

De retour à terre, les pêcheurs s'affairent à ranger leur matériel pendant que les femmes finissent de préparer le repas. Sans elles, cette concession regroupant les équipages de quatre pirogues ainsi que les femmes et les enfants des chefs de pirogues, soit près d'une soixantaine de personnes dans une dizaine de pièces d'environ 8 m², ne pourrait vivre et fonctionner. Regroupés sous *le mbar* (abri) installé au centre de la concession pour se protéger du soleil, les pêcheurs mangent autour d'un grand plat de *ceebu jën*. Composé de riz et de poisson, ce plat constitue le repas quotidien du midi pour la majeure partie des Sénégalais. Symbole de l'alimentation du pays, il est la fierté des Sénégalaises dont la recette varie selon les moyens. Elles s'y ajoutent souvent une ou deux carottes, une patate douce, du manioc, un bout de *yett* fumé et, bien entendu, du piment et du *Jumbo*⁴. Assis sur des nattes autour de leur plat, les pêcheurs sont bien lotis puisqu'ils gardent toujours quelques bons poissons pour leur usage personnel. Le repas terminé, les pêcheurs s'assoient à l'ombre pour ramender les filets endommagés qu'ils viennent de ramener de leur sortie en mer. L'après-midi s'écoule ainsi dans la bonne humeur, au son du *mbaalax* ou du rap dakarais, tout en buvant l'*attaaya*. Ce thé vert de Chine, plusieurs fois bouilli dans une petite théière et parfois parfumé de feuilles de menthe, représente une coutume essentielle de la vie quotidienne des pêcheurs et plus généralement de l'ensemble des Sénégalais. Servi en trois fois⁵ dans des petits verres à moitié

⁴ Nom du « magic cube » qu'utilisent toutes les Sénégalaises pour cuisiner.

⁵ « Le premier amer comme la mort, le second doux comme l'amitié et le troisième sucré comme l'amour » dit un dicton sénégalais.

remplis d'une mousse dense, sa préparation et son service relèvent d'un véritable rituel qui permet aux Sénégalais de se réunir, de discuter et de passer le temps. Les pêcheurs l'apprécient beaucoup pour ses vertus énergétiques et existantes. C'est alors le moment propice aux discussions et aux confidences. Jusqu'à présent, peu bavards, voire réservés, les pêcheurs profitent de cette après-midi pour dévoiler leur vie qu'ils vouent à la pêche. Ils présentent avec fierté les caractéristiques de leur pirogue et détaillent précisément leurs techniques de pêche. Par contre, ils demeurent relativement imprécis sur les limites de leurs zones de pêche et ils abordent que rarement la question relative aux gains engendrés par leur activité. Quant aux problèmes auxquels ils sont confrontés, ils se contentent de préciser leurs préoccupations quotidiennes telles que le prix élevé du matériel, les difficiles conditions d'accostage au niveau du quai de pêche ou leurs relations parfois houleuses avec les mareyeurs. Les plus anciens d'entre eux se remémorent le temps de la navigation à la voile ou s'interrogent sur la diminution des prises dans les filets de leurs enfants ou neveux. D'autres dénoncent les conflits qui peuvent exister avec les pirogues à sennes tournantes ou les chalutiers industriels. D'ailleurs, une pirogue de la concession a déjà eu ses filets détruits par le passage d'un de ces navires. Mais la vie et la fatalité ont eu raison de l'exaspération causée par cet incident. L'essentiel, comme le rappelle un des vieux pêcheurs, « *c'est qu'il n'y ait pas eu de perte humaine comme cela peut arriver parfois* »⁶. En 1998, près d'une centaine de pêcheurs sénégalais seraient morts en mer dont une majorité à cause de collisions avec les navires industriels. Hormis ces accidents, ces pêcheurs se plaignent peu des difficultés de leur métier et seuls les plus instruits émettent des doutes à propos de l'avenir de leur profession, notamment à cause de la baisse des ressources.

Avec la fraîcheur de la fin d'après-midi, la concession s'anime à nouveau. Ayant terminés la réparation des filets, la plupart des pêcheurs se sont changés et portent désormais des tenues à la mode tels de jeunes occidentaux. Chacun vaque à ces occupations en cette fin de journée : certains jouent au football tandis que d'autres s'entraînent à la lutte sénégalaise. Les enfants grillent quelques petits poissons sous le regard des aînés qui palabrent assis à l'entrée de la concession. Après le repas du soir, le plus souvent du couscous de mil agrémenté de poisson ou de lait, les loisirs continuent : certains vont rendre visite à des amis, d'autres plus *sai-sai* (drapeur) profitent de l'obscurité pour aller courtiser les *gazelles* (belles femmes). Les discussions et les chamailleries se poursuivent ainsi jusqu'environ minuit où la concession commence à s'endormir doucement.

Demain sera un autre jour où ceux qui ne sont pas de repos reprendront la mer et reproduiront les mêmes gestes dans l'espoir de faire une bonne pêche. En attendant, tous se couchent à cinq ou six par chambre sur des nattes ou des lits de mousse en rêvant de gagner suffisamment d'argent pour *prendre une femme* et fonder une famille. D'autres, plus aventureux s'imaginent *faire fortune* en obtenant un poste sur un navire industriel étranger. Ils sont ainsi

⁶ Propos recueillis en 1997.

plus de 50 000 à braver tous les jours la mer pour faire vivre leur famille, nourrir des milliers d'autres familles sénégalaises et ainsi participer au développement de leur pays, le Sénégal !

AVANT-PROPOS

Réflexion autour des écueils du travail d'un occidental en terre sénégalaise

Avant de présenter les objectifs puis les résultats de ce travail, il m'apparaît essentiel de partager avec le lecteur mes interrogations sur la réelle objectivité d'une analyse scientifique menée par un *toubab* (européen) en terre sénégalaise. Certes, un travail en sciences sociales, notamment comme celui-ci qui repose essentiellement sur des observations personnelles, comporte toujours une part de subjectivité, l'objet d'étude étant analysé « à travers le regard » de l'observateur. Ainsi, même si cet observateur s'applique à respecter une rigueur et une méthodologie scientifique, ses interprétations demeurent, plus ou moins, influencées par ses modes de pensées et ses repères culturels. La question n'est plus alors d'ordre subjectif ou objectif mais relève davantage de l'honnêteté intellectuelle, or cet impératif scientifique paraît d'autant plus difficile à respecter lorsqu'un Européen « s'attaque » au terrain de l'Afrique. Sans mener une réflexion approfondie à ce sujet, il me semble toutefois nécessaire de préciser quelques-uns des écueils que l'analyse scientifique d'un Occidental doit surmonter.

Se soustraire aux multiples préjugés et représentations fantasmatisques véhiculés autour de l'Afrique

« L'Afrique, un continent ouvert au regard de l'autre, aux jugements de tout le monde, terre de toutes les missions (civilisatrices, évangéliques, humanitaires...), de toutes les aventures. L'Afrique ! Elle aspire des passions exagérées, comme naguère elle fut le lieu de toutes les fantaisies, de tous les fantasmes.... Une foule d'image, d'interprétation se bousculent pour inventer l'Afrique noire... » (Diouf, 2001). Ces propos démontrent que l'une des principales difficultés réside dans le fait de pouvoir se soustraire « aux multiples préjugés ou représentations fantasmatisques qui continuent d'ordonner les analyses et les discours scientifiques sur l'Afrique » (Yetna, 2002). En effet, pour certains Européens, l'Afrique n'est synonyme que de pauvreté, de sécheresses, de guerres ou de sida tandis que d'autres, au contraire, s'imaginent une Afrique idyllique, symbole de retour aux sources et de liberté, sous le soleil des tropiques. Comme le rappelle Diop (2004) : « l'Afrique n'est pas un éden où des sauvages beaux et nonchalants accueillent en frères tous les étrangers. Elle n'est pas non plus une colossale poche de pus sur la surface de la terre ». Il ne faut surtout pas oublier que l'Afrique, à l'instar des autres continents, est faite d'hommes et des femmes qui, certes, vivent souvent dans des conditions précaires et ont parfois peu d'espoir de prétendre à un avenir meilleur, mais ils n'en demeurent pas moins des êtres humains qui aspirent au même respect, à la même dignité et franchise que quiconque.

L'honnêteté scientifique ne peut donc pas s'accorder avec une représentation idyllique ou une vision misérabiliste, pas plus d'ailleurs qu'avec la compassion dont sont parfois empreints certains esprits qui abordent l'Afrique. Quelle Afrique, d'ailleurs ? L'image la plus fautive est de croire que les sociétés africaines sont identiques et immobiles. On ne peut pas comparer

les pays du Maghreb à l'Afrique du Sud ou à l'Afrique subsaharienne. Au sein même de cette Afrique noire, les sociétés diffèrent : le lecteur doit bien avoir conscience qu'un Sénégalais est aussi différent d'un Ivoirien que peut l'être un Français d'un Espagnol. Le seul véritable point commun des sociétés africaines réside peut-être dans une Histoire marquée par plusieurs siècles de domination européenne.

Se détacher du poids de l'histoire

Si l'on prend le cas des côtes ouest-africaines, on observe que depuis leur découverte en 1444 par les Portugais, elles ont connu plus de quatre siècles de domination européenne. En effet, après divers conflits entre les différentes puissances coloniales, les Français établissent, dès la moitié du XVII^e siècle, leur monopole sur la côte et installent plusieurs comptoirs commerciaux destinés principalement à la traite négrière. Dans les années 1850, les Français commencent à conquérir l'intérieur des terres et en 1895, même si toutes les terres intérieures n'ont pas été exploitées, tous les royaumes « noirs », excepté en Casamance, se sont rendus à la France. La constitution de la Colonie du Sénégal est ainsi déclarée. Fondée en 1857, la ville de Dakar devient le siège du gouvernement de l'Afrique Occidentale française (AOF) en 1903 et en 1916, elle est décrétée, au même titre que Saint-Louis, Gorée et Rufisque, communes françaises. Les habitants de ces quatre communes deviennent citoyens français, peuvent ainsi élire des conseillers municipaux et envoyer un député à l'Assemblée nationale française. Le Sénégal ne devient un État indépendant qu'en 1960.

Ce passé historique soulève aujourd'hui des interrogations sur le rôle de cette domination européenne dans le sous-développement de l'Afrique. Selon Diouf (*op.cit.*), « la traite négrière a duré environ trois siècles et est la cause de la déportation effective d'au moins 12 à 15 millions d'Africains vers le continent américain, pour travailler et mourir dans les plantations ». À ces déportés, il faut ajouter les victimes des razzias esclavagistes et des traitements inhumains infligés durant la traversée de l'Atlantique. Il semble alors, que si l'on inclut la traite transsaharienne et celle vers l'Océan Indien, le nombre de victimes avoisinent les 20 millions de personnes (Yetna, *op.cit.*). Les conséquences d'une telle « saignée » démographique seront à jamais incalculables. Quant à la période coloniale, elle a profondément marqué les sociétés sénégalaises. Plus de quarante ans après l'Indépendance du Sénégal, de profonds signes de la domination française persistent. Par exemple, le français continue d'être la langue officielle du pays.

Parmi les multiples conséquences de cette domination, certains sociologues s'interrogent sur le fait que les sociétés anciennement colonisées, en Afrique ou ailleurs, semblent développer un complexe d'infériorité qui les rendrait pessimistes quant à leurs possibilités à se développer elles-mêmes. Loin d'être appréhendé à sa juste valeur, ce phénomène semble toutefois s'exprimer sous différentes formes plus ou moins perceptibles au sein de la société sénégalaise. Les plus anciens ayant connu le temps de la colonisation expriment parfois une

reconnaissance dévolue pour la France ou un respect légèrement empreint de condescendance envers les *toubabs*. Le plus bel exemple de ce complexe d'infériorité s'est illustré, pour ma part, à la suite de la victoire du Sénégal contre la France lors de la dernière coupe du monde de football. Cette victoire a été vécue avec une émotion indescriptible par l'ensemble de la population sénégalaise et ressentie comme un honneur, « une victoire du petit frère sur le grand »⁷. Ces manifestations de joie étaient empreintes d'un fort sentiment de fierté à l'idée d'avoir pris sa « revanche sur l'ancienne puissance coloniale »⁸. De plus, il semble que ce complexe d'infériorité tend progressivement à être remplacé par un autre sentiment hérité directement de l'Histoire : le ressentiment de plus en plus fort de certains Sénégalais, notamment des jeunes, contre l'Europe.

Si ce lourd poids du passé est fortement présent dans la société sénégalaise, l'honnêteté scientifique doit tenter de s'y détacher. Loin de moi, l'idée que cette domination européenne, notamment française, fut une blessure sans conséquences. Elle apparaît, bel et bien, comme une cassure dans l'évolution naturelle des sociétés ouest-africaines. Cependant, il me semble nécessaire de dépasser le débat idéologique qui oppose communément les néocolonialistes et les tiers-mondistes. Les premiers, nostalgique de la période coloniale, sous-estiment les conséquences néfastes de la domination européenne sur les sociétés africaines. Leur vision paternaliste ne permet pas une analyse honnête, surtout qu'elle conduit trop souvent à des dérives racistes. Les seconds, quant à eux, s'enferment dans un discours militant qui accusent la domination européenne d'être à l'origine de tous les maux des pays d'Afrique. La compassion et le militantisme dont est empreinte cette vision ne semblent pas compatible avec la nécessité d'être le plus objectif possible. D'ailleurs, ces derniers ont souvent tendance à être « obnubilés par les fautes de l'Occident dont ils font un vecteur trop unique d'analyse » (Robert, 2004). Le but n'est pas de sous-estimer le poids de cette histoire mais d'arriver à s'en détacher afin de pouvoir d'une part entretenir des relations saines et équitables avec le pays « hôte » et ses habitants, et d'autre part éviter les pièges d'un discours plus passionnel et idéologique que scientifique. Il semble alors essentiel de « partir des hommes et des femmes qui peuplent l'Afrique afin de saisir les ressorts de l'histoire africaine et les dérèglements des sociétés » (Yetna, *op.cit.*).

Appréhender à leur juste valeur les particularités socioculturelles

En débarquant en terre sénégalaise, l'Européen doit ensuite prendre pleinement conscience qu'il se retrouve confronté à un « autre monde » où les mœurs, les coutumes, les valeurs et les modes de pensées peuvent être différents des siens. Trop souvent, il a tendance à s'imaginer le reste du monde à son image. Certes, le Sénégal a subi une forte domination française et la mondialisation des échanges tend à imposer les valeurs et les modes de vie occidentaux comme un modèle pour l'ensemble de la planète. Le Sénégal, en tant que « porte de l'Afrique

⁷ Propos recueillis dans les rues de Dakar lors des scènes de liesse qui ont suivi la victoire.

⁸ Cf. note infra précédente.

de l'Ouest» est fortement enclin à ce phénomène. Toutefois, cette tendance à l'uniformisation des modes de vie sur le modèle occidental ne doit pas faire oublier la persistance de multiples particularités propres aux sociétés ouest-africaines. D'autant plus que le modèle occidental est souvent « copié » superficiellement sans que ces valeurs aient été assimilées de génération en génération. Ainsi, une étude scientifique en terre sénégalaise nécessite de comprendre la complexité d'une société qui est partagée entre des cultures propres aux peuples africains (langage, mœurs, coutumes, croyances, superstition), une religion musulmane assimilée lentement et originalement⁹, et une rapide occidentalisation. Il apparaît donc impératif de saisir les particularités socioculturelles qui fondent la société sénégalaise et d'appréhender à leur juste valeur leurs impacts.

Par exemple, si l'on prend le cas de la solidarité familiale, il est dangereux de considérer cette principale valeur de la société sénégalaise uniquement d'un point de vue positif. Certes, elle constitue un rempart contre la pauvreté mais elle comporte également des effets néfastes. Par exemple, le travail, denrée rare et presque introuvable en milieu urbain, est systématiquement donné aux parents plus ou moins proches de la personne chargée du recrutement. Ce comportement n'est pas sans poser de multiples problèmes. D'une part, le parent employé n'a pas forcément les qualités requises. Il s'ensuit alors une multitude d'erreurs et un manque de motivation. De plus, les études ne peuvent qu'être dévalorisées par ce genre de recrutement familial : « pourquoi étudier puisque mes relations familiales ne me permettront pas d'avoir un emploi correspondant à ma qualification ? Et, inversement : Pourquoi étudier puisque de toute façon mon oncle bien placé dans une entreprise me fournira un emploi ? »¹⁰. Le résultat de cette préférence familiale fait que les familles riches ont tendance à s'enrichir grâce à la multiplicité des emplois alors que les familles pauvres stagnent dans la pauvreté. « On se souviendra de cette annonce nécrologique à une radio nationale concernant un cadre d'Air Afrique : « Mme Fatou X, sa tante, gestionnaire à Air Afrique, Mr Hassan X, son frère, contrôleur aérien à Air Afrique, Mr Mamadou, son frère, agent d'entretien à Air Afrique, etc.... ont la douleur de vous annoncer...[...]. On comprend mieux alors la faillite de cette compagnie aérienne où le recrutement familial était la règle et où la moitié des passagers voyageaient gratuitement en bénéficiant des billets réservés au personnel et à leurs familles »¹¹. De plus en plus de Sénégalais sont conscients des problèmes que soulève ce comportement et certains tentent de le résoudre petit à petit en conciliant cette solidarité avec une conception plus autonome de l'individu. Prenons un autre exemple : la superstition et le maraboutage font partie des croyances des populations sénégalaises or, le cartésianisme occidental a souvent du mal à admettre ces faits. Mais peu importe que l'Européen y croie ou pas ! Peu importe de débattre sur la véracité de ces phénomènes ! L'important est d'intégrer le fait que la population locale est attachée à ses valeurs et que l'irrationalité est une composante

⁹ Cf. Pélissier (1966), Diouf (2001)

¹⁰ Propos extrait du site Internet www.Senegalaisement.com

¹¹ Cf. note infra précédente.

essentielle de la société sénégalaise. Le chercheur occidental doit donc en tenir compte dans son analyse.

Le regard occidental doit prendre conscience de toutes les particularités socioculturelles sans porter de jugements mais sans non plus omettre de mesurer les effets qu'elles peuvent entraîner. Cet impératif scientifique apparaît délicat et nécessite que l'Européen puisse se détacher de ses propres valeurs et repères afin de se laisser imprégner par ce nouvel univers culturel.

Prendre conscience de l'impact de la pauvreté sans tomber dans le misérabilisme

Étant donné la différence de niveau de vie qui existe entre l'Afrique et l'Europe, le regard scientifique doit également arriver à saisir les réalités d'une situation économique difficile.

Dans un premier temps, il doit mesurer la réelle pertinence de certains indicateurs économiques. Comment, par exemple, se fier à des chiffres sur le chômage lorsque le Bureau international du travail (BIT) estime que 90% des créations d'emplois dans les grandes agglomérations de l'Afrique subsaharienne est dû au secteur informel¹²? On ne sait pas mesurer avec précision la production de ce secteur informel mais certaines Organisations non gouvernementales (ONG) telles que ENDA Tiers Monde estiment qu'il représente au moins 20 à 30% du Produit national brut (PNB) des pays africains. De plus, il constitue une composante importante de l'économie sénégalaise et sa vitalité permet à des milliers de familles de vivre. Cette économie est composée de milliers de petites entreprises familiales aux activités qui vont du petit commerce au recyclage des déchets en passant par tous les services imaginables de la vie quotidienne. « On y trouve aussi bien des réparateurs de vidéos, des tailleurs, des transporteurs, des mécaniciens, des charretiers, des petits cireurs, des barbiers, des laveurs et des gardiens de voiture, des maçons, des menuisiers, des petits commerçants, des « écoles de la rue », voire des banquiers »¹³. Toujours selon cette ONG, moins d'un Dakarois sur cinquante est employé à plein temps et touche un salaire, la majorité d'entre eux fait de petits « boulots » occasionnels qui leur permet d'aider la famille, de se vêtir et de sortir. Trop souvent réduite à une économie de la débrouille ou à un mode de survie par les occidentaux, cette économie populaire est, au contraire, peut-être « le levier d'un autre développement »¹⁴. Cette économie représente « le dernier rempart contre l'extrême pauvreté, le chômage des jeunes et la dislocation sociale. Elle est une réponse rationnelle à la rareté : elle utilise, avec beaucoup d'ingéniosité, toutes les ressources humaines et matérielles. Elle est doublement populaire, d'une part parce qu'elle est familiale et d'autre part parce qu'elle entretient des liens étroits avec la société et sa culture. Ainsi, c'est cette symbiose avec la

¹² On parle de secteur informel lorsqu'on décrit un secteur d'activité fluide mais sans aucun contrôle étatique, social ou statistique.

¹³ Propos recueilli sur le site www.enda.sn

¹⁴ Cf. note infra précédente.

société qui lui donne toute sa souplesse et son dynamisme »¹⁵. Elle est ainsi vigilante aux attentes de la société. Dès qu'une demande nouvelle se manifeste, elle tente d'y répondre avec les moyens du bord et un sens développé de l'ingéniosité. Actuellement, le plus bel exemple de cette faculté d'adaptation est visible par la prolifération des petites boutiques qui décodent les téléphones portables venus d'Europe. De plus, le rapport d'ENDA souligne la complémentarité de ce secteur avec l'économie formelle : « loin d'être confrontés à deux mondes imperméables, le formel « moderne » et l'informel « populaire », les Sénégalais voguent en permanence entre deux systèmes de production qui s'imbriquent l'un dans l'autre, qui tissent entre eux des liens de dépendance, voire de complémentarité » (*ibid.*).

Par ailleurs, la pauvreté est une notion subjective qu'il est nécessaire de relativiser. « En Occident, l'on est pauvre quand, en deçà d'un certain seuil, l'on est inapte à satisfaire certains besoins primaires relatifs au logement, à la nourriture, à l'éducation, aux loisirs... Alors qu'en Afrique l'on est pauvre selon une certaine tradition bien établie, quand on a rien à partager avec ses proches, cela, tant du point de vue psychologique que du point de vue matériel »¹⁶. La pauvreté comme la promiscuité sont des notions à relativiser parce qu'elles ne recourent pas les mêmes réalités en Afrique et Occident. « Dans la société sénégalaise, quelqu'un qui a les moyens et les partage avec les autres, on dira de lui qu'il est large (*yaatu*). Or un tel individu, en Occident, ne pourrait jamais réussir socialement, étant donné tous les calculs dont est enclin l'homoeconomicus »¹⁷. Le professeur Diagne est ainsi d'avis que « sans cette notion de partage généralement bien admise en Afrique, de sérieuses questions de survie se poseraient » pour les individus et les populations. Cependant, il souligne que les contraintes de la vie moderne n'autorisent plus ce sens du partage et de la générosité. Sans bannir cette légendaire générosité communautaire africaine et sénégalaise, Oumar Daigne fait remarquer « qu'un certain sens social devra nous incliner à nous régler sur les exigences de la modernité, tout en ne sacrifiant pas l'élan de solidarité parentale ou généalogique, qui est encore un bienfait dans nos sociétés ».

Le regard occidental ne doit donc pas confondre misère et pauvreté d'autant que l'apitoiement qui accompagne souvent le misérabilisme ne permet pas d'entretenir une relation saine avec les Sénégalais ce qui est pourtant une condition *sine qua non* à la réalisation d'un travail de terrain efficace. La pitié et la compassion ne vont pas de paire avec l'honnêteté intellectuelle. Ainsi, si la plupart des Sénégalais sont pauvres, ils ne sont pas pour autant miséreux. Le croire reviendrait à sous-estimer les facultés des Sénégalais à s'adapter à la difficile conjoncture économique à laquelle une grande partie d'entre eux est confrontée. Toutefois, si le chercheur occidental ne doit pas tomber dans le misérabilisme, il ne doit pas pour autant omettre de considérer l'influence qu'exerce la pauvreté sur le comportement des

¹⁵ Cf. note infra précédente.

¹⁶ Oumar Diagne, socio-anthropologue et maître de conférence à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, propos recueilli sur le site Internet www.senegalaisement.com

¹⁷ Cf. note infra précédente.

Sénégalais. L'observation ne suffit plus alors. Seule la vie dans les mêmes conditions que les Sénégalais semble permettre d'appréhender cette pauvreté. Comment comprendre l'influence qu'elle peut avoir sur les Sénégalais, si on n'est pas, soi même, confronté à la faim, tenu de vivre avec la solidarité des autres et obligé de « tuer le temps » sans argent ? Toutefois, il apparaît arrogant, voire déplacer, de croire qu'un *toubab* peut se mettre à la place d'un Sénégalais et comprendre ce qu'est la pauvreté au quotidien. C'est sans doute l'une des difficultés les plus insurmontables de l'analyse scientifique d'un occidental.

Se détacher le plus possible de l'image du *toubab*

L'un des derniers obstacles du travail d'un chercheur occidental en terre sénégalaise réside dans la nécessité de se détacher le plus possible qu'il soit permis de l'image du *toubab*. En effet, certains Sénégalais, et ils sont de plus en plus nombreux, ont tendance à déformer leur réalité quotidienne lorsqu'ils sont accompagnés d'un *toubab*. Si certains se contentent de donner une vision idyllique ou folklorique, d'autres ont tendance à vouloir attendrir le cœur du *toubab* avec leur précarité quotidienne afin de lui soutirer quelques F CFA ou à le contraindre à « faire de l'humanitaire » afin de soulager sa conscience. Cette situation conduit souvent à des relations faussées sur lesquelles le travail de terrain ne peut se fonder. Mes différents séjours m'ont amené à m'interroger sur les discours de façade que nombre de Sénégalais offre aux occidentaux et dont le chercheur est également confronté. Même si la couleur de peau trahit toujours vos origines et symbolise à la fois l'ancien colonisateur et l'argent, le chercheur occidental dans son travail de terrain doit s'efforcer de rompre avec les images du *toubab* et éviter les pièges qui les accompagnent. L'honnêteté intellectuelle nécessite en effet d'entretenir des relations les plus saines possibles avec les sujets observés. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que le développement du tourisme et l'internationalisation des médias conduisent une partie toujours plus croissante des Sénégalais à considérer le *toubab* comme une source de revenus que l'on peut, par sa méconnaissance des us et coutumes locales, manipuler. D'ailleurs, certains Sénégalais admettent que dans certaines zones touristiques « saigner le blanc » est devenu un sport national. Heureusement, le temps et la pratique de la langue locale permettent d'éviter nombres de ces pièges qui font parfois du travail de terrain une épreuve difficile mais qui demeure tout de même une grande joie lorsque le chercheur occidental arrive à plus ou moins à se détacher de cette image du *toubab*.

Cette courte réflexion doit être considérée comme une sorte de cadrage méthodologique de la thèse dont le respect nécessite d'investir le terrain à travers une approche participative. Les principes et limites de cette démarche seront détaillés dans la partie relative à la méthodologie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique noire, a longtemps été un pays à vocation agricole, or il apparaît désormais comme un pays principalement « tourné » vers la mer. Nombre de cartes postales ou d'émissions télévisées reprennent l'image des pirogues multicolores pour présenter ce pays tandis que la couverture de la carte au 1:100 000^e du Sénégal de l'Institut géographique national (IGN) français présente un pêcheur qui répare ses filets assis sur une embarcation en bois. D'ailleurs, l'origine du nom Sénégal viendrait d'une déformation de *sunu gaal* qui veut dire « notre pirogue » en *wolof*. Cette nouvelle vocation maritime se confirme également dans les statistiques de la *Food and Agriculture Organisation*¹⁸ (FAO) puisque le Sénégal apparaît comme la troisième puissance halieutique du continent africain après l'Afrique du Sud et le Maroc.

Cette reconversion maritime est liée au développement de la pêche piroguière qui participe à près de 85% des 400 000 tonnes de produits halieutiques débarqués au Sénégal en 2001, le reste étant le fait de l'armement industriel national (48 000 tonnes) et de la flotte étrangère (12 300 tonnes)¹⁹. Appelée communément « pêche artisanale », cette activité constitue « un moteur de l'économie sénégalaise » (Llères, 1986). Elle représente la première source de devises du pays : en 2001, les recettes d'exportations atteignent 185 milliards de F CFA, soit 38% des recettes d'exportation du pays, et cette activité contribue à 12% du Produit intérieur brut (PIB) du secteur primaire et à 2% du PIB total (Faye, 2004). La pêche piroguière constitue également la première activité créatrice d'emplois en générant plus de 600 000 emplois directs ou indirects, soit 17% de la population active²⁰. De plus, elle contribue à l'équilibre alimentaire des populations locales puisque les produits halieutiques débarqués par cette activité fournissent plus de 75% des besoins en protéines animales. Le poisson est un des éléments de base de l'alimentation sénégalaise : sa consommation annuelle estimée, selon la FAO, à 12,6 kg par tête en 1955, s'élève en 1996 à 28 kg par habitant et atteint même 43 kg dans la seule région de Dakar. L'importance du poisson dans l'alimentation sénégalaise est d'autant plus grande que la viande constitue une denrée souvent inaccessible à la majorité des Sénégalais.

Étant donné l'importance que revêt la pêche piroguière pour le développement socio-économique du pays, il apparaît essentiel qu'elle puisse se développer sur le long terme. Cependant, depuis plusieurs années, la communauté scientifique mais également certains pêcheurs artisans s'inquiètent de la diminution de certains stocks exploités. Conscient de cette situation, l'État sénégalais mène actuellement une réflexion sur les mesures à mettre en œuvre pour tendre à la pratique d'une pêche soucieuse de la pérennité des ressources. S'inscrivant dans ce cadre problématique, la thèse « pêche et territoires au Sénégal » entend apporter de nouveaux éléments de réflexion. Avant de préciser les ouvertures problématiques qu'apporte l'application du concept de territoire au terrain halieutique, il apparaît souhaitable de replacer

¹⁸ Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture.

¹⁹ Selon l'OEPS.

²⁰ Selon la Direction océanographique des pêches maritimes (DOPM).

l'étude dans son contexte en consacrant le premier point de l'introduction à la présentation du Sénégal.

1. Le Sénégal, un jeune pays d'Afrique de l'Ouest

Petit État d'Afrique de l'Ouest d'une superficie d'environ 197 000 km² et de plus de dix millions d'habitants²¹ (figure 1), le Sénégal est un territoire produit par des logiques de la conquête coloniale de la France et n'acquiert son Indépendance qu'en 1960.



Figure 1 : L'Afrique de l'Ouest et le Sénégal

Depuis, ce pays tente de rompre le cercle vicieux du sous-développement qui caractérise la plupart des pays du continent africain et essaie de se construire un avenir meilleur. Plus riche que ces cinq pays frontaliers, le Sénégal apparaît d'ores et déjà comme la puissance économique, militaire et politique de la région ouest-africaine et constitue alors un modèle de développement pour de nombreux pays d'Afrique.

Un modèle de développement

Dans un contexte africain marqué par divers conflits ethniques, le Sénégal se distingue par une certaine stabilité. Les multiples groupes ethniques - *Wolof* (27%), *Serer* (17%), *Toucouleur* (10%), *Diola* (9%), *Lébon* (7%), *Peuhl* (5%), *Malinké* (4%) (Diouf, 2001) - qui composent la population sénégalaise cohabitent pacifiquement. Certes, les troubles indépendantistes en Casamance persistent tandis que certaines voix s'élèvent pour dénoncer la *wolofisation* de la société sénégalaise. « Certains auteurs considèrent que les *Wolof* ont non seulement le sens le plus élevé de l'appartenance à la nation sénégalaise mais qu'ils donnent à cette identité sénégalaise une forte connotation identitaire *wolof* » (*ibid.*). Les *Wolof* se sont imposés dès la période coloniale comme l'ethnie dominante : « ils ont donné aux systèmes colonial et postcolonial leur modèle d'organisation politique, économique, sociale, religieuse et culturelle » (*ibid.*). Fortement impliqués dans les sphères dirigeantes, administratives et économiques, ils imposent progressivement leur domination culturelle sur le Sénégal. La langue et la culture *Wolof* tendent à s'imposer à l'ensemble des groupes ethniques et plus particulièrement en milieu urbain. Selon le Bureau national du recensement (BNR), en 1999 près de 70% des Sénégalais parlent le *wolof* et depuis, cette langue continue à s'imposer

²¹ Recensement de 2002 dont les résultats sont consultables sur le site www.finances.gouv.sn

comme la langue courante du Sénégal. Malgré les menaces de disparition de certaines spécificités culturelles propres aux autres ethnies, cette situation permet de rassembler toutes les composantes ethniques derrière une langue unificatrice, propice au dialogue, donc favorable à une cohabitation pacifique.

Peut-on alors parler d'une nation sénégalaise ? Sans doute puisqu'on note une relative unité nationale fondée sur une histoire commune face à la domination française, une Indépendance unifiée derrière Léopold Sédar Senghor, premier président de la République du Sénégal de 1960 à 1980, une langue unificatrice et une religion largement dominante. En effet, près de 90% des Sénégalais pratiquent l'Islam, les 10% restant étant composés de catholiques et d'animistes. Cette prédominance religieuse due à une « islamisation récente, profonde et originale » (Pélissier, 1966) marque profondément les permanences et les changements de la société sénégalaise, et apparaît comme un facteur d'unité nationale. Cette cohésion nationale s'est d'ailleurs symboliquement illustrée lors du brillant parcours de l'équipe nationale de football durant la dernière coupe du monde. Le pays n'avait pas connu de telles scènes de liesse populaires depuis l'Indépendance. Jamais les Sénégalais, toute ethnie confondue, ont été aussi fiers de leur pays. Quel plus bel exemple d'unité nationale que de voir toute une population unie derrière son équipe et fière d'appartenir à la nation sénégalaise !

Ensuite, le Sénégal s'illustre comme un modèle politique démocratique depuis les élections présidentielles de mars 2000 qui ont porté au pouvoir le libéral maître Abdoulaye Wade après plus de quarante ans de règne socialiste. Ces élections ont été saluées comme la première alternance politique démocratique d'Afrique. Il faut dire que « les années quatre-vingt-dix sont celles de la conditionnalité démocratique, l'aide (internationale) étant, pour partie, conditionnée, sinon à la démocratie à l'occidentale, du moins à un partage du pouvoir avec l'opposition et à l'organisation d'élections pluralistes ». (Lemarchand, 1994). Cependant, cette alternance, symbole d'une maturité politique, ne doit pas occulter le fait que certaines voix émanant de l'opposition dénoncent certains abus autoritaires de la part du pouvoir en place²². De plus, le caractère démocratique de la politique sénégalaise ne doit pas masquer le fait que des efforts doivent être encore menés pour parvenir à une démocratisation de la société sénégalaise. Certes, on constate de nombreuses évolutions dans ce domaine mais des sujets tels que la place de la femme ou la lutte contre la corruption demeurent sensibles. Toutefois, malgré la persistance d'interrogations sur le caractère démocratique de la société sénégalaise, cette stabilité ethnique et politique renforce le rayonnement international du Sénégal. Cette image de marque permet au pays de recevoir une grande partie de l'aide internationale accordée à l'Afrique : « il reçoit 105,29 euros par habitant [par an], c'est-à-dire 2,5 fois la moyenne des pays du continent » (Robert, 2005). De plus, le nouveau président compte profiter de cette aura sur la scène internationale pour attirer les investisseurs étrangers et ainsi conforter le léger décollage économique qui caractérise le pays.

²² Coulibaly (2003).

Il constitue en effet un des pays les plus industrialisés d'Afrique. De nombreuses multinationales (Nestlé, Rhône-Poulenc, *The Coca-Cola Company*, *Marlboro*...) y sont implantées. Elles fabriquent et vendent leur production sur place ou l'exportent dans les autres pays de la sous-région. En plus de soutenir l'économie sénégalaise et de favoriser la création d'emplois (même si des efforts de droit social doivent être entrepris), l'implantation de nombreuses multinationales offre aux Sénégalais la possibilité d'avoir des produits à un prix inférieur aux produits importés. Certes, leur qualité est parfois loin d'être comparable à ceux destinés à d'autres foyers de consommation comme le marché européen. Par ailleurs, la capitale sénégalaise, Dakar, s'impose comme la capitale économique et commerciale de la sous-région ouest-africaine, et ne cesse de conforter sa place stratégique dans les échanges



Dakar, février 2000, S. LE ROUX

Cette vue de Dakar révèle que la capitale sénégalaise est une ville moderne où les immeubles (en arrière-plan) coïtoient des constructions inachevées. C'est une pratique courante de prévoir la construction de futurs étages sur les bâtiments, ce qui donne à la ville l'allure d'être en perpétuel "chantier". Il faut remarquer également la densité du bâti.

Photographie 1 : Dakar, une ville de contraste

commerciaux entre l'Afrique, l'Europe et les États-Unis. Elle est devenue une des principales capitales industrielles, commerciales, culturelles et diplomatiques d'Afrique. Symbole du dynamisme économique du Sénégal, elle donne l'image d'une Afrique dynamique, vivante et moderne. Cependant, de flagrants contrastes révèlent de fortes inégalités : les « gratte-ciel » du centre ville ou les villas luxueuses des quartiers riches contrastent avec les constructions précaires des quartiers populaires ; des 4x4 rutilants croisent des charrettes tirées par de maigres chevaux sur les routes sablonneuses ou les autoroutes goudronnées de la capitale ; les distributeurs de banque délivrent de beaux billets de 10 000 F CFA sous le regard de mendiants qui tentent de récupérer quelques pièces de 10 F CFA pour vivre ; aux abords des hôtels ou restaurants de luxe de la corniche (qui n'ont rien à envier aux hôtels européens) de

jeunes mendiants dorment sur la plage et « sniffent » de la colle pendant que quelques Sénégalais sirotent un cocktail dans un des bars luxueux des hôtels.

Malgré ces fortes inégalités, ce léger décollage économique permet à de nombreux Sénégalais d'avoir un niveau de vie que beaucoup d'Africains envient. L'eau et l'électricité commencent à être accessibles à de plus en plus de foyers. Certes, de nombreux villages de l'intérieur des terres sont encore dépourvus de ces deux éléments essentiels au confort mais à Dakar près de 98% des foyers sont électrifiés. On constate également une forte augmentation des constructions en dur et une forte croissance du parc automobile. D'ailleurs, malgré son état parfois vétuste, le réseau de communication apparaît plus dense que dans d'autres pays de la sous-région. En 1960, le Sénégal disposait d'un réseau embryonnaire de routes goudronnées dont la fonction première était la collecte de l'arachide. Depuis, ce réseau s'est amélioré puisqu'il existe près de 3 000 kilomètres de routes goudronnées. Toutefois, la figure 2 révèle que les routes nationales ne couvrent que la partie occidentale du pays et relient exclusivement les principales capitales régionales.

De plus, certaines de ces routes sont dans un tel état de délabrement (due à l'affaissement des sols durant la saison des pluies mais, sans doute, également au détournement de sommes d'argent destinées au goudronnage) que les véhiculent préfèrent rouler sur les pistes qui les longent. Ces pistes constituent le réseau routier le plus dense (20 000 kilomètres) et le passage obligé pour se rendre dans la plupart des villages ruraux. Elles sont le plus souvent en bon état et leur épaisseur de latérite les rend plus solides et plus durables que les routes goudronnées. En ce qui concerne la capitale sénégalaise, la plupart des rues sont « défoncées » ou couvertes de sable. La forte augmentation du parc automobile rend la circulation très difficile. Toutefois, les travaux se poursuivent afin de rendre l'unique axe de sortie de la presque-île du Cap-Vert fluide.

Cependant, l'image de ce « Sénégal qui gagne »²³ ne doit pas masquer les réalités quotidiennes d'un pays classé, depuis janvier 2001, parmi les 49 « pays les moins avancés » du monde (PMA)²⁴. Le produit intérieur brut par habitant (PIB/hab.) n'est que 1 500 dollars par an en 2001²⁵ et selon l'indicateur du développement humain²⁶ (IDH), le Sénégal se situe, en 2004, au 157^{ème} rang mondial sur les 177 pays pris en compte.

²³ Slogan du Président Abdoulaye Wade puis repris durant la coupe du monde et qui symbolise une volonté de rompre avec le cercle vicieux du sous-développement.

²⁴ Selon l'Organisation des nations unies (ONU).

²⁵ Selon *l'annuaire économique géopolitique mondial* de 2004. À titre de comparaison, le PIB/hab. en France est de 23 990 dollars.

²⁶ Cet indicateur de développement calculé depuis 1990 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) prend en compte trois éléments : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, représenté par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, et le revenu représenté par le PIB par habitant en tenant compte de la différence des prix relatifs d'un pays à l'autre.

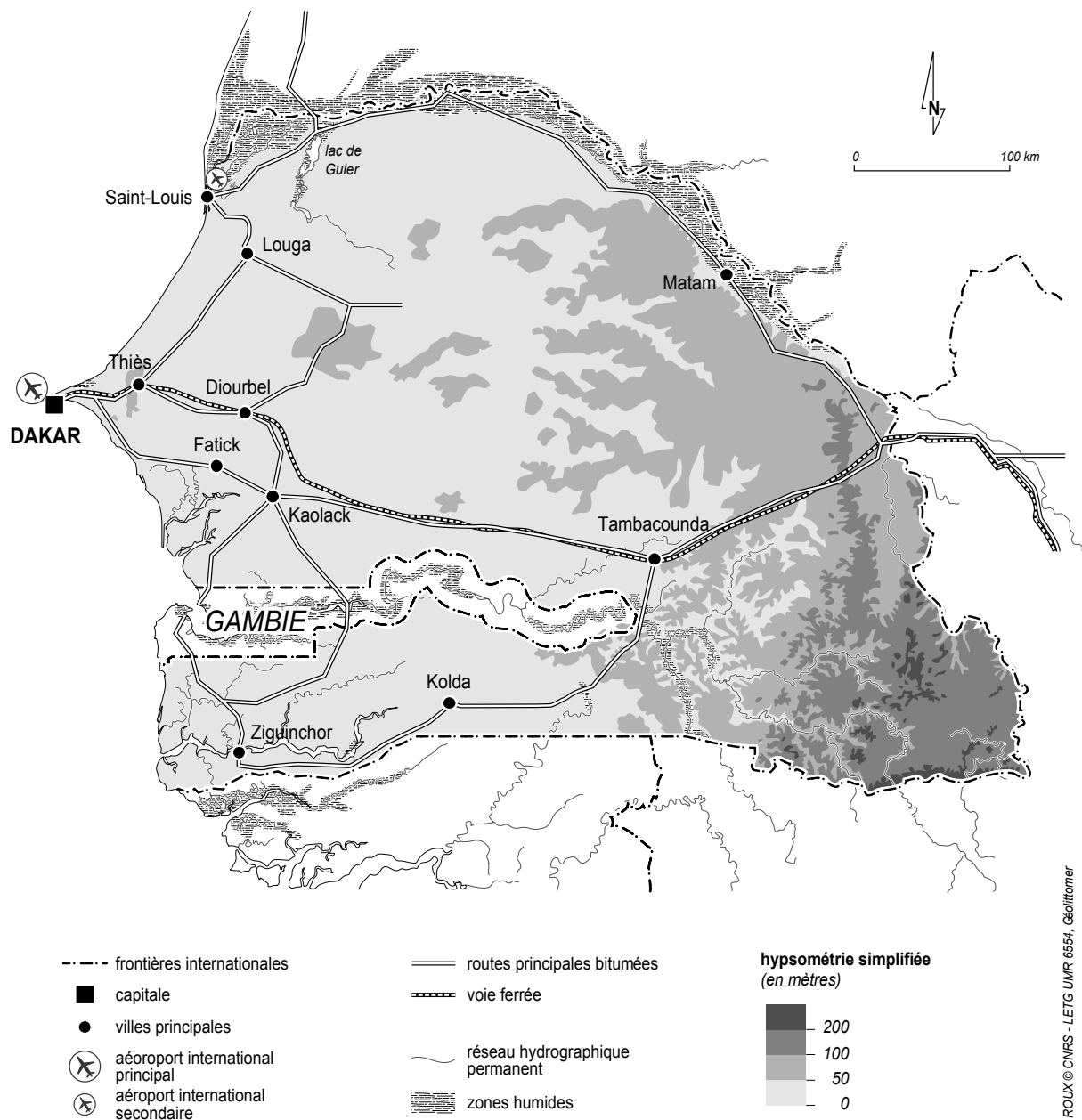


Figure 2 : Principales routes et capitales régionales

Une difficile conjoncture économique et une précarité quotidienne

Cette difficile conjoncture économique est liée, dans un premier temps, à la crise qui affecte le secteur agricole et plus particulièrement la culture de l'arachide. À la suite de la politique coloniale française de mise en valeur de la colonie du Sénégal, cette activité est devenue l'un des principaux fondements de l'économie sénégalaise. À l'Indépendance la production d'arachide atteint son maximum avec plus de 1,2 millions de tonnes et le Sénégal fait alors partie des principaux pays exportateurs du monde. Avec les sécheresses successives des années 1970 et la désertification, la situation se dégrade, d'autant que dans le même temps

L'arachide connaît une chute des prix sur le marché mondial des oléagineux. La culture de l'arachide ne cesse depuis de perdre de sa vitalité économique. Malgré les tentatives de diversification des cultures (riz, mil, maïs et coton), l'agriculture ne constitue plus qu'une faible activité économique. Le monde rural ne cesse de se détériorer et « les tentatives de réorganisation initiées par des associations villageoises, souvent en relation avec des ONG et les immigrés résidant en Europe » (IRD, 2000), ne suffisent pas à faire face au désengagement de l'État. De plus, le secteur agricole qui a subi des évolutions marquantes depuis les sécheresses des années 1970, est loin d'avoir une production suffisante pour nourrir l'ensemble de la population. Le Sénégal doit, par exemple, importer une grande quantité de riz (240 000 tonnes en 2000) alors même qu'il constitue l'aliment de base de la population. Pourtant, les débouchés urbains qui ne cessent de croître ont permis le développement d'une agriculture péri-urbaine, voire intra-urbaine, qui s'intensifie et mobilise une main d'œuvre nombreuse (*ibid.*), mais ces multiples projets ne suffisent pas à redynamiser le secteur agricole qui ne cesse de perdre son rôle moteur dans l'économie sénégalaise. Toutefois, si l'agriculture ne rapporte plus autant au pays, elle continue d'occuper une grande partie de la population, voire la totalité dans les zones rurales. Face à ce déclin, l'État a voulu diversifier son économie en favorisant notamment le développement de la pêche maritime et du tourisme. Cependant, cette diversification n'a pas suffi à desserrer l'étau d'un endettement considérable : 4 milliards de dollars en 2002, selon le PNUD, lié pour partie aux dépenses de l'État et au coût de gestion des entreprises publiques.

La majorité des services publics sont caractérisés par de multiples dysfonctionnements et une profonde déliquescence. Par exemple, les délestages et coupures de courant sont fréquents, voire quotidiens. Les infrastructures sanitaires sont insuffisantes (environ un médecin pour 12 500 habitants²⁷) et inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national. De plus, ces prestations médicales demeurent trop souvent inaccessibles financièrement à la majorité de la population. L'éducation nationale est également fortement touchée par la faiblesse des moyens financiers et humains disponibles. Malgré les efforts consentis ces dernières années, le taux de scolarisation (en moyenne, 72% pour les garçons et 58% pour les filles²⁸) est très variable selon les régions et il est encore impossible que tous les enfants puissent accéder à l'école. Quant au taux d'alphabétisation, il est de 45% chez les hommes et seulement de 25% chez les femmes. Outre la vétusté des équipements et le manque de personnel qualifié, la plupart des services publics sont « gangrenés » par ce que l'on appelle communément la corruption. À la veille des fêtes, il n'est pas rare de croiser plus de policiers ou de gendarmes que d'habitude sur les routes. Plus tatillons qu'à l'accoutumée, ils tentent d'améliorer leur salaire. Ils ne sont pas les seuls à agir ainsi. Le « graissage » est une pratique courante dans la plupart des services publics.

²⁷ Cormier-Salem *et al.* (2000), consultable sur Internet à l'adresse : www.bondy.ird.fr

²⁸ Cf. notre *infra* précédente.

Cette crise économique affecte plus particulièrement la population puisque près de 65% des Sénégalais vit en dessous du seuil de pauvreté²⁹, soit avec moins de 500 F CFA par jour (c'est-à-dire moins de 5 francs ou 0,8 euro). Plus alarmant encore, certains habitants des villes de Pikine, Guédiawaye ou Thiaroye vivent avec moins de 27 F CFA par jour³⁰. Si la misère existe au Sénégal, elle s'affiche avec bien plus de virulence dans les villes situées à la périphérie de Dakar que dans les zones rurales.

Comment cette population touchée par une précarité quotidienne « tient-elle alors le coup » ? C'est tout d'abord la solidarité familiale qui apparaît comme le dernier rempart face à cette pauvreté. La plupart des Sénégalais ont ainsi un toit pour dormir, même s'ils doivent partager un matelas à deux ou trois ou une chambre à une dizaine. De toute manière, cette promiscuité n'est pas réellement vécue comme un handicap. Les Sénégalais vivent mal la solitude et ils ne semblent s'épanouir qu'au sein d'une grande famille. Cette solidarité permet également à la plupart d'entre eux de se nourrir même si le repas se constitue parfois uniquement de quelques poignées de riz partagées entre une dizaine de personnes. Ainsi, jamais un Sénégalais, à moins qu'il soit en rupture totale avec sa famille, ne sera démuné face à une perte d'emploi ou au décès d'un proche. Il y aura toujours un lit, toujours à manger pour un frère, un neveu, un grand-père ou une cousine dans l'embarras. C'est même un devoir d'aider cette personne, au risque de passer pour une famille indigne. La majorité des Sénégalais étant dans l'embarras, on comprend mieux pourquoi une personne qui travaille peut en avoir plus d'une vingtaine de personnes à sa charge. Le partage est alors de rigueur et chacun essaie de gagner quelques sous pour améliorer son quotidien et celui de sa famille. Le mot d'ordre est alors la « débrouillardise ». Tout le monde se débrouille pour obtenir un peu d'argent en travaillant dans le secteur informel, en rendant service à d'autres membres de la famille, en faisant un peu de contrebande (notamment avec la Gambie) et, surtout, en vendant tout ce qui est possible (chaussures, téléphones portables, lunettes...). Tout s'achète et se vend, le plus souvent à crédit. Il faut alors beaucoup de persévérance pour obtenir la somme finale, surtout qu'à force de palabres et d'apitoiements, le vendeur renonce à obtenir son argent. La vie est dure pour tout le monde, il le sait, lui qui a aussi des dettes auprès d'autres amis, d'autres parents, d'autres relations. Ainsi, ce micro-commerce se développe sur le crédit et il n'est pas rare dans un groupe d'amis que chacun ait des dettes envers l'autre.

Le désespoir est alors de plus en plus grand, notamment parmi les jeunes qui vivent en milieu urbain. Confrontés à cette profonde crise économique, à la désintégration du tissu familial, à la déstructuration des valeurs traditionnelles au profit d'une rapide occidentalisation des modes de vie, les jeunes sont de plus en plus nombreux à perdre leurs repères. Face à la réussite de certains Sénégalais, au développement des moyens d'information avec l'étranger (télévision, Internet) et à l'arrivée massive de touristes européens qui affichent un niveau de

²⁹ Estimation du PNUD.

³⁰ Selon un numéro spécial du quotidien sénégalais « Le Soleil » publié en juin 1998 et dont les principaux résultats sont consultables sur le site www.senegalaisement.com.

vie nettement supérieur, les frustrations naissent. Conscients de leur sort, ils ont de plus en plus de difficultés à vivre sous le toit de leur famille, sans travail, sans argent, sans occupation et surtout sans perspective d'avenir. Certains trouvent alors du réconfort dans la spiritualité (notamment auprès de la confrérie *mouride*), d'autres s'évadent en fumant de la *yamba* (le chanvre indien) et quelques-uns « tombent » dans la délinquance. De plus, la majorité d'entre eux s'accroche au rêve de « partir à l'extérieur ». Combien sont-ils à espérer obtenir un visa pour l'Europe ou les États-Unis ? Combien tentent de s'inscrire dans une école ou université occidentale ? Combien sont-ils à faire la queue devant l'ambassade de France pour obtenir le fameux sésame qui donnera un avenir à leur vie ? Combien de Sénégalaises et de Sénégalais rêvent de conquérir le cœur d'un ou d'une *toubab* ? Aucun chiffre, aucune enquête ne permet de le dire mais il semble qu'une grande partie des jeunes aspire à connaître l'eldorado occidental. Certains, las d'attendre un visa ou des jours meilleurs, tentent alors le grand voyage dans la clandestinité. Combien sont-ils à errer au Maroc ou en Tunisie en espérant un jour passer de l'autre côté de la Méditerranée ? Combien d'entre eux sont morts noyés au milieu du détroit de Gibraltar alors que leur famille croit qu'ils sont en Europe à vivre la belle vie ? Combien sont-ils à vouloir *brûler*³¹ un bateau au port de Dakar ? Certains sont prêts à passer deux semaines cachées dans le port en attendant l'occasion de se glisser dans un navire (notamment ceux qui remontent les véhicules du Paris-Dakar) puis d'entreprendre la traversée avec toutes les privations et dangers que cela comporte. Combien ont été découverts par les équipages et jetés par-dessus bord ? Sans aucune perspective d'avenir dans leur pays, on peut comprendre que de plus en plus de Sénégalais se lancent dans la clandestinité malgré les difficultés et les traitements inhumains que cette situation entraîne. Ils ont au moins l'impression de vivre et de prendre leur destin en main. C'est pour beaucoup d'entre eux, la seule perspective d'un avenir meilleur. Mais, combien sont-ils à « galérer » en Europe dans la clandestinité sans avoir l'espoir de rentrer au pays avec de l'argent pour leur famille ?

Certes, la plupart des jeunes ont cru au *sop*³² et beaucoup espéré des promesses du nouveau président. Cependant, depuis son accession au pouvoir, leur quotidien ne s'est pas amélioré et ils sont de plus en plus désabusés. En attendant des jours meilleurs, la vie continue, tant bien que mal, au jour le jour. Voilà peut-être le fait le plus significatif de la situation actuelle, la vie au jour le jour, sans penser au lendemain, sans projet d'avenir, sans envisager la vie à moyen ou court terme. Habitué à se contenter de peu, la majorité des Sénégalais vit ainsi en partageant le peu qu'ils ont avec leur famille ou leurs amis. Discuter autour du thé, danser, faire du sport ou *courtiser les gazelles* sont tant de plaisirs simples qui leur permettent de tuer le temps en oubliant leurs difficultés. Leur fervent attachement à la religion leur permet de garder la foi en la vie et demeurer fataliste face à cette situation. La richesse des rapports

³¹ Terme employé pour désigner le fait de monter et de voyager clandestinement dans un bateau en partance pour l'Europe.

³² Terme qui veut dire le « changement » en *wolof* et qui constitue le slogan du candidat à la présidentielle, maître Abdoulaye WADE.

humains et la convivialité sont d'autres valeurs qui leur permettent de conserver une extraordinaire joie de vivre. Ainsi, la vie continue entre insouciance et fatalisme. Quelle plus belle preuve de vie que la forte croissance démographique qui caractérise le Sénégal !

Une forte croissance démographique

De 1 million d'habitants en 1900 à 2,8 millions à l'Indépendance en 1960, la population sénégalaise atteint désormais les dix millions d'habitants. Le taux de croissance démographique a en effet doublé en moins de 25 ans et il était de l'ordre de 2,6% entre 1995 et 2000³³.

La population sénégalaise est au début de sa transition démographique qui se caractérise par une baisse de la mortalité. En effet, même si l'espérance de vie reste relativement faible (52 ans), l'amélioration des conditions sanitaires a permis de faire reculer le taux de mortalité (13 pour mille). Par contre, le taux de natalité demeure élevé (environ 41 pour mille). La population en âge de procréer est nombreuse et s'exprime par un plus grand nombre de naissances. Ces chiffres cachent toutefois de fortes disparités, en particulier entre les habitants des villes et ceux des campagnes. L'inégale densité de l'encadrement et des équipements sanitaires est responsable de ces contrastes. La mortalité infantile (68 pour mille en moyenne) est moins élevée dans les villes que dans les campagnes où elle peut atteindre encore des taux de 150 à 200 avant un an et de 250 à 300 pour mille avant cinq ans. De même, la mortalité générale est d'autant plus forte que la population est dispersée et plus isolée. Par conséquent, les progrès de la médecine et des équipements doivent tendre à réduire la mortalité. Dès lors, on peut envisager que la croissance démographique se poursuit tant qu'une baisse substantielle de la fécondité et de la natalité ne s'engagera pas, or pour l'instant le contrôle des naissances demeure tributaire de comportements socioculturels.

Pour nombre de Sénégalais, la création d'une grande famille avec de nombreux enfants est un signe de réussite sociale. Certains d'entre eux ont plus de huit enfants. La polygamie étant reconnue par la loi sénégalaise, certaines familles sont composées de deux ou trois femmes et de plus de 15 enfants. Toutefois, des sociologues sénégalais estiment qu'aujourd'hui seulement 12% des ménages sont polygames et que cette pratique tend à disparaître un peu plus chaque année du fait de l'évolution des mœurs et coutumes mais également de la dégradation des conditions de vie. Ce fort taux de natalité s'explique ensuite par une faible utilisation de moyens de contraception liée à des facteurs économiques (leurs prix restant relativement onéreux pour des populations vivant dans la précarité) mais également à des facteurs relevant du domaine socioculturel. La contraception demeure un sujet tabou et la

³³ Les données relatives à la démographie sont issues du site officiel du gouvernement sénégalais (www.gouv.sn).

morale musulmane³⁴ proscrit son utilisation en préconisant plutôt l'abstinence. On note toutefois quelques évolutions significatives, notamment depuis la dernière coupe du monde de football. Chaque victoire de l'équipe nationale a déclenché des scènes de liesse, des soirées de fête et une recrudescence des rapports sexuels parmi les jeunes. Certains responsables, inquiets de la réelle possibilité d'être confronté à un « boom » démographique, ont préféré lancer des campagnes de prévention préconisant l'utilisation du préservatif, quitte à déclencher le mécontentement des fervents défenseurs de la morale religieuse. Enfin, on peut se demander si l'extrême précarité qui touche la population sénégalaise n'est pas l'un des principaux facteurs qui expliquent ce fort taux de natalité puisque quand vous êtes jeunes, sans travail, sans argent, sans loisirs, « courtiser les gazelles » reste l'un des seuls loisirs pour « tuer le temps ».

Cette croissance soutenue de la population sénégalaise est un sujet préoccupant pour l'avenir du pays puisque plus de 45% de la population à moins de 15 ans alors que les plus de 65 ans ne représentent que 3% de la population. Cette situation démographique soulève de nouveaux enjeux d'instruction, de formation et d'emploi. En plus de devoir assurer à l'ensemble de ces jeunes l'accès à l'école, l'État doit résoudre « la crise de l'université et son inadéquation par rapport aux besoins du marché du travail » (Cormier-Salem *et al.*, 2000). La formation technique et professionnelle adaptée au marché du travail constitue également un enjeu majeur. Principale victime de la crise économique, cette jeunesse a besoin d'entrevoir de nouvelles perspectives d'avenir afin qu'elle est d'autres solutions que la clandestinité vers l'Occident, la délinquance, la prostitution, la drogue ou la violence, ceci est d'autant plus vital que le Sénégal ne cesse de s'urbaniser.

Un pays qui s'urbanise.

En 1998, si les ruraux représentent près de 54% de la population et que leur effectif ne cesse d'augmenter du fait de la croissance démographique, les urbains (46%) continuent d'être de plus en plus nombreux. « La croissance urbaine s'est même accélérée au cours des dernières décennies et le taux d'urbanisation approche les 50% » (*ibid.*). Outre le cas particulier de Dakar et de la Presqu'île du Cap-Vert, les analyses de l'IRD mettent en évidence la fulgurante émergence de certaines villes secondaires telles que Richard-Toll (59 000 habitants) dont l'expansion est liée au développement d'activités agro-industrielle (culture de la canne et fabrication du sucre), Mbour (130 000 habitants) dont la croissance liée à la vitalité de la pêche artisanale et au développement du tourisme ou Touba (350 000 habitants) qui constitue « la capitale de la confrérie religieuse des Mourides et dont sa spectaculaire croissance revient aux incessants appels au peuplement de l'autorité maraboutique, à son fort dynamisme commercial, à sa constitution en lieu de refuge moral et économique pour les familles mourides du bassin arachidier touchées par la sécheresse » (*ibid.*).

³⁴ Comme beaucoup de religions d'ailleurs puisque le Pape Jean Paul II a dénigré l'utilisation du préservatif lors d'un séjour au Sénégal.

Cette poussée urbaine est liée à la détérioration des conditions de vie en milieu rural consécutive au déclin de l'agriculture. Ainsi, en plus de croître sous l'effet de la croissance démographique, les villes connaissent un important flux de migrants provenant du milieu rural. Cependant, elle « n'est que rarement soutenue par une croissance des richesses et des créations d'emplois, des logements et des équipements scolaires, sanitaires, etc. » (*ibid.*). Cette rapide urbanisation soulève alors d'importants problèmes de gestion, en particulier des déchets domestiques. Les villes sénégalaises se caractérisent également par un important taux de chômage, notamment parmi les jeunes. Dans un contexte économique difficile, l'explosion démographique urbaine tend à aggraver les problèmes sociaux : la mendicité augmente, la prostitution se banalise³⁵, la consommation de chanvre indien croît et plus inquiétant, le crack fait son apparition dans certaines banlieues. Jusqu'alors épargnée par la délinquance, la société sénégalaise doit faire face un accroissement des actes de vols et d'agressions en milieu urbain. Tant de nouveaux problèmes sociaux qui révèlent la précarité quotidienne dans laquelle vit la plupart des jeunes citadins, d'autant que ces villes sont des lieux de tous les contrastes aussi bien économiques que culturels et donc de toutes les inégalités. Cosmopolites et dynamiques, elles reflètent le pire et le meilleur d'une société sénégalaise qui évolue entre particularités africaines, Islam et occidentalisation. Richesse et pauvreté s'y côtoient. Modernité et tradition s'y mélangent. Les villes deviennent alors des lieux où s'opèrent de profonds changements sociaux, culturels et politiques. « Les populations citadines sont d'ailleurs à l'origine de l'alternance politique qui s'est produite lors des élections présidentielles de mars 2000 » (*ibid.*). Les disparités entre ces espaces urbains et les zones rurales ne cessent de s'accroître. Les Sénégalais font de plus en plus la distinction entre les gens de la ville et les *Kao-Kao*, terme *wolof* qui désigne avec une certaine connotation péjorative les campagnards.

Par ailleurs, ce « fossé » apparaît d'autant plus prononcé entre la région dakaroise et le reste du pays. Selon Diop (1993), la profonde disparité entre Dakar et le reste du pays constitue, au même titre que la poussée urbaine, une des caractéristiques majeures dans l'occupation de l'espace par la population sénégalaise. Comme le montre la figure 3, le tissu urbain est dominé par la toute puissance de l'agglomération dakaroise (Dakar-Pikine-Rufisque) qui concentre le quart de la population sénégalaise.

³⁵ Outre la prostitution « professionnelle » qui tend à être encadré par des ONG, le pays est touché par le problème du *mbaraan*. Ce terme *wolof* désigne les flirts auxquels s'adonnent les jeunes filles (souvent étudiantes) pour obtenir des cadeaux, des vêtements voire des sommes d'argent. De plus en plus de femmes sont dans l'obligation de se prostituer pour arrondir les fins de mois ou accéder à un niveau de vie supérieur. A Dakar en particulier et dans l'ensemble du pays, une catégorie de jeunes filles échange leurs charmes contre de petites sommes d'argent pour acheter des pacotilles, perruques et vêtements coûteux « à l'européenne ». La prostitution apparaît ainsi comme un moyen d'acquérir une certaine autonomie financière et de se soustraire aux pressions familiales parfois mal vécues.

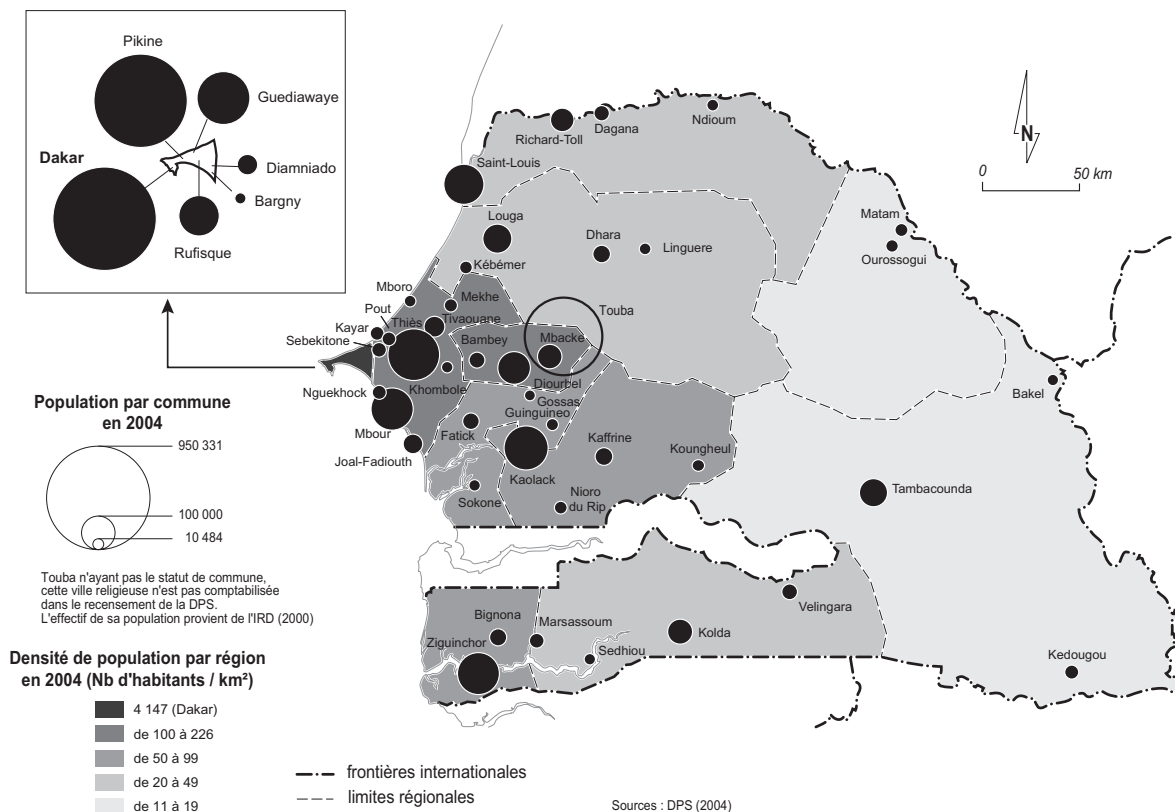


Figure 3 : Répartition démographique par communes et régions en 2002

Sur 0,3% du territoire national, la région de Dakar concentre 21,8% de la population sénégalaise. Cette situation s'explique par la concentration des centres de décision et des activités économiques dans la région de Dakar. En effet, la majorité des équipements de base et polarisants du pays s'y concentre : 85% des entreprises industrielles y sont localisées et la capitale sénégalaise dispose du seul port et du seul aéroport international du pays³⁶. Au total, on note que pour l'ensemble des investissements nationaux, la région de Dakar comptabilise le pourcentage le plus élevé soit 28,4% puis vient Saint-Louis avec 8,9%, Tambacounda avec 7,1%, Fatick avec 5%. Ainsi, l'espace sénégalais est organisé par rapport à cette région-capitale qui est le lieu de toutes les évolutions économiques, sociales, politiques et culturelles du Sénégal.

Une socialisation accrue du littoral

Cette hégémonie dakaroise constitue l'une des raisons qui expliquent « l'opposition très marquée des deux ensembles occidental et oriental » (*ibid.*). La figure 3 révèle en effet un fort déséquilibre ouest/est de l'occupation humaine du territoire sénégalais. D'environ 51 hab./km², la densité moyenne nationale n'a pas une grande signification puisque la répartition de la population se caractérise par de fortes disparités spatiales. Les densités varient de 4 147 habitants au km² dans la région de Dakar (en 1976 la densité de cette région était de 1 711

³⁶ Quelques lignes aériennes internationales ont récemment été ouvertes vers l'aéroport de Saint-Louis.

habitants au km² selon Diop (*op.cit.*) à moins de 11 habitants au km² dans la région de Tambacounda. Globalement sur l'espace occidental, jusqu'à une profondeur de 100 kilomètres vers l'intérieur à partir du littoral, se concentrent 84,1% de la population sénégalaise. En corollaire, le « désert humain » couvre la partie orientale du pays, soit à peine 16% de la population sur 61,6% du territoire national.

Parmi les raisons qui expliquent ce déséquilibre, Diop (*op.cit.*) souligne que si les facteurs climatiques jouent un rôle non négligeable puisque les densités les plus faibles correspondent aux régions les plus arides, cette disparité est avant tout le fruit de l'histoire, et plus particulièrement de la période coloniale. L'importance du peuplement à l'ouest est directement héritée du système colonial qui a surtout valorisé cette partie du territoire sénégalais et en a fait une région attractive. Le glissement de la population vers l'ouest s'est ainsi affirmé durant la période coloniale en liaison avec l'attraction des centres portuaires et le développement de la culture de l'arachide. On remarque d'ailleurs que les plus fortes densités se concentrent dans les régions du Cap-Vert puis de Thiès et Diourbel qui représente le bassin arachidier.

Malgré l'Indépendance et le déclin de la culture de l'arachide, le déséquilibre est/ouest s'accroît puisque Boissy (1996) constate que plus des trois quarts de la population sénégalaise se concentre sur la frange occidentale du territoire sénégalais, c'est-à-dire sur la portion littorale. Il démontre que si cette situation est liée en grande partie à l'hégémonie de la région dakaroise, elle semble également due au développement des activités littorales telles que la pêche maritime et le tourisme. Comme nous l'avons vu précédemment, la pêche piroguière constitue un des piliers de l'économie sénégalaise, et c'est également le cas du tourisme. Amorcé dans les années 1970, le développement du tourisme s'est rapidement opéré : entre 1974 et 1994 la capacité d'accueil et les recettes brutes ont respectivement été multipliées par cinq et dix (Quensière, 1999). Selon le ministère du Tourisme, cette activité a rapporté en 2001 plus de 103 milliards de FCFA, ce qui place le tourisme comme la seconde source de devises du pays après la pêche maritime. De plus, cette activité serait à l'origine de la création d'environ 30 000 emplois directs et indirects, et permettrait à près de 1,5 millions de Sénégalais de vivre. Fondée principalement sur le tourisme balnéaire, l'ensemble des structures d'accueil (389 en 2001 selon le ministère du Tourisme) est principalement concentré sur la portion littorale. Le tourisme constitue ainsi un nouvel usage de la frange littorale et participe donc, à l'instar de la pêche maritime, à la socialisation du littoral. Confronté à la fois à de fortes pressions démographiques, à l'explosion urbaine, au développement des activités touristiques et au dynamisme de la pêche maritime, le littoral concentre donc une grande partie de la vie socio-économique. Ainsi, le Sénégal apparaît, bel et bien, comme un pays « tourné » vers la mer.

2. Autour du binôme « pêche et territoire »

Après la présentation du contexte général, il est désormais possible de préciser la problématique qui, rappelons-le, a pour but d'appliquer le concept de territoire au terrain halieutique. Quelles sont alors les ouvertures problématiques qu'offre cette réflexion fondée autour du binôme « pêche et territoire » ? Répondre à cette interrogation nécessite tout d'abord de préciser les principaux fondements de ce concept.

Le territoire : du matériel à l'idéal

Apparu dans le domaine scientifique avec l'éthologie, le territoire est un concept relativement récent en géographie puisque, selon Elissalde (2002), « le renouveau de l'usage de ce terme dans la géographie française » date du début des années 1980. Malgré les différentes postures épistémologiques développées parmi les divers travaux relatifs à ce concept, on constate que le territoire est « tout sauf isotrope et isomorphe » (Scheibling, 1994).

Parmi les définitions proposées, nous retiendrons tout d'abord celle de Le Berre (1992) selon laquelle le territoire est « une portion de l'espace terrestre, appropriée par un groupe social, pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ces besoins vitaux ». Ainsi, à la différence de l'espace géographique, le territoire renvoie à la notion d'appropriation, ce dont Brunet (1990) fait également écho puisqu'il y voit « une forme objectivée et conscientisée de l'espace ». Di Méo (1998) poursuit, lui aussi, dans ce sens puisque ces travaux démontrent que l'édification du territoire « combine les dimensions concrètes, matérielles, celles des objets et des espaces, celles des pratiques et des expériences sociales mais aussi les dimensions idéelles de représentations (idées, image, symbole) et des pouvoirs » (Di Méo, 1998). Ainsi, à l'idée d'appropriation, Di Méo ajoute également la notion de représentation tandis que Le Berre (1992) insiste sur la valeur d'identification du territoire puisqu'elle démontre qu'il est composé de trois facettes : existentielle (son identité), physique (sa configuration matérielle) et organisationnelle (son fonctionnement social). Dans les années 1980, Bonnemaïson (1981) et Rafestïn (1986) avaient déjà mis en évidence l'étroite corrélation entre le concept de territoire et les systèmes de représentation puisque le premier considère le territoire comme un espace « structuré, quadrillé, polarisé par un groupe social selon ses propres finalités et représentations symboliques » tandis que le second avance l'idée que les processus d'organisation territoriale doivent s'analyser à deux niveaux distincts : « celui de l'action des sociétés sur les supports matériels de leur existence et celui des systèmes de représentation ».

Ce cheminement scientifique fait ainsi du territoire « un édifice conceptuel reposant sur deux piliers complémentaires, souvent présentés comme antagonistes en géographie : le matériel et l'idéal, fonctionnant en étroites relations l'un avec l'autre » (Elissalde, 2002). Le territoire permet alors de révéler les principaux usages que l'être humain et les sociétés ont de l'espace,

à savoir « l'appropriation, l'exploitation, l'habitation, la communication et la gestion » (Brunet, 1996).

Sa contribution à l'analyse des rapports espace/société est d'autant plus intéressante qu'il s'accompagne de deux autres notions : la territorialité et la territorialisation. La première peut être considérée comme « le rapport individuel ou collectif à un territoire considéré comme approprié » (Brunet, 1996). Selon Bonnemaïson (*op.cit.*), chaque groupe social s'investit physiquement et culturellement dans un territoire. Cette relation concrète et intime déborde du territoire lui-même puisqu'elle implique des relations avec le monde extérieur. La territorialité « se comprend dès lors beaucoup plus par la relation sociale et culturelle qu'un groupe entretient avec la trame des lieux et d'itinéraires qui constitue son territoire, que par la référence aux concepts habituels d'appropriation biologiques et de frontières » (*ibid.*). Ainsi, selon lui, le territoire, plus qu'un espace clos ou un tissu spatial uni, est davantage « un ensemble de lieux hiérarchisés, connecté à un réseau d'itinéraires » (*ibid.*) dans lequel chaque groupe social puise son identité afin de se conforter par rapport au monde extérieur. La territorialisation, quant à elle, peut être définie comme l'analyse des facteurs qui interviennent dans la structuration des territoires (Haesbert, 2001). Ces deux notions apportent de nouveaux éléments sur l'organisation des territoires, notamment sur leur qualité, mais elles permettent également d'appréhender « le degré d'adéquation entre les projets idéels et leurs traductions réelles » (Elissalde, *op.cit.*). En effet, « la perception de ces décalages entre le matériel et l'idéal, et en parallèle entre les espaces social et de vie d'une part, et les espaces vécus et représentés d'autre part, est à même de produire des éléments de compréhension du système territorial » (Trouillet, 2004).

L'approche territoriale permet ainsi de saisir avec plus de justesse les rapports qu'entretiennent les sociétés avec l'espace puisqu'elle permet d'aborder à la fois la composante matérielle, idéelle et décisionnelle à travers respectivement l'espace de vie qui exprime les pratiques, l'espace vécu qui révèle les représentations et l'espace social qui dévoile les projets, enjeux et conflits sociaux.

Territoires de pêche, pôles des territoires halieutiques et territoires littoraux

La mise en œuvre de cette approche territoriale dans le domaine halieutique offre ainsi de nouveaux éléments de réflexion sur **les rapports qu'entretiennent les sociétés halieutiques avec l'espace littoral**. Une meilleure compréhension de ces « rapports originaux » (Cormier-Salem, 1991) a été unanimement recommandée par l'ensemble des participants au colloque sur la gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal qui s'est tenu en 1992 à Dakar. Elle apparaît en effet « indispensable à la réussite de réglementations portant sur les espaces littoraux » (Charles-Dominique et Mbaye, 2000). Étant donné le caractère multiscalair du territoire, l'approche territoriale ouvre trois principaux niveaux

d'analyse : tout d'abord **les territoires de pêche**, puis **les pôles des territoires halieutiques**, et enfin **les territoires littoraux**.

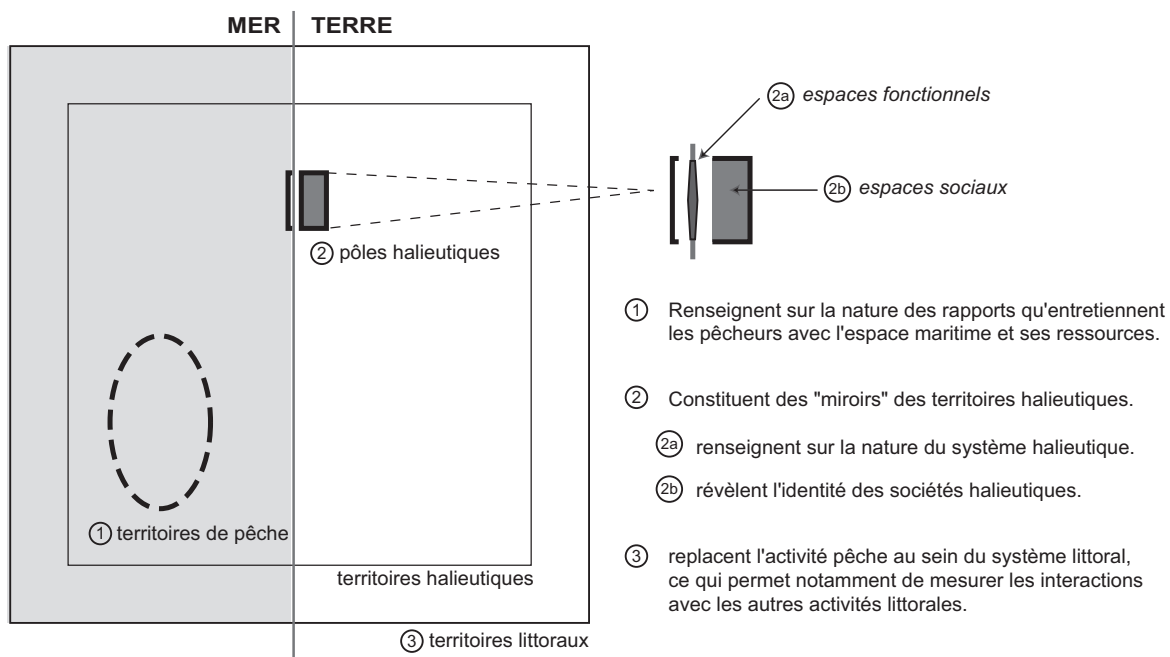


Figure 4 : Une approche territoriale appliquée à trois niveaux d'analyse

Les territoires de pêche

Pratiquée par certaines populations côtières en tant qu'activité de subsistance, au même titre que la cueillette pour les populations de l'intérieur du pays, la pêche piroguière connaît depuis une cinquantaine d'années de profondes mutations. Désormais considérée comme une pêche artisanale, elle fait l'objet d'une attention particulière puisque certains scientifiques s'interrogent sur son rôle dans la raréfaction des ressources halieutiques présentes dans les eaux sénégalaises. Il faut dire que les débarquements effectués par cette activité sont passés de 45 000 tonnes en 1944 à un plafond maximum de 400 000 tonnes en 1997. Ce rapide accroissement suscite des interrogations, d'autant que dès les années 1980, Nguyen Van Chi-Bonnardel (1980) démontre « qu'il ne semble exister aucune mesure entre l'accroissement des quantités débarquées et celui du potentiel humain mis en œuvre ». Selon elle, l'extraordinaire essor de la production s'explique surtout par le fait que l'accroissement des besoins et l'élargissement des marchés ont incité les pêcheurs à moderniser leurs engins de capture et à adopter de nouveaux comportements.

Malgré l'existence de divers travaux sur l'évolution des stratégies de pêche déployées par les pêcheurs artisans sénégalais (chapitre 1), des interrogations demeurent sur les rapports qu'ils entretiennent avec l'espace maritime et ses ressources. En effet, la compréhension de ces

rappports se heurte au fait que les pêcheurs exploitent un espace mouvant dont les ressources sont le plus souvent invisibles, mobiles et non appropriées et que les traces de leur exploitation sont souvent éphémères et peu visibles. Toutefois, l'analyse des territoires de pêche, c'est-à-dire « des portions de l'espace maritime que le pêcheur s'approprie en l'exploitant et qu'il définit comme "ses coins" » (Chaigneau, 2000), semble apporter de nouvelles perspectives de compréhension des rapports entre les sociétés et les ressources halieutiques.

L'approche territoriale permet tout d'abord de saisir les relations concrètes que les pêcheurs entretiennent avec la mer et ses ressources. Quelles sont les stratégies spatiales déployées ? Quelles sont les techniques de pêche utilisées ? Quelles sont les espèces ciblées ? Elle permet également d'identifier des relations plus intimes qui relèvent du domaine idéal. Que représentent les ressources halieutiques pour les pêcheurs ? Sont-elles un moyen de subsistance ou un produit commercial ? Les pêcheurs sont-ils conscients qu'ils exploitent des ressources naturelles plus ou moins renouvelables, donc épuisables ? Elle permet aussi de s'interroger sur la qualité de ces territoires de pêche. Existe-t-il des dégradations environnementales ? De quel ordre sont-elles ? Quelles sont les pratiques qui mettent en péril la pérennité des ressources ? Quelles sont les ressources menacées de surexploitation ? Quelles sont les techniques de pêche les plus appropriées à une pêche, certes rentable, mais également respectueuse de la préservation des ressources ? Elle soulève également des interrogations sur les modes de gestion. Les pêcheurs sont-ils sensibles à la nécessité de gérer les ressources ? Existe-t-il des formes traditionnelles de gestion ? Si c'est le cas, sont-elles compatibles avec la législation en vigueur ? Ensuite, l'analyse des concurrences territoriales permet d'identifier les éventuels conflits d'usage de l'espace maritime. Comment cohabitent les pêcheurs entre eux mais également avec les autres utilisateurs de cet espace ? L'analyse des territoires de pêche offre aussi de nouvelles possibilités de saisir les facteurs à la fois endogènes et exogènes qui influencent le comportement des pêcheurs. Pourquoi choisissent-ils telle technique de pêche au lieu d'une autre ? Pourquoi ciblent-ils leur effort de pêche sur telle espèce et non sur une autre ?

En soulevant ces multiples interrogations - et sans doute que cette réflexion en soulèvera d'autres - l'analyse des territoires de pêche permet une meilleure compréhension des modes d'occupation et de gestion de l'espace maritime par les pêcheurs. Ainsi, ce premier niveau d'analyse territoriale devrait préciser l'implication de la pêche piroguière dans la diminution de certains stocks exploités et, par conséquent, fournir des éléments informatifs utiles à la pratique d'une pêche soucieuse de la gestion durable des ressources halieutiques.

Les pôles halieutiques

Si les récentes mutations de la pêche piroguière soulèvent des interrogations sur l'évolution des rapports qu'entretiennent les pêcheurs avec l'espace maritime, elles conduisent également

à s'interroger sur les modes d'occupation et de gestion de la partie terrestre de l'espace littoral. Quelles sont en effet les conséquences du développement de la pêche piroguière sur la portion de l'espace littoral située à l'interface terre/mer ?

Comme le démontre Corlay (1993), le système halieutique³⁷ est à l'origine de la création d'une structure spatiale qu'il nomme « espace halieutique » et dont la principale singularité réside dans le fait qu'elle est composée de trois sous-espaces : l'espace de production qui est le lieu où s'effectue les captures, le pôle structurant qui représente le lieu de mise à terre de ces captures et l'arrière-pays halieutique qui recouvre l'espace de distribution et de consommation. Situé à l'interface terre/mer, le pôle structurant détient une forte fonction polarisante puisque c'est « de lui que partent les flottes et les produits sur le marché [et c'est] vers lui que convergent les apports, les hommes, les capitaux, les initiatives, les informations » (*ibid.*). Il constitue alors l'empreinte la plus visible de l'espace halieutique.

Nous appliquerons donc l'approche territoriale à ces pôles halieutiques que nous nommerons, selon les cas, village de pêcheurs, centre de pêche ou campement de migrations. Ceci devrait nous permettre de mieux saisir les facteurs qui interviennent dans la structuration des territoires halieutiques. Quelle est leur qualité ? Subissent-ils des dégradations et de quel ordre ? Comment sont-ils gérés ?

Ce niveau d'analyse est d'autant plus intéressant que les pôles halieutiques sont à la fois composés de lieux de travail (espace fonctionnel) et de vie (espace social), ce qui ouvre deux axes de réflexion. D'une part, l'étude de l'évolution physionomique des espaces fonctionnels facilite la compréhension de l'évolution de la pêche piroguière ainsi que l'analyse du jeu des acteurs qui interviennent dans le secteur de la pêche puisque ces espaces constituent les lieux de jonctions entre la filière de production et de commercialisation. Quelles sont les relations entre les différents acteurs du secteur de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, agents de l'administration des pêches) ? Ceci permet alors une meilleure identification des facteurs qui influencent le comportement des pêcheurs. D'autre part, en tant que principal lieu de vie des pêcheurs et de leur famille, l'analyse de ce pôle favorise la compréhension des sociétés halieutiques et de leurs dynamiques endogènes. Les pêcheurs sénégalais pratiquent-ils d'autres activités que la pêche comme c'est souvent le cas sur les littoraux ouest-africains ? Quel est leur niveau de vie ? La pêche est-elle une activité lucrative ? Favorise-t-elle le bien-être des populations locales ? Quelle est l'organisation sociale des sociétés halieutiques ? Sont-elles caractérisées par des particularités socioculturelles ?

Ainsi, en plus de favoriser la compréhension de la structure spatiale engendrée par la pêche piroguière – ce qui constitue le principal objectif de l'analyse géographique des faits

³⁷ Ensemble d'éléments en interaction (biologiques, techniques, économiques, sociaux, politiques et culturels), dont la combinaison définit la nature et l'état de l'activité halieutique considérée. Pour plus de précision sur ce concept se référer aux travaux de Corlay (1993) et de Rey *et al.* (1997).

halieutiques -, ce nouveau niveau d'analyse devrait apporter de nouveaux éléments de réflexion sur l'identité des sociétés halieutiques.

Les territoires littoraux

Enfin, en opérant un dernier jeu d'échelle spatiale, l'approche territoriale permet de replacer la pêche piroguière au sein du système littoral à travers l'analyse des territoires littoraux. Cela ouvre de nouvelles perspectives de compréhension de l'implication de cette activité dans la structuration des territoires littoraux et, par conséquent, sur son rôle dans l'aménagement du littoral. La pêche piroguière participe-elle à l'urbanisation de l'espace littoral ? Est-elle un facteur de développement des territoires littoraux ? Est-elle à l'origine de dégradations environnementales ?

De plus, l'analyse d'éventuelles concurrences territoriales permet de mettre en évidence les interactions qui existent entre la pêche piroguière et les autres activités littorales. Lors de la présentation du Sénégal, nous avons vu que l'espace littoral est soumis à une forte socialisation due à la fois à l'intensification d'usages anciens tels que la pêche piroguière qu'à l'apparition de nouveaux usages comme le tourisme. La presse sénégalaise fait part d'une multiplication des situations conflictuelles entre les divers utilisateurs de l'espace littoral. Quelles sont alors les interactions, à la fois négatives et positives, qui peuvent exister entre les différentes activités littorales ? Le développement de nouvelles activités est-il à l'origine de recompositions territoriales ?

Ces questions conduisent à s'interroger sur la qualité des territoires littoraux et, par conséquent, elles offrent des éléments de réflexion sur les politiques de gestion à mettre en œuvre pour que chaque activité puisse se développer sur le long terme sans que cela compromette le développement des autres activités, ni le fragile équilibre écologique qui caractérise l'espace littoral. Cet objectif est d'autant plus vital que, comme nous l'avons souligné précédemment, le littoral sénégalais concentre une grande partie de la vie socio-économique du Sénégal.

Ainsi, la problématique de la thèse, en s'articulant autour du binôme « pêche et territoires », aborde non seulement le problème de la gestion durable des ressources halieutiques mais également celui de la gestion des espaces littoraux et plus généralement celui du développement durable du Sénégal.

3. Concilier démarche scientifique et approche participative

Afin de répondre à ces ouvertures problématiques, il semble nécessaire de saisir les territoires que dessinent les pêcheurs et leur famille par leurs pratiques, et ce « à travers le regard » des

personnes observées Pour y parvenir le plus objectivement possible et éviter les écueils présentés en avant-propos, j'ai privilégié une démarche méthodologique qui fait appel aux principes et méthodes de la géographie sociale et culturelle, et ai tenté d'aborder le terrain sous l'angle de l'approche participative.

Géographie sociale et culturelle : deux approches géographiques indissociables de l'analyse des territoires

La géographie sociale, « approche de type sociologique qui place l'homme au cœur de la recherche, dans sa manière de vivre et de percevoir l'espace dans lequel il évolue » (Corlay, 1995), paraît l'approche géographique la plus pertinente pour relever les enjeux de la problématique.

L'utilisation du concept de territoire est indissociable de la géographie sociale puisque le concept d'espace vécu « nous met sur le chemin de la territorialité » (Di Méo, *op.cit.*). L'espace vécu naît en effet des représentations que chaque individu se fait de son espace de vie. Il recoupe trois dimensions : l'ensemble des lieux fréquentés par un individu (c'est-à-dire l'espace de vie), les interrelations sociales qui s'y nouent (c'est-à-dire l'espace social qui revêt une signification collective) et enfin, « les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues » (Frémont *et. al.*, 1984). Si on y ajoute l'espace représenté qui se construit en intégrant le patrimoine idéologique des individus, tous ces concepts permettent de mieux identifier et analyser les territoires que dessinent les pêcheurs.

Ensuite, la géographie sociale constitue une approche particulièrement intéressante pour saisir et analyser les pratiques et les comportements ainsi que les projets et stratégies de chaque groupe social. Les pratiques et les comportements révèlent « les modes de fréquentation et les processus d'appropriation territoriale donc de structuration socio-spatiale du littoral » (Corlay, *op.cit.*) tandis que les projets et les stratégies « contiennent tout le jeu des acteurs, des décisions, en même temps qu'ils reflètent les représentations, les idéologies et l'état des rapports sociaux au sein de la société globale » (*ibid.*). Par exemple, l'analyse des discours permet de porter une attention toute particulière aux différentes structures socioprofessionnelles (groupements de pêcheurs, comités locaux de pêche, groupements de femmes....) afin de mieux comprendre le jeu des acteurs-décideurs. Quant à l'analyse des conflits, elle constitue un moyen privilégié pour saisir les rapports entre les différents utilisateurs du littoral. Privilégiant également la prise en compte du facteur temps, la géographie sociale permet d'évoluer à différentes échelles temporelles afin de mieux appréhender l'évolution des rapports entre société et espace.

De plus, différents outils de la géographie sociale tels que les entretiens ou « les cartes mentales » (Péron et Rieucou, 1996) constituent des moyens privilégiés pour la collecte d'informations auprès des acteurs. À ce sujet, il est apparu lors des premières missions sur le

terrain que les questionnaires apparaissent rapidement dépassés du fait qu'ils ne favorisent pas le dialogue avec les personnes interrogées et que les réponses varient peu pour l'étude d'une même communauté de pêcheurs. Il semble plus judicieux de mener une série d'entretiens, de surcroît en posant quelques questions informelles lors des discussions de la vie quotidienne. Par exemple, les discussions sous un *mbar* ou autour d'un thé s'avèrent plus instructives que la réalisation de questionnaires. J'ai donc multiplié ces entretiens informels avec divers interlocuteurs : les pêcheurs (en particulier les responsables et les propriétaires de pirogue qui ont un fort pouvoir de décision dans l'élaboration des stratégies), les femmes de pêcheurs (notamment celles qui s'impliquent dans le secteur de la transformation artisanale), les mareyeurs, les responsables de groupement des pêcheurs, les agents de l'Administration des pêches, les décideurs nationaux et internationaux, les responsables de divers organismes de coopération ainsi qu'auprès de toutes les personnes qui interviennent dans la vie économique, sociale, culturelle ou politique locale (chef de village, conseiller rural, imam, etc.).

De plus, lors de l'identification des éléments de territorialité à l'aide de croquis, je me suis aperçu que je cartographiais, en fait, ces territoires davantage à travers mon regard que celui des populations concernées. J'ai donc eu recours aux cartes mentales en demandant à tous mes interlocuteurs de faire un croquis de leur espace de vie et de travail afin de savoir comment ils se le représentent. J'ai également mené cet exercice dans plusieurs écoles. Malgré le danger de mener parfois des interprétations hasardeuses, les cartes mentales se révèlent un outil important dans l'identification et l'analyse des territoires. Elles ont au moins l'avantage de prendre en compte le regard que porte les habitants sur leur territoire. Toutefois, étant donné la réticence de certains interlocuteurs à mener cet exercice, j'ai ensuite préféré qu'ils me fassent la visite de leur lieu de vie (village, plage ou brousse), ce qui me semble être une pratique particulièrement intéressante pour comprendre leur territorialité.

Enfin, comme le souligne Péron (1990), la géographie sociale permet un renouvellement scientifique des études relatives à l'espace littoral puisqu'elle intègre une dimension culturelle qui offre de nouvelles perspectives de compréhension des rapports qu'entretiennent les sociétés littorales avec la mer et la nature littorale. Ce dernier élément m'a alors conduit à investir le domaine de la géographie culturelle.

« L'idée de culture, traduite en termes d'espace, ne peut être séparée de celle de territoire. C'est en effet par l'existence d'une culture que se crée un territoire, et c'est par le territoire que se conforte et s'exprime la relation symbolique existant entre la culture et l'espace » (Bonnemaison, *op.cit.*). Ce géographe qui a passé de nombreuses années à étudier les rapports qu'entretiennent les sociétés, et plus particulièrement celles dites « traditionnelles », avec l'espace, affirme que « le territoire est tout à la fois espace social et culturel ». La prise en compte du champ culturel apparaît donc autant nécessaire que celle du domaine social puisqu'elle permet de mieux saisir la richesse et la profondeur de la relation qui unit les sociétés à l'espace. Cette approche culturelle conduit Bonnemaison à définir un espace

nouveau, celui des géosymboles. Il définit alors ce géosymbole « comme un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité » (*ibid.*). Nous essaierons donc de savoir si les pêcheurs sénégalais confèrent à certains lieux de l'espace littoral une valeur symbolique.

Investir le terrain par une approche participative

Ce travail repose principalement sur des observations personnelles menées sur le terrain entre 1996 et 2004 et qui ont donné lieu à deux précédents travaux universitaires : l'un lors ma maîtrise qui s'intitule *Ndayane, un nouveau centre de débarquement de la pêche artisanale sénégalaise ?* et l'autre dans le cadre de l'obtention du Diplôme d'études approfondies (DEA) au titre de *Ndayane, un village de pêcheurs-migrants*.

J'ai ainsi effectué cinq missions de collecte d'information sur le terrain sénégalais. La première s'est déroulée entre décembre 1996 et mars 1997. Puis, en 1998, je suis retourné deux mois au Sénégal afin d'affiner mon jugement et ne pas rester cloisonné aux idées reçues d'un simple voyage initiatique où l'esprit scientifique et critique laisse souvent place à l'euphorie de la découverte de nouveaux horizons. En effet, en plus de percevoir certaines évolutions significatives en ce qui concerne la pêche piroguière, ce second séjour a rendu mon regard davantage critique et j'ai également remarqué que ma perception de certains faits avait évolué. Ensuite, j'ai effectué trois autres missions d'observation : la première de trois mois entre 1999 et 2000 où j'ai pu parcourir une partie du littoral, la seconde de huit mois entre 2001 et 2002 durant laquelle j'ai mené des investigations plus approfondies dans quelques centres de pêche et la troisième d'un mois en 2004 afin de vérifier certaines hypothèses de travail avec les réalités du terrain. Ces différentes missions de collecte d'informations m'ont permis de m'immerger progressivement au sein de la société sénégalaise, car la réalisation d'un tel travail nécessite de « durer dans le pays » comme le disent certains Sénégalais.

Trois niveaux de participation et d'observation

Toutefois, cela ne suffit pas à réellement comprendre la réalité du terrain, il m'est apparu également essentiel de privilégier une approche participative au niveau de trois unités d'observation : la communauté villageoise, la concession familiale et l'unité de pêche (figure 5).

Dans un premier temps, je me suis attaché à m'intégrer et à participer à la vie quotidienne de communauté villageoise. Cette démarche nécessite avant tout d'entreprendre un parcours d'intégration. Il débute généralement par des visites de courtoisie aux différentes personnalités locales (chef du village, imam, conseiller rural, présidents des différentes associations locales, etc.). Ces rencontres, souvent protocolaires, permettent de présenter ses

salutations et les raisons de sa présence à l'ensemble de la communauté villageoise et, par conséquent, de se faire connaître et accepter. J'avoue tout de même que dans la plupart des cas, j'avais fait jouer quelques relations personnelles pour prendre contact avec des familles du village afin de conserver une certaine autonomie vis-à-vis de ces responsables locaux. Cela évite de faire l'objet de toutes sortes de manipulation ou d'être influencé par certains responsables qui ont parfois tendance à profiter de votre présence pour conforter leur pouvoir. La seconde phase de cette intégration, et sans doute l'une des plus enrichissantes autant sur le plan scientifique qu'humain, est de rencontrer et de sympathiser avec les aînés du village. Dans la société sénégalaise, les personnes âgées sont des acteurs essentiels de la vie sociale et sont respectées de tous. C'est d'autant plus vrai au sein des communautés villageoises, en particulier de pêcheurs, où les valeurs traditionnelles comme le droit d'aînesse sont fortement respectées. Ainsi, en acceptant votre présence et en vous offrant leur *teranga*, les aînés vous ouvrent en quelque sorte les « portes » de leur village, ce qui permet par la suite d'être accepté par les autres membres de la communauté villageoise. De plus, il m'a semblé judicieux d'intervenir dans les écoles des villages observés afin de se présenter aux enfants. En effet, j'ai remarqué qu'en rentrant dans leur foyer, ils annonçaient aux membres de leur famille les raisons de ma présence. Ceci me semble une manière efficace de se présenter à l'ensemble de la population locale.

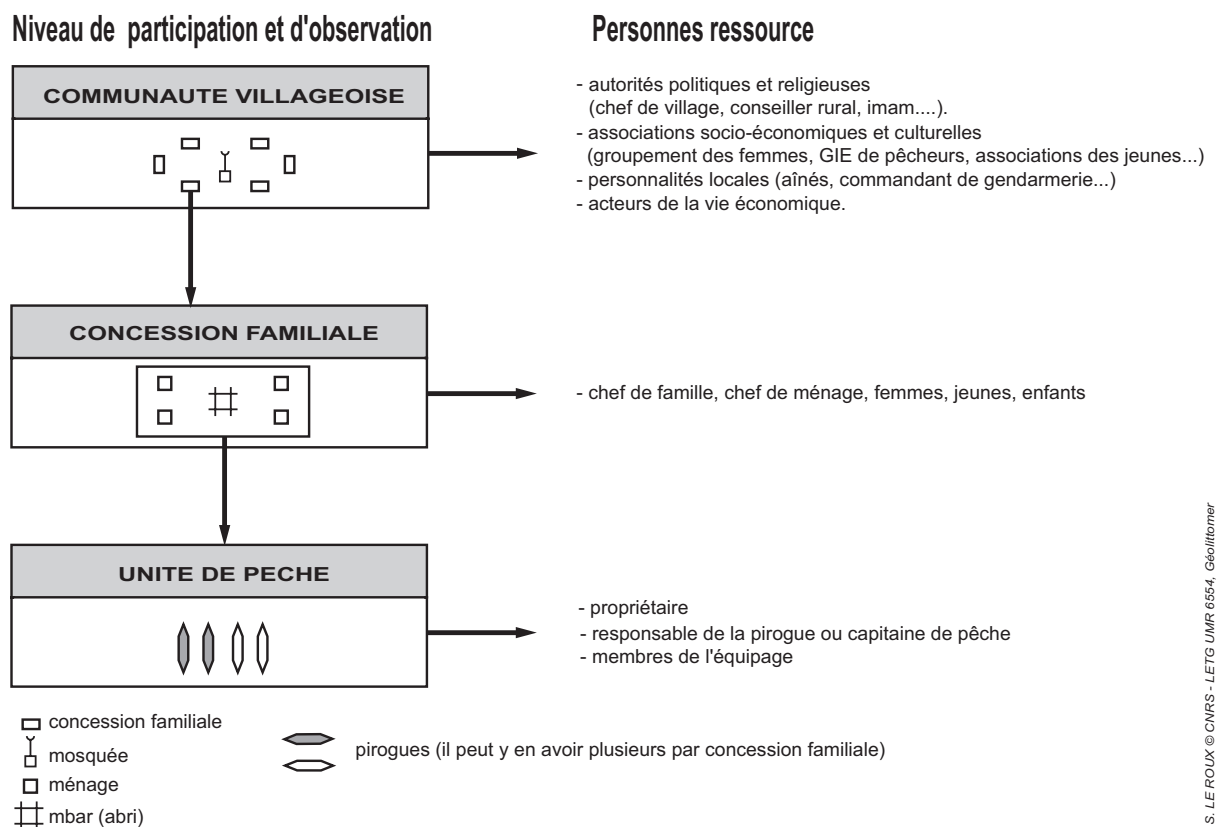


Figure 5 : Unités d'observation et personnes ressource

Ce parcours d'intégration, outre de tisser des liens qui serviront par la suite à la réalisation des investigations, a pour but de pouvoir « déambuler » au sein du village sans trop susciter la

curiosité et d'être le moins possible perçu comme un observateur étranger. Ceci est une condition *sine qua non* pour saisir le plus parfaitement possible les réalités quotidiennes des habitants. Il est reconnu que sous le regard d'un observateur, de surcroît *toubab*, les personnes observées ont tendance à déformer leurs pratiques et leurs comportements. Cela permet également d'éviter certains désagréments, notamment lors de la prise de photographies. Il est arrivé récemment qu'un *toubab* se fasse malmener par certaines personnes lorsqu'il a sorti son appareil photographique sur une plage de pêcheur.

Une fois cette phase d'intégration plus ou moins réussie, je me suis attaché à vivre dans les villages étudiés et à participer à la vie quotidienne des populations locales. Cela m'a alors permis de mener mes investigations le plus sereinement et objectivement possible afin de comprendre l'organisation territoriale des villages étudiés et le jeu des acteurs qui interviennent dans la structuration de ces territoires.

Dans un second temps, il est apparu essentiel de participer à la vie des familles. En plus de faciliter mon intégration au sein de la population locale, cette démarche permet de tisser des liens plus intimes et sincères avec les Sénégalais, et par conséquent de saisir avec plus de profondeur leurs réalités quotidiennes. La famille constitue l'un des socles de la société sénégalaise et nul ne peut affirmer connaître le Sénégal s'il n'a pas vécu au sein d'une famille. Miroir des réalités économiques, sociales et culturelles de la société sénégalaise, la famille est un lieu essentiel d'observation et de participation. Dès mon premier séjour, j'ai eu la chance de tisser des liens privilégiés avec quelques familles. Progressivement, j'y ai trouvé ma place et mes repères. Cela m'a permis de mieux comprendre son fonctionnement, le rôle que chaque membre y joue, la notion de partage et de solidarité, le soutien moral et les joies que cela procure mais également les tensions qui peuvent naître, notamment du fait de la polygamie. Cette démarche a ensuite facilité mon intégration au sein des différentes familles de pêcheurs dans lesquelles j'ai vécu. Les habitudes acquises m'ont permis progressivement de me soustraire à l'image du *toubab*. La réalité quotidienne n'est plus alors déformée par ma présence. Je pense ainsi avoir observé ces familles de l'intérieur. Cette intégration à la cellule familiale est d'autant plus importante que la concession, c'est-à-dire « *l'unité de résidence familiale* » (Pélissier et Sautter, 1970), apparaît comme une unité d'observation particulièrement intéressante. La concession regroupe à la fois l'habitation proprement dite, les différents ménages qui y vivent ainsi que les membres qui n'ont pas de réels liens de parenté. Cela permet de ne pas se restreindre à la vision étroite que peuvent avoir les Européens de la famille mais de considérer la famille au sens sénégalais du terme, c'est-à-dire un ensemble de personnes et de cellules familiales (ou ménages) qui vivent dans la même habitation, partagent le plus souvent leur repas, mettent en commun leurs gains et forment ainsi une certaine unité. Selon le modèle d'étude du terroir élaboré en terre africaine par Pélissier (1966), l'analyse de la concession permet d'appréhender la diversité d'exploitation du milieu ainsi que le rôle du pouvoir familial dans l'élaboration des stratégies. Cependant, par rapport à ces études menées entre les années 1950 et 1970, il est nécessaire de prendre en

compte l'évolution actuelle de la société sénégalaise qui tend, dans une certaine mesure, à s'individualiser et donc à rompre l'unité apparente de la concession. Toutefois, dans le cadre de notre étude sur les sociétés halieutiques, la concession reste la meilleure manière de surmonter « l'éclatement » de la cellule familiale due, par exemple, aux migrations de pêche. Dans les campements de migrations, la concession n'est plus une unité familiale mais, bel et bien, un ensemble de pêcheurs qui vivent sous le même toit et partagent le quotidien. Dans certaines concessions, on peut retrouver plus d'une cinquantaine de pêcheurs n'ayant pas forcément des liens de parenté mais qui ont décidé de vivre ensemble, d'être solidaires aussi bien en mer qu'à terre.

Enfin, participer au travail des pêcheurs consiste la troisième étape de mon approche du terrain. Comme les deux précédentes, elle permet avant tout de faciliter l'intégration. Bien entendu, la réparation des filets, le halage des pirogues sur la plage et les sorties en mer sont autant d'actes qui permettent de mieux comprendre les différents aspects de la pêche mais c'est surtout un moyen pour se faire accepter et respecter par les pêcheurs. Ces conditions sont nécessaires pour qu'ils puissent livrer les secrets les plus intimes de leur métier. L'unité de pêche qui représente l'unité de base du système-pêche et qui comprend l'embarcation, l'équipage et son mode de fonctionnement, constitue une unité d'observation particulièrement intéressante. Elle permet de préciser le rôle du chef de pirogue ainsi que celui du propriétaire dans l'élaboration des stratégies. Participer au travail de ces unités de pêche révèle les divers aspects de la pêche mais bien plus encore leurs modes d'occupation et d'utilisation de l'espace maritime. Comment en effet peut-on prétendre connaître ces processus sans aller en mer avec les pêcheurs ?

Limites de l'approche participative

Si l'approche participative me paraît une manière particulièrement intéressante d'aborder le terrain et d'éviter certains écueils, elle comporte toutefois certains aspects qui peuvent parfois la rendre difficilement conciliable avec un travail scientifique.

Tout d'abord, elle nécessite du temps. S'intégrer à la population locale requiert d'accepter certaines concessions d'ordre alimentaire, sanitaire et de confort, or ces nouvelles conditions de vie ont tendance, tout du moins au début, à vous affaiblir. Il faut, par exemple, un certain temps d'adaptation pour que votre organisme s'adapte au changement alimentaire et s'habitue aux nouvelles conditions climatiques, particulièrement durant l'hivernage. De plus, vous n'êtes pas à l'abri de quelques problèmes de santé, notamment du paludisme qui peut vous forcer à rester alité durant plusieurs jours. Ensuite, s'intégrer à la population locale demande de vivre à son rythme. Le sens de l'hospitalité avéré des Sénégalais tout autant que leur nonchalance peut vous retenir plus d'une journée. Prendre le thé peut prendre toute une après-midi. Vivre le plus possible comme la population locale signifie également se déplacer avec les mêmes moyens de communication, or les transports en commun ne partent que

lorsqu'ils sont pleins, autant dire qu'il ne vaut mieux pas être le premier à moins que vous utilisiez le temps que vous ayez devant vous (parfois plus deux heures) pour observer et discuter. L'état des routes et les embouteillages, surtout au niveau de Dakar, sont autant de facteurs qui peuvent transformer un déplacement en une véritable expédition. Parfois, il arrive de mettre plus de cinq heures pour effectuer une soixantaine de kilomètres ou d'attendre deux jours avant qu'une pirogue puisse vous conduire vers votre destination (c'est le cas par exemple dans certaines îles du Sine-Saloum). Il faut également s'adapter à la lenteur et au dysfonctionnement de certains services administratifs. Consulter certains documents ou joindre une personne peut prendre plus d'une semaine, voire plus d'un mois. Bien sûr, vous pouvez tenter de « glisser » quelques billets mais si vous vous conduisez comme la majorité des Sénégalais, il faudra faire preuve de patience, de courtoisie, voire de charme pour les obtenir dans un bref délai. Il ne faut donc pas vouloir s'attacher à respecter un programme ou forcer certains obstacles, ce serait se fatiguer pour rien. Par contre, prendre le temps de vivre au rythme de la société sénégalaise permet de mieux appréhender certaines réalités quotidiennes ainsi que certains rouages qui freinent le développement du pays. Du temps, il en faut également pour s'intégrer aux communautés villageoises. Si dans certains villages, je pense être parvenu à me faire accepter, voire « oublier », dans d'autres lieux mon intégration n'a pas été complète faute de temps.

Le second obstacle de cette démarche (encore qu'elle ne lui soit pas spécifique) réside dans la barrière de la langue. Même si le français demeure la langue officielle du Sénégal (ce qui facilite grandement le travail de terrain), la majorité des Sénégalais s'expriment en *wolof*, notamment parmi les pêcheurs puisque la plupart d'entre eux n'ont fréquenté que l'école coranique. De plus, la maîtrise de cette langue apparaît comme un moyen utile pour s'intégrer et dépasser l'image du *toubab*. Toutefois, si au fur et à mesure de mes missions au Sénégal, j'ai réussi à me familiariser avec certains rudiments de cette langue³⁸, je ne la maîtrise pas suffisamment pour mener l'intégralité de mes investigations en *wolof*, ce qui ne facilite pas le dialogue avec les pêcheurs. À ce sujet, il me paraît essentiel de préciser que les pêcheurs sénégalais, à l'instar de la plupart des sociétés halieutiques et maritimes du monde, se singularisent par leur caractère bourru, ce qui ne facilite pas toujours la collecte d'information. De plus, ils se méfient des enquêtes, de surcroît lorsqu'elles sont menées par un *toubab*. Mais, ceci n'est pas propre aux pêcheurs puisque, en règle générale, les sociétés noires africaines se méfient de tout ce qui peut ressembler à un archivage. Traditionnellement, elles préfèrent davantage la transmission orale et n'ont pas l'habitude de laisser des traces écrites. Il semble d'ailleurs conseiller de ne pas prendre de notes « à chaud » lors des entretiens.

De plus, se faire accepter par les pêcheurs demande de faire ses preuves, la plus belle étant d'aller en mer avec eux. Malheureusement, ces occasions ont été trop rares, d'un part parce que je craignais de les gêner dans leur travail et, d'autre part, parce qu'ils sont souvent

³⁸ À ce sujet, deux ouvrages ont facilité cet apprentissage : Malherbe et Sall (1995) et Dial (2001).

réticents à l'idée d'amener un étranger sur leur pirogue. Au début, j'ai cru que c'était par méfiance à l'égard du *toubab* mais aujourd'hui je me demande s'ils ne craignent pas davantage qu'un terrien ne puisse s'habituer à naviguer sur leur embarcation. Issu d'un milieu maritime qui m'a permis de me familiariser depuis mon plus jeune âge avec la mer, j'ai toutefois réussi, non sans mal, à les accompagner mais pas suffisamment à mon avis pour analyser précisément leurs territoires de pêche. Sans doute que l'utilisation d'un *Global positioning system* (GPS) ou d'une embarcation personnelle aurait facilité la cartographie de ces territoires. En attendant, je pense que l'espace maritime reste l'univers des gens de la mer et qu'un chercheur terrien n'y a pas vraiment sa place. Les pêcheurs sénégalais le pensent souvent aussi. D'autre part, j'aurais aimé suivre les unités de pêche qui s'en vont pour des campagnes de plusieurs jours mais les conditions de vie à bord s'avèrent difficiles et même si le corps humain fait preuve d'une formidable faculté d'adaptation, il sait vous rappeler où sont vos limites.

Ensuite, le travail scientifique se heurte souvent à l'impossibilité d'entreprendre la rédaction de synthèse précise au fur et à mesure des investigations. Comment en effet trouver le lieu, le temps et le calme pour commencer le travail de rédaction lorsque vous vivez dans une famille de plus de vingt personnes ? C'est là sans doute l'une des principales difficultés de la démarche participative, d'autant qu'il semble que la rédaction nécessite de prendre suffisamment de recul par rapport au terrain afin de conserver un regard le plus objectif possible.

Enfin, je terminerais ce point sur les limites de mon investigation sur le terrain par un dicton souvent repris par les Sénégalais qui dit « *qu'on a beau mettre un tronc d'arbre dans un marigot, il ne deviendra jamais un crocodile* ». Certains emploient parfois cette expression pour désigner un *toubab* qui tente de s'intégrer à la population locale. J'y rajouterais que « *ce tronc d'arbre à tendance à pourrir* ». En effet, en 1996, je découvrais le Sénégal avec l'utopie caractéristique de mon jeune âge alors qu'en 2002 je suis revenu avec le cynisme de quelqu'un qui doute de l'utilité de son travail. Comment en effet ne pas être désabusé par les beaux discours scientifiques et le « politiquement correct » après huit mois à vivre au quotidien avec des Sénégalais qui ont à peine 500 F CFA par jour ? Si la plupart de ces doutes se sont estompés avec le temps, la rédaction de ce travail reste partagé entre ma vision occidentale et ma perception de *toubabounioule*³⁹ d'une réalité qui ne peut être qu'effleurée. Souvent partagé entre optimiste et pessimiste, je m'interroge toujours sur la réelle possibilité de conserver un regard scientifique et me demande, étant donné l'évolution de la perception que j'ai de certains faits entre mon premier séjour et aujourd'hui, s'il m'est encore possible de retranscrire certaines réalités à un lecteur occidental qui ne connaît pas le Sénégal. Comment exprimer certains faits qui me paraissent désormais tout à fait naturels ? Comment éviter que certains de mes propos ne soient pas mal interprétés ?

³⁹ Peut définir un *toubab* qui tente de s'intégrer à la population locale et qui commence à prendre quelques habitudes sénégalaises.

Malgré les limites que cette approche participative et les doutes qu'elles suscitent, je reste intimement convaincu qu'elle demeure une des approches les plus fructueuses pour comprendre la société sénégalaise et répondre aux enjeux problématiques soulevés précédemment.

Une multitude de sources documentaires

Ce travail, s'il accorde une large place aux observations personnelles menées sur le terrain, s'appuie également sur la consultation de divers documents dont il apparaît important de préciser les principales sources.

En ce qui concerne les travaux scientifiques et universitaires, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) disposent d'importantes ressources documentaires sur des thèmes aussi variés que l'environnement physique du Sénégal, l'histoire des sociétés ouest-africaines ou la dynamique de l'occupation de l'espace littoral. À ce sujet, la Chaire UNESCO sur la gestion intégrée des zones côtières de l'UCAD fournit divers travaux sur l'espace littoral sénégalais. Toutefois, ils demeurent principalement axés sur des aspects géomorphologiques, ne prennent pas suffisamment en compte les dimensions sociales et n'abordent que trop rarement la question de la pêche artisanale. Cette critique vaut également au département de géographie de l'UCAD qui, à ma connaissance, ne s'intéresse pas suffisamment au rôle de la pêche piroguière dans l'organisation territoriale du littoral. Par contre, le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) dispose de multiples documents scientifiques et statistiques sur les questions halieutiques. Les travaux de ce centre apportent d'intéressants renseignements sur l'état des stocks halieutiques, la cohabitation entre pêche industrielle et artisanale ainsi que sur les évolutions du secteur artisanal (celles de la filière de commercialisation notamment). Le recensement du parc piroguier effectué en 1996 constitue également une base de référence, voire la seule qui soit actuellement traitable, pour préciser l'effort de pêche artisanale. Il semble toutefois que cet organisme scientifique ne dispose pas suffisamment de moyens financiers pour assurer la publication de toutes ses données.

En ce qui concerne les données statistiques, la Direction océanographique des pêches maritimes (DOPM) apparaît d'un grand secours, notamment par l'intermédiaire des annuaires annuels des résultats généraux de la pêche maritime. Quant à l'Observatoire économique de la pêche au Sénégal (OEPS), il établit chaque année un « tableau de bord » du secteur de la pêche et présente les comptes économiques annuels du secteur par filière. Chaque trimestre, l'OEPS publie un bulletin d'information (*Thiof News*) présentant l'actualité en matière de pêche. Les différents ministères de la République du Sénégal fournissent également des données statistiques, notamment sur la démographie, ainsi que quelques documents relatifs à la législation. Par contre, il apparaît difficile de pouvoir les consulter sur place, surtout

lorsqu'on ne dépend d'aucune structure scientifique. Heureusement, quelques données sont mises en ligne sur le serveur officiel du gouvernement sénégalais (www.gouv.sn).

Les agences de coopération française et de l'Union européenne ainsi que l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) disposent également de rapports techniques sur la pêche artisanale. Il faut toutefois regretter que les récents documents relatifs à la mise en place de mesures pour une gestion durable des ressources n'aient pas pu être tous consultables.

Les différents services des Nations unies - Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), disposent également de fonds documentaires variés. Quant à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle fournit des statistiques annuels sur la pêche et l'aquaculture qui servent de référence en matière de recherches halieutiques.

Quelques Organisations non gouvernementales (ONG) livrent des contributions qui recouvrent le champ d'investigation de ce travail. J'ai pu consulter quelques documents fournis par la *World Wildlife Fund* (WWF)⁴⁰ ainsi que par l'Océanium de Dakar. Cette association pour l'exploration et la préservation des fonds marins de la presqu'île du Cap-Vert dispose, elle aussi, de quelques documents. Ces deux organisations travaillent d'ailleurs en partenariat et sont à l'origine de campagnes de sensibilisation sur la nécessité de gérer durablement les ressources halieutiques. Les contributions les plus intéressantes proviennent de l'ONG environnement et développement du Tiers monde (ENDA Tiers monde) qui est basée à Dakar et qui a été créée par un programme commun au PNUE, à l'Institut africain de développement économique et de planification, et à l'organisation suédoise pour le développement international. Cette ONG est à l'origine de la mise en place de ENDA Prospective Dialogue Politique (ENDA DIAPOL) qui a publié différentes contributions intéressantes sur la pêche artisanale sénégalaise. Elles ont été d'un appui incontestable dans la réalisation de ce travail, d'autant qu'elles apportent un peu de renouveau dans les études relatives au Sénégal.

Ce travail s'appuie aussi sur les contributions faites par différents collectifs qui oeuvrent pour la défense de la pêche artisanale tels que le Collectif pêche et développement, l'*International Collective in Support of Fishworkers* (ICSF)⁴¹, la Coalition pour des accords de pêche équitable (CAPE), le groupe mer du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). Le Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie (CRISLA) et le réseau RITIMO facilite la consultation de ces différents ouvrages.

⁴⁰ Fonds mondial pour la préservation de la nature.

⁴¹ Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans.

L'analyse du discours des organisations socioprofessionnelles des pêcheurs sénégalais a, quant à elle, été facilitée par la lecture de la revue d'information *Gaal-gui* du Collectif national des pêcheurs sénégalais (CNPS) et du bulletin de liaison *Mool-mi* de la Fédération nationale des groupements d'intérêt économique de la pêche (FENAGIE pêche).

La consultation de la presse sénégalaise a également été d'un grand recours, citons par exemple : Le Soleil (www.lesoleil.sn), Le Quotidien (www.lequotidien.sn) ou Walf Fadjiiri (www.walf.sn). Il semble intéressant de préciser l'adresse de leur site Internet puisque « la toile » constitue un outil précieux pour la collecte d'information. En plus d'éviter certaines démarches fastidieuses auprès d'organismes ou services administratifs, Internet offre la possibilité de conserver un regard sur le terrain, et plus particulièrement sur l'actualité. À sujet, même si l'on doit avoir un regard critique sur les informations qui s'y trouvent, certains sites créés à l'initiative de particuliers disposent de données intéressantes, citons par exemple l'adresse suivante www.senegalaisement.com.

Enfin, les données statistiques, quelles que soient leurs sources, doivent être prises avec un minimum d'esprit critique. La fiabilité des chiffres, déjà bien loin d'être reconnue en France, limite le jugement des études sur l'Afrique. Si l'on prend le cas de la pêche pirogrière sénégalaise, aucun organisme qu'il soit national ou international, ne peut avancer des chiffres précis sur le nombre de pêcheurs, de pirogues ou d'emplois induits par la pêche. Ils peuvent uniquement dégager de grandes tendances à l'aide de recensements ponctuels et localisés. De plus, les différents organismes qui recueillent des données chiffrées n'utilisent pas les mêmes règles de calcul et n'abordent pas le terrain de la même manière. Par exemple, certains organismes comptabilisent les débarquements des produits halieutiques en fonction des régions administratives tandis que d'autres s'appuient sur la délimitation des régions littorales. La situation en Casamance trouble également les chiffres puisque parfois elle est prise en compte tandis que d'autrefois elle est ignorée parce que l'insécurité ne permet pas de réaliser des enquêtes. De plus, l'informalité fait que parfois les chiffres sont loin de correspondre à la réalité. Ils doivent donc être uniquement considérés comme des estimations et à la lecture des figures, quelques incohérences ou anomalies peuvent apparaître. Justement, en ce qui concerne les fonds cartographiques, il a été difficile d'en posséder. Les figures cartographiques sont donc faites à partir de fonds récupérés sur Internet et qui ont été par la suite retravaillés.

4. Déroulement de la réflexion

Cette introduction ayant été consacrée à la présentation du contexte générale de l'étude, de la problématique et de la méthodologie, la réflexion va désormais s'organiser en trois parties.

La première partie intitulée « de l'état de l'art à l'état des lieux » s'articule autour de deux chapitres. L'un est consacré à l'analyse des antécédents scientifiques relatifs au champ d'investigation de la problématique, suivant trois thèmes : historique et facteurs de développement de la pêche piroguière ; récente spécialisation halieutique des sociétés littorales ; modes d'occupation et de gestion de l'espace littoral par les sociétés halieutiques (chapitre 1). Le second présente un état des lieux de la zone d'étude en précisant d'une part les principales caractéristiques physiques et humaines, et d'autre part les particularités des activités halieutiques afin, dans un dernier point, de définir trois sites-témoins (chapitre 2).

La seconde partie intitulée « étude de cas » s'organise autour de trois chapitres, chacun d'entre eux pouvant être considéré comme une monographie présentant le résultat des investigations menées dans chaque site observé. Nous verrons alors l'exemple de Kayar qui représente un nouveau modèle de centre de pêche (chapitre 3), puis Hann qui constitue un site de débarquement en milieu urbain (chapitre 4) et enfin Ndayane qui apparaît comme un village de pêcheurs migrants confronté au développement du tourisme (chapitre 5).

La troisième partie intitulée « des territoires halieutiques aux territoires littoraux » propose une synthèse de la réflexion en s'organisant autour de trois chapitres, chacun d'entre eux reprenant l'une des ouvertures problématiques offertes par l'articulation « pêche et territoire ». Les deux premiers analysent plus précisément deux des composantes essentielles des territoires halieutiques, à savoir les territoires de pêche qui aborde le problème de la gestion durable des ressources halieutiques (chapitre 6) et les pôles halieutiques qui apparaissent à la fois des lieux de permanences et de mutations (chapitre 7). Quant au dernier chapitre consacré à l'analyse des territoires littoraux, il ouvre une réflexion sur les réelles possibilités de parvenir à une gestion intégrée de l'espace littoral (chapitre 8).

Première partie

DE L'ÉTAT DE L'ART À L'ÉTAT DES LIEUX

Chapitre 1 : La recherche halieutique et la pêche piroguière sénégalaise

Des études du biologiste Gruvel sur « les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud » (1908) aux récentes analyses de l'anthropologue Chauveau sur « les dynamiques institutionnelles internes aux pêches piroguières en Afrique de l'Ouest » (2000), la pêche piroguière sénégalaise fait l'objet de multiples recherches qui fournissent une littérature scientifique ancienne et abondante.

En effet, dès la période coloniale, la richesse halieutique des eaux sénégalaises devient un enjeu économique pour l'autorité coloniale française et par conséquent un thème d'étude privilégié. Les biologistes et les techniciens des pêches fournissent alors de multiples études de faisabilité dans le but d'optimiser l'exploitation de ces ressources : « l'objectif étant de recueillir des données d'intérêt commercial sur les ressources et l'état des pêcheries mais aussi de bénéficier de conseils spécialisés sur la mise en valeur de ce domaine des ressources coloniales » (Chauveau, 2000). À cette époque, ces analyses préconisent que « seule la pêche à forme européenne permettra de faire évoluer la production et de créer de nouveaux marchés en favorisant l'installation de pêcheries et de sécheries industrielles » (Gruvel, 1908). Peu d'études envisagent alors des perspectives de développement pour la pêche piroguière. D'ailleurs, la plupart d'entre elles ne prennent pas en compte les stratégies des communautés de pêcheurs sénégalais : « les pratiques et les mœurs des pêcheurs étant considérées comme des éléments à changer plutôt qu'à comprendre, selon l'idéologie de la modernisation simple : ne pouvant venir que par l'introduction de techniques et de l'organisation européennes et sa substitution aux formes africaines » (Chauveau, 2000). Il faut attendre la Seconde Guerre mondiale pour que les études affichent la volonté d'une approche plus compréhensive de la pêche piroguière. Cependant, même avec l'Indépendance où l'intérêt national et le mieux être des populations locales deviennent des nouveaux impératifs de développement, la recherche conserve l'idée que la modernisation de la pêche piroguière passe obligatoirement par son industrialisation et la plupart des études demeurent le fait de biologistes et de techniciens des pêches. Il faut attendre le début des années 1980 et la reconnaissance du rôle important de la pêche piroguière en terme d'emploi, de revenu et d'alimentation pour les populations locales, pour que les approches scientifiques se renouvellent, notamment par l'intermédiaire des sciences sociales. Ainsi, « contrairement à ce qui est souvent annoncé, il existe de multiples études en sciences sociales » (Chauveau, 2000) relatives à la pêche piroguière sénégalaise mais la plupart d'entre-elles demeurent axées sur « le triangle de la ressource, des techniques et de l'organisation directe de la production » (*ibid.*). Cependant, dans un contexte de raréfaction de certaines espèces halieutiques qui soulève le problème de la gestion des ressources, les biologistes rencontrent de plus en plus de difficultés à expliquer la forme, le niveau et l'évolution de l'effort de pêche à partir des seules variables biologiques. La recherche halieutique est alors obligée d'élargir son domaine d'investigation. Cet élargissement des connaissances empiriques permet désormais de posséder une meilleure compréhension des divers aspects de la pêche piroguière sénégalaise dont nous proposons de faire un bilan en

insistant dans un premier temps sur les facteurs qui expliquent son développement, puis sur la récente spécialisation halieutique des sociétés littorales et enfin sur leurs modes d'occupation et de gestion de l'espace littoral.

1.1. D'une activité traditionnelle à une pêche artisanale

A l'origine pratiquée par certaines populations littorales en tant qu'activité de subsistance, la pêche piroguière a longtemps été considérée comme une activité traditionnelle. Désormais, elle est reconnue comme un secteur économique à part entière et plusieurs études dont les travaux d'anthropologie historique de Chauveau (1983, 1985a, 1985b, 1986) permettent de reconstituer les grandes lignes de cette évolution et d'identifier les principaux facteurs explicatifs.

1.1.1. Historique du développement de la pêche piroguière

Les premiers documents légués par les Portugais lors de la découverte des côtes ouest-africaine signalent la présence de pirogues monoxyles qui servent à la navigation fluviale et maritime ainsi qu'à la pratique d'une activité de pêche. Chauveau révèle qu'à cette époque, la pêche continentale, notamment dans les lacs côtiers de la côte nord du littoral sénégalais, semble plus importante que la pêche maritime dont les témoignages les plus précis se retrouvent sur la portion littorale comprise entre la Presqu'île du Cap-Vert et l'embouchure du Saloum. Le développement de cette activité est alors intimement lié à la présence européenne.

Avant le XVII^e siècle, la présence européenne stimule l'économie d'échange : les échanges des produits de la pêche vont alors s'intensifier, notamment avec les populations de l'intérieur des terres et « inversement, lorsque les populations de l'arrière-pays côtier sont affectées trop gravement par les aléas climatiques et les invasions d'insectes prédateurs, elles migrent temporairement pour pêcher et collecter des coquillages » (Chauveau, 1985a). Durant cette même période, la multiplication des comptoirs commerciaux et de traite négrière suscite le développement des activités liées à la navigation et à la pêche. La pêche est alors décrite par les Européens comme « une activité lucrative qui amène à pêcher de nuit et loin des côtes » (Chauveau, 1985b), sur des pirogues désormais équipées de voiles et de gréements complexes.

À partir de la fin du XVII^e siècle, cette relative prospérité de la pêche est freinée par le développement de la traite négrière qui entraîne des conséquences désastreuses pour les activités d'échanges du littoral. Les littoraux deviennent des espaces dangereux que certaines populations fuient pour se protéger dans des lieux plus difficilement accessibles aux marchands d'esclaves. Ceci entraîne une régression du cabotage et de l'activité pêche ainsi qu'une concentration de ces activités autour des comptoirs maritimes, notamment celui de Saint-Louis qui devient le principal lieu d'innovations technologiques en matière de

navigation et de pêche. De plus, la traite négrière affecte les échanges des produits de la mer vers l'intérieur du pays puisque les échanges commerciaux reposent uniquement sur celui des esclaves.

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la culture de l'arachide devient le nouveau moteur de l'économie coloniale et le nouveau facteur d'organisation de l'espace littoral. On observe une multiplication de petits ports sur la portion littorale située au sud de la presqu'île du Cap-Vert et dans le Sine-Saloum. Destinés à évacuer les productions provenant du bassin arachidier, ces ports profitent également à la pêche piroguière qui retrouve une nouvelle vigueur en profitant des débouchés commerciaux offerts par la présence européenne. De plus, le marché intérieur du poisson frais tend à s'accroître et de nouveaux procédés de transformation apparaissent, notamment la technique du braisage qui se fait à l'aide des combustibles fournis par la culture de l'arachide. La construction du chemin de fer au milieu du XIX^e siècle offre également de nouveaux débouchés : « dès le retour des pêcheurs au petit matin, à Dakar et à Rufisque, les femmes emportent le poisson au marché, mais une partie est expédiée vers l'intérieur du pays par le chemin de fer » (Ciss, 1985). Le développement de la culture de l'arachide entraîne une monétarisation des échanges, la constitution d'une armature urbaine sur le littoral et la modification des demandes alimentaires qui profitent également au développement de la pêche piroguière. « Plus encore qu'au siècle précédent, le développement de la navigation et de la pêche maritime est lié à celui de l'économie coloniale.[...] Dès la fin du XIX^e siècle, les conditions sont réunies pour que la pêche piroguière puisse s'orienter, sur la base de sa propre dynamique interne, vers une petite production marchande généralisée, systématiquement orientée vers les échanges monétarisés » (Chauveau, 1985b). La pêche piroguière se développe par la suite sur l'ensemble du littoral « où il n'est pas de village du littoral où les habitants ne pratiquent la pêche en mer. Montés en nombre de trois ou quatre sur des pirogues qui jaugent environ deux tonnes, les noirs emploient le filet, la ligne de fond, la ligne courante et le harpon » (La Dépêche Coloniale, 1927, cité par Chauveau, 1983). Malgré ce développement, « la pêche piroguière est jugée primitive, peu productive, peu évolutive [...] alors même que la pêche piroguière semble parfaitement intégrée dans un ensemble d'activités de transport ou de productions agricoles [...] et que le métier de pêcheur devient de plus en plus attractif » (Chauveau, 1985a).

Durant la Première Guerre mondiale, les autorités coloniales, désireuses d'approvisionner la métropole en guerre, tentent de moderniser cette activité afin de tirer le maximum de profit du potentiel halieutique des eaux sénégalaises. Ces tentatives de modernisation calquées sur le modèle industriel européen n'ont pas d'écho auprès des pêcheurs qui, d'après Chauveau (*ibid.*) préfèrent se contenter du marché local et ne veulent pas s'encombrer avec les démarches administratives édictées par la puissance coloniale. Durant l'Entre-deux-guerres, les espoirs coloniaux de la création d'une pêche dite moderne ne vont pas non plus se réaliser. Gruvel renonce même à toute action sur la pêche piroguière « critiquant l'esprit d'indépendance des

pêcheurs et les méthodes archaïques de pêche, de transformation et de distribution» (Chauveau, 1983). L'expansion de la pêche piroguière à cette époque réside en fait dans le secteur des échanges interafricains.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la pêche piroguière connaît une forte croissance de la production liée d'une part, à la mise en place d'unités de transformations industrielles par les autorités coloniales pour alimenter la métropole et, d'autre part, par l'augmentation de la demande locale du fait de l'accroissement démographique de la région dakaroise et de l'extension du mareyage à la fois national et à destination des pays limitrophes. De 1939 à 1948, on note une forte augmentation du parc piroguier, une expansion de la production dans les centres de pêche, la création de nouveaux points de débarquement et la généralisation de nouvelles techniques de pêche. À cette même époque, les migrations de pêche s'accroissent sous l'effet de la modernisation des transports et du commerce. Pourtant, « la pêche piroguière n'est toujours pas reconnue comme une véritable économie de la pêche alors que son dynamisme contraste avec la quasi-inexistante de la pêche industrielle » (Chauveau, 1985b). Lors de la Conférence de Dakar sur la pêche en 1948, les participants insistent sur la nécessité d'accroître la productivité et la production de la pêche piroguière afin qu'elle puisse fournir à la fois le marché local en constante augmentation et les entreprises de transformations industrielles. La motorisation des pirogues paraît alors la solution idéale.

En plus de cette révolution technologique, la pêche piroguière se développe du fait de l'amélioration du réseau de communication. En 1949, il n'existait au Sénégal que 30 kilomètres de routes goudronnées mais la construction par la suite de nouvelles routes⁴² apparaît comme un « facteur essentiel de développement » (Nguyen Van Chi Bonnardel, 1980). Facilitant l'écoulement de la production et l'ouverture vers de nouveaux marchés de consommation, l'extension du réseau routier entraîne également « la concentration des activités de pêche dans les centres desservis » (Laloë et Samba, 1990). Les débarquements, estimés à 39 000 tonnes en 1955, augmentent progressivement pour atteindre en 1970 environ 133 000 tonnes. La pêche piroguière connaît ensuite une seconde grande innovation technologique avec l'adaptation de la senne tournante et coulissante qui va permettre un accroissement considérable des débarquements.

Toutefois, il faut attendre le début des années 1980 pour que la pêche piroguière soit reconnue au titre de pêche artisanale, c'est-à-dire « comme l'ensemble des activités halieutiques fondées sur des initiatives locales, et reposant sur des formes d'organisation économique poursuivant des buts multiples, parmi lesquels la reproduction sociale (à la différence de la pêche industrielle) et la recherche de gains monétaires » (Chaboud et Charles-Dominique, 1991). Désormais, la recherche reconnaît que la vitalité de cette pêche artisanale repose sur trois principaux éléments : sa faible dépendance technologique, le fort taux de valeur ajoutée de sa

⁴² Ouverture de la route de Kayar (1951), bitumage de la route entre Mbour et Joal (1958) et de l'axe Dakar Saint-Louis (1960).

production par rapport à la pêche industrielle et l'importance de l'intégration socio-culturelle de ces différents acteurs dans le vie socio-économique du Sénégal. Chauveau (1983) insiste sur le fait que l'évolution de la pêche piroguière est « inséparable des transformations globales de la société et de l'économie sénégalaise ».

1.1.2. Combinaison de plusieurs facteurs de développement

L'état actuel des recherches relatives à la pêche piroguière permet ensuite de présenter plus précisément les différents facteurs qui sont à l'origine de son développement. Si l'ensemble de ces études revient sur la richesse halieutique des eaux sénégalaises, elles expliquent surtout que cette évolution est liée au fait que la pêche piroguière a réussi « à construire sa propre autonomie en s'appuyant sur sa dynamique interne » (Chauveau, 1985a), autant au niveau de la filière de production que de celle de la commercialisation.

1.1.2.1. Des eaux sénégalaises poissonneuses

Dans un premier temps, l'évolution de la pêche piroguière s'explique par la présence d'un écosystème favorable au développement des activités de pêche. La plupart des témoignages laissés par les premiers navigateurs européens font état de la richesse en poissons des eaux ouest-africaines. Jusqu'au début du XX^e siècle, ces renseignements restent toutefois vagues et se limitent à quelques allusions dans la description des littoraux (Gruvel, 1908). Depuis, les progrès scientifiques en biologie et en océanographie ont permis de confirmer la richesse halieutique des eaux sénégalaises, de préciser les facteurs morphologiques, climatiques et hydrologiques qui expliquent la présence de ce fort potentiel (Rébert, 1983 ; Cury et Roy, 1988) et de répertorier et décrire la composition de ces ressources halieutiques (Gruvel, 1908, 1913 ; Laloë et Samba, 1990).

Ces travaux révèlent la présence de deux saisons marines distinctes : l'une dite « chaude », située généralement entre mai et novembre, durant laquelle les eaux chaudes du golfe de Guinée remontent au large du Sénégal et qui correspond à la période durant laquelle la productivité des eaux est relativement faible et l'une dite « froide », à partir du mois de novembre, qui se caractérise par une remontée d'eaux froides profondes riches en sels minéraux, déclenchés par les alizés. Ce phénomène hydrologique, appelé communément *upwelling*⁴³, est désormais reconnu comme « la principale source d'enrichissement des eaux sénégalaises » (Rébert, *op. cit.*). En plus de ce mécanisme, les côtes sénégalaises reçoivent quatre cours d'eaux (fleuves Sénégal, Gambie, Casamance et le complexe fluvio-lagunaire du Sine-Saloum) dont le volume d'apports terrigènes constitue une importante source

⁴³ « phénomène engendré par les alizés et les grands courants froids, dont l'action conjuguée repousse les eaux côtières vers le large. L'*upwelling* provoque une arrivée de sels minéraux nutritifs dans les eaux de surface suffisamment éclairées pour que la photosynthèse ait lieu, ce qui explique la fertilité des secteurs océaniques, en plancton et en petits pélagiques planctonivores » (Chaussade et Corlay, 1990).

d'enrichissement du milieu en matières organiques. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs favorables (températures, insolation, eaux de surface constamment renouvelées, intensité et persistance de l'upwelling), aujourd'hui parfaitement connus, fait des eaux sénégalaises une région très productive.

Selon la FAO, ce potentiel halieutique est estimé entre 300 000 et 350 000 tonnes et se divise en deux principaux groupes d'espèces. Les espèces pélagiques côtières, composées principalement de sardinelles et de chinchards, représentent la plus importante partie de la biomasse (Laloë et Samba, *op.cit.*). Le CRODT estime ces stocks entre 173 000 et 248 000 tonnes. Toutefois, il est très difficile de procéder à l'évaluation de leur biomasse à cause, entre autres, de l'abondance de petits pélagiques qui dépendent beaucoup plus des facteurs hydro-climatiques tels que le courant, la température et de l'importante mobilité de ces espèces. Sténohalins et sténothermes, ces espèces effectuent des migrations saisonnières de plus ou moins grande amplitude entre la Mauritanie et les îles Bissagos (Guinée-Bissau). De manière générale, ces petits pélagiques côtiers sont plus abondants durant la saison froide sur la côte sud que durant la saison chaude. Les espèces démersales côtières, quant à elles, sont composées de crustacés (crevettes blanches, crabes), de mollusques (poulpe, seiche, cymbium, calmar) et de poissons de fond (dorades, rougets, soles, capitaines...). Selon le CRODT, leur potentiel est estimé entre 125 000 et 130 000 tonnes.

1.1.2.2 Modernisation de la pirogue traditionnelle

Dans un second temps, l'évolution de la pêche piroguière est liée à la modernisation de la pirogue traditionnelle. Constituée à l'origine d'un simple tronc d'arbre creusé et propulsé à l'aide de pagaie, la pirogue traditionnelle représente « sans aucun doute le modèle d'embarcation le plus évolué de la côte ouest-africaine » (Gerlotto et *al.*, 1979). Lors de la découverte des côtes ouest-africaines, les Européens signalent la présence de multiples embarcations en bois de taille variable selon les lieux du littoral. « Elles peuvent embarquer de trois à quatre hommes au niveau du fleuve Sénégal, environ une quarantaine d'hommes dans la région du Cap-Vert et sur la Petite Côte et près d'une centaine de personnes dans l'embouchure du fleuve Gambie. Les pirogues de petites tailles, présentes sur l'ensemble du littoral, sont utilisées pour la pêche en mer jusqu'à deux ou trois lieues (de 8 à 12 km) des côtes alors que les plus grandes servent au cabotage, au transport fluvial et à la défense contre les Européens » (Chauveau, 1983).

De la fin du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle, l'apparition de la voile et l'adaptation de gréements complexes sur les pirogues apparaît comme la « première véritable révolution technologique » (*ibid.*) de la pêche piroguière sénégalaise. Cette innovation technologique serait « l'œuvre des descendants des colons portugais, auxiliaires de commerce et de navigation, personnel de chantiers de construction et de réparation » (Ciss, 1985). Toutefois, Chauveau (1985b) certifie que ces embarcations sont utilisées par des Africains. À partir du

XVII^e siècle, les pirogues, régulièrement utilisées pour assurer les communications et le transbordement entre Saint-Louis et les navires coloniaux français immobilisés au large, sont progressivement équipées d'éperons et de bordés pour faciliter leur maniement et le passage de la barre. C'est « la naissance de l'ancêtre de la pirogue actuelle dont les caractéristiques ne remontent donc pas au-delà du début du XVIII^e siècle » (Chauveau, 1985a). Les gréements se simplifient et les diverses voiles utilisées précédemment sont remplacées par une voile unique à forme triangulaire.

Cependant, la principale révolution technologique de l'embarcation traditionnelle survient surtout au début des années 1950 avec l'adaptation de moteur hors-bord. Cette motorisation, considérée comme « l'événement le plus important de l'histoire contemporaine de la pêche artisanale sénégalaise » (Chauveau, 1983), a fait l'objet de multiples travaux. Arnoux (1960) retrace l'histoire des premières expérimentations qui eurent lieu à Saint-Louis dès 1950-1951. Surnommé « l'homme de la motorisation », ce technicien de terrain procède alors par tâtonnement en se fiant aux remarques et suggestions pratiques des pêcheurs. « C'est sans doute ce dialogue qui a permis la pose de moteurs hors-bord sur les pirogues traditionnelles sans que cela ne pose de problèmes techniques particuliers » (Chauveau, 1985a). Il a en effet suffi de construire un puits soit dans la pirogue soit dans l'éperon arrière auquel est fixé le moteur hors-bord. Ensuite, Chauveau (1985), Llères (1986), Ciss (1997) ont analysé les facteurs de diffusion de cette nouvelle technologie, et plus particulièrement le rôle des structures d'encadrement financier et coopératif. Malgré quelques difficultés à recouvrir certains prêts consentis aux pêcheurs, tout le monde s'accorde à reconnaître le succès de ces opérations de diffusion des moteurs hors-bord. En 1958, 400 pirogues sont motorisées, soit 14% environ du parc piroguier maritime national (Chauveau, 1983). La motorisation s'étend ensuite progressivement vers les centres de pêche du sud du pays et en 1970, Arnoux (*op.cit.*) estime qu'environ 50% de l'armement piroguier dispose d'un moteur. Il faut toutefois attendre 1972 et la création, avec l'aide financière et technique du Canada, du Centre d'assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) chargé de la diffusion des moteurs auprès des coopératives d'avitaillement pour que la pose de propulseur se multiplie (Ciss, 1997). Llères (*op.cit.*) considère que dès 1983 l'entreprise de motorisation des pirogues est une réussite puisque plus de 90% du parc piroguier est motorisé. « Ce taux peut même être proche de 100% si on ne considère que les pirogues motorisables : certaines embarcations trop petites ne nécessitent pas de moteur, d'autres ne peuvent être motorisées dans des conditions satisfaisantes de rentabilité » (*ibid.*).

Ces études s'accordent également à reconnaître que cette révolution technologique est à l'origine de profondes mutations de l'activité pêche. Naguère, les pêcheurs se rendaient en mer à la rame. Au temps de la voile, ils ne pouvaient explorer que les eaux côtières immédiates et n'étaient jamais assurés de pouvoir rentrer. « Le matin, les pirogues partaient avec la brise de terre qui les poussait au large. Le soir, c'est avec les vents du nord (brise de mer) qu'ils gagnaient la rive. Et fréquemment pour le retour, ils devaient hâler leur barque en

longeant la plage, faute d'un vent favorable » (Ciss, 1997). La motorisation a rendu les conditions de navigations moins tributaires des conditions climatiques et a donc permis d'améliorer les conditions de pêche et d'accroître le rendement des marées. L'accroissement de la mobilité des pêcheurs a permis d'étendre les zones de pêche, d'accéder à de nouvelles ressources et de pratiquer une véritable chasse aux bancs de poissons. « Ainsi toute l'étendue du plateau continental est aujourd'hui prospectée et les zones de pêche les plus éloignées du rivage quotidiennement exploités » (*ibid.*).

Ces études insistent également sur le fait que la motorisation a entraîné « un accroissement du capital financier investi dans l'exploitation des unités de pêche » (Kébé et Deme, 1996). Les pêcheurs ont du faire face à de nouveaux coûts d'exploitation (achat et maintenance du moteur, avitaillement en essence) qui ont fortement influencé leur stratégie de pêche. Ils semblent être devenus plus dépendants à l'égard du marché de commercialisation.

Cette motorisation est actuellement reconnue comme un facteur essentiel de l'évolution de la pêche piroguière. Ainsi, selon Nguyen Van Chi-Bonnardel, « il est hors de doute que c'est grâce à la motorisation (*op.cit.*) que la production piroguière a accompli, dans les années soixante et soixante-dix, de prodigieux progrès » tandis que Champagnat *et al.* (1983) estime que le moteur hors-bord a quintuplé la puissance de pêche de la pirogue.

Malgré la reconnaissance de quelques défauts (manque de stabilité, de longévité - 15 ans maximum - et d'étanchéité ainsi que l'impossibilité d'y installer un moteur diesel fixe) et quelques tentatives initiées par l'État de mettre sur le marché d'autres types de navire, la pirogue traditionnelle demeure jusqu'à présent l'embarcation la mieux adaptée, semble-t-il, aux conditions locales d'utilisation. Résultant d'une longue évolution et de l'adaptation de techniques de fabrication locales bien maîtrisées, elle apparaît compatible aux nouvelles conditions imposées par l'apparition de nouvelles techniques de pêche.

1.1.2.3 Évolution des engins de captures et des techniques de pêche

À l'origine constitués principalement de « ligne à main et de filets fabriqués en fibres végétales (écorce de baobab et feuille de rônier) » (Gruvel, 1908), les engins de capture ont depuis profondément évolué, ce qui apparaît également comme un facteur de développement.

Si l'on observe dès les années 1950 l'utilisation de nouveaux engins tels que les filets maillants et dormants « du fait de la demande de certaines espèces cibles telles que le requin ou les langoustes par des pêcheries européennes » (Mbaye, 2002), la principale révolution technologique en matière d'engins de capture survient avec l'introduction et la diffusion de la senne tournante et coulissante dans les années 1970. Laloë et Samba (*op.cit.*) détaillent les premières expérimentations de cet engin de capture qui a été introduit en 1969 par un projet conjoint FAO-CRODT. Ils reconnaissent que dès 1973 « les résultats sont devenus excellents

faisant apparaître la nécessité d'utiliser une seconde pirogue pour contenir les captures ». En 1974, cette méthode se diffuse largement sur la Petite Côte et à la fin des années 1970, l'utilisation régulière des sennes tournantes débute sur la Grande Côte. L'évolution du nombre de sennes tournantes est marquée dans un premier temps par une forte croissance (120 en 1977, 230 en 1981, 265 en 1983, 303 en 1989 et 401 unités en 1994⁴⁴), puis par une régression (284 unités en 1996) due à une baisse de rentabilité liée en partie au renchérissement des coûts de production (le carburant notamment) et aux prix peu rémunérateurs offerts par les espèces débarquées (petits pélagiques côtiers). La tendance est donc à l'abandon de cette technique ou dans une moindre mesure à l'utilisation d'une seule pirogue. Depuis, cette tendance est à nuancer puisqu'en 1996 les débarquements de petits pélagiques ont augmenté de 40% en un an. Cette recrudescence viendrait d'une réutilisation des sennes tournantes sur les plages de Joal et Mbour (Kébé, 1996).

Selon Kébé (*op.cit.*), l'utilisation de cette nouvelle technique est à l'origine de trois bouleversements majeurs. Il note tout d'abord « un accroissement sans précédent des débarquements ». La forte hausse notée en 1973 semble résulter de l'utilisation de cet engin de capture « plus élaboré et plus proche des engins utilisés par la pêche industrielle » (Laloë et Samba, *op.cit.*). Cet engin de capture se révèle « d'une productivité inégalée en pêche artisanale, dépassant même parfois celles des petites unités industrielles (sardiniers) (Fréon et Weber, 1981). Ainsi, selon Kébé (*op.cit.*), en 1983 les sennes tournantes représentent 12,5% de la flotte piroguière et débarquent près de 62% des captures totales, principalement des espèces pélagiques (135 000 tonnes par an). Cet accroissement des mises à terre d'espèces pélagiques favorise le développement de la commercialisation en frais et de la transformation artisanale, notamment du braisage du poisson sur la Petite Côte. Cet essor du secteur de la transformation artisanale mobilise une importante main d'œuvre féminine et donne naissance à de nouveaux flux d'exportations vers les pays voisins. Kébé (*ibid.*) observe également un agrandissement de la taille des pirogues afin qu'elles puissent réceptionner des tonnages plus importants (jusqu'à 20 tonnes) ainsi que « la mise en place de nouvelles formes d'organisation du travail » : main d'œuvre plus importante et recrutée parmi les populations rurales, investissement financier important (9 à 10 millions F CFA) et mise en place d'un nouveau système de partage du produit de la pêche, plus favorable à la rémunération du capital. En effet, en plus de son rôle dans l'accroissement des débarquements, l'utilisation de ce nouvel engin de capture a entraîné la création « d'une unité de production entièrement nouvelle, tant par sa dimension que par sa structure en capital et en emploi » (Weber, 1992).

Ensuite, la seconde évolution majeure en ce qui concerne les techniques de pêche provient de l'utilisation de moyens de conservation à bord des pirogues. Là encore, les travaux de Laloë et Samba (*op.cit.*) permettent de reconstituer les modalités de la mise au point de la fabrication et de l'utilisation de ces glacières. Initiée au début des années 1970 par des pêcheurs originaires de Saint-Louis ayant travaillé à bord de chalutier et désireux de se rendre, par leurs propres

⁴⁴ Selon les estimations du CRODT.

moyens, sur des nouveaux lieux de pêche, l'utilisation de glacière, construite en contre-plaqué puis recouverte de polystyrène, s'est largement diffusée au début des années 1980. Désormais, communément appelée pirogue glacière, ces nouvelles embarcations ont permis aux pêcheurs de pratiquer des marées de plusieurs jours et par conséquent d'atteindre des zones de pêche plus éloignées et moins exploitées. De plus, l'utilisation de moyens de conservation a permis de davantage répondre aux critères de salubrité nécessaires pour l'exportation des prises sur le marché international et notamment européen.

Actuellement, l'évolution des techniques de pêche est marquée par la recrudescence de l'utilisation de moyens de repérage tels que le sondeur et le *Global positioning system* (GPS) associée à celle de palangre. L'apparition de cette nouvelle technique de pêche s'explique par le fait que les pêcheurs aspirent à diminuer les temps de repérage en mer au profit du temps effectif accordé à la pratique de la pêche. « En mer, les unités de pêche à la ligne peuvent consacrer 50% de leur temps au repérage de lieux ou à la recherche de fonds de pêche favorables en sondant ceux-ci à l'aide d'une corde lestée. Ce temps de recherche peut-être encore plus important pour les pirogues glacières opérant hors de vue des côtes » (Laloë et Samba, 1990). Le CRODT a alors entrepris en 1984 des essais d'adaptation d'un compas de navigation et d'un sondeur. « Le compas et le sondeur permettent un gain de temps appréciable dans la recherche des lieux de pêche, ainsi qu'un accroissement du temps consacré à la pêche proprement dite » (Le Boulch, 1985, cité par Laloë et Samba, *op.cit.*). Cependant, ils reconnaissent qu'en 1990, la diffusion de ces nouveaux appareils de repérage demeure limitée à quelques pirogues glacières sur la côte sud. Dans le même temps, le CRODT dans un souci d'améliorer l'efficacité des pirogues glacières, tente également de doter ces embarcations de palangres. Les premiers essais menés avec des palangres de fond d'une longueur d'un kilomètre avec 200 hameçons et un vire palangre à moteur essence autonome, s'avère prometteurs (Samba et Fontana, 1989). Cette technique permet de réduire le temps de repérage des lieux de pêche et d'augmenter les rendements par l'utilisation de la ligne appâtée de jour et de la palangre la nuit. Laloë et Samba (*op.cit.*) notent que la technique de la palangre commence à se diffuser, notamment depuis 1987 et 1988 à Joal, Saint-Louis, Mbour et Soumbédioune. Ces récentes évolutions technologiques permettent la capture de poissons de plus grande taille et de haute valeur commerciale destinés pour une bonne partie à l'exportation.

Enfin, à la fin des années 1970, Laloë et Samba (*op.cit.*) notent également la mise en place de bateaux ramasseurs dont le fonctionnement rappellent celui des morutiers qui travaillaient avec des doris. Ils révèlent que cette activité a un impact non négligeable sur le schéma d'exploitation de la ressource, sur les résultats de la pêche artisanale et sur certaines stratégies développées par les pêcheurs. Introduite, semble-t-il, en 1979 par un armateur occasionnel de Saint-Louis qui affréta un vieux thonier inapte à la pêche mais équipé pour conserver le produit, cette activité est désormais l'œuvre de navires portugais, chinois ou coréens. En 1986, Laloë et Samba (*op.cit.*) dénombrent huit bateaux, remorquant chacun une vingtaine de

pirogues, composées chacune d'un équipage de quatre à cinq pêcheurs. À partir de 1988, cette technique des bateaux ramasseurs semble se développer sur toute la côte mais aucun chiffre, à ma connaissance, permet de préciser le nombre exact de ces navires. Chacun de ces « bateaux ramasseurs » embarquent une trentaine de pirogues motorisées pour exploiter les eaux au large de l'Angola, du Libéria ou du Gabon. En effet, la loi maritime sénégalaise datée 18 août 1988 bannit la pratique de ces navires dans les eaux sénégalaises, mais Bellec (1996) précise que cette loi n'interdit pas à ces bateaux de recruter des piroguiers sénégalais. Cette pratique a donc peu d'incidence sur la ressource exploitée au Sénégal, par contre, elle participe à la « diminution de l'activité des pirogues lignes, particulièrement sur la Grande Côte après 1983 » (Laloë et Samba, *op.cit.*). Dénoncée comme une forme d'exploitation des pêcheurs et pour la précarité des conditions de vie et de travail à bord, cette méthode ne fait l'objet, à ma connaissance, d'aucune étude précise.

1.1.2.4. Une filière de commercialisation dynamique

La recherche halieutique a réussi à mettre en évidence que l'un des principaux facteurs de développement de la pêche piroguière réside également dans le dynamisme interne de la filière de commercialisation.

Les travaux de Chaboud (1983 ; *et al.*, 1985, 1989, 1991a) montre que la croissance des débarquements a été impulsée par les possibilités d'écoulement liées d'une part, à une demande nationale en perpétuelle croissance du fait de l'évolution des habitudes alimentaires⁴⁵, de la croissance démographique et de l'urbanisation, et d'autre part, à une demande extérieure soutenue liée aux industries de transformation. Ces études montrent également que la consommation du poisson, qui était autrefois limitée à la frange littorale, s'est progressivement étendue vers l'intérieur du pays grâce aux nouvelles possibilités de transport et au dynamisme de la transformation artisanale. À ce sujet, les études de Durand (1982) et de Ndiaye (1997) permettent d'appréhender à sa juste valeur le rôle et l'organisation économique de ce secteur. Ils démontrent que la transformation artisanale est loin d'être une activité marginale, simple utilisatrice de surplus, mais au contraire une activité qui a connu au cours des dernières décennies une évolution parallèle à celle de la production. Présente dans l'ensemble des centres de pêche, elle absorbe environ 40% des débarquements et pallie en partie les carences du système de commercialisation en frais en assurant l'approvisionnement en protéines à faible prix les populations des régions les plus isolées. Cette activité est également à l'origine de la création de nouveaux échanges commerciaux vers les pays limitrophes.

⁴⁵ L'expansion de la culture de l'arachide durant la période coloniale s'est faite au détriment des cultures vivrières (notamment du mil). Les autorités coloniales ont donc été contraintes d'importer du riz comme céréales de substitution. Les habitudes alimentaires des populations locales ont donc évolué et le mélange riz-poisson est devenu le principal plat de l'alimentation sénégalaise.

Les études relatives à la filière de commercialisation remettent en cause « des jugements négatifs souvent peu fondés » (Deme, 2002) selon lesquels cette filière est mal organisée et que le mareyage capturerait une part trop importante de la plus value afférente à la filière, compliquant ainsi sa capitalisation. Certes, au début les mareyeurs étaient d'anciens pêcheurs qui, à partir des principaux points de débarquements (Kayar, Mbour, Dakar) assuraient l'approvisionnement en frais des principaux marchés nationaux mais, désormais, cette activité est organisée par des mareyeurs professionnels dont leur réseau de distribution couvre la presque totalité du pays. De plus, outre l'approvisionnement du marché local, le mareyage assure la collecte des espèces destinées aux conserveries (seiche, soles, petites pélagiques...) (*ibid.*). D'ailleurs, Chauveau (1985a) souligne que dès 1955 un rapport du service des pêches constate que ce mareyage est « déjà particulièrement bien organisé » et qu'il s'est développé « indépendamment de toute action des autorités administratives coloniales ; les seules initiatives notables sont relatives au contrôle sanitaire, à la construction de marchés et de voies de désenclavement » (*ibid.*).

Puis, les études relatives à l'analyse du marché intérieur ont permis la compréhension « des mécanismes économiques et sociaux qui permettent l'approvisionnement du marché local en produits halieutiques » (Deme et *al.* 2002) ainsi que l'identification des facteurs qui interviennent dans la formation des prix tout au long de la filière, l'estimation fiable des flux commerciaux en volume en fonction des principales origines et destinations ou la caractérisation socio-économique des agents de la commercialisation. Ainsi, la compréhension des mécanismes de distribution locale des produits de la mer révèle l'importance du poisson dans l'alimentation des populations locales et le rôle prédominant des femmes dans sa distribution.

Enfin, ces études insistent sur le fait que les exportations à destination des marchés européens et asiatiques ne cessent de croître. Kébé et Deme (1996) révèlent « l'intégration étroite de ce secteur dans le marché mondial ». S'ils reconnaissent que cette intégration a des conséquences positives indiscutables, ils révèlent toutefois que les effets induits sur l'économie nationale sont réduits par diverses contraintes : faible contrôle des agents économiques nationaux sur la formation des prix, structure extravertie du capital de nombreuses sociétés, difficultés d'accès aux marchés autant africains qu'extérieurs au continent. De plus, de nombreuses interrogations demeurent sur les conséquences de l'accroissement des exportations, notamment des espèces nobles, sur les stratégies développées par les pêcheurs.

Il est donc désormais reconnu que la pêche piroguière est « largement déterminé par les activités en aval » » (Fontana et Weber, 1983) et « qu'une des contraintes majeures pesant sur l'activité de la pêche piroguière se situe au niveau de la valorisation des débarquements et non pas seulement dans la capacité de renouvellement des ressources exploitées » (Deme, *op.cit.*).

1.1.3. Les acteurs du développement

Afin de mieux comprendre les mécanismes de développement, d'autres études ont mis en évidence le rôle et le degré de participation des différents acteurs qui interviennent dans la pêche piroguière. Si ces travaux soulignent le rôle important de la politique d'encadrement et d'aide au développement de ce secteur, ils reconnaissent unanimement que l'évolution de pêche piroguière est avant tout due au dynamisme des acteurs internes, et plus particulièrement des pêcheurs.

1.1.3.1. L'État et sa politique d'appui

Les travaux de Chaboud et Kébé (1986) offre une base de référence en ce qui concerne la compréhension de l'évolution des différentes structures d'encadrement et de la politique générale d'intervention.

Tout d'abord, ils insistent sur le fait que malgré l'ancienneté de l'intérêt suscité par les autorités coloniales à l'égard des ressources halieutiques des eaux sénégalaises, il faut attendre 1960 pour que l'Administration coloniale crée le service de l'océanographie et des pêches maritimes. À partir de 1963, ce service devient la DOPM qui est alors chargée de la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement des pêches maritimes. Cette politique s'appuie également sur d'autres structures : le CRODT, le service de surveillance des pêches qui dépend du ministère des Forces Armées et l'Institut de technologies alimentaires (ITA) chargé de la recherche sur l'amélioration des techniques de transformation et de conditionnement du poisson ainsi que sur deux autres organismes qui servent à l'application de la politique des pêches : la Caisse d'encouragement à la pêche et ses industries annexes (CEPIA) et le Centre d'assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) qui intègre en 1985 le Centre d'aide à la pêche artisanale du Sénégal (CAPAS).

Ces différents organismes ont permis de mettre en place une politique générale d'intervention qui s'est, dans un premier temps, concentrée au niveau de la production en facilitant la diffusion de la motorisation et de nouveaux engins de capture (notamment la senne tournante coulissante). Ils ont également permis la consolidation du mouvement coopératif. Cette politique d'intervention s'est ensuite orientée en faveur de la commercialisation notamment avec la mise en place du projet « chaîne du froid » en 1975 dont le but était de permettre l'approvisionnement en glace, la création de centres de mareyage et la modernisation du secteur de la transformation artisanale. Cependant, Chaboud et Kébé (*ibid.*) reconnaissent que la plupart de ces projets n'ont pas abouti ou n'ont pas eu les résultats initialement prévus. La principale raison de ces échecs est attribuée à « une analyse préalable erronée de la dynamique interne du secteur de la pêche » (Chauveau, 1985b) et à des projets « pensés en dehors du cadre culturel, économique et social dans lequel ils doivent s'inscrire » (Durand, *op.cit.*). Seuls

les projets de motorisation et d'introduction de nouveaux engins de capture apparaissent comme des succès.

Toutefois, cette politique d'intervention a permis « la mise en place de mesures plus générales destinées à fournir un cadre économique et social favorable à la réalisation de ces projets de développement » (Chaboud et Kébé, 1986). D'une part, la création de coopératives de pêcheurs a facilité la diffusion de la motorisation et de nouveaux engins de capture. Ces coopératives ont ensuite été transformées en Groupement d'intérêt économique (GIE) dont les principaux objectifs sont de faciliter l'accès au matériel pour les pêcheurs. Kébé (1996) reconnaît également que la principale force de ces GIE réside dans leur capacité à mobiliser les acteurs de la pêche. D'autre part, il est désormais reconnu que la politique de détaxe des consommations intermédiaires de la pêche piroguière (carburant pirogue, moteurs hors-bord, sennes tournantes et d'autres équipements...) mise en œuvre par l'État sénégalais a permis aux pêcheurs d'adopter les diverses innovations technologiques dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Enfin, la signature d'un protocole entre la Caisse nationale du crédit agricole sénégalais (CNCAS) et le Programme d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal (Pro-Pêche) a permis d'instaurer des modes de crédits adaptés au secteur de la pêche piroguière.

Néanmoins, Chaboud et Kébé (1986) accordent plusieurs limites à cette politique d'intervention. Ils s'interrogent sur la corrélation entre la politique de détaxe des intrants et l'accroissement des efforts de pêche, notamment dans un contexte qui nécessite leur contrôle pour parvenir à une meilleure gestion des ressources. Ils soulignent le coût financier de cette politique pour le budget de l'État déjà fortement confronté à une conjoncture économique difficile. Ils signalent l'essoufflement de cette politique d'encadrement et la nouvelle nécessité de mettre en place une politique globale d'aménagement des pêches qui n'aurait pas uniquement pour but d'optimiser l'exploitation des ressources mais l'ensemble de la filière. Ils préconisent une meilleure maîtrise de l'évolution temporelle et spatiale de l'effort de pêche, d'une part en mettant en place de nouvelles infrastructures portuaires pour redistribuer les activités halieutiques sur l'ensemble du littoral et d'autre part, en menant une politique de subventions plus sélectives ne visant que des formes d'exploitation précises et limitées dans le temps afin de freiner une croissance trop élevée de l'effort de pêche. Ils proposent alors de transférer les subventions d'exploitation vers le secteur de la commercialisation ce qui réglerait à la fois le problème de la maîtrise de l'effort de pêche et celui de la valorisation des produits. Enfin, ils insistent sur le fait que de nombreuses initiatives étatiques de développement ont été détournées de leurs objectifs initiaux par les acteurs internes du secteur artisanal.

1.1.3.2. Les acteurs internes et leur faculté d'adaptation

Le renouvellement de la recherche halieutique, notamment par une plus importante contribution des sciences sociales, a permis de mieux appréhender le rôle prédominant des acteurs internes dans le développement de la pêche piroguière. Chauveau (1985a) souligne « la remarquable continuité des innovations technologiques du secteur piroguier, adoptant en les adaptant, lorsque cela s'avère profitable, des techniques introduites par les services de développement ». Le succès de la motorisation, de l'utilisation de la senne tournante mais également d'innovations technologiques moins visibles⁴⁶ est principalement lié à la forte faculté d'adaptation des pêcheurs aux innovations technologiques venues de l'extérieur et à leur volonté de conserver leur propre autonomie. Ainsi, si les pêcheurs ont été réceptifs aux principales mesures d'intervention de l'État, ils les ont détournées de leurs buts initiaux pour développer leurs propres stratégies. Par exemple, la motorisation, initialement prévue pour fixer les pêcheurs sur la côte, a en réalité accru les stratégies spatiales basées sur la mobilité. L'État avait également prévu qu'elle facilite l'approvisionnement du secteur de la transformation européenne or, selon Chauveau (*ibid.*), elle a été récupérée par les circuits de distribution africains.

Ainsi, « toute réorganisation issue de l'extérieur se heurte non pas, comme il est dit trop souvent pour justifier ces interventions, au traditionalisme ou à la mentalité des pêcheurs mais à une organisation très structurée de ce secteur, et à sa logique propre caractérisée par la recherche de la sécurité et l'utilisation d'un circuit de transformation et de commercialisation interne que son ancienneté a permis de faire évoluer efficacement » (*ibid.*). En effet, comme nous l'avons remarqué précédemment, le dynamisme interne de la filière de commercialisation est un des facteurs essentiels de l'évolution de la pêche piroguière. Quant aux pêcheurs, ils ont su parfaitement s'adapter à cette filière en alternant « entre l'approvisionnement des industries de transformations industrielles et celui du marché intérieur en fonction des prix offerts et des possibilités d'écoulement du produit » (Chauveau, 1985b). Ce constat a alors incité les scientifiques à porter un nouvel intérêt aux sociétés halieutiques.

1.2. Une récente spécialisation halieutique des sociétés littorales

Les nouvelles problématiques soulevées par l'apparition des sciences sociales, et plus particulièrement par la sociologie, l'anthropologie et la géographie, en matière de recherche halieutique apportent une meilleure connaissance des sociétés littorales et halieutiques sénégalaises. Parmi l'abondante littérature scientifique relative à la pêche piroguière et à

⁴⁶ La diffusion de l'épervier et de la senne de plage sur la Petite côte avec la Première Guerre mondiale, celle du filet dormant et du filet maillant encerclant à partir de la Seconde Guerre mondiale ainsi que la généralisation de la pirogue de type *guet-ndarienne*.

L'occupation humaine des littoraux ouest-africains, les travaux de Chauveau (1983 ; 1985 ; 1986 ; 2000), de Péliissier (1989 ; 1990), de Cormier-Salem (1985a ; 1985b ; 1992), de Nguyen Van Chi-Bonnardel (1985) et de Llères (1986) constituent une base de référence en ce qui concerne l'analyse des sociétés littorales sénégalaises. Ils permettent de retracer l'évolution des modes d'exploitation de l'espace littoral et de réévaluer les fondements sur lesquels se développe l'identité des sociétés halieutiques.

1.2.1. Diversité des modes d'exploitation de l'espace littoral et conversion halieutique

Dans un premier temps, l'ensemble de ces travaux insiste sur l'extrême diversité des modes d'exploitation des littoraux par les sociétés ouest-africaines. Des paysans qui tournent le dos à la mer à ceux qui pratiquent la pêche comme une activité complémentaire à l'agriculture en passant par les pêcheurs familiaux de milieux lagunaires jusqu'aux marins-pêcheurs qui affrontent quotidiennement l'océan pour pêcher en haute mer, il existe en effet différents modes d'exploitation de l'espace littoral. Ces études démontrent que, malgré la variété des écosystèmes littoraux (côtes sableuses, rocheuses, vasières, deltas, estuaires, mangroves...) et de leurs ressources (à la fois terrestres et aquatiques), la différenciation des usages de l'espace littoral dépend davantage d'aspects de l'histoire politique, économique et sociale ainsi que de la possibilité de diffusion des innovations technologiques. Ainsi, la présence d'un fort potentiel halieutique ne suffit pas à permettre le développement de la pêche : en effet « quel paradoxe que l'absence de toute pêche traditionnelle au large de la côte mauritanienne pourtant l'une des plus poissonneuses du monde, face au dynamisme de la pêche pirogrière sur la côte sénégalaise ! » Péliissier (1989). La présence ou l'absence des activités halieutiques dépend alors davantage de l'adaptation des modes d'exploitation aux évolutions de l'environnement physique et humain qu'aux conditions du milieu naturel.

Ensuite, ces travaux révèlent que la mise en place de modes d'exploitation des espaces littoraux est généralement fondée sur la pluriactivité, et plus particulièrement sur l'association de l'agriculture et de la pêche. « Unanimement originaires de civilisations paysannes, les populations littorales sont restées, aussi tardivement qu'elles l'ont pu, fidèles à leurs ascendances terriennes » (Péliissier, 1989) et ce n'est que progressivement que certaines d'entre elles ont commencé à développer des modes d'exploitation des ressources aquatiques. Elles se sont tout d'abord contentées d'exploiter les ressources des plans d'eau les plus accessibles (lagunes, estuaires) puis, à des époques historiquement récentes, elles se sont orientées vers la pêche en mer, sans pour autant abandonner leurs travaux agricoles. La pêche est ainsi pratiquée comme une activité complémentaire à l'agriculture. Le plus souvent, ces « paysans-pêcheurs » (Comier-Salem, 1991) s'adonnent à la pêche durant la saison sèche et retournent aux champs durant l'hivernage. Cette pluriactivité est présentée comme un des facteurs explicatifs de la remarquable faculté d'adaptation des sociétés littorales aux modifications de l'environnement.

Néanmoins, ces études reconnaissent une récente et progressive spécialisation halieutique de certaines sociétés littorales. Cormier-Salem (1992) explique cette évolution par l'apparition de mutations à la fois d'ordre technologique (motorisation des pirogues, diffusion de nouvelles techniques de pêche) ainsi que d'ordre économique avec la pénétration de l'économie monétaire et l'augmentation de la demande en poisson liée à la croissance démographique et urbaine. Elle précise également que cette conversion halieutique apparaît comme une réponse à la crise des activités agricoles due principalement à la dégradation des conditions écologiques (sécheresse et désertification en particulier). À ces modifications de l'environnement, elle ajoute des mutations sociales telles que l'exode rural ou la scolarisation qui ont profondément modifié l'organisation des travaux agricoles les rendant plus contraignants donc moins attractifs, notamment auprès des jeunes, alors qu'au contraire, la pêche apparaît comme une activité lucrative et « un métier culturellement valorisé dans la mesure où il requiert un esprit d'aventure, d'audace et d'endurance » (*ibid.*). Elle soulève aussi le problème de l'accroissement des pressions foncières et du manque de terre pour pratiquer une agriculture rentable. De plus, elle insiste sur le rôle joué par les pêcheurs migrants qui, outre « de promouvoir l'introduction et l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche, véhiculent l'image d'une pêche lucrative et libératrice des pressions familiales » (*ibid.*). Toutefois, elle note que cette conversion halieutique « varie spatialement en fonction de phénomènes historiques, de l'importance des échanges économiques ainsi que de l'intégration historique des activités de pêche à un ensemble d'activités économiques diversifiées » (*ibid.*). D'ailleurs, la plupart des études qui abordent ce sujet reconnaissent le caractère inachevé parce qu'historiquement récent de la conquête de la mer.

1.2.2. Réévaluation de l'identité et des dynamiques des sociétés halieutiques

Cette récente conversion halieutique conduit Chauveau et Jul-Larsen (2000) à réévaluer « les trajectoires historiques des sociétés de pêcheurs » et à contredire certaines idées préconçues. Ils affirment que les pêcheurs sénégalais forment « des communautés de marins forgés par des conditions historiques et économiques précises et non des communautés traditionnellement tournées vers la pêche, avec des caractéristiques sociales et culturelles de tout temps spécifiques » (*ibid.*). Ils prennent, par exemple, le cas des pêcheurs de Saint-Louis qui, s'ils sont reconnus comme une des plus grandes communautés de pêcheurs de l'Afrique de l'Ouest, n'ont pour autant abandonné la pêche dans le fleuve Sénégal et leurs activités agricoles que depuis le XIX^e siècle, soit à une période historique relativement récente. Ainsi, ils rejoignent les idées de Cormier-Salem (1992) en affirmant que « l'évolution des sociétés de pêcheurs (dans le temps, dans l'espace, dans leur composition et leur organisation) est fortement liée aux différents aspects de l'histoire économique et sociale des régions littorales sénégalaises et ne relèvent pas uniquement de mécanismes internes et spécifiques à ces groupes » (Chauveau et Jul-Larsen, *op.cit.*).

Selon eux, cette situation permet d'expliquer « la forte réceptivité aux innovations technologiques, aux exigences des marchés de commercialisation » (*ibid.*) des sociétés halieutiques sénégalaises qui, au lieu d'être des sociétés figées, s'illustrent davantage par leur faculté d'adaptation et leur esprit d'initiative. Ils soulèvent en effet le paradoxe selon lequel « une forte spécialisation dans la pêche ne peut pas favoriser l'adoption des innovations technologiques et économiques les plus efficaces ou le choix de nouvelles espèces cibles plus en rapport avec l'état des ressources » (*ibid.*). La pêche ne représenterait alors qu'un genre de vie parmi tant d'autres et il apparaît difficile de parler d'identités historiques et traditionnelles de pêcheurs.

Cependant, ils reconnaissent que l'identité halieutique et l'appartenance à une communauté spécifique de pêcheurs constituent des revendications fortes pour ces groupes. Selon eux, « ce jeu identitaire correspond à des ressources stratégiques mobilisées par les acteurs pour accéder à des ressources, revendiquer des privilèges vis-vis d'autres groupes de pêcheurs ou de nouveaux venus ainsi que construire et aménager les espaces socio-politiques de leurs activités » (*ibid.*). Enfin, ils précisent que « ces identités ne sont pas figées, qu'elles sont continuellement en train de se faire et qu'elles peuvent aboutir à de nouvelles identités, voire à des néo-traditions » (*ibid.*)

Ce constat les amène alors à « réinterpréter le rôle des institutions halieutiques dans l'histoire et la logique économique de la pêche piroguière » (*ibid.*) et à soulever de nouvelles interrogations. Tout d'abord, ils constatent la mise en place « d'un nouveau mode de production proche du mode de production capitaliste » (*ibid.*). L'intégration de la pêche piroguière dans une logique commerciale semble en effet avoir entraînée de profondes mutations dans l'organisation des unités de production, notamment des grandes unités de pêche telles que les sennes tournantes ou les pirogues glacières. À l'origine organisées autour de la cellule familiale, ces nouvelles unités de pêche dépendent désormais « de ressources extérieures, tant en capital qu'en main d'œuvre » (*ibid.*). Ces évolutions, caractéristiques de la dynamique actuelle de pêche piroguière, sont encore mal perçues et la recherche scientifique manque d'information au sujet de ces nouvelles unités de pêche qui deviennent « des arènes de confrontation et de négociation » (*ibid.*), notamment entre les pêcheurs et les mareyeurs. Ils s'interrogent sur les nouvelles relations qui se tissent entre ces deux types d'acteurs et ouvrent le débat sur le rôle des « arrangements institutionnels qui porte sur l'accès au crédit fourni par les mareyeurs à des fins de fonctionnement ou d'équipements de matériels et sur des garanties d'approvisionnement ou de débouchés » (*ibid.*). Pour certains chercheurs, ces conventions illustrent « des relations d'exploitation économique des pêcheurs par les mareyeurs » (*ibid.*) tandis que pour d'autres, elles sont « des moyens économiques naturels d'affranchir l'accès au capital et aux crédits des contraintes internes aux communautés traditionnelles » (*ibid.*).

Ces évolutions conduisent alors Chauveau et Jul-Larsen (*op.cit.*) à émettre l'idée qu'il devient nécessaire de mettre en place de nouvelles formes de gestion, même s'ils reconnaissent que des institutions coutumières (domestiques, familiales, matrimoniales ou clientélistes) conservent un rôle prédominant dans l'organisation des nouvelles unités de production. Reprenant les idées de Platteau (1990), ils soulignent que ces formes institutionnelles semblent plus efficaces que les institutions modernes « parce qu'elles sont intégrées à un environnement institutionnel, à une base identitaire et morale restreinte et non pas, comme le disent d'autres collègues, parce qu'elles tendent à devenir capitalistes » (Chauveau et Jul-Larsen, *op.cit.*).

Par contre, ils avouent le manque d'études précises sur l'organisation des groupes domestiques et des communautés locales de pêcheurs et soulèvent de nouvelles pistes de réflexion sur l'insertion de la pêche artisanale dans les dispositifs marchands et les relations concrètes qu'entretiennent les pêcheurs avec la bureaucratie étatique ainsi qu'avec les agences d'aide internationale.

1.3. Les modes d'occupation et de gestion de l'espace littoral

En ce qui concerne les rapports qu'entretiennent les sociétés halieutiques avec l'espace littoral, le renouvellement de la recherche relative à la pêche piroguière sénégalaise ouvre quelques pistes de réflexion, notamment grâce aux nouvelles problématiques soulevées par les géographes.

1.3.1. Les migrations de pêche, une forme particulière d'occupation

Reconnu comme l'une des particularités de l'occupation de l'espace littoral par les sociétés halieutiques ouest-africaines, les migrations de pêche, dont les premières allusions apparaissent dans les récits d'officiers coloniaux⁴⁷, ont fait l'objet de plusieurs travaux (Cormier-Salem 1991, 1992 ; Nguyen Van Chi Bonnardel, 1977, 1978, 1980, 1985 ; Llères, *op.cit.* ; Chaboud et Kébé, 1991b ; Haakonsen, 1991 ; Soceco-Pechart, 1985, Le Roux, 1997, 1999).

Dans un premier temps, ces travaux permettent d'identifier les principaux flux migratoires. Nguyen Van Chi Bonnardel (1978) distingue Kayar, Mbour et Joal comme les trois principaux centres d'accueil des pêcheurs migrants dont les trois quarts des effectifs sont alimentés par les pêcheurs de Saint-Louis et du Sine-Saloum. Chaboud et Kébé (1991) proposent une typologie régionale en distinguant la Grande Côte où « la vocation migratoire est sans conteste la plus affirmée » puisque 40% du parc piroguier migre et le plus souvent à

⁴⁷ Selon Llère (*op.cit.*) « Dès le XIX^e siècle, Pinet-Laprade signale le séjour de pirogues de Yoff aux abords de la fosse de Kayar ».

l'intérieur de la région, notamment vers Kayar, la presqu'île du Cap-Vert où seulement 8% du parc piroguier migre ; la Petite Côte où l'ampleur des phénomènes migratoires apparaît relativement moyen (22% du parc piroguier) et où les déplacements demeurent confinés à la région ; le Sine-Saloum où les migrations sont plus amples (30% du parc piroguier) et où les déplacements sont principalement orientés vers les autres régions ; la Casamance où 32% du parc piroguier migre mais uniquement à l'intérieur de la région⁴⁸. Cette étude révèle également l'orientation nord/sud des déplacements et l'existence de rythmes migratoires puisque les auteurs constatent une diminution de l'amplitude des migrations au cours de l'hivernage. Ils émettent alors l'hypothèse que ces rythmes migratoires sont calqués sur les travaux agricoles et que les pêcheurs migrent essentiellement durant la saison sèche tandis qu'ils demeurent dans leur village d'origine durant l'hivernage, période durant laquelle la pluviométrie permet la pratique de l'agriculture. Malgré l'identification de ces flux migratoires, ces études reconnaissent qu'il est difficile de cartographier plus précisément ces phénomènes migratoires tant ils apparaissent complexes et variés.

Ensuite, en ce qui concerne les facteurs qui déterminent ces migrations, les travaux de Nguyen Van Chi Bonnardel (*op.cit.*) et de Cormier-Salem (*op.cit.*) apportent des éléments de réponses plus précis. À l'origine, ces phénomènes migratoires semblent être une réponse à la mobilité des ressources halieutiques. En effet, les eaux sénégalaises sont soumises à des conditions hydrologiques qui entraînent la migration saisonnière de certaines espèces halieutiques (chapitre 2). À ces contraintes écologiques s'ajoutent ensuite des facteurs économiques liés à l'organisation de la filière de commercialisation. De plus, Les travaux de Cormier-Salem (*op.cit.*) révèlent que ces phénomènes migratoires dépendent de facteurs socioculturels. Ces migrations semblent constituer un moyen pour les jeunes pêcheurs de se soustraire aux pressions familiales et de réussir à « mettre de l'argent en réserve en vue d'investissements d'intérêt personnel » (Nguyen Van Chi Bonnardel, *op.cit.*). Cormier-Salem (1992) avance également l'hypothèse que ces migrations de pêche s'apparentent à un choix de civilisation et elle se demande si l'on ne peut pas considérer les pêcheurs migrants comme des « nomades de la mer » (1985b).

Puis, en soulevant l'idée que l'ampleur des déplacements de pêcheurs est « proportionnelle à l'importance de la pêche dans les systèmes d'exploitation de la communauté villageoise », (Cormier-Salem, 1992) pose la question du rôle des migrations dans le développement de la pêche piroguère. Van Chi Bonnardel (*op.cit.*) démontre qu'il existe une corrélation entre l'accroissement des débarquements et l'intensification des phénomènes migratoires. Selon elle, les pêcheurs migrants tendent à se spécialiser dans la pêche en mer et « à répondre à de nouveaux objectifs de productivité, de modernisation technologique ou de promotion sociale » (*ibid.*). Ils participent donc activement à l'accroissement de l'effort de pêche. De plus, Cormier-Salem (1992) constate qu'ils contribuent à la diffusion des innovations technologiques et à la conversion halieutique des sociétés littorales. Ainsi, les migrations de

⁴⁸ Ces régions littorales sont localisées sur la figure 6.

pêche, au même titre que la motorisation, l'utilisation de nouvelles techniques de pêche et la vitalité de la filière de commercialisation, participe au dynamisme actuel de la pêche piroguière. Par contre, Cormier-Salem (*ibid.*) insiste sur le fait que la recherche scientifique doit faire des efforts afin de réellement savoir si « les unités de pêche migrantes sont plus performantes que les autres ». On peut également se demander si les migrations de pêche ne sont pas, pour certains pêcheurs, « une stratégie nécessaire à la pratique d'une pêche productive » (Le Roux, 1997)

Enfin, toujours à propos des conséquences socio-économiques de ces migrations, ces travaux tentent d'appréhender leur rôle dans la répartition des activités halieutiques le long du littoral. En effet, il semble qu'elles soient à l'origine d'une concentration des activités halieutiques dans quelques grands centres de pêche et ce, au détriment des multiples villages de pêcheurs pourvoyeurs de pêcheurs-migrants (Le Roux, 1999). Toutefois, en s'interrogeant sur les conséquences socioculturelles que ces mobilités entraînent sur les villages de pêcheurs migrants, Cormier-Salem (1992) affirme que le développement des migrations ne conduit pas à la rupture des communautés d'origine mais au contraire « à l'accentuation des spécificités culturelles et à la mise en place de réseaux, de liens de solidarité » qui unissent les migrants à leur village natal. Elle constate aussi que ces mouvements migratoires sont à l'origine de la création de flux monétaires et économiques importants qui contribuent de façon significative à l'économie locale. Néanmoins, elle concède l'absence d'analyse plus approfondie sur les répercussions de ces migrations et sur les processus sous-jacents qu'elles entraînent.

Ainsi, malgré l'attention particulière accordée par la recherche à ces migrations de pêche, plusieurs interrogations demeurent, d'autant plus que toutes les études qui abordent ce problème relèvent une intensification de ces phénomènes, une tendance à la rupture des rythmes migratoires et la naissance de situations conflictuelles entre certaines communautés de pêcheurs migrants et une frange de la population locale des principaux centres qui reçoivent ces flux migratoires.

1.3.2. Diversité des modes de gestion

Hormis l'analyse des migrations de pêche, peu d'études abordent de manière globale la question des modes d'occupation et de gestion de l'espace littoral par les sociétés halieutiques. Toutefois, Cormier-Salem (1991 ; 1995a ; 1995b ; 2000), en s'attachant à comprendre les modes de gestion de l'espace aquatique⁴⁹ à l'aide d'observations personnelles en Casamance et

⁴⁹ Ayant particulièrement travaillé sur les zones humides littorales, Cormier-Salem préconise l'utilisation du concept d'espace aquatique au lieu de celui d'espace halieutique qui d'après son expérience ne peut pas réellement appréhender la complexité et la variété des modes d'exploitation que les sociétés littorales entretiennent avec les espaces complexes que constituent les zones humides littorales. Il existe en effet de multiples combinaisons « ressources-techniques-acteurs » qui sont à l'origine de la création d'espaces différenciés et complexes « agro-pastorale-halieutiques ». De plus, les sociétés vivant dans ces espaces sont le plus souvent composées de communautés de paysans-pêcheurs.

de l'analyse de la littérature scientifique, notamment anglo-saxonne, relative à ce sujet, fournit de nouvelles pistes de réflexion.

1.3.2.1. Terroir des paysans-pêcheurs et territoires des marins-pêcheurs

Elle met en évidence l'existence de deux types de constructions socio-spatiales qui reflètent deux stratégies spatiales distinctes : celle de maîtrise du milieu par les paysans-pêcheurs et celle de conquête de l'espace maritime par les marins-pêcheurs.

En effet, elle observe que les paysans-pêcheurs des milieux amphibies (estuaires, lagunes, lacs, mangroves) développent une stratégie fondée sur la maîtrise du milieu. Caractérisées par l'élaboration « d'un système d'usages multiples des ressources aquatiques », ces sociétés littorales pratiquent, simultanément ou selon les saisons, l'agriculture, l'exploitation forestière, la cueillette des coquillages et des mollusques, la récolte du sel et le piégeage du poisson. Par contre, ces paysans-pêcheurs se distinguent par une faible exploitation des ressources maritimes, « la mer étant le plus souvent perçue comme un milieu dangereux, voire interdit » (Cormier-Salem, 1995b).

Cette diversité des modes d'exploitation conduit les paysans-pêcheurs par leurs pratiques à élaborer des territoires que Cormier-Salem nomme « terroirs de paysans-pêcheurs » en référence au concept de terroir utilisé par les chercheurs africanistes au sens de « portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence » (Sautter et Péliissier, 1964 cité par Cormier-Salem, 1991). Ce terroir aquatique « correspond à l'ensemble des zones humides, étendues inondables ou inondées, appropriées, aménagées, utilisées à des fins piscicoles, agricoles ou pastorales par un groupe qui y réside et en tire des moyens d'existence » (*ibid.*). Plus ou moins limité, cet espace fait l'objet « d'un partage, d'une appropriation et d'un contrôle coutumier » (*ibid.*). Il est ainsi géré et contrôlé par la communauté villageoise à laquelle il dépend.

Par opposition à cette stratégie de maîtrise du milieu, Cormier-Salem distingue la stratégie de conquête de l'espace maritime élaborée par les marins-pêcheurs. Spécialisées dans la pêche maritime, ces communautés fondent leur gestion de l'espace littoral sur la mobilité. En plus de devoir s'adapter aux variations spatiales et aux cycles migratoires des ressources halieutiques, ces pêcheurs sont attirés par la conquête de nouveaux espaces, la découverte de nouveaux fonds de pêche et la possibilité d'effectuer de meilleures captures. Ainsi, contrairement aux paysans-pêcheurs, ces marins-pêcheurs ont davantage une mentalité de prédateurs, « changeant de lieux de pêche dès que des signes d'épuisement se manifestent » (Cormier-Salem, 1991). Ces communautés littorales dessinent alors des territoires que Cormier-Salem nomme « parcours des marins pêcheurs » et qui désignent « des espaces halieutiques aux limites mobiles, aux frontières plus ou moins perméables, aux ressources instables. Néanmoins, ces espaces discontinus, faits d'itinéraires et de réseaux, sont structurés

par des lieux de pêche repérés et dénommés, des campements, des marchés » (Cormier-Salem, 1995b).

Toutefois, elle précise que cette opposition entre le terroir des paysans-pêcheurs et le parcours des marins-pêcheurs n'est qu'un modèle et qu'il doit être nuancé dans la réalité. Il existe une grande variété de combinaisons entre la pêche et l'agriculture : « les paysans-pêcheurs ne se tournent-ils pas vers la pêche en mer, les pêcheurs migrants maritimes ne sont-ils pas d'anciens agriculteurs ? » (Cormier-Salem, 1995a). Elle s'appuie sur les évolutions récentes des modes de gestion traditionnels des terroirs des paysans-pêcheurs, du fait du recul de l'agriculture au profit d'une spécialisation halieutique pour illustrer les limites de ce modèle et rappelle qu'il ne peut pas s'appliquer en tous les lieux, tant la diversité des situations est grande aussi bien parmi les paysans-pêcheurs que parmi les marins-pêcheurs.

1.3.2.2. L'existence de systèmes de gestion communautaire

Néanmoins, cette réflexion sur les modes de gestion de l'espace littorales par les sociétés ouest-africaines permet à Cormier-Salem (2000) de confirmer l'existence de systèmes de gestion communautaire des ressources aquatiques chez les paysans-pêcheurs mais aussi, dans une moindre mesure, chez les marins-pêcheurs. Elle ouvre ainsi de nouvelles hypothèses de travail sur les modes de gestion des espaces halieutiques.

Tout d'abord, bien qu'elle reconnaisse une certaine marginalisation scientifique de ces espaces, elle identifie à travers l'analyse des parcours des marins-pêcheurs des processus d'appropriation des ressources halieutiques et, par conséquent, des phénomènes de territorialisation des espaces halieutiques. « Si en principe, le littoral et la mer sont considérés comme des espaces ouverts et accessibles à tous, dans les faits, tous les marins-pêcheurs ne sont pas égaux, du fait même de leur compétence et de leurs moyens techniques mais aussi de leur appartenance à une communauté qui s'identifie à un territoire de pêche et en contrôle les droits d'usages » (*ibid.*). De même, les analyses relatives au territoire de pêche (Nguyen Van Chi Bonnardel, 1967 ; Laloë et Samba, *op.cit.* ; Cormier-Salem, 1992) démontrent que certains pêcheurs attribuent une dénomination aux lieux de pêche. Ils sont donc considérés comme « une chasse gardée, dont sont exclues les autres communautés » (Cormier-Salem, 2000). Le principe du libre accès aux ressources halieutiques doit donc être nuancé puisque « les conditions d'accès au métier de pêcheurs comportent des contraintes sociales (intégration à une communauté, à un statut social, accès aux connaissances) et économiques (disponibilité des facteurs de production, notamment le capital) » (Laloë et Samba, *op.cit.*).

Parmi les processus d'appropriation de ces espaces, Cormier-Salem (2000) s'interroge sur le rôle « du pouvoir du patrimoine familial » puisque la famille semble constituer la principale cellule de rétention du savoir (en particulier de la connaissance des lieux de pêche) et du savoir-faire qui est transmis par les aînés aux cadets. De plus, à l'instar des paysans-pêcheurs

dont les conditions d'accès aux ressources halieutiques sont parfois tributaires de croyances traditionnelles, elle se demande si ces systèmes de représentations idéologiques n'interviennent pas également dans les processus de territorialisation des espaces halieutiques par les marins-pêcheurs. Enfin, elle reconnaît le manque d'informations sur l'existence d'autres facteurs de territorialisation tels que l'usage exclusif de ressources (notamment les ressources sédentaires, comme les crustacés et les mollusques, plus faciles à maîtriser que les ressources migrantes pélagiques) ou l'accès prioritaire aux débarcadères et aux marchés.

Ensuite, à partir de l'analyse des phénomènes d'appropriation de l'espace aquatique par les paysans-pêcheurs, elle démontre « la diversité spatio-temporelle des droits d'usages territoriaux » (*ibid.*) et donc l'existence de différents degrés d'appropriation. Elle reconnaît que ce phénomène existe également chez les marins-pêcheurs qui développent des processus de territorialisation décroissant du rivage ou du débarcadère vers la haute mer. Elle identifie plusieurs variables interdépendantes qui semblent influencer le degré d'appropriation : la densité de population, l'environnement physique (nature et profondeurs des fonds, courants marins), des éléments propres à l'activité pêche tels que le nombre d'unités de pêche, les changements technologiques, les niveaux de commercialisation, la composition et la distribution des espèces, et des éléments qui proviennent l'environnement législatif (le coût de la défense du territoire) ainsi que les possibilités d'alternatives écologiques.

Enfin, ses travaux mettent en évidence que les espaces halieutiques sont parfois soumis « à une combinaison de différents régimes d'appropriation (publique, privée, communautaire) » (*ibid.*). Elle constate, dans certains cas, que les droits coutumiers se heurtent à la législation officielle qui a pour principe ne pas reconnaître juridiquement ce pouvoir local. Pourtant, il semble que ces droits coutumiers offrent une meilleure efficacité puisqu'ils reposent sur « une connaissance intime du milieu [...] et sont reformulés au fur et à mesure des besoins et des nouvelles contraintes » (*ibid.*), or cette réactualisation en fonction des évolutions de l'environnement apparaît comme un gage d'efficacité. De plus, ces droits coutumiers sont généralement reconnus par l'ensemble de la communauté villageoise et certaines personnalités du pouvoir local (conseil des aînés, chef de village, imam) assurent son respect, tandis qu'au contraire certaines législations officielles s'avèrent parfois « en complet décalage avec les réalités bio écologiques et socio-économiques locales » (*ibid.*). En plus de cette dualité entre les droits coutumiers et la législation officielle, Cormier-Salem soulève le problème de la difficile cohabitation qui peut exister avec les stratégies développées par les pêcheurs allochtones qui revendiquent le libre accès aux ressources et ne reconnaissent pas la légitimité des droits locaux.

Malgré ces avancées scientifiques, la plupart des études qui abordent le problème des modes d'occupation et de gestion des espaces littoraux par les sociétés littorales sénégalaises se basent surtout sur les populations qui vivent dans les mangroves où l'association agriculture/pêche persiste. À l'instar des études de Cormier-Salem, la plupart des

programmes de recherches sur les rapports société/espace littoral se sont concentrés sur les zones humides. Ainsi, même si les modes de gestion des paysans-pêcheurs sont désormais bien connus, les stratégies des marins pêcheurs et les territoires qu'elles dessinent demeurent flous. On remarque alors que cette réflexion autour de « l'état de l'art » suscite de multiples interrogations autant sur les évolutions récentes de la pêche piroguière que sur l'identité, les dynamiques exogènes et les modes de gestion des sociétés halieutiques. Il semble alors plus judicieux de limiter ce travail aux marins-pêcheurs dont peu d'études, à ma connaissance, ont essayé d'appréhender la diversité des situations.

Chapitre 2 : Présentation de la zone d'étude et des sites-témoins

Le choix de se consacrer uniquement à l'analyse des marins-pêcheurs conduit à limiter la zone d'étude à la portion littorale comprise entre Saint-Louis au nord et la pointe de Sangomar au sud. La figure 6 démontre en effet que la majorité des pirogues opérant en mer et que plus de 80% des débarquements de produits halieutiques effectués par la pêche piroguière se concentrent dans les trois régions littorales (la Grande Côte, la Presqu'île du Cap-Vert et la Petite Côte).

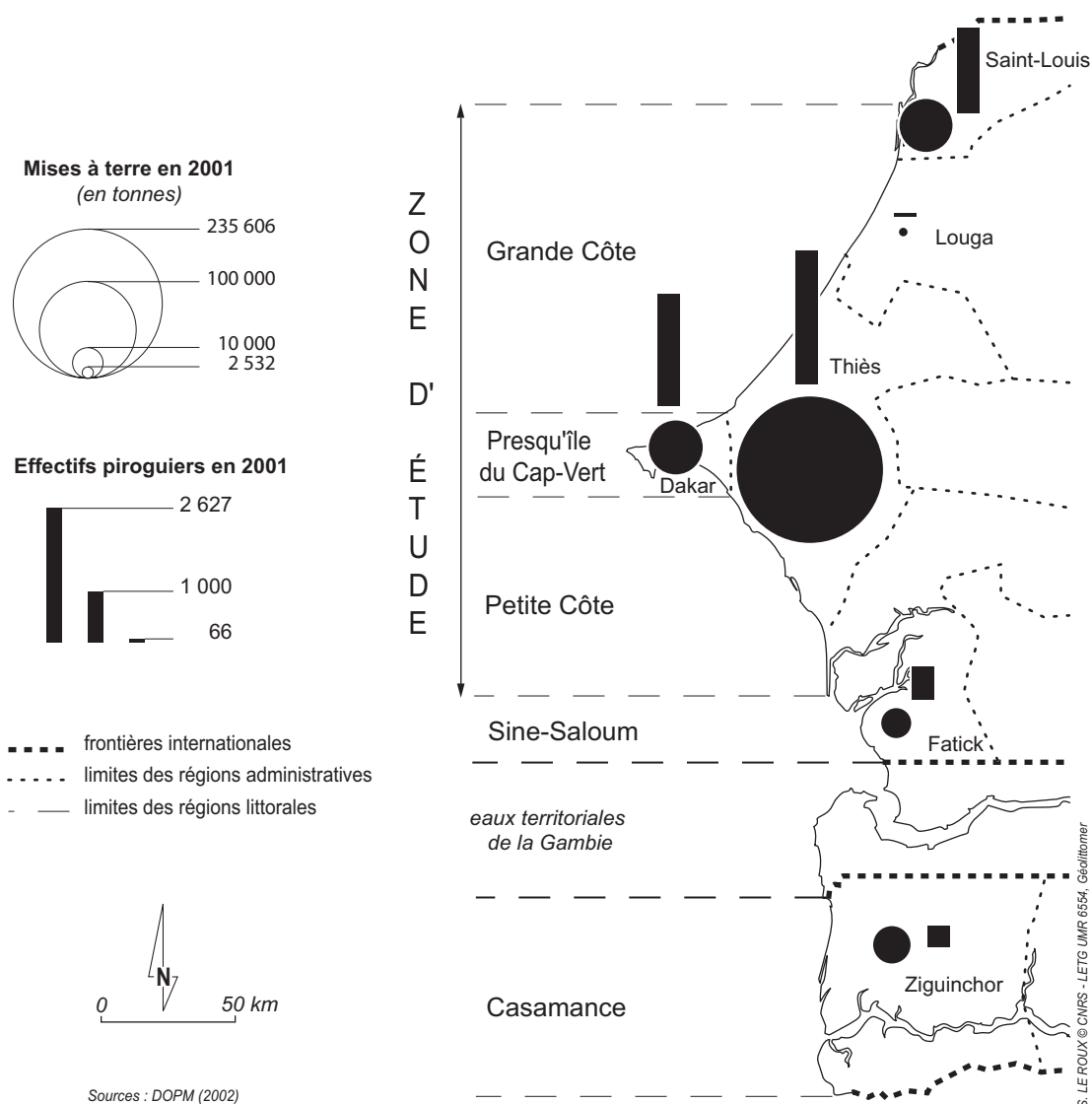


Figure 6 : Mises à terre et effectifs piroguiers en 2001 (selon les régions administratives)

Les sociétés littorales qui vivent dans les régions du Sine-Saloum et de la Casamance ne sont donc pas prises en compte, même si certains paysans-pêcheurs issus de ces régions tendent progressivement à se spécialiser dans la pêche en mer. Nous proposons alors, dans ce chapitre, de dresser un état des lieux de la zone d'étude, puis de justifier et de présenter les sites qui seront par la suite plus précisément étudiés.

2.1. La côte nord et la côte sud : deux environnements physiques distincts

Il apparaît que chaque région littorale comporte des caractéristiques physiques différentes. La Grande Côte est constituée d'un long rivage rectiligne composé d'une succession de dunes et de cordons littoraux sablonneux. La presqu'île du Cap-Vert, d'origine volcanique, est constituée d'une côte rocheuse escarpée et, par endroit, bordée de falaises et d'îles. On note également dans la partie ouest la présence de quelques baies sableuses abritées (Soumbédioune, Ouakam). Au sud de cette presqu'île et sur la Petite Côte, la côte est basse et sableuse entrecoupée, par endroit, de quelques estuaires vaseux (Saloum) et accidentée de quelques falaises (cap de Naze) ou de platiers rocheux. On distingue une nette différence du trait de côte entre la côte nord et la côte sud de la presqu'île du Cap-Vert. Cette distinction s'observe également au sujet des conditions de navigation. Le littoral de la Grande côte et du nord de la Presqu'île du Cap-Vert est sujet à une forte houle qui provoque une importante barre rendant les départs en mer et les accostages périlleux. Par contre, le littoral sud connaît des conditions de navigation plus clémentes puisque la presqu'île du Cap-Vert « joue le rôle d'un butoir sur lequel vient se briser la houle » (Gerlotto et *al.*, 1979).

Le plateau continental sénégalais, d'une superficie d'environ 31 000 km² (Domain, 1980), se répartit très inégalement entre le nord et le sud de la presqu'île du Cap-Vert. De 27 milles au large de Saint-Louis, il se réduit à cinq milles au niveau de la pointe des Almadies à l'extrême ouest de la presqu'île du Cap-Vert puis s'étend sur environ de 30 milles au niveau de la Petite Côte. Cette configuration entraîne une nette différence de superficie entre le nord (6 600 km²) et le sud (24 500 km²)⁵⁰. Par conséquent, la zone photique où s'effectue la photosynthèse nécessaire à la vie aquatique est plus vaste sur la côte sud que sur la côte nord. De plus, le faciès sédimentologique du plateau continental se distingue par deux types de fonds : d'une part des fonds meubles composés de vase au niveau de l'embouchure des fleuves et des fonds de sable au nord du 16°30' N et au sud de Mbour et d'autre part des fonds durs constitués de bancs rocheux côtiers sur la côte nord et de larges bandes centrées sur des fonds de 50 m au niveau de la côte sud. Enfin, hormis la présence d'un canyon sous-marin au large de Kayar et de deux falaises sous-marines au sud de la presqu'île du Cap-Vert à 45 et 70 m de profondeur, ce plateau continental est peu accidenté.

Sujet à de fortes variations des conditions hydrologiques, le plateau continental sénégalais est caractérisé par la présence de phénomènes d'upwelling qui, en plus d'expliquer la richesse halieutique des eaux sénégalaises (chapitre 1), entraîne des différences hydrologiques et biologiques entre la côte nord et la côte sud. Cury et Roy (1988) ont mis en évidence que ce phénomène hydrologique n'acquiert pas la même intensité sur la côte nord et sur la côte sud. Débutant au mois de novembre avec l'arrivée des alizés sur la côte nord, l'upwelling atteint le maximum de son intensité entre février et avril et ce n'est qu'avec la fin des alizés, au début

⁵⁰ Données fournies par le CRODT. La superficie du plateau continental sur la côte sud est calculée jusqu'à la Casamance, c'est-à-dire hors de la zone d'étude.

de l'hivernage, qu'il disparaît. Les eaux de la côte nord, soumises à de faibles apports terrigènes provenant du fleuve Sénégal, s'appauvrissent alors en matière organique, entraînant une diminution du potentiel halieutique. Par contre, sur la côte sud, et plus particulièrement au niveau de la Petite Côte, l'upwelling apparaît plus tard, au mois de février, mais plus intensément et persiste jusqu'au mois de juillet. De plus, durant l'hivernage, les forts apports terrigènes provenant des fleuves du Sud remontent avec les eaux chaudes du golfe de Guinée. Cela permet aux eaux de la Petite Côte de conserver une richesse en matières organiques pratiquement durant toute l'année, ce qui « favorise la forte concentration de poissons, notamment des petits pélagiques » (Gerlotto et *al.*, *op.cit.*).

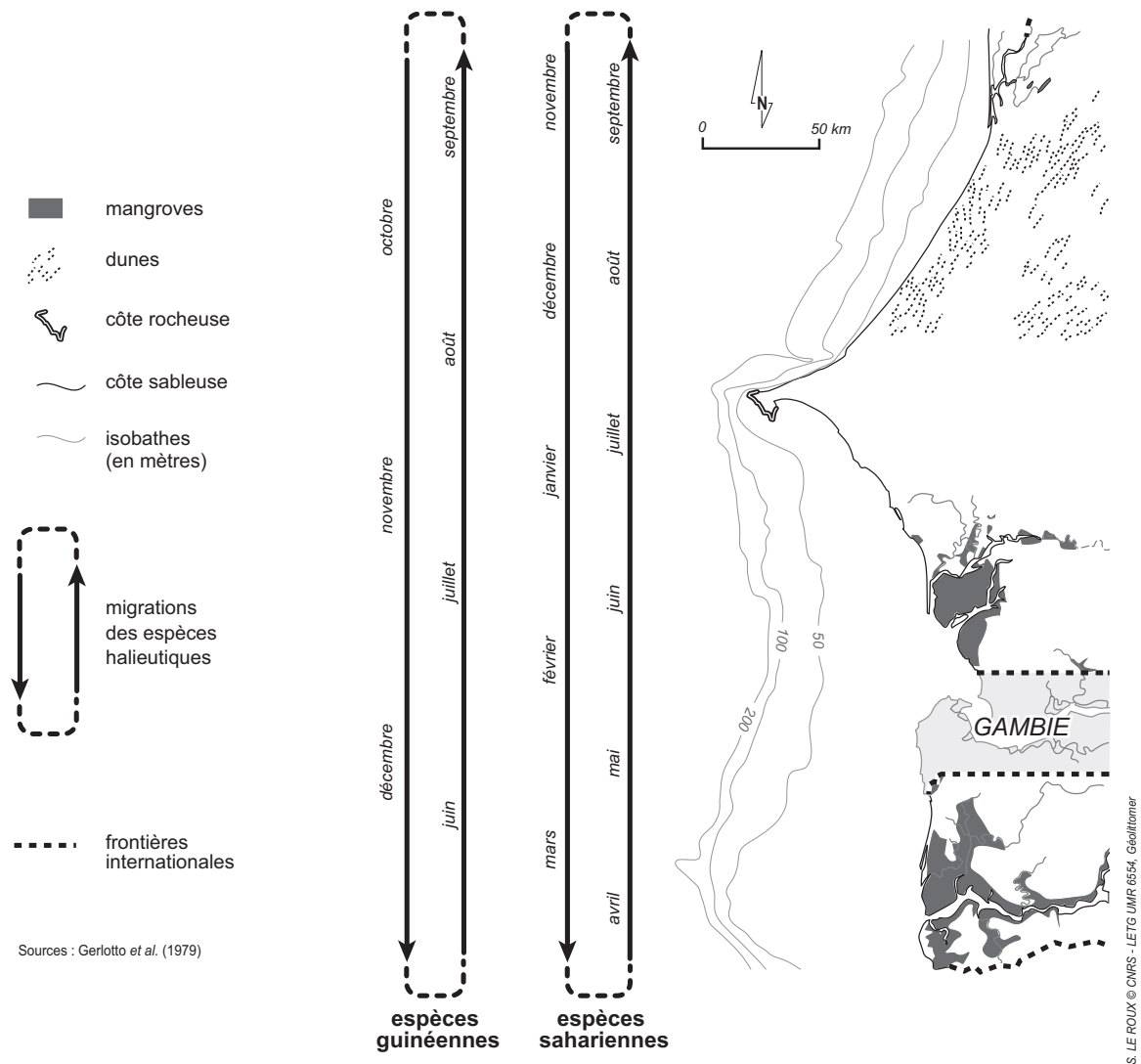


Figure 7 : Cycles migratoires des espèces halieutiques dans les eaux sénégalaises

Ensuite, ces phénomènes d'upwelling sont à l'origine de la migration de certaines espèces halieutiques (figure 7). Avec les premières remontées d'eaux froides au mois de novembre sur la côte nord, les espèces à affinité saharienne, telles que les espèces démersales comme les mérours (notamment *le thiof*) et les pélagiques comme le tassergal, la sardinelle ronde ou le

chinchard jaune qui sont localisées dans les eaux mauritaniennes d'août à octobre commencent à migrer vers le sud pour se stabiliser dans les eaux sénégalaise de février à mars. Puis, à partir d'avril, la fin des upwellings et la remontée d'eaux chaudes du Sud repoussent ces espèces à nouveau vers la côte mauritanienne. Avec le réchauffement des eaux durant l'hivernage, ce sont alors les espèces à affinité guinéenne telles que la carangue et le barracuda qui remontent le long du rivage vers le Nord. « L'ensemble de ces conditions hydrologiques a pour conséquence de concentrer la majorité des adultes des espèces démersales et les grands pélagiques au nord de la presqu'île du Cap-Vert tandis que les petits pélagiques demeurent cantonnés au sud dans la frange côtière » (Gerlotto et *al.*, *op.cit.*).

Ainsi, les conditions géomorphologiques, hydrologique et biologiques sont différentes entre les portions maritimes et littorales situées au nord et au sud de la presqu'île du Cap-Vert.

2.2 Une grande diversité des activités halieutiques

2.2.1 Une répartition du parc piroguier soumise aux migrations de pêche

A l'aide du recensement du parc piroguier effectué par le CRODT et la DOPM (MPTM, 1998) en 1996, il est possible de préciser la répartition du parc piroguier sur la zone d'étude. Malgré son ancienneté, ce recensement est intéressant puisqu'il comptabilise le nombre de pirogue à la fois par lieu d'immatriculation et lieu d'activité, ce qui permet d'appréhender certaines conséquences des migrations de pêche.

La figure 8a démontre la primauté du centre de pêche de Saint-Louis qui comptabilise, à lui seul, trois fois plus pirogues que le second centre de pêche, Mbour. On s'aperçoit ensuite que la majorité des plages de pêcheurs de plus de 100 pirogues se concentre au niveau de la presqu'île du Cap-Vert et de la partie septentrionale de la Petite Côte tandis que, sur la Grande Côte, les activités halieutiques se limitent principalement au site de Kayar et de Saint-Louis. En ce qui concerne les migrations de pêche, on s'aperçoit que huit sites sur les 14 recensés voient une partie de leur effectif piroguier effectué des campagnes de pêche vers d'autres lieux et ce, parfois, dans des proportions importantes puisque plus de 80% du parc piroguier de Guéréo migrent. D'ailleurs, ces migrations sont, dans certains cas, si importantes que les sites tels que Niangal, Ndayane ou Guéréo n'apparaissent plus dans la figure 8b qui présente la répartition du parc piroguier selon le lieu d'activité. Par contre, cette figure démontre l'apparition d'un nouveau site Djifer où plus de 80% des pirogues présentes sont originaires d'autres lieux du littoral. De même, elle confirme le fait que Joal constitue un pôle d'attraction pour les pêcheurs migrants. On observe également le pouvoir d'attraction des sites de Hann et de Soumbédioune. On constate ainsi que les migrations de pêche entraînent une concentration du parc piroguier mais, pour autant, cette figure révèle une importante diversité des situations.

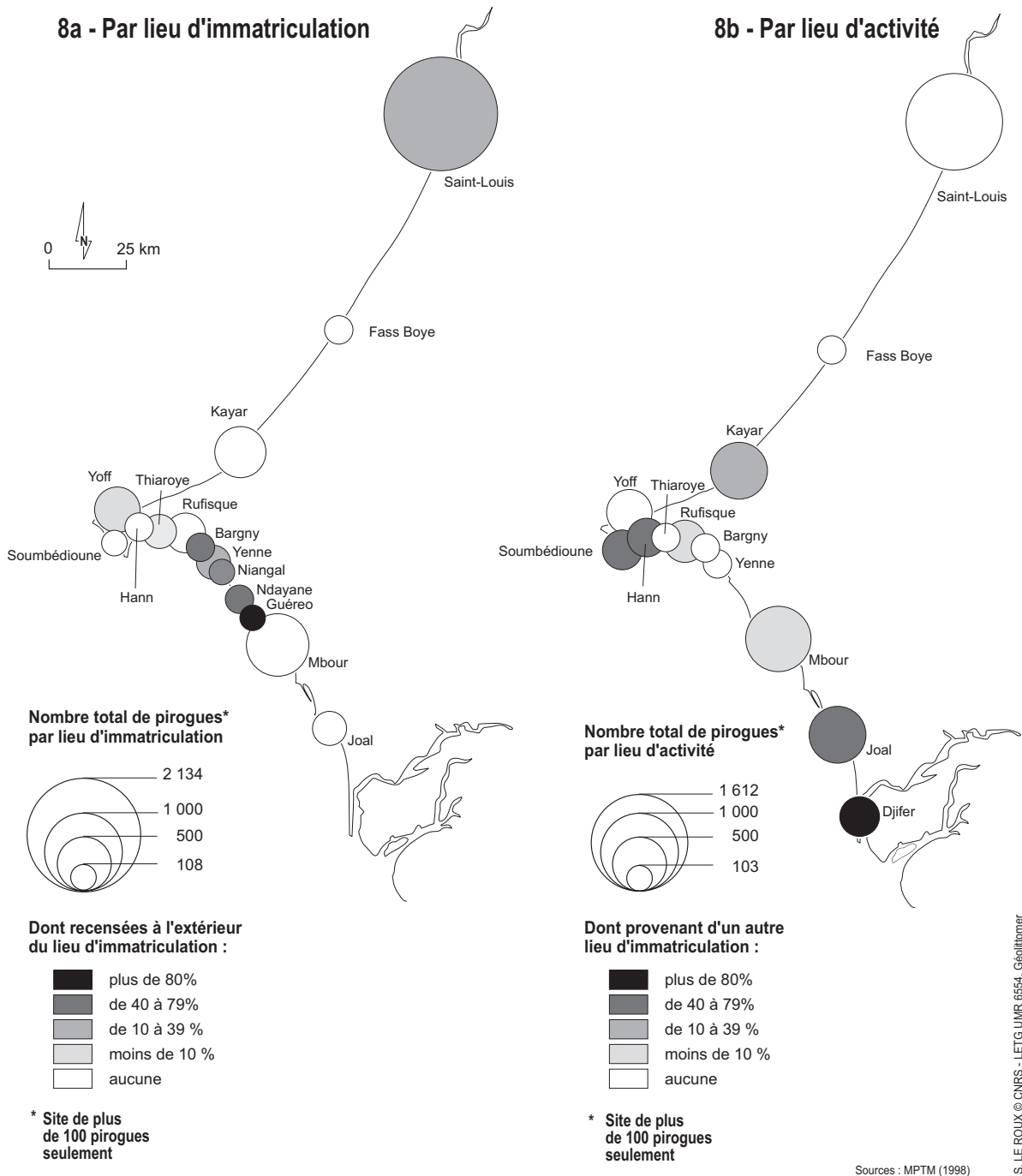


Figure 8 : Répartition du parc piroguier en 1996 (par lieu d'immatriculation et d'activité)

2.2.2. Une importante diversité des techniques de pêche

Lors du recensement du parc piroguier, le CRODT et la DOPM a également identifié les différentes techniques de pêche selon une typologie en 31 classes (annexe 2). Cette typologie apparaît trop exhaustive pour permettre une synthèse des principales techniques de pêche utilisées sur cette portion littorale. Elle comporte également des limites méthodologiques puisqu'elle regroupe tantôt des types de pirogues (pirogue navette, pirogue porteuse des

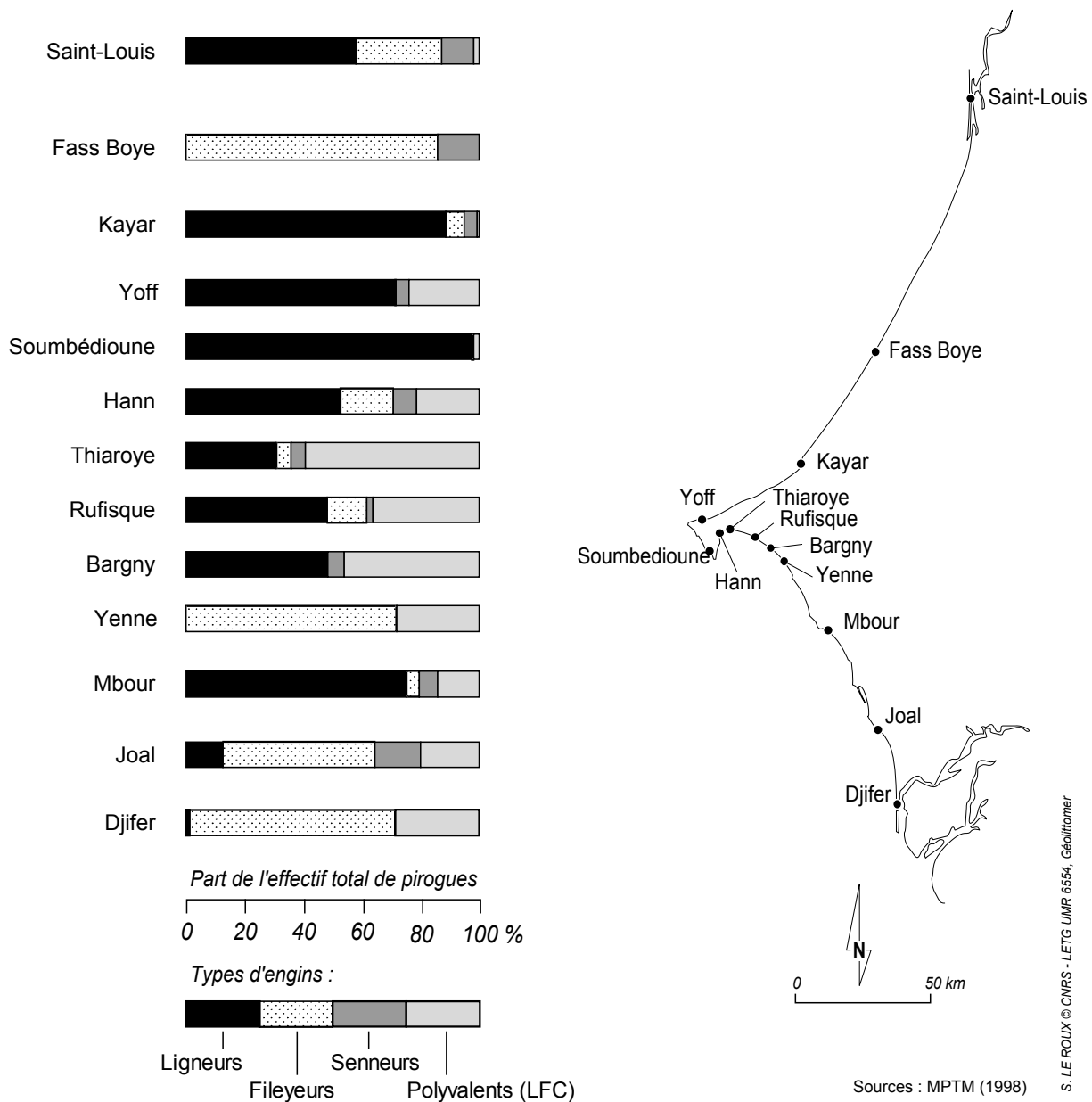


Figure 9 : Typologie des techniques de pêche selon le lieu d'activité

sennes tournantes), tantôt des types d'engins (ligne, filet...) tantôt des formes de pêche (ligne glacière). Par souci de clarté, cette typologie a été réduite à quatre classes : les ligneurs, les filayeurs, les senneurs et les polyvalents qui utilisent à la fois des lignes, des filets dormants et des casiers. La figure 9 précise la proportion de chacune de ces classes dans les principaux centres de pêche. On s'aperçoit alors qu'il n'existe aucun particularisme régional. Par exemple, sur la Grande Côte, le parc piroguier de Saint-louis et de Kayar est composé d'une importante proportion de ligneurs par contre il n'en existe aucun à Fass Boye. Néanmoins, on remarque que le parc piroguier des sites de la presqu'île du Cap-Vert est toujours composé de ligneurs dont la proportion atteint plus de 90% à Soumbédioune. Cette carte, à l'instar des deux précédentes, démontre surtout une grande diversité des situations.

2.2.3. Une concentration des mises à terre

La concentration de l'effectif piroguier en quelques sites se confirme également dans la figure 10 qui présente les mises à terre en 1999 par centres de pêche.

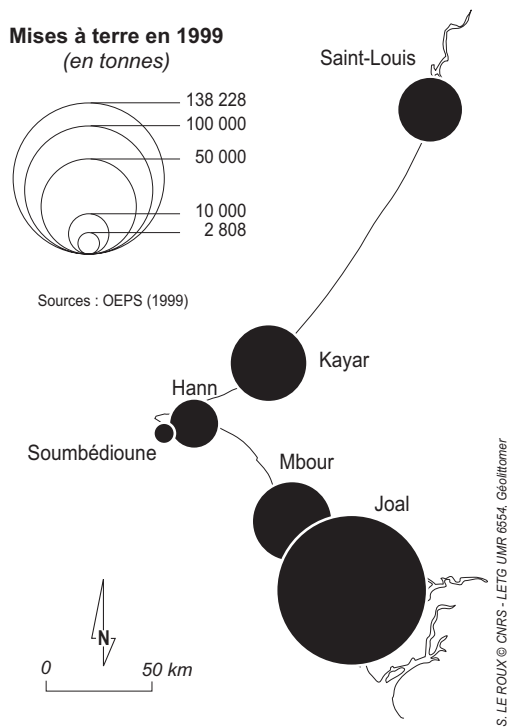


Figure 10 : Principaux sites de débarquement

Selon l'OEPS (1999), 80% des mises à terre effectuées par la pêche piroguière se regroupent dans ces six sites. On s'aperçoit qu'ils correspondent aux principaux centres de pêche présentés précédemment. Par contre, l'importance des débarquements effectués à Joal montre qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre l'effectif piroguier et le tonnage des débarquements, celui-ci étant davantage à mettre en relation avec les techniques de pêche. La figure 8 démontre en effet que le parc piroguier de Joal est composé d'une proportion significative de senneurs.

Ce succinct état des lieux des activités halieutiques démontre que, malgré l'apparence d'uniformité que revêt la pêche piroguière due principalement à l'utilisation d'embarcations similaires - la pirogue -, il existe plusieurs types de pêcheurs, tant les techniques de pêche diffèrent selon les lieux de la zone d'étude. Parmi les centres de pêche, on observe également une grande diversité selon

l'effectif du parc piroguier et les tonnages débarqués. Étant donné cette diversité et l'étendue de la zone d'étude par rapport aux moyens techniques et financiers disponibles sur le terrain puisque les deux premières années de la thèse ont été réalisées sans financement, il apparaît nécessaire de concentrer son attention sur quelques centres de pêche. Ceci permet également de mener des analyses suffisamment fines pour répondre à la problématique. La question est alors de savoir s'il existe des centres de pêche représentatifs d'une certaine homogénéité des situations ou si, au contraire, ils sont tous particuliers.

2.3. Justification et présentation des sites-témoins

2.3.1. Réflexion autour de critères de sélection

Dans un souci de compréhension du poids de l'appartenance ethnique dans l'élaboration des stratégies des pêcheurs, j'ai tout d'abord décidé de choisir ces sites-témoins en fonction de la différenciation ethnique. Les deux principales communautés de marins-pêcheurs du Sénégal,

à savoir les *Guet-ndariens* de Saint-Louis et les *Lébou* de la presqu'île du Cap-vert et de la Petite Côte se concentrant sur la zone d'étude, il est intéressant de savoir s'il existe des modes de gestion spécifiques à ces deux communautés.

Les travaux de Nguyen Van Chi Bonnardel (1985) et de Mbaye (2002) démontrent que les pêcheurs *guet-ndariens* de Saint-Louis, souvent présentés comme la plus ancienne ethnie de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest, sont en réalité issus de populations de paysans-pêcheurs provenant du *Walo*, région du delta et du cours inférieur du fleuve Sénégal. À l'origine, ils échangeaient les poissons pêchés dans le fleuve contre du sel et des dattes apportés par les *Maures*. Ils se sont installés il y a trois siècles sur la langue de Barbarie, isthme sablonneux située à l'embouchure du fleuve où ils ont fondé, sous la protection des autorités coloniales françaises, le village de *Guet-ndar*⁵¹. « C'est de cette création (encore une fois relativement récente : début du XVIII^e siècle) que va naître la spécialisation des marins saint-louisiens dans le cabotage fluvial et maritime, la pêche lointaine et la commercialisation du poisson sec » (Chauveau, 1985). Quant à la communauté *Lébou*, Gueye (1979) affirme qu'elle résulte d'un brassage de populations qui proviennent de différentes régions du pays (des *Wolof* du *Walo*, du *Cayor*, du *Djolo*f et des *Séer* et des *Sosé* du Sine-Saloum) à la suite de migrations qui ont débuté depuis le XIV^e siècle. Mbaye (*op.cit.*) précise également que certaines de ces populations proviendraient des rives du fleuve Sénégal. Elles auraient donc les mêmes origines que les *Guet-ndariens* de Saint-Louis. « La spécificité *Lébou* serait davantage un processus historique de formation d'une identité socio-politique qu'un processus de formation ethnique » (*ibid.*). Pratiquant l'agriculture, ils auraient fait « l'apprentissage de la pêche auprès des *Subalbé*, pêcheurs originaires du Fleuve Sénégal, éléments *Toucouleur* constituant non pas un peuple mais une caste de pêcheurs » (*ibid.*). Installés au niveau de la presqu'île du Cap-Vert et de la Petite Côte, ils se seraient progressivement spécialisés dans la pêche en mer aux contacts des Européens puis des pêcheurs *Guet-ndariens*.

Dans les deux cas, il semble difficile de parler d'ethnie, d'autant que, comme l'a démontré Chauveau (Chapitre 1), ces deux communautés ne sont pas des sociétés traditionnellement tournées vers la pêche, avec des caractéristiques sociales et culturelles de tous temps spécifiques. Il apparaît donc peu judicieux d'entreprendre notre réflexion autour de la différenciation ethnique, d'autant que l'on n'observe pas d'unité au sein de ces communautés de pêcheurs. Selon les lieux, les pêcheurs *Lébou* n'utilisent pas les mêmes techniques de pêche et n'ont pas le même degré de spécialisation halieutique. De même, au sein de la communauté *guet-ndarienne*, Mbaye (1998) précise l'existence de « trois quartiers techniquement hétérogènes (le quartier de Dack dominé par les filets, le quartier de Lodo dominé par les lignes et celui de Podokholé dominé une moitié par la ligne l'autre moitié par les filets) ».

⁵¹ Ce nom proviendrait « du fait que Saint-Louis est plus connu par les Sénégalais sous l'appellation de *ndar* du fait qu'elle a la forme d'un canari (*ndaa* en *wolof*) [...] et la langue de Barbarie étant l'endroit où les habitants de *Ndar* entretenaient leurs troupeaux (*guet* en *wolof*), d'où le nom de Guet-Ndar » (Mbaye, *op.cit.*).

Face à ce constat et dans le but d'obtenir un panel représentatif de la diversité des stratégies de pêche, j'ai ensuite envisagé de choisir les sites-témoins en fonction du critère des techniques de pêche. Mais comme nous l'avons vu précédemment, les seules données disponibles à ce sujet comportent des limites. D'ailleurs, Mbaye (2002) reconnaît que la typologie présentée par le CRODT « ne répond pas à la définition de la technique de pêche qui intègre l'engin, les conditions de travail et les formes d'organisation du travail en mer ». De plus, il a constaté que les pêcheurs ne se retrouvaient pas dans cette typologie puisque « d'après la nomenclature des pêcheurs, plusieurs des types de pêche établis par les recensements sont en fait classés dans un même type de pêche » (*ibid.*).

J'ai alors décidé de privilégier le critère géographique pour sélectionner les sites-témoins. En effet, la zone d'étude comprend trois régions littorales dont les caractéristiques humaines apparaissent différentes. La Grande Côte, délimitée de Saint-Louis au nord à Kayar au sud, se caractérise par l'importance des activités agricoles, une faible socialisation du littoral et l'influence des pêcheurs *Guet-ndariens*. La Presqu'île du Cap-Vert, délimité de Cambérène au nord à Bargny au sud, se caractérise par une forte urbanisation liée au développement de Dakar, de sa banlieue et des villes périphériques. Quant à la Petite Côte qui peut être délimitée de Bargny au Nord à la pointe de Sangomar au Sud, elle se caractérise par un important développement des activités touristiques et une urbanisation rapide liée au dynamisme démographique des villages de pêcheurs et à la construction de résidences de villégiature (Mainet, 1997). Ces trois régions littorales offrent ainsi un panel représentatif des principales activités humaines développées sur le littoral. Le choix de prendre des sites-témoins situés sur chacune de ces régions littorales ouvre alors des perspectives d'analyse des éventuelles interactions entre les différents usages de l'espace littoral, ce qui nous place réellement au cœur de la problématique.

2.3.2. Le choix de trois sites sur trois régions littorales distinctes

Au sein de chacune de ces régions littorales, le choix des sites-témoins s'est avéré plus complexe, tant les situations diffèrent selon les lieux et qu'aucun centre de pêche ne s'avère représentatif d'une situation régionale. Mon choix s'est alors orienté vers l'analyse de quelques particularités locales qui révèlent l'extrême diversité de la pêche piroguière. Il a été également guidé par des contraintes liées au travail de terrain. Désireux de mener une approche participative dans chacun de ces sites, il m'est apparu nécessaire de choisir des centres de pêche de taille relativement modeste pour ne pas « se perdre » dans les grands centres de pêche. D'ailleurs, lorsque j'ai annoncé, dans un premier temps, la volonté d'étudier Saint-Louis, certains chercheurs de l'UCAD et de l'IRD m'ont mis en garde sur la complexité de centre qui « mériterait une thèse à lui seul ».

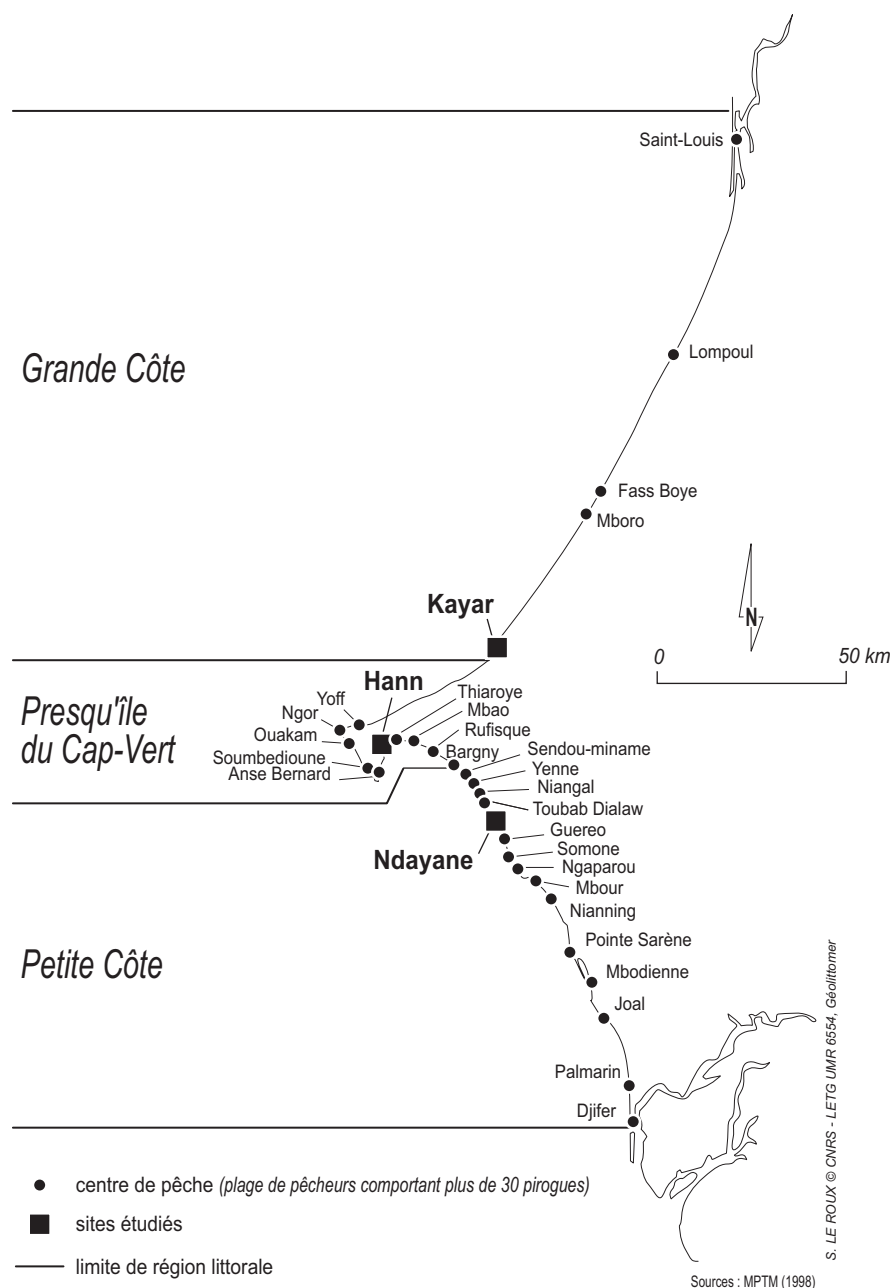


Figure 11 : Localisation des centres de pêche et des sites-témoins

2.3.2.1. Kayar sur la Grande côte

Parmi les cinq principaux centres de pêche recensés sur la Grande Côte (figure 11), mon choix s'est orienté sur Kayar⁵², situé à la limite entre la Grande Côte et la presqu'île du Cap-Vert. Si certains ont depuis émis des critiques sur la valeur scientifique de ce choix en affirmant que Kayar est une exception sur la Grande Côte, il me semble toutefois que l'analyse de ce centre de pêche soulève des pistes de réflexion intéressantes. Ce site ayant déjà

⁵² Peut aussi s'écrire Cayar

fait l'objet d'études⁵³, il est possible d'entreprendre une analyse de son évolution, notamment de la spécialisation halieutique de la population kayaroise. À l'époque de ces premiers travaux, Kayar est décrit comme le modèle d'un village littoral où les habitants vivent de l'association des travaux agricoles et de la pratique de la pêche alors qu'actuellement, il apparaît comme l'un des premiers parcs piroguiers et l'un des premiers sites de débarquement des produits halieutiques du Sénégal. De plus, Kayar constitue l'un des premiers foyers d'accueil des pêcheurs migrants de Saint-Louis. Cela permet donc d'appréhender les stratégies de ces pêcheurs et surtout de mesurer les impacts de la présence de pêcheurs migrants. Cette perspective est d'autant plus intéressante que Kayar a la triste réputation d'être continuellement confronté à des conflits, parfois violents, entre les pêcheurs migrants et la population locale. Cette situation permet également de mesurer le poids des revendications ethnico-professionnelles puisque ces conflits opposent les deux grandes communautés de pêcheurs du Sénégal, Kayar se situant à la limite entre le monde des pêcheurs *Lébou* et *Guetndariens*. Enfin, depuis quelques années, Kayar s'illustre dans la presse nationale et internationale comme un centre de pêche modèle en matière de participation des pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques.

2.3.2.2. Hann sur la presqu'île du Cap-Vert

Parmi les dix principales plages de pêcheurs recensées sur la presqu'île du Cap-Vert (figure 11), mon choix s'est orienté sur le village de Hann, situé au cœur de la Baie du même nom qui s'étire entre le Cap Manuel et Thiaroye au Sud-est. À l'origine, c'est l'un des premiers grands villages de pêcheurs du Sénégal et il constitue actuellement l'un des premiers sites de débarquement du pays. Situé au cœur de l'agglomération dakaroise, cet ancien village traditionnel *Lébou* a été « rattrapé » par la croissance de l'urbanisation. Son analyse soulève alors le problème de l'interaction entre l'urbanisation et la pêche. Quelles sont les conséquences de ce phénomène d'urbanisation sur les stratégies de pêche mises en œuvre par les pêcheurs ? Comment ce site s'insère-t-il dans le tissu urbain dakarois ? De plus, de récents articles de la presse sénégalaise dénoncent la dégradation environnementale de la baie de Hann. Quelles sont les conséquences de ce phénomène pour les pêcheurs ? Sont-ils à l'origine de ces dégradations ? Ces problèmes de pollution soulèvent également des interrogations à propos des activités industrielles, de leurs impacts sur l'espace littoral et leur cohabitation avec la pêche. De même, ce site est localisé à proximité du port de Dakar. Existe-t-il alors des interactions entre la pêche et les autres formes d'usage de l'espace maritime. Ensuite, le parc piroguier de Hann se distingue par une importante flotte de pirogues glacières dont leur fonctionnement et leur stratégie soulèvent encore de multiples interrogations. Enfin, Hann se distingue par l'ancienneté et l'importance de son tissu associatif regroupant les professionnels du secteur de la pêche. C'est dans ce village que s'est tenue la première assemblée générale qui donna le jour en 1987 au CNPS. C'est également

⁵³ Sy (1965), Van Chi Bonnardel (1967), Coly (1984) et Ali Luniaga (1994).

lieu où s'est installé l'antenne nationale de la FENAGIE pêche. Est-ce que la présence de ces mouvements associatifs influence le comportement des pêcheurs ?

2.3.2.3. Ndayane sur la Petite Côte

Parmi les 14 centres de pêche recensés sur la Petite Côte (figure 11), mon choix s'est naturellement orienté vers le village de Ndayane puisqu'il a été le cadre de mes précédents travaux et de ma première immersion au sein du monde des pêcheurs sénégalais. En plus de pouvoir apprécier les récentes évolutions de ce village, ce choix permet d'envisager une analyse qualitative plus fine des rapports qu'entretiennent les pêcheurs avec la mer et ses ressources puisque depuis 1996 j'entretiens des contacts particuliers avec la population locale. En plus de ces considérations pratiques et méthodologiques, ce village représente « un bon exemple des nouveaux petits foyers urbains du littoral où la population, d'origine *Lébon*, vit presque exclusivement de la pêche et dont les pêcheurs symbolisent au mieux le dynamisme actuel de la pêche piroguière sénégalaise »⁵⁴. L'analyse de Ndayane soulève également le problème des migrations de pêche mais étudiées, cette fois ci, à partir d'un village émetteur de pirogues migrantes. Ceci permet, entre autre, d'étendre notre analyse à d'autres centres de pêche vers lesquels migrent les pêcheurs de Ndayane. Enfin, depuis quelques années, ce village est confronté à l'apparition et au développement de structures touristiques, ce qui ouvre des perspectives d'analyse des interactions entre la pêche et le tourisme.

2.3.3. Des « portes d'entrée » différentes

Afin de mener une approche méthodologique globale, j'ai décidé d'aborder ces sites-témoins selon des entrées différentes afin de pouvoir apprécier le jeu des acteurs qui interviennent dans le secteur de la pêche.

2.3.3.1. Kayar et le service des pêches

Désireux de dépasser les discours de façade parfois offert au *toubab*, je suis arrivé à Kayar à l'improviste avec uniquement en ma possession une lettre de recommandation adressée au Commandant de la brigade de gendarmerie par un parent de ma « famille adoptive » de Dakar. Après lui avoir présenté mes salutations et mes intentions, il m'a dit de me rendre au service des pêches de sa part. Le directeur du service étant parti à Thiès, préfecture de la région du même nom à laquelle appartient Kayar, c'est l'agent du service de surveillance des pêches qui m'a reçu, très chaleureusement d'ailleurs. Une fois les présentations faites, il m'a proposé de m'héberger dans la chambre de garde du services de pêches, le temps de mes enquêtes. En plus de faciliter mon hébergement et mon intégration à la vie kayaroise, cet accueil m'a permis de vivre au quotidien avec les agents des pêches et donc de mieux comprendre le fonctionnement de l'Administration des pêches sur le terrain. J'ai pu ainsi

⁵⁴ Propos tenu par monsieur Gorgy CISS, Maître de Conférence en géographie à l'UCAD.

appréhender le rôle de chaque service, la manière dont a été réalisé les recensements de la DOPM et du CRODT, comment sont délivrés les certificats de salubrité des produits ou les bons de commandes de carburant, comment se déroulent les actions de surveillance des pêches ainsi que les relations entre les agents de l'administration et les acteurs interprofessionnels de la pêche, notamment les pêcheurs. Les discussions tardives avec ces agents des pêches m'ont également permis d'avoir une autre vision du secteur de la pêche et de prendre du recul par rapport à certaines situations présentées par les pêcheurs. De plus, cette intégration au sein du service m'a permis de conserver une neutralité lors de la réalisation de mes entretiens auprès des pêcheurs : si j'avais été hébergé par des pêcheurs kayarois, les pêcheurs de Saint-Louis auraient été distants à mon égard, et vice versa. Cette approche m'a également permis d'éviter d'être plus ou moins « manipulé » par certains responsables du pouvoir local ou des organisations socioprofessionnelles que j'ai pu alors rencontrer en toute neutralité. Ainsi, durant deux séjours, l'un en 2002 et l'autre en 2004, j'ai partagé le quotidien des agents du service des pêches, je me suis intégré à la population kayaroise et j'ai pu m'entretenir avec l'ensemble des acteurs de la filière pêche. Toutefois, avec un peu de recul, je regrette de ne pas avoir interrogé un panel plus vaste de pêcheurs, (notamment ceux travaillant sur les sennes tournantes) de ne pas m'être davantage investi dans la vie quotidienne des concessions (plus particulièrement de celles des pêcheurs migrants de Saint-Louis) et de ne pas avoir effectué davantage de sorties en mer. Je me demande également si mon approche par l'intermédiaire du service des pêches n'a pas limité mon intégration à la vie sociale des habitants de Kayar.

2.3.3.2. Hann et les organisations socioprofessionnelles de pêcheurs

En ce qui concerne Hann, j'ai décidé de l'aborder par l'intermédiaire des organisations socioprofessionnelles de pêcheurs. J'ai tout d'abord contacté des responsables du CNPS, mais face aux discours de façade qu'ils m'ont livré et à leur méfiance affichée à mon égard, j'ai sollicité l'attention des responsables de la FENAGIE pêche. Là encore, il me semble avoir senti de la méfiance et une certaine tendance à me livrer des discours de façade. Ils m'ont tout de même présenté leurs actions, mis en contact avec quelques pêcheurs et facilité mon intégration dans le quartier des pêcheurs. Malheureusement, des aléas liés au travail de terrain (maladie et carence alimentaire) et sans doute, un peu de découragement face à ces nouvelles difficultés, m'ont empêché de faire fructifier les contacts établis et de m'installer dans le quartier. Il faut dire que Hann est un grand quartier où il m'est apparu difficile de m'intégrer, d'autant plus que les habitants se sont révélés distants. D'ailleurs, il semble que mon intégration par l'intermédiaire des responsables des associations professionnelles m'a fermé plus de portes qu'elle m'en a ouverte. Cela m'a toutefois permis de cerner le jeu de pouvoir et le manque de transparence au sein de ces organisations. Malgré ces difficultés à m'intégrer au sein de la population locale, malgré mes investigations auprès de certains pêcheurs, je regrette de ne pas avoir pu m'entretenir davantage avec les jeunes qui s'embarquent sur les pirogues glacières. Il faut dire qu'ils effectuent des marées de plusieurs jours et sont peu présents sur la

plage. Néanmoins, je me suis mis en contact avec les propriétaires de pirogues dont l'un d'entre eux m'a invité à participer à une marée de pêche mais des problèmes de santé m'ont empêché de répondre à cette invitation. Sur ce constat d'échec, j'ai décidé de consacrer un dernier séjour au Sénégal pour combler toutes ces lacunes. Cette fois-ci, je me suis mis en contact avec le service des pêches et le GIE interprofessionnel qui gère les infrastructures de la plage. Cela m'a permis de mieux comprendre son fonctionnement et de cerner l'organisation de la plage. Toutefois, mes enquêtes sur la plage se sont heurtées à des réticences de la part de certaines personnes. D'ailleurs, lors de mon séjour, un incident s'est produit entre un journaliste français et deux ou trois personnes mécontentes de sa présence. Afin de recueillir davantage de données, notamment sur le problème de la dégradation environnementale de la baie de Hann, je me suis mis également en relation avec la mairie de la Commune d'arrondissement de Hann Bel-Air (CAHBA) mais, malgré l'agréable disponibilité du personnel, ces démarches ne m'ont apporté que peu d'informations. Ainsi, mes investigations dans le centre de pêche de Hann conservent un goût d'inachevé.

2.3.3.3. Ndayane, les pêcheurs et leur famille

Enfin, en ce qui concerne Ndayane, j'ai privilégié une approche participative en m'intégrant à la vie de certaines concessions familiales et en tissant des liens intimes avec les pêcheurs. Je n'insisterais pas sur cette « porte d'entrée » dont j'ai déjà présenté quelques éléments dans le point consacré à la méthodologie. Je constate juste que cette démarche, en plus de permettre d'appréhender plus précisément le comportement des pêcheurs, m'a permis de me familiariser avec le terrain et, par conséquent de faciliter mes démarches dans les autres sites-témoins. Cependant, je me demande si cette intégration ne m'a pas, en certain lieu, rendu la tâche plus complexe. Par exemple, je demeure convaincu que la méfiance ressentie par les responsables des associations socioprofessionnelles de Hann est liée, dans une certaine mesure, à cette intégration. Ils ont senti dans mon comportement que je me méfiais de leur discours de façade et ont préféré poser des « barrières » entre nous, voire m'éviter.

Malgré les lacunes ou les limites de ces différentes approches, mes investigations au sein de ces trois sites m'ont permis de recueillir suffisamment de données pour réaliser une monographie de chacun d'entre eux, ce constitue le socle de la partie suivante.

Deuxième partie

ÉTUDE DE CAS

Chapitre 3 : Kayar, un nouveau modèle de centre de pêche

« Niché au pied des dunes, dans une oasis de verdure, Kayar s'ouvre sur l'océan par une plage bordée par les cases des pêcheurs qui semblent se serrer frileusement contre le vent. Palmiers et cultures se pressent à l'entrée du village et on est heureux d'être accueilli par une allée ombragée de filaos, alors que l'on arrive par une route fortement ensoleillée » telles étaient les premières impressions d'Éliane Sy lorsqu'elle mena une étude sur « le type peut-être le plus achevé d'un petit village côtier des *niayes* où pêche et culture apportent conjointement leurs ressources dans une même famille » (Sy, 1965). Une quarantaine d'années plus tard la route est toujours aussi ensoleillée mais les filaos ne sont plus suffisamment nombreux pour faire de l'ombre. Érigée au statut de ville depuis la réforme administrative et territoriale du 22 février 2002, Kayar n'est plus le petit village de pêcheurs-cultivateurs décrite par Éliane Sy.

Estimée à 2000 habitants au début des années 1960, la population avoisine actuellement les 17 000 habitants, auxquels il faut ajouter l'ensemble des migrants qui viennent s'installer à Kayar durant plusieurs mois de l'année. Au plus fort de la haute saison de pêche, la population double et atteint près de 30 000 habitants selon la nouvelle équipe municipale. Les paillotes ont été remplacées par des habitations en dur et celles qui étaient sur la plage ont disparu pour laisser la place à la création de la première zone portuaire du Sénégal entièrement dédiée à la pêche piroguière. Avec près de 48 000 tonnes de produits halieutiques débarqués en 2003 soit environ 15% du tonnage national, cette plage constitue le troisième site de débarquement du pays. Kayar offre désormais l'allure d'un centre de pêche dynamique où près de 80% de la population, à la fois autochtone et allochtone, vit de la pêche piroguière et de ses activités annexes.

Comment ce village de pêcheurs-cultivateurs est-il devenu, en moins de quarante ans, un des hauts lieux de la pêche piroguière ? Quelles sont les conséquences de cette évolution sur les modes d'occupation et gestion de l'espace littoral ? Quelles sont désormais les perspectives de développement de cette nouvelle ville du littoral nord du Sénégal ?

3.1. D'un village de pêcheurs-cultivateurs à un centre de pêche dynamique

Avant d'analyser plus précisément les caractéristiques de ce nouveau centre de pêche, un rapide rappel historique nous permettra de mettre en évidence les principaux facteurs qui ont permis le développement de Kayar

3.1.1. Historique du peuplement et facteurs de développement

Au XIX^e siècle, des récits d'officiers coloniaux font allusion au site de Kayar. Analysés par Gruvel (1908), ces documents décrivent Kayar comme un petit regroupement de paillotes

sur la plage « où quelques habitants indigènes » vivent d'une pêche de rivage et de la culture de quelques terres. D'après les études de Sy (1965) et Van Chi Bonnardel (1967), ce village aurait été fondé aux environs de 1866 par le *Djaraf M'bor Ndoye* qui, désireux de s'installer au bord de la mer, quitta Dakar avec sa famille en longeant la plage en direction du nord. « Parvenue à l'endroit actuel de Kayar, la troupe s'arrêta pour prendre quelques repos ; au point où le marigot du lac Mbaouane se déverse dans la mer, quelqu'un de la suite de M'bor Ndoye vit des poissons qui sautaient du marigot et venaient s'échouer sur la plage. Les compagnons de Mbor les saisirent et après les avoir grillés, les mangèrent avec plaisir. Puis s'étant retournés, ils burent de l'eau douce du lac et se reposèrent ; alors heureux, *Djaraf M'bor Ndoye* s'écria : « *caré yiyaar*, protégez-nous de ces deux endroits, expression qui signifie en wolof « tout va bien que Dieu nous garde en cet endroit où nous avons mangé et bu et que notre bonheur soit durable » (Van Chi Bonnardel, 1967). Avec deux autres familles, les *Mbaye* et les *Diop*, il décide de s'installer à cet endroit. Composé de quelques paillotes regroupées sur la plage, le village s'agrandit progressivement avec l'arrivée d'émigrés *wolofs* venus du Cayor. D'origine *Lébou*, la population kayaroise se mélange progressivement pour être désormais composée de 80% de *Wolof* (les *Lébou* y étant apparentés⁵⁵), de 10% de *Peulh* et de 10% d'autres communautés ethniques. Quels sont alors les facteurs qui expliquent le développement de ce village ?

3.1.1.1. Un site aux fortes potentialités naturelles

Comme nous l'avons évoqué dans le récit de la fondation du village, le site de Kayar dispose de potentialités naturelles favorables à l'installation humaine. D'une part, le terroir recèle un potentiel pédologique et hydrologique permettant le développement des activités agricoles. Les dépressions lacustres et interdunaires, communément appelées *niayes*, constituent des couloirs marqués par le caractère affleurant ou subaffleurant de la nappe phréatique (environ deux à trois mètres de profondeur) dont les sols hydromorphes constituent des terres fertiles avec des sols tourbeux légers, propices aux cultures maraîchères, fruitières ou vivrières. D'autre part, les eaux océaniques qui bordent la plage possèdent un fort potentiel halieutique du fait de l'établissement du phénomène d'upwelling mais surtout de la présence d'un canyon sous-marin atteignant une profondeur de 1 235 mètres à 38 kilomètres de la côte (*ibid.*). Appelé communément « fosse de Kayar », cet accident morphologique, en plus de favoriser la richesse halieutique des eaux proches du village, offre des conditions de navigation et d'accostage plus favorables que sur le reste de la côte nord. Les fonds marins de 100 m n'étant situés qu'entre trois et cinq milles⁵⁶ en face de Kayar alors qu'ils se situent entre 18 à 20 milles au niveau de Saint-Louis, la fosse a pour principale conséquence d'atténuer l'effet de la barre⁵⁷. Cette situation fait alors du site une fenêtre naturelle sur la côte la plus dangereuse du Sénégal.

⁵⁵ Ne s'affirmant ni *Lébou* ni *Wolof*, les habitants se revendiquent davantage Kayarois.

⁵⁶ Mille marin ou nautique correspondant à 1 852 m.

⁵⁷ Déferlement violent de la houle parallèle à la côte.

Dans une moindre mesure, les conditions climatiques s'avèrent également un atout non négligeable à l'installation humaine. L'influence de l'Océan Atlantique et la présence d'un micro-climat qui atténue les effets de l'harmattan permettent aux températures de demeurer relativement fraîches même durant l'hivernage. En moyenne, elles avoisinent les 24,5°C avec un minimum de 17°C en janvier et un maximum de seulement 30°C en septembre.

Les premiers habitants ont su rapidement profiter de ces conditions naturelles pour développer un mode d'exploitation fondé sur l'association de l'agriculture et de la pêche. Cependant, le village ne se développe que lentement. Isolé de l'intérieur des terres par un cordon de dunes où « seuls les chameliers et les âniers pouvaient se risquer sur de mauvaises pistes » (Sy, *op.cit.*), il demeure enclavé et la population vit presque exclusivement grâce à une économie d'autosubsistance. De plus, le village est situé à l'écart du bassin arachidier sur lequel le gouvernement colonial concentre ses efforts de mise en valeur du territoire sénégalais. Marginalisé, il faut attendre l'achèvement de la route Dakar-Thiès, puis l'ouverture de la route Rufisque-Mbayakh en 1951 pour que Kayar sorte de son enclavement et puisse profiter de sa situation géographique.

3.1.2.2. Une situation géographique privilégiée

La construction de ces routes goudronnées permet à Kayar d'être connectée aux principaux axes routiers du pays (figure 12), ce qui facilite alors l'écoulement des productions halieutiques et agricoles, d'autant que ce village se situe à proximité de Dakar et de ses banlieues qui constituent le premier bassin de consommation du Sénégal. Kayar devient alors « un important centre de pêche ravitaillant Dakar en poissons » (*ibid.*). La proximité de la capitale sénégalaise facilite également l'exportation des produits halieutiques sur les marchés extérieurs via l'aéroport international. Proche de Dakar, sans être situé pour autant dans la Presqu'île de Cap-Vert, Kayar demeure à l'écart de l'extension de l'ensemble urbain formé par Pikine-

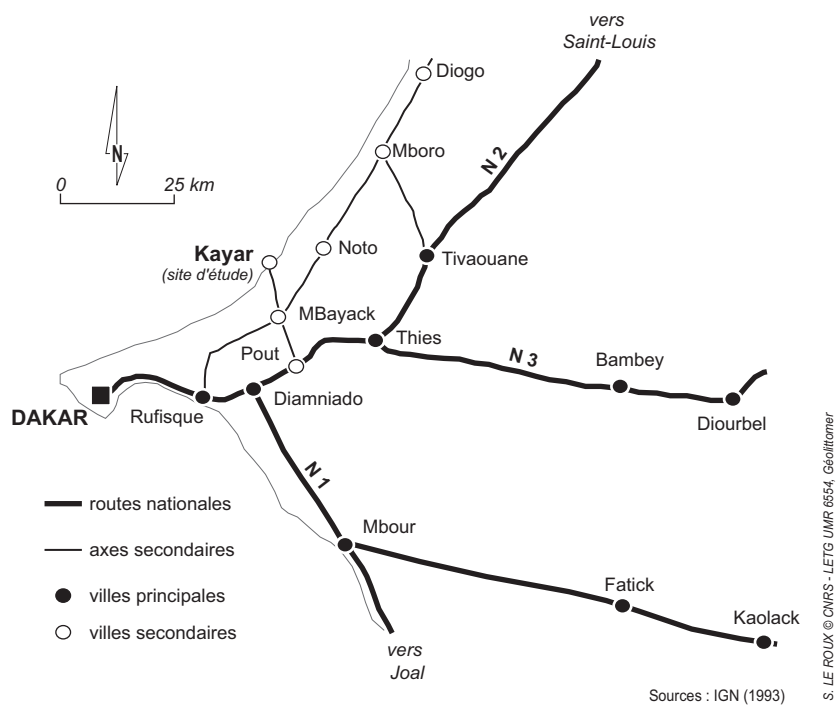


Figure 12 : Une situation géographique privilégiée

Guédiawaye-Rufisque. D'autre part, la construction du tronçon bitumé reliant la Nationale 2 permet d'être rapidement connecté à la capitale régionale de Thiès, située à une cinquantaine de kilomètres, et d'être rattaché au réseau des principales villes secondaires du pays. Enfin, à partir de Mbayakh, Kayar est rattaché à la route des *niayes* qui traverse la plupart des localités de la côte nord.

Ce désenclavement permet alors à l'économie kayaroise de s'ouvrir aux circuits marchands régionaux, nationaux et internationaux, particulièrement pour la pêche car l'agriculture, confrontée aux sécheresses des années 1970, se développe difficilement tandis qu'à la même époque la pêche piroguière connaît de profondes mutations (chapitre 1). Du fait des fortes potentialités halieutiques, des conditions de navigation clémentes par rapport au reste de la côte nord, de sa proximité de Dakar et de l'évolution de la pêche piroguière, les activités de pêche se développent rapidement. Ce développement est d'autant plus flagrant que la plage de Kayar devient un haut lieu de migration pour nombre de pêcheurs de Saint-Louis.

2.1.1.3. Les migrations de pêche, un facteur de dynamisme

Les récits d'officiers coloniaux signalent la présence de ces pêcheurs qui « se rendaient approximativement trois mois à Kayar et échangeaient leurs prises contre du mil que produisaient les populations sédentaires » (Gruvel, 1908). Puis, avec l'évolution de la pêche piroguière, notamment de la motorisation, et le désenclavement de Kayar, les pêcheurs migrants sont de plus en plus nombreux à être attirés par la plage de Kayar. « Parmi les saisonniers, les plus nombreux sont les Saint-Louisiens qui, bon an mal an, ont toujours au moins les deux tiers des pirogues : en avril 1964, ils avaient 274 pirogues sur un total de 374 recensées à Cayar » (Sy, *op.cit.*). Elle signale également la présence de pêcheurs d'origine *Lébou* de Yoff et de Rufisque.

Quoi qu'en disent certains Kayarois, le développement de la pêche dans leur village ne peut être dissocié de la présence d'une importante communauté de pêcheurs migrants, notamment des *Guet-ndariens* de Saint-Louis. Ces pêcheurs participent activement à la diffusion d'une meilleure connaissance du milieu maritime, de nouvelles techniques de pêche ainsi que de stratégies davantage orientées vers une pêche commerciale. Leur présence semble favorisé la spécialisation halieutique des pêcheurs-cultivateurs kayarois. D'ailleurs, certains d'entre eux suivent l'exemple des pêcheurs Saint-Louisiens en développant des stratégies de pêche basées sur la mobilité. De vieux pêcheurs admettent avoir commencer à migrer vers d'autres centres pêches de la côte sud (Mbour notamment) durant l'hivernage afin de pratiquer une « pêche plus productive comme les Saint-Louisiens »⁵⁸.

⁵⁸ Propos extrait d'un entretien avec des vieux pêcheurs sur la plage de Kayar en 2002.

Sous l'impulsion des pêcheurs migrants, Kayar devient un lieu d'échange de savoirs, d'innovations technologiques et d'évolution des stratégies de pêche. Aujourd'hui encore, le dynamisme du secteur de la pêche piroguière à Kayar repose sur l'arrivée de ces migrants.

3.1.2. Un centre de pêche dynamique

L'état des lieux des activités halieutiques établi dans le chapitre 2 montre que la plage de Kayar concentre le quatrième parc piroguier sénégalais et le troisième site de débarquement du littoral. Outre ces chiffres, l'analyse de la production débarquée et des techniques de pêche utilisées révèle plus fortement encore le dynamisme de ce centre de pêche.

3.1.2.1. Des mises à terre en constante augmentation

Hormis la baisse survenue en 2001 due aux tensions entre les pêcheurs migrants et la population locale et au réaménagement de la plage⁵⁹, la figure 13 montre que les mises à terre ne cessent de croître. Elles ont d'ailleurs presque triplé en dix ans, ce qui prouve le dynamisme de ce centre de pêche. Celui-ci est d'autant plus important que la valeur commerciale croît proportionnellement aux mises à terre du fait que la moitié des captures est absorbée par la filière

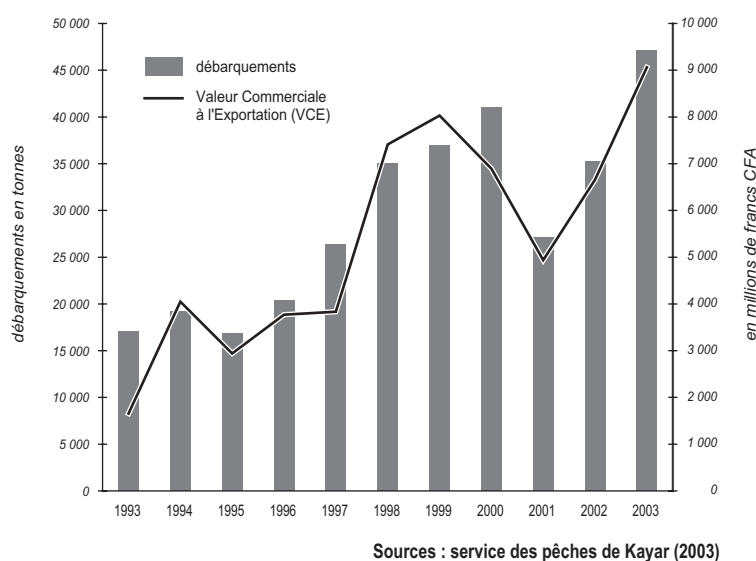


Figure 13 : Évolution des mises à terre et de leur valeur commerciale entre 1993 et 2003

d'exportation dont les prix de vente sont plus stables et plus importants que ceux proposés sur le marché local. À ce sujet, la figure 14 révèle une légère hausse, ces dernières années, de cette composante de la filière de commercialisation dont il est impossible en l'état actuel des observations de préciser les raisons. On constate également que la transformation artisanale a été la plus affectée par la diminution des mises à terre en 2001. Toutefois, les agents du service des pêches

affirment qu'elle joue un rôle important dans le dynamisme du centre de Kayar puisque les femmes transformatrices, dont le nombre avoisine la centaine, exportent leur production vers de nombreux pays de la sous-région ouest-africaine (Bénin, Togo, Congo, Gambie et Mali en particulier). En ce qui concerne le mareyage, il se divise en deux filières : les espèces

⁵⁹ Cf. point 3.2.2.

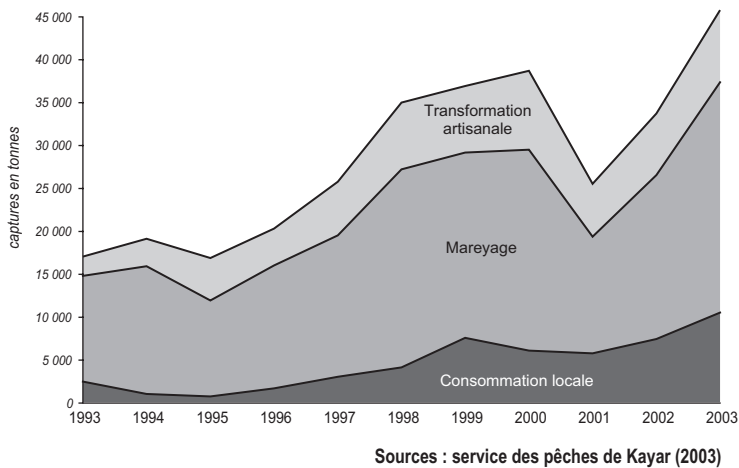


Figure 14 : Ventilation des débarquements selon les filières de commercialisation

pélagiques (notamment les sardinelles rondes et plates) qui représentent près de 80 % des mises à terre sont ventilées vers la région dakaroise et les villes de l'intérieur du pays, tandis que les espèces démersales (mérours et dorades en particulier) sont destinées à l'exportation vers l'Europe. Quant aux poulpes, ils sont principalement destinés au marché asiatique, et plus particulièrement japonais.

3.1.2.2. Une spécialisation technique du parc piroguier

En ce qui concerne les techniques de pêche, la figure 15 révèle que l'effectif piroguier est surtout composé d'unités de pêche à la ligne dont plus de la moitié appartient à des Kayarois. Par contre, la majorité des sennes tournantes et la totalité des unités de pêche au filet dormant appartiennent à des pêcheurs migrants provenant de Saint-Louis.

Dans un souci de clarté et afin de limiter les redondances avec le point du chapitre 1 relative aux évolutions des techniques de pêche, un descriptif de ces unités de pêche est décrit dans

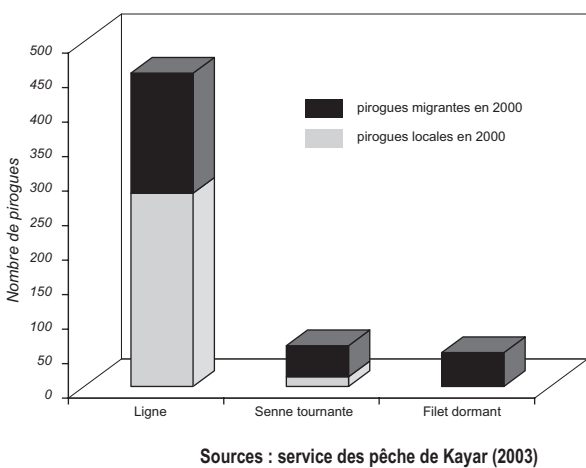


Figure 15 : Composition de l'effectif piroguier en 2000

les figures 16 et 17. Une clé de lecture de ces figures est proposé en annexe 3.

En ce qui concerne les unités de pêche à la ligne, on observe qu'elles sont spécialisées dans la capture d'espèces démersales à forte valeur marchande qui sont destinées au marché européen. Afin de répondre à la diminution des ressources et de pratiquer une pêche davantage ciblée, elles utilisent des appareils de navigation (GPS notamment). Par contre, celles qui n'en possèdent pas se sont davantage spécialisées dans la pêche du poulpe (photo 2 et 3). L'armement de ces unités demeure artisanal, ce qui constitue l'une des grandes différences avec les unités

de sennes tournantes (figure 17). Plusieurs d'entre elles sont désormais armées grâce l'apport de capitaux fournis par des mareyeurs ou des entreprises halieutiques.

Photo 2 : Unités de pêche à la ligne de Kayar.



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Elles constituent les plus petites unités de Kayar. Mouillant à l'aide du pierre, les pêcheurs utilisent chacun une ligne à la turlutte afin de capturer des poulpes.

Photo 3 : Glacière embarquée à bord d'une pirogue



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Effectuant des marées de 5 à 6 heures, les pêcheurs embarquent une caisse en polystyrène qu'ils remplissent de glace afin de conserver les poulpes durant l'hivernage.

Photo 4 : Petite unité de senne tournante



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Elle appartient à un chef de famille de Kayar. Ce sont ses enfants et ses neveux qui s'en occupent. De taille relativement modeste, notamment par rapport à celles des Saint-Louisiens, cette unité exploite les eaux proches du village (arrière-plan). Sur la prise de vue, les pêcheurs remontent la senne.

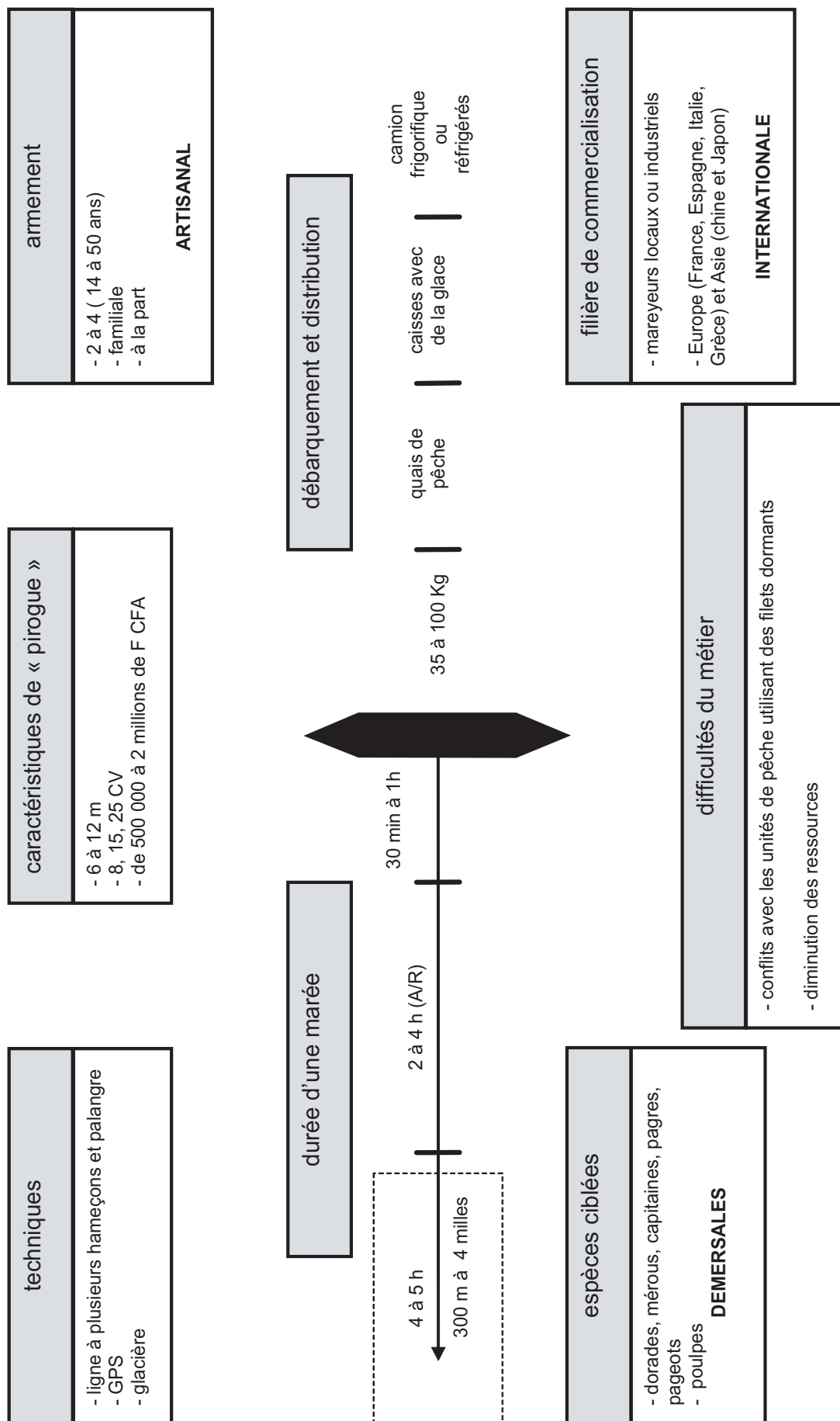


Figure 16 : Descriptif des unités de pêche à la ligne kayaroises

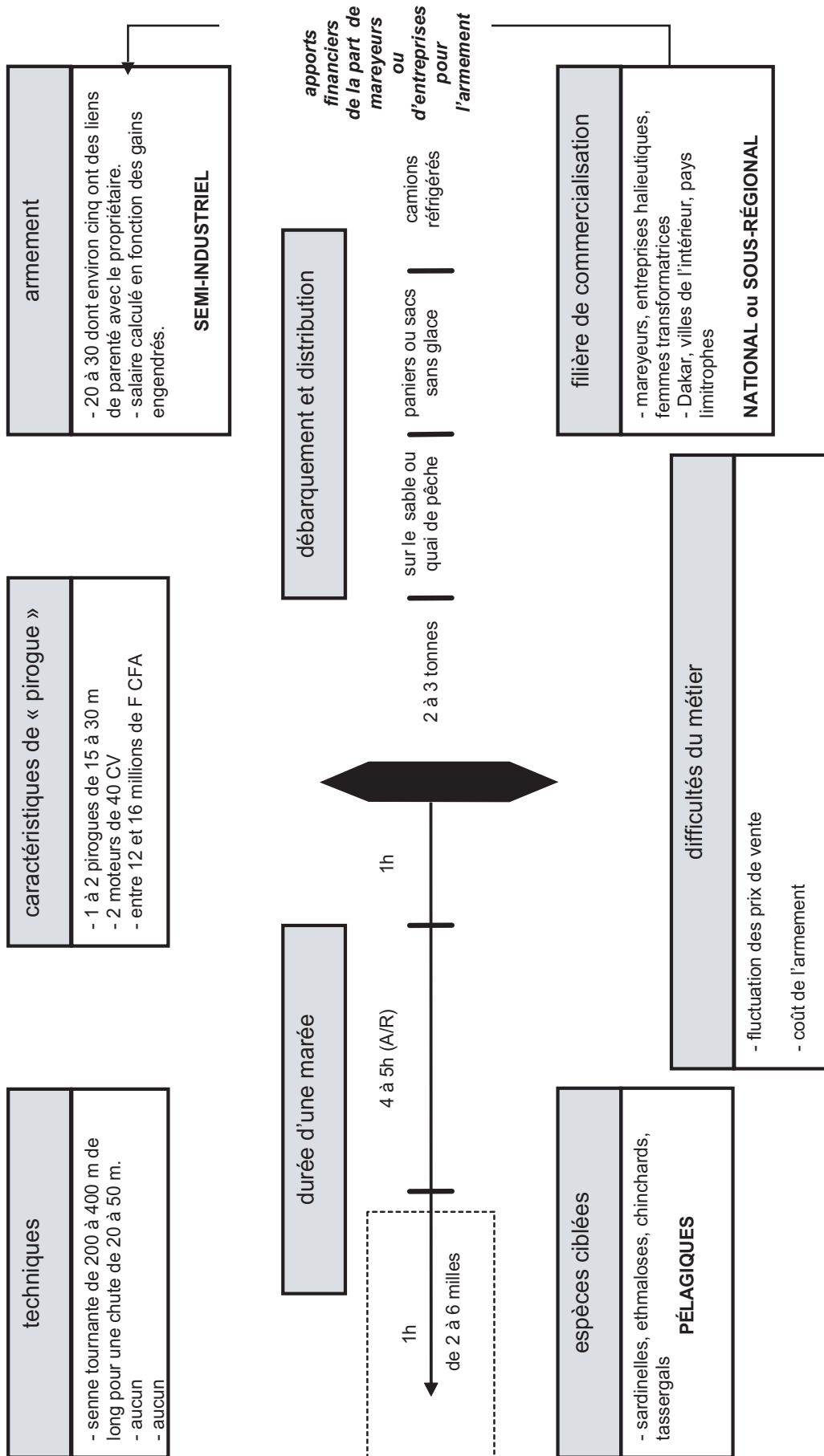


Figure 17 : Descriptif des unités de senne tournante saint-louisienne

En contrepartie, les mises à terre leurs sont exclusivement réservées. L'équipage est alors formé de cinq à six hommes issus de l'environnement familial du propriétaire de la pirogue, tandis que le reste de l'équipage est formé de jeunes provenant des villes de l'intérieur du pays, du monde rural ou des banlieues de Dakar. Ceux-ci servent alors de main d'œuvre pour remonter la senne et sont rétribués par un salaire qui varie en fonction de gains engendrés. Quelques unités de senne tournante appartiennent également à des Kayarois, mais elles sont, en règle générale, de tailles plus modestes et l'équipage est uniquement composé de jeunes de Kayar, le système de rémunération continue alors à se faire à la part (photo 4).

3.2. Un territoire en recomposition

L'analyse des modes d'occupation et de gestion développés par les pêcheurs et leur famille révèle de profondes mutations dans l'organisation territoriale de Kayar. L'étude de l'espace vécu des pêcheurs permet d'identifier trois sous-espaces (la mer, la plage et le reste du village comprenant les habitations et les terres cultivées) qui sont tous soumis à de récentes recompositions territoriales.

3.2.1. Existe-t-il une mer « kayaroise » ?

Représentant naturellement le principal espace de travail pour les pêcheurs, la mer constitue un sous-ensemble bien distinct du territoire des Kayarois. Malgré les difficultés à analyser cet espace maritime et les réticences des pêcheurs à dévoiler leur manière de l'exploiter et de se l'approprier, on distingue quelques éléments qui caractérisent cet espace de production.

3.2.1.1. Un espace de production limité

Dans un premier temps, on observe que l'espace de production dessiné par les pêcheurs de Kayar demeure spatialement limité.

Hormis quelques unités de sennes tournantes appartenant généralement à des Saint-Louisiens qui peuvent parfois s'aventurer jusqu'à dix milles des côtes, la plupart des zones de pêche se situent aux alentours de la fosse de Kayar, soit entre deux et quatre milles des côtes. Quelques unités de pêche à la ligne ainsi que les plus petites unités de sennes tournantes exploitent parfois les eaux situées à moins d'un mille du rivage, voire à moins de 300 mètres. Seules les plus grandes unités de senne tournante s'aventurent parfois jusqu'à six milles, voire plus. La proximité des lieux de pêche se confirme d'ailleurs par la pratique de marée uniquement journalière dont la durée moyenne varie entre six à huit heures.

La proximité des ressources aux abords du rivage et la présence de la fosse de Kayar qui réduit considérablement le plateau continental (les fonds de 100 m sont à moins de trois à

cinq milles de la côte) explique principalement cette configuration. On peut également se demander si cette restriction de l'espace de production n'est pas une conséquence d'un mode d'exploitation basé sur l'association de la pêche de l'agriculture. Certes, peu de pêcheurs s'adonnent désormais aux travaux agricoles mais pour autant les pêcheurs de Kayar qui s'aventurent plus vers le large emploient le terme de « combat » pour désigner ces sorties et le font toujours à plusieurs pirogues, ce qui tend à confirmer leur identité terrienne.

Toutefois, cette limitation de l'espace de production s'explique davantage par la pratique d'une pêche à la ligne ciblée sur des espèces nobles qui vivent sur des fonds rocheux peu éloignés de la côte. Laloë et Samba (1990) avaient déjà constaté, grâce à une étude du CRODT menée en 1982, que 72% des lieux de pêche se situent sur des fonds durs.

Étant donné les difficultés à analyser précisément les territoires de pêche, des interrogations demeurent sur une différence de la limitation de l'espace de production en fonction de l'origine des pêcheurs. Si les ligneurs de Saint-Louis exploitent les mêmes zones de pêche que les ligneurs kayarois, il existe une légère différence en ce qui concerne les sennes tournantes : les Saint-Louisiens possèdent des embarcations plus grandes, donc plus adaptées à s'aventurer vers le large tandis que les kayarois ont tendance à exploiter les eaux plus proches de la côte.

3.2.1.2. Un espace de production fortement approprié

Dans un second temps, on constate que les pêcheurs possèdent une bonne connaissance du milieu maritime qu'ils exploitent. Chaque zone de pêche est plus ou moins délimitée et sujet à une toponymie reconnue par tous. Elle indique souvent des amers mais également parfois la nature des fonds. La présence de cette toponymie révèle une forte appropriation du milieu maritime par les pêcheurs. D'ailleurs, les pêcheurs originaires de Kayar avouent, avec une certaine évidence, que l'espace maritime situé en face ou à proximité de leur village fait partie intégrante de leur terroir, au même titre que les terres de leur village.

Cette appropriation communautaire semble, tout d'abord, le fruit d'une habitude de proximité. Vu l'abondance des ressources à proximité de leur rivage, les Kayarois n'ont pas eu besoin de s'aventurer vers le large ou de développer des stratégies spatiales basées sur la mobilité, ils restent alors près de leur rivage. Cette habitude de proximité leur permet de posséder une intime connaissance de leur espace de production, de naturellement se l'approprier et de le considérer comme leur jardin maritime qu'ils entendent défendre des menaces extérieures et notamment des pêcheurs migrants de Saint-Louis.

3.2.1.3. Un espace de production convoité

On constate que l'exploitation de cet espace maritime entraîne des conflits entre les pêcheurs migrants de Saint-Louis et les pêcheurs de Kayar. A la suite des heurts violents qui ont opposé ces deux communautés en juillet 1985, le CRODT a mené une étude pour comprendre les raisons de ces conflits. Ce rapport évoque, dans un premier temps, des raisons liées à l'utilisation de certains engins de captures, et plus particulièrement la pratique du filet dormant par des Saint-Louisiens. Au début de l'année 1985, quelques sennes tournantes saint-louisiennes « revenant bredouille du nord » donnent quelques coups de filets sur les petits fonds proches de Kayar. Les pêcheurs s'aperçoivent alors de la présence de soles et décident « de faire remonter de la côte sud leur filet dormant à sole » (CRODT, 1985). Le CRODT note une cinquantaine de sorties par jour, notamment dans des zones de pêche exploitées par les ligneurs de Kayar. Si théoriquement il n'existe pas de concurrence au niveau de l'exploitation des ressources entre la ligne et le filet dormant, les Kayarois se plaignent des problèmes de navigation que soulève cette nouvelle technique. Cependant, le rapport du CRODT souligne que l'utilisation des filets dormants ne constitue « qu'un facteur de déclenchement et de pérennisation des hostilités » et que les causes profondes de ces conflits sont davantage liées à « des différences comportementales et à des raisons sociologiques ». D'ailleurs, il précise que cette situation conflictuelle ne date pas de l'utilisation de cette technique puisqu'il signale des heurts dès 1953. Cependant, les pêcheurs migrants sont plus nombreux et plusieurs éléments sous-jacents (querelles de voisinage, luttes pour le pouvoir, susceptibilités froissées, actions de certains agitateurs) ont contribué à dégrader progressivement les rapports entre ces deux communautés.

Les origines de ces heurts sont donc davantage liées « à une conception diamétralement opposée de l'accès à la mer et à ses ressources » (*ibid.*) développé traditionnellement par chacune des communautés. « Les Kayarois, à l'origine paysans-pêcheurs, projettent sur la mer en face de leur village leur conception terrienne de l'appropriation du terroir et considère cette zone de pêche comme leur bien exclusif. Pour eux, la préservation des ressources halieutiques locales est la condition indispensable au maintien des activités de pêche sur les générations kayaroises futures, et ils entendent rester seuls souverains à Kayar. Les Guetndariens, quant à eux, pratiquent exclusivement la pêche et sont fiers de leur ancienne tradition de pêcheurs migrants. Pour eux, le libre accès aux zones de pêche est un droit inaliénable et une condition vitale à la survie de leur tradition, de leur mode d'organisation socio-économique » (*ibid.*).

Même si la situation actuelle paraît plus calme, des heurts sporadiques existent encore entre les pêcheurs de ces différentes communautés. En 2001, quelques filets dormants appartenant à des pêcheurs de Saint-Louis ont été ramenés à terre puis brûlés par des pêcheurs kayarois. De plus, la raréfaction de certaines espèces (notamment celles dites nobles telles que le *thiof*) ravive la dualité entre ces deux communautés, d'autant que la sédentarisation d'un nombre

croissant de pêcheurs migrants suscite parmi les Kayarois des réflexes collectifs pour défendre leur territoire et leur identité villageoise. Les investigations sur le terrain ont effet révéler des tensions latentes.

3.2.1.4. Des tentatives de réglementation

À la suite des conflits concernant l'utilisation des filets dormants, le Préfet de la région, par crainte que la situation entre les deux communautés ne dégénère et prenne des dimensions régionales, a décidé de délimiter une zone interdite au filet dormant. Cette décision a incité les pêcheurs *Guet-ndariens* qui pratiquent cette technique à redéployer leur effort de pêche vers l'espace maritime situé en face du village Mboro, localisé au nord de Kayar. Toutefois, dans les faits, certains d'entre eux continuent à poser leurs filets dans la zone réservée aux ligneurs et, malgré quelques récentes arrestations, cette délimitation officielle apparaît peu respectée.

Cependant, ce zonage a valeur d'exemple en matière de réglementation de l'espace maritime exploité par la pêche piroguière. Toutefois, contrairement à Charles-Dominique et Mbaye (2000) qui jugent les conséquences de cette réglementation de façon un peu excessive en affirmant qu'elles confèrent à l'avant-pays maritime en face de Kayar « les caractéristiques générales d'un finage », il me semble que cet espace a davantage été soumis à une réglementation par la rationalisation des prises instaurée par le Comité des pêches de Kayar (CPK).

Né à la suite de la dévaluation du F CFA en 1994, ce comité a pour but de défendre les intérêts des pêcheurs face à la pression exercée par les mareyeurs. En effet, contrairement aux effets escomptés, ce changement de parité du F CFA a entraîné une chute des prix de moitié pour certaines espèces alors que le prix des intrants et des équipements a plus que doublé. La plupart des pêcheurs se sont retrouvés dans l'incapacité d'assurer leur frais d'exploitation ainsi que les dépenses quotidiennes de leur famille. Deux jours après cette dévaluation, une réunion publique s'est tenue sur la place du village, réunissant pour la première fois tous les acteurs de l'interprofession dont les pêcheurs ligneurs des deux communautés qui sont les plus affectés par cette crise. Pour lutter contre l'exploitation dont ils se sentent victimes de la part des mareyeurs, les pêcheurs décident de s'organiser pour vendre directement leurs prises au marché du poisson de Dakar. Cette initiative échoue puisque les mareyeurs industriels les attendent pour racheter leurs prises au même prix. Après une seconde réunion publique, les pêcheurs décident de ne pas prendre la mer. Cette décision aurait été influencée par le responsable du service des pêches qui à la suite d'un séjour en Bretagne (France) a fait part aux pêcheurs de l'exemple des agriculteurs bretons qui ont préféré sacrifier leur récolte de pommes de terre en les déversant dans les rues au lieu de les vendre à un prix dérisoire. Les pêcheurs auraient voulu les imiter afin d'exercer une pression plus forte sur les mareyeurs. Cette action a porté ses fruits puisque, les mareyeurs industriels, par crainte de ne pas pouvoir respecter leurs engagements vis-à-vis de leurs clients européens, ont décidé de négocier. Ils

ont proposé l'instauration d'un prix de vente « plancher ». En contrepartie, les pêcheurs ligneurs s'engagent à ne pêcher que des poissons de qualité et uniquement trois caisses de 15 kg par jour et par pirogue. Acceptée par l'ensemble des pêcheurs ligneurs, ce consensus permet ainsi de réguler les quantités débarquées de manière à maintenir les prix de vente à un niveau satisfaisant. Les effets de cette décision se font vite remarquer puisque dès 1995 les agents du service des pêches observent un « boom » de l'acquisition de moteurs hors-bord dont la plupart sont payés au prix comptant, preuve de l'accroissement des revenus des pêcheurs. Certaines caisses de poissons, tel que le *thiof*, atteignent en effet des prix très élevés (25 000 F CFA).

Même si le consensus établi par les pêcheurs autour de cette réglementation s'avère actuellement remis en cause, cette rationalisation des prises a eu pour conséquence de sensibiliser les pêcheurs à une nouvelle logique, celle de remplacer le « pêcher toujours plus » par le « pêcher mieux ». Elle a donc indirectement influencé le comportement vis-à-vis des ressources. Pour preuve, à la suite de ce succès, les unités de sennes tournantes regroupées dans deux associations (*mbalmi 1* et *mbalmi 2*) ont également décidé de rationaliser leurs prises en interdisant plus d'une sortie en mer par jour et l'utilisation des pirogues navettes.

3.2.2. D'une plage de débarquement à une zone portuaire

La plage constitue le second espace privilégié pour les pêcheurs et plus généralement pour l'ensemble des acteurs du secteur de la pêche piroguière. Elle est à la fois le lieu d'accostage et d'échouage des pirogues (photo 5), de construction et de réparation des pirogues, le lieu où s'effectue les débarquements et la vente des produits halieutiques ainsi que le lieu où les femmes transforment le poisson. Tous les acteurs du secteur de la pêche piroguière s'y retrouvent. De plus, elle constitue un lieu d'habitation puisque au site originel du village se sont ajoutées de nouvelles habitations ainsi qu'une grande partie des paillotes des pêcheurs migrants. Lieu de vie, la plage est devenue un site où se concentre une multitude de boutiques et de marchands offrant de nombreux services de la vie quotidienne de même qu'un lieu de soulagement et de dépôts de déchets domestiques. Cette forte concentration humaine sur un espace restreint d'un côté par la mer et de l'autre par les habitations, provoque un encombrement qui ne facilite pas les conditions de travail des différents acteurs la pêche piroguière. Les collisions entre pirogues sont coutumières. L'accumulation des déchets à la fois domestiques et ceux issus de la pêche rend les conditions d'hygiène de plus en plus insalubres. Afin de résoudre ces problèmes sanitaires, d'améliorer les conditions de travail et de rendre plus efficace la filière de commercialisation, le gouvernement sénégalais, sous l'impulsion des coopérations françaises et japonaises, a décidé en 1996 de réhabiliter cette plage et de créer la première zone portuaire du Sénégal entièrement dédiée à la pêche piroguière.

3.2.2.1. Une réappropriation du Domaine public maritime par l'État

Pour mettre en œuvre ce vaste projet, le gouvernement sénégalais a dû, tout d'abord, se réapproprier le Domaine public maritime⁶⁰ (DPM) occupé irrégulièrement par les habitations.

Cette mesure s'est heurtée au rejet de la population locale, les habitants de Kayar refusant de quitter le site originel de leur village par crainte de rompre avec leurs racines. Après plusieurs réunions de concertation, le chef du village accepta finalement ce délogement et décide de quitter son habitation pour montrer l'exemple à la population qui le suit rapidement. En attendant les compensations financières promises pour leur relogement, ces habitants sont accueillis par les membres de leurs familles qui habitent dans des concessions situées en retrait de la plage.

Cependant, la majorité des habitations situées sur la plage appartiennent aux pêcheurs migrants de Saint-Louis qui, pour leur part, refusent catégoriquement ce qu'ils considèrent comme un déguerpissement. Dans leur esprit, l'espace littoral, que ce soit la mer ou la plage, est un lieu libre d'accès. Ils considèrent qu'ils peuvent pêcher partout où ils le désirent et s'installer au plus près de la ressource, c'est-à-dire sur la plage la plus proche. Ils ne reconnaissent pas la légitimité de l'État en ce qui concerne l'appropriation du DPM. D'ailleurs, dans leur village d'origine *Guet-Ndar*, ils ne possèdent pas de titre foncier et occupent le DPM sans se soucier de la législation en vigueur. De plus, nombre d'entre eux se considèrent souvent au-dessus des lois. Saint-Louis ayant été la première capitale de l'autorité coloniale française, de nombreux habitants ont été scolarisés à l'école française et ont pu accéder à des postes administratifs et politiques importants. Il est alors de coutume pour les pêcheurs de *Guet-Ndar* de faire jouer les liens de solidarité communautaire pour jouir de passe-droits. Ils craignent également que les Kayarois profitent de ce délogement pour les chasser de Kayar en refusant de leur réattribuer des terres. Enfin, certains d'entre eux refusent de quitter leurs paillotes par crainte d'être relogés à l'écart de la plage et de la mer, ce qui entacherait leur identité culturelle. Ils ne conçoivent pas de ne pas habiter à portée de vue de leur pirogue, non par crainte de vols ou de dégradation mais parce qu'elle symbolise leur richesse et leur identité de marins-pêcheurs. Après plusieurs recours en justice et des mois de discussions où les tensions avec le gouvernement se sont envenimées, un accord est trouvé avec la promesse d'un relogement et de dédommagements financiers.

La position forte du gouvernement qui a osé tenir tête à la plus imposante communauté de pêcheurs du Sénégal révèle une nouvelle volonté de l'État de faire appliquer les lois en matière d'aménagement du littoral ainsi que de clarifier le secteur de la pêche piroguière. En 2002, toutes les habitations sont ainsi détruites et l'État immatricule l'ensemble de ces

⁶⁰ Il s'agit de la zone constituée du rivage de la mer (bande de 100 m), les eaux territoriales et la partie maritime des fleuves, rivières et lagunes.

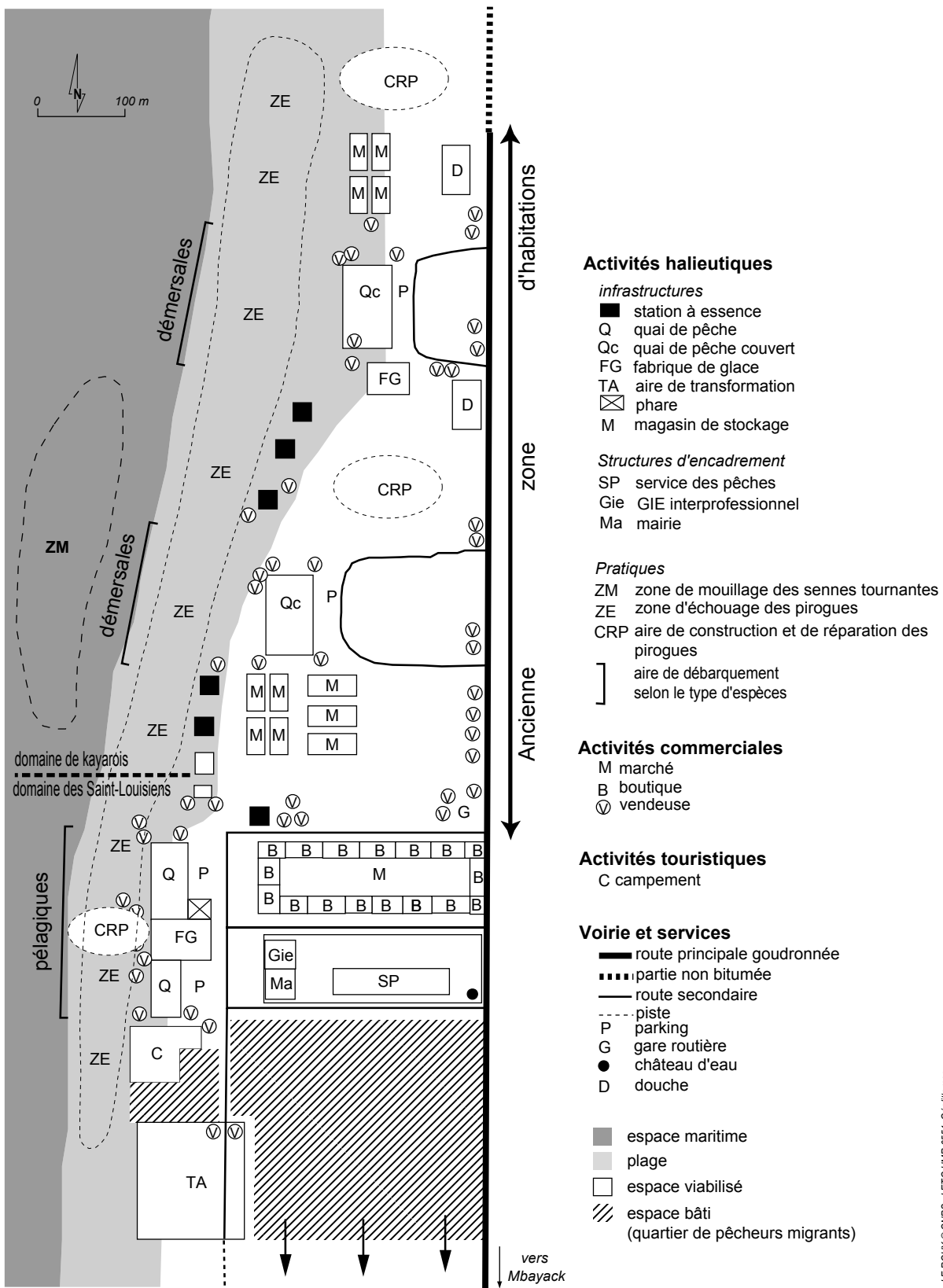
nouvelles réserves foncières au nom du ministère de la Pêche afin d'empêcher toutes formes d'habitations et d'infrastructures qui ne sont pas liées à cette activité.

3.2.2.2. La construction d'infrastructures portuaires par la coopération internationale

Avant même cette réappropriation du DPM par l'État, la plage possédait quelques infrastructures liées au secteur de la pêche notamment une usine de fabrication de glace construite en 1981 par la coopération canadienne, réhabilitée en 1994 par la coopération japonaise puis privatisée en 2000. De plus, en 1997, la coopération française décide de construire deux plates-formes en béton en guise de quai de débarquement. Achievées en 2000, ces infrastructures font parties d'un projet plus vaste destiné à améliorer la filière de commercialisation, et plus particulièrement l'acheminement des produits vers Dakar. Des parkings et des voies d'accès aux plates-formes ont été construits et la route menant au village a été partiellement réhabilitée. Outre ces infrastructures d'un coût de 800 millions de F CFA, on observe également la volonté d'améliorer la sécurité des conditions de travail à la fois à terre avec la mise en place d'éclairage et en mer avec la construction d'un phare d'une portée de 14 milles. On note également une volonté de faciliter l'organisation des pêcheurs avec la mise en place de locaux pour les acteurs de l'interprofession. Enfin, le dernier volet des ces actions s'oriente vers l'assainissement de la plage.

À la suite de la destruction des habitations sur la plage, la coopération japonaise avait envisagé un vaste projet de complexe portuaire mais suite à des discordances avec la coopération française, elle a revu celui-ci. Les Japonais ont toutefois investi 2,3 milliards de F CFA pour la réalisation de plusieurs infrastructures dont deux quais de pêche couverts, une aire destinée à la transformation artisanale et un réseau de voirie bitumée ainsi que la construction de plusieurs magasins pour stocker le matériel des pêcheurs, ces derniers ayant soulevé le problème de l'acheminement de leurs matériels entre leurs habitations et la plage (photo 6, 7 et 8).

La construction de toutes ces infrastructures donne à la plage de Kayar une nouvelle image (figure 18), d'autant qu'elle dispose désormais d'une importante réserve foncière prête à accueillir des industries ou des entreprises qui interviennent dans le domaine de la pêche.



Sources : enquêtes personnelles (2002)

Figure 18 : Modes d'occupation et d'appropriation de la nouvelle zone portuaire

3.2.2.3. Une nouvelle structure de gestion : le GIE interprofessionnel

L'autre nouveauté réside dans la création d'un GIE interprofessionnel pour gérer l'ensemble de cette plage de débarquement d'un nouveau genre. Propriétaire des infrastructures et des terres foncières attenantes, l'État les a rétrocédées à la collectivité locale qui en a concédé la gestion au GIE interprofessionnel qui regroupe plusieurs associations locales évoluant dans le secteur de la pêche et dans la vie locale kayaroise. Il est composé d'un comité directeur de 33 membres d'un conseil restreint de gestion de huit membres ainsi que de deux professionnels salariés (un comptable et un responsable de l'exploitation des ouvrages), d'une dizaine de collecteurs des redevances, de quatre prestataires de services préposés au nettoyage des débarcadères et d'un GIE regroupant une trentaine de femmes chargées de nettoyer le site.

Ce GIE s'occupe de percevoir les redevances auprès des différents types d'usagers des infrastructures et, en contrepartie, il se doit d'assurer l'entretien, la maintenance, l'éclairage, l'assainissement, l'adduction d'eau et d'autres services sur les quais de débarquement. Après un an de fonctionnement, le GIE a identifié 21 types d'usagers devant s'affranchir d'une redevance (annexe 4). De plus, il doit œuvrer à la promotion de l'investissement privé sur les réserves foncières dans le respect des critères de performances édictées (équilibre financier de l'exploitation, transparence comptable, recrutement de personnel qualifié). Si une entreprise désire s'installer sur ces terres, elle doit en faire une demande au GIE qui soumet le projet au service des pêches. Le projet est ensuite transmis à l'Inspection régionale qui décide ou non de la validité.

Dans l'immédiat, il est trop tôt pour dresser un bilan des réelles performances de ce nouveau mode de gestion, quelques doutes existent en ce qui concerne la perception des redevances. Plusieurs pêcheurs interrogés, notamment ceux qui pratiquent la pêche à la ligne, avouent ne pas payer la redevance quotidienne. D'autres affirment ne pas être informés de leur existence et la plupart d'entre eux craignent un manque de transparence de la gestion financière du GIE. Outre ces méfiances qui devraient s'estomper avec le temps si le GIE respecte ses engagements, la plupart des usagers ne semblent pas encore habitués à ce nouveau mode de gestion fraîchement mis en place.

3.2.2.4. Persistance ou évolution des pratiques ?

De même, il s'avère un peu trop tôt pour faire un constat précis de la réhabilitation de la plage. Toutefois la majorité des pêcheurs et des autres usagers des infrastructures reconnaissent que leurs conditions de travail se sont améliorées et les agents des pêches constatent une baisse des collisions entre pirogues lors des débarquements. La location de la quasi-totalité des magasins de stockage illustre une appropriation de ces nouvelles infrastructures par les pêcheurs.

Photo 5 : Le parc piroguier kayarois



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

La prise de vue couvrant environ la moitié des pirogues échouées sur la plage, on peut affirmer que le parc piroguier est plus important que le laisse entendre les recensements. Ce sont uniquement des unités de pêche à la ligne.

Photo 6 : Quai de pêche de Kayar



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Construit par la coopération japonaise, il abrite le mareyage des espèces démersales capturées par les unités de pêche à la ligne. Le parking (premier plan) permet aux camions réfrigérés de stationner plus facilement.

Photo 7 : Aire de transformation artisanale



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Les femmes l'utilisent pour faire sécher leurs produits sur les claies construites désormais en dur. Des *mbars* leur permettent de se réunir et de se protéger du soleil. En arrière-plan, on remarque les unités de senne tournante au mouillage, tandis que la route (sur la droite) permet de rejoindre la plage en passant à travers le quartier des pêcheurs migrants de Saint-Louis.

Photo 8 : Aire de transformation artisanale (vue de la plage)



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

On remarque l'importance des déchets sur la plage et, ce juste à côté de bacs où s'entassent les produits qui attendent d'être transformés.

De plus, il semble que l'organisation de la plage soit désormais basée sur les types de produits débarqués et les techniques de pêche utilisées, et non plus régie par des logiques coutumières. La commercialisation des espèces pélagiques débarquées par les sennes tournantes destinées au marché national et, dans une moindre mesure, à la transformation artisanale se regroupe au niveau des deux quais de pêche construits par la coopération française. La vente des espèces démersales débarquées par les pirogues à la ligne et destinées à l'exportation se concentre, quant elle, au niveau des quais de pêche réalisés par la coopération japonaise. (photo 9). Toutefois, certains signes révèlent la persistance d'une appropriation communautaire de la plage : les pirogues appartenant aux *Guet-Ndariens* se concentrent toutes vers le sud, au plus proche de leur quartier d'habitations, tandis que toutes les pirogues des pêcheurs Kayarois se concentrent au nord. Cette séparation se retrouve également dans la perception qu'ont les pêcheurs de la plage puisqu'ils distinguent nettement le « domaine des Saint-Louisiens »⁶¹ du reste de celle-ci. D'autres signes d'une organisation coutumière persistent : la vente de certains produits se fait toujours sur le sable (photo 10), le débarquement des pirogues continue de se faire dans la même agitation (photo 11), la plage est toujours un lieu où l'on retrouve de multiples utilisateurs, notamment des femmes qui installent des commerces (photo 12 et 13), et les scènes de débarquement offrent toujours le même spectacle (photo 14).

D'autre part, dans un récent article de presse⁶² dénonçant le « casse-tête de la commercialisation », le responsable du groupement des mareyeurs dénonce le fait que « le poisson soit plus cher à Kayar que partout ailleurs au Sénégal », situation qu'il explique par les différentes taxes dont les mareyeurs doivent s'acquitter. Selon lui, « ceci pose alors un sérieux problème quant à l'écoulement du produit ». En effet, les mareyeurs et les pêcheurs se plaignent du manque de chambres frigorifiques et de l'insuffisance d'usines de fabrication de glace pour stocker les surplus de produits débarqués. Les pêcheurs sont donc obligés de « se rabattre » sur les femmes transformatrices pour écouler leur production. Mais ces dernières déplorent également des difficultés pour écouler leurs produits et même si elles sont satisfaites de la création d'une aire spécifiquement réservée à leur activité et équipée d'infrastructures en dur (notamment des claies de séchage), elles se plaignent du manque d'entrepôt pour conserver leurs produits. D'après la présidente du GIE des femmes transformatrices « des tonnes de poissons déjà transformés sont en train de se détériorer faute d'acquéreur ». Pourtant, regroupées au sein d'un GIE, elles ont profité de la création de cette aire de transformation pour impulser une nouvelle dynamique à leur activité. Par exemple, elles ont appris avec certains agents de la coopération japonaise et coréenne à produire du *Nuoc mam* ⁶³ qu'elles exportent désormais sur le marché asiatique. Certaines d'entre elles apprennent également à se servir des nouvelles technologies de communication

⁶¹ Expression employée par certains Kayarois pour désigner le quartier des pêcheurs migrants de Saint-Louis ainsi que l'endroit sur la plage où ils entreposent leurs pirogues.

⁶² Paru le 10 février 2004 dans *Walf Fadjiiri*.

⁶³ Sauce de poisson traditionnellement confectionnée et consommée en Asie.

Photo 9 : Scène de mareyage sous un quai de pêche



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Le mareyeur pèse les produits (dorades) avant de les conditionner dans des caisses qu'il remplit de glace. Puis, celles-ci sont chargées dans le camion réfrigéré. On constate que certains mareyeurs utilisent également des voitures particulières. On remarque encore la présence de femmes.

Photo 10 : Les femmes, actrices de la filière de commercialisation

Femme qui éviscère des poissons destinés à la consommation locale. Sur la droite, on remarque l'importance des alevins qui pourrissent sur la plage. Parmi cette agitation, un enfant dort sur le dos de sa mère.



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Photo 11 : Débarquement d'une unité de pêche à la ligne



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

On remarque l'effervescence qui règne lors du débarquement des pirogues. Les pêcheurs (en cirés jaune) vérifient le déchargement des captures. Un porteur transporte une caisse de poissons vers l'aire de transformation artisanale. On remarque la présence de jeunes enfants autour de la pirogue : ils participent aux actions de déchargement et tentent de récupérer quelques petites prises. En premier plan, on remarque la présence de femmes.

et d'information telles que le portable et Internet pour prospecter de nouveaux marchés, notamment internationaux. Un article de presse⁶⁴ confirme que des formations *E. business* doivent être mises en place pour initier les femmes formatrices de Kayar à la prospection de marchés internationaux au moyen du système de téléphonie satellitaire dénommé *Manobi*.

3.2.3. Un arrière-pays terrestre en mutation

À terre, l'espace de vie privilégié par les pêcheurs demeure la concession qui constitue à la fois le socle de l'unité familiale et domestique de la vie quotidienne, et la base des unités de production qu'elles soient liées à la pêche ou à l'agriculture. D'ailleurs, on remarque que l'espace de vie des pêcheurs à terre est limité à la plage, à la concession familiale et son environnement proche. Peu d'entre eux ont une parfaite connaissance de l'ensemble de l'espace terrestre kayarois, d'autant que celui-ci s'est profondément agrandi depuis l'acquisition du nouveau statut de ville puisque le périmètre communal regroupe désormais quatre anciens villages et s'étend sur dix kilomètres le long du rivage. On peut toutefois distinguer trois sous-espaces : le bâti qui ne cesse de s'étendre, les terres agricoles qui ont subi de profondes évolutions et les terres dites vierges.

3.2.3.1. Une importante extension du bâti

Longtemps décrit comme un petit village de paillotes posées sur la plage, la commune de Kayar est désormais confrontée une extension intense et anarchique du bâti. Selon un rapport de l'Agence pour le développement municipal⁶⁵ (ADM), de quelques mètres carrés sur la plage, la surface habitable couvre actuellement plus de 75 hectares et ne cesse de s'étendre vers l'intérieur des terres.

Parmi les raisons de cette extension, il faut y voir tout d'abord une conséquence de la croissance démographique qui affecte le village de Kayar. De 2000 habitants en 1960, la population kayaroise est passée à 7 500 habitants en 1988 et avoisine les 20 000 actuellement. Il faut également y voir l'une des conséquences de l'arrivée massive de population migrante, à la fois de pêcheurs issus principalement de Saint-Louis (les autres provenant de Yoff) et de population provenant d'horizons divers (villages situés dans l'arrière-pays immédiat ou des villes secondaires du pays) qui sont attirées par le dynamisme économique de Kayar. On constate alors une nette tendance à la sédentarisation d'un nombre de plus en plus important de ces migrants et plus particulièrement des pêcheurs de Saint-Louis. Selon l'ADM, 70% d'entre eux sont fidèles à Kayar où ils restent en moyenne huit mois de l'année et environ 60% d'entre eux possèdent leur propre maison dont 90% sont construites en dur. Ceci traduit donc clairement un choix résidentiel durable à Kayar, d'autant que ces migrants construisent

⁶⁴ Paru le 24 novembre 2003 dans *Le Soleil*.

⁶⁵ Le rapport de ce service a pu être consulté à la municipalité de Kayar mais ce document manuscrit ne comportait aucune source.

Photo 12 : Persistance de multiples utilisateurs sur la plage de Kayar



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

On remarque :

- au premier plan, le stand d'un vendeur de vêtements;
- au second plan, des charpentiers de marine qui construisent une pirogue;
- en arrière plan, les unités de senne tournante des Saint-Louisiens au mouillage.

Photo 13 : La plage, un lieu de commerce



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Des femmes ont installé aux abords de l'un des quais de pêche leurs étals. Elles y vendent des plats de *ceebu jën* aux pêcheurs et aux mareyeurs.

Photo 14 : La plage de Kayar à l'heure du retour des pirogues



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Le retour des pirogues est un moment privilégié de la vie des habitants de Kayar. En plus des acteurs de la filière de commercialisation, de nombreuses personnes s'y retrouvent pour discuter, regarder les pirogues de leur famille rentrées et profiter de l'ambiance.

davantage en dur dans cette commune qu'à Saint-Louis. En effet, la qualité de l'habitat y s'avère meilleure que dans leur village d'origine. C'est d'ailleurs une des raisons évoquées par certains pour justifier leur choix de migrer vers Kayar. Leur projet migratoire apparaît d'une part comme une stratégie pour fuir le surpeuplement et l'insalubrité de leur village, et d'autre part pour remédier à l'absence d'espace et ainsi accéder plus facilement à la propriété foncière qui est devenue quasiment impossible à *Guet-Ndar*. Enfin, l'extension du bâti est à mettre en relation avec la profonde évolution de l'habitat puisque l'augmentation des revenus permet aux pêcheurs de construire en dur et plus grand répondant ainsi au désir d'un confort et d'un équipement moins rudimentaire (photo 15).

Ensuite, malgré l'attribution de parcelles constructibles gérées par les autorités locales (les conseillers ruraux et désormais la municipalité), l'extension du bâti se distingue par son caractère anarchique, ce qui soulève de nombreux problèmes environnementaux. Kayar connaît des difficultés d'assainissement puisqu'il n'existe aucun système collectif d'évacuation des eaux usées, des eaux pluviales ainsi que pour l'enlèvement des matières fécales. Les eaux domestiques sont évacuées par déversement dans la rue, sur les terrains vagues ou sur la plage. L'évacuation, par le système de fosses individuelles (fosses septiques et latrines) est faiblement pratiquée. Les dépôts sauvages de déchets prolifèrent et posent des problèmes de pollution de la nappe phréatique compte tenu de sa faible profondeur. Des initiatives locales ont cependant été développées pour endiguer ce phénomène : le Comité villageois de développement (CVD) a créé une commission qui s'occupe de l'enlèvement des ordures ménagères mais il dispose de peu de moyens. Des actions ont également été menées pour l'évacuation des matières fécales, construction de toilettes financées par la ville de Lorient (France) et par la coopération japonaise dans le cadre son projet de réaménagement de la plage. Par contre, l'évacuation des eaux de pluies pose moins de difficultés puisqu'il existe des zones inondables, des creusets découpés par le contournement d'élévations dunaires.

L'extension de l'habitat pose aussi des problèmes de stabilisation des dunes. Jusqu'à présent, la zone d'habitation se situe dans une zone encaissée entre la plage et les *niayes* mais elle commence à s'étendre sur le domaine dunaire. Le déboisement de ces espaces et la construction d'habitation en dur accentuent le phénomène d'érosion dunaire. Le sable tend à se déplacer dans les espaces interdunaires où se concentre la majorité des terres agricoles.

Afin d'encadrer cette extension et résoudre les problèmes qu'elle soulève, l'équipe municipale s'attèle à réorganiser le bâti en formant des lotissements. Jusqu'à présent, l'habitat kayarois était organisé autour de trois quartiers : *Darou salam* (le plus étendu et le plus peuplé), *Point rond* et *Pencum digg* ainsi que deux sous-quartiers, *Taante yoff* et *Tefess* qui regroupe sur la plage la quasi-totalité des habitations des pêcheurs migrants (figure 19).

On observe une nette distinction entre les habitations des migrants qui se situent sur le DPM et les concessions des Kayarois qui se concentrent de l'autre côté de la rue principale

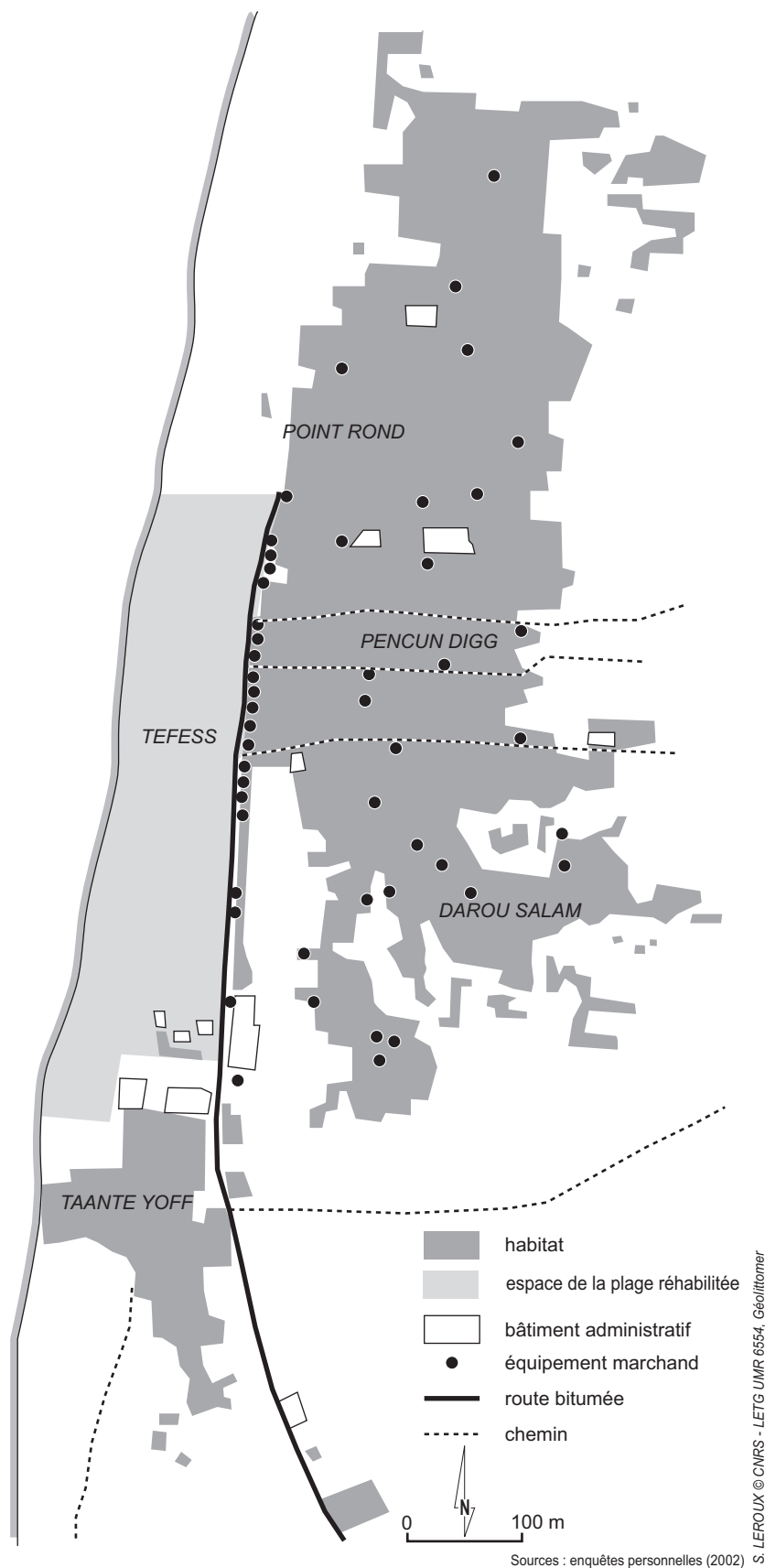


Figure 19 : Organisation de l'espace bâti

un glissement des zones de stockage des pirogues vers le sud, et par conséquent avoir des

(photo 16). Cette réorganisation, déjà profondément bouleversée par la réhabilitation de la plage, risque de subir de nouvelles mutations puisque la municipalité a décidé de mettre en place un plan d'urbanisation qui respecte les nouvelles normes urbanistiques. L'habitat sera désormais organisé en lotissements avec des rues de tailles plus grandes. Il est également prévu de laisser suffisamment d'espace pour la construction de nouveaux équipements (mairie, hôpital, écoles, terrain de sports, etc...). Dans le but de contrôler l'extension de l'habitat, la municipalité a décidé de créer deux nouveaux lotissements : l'un de 1 000 parcelles se situera entre la limite Est des habitations et les dunes le long des quartiers actuels et le second de 700 parcelles sera localisé dans la zone d'extension du quartier de *Taante Yoff*, où il est prévu de reloger les déguerpis de la plage. D'ailleurs, les terres sont actuellement en cours d'assainissement. Cette réorganisation du bâti risque de provoquer

incidences sur l'organisation de la plage. Cependant, la principale crainte de cette nouvelle organisation réside dans le fait qu'elle risque d'entraîner de nouvelles menaces sur les disponibilités en terre. Pour l'instant, il n'existe pas de conflits d'espace entre l'habitat et les activités humaines : les habitations n'occupant que 5% de la surface communale et se concentrant pour les trois quarts dans la partie nord, au niveau du site originel du village de Kayar du fait de l'attraction du rivage par le dynamisme des activités de la pêche. Mais à terme, on peut s'inquiéter des conséquences de cette extension du bâti pour les autres activités humaines, et plus particulièrement pour l'agriculture (photo 17).

3.2.3.2. Évolution des pratiques agricoles

L'agriculture, représentant la seconde activité économique de Kayar, est fortement ancrée dans les pratiques productives de la population locale. Toutefois, on observe que l'association pêche/agriculture s'est progressivement estompée et que les Kayarois se sont spécialisés dans la pêche en mer. Si la majorité des familles kayaroises reconnaît posséder des terres cultivables et tirer des profits de l'agriculture, peu de Kayarois pratiquent simultanément la pêche et des travaux agricoles. Dès 1965, Eliane Sy note que l'association pêche/agriculture est un fait réel au sein de l'unité familiale mais elle remarque que « les aînés confient leur pirogue à leurs fils tandis qu'ils se consacrent à la culture des champs ». On constate depuis une plus forte spécialisation halieutique liée au développement de la pêche piroguière mais également à l'évolution des pratiques agricoles. La culture du riz qui se faisait sur une grande échelle a pratiquement disparu à la suite des sécheresses des années 1970 et de la salinisation des terres. De même, les cultures pluviales (mil, maïs, arachide) ont diminué au profit de l'intensification des cultures maraîchères. Introduit dans les années 1960, le maraîchage constitue désormais la principale activité agricole. Basé sur la culture des pommes de terre, des choux, des oignons, des patates douce, des tomates, des navets, des aubergines, des piments, des carottes (ingrédients qui agrémentent le *ceebu jën*), il s'est rapidement développé grâce aux potentialités agraires de terres de Kayar. Les terres des *niayes* (terres argileuses inondables) permettent un apport suffisant en eau pour pratiquer ces cultures toute l'année. Les travaux agricoles à l'origine basés sur des cultures pluviales, pratiqués durant l'hivernage, sont désormais le fruit des cultures maraîchères praticables durant toute l'année. L'organisation du système d'exploitation agricole kayarois a alors profondément évolué. L'alternance de la pratique de la pêche durant la saison sèche et des cultures pluviales durant l'hivernage a cédé la place à un mode d'exploitation reposant désormais sur l'alternance des cultures maraîchères cultivées dans les *niayes* durant la saison sèche et des cultures pluviales cultivées sur les terres des *dior* (terres sablonneuses sèches) durant la saison des pluies. Le système d'exploitation de type traditionnel s'est également amélioré avec l'utilisation d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires. Ainsi, même si les techniques de culture restent rudimentaires, elles permettent de faire trois récoltes par an. De plus, l'intensification de la commercialisation des produits agricoles liée en partie à l'urbanisation a insufflé un nouvel élan à l'agriculture qui, comme la pêche piroguière, est passée d'une activité d'autosubsistance

Photo 15 : Le bâti kayarois



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Réalisée du haut de la dune "sacrée" qui surplombe le site de Kayar, cette prise de vue montre que la plupart des habitations sont construites en dur. Par contre, il existe peu d'infrastructures urbaines. Les principales rues sont couvertes de sable. En arrière-plan, on remarque les unités de senne tournante au mouillage.

Photo 16 : La rue principale de Kayar



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

A gauche de la rue, on distingue de nombreuses boutiques, tandis que sur la droite commence la nouvelle zone portuaire. On y remarque des pirogues en construction ainsi qu'en arrière-plan les magasins destinés au stockage du matériel de pêche (à droite). Au fond, on aperçoit le château d'eau, la route se poursuit ensuite vers la sortie de la ville.

Photo 17 : L'extension des habitations



Kayar, juin 2002, S. LE ROUX.

Au premier plan, on remarque les premières terres cultivées, puis l'extension du bâti qui se poursuit jusqu'à la forêt de filaos.

On constate également que certaines concessions continuent d'être construites en paille. Ici, elles appartiennent à des familles de *Peuhl* qui vivent de l'élevage et cultivent des terres pour les Kayarois.

Photo 18 : Le maraîchage, une activité dynamique



Coopération française, 2000.

Les femmes se regroupent au bord de la route, à la sortie de Kayar afin de vendre leur production agricole à des vendeurs venus de Dakar. On remarque sur la gauche des sacs remplis d'oignons.

à une économie monétaire marchande (photo 18). On observe que la plus forte période de production maraîchère coïncide avec la haute saison de pêche, ce qui ne manque pas de poser un problème dans la répartition de la main d'œuvre. De plus, la plupart des jeunes considèrent les travaux agricoles comme une corvée alors que la pêche demeure une activité noble et prestigieuse.

Ces différentes évolutions conduisent à la disparition d'un genre de vie basé sur l'alternance de la pratique de la pêche et des travaux agricoles. Certes, chaque concession possède des terres cultivables qui lui assurent une autre source de revenu mais la quasi-totalité des habitants de Kayar se consacre désormais uniquement à la pêche et confie, par l'intermédiaire de contrat informel, l'exploitation de leurs terres à des populations allochtones provenant de l'intérieur des terres ou d'autres villes du pays.

Néanmoins, malgré cette spécialisation halieutique, l'agriculture, en fournissant une autre source de revenu aux familles kayaroises, permet aux pêcheurs de pratiquer une pêche moins intense que d'autres pêcheurs, notamment ceux de *Guet-ndar*. De plus, si cette pluriactivité n'existe plus dans les faits, elle demeure une revendication forte des habitants de Kayar sur laquelle ils fondent leur identité et entendent se démarquer des pêcheurs migrants.

Couvrant près 400 hectares du territoire villageois, l'agriculture dispose, depuis l'acquisition du statut de ville, de nouvelles possibilités d'extension mais elle doit faire face à de nouveaux problèmes tels que la salinisation des terres des *niayes* et l'ensablement des terres des *dior*.

3.2.3.3. Les terres vierges : élevage, préservation écologique et mythologie

Sur les terres dites vierges, certains espaces sont soumis depuis plusieurs années au développement de l'élevage. De type traditionnel extensif, l'élevage occupe la troisième place des activités économiques aussi bien en terme d'emplois que de revenus. L'élevage bovin estimé à 1 600 têtes est pratiqué par deux groupes d'éleveurs : d'une part, des familles kayaroises qui possèdent d'important troupeaux qu'ils confient aussi le plus souvent à une population allochtone et qui leur permet de concentrer le surplus financier dégagé au niveau des autres d'activités telle que la pêche et l'agriculture et, d'autre part, les *Penllh*, groupe ethnique d'origine pastorale, qui possède de petits troupeaux. Cette activité se concentre sur les dunes intérieures semi-fixées. Quant à l'élevage des petits ruminants (environ 500 têtes), il reste un élevage de case se limitant à quelques têtes par concession mais pratiqué par presque la totalité des habitants. Cet élevage où nombre d'animaux est laissé en divagation soulève des problèmes de salubrité dans l'ensemble du village. Pour y remédier, l'ADM préconise le parcage des bêtes, ce qui permettrait le compostage des déchets pour la fertilisation des périmètres maraîchers et représenterait donc une nouvelle source de revenu.

Le reste de ces terres vierges regroupe l'ensemble du domaine dunaire qui couvre plus de 44% du territoire kayarois. D'un relief accidenté (certaines pentes atteignent les 35%) et

composées d'un sol pauvre en éléments nutritifs, ces dunes font l'objet d'un reboisement par la plantation de filaos afin de contrôler leur érosion. Les ressources forestières sont peu exploitées et servent surtout à la fixation des dunes littorales. Plusieurs projets comme celui de Conservation des terroirs du littoral (CTL) mettent en place de telles mesures. En partenariat avec des associations villageoises, la structure chargée de ce projet a créé des pépinières destinées au lancement d'actions de reboisement communautaire, impliquant ainsi les populations dans la maîtrise de leur environnement. Certaines espèces forestières naturelles constituent une source de revenu non négligeable par la commercialisation de leurs fruits comestibles mais elles sont actuellement en voie de disparition du fait de la sécheresse.

Outre cette fonction de préservation, les dunes, notamment celles situées au nord dans la zone d'habitation est un lieu chargé de mythologie où la population effectue des cérémonies pour s'accorder la faveur des dieux, notamment pour affronter la mer et attirer le poisson dans ses filets. Malheureusement, n'ayant pas pu personnellement participer à l'une de ces cérémonies, il est impossible de présenter précisément son contenu d'autant qu'aucune personne interrogée n'a accepté d'en faire une description précise.

3.3. Kayar, un nouveau pôle de développement de la Grande Côte ?

Quel avenir peut-on envisager pour la ville de Kayar ? Sa position géographique lui confère le rôle de « porte d'entrée » de la Grande Côte, tout en demeurant proche de la capitale dakaroise et du nouvel aéroport international qui doit être construit au niveau de la commune de *Dias*. De plus, sa vitalité économique, soutenue à la fois par les activités halieutiques et maraîchères, renforce son pouvoir d'attraction. On constate en effet un accroissement constant de populations migrantes provenant de l'ancien bassin arachidier, des villes secondaires de l'intérieur du pays mais également des villes périphériques de Dakar. La ville de Kayar peut-elle alors devenir un nouveau pôle de développement du littoral nord ?

3.3.1. Des dynamiques favorables au développement

Plusieurs facteurs permettent d'envisager un avenir prometteur : d'une part, le récent changement de statut administratif offre de nouvelles opportunités et d'autre part, ce centre de pêche dispose d'atouts qui permettent de renforcer sa vocation halieutique.

3.3.1.1. Un changement de statut à l'origine de nouvelles opportunités

Dans un premier temps, l'acquisition du statut de ville permet à Kayar de disposer de nouvelles terres vierges qui doivent assurer une meilleure organisation du tissu urbain et la mise en place de nouvelles infrastructures. Cela devrait également favoriser l'intensification des cultures agricoles et de l'élevage ainsi qu'offrir de nouvelles opportunités de

diversification des activités économiques. Des projets d'aquaculture au niveau du lac et d'aviculture sont en cours d'étude. Le maire affiche également la volonté de développer le tourisme sur sa commune. Jusqu'à présent, seuls deux campements de petite taille peuvent héberger des touristes. Ils sont d'ailleurs peu fréquentés. En effet, malgré des eaux plus clémentes que sur l'ensemble de la côte nord, la plage de Kayar conserve la réputation d'être dangereuse pour la baignade et présente peu de potentialité au développement du tourisme balnéaire. Si le maire veut profiter de la manne financière créée par le tourisme, il devra proposer de nouvelles formes d'activités touristiques telles que la pêche sportive ou la découverte des *niayes* et de la forêt à cheval par exemple.

Ensuite, ce changement de statut administratif offre davantage d'autonomie sur le plan financier, avec le nouvel apport des taxes municipales, mais aussi sur le plan décisionnel puisque la population locale, par l'intermédiaire de l'équipe municipale, peut désormais s'investir davantage dans les projets de développement. Actuellement, l'équipe municipale étudie les projets qui permettront d'améliorer les conditions de vie dans la localité et favoriser le développement économique. De plus, le maire envisage de tisser les liens avec de nouveaux partenaires financiers. Il affiche la volonté de jumeler sa municipalité avec des villes françaises et de consolider la coopération avec le Japon.

Enfin, ce nouveau statut permet d'envisager un renforcement de la polarité de Kayar sur son espace environnant. L'ADM signale que la commercialisation des produits maraîchers et halieutiques fait déjà l'objet d'intense flux avec Dakar et les principales villes secondaires du Sénégal. De plus, même si Kayar demeure dépendante des villes de Rufisque, Dakar et Thiès en ce qui concerne l'approvisionnement en produits alimentaires et manufacturés, elle exerce déjà une fonction commerciale attractive sur les populations des villages avoisinants. Afin d'étendre son hinterland proche, la municipalité a l'intention de se doter de nouveaux équipements, notamment dans le domaine de la santé et de la scolarisation, ceux-ci étant encore peu développés. Composé de quatre écoles primaires regroupant 25 classes et 1400 élèves ainsi qu'une case des « tous petits »⁶⁶, les équipements scolaires sont insuffisants pour étendre une aire d'influence. Le manque d'établissement secondaire oblige les jeunes de Kayar à aller à Mbayakh, Pout ou Rufisque. Cette situation a des conséquences sur la pêche puisque beaucoup de jeunes préfèrent arrêter l'école, qui d'ailleurs leur offrira peu d'avenir professionnel, pour demeurer dans la concession familiale où les revenus de la pêche assurent un niveau de vie supérieur. Abandonnant leur scolarisation, ils préfèrent s'embarquer sur les pirogues des membres de leur famille. À ce sujet, l'État cherche des solutions pour inciter les jeunes issus de famille de pêcheurs à poursuivre leurs études afin de contrôler, d'une certaine manière, l'effort de pêche. De même, les équipements sanitaires demeurent limités à un seul poste de santé qui attire toutefois les populations des villages environnants. Pour des soins plus importants, la population de Kayar a recours aux centres urbains de Thiès, Rufisque et Dakar.

⁶⁶ Correspond à l'école maternelle en France.

L'ensemble de ces nouvelles opportunités ne peuvent aboutir que si la pêche maintient son dynamisme actuel puisqu'elle constitue la principale activité économique locale, or là encore Kayar dispose de certains atouts.

3.3.1.2. Le renforcement de sa vocation halieutique

La plage de débarquement, récemment réhabilitée, constitue un nouveau modèle portuaire et apparaît comme une « fenêtre » sur une côte nord peu praticable à la navigation. La pêche piroguière y est fortement dynamique et principalement orientée vers des pratiques sélectives destinées au marché intérieur, mais également de plus en plus à l'exportation d'espèces à forte valeur marchande vers les marchés européens. Le secteur de la transformation artisanale tente de se moderniser afin de pouvoir s'ouvrir à de nouveaux marchés, notamment asiatiques. L'ancienneté des migrations des pêcheurs *guet-ndariens* confère également à ce centre de pêche la configuration d'une base avancée privilégiée pour l'une des plus grandes communautés de pêcheurs de l'Afrique de l'Ouest. Tous cela tend à renforcer la vocation halieutique de Kayar, d'autant que d'autres éléments permettent d'avancée l'idée que les pêcheurs kayarois sont davantage sensibles que d'autres au problème de la gestion des ressources halieutiques.

En effet, malgré une forte spécialisation halieutique, les pêcheurs kayarois conservent une forte identité de paysans-pêcheurs qui les amène à projeter sur la mer une conception terrienne de l'appropriation du terroir davantage soucieuse de la gestion des ressources. De plus, les revenus engendrés par les travaux agricoles permettent à ces pêcheurs de consentir à réduire leur effort de pêche. De même, l'expérience réussie de la rationalisation des prises par le comité des pêches a démontré à beaucoup de pêcheurs les avantages de pratiquer une pêche sélective, d'autant qu'elle s'est accompagnée de l'utilisation de nouveaux moyens technologiques. Entraînés dans cette logique d'une pêche ciblée sur les espèces dites nobles, certains pêcheurs se sont équipés de GPS afin d'être plus opérationnel. Cette innovation technologique, introduite par des pêcheurs du village embarqués sur des chalutiers industriels, apparaît comme une nouvelle forme de sélectivité qui modifie profondément les rapports qu'entretiennent les pêcheurs avec l'espace maritime et ses ressources. Devenu un outil de concurrence entre les pêcheurs, le GPS tend à se diffuser rapidement : près de la moitié des pirogues ligneuses serait équipée de ce système. Son utilisation doit être un facteur de gestion des ressources s'il s'accompagne d'une volonté de rationaliser et de sélectivité des captures.

Ensuite, l'ancienneté et l'importance du tissu socioprofessionnel apparaissent comme un autre facteur propice à la sensibilisation des pêcheurs. Outre le comité de pêche et les deux associations regroupant les senneurs, d'autres organisations socioprofessionnelles s'investissent à Kayar, notamment le CNPS dont l'un des membres fondateurs le plus actif est originaire de Kayar. Même si ce personnage emblématique du mouvement de défense des pêcheurs artisans sénégalais n'a plus autant de pouvoir sur les pêcheurs kayarois qu'auparavant et qu'il est sujet à de multiples critiques de la part de certains d'entre eux qui

L'accusent de profiter de sa situation pour défendre ses propres intérêts, il a tout de même contribué par ses actions et son discours à sensibiliser les pêcheurs de sa localité au problème de la gestion des ressources. De plus, Kayar, étant considéré par le gouvernement, les organismes de coopération internationale et des ONG telles que WWF ou l'Océanium de Dakar, comme un site pilote dans la recherche de solution pour une gestion plus rationnelle des ressources, il fait l'objet de multiples campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention des pêcheurs.

Enfin, on peut se demander si la présence d'une forte communauté de pêcheurs de Saint-Louis ne favorise pas une certaine prise de conscience de la part des pêcheurs kayarois au problème de la gestion des ressources. Certes, aux contacts de ces pêcheurs migrants, beaucoup de kayarois ont développé des stratégies de pêche plus agressives vis-à-vis de la ressource mais ils ont également retenu que les pêcheurs *guet-ndariens* ont épuisé les eaux en face de leur village et qu'ils sont désormais obligés d'aller de plus en plus loin pour vivre de leur métier. De plus, certains pêcheurs kayarois entendent, par souci de se démarquer des pêcheurs *guet-ndariens*, vouloir pratiquer une pêche plus soucieuse de la pérennité des ressources.

Toutefois, tous ces propos doivent être nuancés puisqu'il semble exister un fossé entre les discours relatifs à ce sujet et la réalité du comportement d'une majorité de pêcheurs.

3.3.2. Un développement tributaire de la résolution de situations complexes

Cependant, l'ensemble de ces opportunités ne doit pas masquer le fait que le développement de Kayar est également tributaire de la résolution de certains problèmes et plus particulièrement des tensions qui existent entre la communauté des pêcheurs migrants de Saint-Louis et la population locale.

3.3.2.1. Mettre fin aux tensions communautaires

Kayar a la triste réputation d'avoir été lieu de plusieurs conflits violents entre la population locale et les pêcheurs migrants de Saint-Louis. « À Kayar, cela finissait toujours par des bagarres. C'était la guerre sur terre, sur mer. Des pirogues étaient brûlées, des maisons incendiées. Les affrontements faisaient la plupart du temps des blessés, parfois sérieusement atteints. Les rapports s'étaient tellement envenimés qu'en juillet 1985 un millier de pêcheurs est descendu de Saint-Louis en pirogue pour prêter main forte à leurs compatriotes. Ils s'étaient armés de barres de fer et d'autres outils tranchants et étaient décidés à en découdre avec les Kayarois. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour les arrêter et les contraindre à faire demi-tour » (Bellec, 1996). À la suite des affrontements de 1985-1986, le CRODT souligne l'urgence de mettre en place des mesures pour que cette situation conflictuelle ne s'envenime pas et ne dégénère pas en conflit régional. Malgré ces

avertissements qui ont conduit au zonage de l'espace maritime, de nouveaux conflits ont éclaté en 1998, puis en 2000-2001

Lorsque vous abordez ce sujet sur le terrain, les Kayarois comme les *Guet-Ndariens*, s'accordent à dire qu'il n'existe plus de problèmes. Pour vous convaincre de cette cohabitation pacifique, tout le monde prend comme exemple l'existence de mariage mixte entre des membres de chaque communauté. Pourquoi, alors, l'insulte la plus répandue parmi les enfants originaires de Kayar est-elle « Saint-Louisiens » ? Pourquoi les enfants de pêcheurs *guet-ndariens* emploient-ils comme insulte préférée « Kayarois » ? Outre ces anecdotes, plusieurs signes dévoilent l'existence d'une tension latente entre ces deux communautés. Que ce soit sur la plage ou dans l'organisation de l'habitat, on note une nette distinction entre le domaine des Saint-Louisiens et le reste du village. D'ailleurs, certains Kayarois nomment le quartier de *Taante Yoff* où se concentre la majorité des *Guet-Ndariens* « le domaine des non-civilisés » tandis que d'autres ne s'y aventurent que très rarement et toujours avec méfiance et d'un pas mal assuré.

La faible intégration des pêcheurs migrants dans la vie locale ou dans les associations révèle une certaine méfiance vis-à-vis de la population locale et exprime une tendance affirmée au repli communautaire. Selon l'ADM, seuls 3% des pêcheurs migrants adhèrent à un GIE alors que près de 50 % des pêcheurs kayarois y adhèrent. Les raisons de ce désintérêt révèlent une certaine méfiance des Saint-Louisiens à l'égard de la population locale : Si 35% des pêcheurs de Saint-Louis ne sont pas intéressés par ces organisations, 17,5% estiment ne pas résider à Kayar donc ne pas à avoir à adhérer à un GIE kayarois, 17,5% n'ont pas confiance dans les personnalités locales qui gèrent ces GIE, 15% se sentent victimes de xénophobie au sein de ces structures et 15% estiment ne pas être suffisamment informé. Pour leur part, les Kayarois ont la réputation d'être méfiants et jaloux à l'égard des populations allochtones, notamment envers celles, comme les pêcheurs de Saint-Louis, qui s'enrichissent en exploitant les ressources du territoire kayarois.

Selon les dires d'une personne extérieure à ces deux communautés mais qui connaît bien le cas de Kayar pour y vivre et travailler depuis plusieurs années, cette situation est complexe puisque « les uns comme les autres se battent pour savoir qui sont les meilleurs pêcheurs. Les Saint-Louisiens, arrogants et provocateurs, affirment qu'ils sont les maîtres de la mer tandis que les Kayarois, même s'ils sont de bons pêcheurs, sont jaloux de l'identité de marins-pêcheurs des Saint-Louisiens alors qu'eux sont toujours vu comme des paysans-pêcheurs ». D'ailleurs, il arrive que de jeunes pêcheurs Saint-Louisiens narguent ouvertement les Kayarois en passant près de la plage en faisant des acrobaties sur leurs embarcations pour montrer leur intrépidité à dompter la mer.

Cette tension latente entre ces communautés apparaît comme un frein au développement de Kayar. Le Préfet de région, le chef du service des pêches et la nouvelle municipalité en sont

conscients et affichent la volonté de réconcilier ces communautés. Ils ont en effet décidé, dans le cadre de la réorganisation du bâti, d'appliquer une politique de mixité dans l'attribution des parcelles. La municipalité compte ainsi sur les femmes et les enfants pour nouer de nouveaux lieux sociaux entre les pêcheurs de ces deux communautés.

3.3.2.2. Assainir le tissu associatif et le pouvoir local

L'analyse des organisations socioprofessionnelles locales démontre qu'il existe un problème de représentativité et de légitimité des dirigeants, ce qui conduit à créer un fossé entre ces associations et la base des pêcheurs.

Par exemple, le comité des pêches, souvent présenté comme un exemple de l'implication des pêcheurs artisans dans la gestion des ressources halieutiques par des ONG nationales et internationales de soutien aux pêcheurs artisans, est loin d'avoir l'aura que ces organismes lui prétendent. Lors de sa création, la majorité des pirogues à la ligne y ont adhéré, or désormais ce comité regroupe à peine 30% de ces unités de pêche dont aucune d'ailleurs n'appartient à des pêcheurs migrants de Saint-Louis. Ce désintérêt s'explique par le fait qu'à la suite de son succès de 1994 relatif à la rationalisation des prises, il a décidé d'édicter de nouvelles mesures de gestion (interdiction de poser des palangres sur les fonds rocheux, interdiction de sortir en mer avant quatre heures du matin) et a tenté de se substituer au comité de surveillance mis en place par l'Administration des pêches pour garantir le respect de la délimitation des zones de pêche. Ces nouvelles mesures ont été mal acceptées par les pêcheurs, notamment ceux de Saint-Louis, qui par solidarité avec leurs parents utilisant des filets dormants, ont quitté cette organisation. Par la suite, nombre de pêcheurs kayarois ont fait de même, découragé par le manque de sanction à l'égard des contrevenants puisque dans les faits ce comité fonctionne sur la base du consensus et n'a pas de valeur juridique. De plus, certains pêcheurs dénoncent le fait que les membres du comité défendent davantage leur intérêt que celui de l'ensemble des pêcheurs.

De même, on s'aperçoit que les deux associations regroupant les unités de sennes tournantes (*mbalmi 1* et *mbalmi 2*) ne sont pas représentatives de l'ensemble de ces unités de pêche. Les responsables n'ont d'ailleurs pu avancer aucun chiffre précis, preuve d'un problème ou tout du moins d'une volonté de ne pas être sujet à des investigations. En ce qui concerne le CNPS, qui rappelons-le a ouvert une des ces premières antennes à Kayar, peu de pêcheurs semblent y adhérer et l'état de leur bâtiment révèle que leur activité sur le terrain est fortement limitée. Par contre, cet état contraste avec celui de la maison de l'un de ces dirigeants favorisant la suspicion de quelques malversations financières ou de quelques abus de pouvoir. D'ailleurs, la majorité des pêcheurs interrogés se méfie des responsables de toutes ces structures dont certains sont également impliqués dans le pouvoir local et issus des familles fondatrices du village. De même, lors de la réunion de sensibilisation à la gestion des ressources organisée en partenariat avec l'Administration des pêches, les associations

socioprofessionnelles et le WWF, il y a eu peu de participants et la plupart d'entre eux étaient des personnes déjà impliquées dans les associations ou le pouvoir local. Toutefois, quelques changements commencent à s'opérer puisque les organisateurs de cette réunion étaient satisfaits que pour une fois quelques capitaines de pêche y participent (une quinzaine), même si la parole a surtout été monopolisée par les responsables des associations.

En plus de ce fossé entre le discours de façade tenu par les dirigeants du monde associatif et la base des pêcheurs, des problèmes importants apparaissent en ce qui concerne la coordination des structures décisionnelles locales. Même si l'ensemble de ces structures, notamment la municipalité, le GIE interprofessionnel, les associations socioprofessionnelles et le service étatique des pêches entendent vouloir travailler ensemble pour le développement de la commune, on remarque certaines divergences ainsi que des discours contradictoires. Par exemple, la municipalité affiche la volonté de résoudre les tensions avec les pêcheurs de Saint-Louis, or dans le même temps, le maire affiche du dédain à l'égard de cette communauté lorsqu'il est amené à parler de ce problème. Il apparaît donc impératif que soit procédé à un assainissement de l'ensemble de ces structures afin qu'elles puissent obtenir l'adhésion de la population locale et ainsi que chaque partenaire s'engage dans le développement de Kayar. Malgré la persistance de ces problèmes, ce site constitue un nouveau modèle de centre de pêche et devrait, dans les années à venir, renforcer son rôle structurant sur la Grande Côte.

Chapitre 4 : Hann, un site de débarquement en milieu urbain

Du haut des immeubles du centre de Dakar, on aperçoit l'île de Gorée aux abords de laquelle des navires de commerce mouillent en attendant l'autorisation d'accoster dans le port autonome. En observant plus attentivement cet espace maritime située au sud-ouest de la pointe de la presqu'île du Cap-Vert, on distingue également plusieurs pirogues qui se dirigent, au-delà du port de commerce et de la zone industrielle qui l'entoure, vers le centre de pêche de Hann, appelée communément *Yaraax*.

Complètement intégrée à la capitale sénégalaise, cette plage de pêcheurs se situe au cœur de la presqu'île du Cap-Vert. D'ailleurs, pour y parvenir, il faut emprunter une petite route qui longe à la fois des habitations traditionnelles, des résidences d'allure plus imposante ainsi que de nombreuses entreprises. Le site de débarquement apparaît « coincé » entre un tissu urbain anarchique et un rivage jonché de déchets et couvert d'algues qui pourrissent au soleil. Une fois avoir dépassé ces premières impressions, le regard se porte sur la multitude de personnes qui s'affairent sur la plage et notamment qui chargent les nombreux camions qui stationnent à l'arrière plan. On est interpellé par le fait qu'il existe un contraste entre le nombre important de ces camions et la faible présence de pirogues. D'ailleurs, nombre d'entre-elles semblent juste venir débarquer leurs prises avant de disparaître à nouveau dans l'horizon maritime. La plage de *Yaraax* offre davantage l'impression d'un site de débarquement que d'une plage de pêcheurs ou un centre de pêche. À quoi est due cette situation, à des stratégies de pêche particulières ou au fait que ce site soit intégré à l'agglomération dakaroise ? D'ailleurs, étant donné le comportement de certains habitants, on peut se demander s'ils se sentent intégrés à cet espace urbain. Enfin, on peut s'interroger sur les perspectives de développement de ce site.

Afin de répondre à ces interrogations, nous allons tout d'abord préciser les facteurs qui expliquent le développement de cette plage ainsi que les techniques de pêche utilisées par les pêcheurs de Hann. Puis, nous tenterons de dresser l'état du territoire qu'ils dessinent par leurs pratiques, ce qui nous permettra, en guise de conclusion, de préciser les enjeux actuels de ce site.

4.1. D'une plage de pêcheurs à des premiers sites de débarquement du pays

Si les récits des premiers colons européens signalent la présence d'indigènes le long du littoral de la presqu'île du Cap-Vert dès le XVI^e siècle (Gruvel, 1908), le village de Hann constitue toutefois une création récente puisque, selon Fall (1986), l'implantation des premiers habitants date d'environ 1912-1914. Depuis, ce village n'a cessé de se développer et en 2002, avec plus de 20 000 tonnes de produits débarqués, il représente le cinquième site de débarquement du pays. Quels sont alors les facteurs qui expliquent le développement de cette plage de pêcheurs ?

4.1.1. De la proximité des ressources à une localisation particulière par rapport à l'hinterland halieutique : plusieurs facteurs de développement

Selon Fall (*op.cit.*), l'un des premiers noyaux d'habitations du village porte le nom de *Dieune Tââx* ce qui signifie en wolof : « c'est à cause du poisson », ce qui laisse penser que l'implantation des premiers habitants est liée à la présence de poissons aux abords du rivage. Les conditions hydrologiques locales sont en effet favorables à l'établissement de phénomènes d'upwelling dont la circulation se fait le long de la baie pour atteindre le rivage proche du site de Hann. De plus, cette baie dispose de conditions hydrologiques favorables à la navigation en mer puisqu'elle est abritée des houles provenant du nord qui se cassent sur la côte septentrionale de la presqu'île du Cap-Vert. Enfin, la nature sableuse de l'estran facilite l'accostage des pirogues et l'utilisation de techniques de pêche telles que la senne de plage. Ainsi, selon Fall (*op.cit.*), Touré (2001) ou Mbaye (1998), la pêche devient rapidement une des principales activités exercées par les habitants. Cette primauté des activités halieutiques est également liée au fait que l'arrière-pays terrestre offre peu de possibilités au développement des activités agricoles puisqu'il est principalement constitué de zones marécageuses qui seront d'ailleurs mise en valeur dès 1900 par les autorités coloniales afin de servir de réservoirs en eau, puis de jardin public et de station forestière avant d'être décrété en 1941 Parc forestier et zoologique de Hann. Les possibilités de développer les travaux agricoles ont également été réduites par le fait que la quasi-totalité des terres appartenaient déjà à des colons français qui dès 1903, date à laquelle Dakar devient la capitale de l'AOF, s'installent massivement au bord du rivage.

Le développement des activités halieutiques apparaît indissociable de l'histoire de la capitale sénégalaise puisque sa croissance démographique et l'urbanisation qui l'accompagne, stimule la demande en produits halieutiques. À tel point que dès 1945-1950, les pêcheurs de la presqu'île du Cap-Vert n'arrivent plus à répondre à la demande. Cette situation provoque l'arrivée massive de pêcheurs migrants provenant de Saint-Louis et des villages de la Petite Côte qui s'installent durant plusieurs mois de l'année sur les plages proches de Dakar dont celle de Hann qui dispose d'un estran sableux plus étendu que d'autres sites tels que Soubédioune.

À partir des années 1960, l'activité de pêche connaît un nouvel élan avec l'implantation d'usines de traitement des produits halieutiques aux abords du village. La première s'installe en 1958 et dès les années 1970, elles sont près d'une quinzaine. Actuellement, sur 68 entreprises halieutiques recensées par l'OEPS, près des deux tiers se concentrent entre le port autonome de Dakar et la localité de Hann. En plus de stimuler la pêche locale, ces entreprises renforcent le pouvoir d'attraction de Hann auprès des pêcheurs migrants, notamment de Saint-Louis dont certains vont progressivement se sédentariser. Par ailleurs, la présence de ces usines attire nombre d'unités de pêche des localités voisines qui viennent débarquer leurs

prises afin de profiter de prix de vente plus avantageux. Ainsi, dès 1980, près de la moitié des débarquements de la Presqu'île du Cap-Vert s'effectuent sur ce site.

Dans les années 1990, ce pouvoir polarisant se renforce. La construction du nouveau marché central au poisson de Dakar sur la route de Rufisque, soit à proximité de Hann, entraîne une redistribution des activités halieutiques. Nombre de pêcheurs se détournent alors de la plage de Soumbédioune située à proximité de l'ancien marché central de la Gueule Tapée.

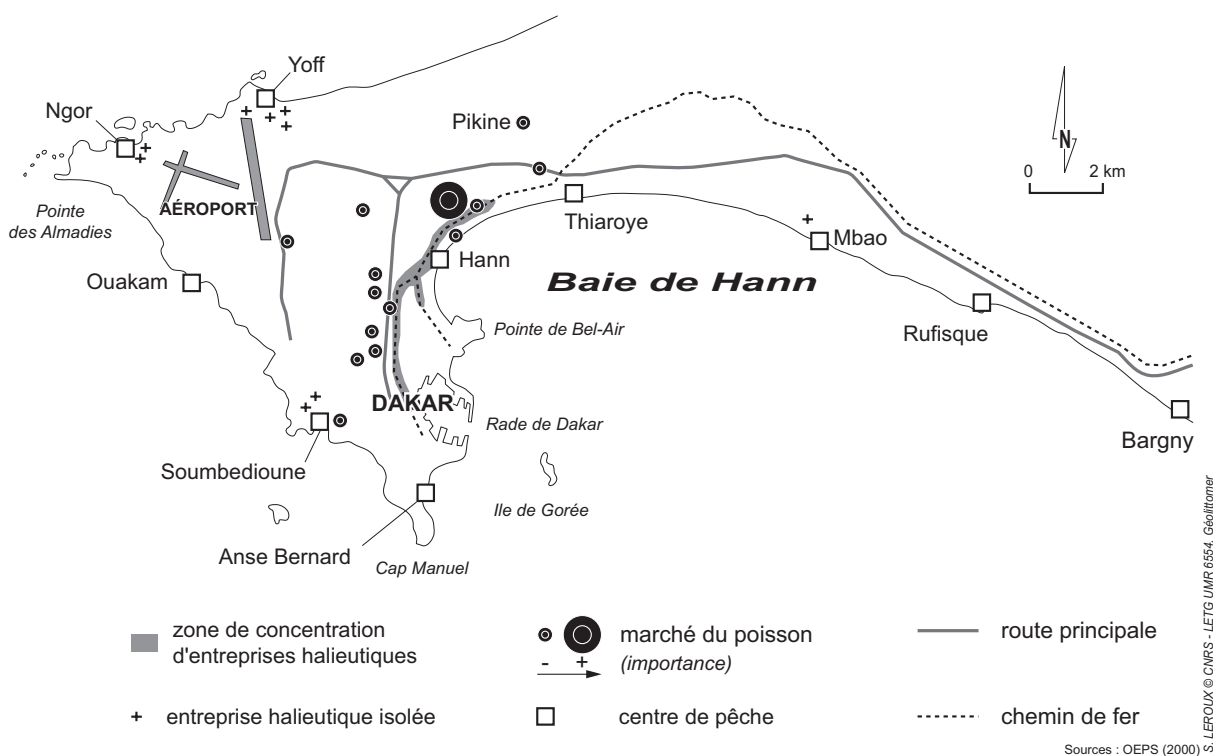


Figure 20 : Entreprises halieutiques et marchés au poisson sur la presqu'île du Cap-Vert

Cette redistribution des activités halieutiques sur la presqu'île du Cap-Vert s'accroît en 1994 avec la construction des premiers quais de pêche du Sénégal sur la plage de Hann. Financé par la coopération française afin de répondre aux normes sanitaires édictées par l'Union européenne et améliorer le marché des exportations qui connaît un nouvel élan avec la dévaluation du F CFA, ces infrastructures portuaires accroissent considérablement le pouvoir polarisant de Hann. Les débarquements augmentent alors rapidement : de moins de 4 000 tonnes avant 1994, ils dépassent les 18 000 tonnes dès 2000. Depuis, ils se stabilisent autour de 20 000 mais l'OEPS note une forte hausse de leur valeur commerciale liée à l'augmentation des captures de poulpes, à la hausse du prix des espèces pélagiques due à une demande plus importante que l'offre.

La présence des entreprises halieutiques, la construction des quais de pêche et la dévaluation du F CFA stimule également le marché des exportations, ce qui conduit nombre de pêcheurs

de Hann à redéployer leurs efforts de pêche sur les espèces démersales côtières (dorades et mérours notamment) qui sont destinées au marché européen. L'analyse de la ventilation des produits débarqués confirme cette situation puisque la part des débarquements destinée à la consommation locale ne cesse de diminuer : 61% en 1995 contre 50% en 1998 selon le responsable du service des pêches.

L'ensemble de ces facteurs fait alors de Hann davantage un site de débarquement qu'un véritable centre de pêche puisque de nombreuses unités de pêche viennent uniquement y débarquer leurs prises. On remarque en effet qu'il n'existe pas de corrélation entre l'augmentation des débarquements et celle du parc piroguier puisque entre 1996 et 2002 le service des pêches ne comptabilisent qu'une vingtaine de nouvelles pirogues, pour un total d'environ 200. Ces recensements démontrent également que le nombre de pêcheurs migrants demeure stable, aux alentours de 75 à 80 pirogues.

4.1.2. Les unités de « ligne-marée », une nouvelle spécialisation technique

L'analyse de ce parc piroguier confirme le développement de la pêche des espèces démersales côtières puisque près de la moitié du parc piroguier est composée de pirogues glacières, le reste étant constitué de d'unité utilisant des sennes tournantes (20%) et des filets dormants (30%). Cette situation est directement à mettre en relation avec la présence des entreprises halieutiques qui stimule le marché des exportations, ce qui incite les pêcheurs à développer de nouvelles stratégies de pêche et donc à utiliser ces nouvelles unités de pêche dont la figure 21 fait le descriptif⁶⁷.

Leur spécificité réside dans la pratique de marée dont la durée est comprise entre cinq et quinze jours. Les pêcheurs sont donc obligés d'embarquer une grande quantité de glace pour conserver les captures, dont leur nom usuel de pirogues glacière mais il semble plus juste de les appeler « ligne-marée ». Ces unités sont spécialisées dans la pêche d'espèces démersales côtières qui sont destinées au marché des exportations. Les pêcheurs utilisent alors des palangres, voire pour certains des lignes simples mais cela devient de plus en plus rare puisque, selon eux, la palangre offre la possibilité de capturer des poissons de plus grande taille, ce qui permet de les conserver plus facilement dans la glace durant tout le temps de la marée. Afin de renforcer l'efficacité de cette technique, la plupart de ces unités de pêche sont équipées d'appareils de navigation et de repérage (compas, sondeurs et GPS) ainsi que d'un réflecteur radar (photo 19). La formation des équipages continue de s'effectuer au sein de la cellule familiale du propriétaire. Généralement, les pêcheurs embarqués à bord de ces pirogues ont entre 12 et 35 ans, au-delà peu de pêcheurs embarquent pour des marées de longue durée puisqu'ils ont des responsabilités familiales qui les empêchent de s'absenter trop longtemps de leur concession. De plus, la rémunération demeure fondé sur le système des

⁶⁷ Cf. clé de lecture en annexe 3.

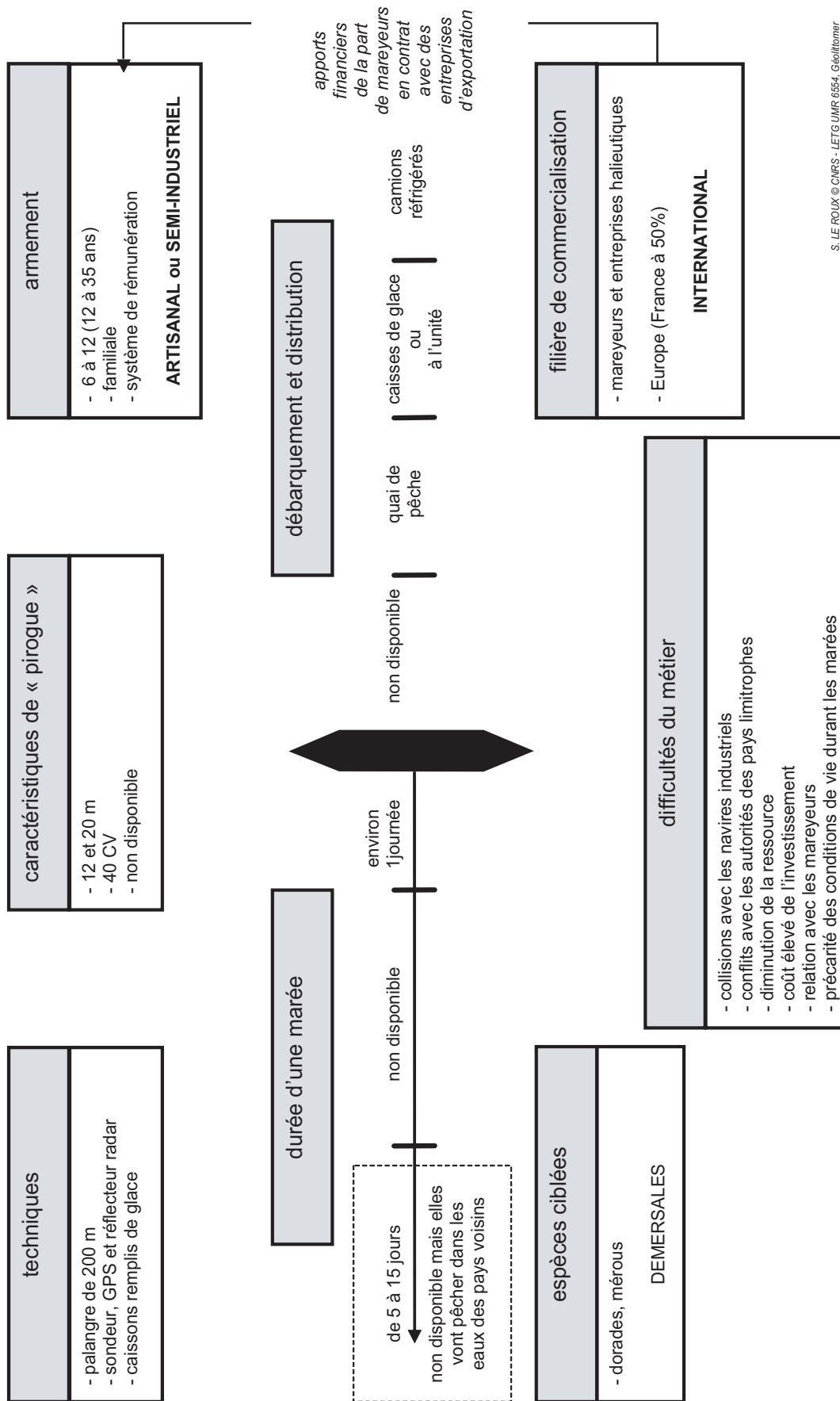


Figure 21 : Descriptif des unités de « ligne marée »

parts, c'est-à-dire qu'une part égale est attribué à chaque membre d'équipage, au propriétaire de la pirogue ainsi qu'à celui des moteurs (généralement chaque unité est équipée de deux moteurs hors-bord).

L'armement de ces unités de pêche mérite toutefois quelques explications puisque certains propriétaires font appel à des mareyeurs pour leur fournir les sommes nécessaires à la préparation des marées. Le fonctionnement de ces unités nécessite en effet des sommes relativement importantes puisque certaines d'entre elles embarquent près de sept tonnes de glace, plus de 400 litres de carburant et jusqu'à 20 caisses de sardinelles destinées à servir d'appât. À cela, il faut également ajouter également la nourriture pour les pêcheurs. Ils embarquent généralement du riz, du couscous de mil, de l'huile, de l'eau et bien entendu du thé et du sucre. Mbaye (2002) estime que les dépenses d'avitaillement peuvent atteindre environ 500 000 F CFA pour une unité composée de douze membres d'équipage et partant pour une marée d'une quinzaine de jours. Pour les propriétaires de pirogues, ceci représente d'importantes avances sur recettes qu'ils ne peuvent pas se permettre. Ils sont donc obligés de passer des contrats, de façon informelle, avec des mareyeurs. Ceux-ci leur fournissent l'avance nécessaire à la préparation d'une marée tandis que les propriétaires de pirogues leurs garantissent l'exclusivité des captures. Pour leur part, les mareyeurs passent des accords avec les entreprises halieutiques qui parfois leurs fournissent également l'avance. Ainsi, si ces unités de pêche demeurent la propriété de pêcheurs, souvent des chefs de famille âgés de plus de 50 ans, leur fonctionnement nécessite l'apport de financements extérieurs. Ces unités de pêche peuvent donc s'apparenter à une activité semi-industrielle. D'ailleurs, c'est ainsi que les nomment les autres pêcheurs. Par contre, il semble que les propriétaires de pirogues n'acceptent pas cette dénomination, comme pour affirmer qu'ils sont toujours maîtres de leurs unités. Toutefois, de nombreuses interrogations demeurent au sujet de ces unités de pêche. Comment s'effectuent les négociations entre les propriétaires et les mareyeurs ? Sont-elles à l'origine de tensions ? Comment sont vécues ces nouvelles pratiques par les propriétaires ? Quelle est la nature des contrats qui unissent les mareyeurs aux entreprises halieutiques ? Toutes ces interrogations mériteraient des études plus précises en utilisant une nouvelle porte d'entrée, celles des acteurs de la filière de commercialisation. Cette problématique semble d'autant plus intéressante que le nombre de pirogues glacière ne cesse d'augmenter. On constate que plusieurs d'entre elles sont en cours de construction sur la plage et que nombre de pêcheurs aspirent un jour à posséder une telle unité de pêche. Ils affirment en effet que les gains engendrés sont nettement supérieurs à ceux des autres unités.

L'évolution de ces techniques de pêche confirme ainsi l'évolution de la plage de Hann qui représente un site de débarquement particulièrement important en ce qui concerne les espèces démersales destinées à l'exportation.

4.2. Un territoire dégradé et saturé

À l'instar de l'étude de cas précédente, notre attention se porte dans un second point sur les territoires que dessinent les pêcheurs de Hann en distinguant l'espace de travail à la fois en mer et à terre, puis l'espace de vie.

4.2.1. Un espace de production dilaté, convoité et dégradé.

Étant donné les différentes techniques de pêche utilisées, on constate tout d'abord une forte hétérogénéité de l'espace de production des pêcheurs.

En ce qui concerne les pêcheurs pratiquant la pêche à la senne tournante, leurs territoires de pêche se limitent à la portion maritime située à moins de 500 m du rivage mais nous ne possédons pas plus d'informations puisque lors des missions sur le terrain, aucun d'entre eux n'as pu pratiquer son activité étant donné que les autorités étatiques relayées sur le terrain par le service des pêches ont préconisé de cesser cette activité étant donné le niveau de pollution du rivage. Nous y reviendrons ultérieurement. Quelques entretiens avec les vieux du village ont permis de démontrer que cette activité était de plus en plus réduite du fait de la diminution des ressources et d'une augmentation des déchets dans les eaux bordant la plage. Ceci n'empêche toutefois pas quelques personnes de se baigner ou de pratiquer la pêche à l'épervier afin de pouvoir se nourrir.

En ce qui concerne les pêcheurs utilisant des filets dormants, leurs territoires de pêche se limitent à l'espace maritime située à proximité de l'île de Gorée où la pratique de la pêche demeure toutefois limitée puisqu'une portion de la zone marine située entre l'île et le port de Dakar est interdite à la pêche afin de ne pas entraver la navigation des navires de commerce. Les pêcheurs utilisant cette technique de pêche reconnaissent d'ailleurs que cette activité maritime freine considérablement la pratique de leur métier qui a déjà été fortement réduit du fait l'accroissement de la pollution au niveau de la baie de Hann où ils avaient auparavant l'habitude de pêcher. Certains d'entre eux commencent alors à étendre leurs rayons d'actions sur la côte ouest de la presqu'île du Cap-Vert.

Les unités de sennes tournantes sont également dans l'obligation d'en faire de même. Si auparavant leurs territoires de pêche se localisaient principalement dans la baie, ils se situent désormais davantage vers le large ou en face des localités de Rufisque et de Bargny. Les pêcheurs reconnaissent en effet une diminution des espèces pélagiques et on constate que leurs prises sont de plus en plus composées d'individus de petites tailles, voire de juvéniles.

Le fait le plus significatif provient des pirogues glacières dont la majorité d'entre elles vont exploiter les eaux territoriales des pays voisins, soit vers le sud dans les eaux de Guinée Bissau, Guinée Conakry ou Sierra Léone, soit vers le nord dans les eaux mauritaniennes. Elles

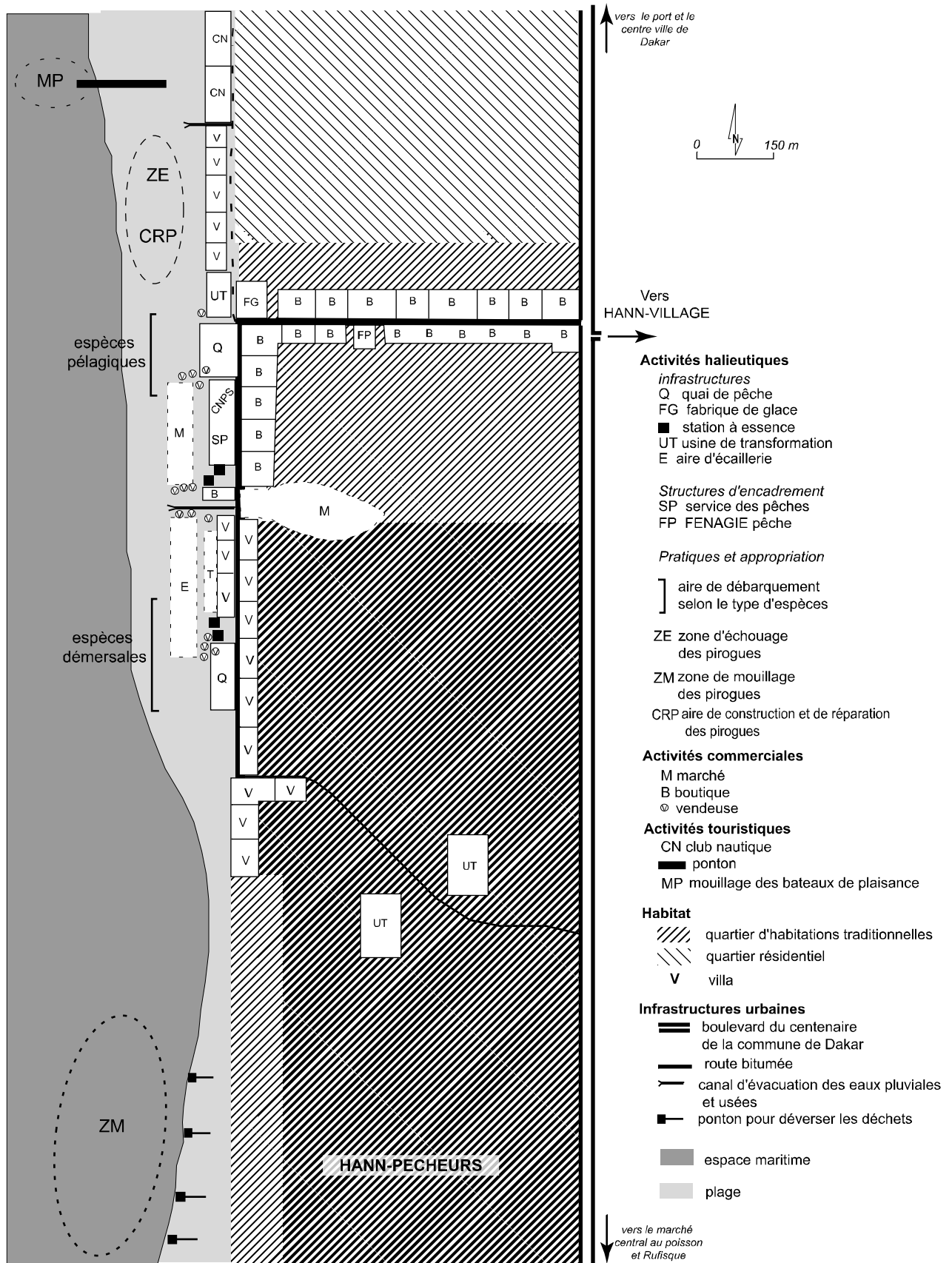
suivent en fait les migrations des espèces démersales dont certaines remontent, durant l'hivernage, jusqu'à la Mauritanie, ce qui n'est pas sans poser des problèmes avec les autorités locales. On constate également qu'étant donné la dilatation de leur espace de production ces unités sont de plus en plus en conflits avec les navires de la pêche industrielle. Deux propriétaires reconnaissent avoir perdu leur embarcation à la suite de collisions avec des chalutiers, ceci explique alors l'actuelle diffusion des réflecteurs radars à bord de ces unités de pêche.

Malgré l'impossibilité de fournir des éléments plus précis sur les modes d'occupation et de gestion de l'espace maritime par les pêcheurs de Hann, l'ensemble des territoires de pêche de ces différentes unités de pêche est soumis à de fortes dégradations liées à la pollution des eaux, à la diminution des ressources ou à des conflits avec les autres utilisateurs de l'espace maritime.

4.2.2. Un site de débarquement saturé et dégradé

L'analyse de la physionomie de la plage de Hann (figure 22) confirme tout d'abord la fonction polarisante de ce site puisqu'il dispose de différentes infrastructures portuaires. Tout d'abord, les deux quais de pêche, dont l'un est destiné aux transactions des espèces démersales et l'autre à celles des espèces pélagiques, constituent les « poumons » de la plage. (photo 20) Ces deux infrastructures sont gérées par un GIE interprofessionnel dont le responsable est chargé de la collecte de redevances auprès des différents utilisateurs. Contrairement à celui de Kayar, cet organe de gestion dispose de peu de moyens et son fonctionnement repose principalement sur son responsable qui est amené à régler toute sorte de conflits d'usage. N'ayant pu dépasser les discours de façade, peu d'éléments ont pu être recueilli sur cette structure dont la plupart des problèmes semblent réglées de façon informelle. Il semble également exister des liens particulièrement étroits entre le responsable de ce GIE et certains représentants des organisations socioprofessionnelles. On peut d'ailleurs émettre quelques doutes sur la transparence des comptes et la coopération française entend avoir un regard davantage critique quant au fonctionnement de ce GIE avant de lui apporter un soutien financier pour qu'il puisse s'équiper de matériels, notamment informatiques.

Ensuite, la plage dispose de plusieurs infrastructures d'avitaillement à la fois en carburant (quatre stations à essence) et en glace (un complexe frigorifique). Ce niveau d'équipement qui contraste avec l'effectif du parc piroguier démontre le rôle polarisant de la plage de Hann. À ce sujet, il paraît intéressant de signaler que la préparation des marées pour les pirogues glacières est à l'origine de nouvelles formes d'occupation de l'espace littoral. L'avitaillement de ces unités constitue la première étape de la sortie en mer et elle peut durer parfois deux ou trois jours selon les lieux. Pour les pêcheurs de Hann, celle-ci s'effectue relativement rapidement puisque généralement ils s'avitailent en carburant au niveau de la plage et en glace au niveau du complexe frigorifique situé en arrière de la plage. Par contre, il arrive qu'ils



Sources : enquêtes personnelles (2002)

S. LE FLOUX © CNRS - LETG UMR 6554, Geotitles

Figure 22 : Modes d'occupation de la plage et de son environnement proche

s'avitaillent en appât au niveau de la plage de Joal. Par contre, pour des unités de pêche provenant d'autres villages, cette période d'avitaillement peut prendre plus de temps et conduit parfois à des pratiques territoriales particulières. Mbaye (2002) illustre ce propos en reprenant les propos d'un pêcheur de Niangal, village situé à deux kilomètres de Yenne au nord de la Petite Côte : « pour nos sorties, nous partons au petit matin au port de Dakar si nous avons besoin de glace en écaille, puis nous revenons au village pour préparer les affaires. Nous quittons le village au matin pour aller Mbour. Quand nous arrivons à Mbour entre 10 h et 11 h, certains membres de l'équipage préparent le repas du midi dans la pirogue pendant que d'autres s'occupent du ravitaillement en carburant et en nourriture. Si notre préférence va à la glace en barre, nous l'achetons à Mbour. Vers 15 heures, nous quittons Mbour pour aller à Joal afin d'acheter de l'appât, il coûte moins cher quand il est capturé par les *saina* (filets maillants encerclants). Dans la nuit, nous partons en mer vers la Guinée Bissau et la Casamance. Nous passons 6 à 7 jours en mer. Au retour, en fonction des prix sur le marché, nous pouvons vendre soit à Mbour soit à *Yarakh* ». Ainsi, les infrastructures d'avitaillement jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la répartition des activités halieutiques le long du littoral.

Par ailleurs, la plage se caractérise par un état de saturation prononcée qui est lié à la situation particulière de ce site puisqu'il est intégré au tissu urbain et que, contrairement à Kayar, l'installation des infrastructures portuaires n'a pas été précédée d'une réappropriation du DPM par l'État. On constate en effet la présence de trois villas au milieu de la plage. Cette situation est dénoncée par certains responsables locaux qui reconnaissent que c'est l'un des principaux problèmes de la plage. Le maintien de ces habitations démontre surtout que l'application de loi n'est pas la même selon les personnes incriminées. En effet, autant l'État a été ferme lors du délogement des pêcheurs de la plage de Kayar, autant il n'a rien entrepris pour détruire ces trois habitations, ce qui révèle l'existence de passe-droit. Nous n'avons pas réussi à savoir à qui appartiennent ces habitations mais étant donné leur aspect, elles doivent appartenir à des personnes suffisamment riches et influentes. L'espace destiné aux activités halieutiques et ainsi fortement restreint, ce qui limite les possibilités de développement et explique, dans une certaine mesure, l'absence de transformations artisanales. Les femmes qui continuent de pratiquer cette activité sont obligées de le faire à quelques kilomètres de la plage, ce qui ne facilite pas leurs activités déjà fortement réduites du fait que les captures sont principalement absorbées par les entreprises halieutiques. La densité du tissu urbain entraîne également de profonds problèmes de stationnement et de circulation au niveau de l'arrière de plage. La route qui permet de sortir du site est étroite et ne permet pas à deux camions de se croiser, ce qui occasionne de nombreux désagréments pour les transporteurs.

Enfin, la plage est soumise à un important état de pollution liée, certes aux activités de pêche, mais également au fait que deux canaux d'évacuation déversent les eaux usées et les déchets provenant de l'agglomération dakaroise (photo 21). L'amoncellement de déchets est également dû au fait que les personnes habitants aux abords de la plage s'en servent pour

déposer leurs déchets quotidiens. D'ailleurs, des pontons en bois ont été créés à cet effet pour que les déchets soient déversés dans le creux de la vague (photo 22). De plus, ce site, se trouvant au fond de la baie, voit s'entasser de nombreux déchets charriés par la mer. Cet état de pollution soulève des problèmes pour les activités halieutiques, d'une part pour la qualité des produits destinés aux exportations mais également ceux destinée à la consommation locale. Outre la couleur noirâtre du sable, on observe une recrudescence des ulves (algues vertes) qui se putréfient sur la plage, engendrant des odeurs nauséabondes et détériorant les pirogues. Les pêcheurs de Hann reconnaissent que leurs pirogues sont davantage abîmées que dans les autres centres de pêche. Outre les menaces directes pour l'environnement, cette pollution soulève des problèmes d'hygiène pour la commercialisation des produits halieutiques et de salubrité pour les populations locales.

4.2.3. D'un village de pêcheurs à une commune d'arrondissement de la ville de Dakar

L'étude réalisée par Fall (1986) sur les villages de la presqu'île du Cap-Vert révèle que l'implantation de premiers habitants de Hann date de 1912-1914. Le village se compose alors de deux foyers d'habitation : l'un créé par des *Lébon* venus de Thiaroye à la suite d'une épidémie de peste et l'autre fondé par des *Walo-Walo* originaire de la région du fleuve Sénégal dont le site originel se situe à proximité du Parc forestier et zoologique et auquel vient s'ajouter en 1931 le village de Hann-Yenne créé par des *Lébon* provenant de la Petite Côte. Dès les années 1950, ces deux noyaux tendent à se rapprocher pour former le village de Hann dont la population atteint en 1955 environ 4 000 habitants (Touré, 2001).

Depuis l'Indépendance, ce village connaît une constante augmentation de la population. Avoisinant les 18 500 en 1979, la population a plus que doublé en 10 ans pour atteindre 45 000 habitants à la fin des années 1980. Cette croissance démographique soutenue est liée à l'arrivée massive de populations de l'intérieur du pays qui s'installent à proximité de Dakar pour trouver un emploi particulièrement au port et dans les industries qui s'installent à proximité. Ainsi, à l'instar de la ville de Dakar, la population est composée de différentes origines ethniques : 40% de *Wolof*, 15% de *Lébon*, 21% de *Halpularens*, 14% de *Serer* et le reste de groupes ethniques minoritaires (*ibid.*).

La sédentarisation des populations migrantes entraîne une rapide intégration du village de Hann au tissu urbain de l'agglomération dakaroise. À la suite de la réforme administrative de 1996 relative à la décentralisation (ou régionalisation)⁶⁸, cette intégration est reconnue juridiquement puisque le gouvernement crée la Commune d'arrondissement de Hann Bel-Air (CAHBA) qui regroupe plus de 70 000 habitants. Le peuplement est alors réparti en deux principaux foyers, Hann-pêcheurs et Hann-village, qui concentre une grande partie de la

⁶⁸ Loi n°96-07 du 22 mars 1996 et Loi n°96-09 du 22 mars 1996.

population. Le reste de la commune est occupé par des zones industrielles et par quelques quartiers résidentiels.

Le tissu urbain se distingue par son caractère anarchique et le manque d'infrastructures. Selon la CAHBA, 82% des habitations ne sont pas reliées à l'eau courante et 52% d'entre elles ne possèdent pas de latrines pour les déchets fécaux. De plus ces deux quartiers présentent des densités parmi les plus fortes de la région de Dakar (2 540 hab./km² en 1988 selon la CABHA). La surpopulation, la promiscuité et le manque d'infrastructures soulèvent des problèmes sanitaires dont l'équipe municipale affiche la volonté de vouloir résoudre. Toutefois, elle est confrontée à de faibles possibilités de développement puisqu'il n'existe plus d'espace libre pour l'extension de l'habitat. Les pêcheurs reconnaissent que cela constitue l'un de leurs principaux problèmes actuellement.

Les investigations ont surtout porté sur le quartier de Hann-pêcheur qui, comme son nom l'indique, regroupe la majorité des pêcheurs de Hann. Toutefois, il semble que la population de ce quartier soit composé d'une grande part de salariés des industries ou du port. Dans les années 1980, Fall (*op.cit.*) avait déjà remarqué que nombre de *Lébon* se détournent des activités halieutiques et préféraient trouver un emploi dans le secteur industriel. Hann-pêcheurs constitue ainsi davantage une banlieue de main-d'œuvre de l'agglomération de Dakar qu'un village de pêcheurs. Toutefois, il semble que les familles dont la pêche constitue la principale source de revenu continue de percevoir leur espace de vie comme un village. Leur espace vécu est d'ailleurs souvent limité à la concession et à son environnement proche. Seule la plage est régulièrement fréquentée. Ceci est d'ailleurs l'une des principales caractéristiques de ces familles. Il semble que deux groupes humains vivent côte à côte et restent difficilement perméables l'un à l'autre. Il y a ceux qui vivent de la pêche et ceux qui vivent des emplois dits urbain. Toutefois, il faudrait approfondir les investigations pour davantage appréhender ce phénomène.

Enfin, malgré le fait qu'une partie importante de la population ne vivent pas de la pêche, le quartier de Hann-pêcheurs conserve, auprès des populations qui vivent dans d'autres quartiers et notamment à Hann-village, une forte identité halieutique. Certains le considèrent d'ailleurs un peu comme « un monde à part », ce qui expliquerait les difficultés d'intégration à la population locale.

Malgré les multiples interrogations qui demeurent en suspens à propos de cette analyse de l'espace de travail et de vie des pêcheurs de Hann, une certitude s'affiche avec virulence : leur territoire, à la fois sa portion maritime et terrestre, apparaît soumis à de fortes dégradations et offre peu de perspectives de développement.

4.3. Une nouvelle volonté de gestion

Consciente de cette situation, l'équipe municipale de la CABHA affiche la volonté de créer une nouvelle dynamique avec l'ensemble des acteurs locaux afin de résoudre les problèmes actuels de Hann. En ce qui concerne le tissu urbain, elle entend rénover les infrastructures urbaines et mettre en place un réseau d'égouts et de traitement des matières fécales afin d'assainir les différents quartiers. Par contre, elle est consciente que cette restructuration de l'habitat se heurte à des contraintes spatiales puisqu'il n'existe plus aucune terre vierge. Le manque d'espace liée à une forte urbanisation constitue également la principale contrainte quant à l'aménagement de la plage de débarquement. Les responsables du GIE souhaiteraient que l'État prenne ses responsabilités en ce qui concerne la réappropriation du DPM afin que des espaces soient libérés pour désenclaver le site, rendre la filière de commercialisation plus efficace et offrir de nouvelles perspectives développement. Par exemple, ils aimeraient pouvoir créer une aire spécifiquement réservée à la construction navale. Il semble que la réorganisation de la plage se heurte également au fait qu'il existe peu de concertation entre les responsables du GIE et l'équipe municipale de la CABHA qui ne possède aucune compétence en matière de gestion des activités halieutiques. Toutefois, les différents acteurs de la vie économique, sociale et politique de Hann entendent désormais davantage coordonner leurs actions notamment en ce qui concerne la lutte contre les dégradations environnementales. Il faut dire que celles-ci sont actuellement si importantes qu'une prise de conscience collective est nécessaire.

La plage symbolise en effet la situation préoccupante dans laquelle se trouve l'ensemble de la baie de Hann. Jadis, cette baie, présentée par certains Sénégalais comme l'une des plus belles du monde, était un haut lieu de baignade et de loisirs pour les colons français puis par la population dakaroise. Les activités touristiques ont commencé à s'y développer dès les années 1940 et ont atteint leur apogée au début des années 1970. De ce glorieux passé récréatif, il ne reste que deux centres nautiques qui accueillent environ une centaine de plaisanciers qui font généralement escale avant de partir vers les eaux du sud du Sénégal ou de traverser l'Océan Atlantique via le Cap-Vert. La baie de Hann ne fait désormais plus figure de « petit paradis terrestre »⁶⁹ mais s'apparente davantage à un « dépotoir »⁷⁰, certains se demandent à juste titre si cet « héritage n'est pas perdu à jamais »⁷¹ et appellent à une « mobilisation générale pour réhabiliter cette baie »⁷². Ces titres extraits de la presse sénégalaise révèle l'attention particulière que suscite cette baie depuis la forte mobilisation de l'Association sportive, environnementale et culturelle des jeunes de *Yaraax* qui en 2001 a interpellé le Président de la République sur le problème des dégradations environnementales de la plage et des eaux riveraines du village. Attentif à cette sollicitation de la part de la population locale, le

⁶⁹ *Le Soleil* du 22 février 2002.

⁷⁰ Cf. note infra précédente.

⁷¹ *Le Soleil* du 11 mai 2002.

⁷² *Le Soleil* du 27 septembre 2002.

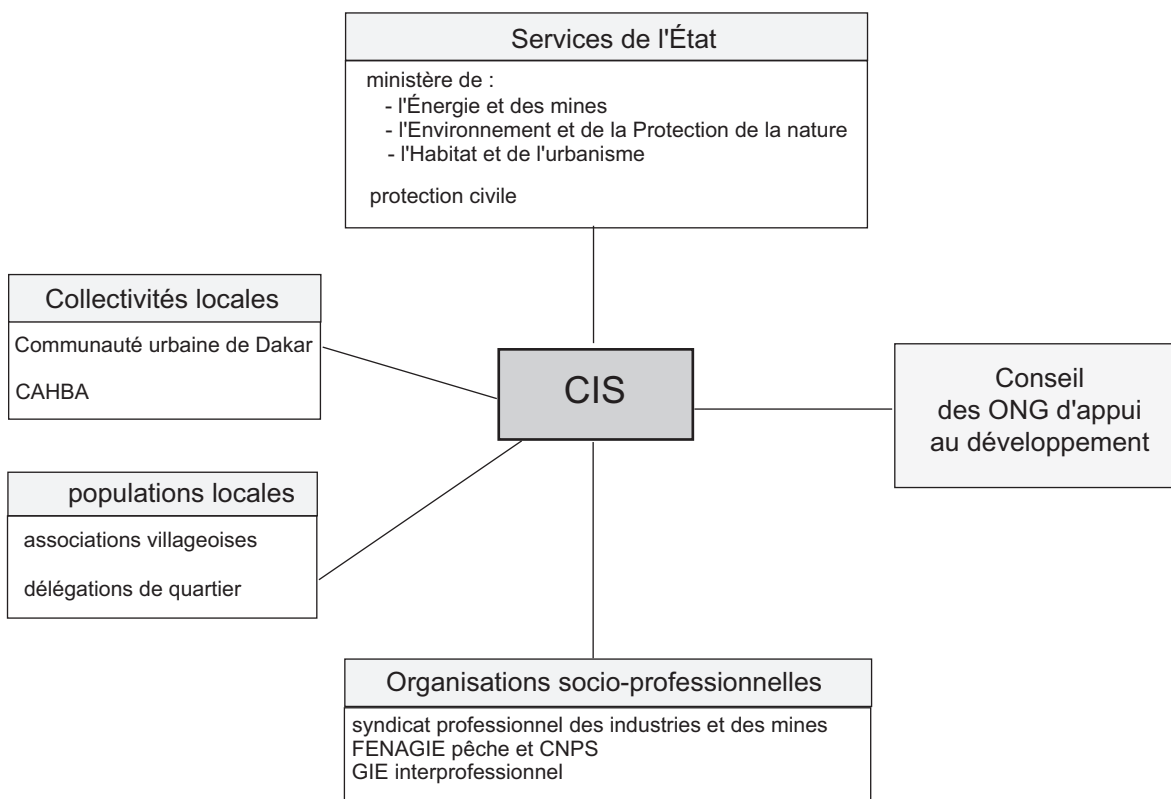
gouvernement a alors réuni un conseil interministériel afin de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour lutter contre une situation de plus en plus préoccupante.

En effet, l'ensemble des acteurs (pêcheurs, villageois, équipes municipales et gouvernementales, scientifiques...) reconnaissent unanimement un important état de pollution de la baie de Hann dont les conséquences sont multiples. Arvy (2004) démontre que cette situation est à l'origine d'une inhibition des espèces halieutiques et de l'apparition d'algues dont les effets sont néfastes pour la pêche. Les pêcheurs constatent en effet une disparition de certaines espèces et une forte dégradation de leurs matériels de pêche. Leurs filets sont endommagés par la prolifération des algues tandis que la coque de leur pirogue s'abîme plus vite que dans d'autres centres de pêche. Certains d'entre eux, notamment ceux pratiquant la pêche au filet dormant et à la senne tournante, sont obligés d'aller pêcher vers le large, ce qui occasionne un accroissement des coûts de carburant. La presse sénégalaise fait également part de quelques études qui ont permis de mettre en évidence un accroissement important des risques sanitaires pour les populations locales. De récentes analyses sur la qualité des eaux réalisées par l'IRD de Dakar (Bouvy et Le Meur, 2004 ; Arfy, 2004) ont dénombré jusqu'à 200 000 coliformes fécaux par litre d'eau alors que la norme est de 1 000 au litre. Elles concluent qu'en l'état actuel « la bande côtière de la baie de Hann est impropre à la baignade ainsi qu'à la commercialisation des produits marins issus de la bordure de la baie » (Arfy, *op.cit.*).

Par ailleurs, la mobilisation autour de ce problème a permis de mettre en évidence les principales raisons qui expliquent cette pollution. Aux déchets domestiques et fécaux déversés par les populations riveraines du rivage s'ajoute une importante quantité d'eaux usées et de déchets provenant de l'agglomération dakaroise. Ces déversements qui atteignent environ 120 000 m³/an selon la Direction de l'environnement, proviennent des canaux d'évacuation des eaux pluviales et usées du réseau d'assainissement de Dakar qui arrivent au niveau de la plage de Hann. Parmi ces rejets non traités, une grande partie provient des industries situées dans l'arrière-pays terrestre puisque les raffineries, les usines chimiques, les tanneries ou les abattoirs déversent directement leurs déchets dans la mer. Cette pollution est également d'origine marine puisque nombre de navires de commerce profitent de leur passage au port autonome de Dakar pour nettoyer leur cuve de carburant. De plus, cette pollution est aggravée par le fait que la baie n'est soumise qu'à de faibles courants marins ce qui a pour conséquence d'en faire une décharge et de réduire les capacités d'auto épuration de la mer (Mbaye, 1998).

Depuis la réforme administrative de 1996, la CAHBA est la première à devoir s'impliquer dans la protection de l'environnement. Elle s'est fixée quatre objectifs : sensibiliser les populations locales et les industriels, initier et soutenir les populations pour qu'elles organisent des comités de salubrité chargés de la gestion des pollutions, améliorer les infrastructures d'hygiène et d'assainissement, impliquer les industriels en les regroupant dans

une structure. En 1998, l'État a également mis en place un Comité intersectoriel de suivi (CIS) pour le développement durable de la Baie de Hann et la gestion intégrée des risques industriels. Il doit permettre une meilleure coordination entre tous les acteurs qui interviennent sur cette portion littorale et renforcer l'implication des populations locales (figure 23).



S. LEROUX © CNRS - LETG UMR 6554, GéoItinerar

Figure 23 : Le CIS, un nouvel organisme de concertation

Jusqu'à présent, il est difficile de mesurer les résultats de ce CIS puisque aucune mesure significative n'a été réalisée depuis sa création. Cette situation semble liée à de profondes divergences entre les différents acteurs qui interviennent dans cette structure et au manque de moyens financiers disponibles. D'ailleurs, Le CIS tente actuellement de nouer des contacts avec des organismes de coopération décentralisés.

De plus, cette lutte contre les dégradations environnementales nécessite la mise en place d'une politique de gestion à l'échelle de l'ensemble de la baie, c'est-à-dire du port autonome de Dakar jusqu'à Thiaroye soit sur une distance de plus de 30 kilomètres où se concentre plus de 60% des industries du pays. Mbaye Thioune Wade⁷³ préconise alors que l'État incite les industriels à délocaliser leurs activités, d'autant que ces industries, en plus d'être à l'origine de dégradations environnementales, soulèvent d'importants risques pour la population locale

⁷³ Professeur d'urbanisme dont les propos sont extraits d'un article du quotidien *Le Soleil* daté du 27 juillet 2004.

puisqu'elles cohabitent avec les habitations sans aucun respect des règles d'urbanisme. À ce sujet, rappelons qu'en 1992, un accident industriel a occasionné la mort de plus de 150 personnes. Toutefois, depuis, rien ne semble avoir été fait pour résoudre le problème de l'implantation des industries. Les responsables des associations locales demande d'ailleurs au gouvernement d'être plus ferme à l'égard des industriels dont très peu d'entre eux respectent le Code de l'environnement qui stipule pourtant qu'ils doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour traiter leurs déchets. Ainsi, la réhabilitation de la baie de Hann ne dépend pas uniquement d'un changement de comportement des pêcheurs et des villageois qui continuent de jeter leurs déchets sur la plage mais également d'une fermeté politique afin que la réglementation en matière de protection de l'environnement soit respectée et que des grands travaux soient engagés afin de doter l'agglomération dakaraise d'un système d'assainissement efficace.

Ainsi, comme le souligne le président de l'Océanium, la réhabilitation de la baie de Hann relève « de travaux d'hercule » tant elle implique des acteurs différents. Toutefois, cette situation n'empêche pas la plage de Hann de continuer à se développer, non pas comme un véritable centre de pêche mais davantage comme un site de débarquement pour l'ensemble des pêcheurs qui veulent débarquer leurs prises au cœur de l'hinterland halieutique.

Photo 19 : Unités de ligne marée de Hann



Hann, février 2004, S. LE ROUX.

Au premier plan, l'embarcation comporte un réflecteur radar. On aperçoit les bidons d'essence pour effectuer des marées de plusieurs jours ainsi qu'une bâche qui sert d'abri aux pêcheurs qui peuvent vivre à bord durant 10 jours

Photo 20 : Aire de débarquement des espèces pélagiques



Hann, février 2004, S. LE ROUX.

Derrière ce camion d'une entreprise de mareyage se situe le quai de pêche dont une partie est visible sur la gauche. On remarque qu'il n'est pas couvert. On observe que certaines captures sont déchargées directement sur le sable (à droite). Signalons que cette prise de vue a été réalisée durant la Tabaski. Habituellement, il y a trois à quatre fois plus de monde sur la plage.

Photo 21 : La plage de Hann



Hann, février 2004, S. LE ROUX.

Au premier plan, on remarque les canaux d'évacuation des eaux, puis divers vendeurs. Les *mbars* abritent des *tanganas*. En arrière-plan, on aperçoit des voiliers au mouillage ainsi que les pontons. Comme précédemment le calme est dû à la fête de la Tabaski.

Photo 22 : L'insalubrité de plage de Hann



Hann, février 2004, S. LE ROUX.

On constate une multitude de déchets dont certains sont directement déversés par les habitants à partir du ponton spécialement aménagés à cet effet. La tapis d'algues révèle que cette pollution est également le fruit des industries qui déversent leurs eaux usées dans la baie de Hann.

Chapitre 5 : Ndayane, un village de pêcheurs migrants confronté au développement du tourisme

Des hauteurs de Popenguine, village situé à environ soixante-dix kilomètres au sud de Dakar, se dévoile dans une plaine légèrement au-dessus du niveau de la mer un regroupement d'habitations dont la couleur grisâtre contraste avec la couleur jaunie de la brousse avoisinante. S'ouvrant sur l'Océan Atlantique à l'ouest, les terres de ce village s'enfoncent vers l'intérieur des terres sur quelques kilomètres jusqu'à des collines d'une vingtaine de mètres, tandis qu'au nord comme au sud, elles sont délimitées par des lagunes le plus souvent asséchées. Après avoir traversé le petit pont qui surplomb la lagune située au sud, le village se découvre. Quelques habitants, réunis sous un baobab, discutent sur l'une des petites places du village tandis que quelques vieux se reposent à l'ombre d'un *mbar* construit sur une plage déserte.

Ce village m'avait été présenté comme un bel exemple des villages du littoral sénégalais où la population vit presque exclusivement de la pêche piroguière. Mes premiers pas sur la plage me laissent perplexe. Nous sommes loin de l'animation qui prédomine habituellement dans les centres de pêche du Sénégal. En s'enfonçant dans les rues du village, on est également surpris par le fait que Ndayane semble vidé de sa population. Pourtant, plus on s'éloigne de la plage, plus les habitations sont nombreuses. Une grande partie d'entre elles sont d'ailleurs en construction. Dans les rues sablonneuses, des groupes d'enfants déambulent tandis que dans les cours des concessions les femmes s'affairent autour des fourneaux pour préparer le *ceebu jën*. Autour d'une des mosquées du village, des vieux discutent. Alors que tout le monde s'affaire nonchalamment à ses activités quotidiennes, des bruits de moteur, accompagnés d'un nuage de poussière, surgissent de la brousse. Les enfants, curieux, accourent alors dans la rue principale du village pour voir passer cette horde de *quads* conduits par des *toubabs*. À leur passage, les enfants s'agitent et les saluent. Les plus petits, effrayés, s'en vont rejoindre leur mère, les plus intrépides quant à eux tentent de s'approcher de ce cortège en criant « toubab, cadeau ! ». Tout Européen qui séjourne au Sénégal est habitué à de telles sollicitations. Elles sont caractéristiques des zones touristiques ou des grandes villes mais les entendre dans un village de pêcheurs est surprenant.

Ainsi ces premiers pas dans Ndayane soulèvent de multiples interrogations : pourquoi la plage est-elle presque déserte ? Comment se fait-il qu'il y ait autant d'habitations alors que la population semble peu nombreuse ? Comment se fait-il que dans un village de pêcheurs *Lébon* passent désormais des touristes européens ? Tant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

5.1 Une activité de pêche dynamique

Aucun témoignage cohérent ne permet de retracer avec précision l'histoire du développement de ce village dont certains habitants affirment que sa création remonte à la fin du XIX^e siècle. Seule certitude, les premiers habitants ont rapidement su profiter de la proximité d'une mer calme et poissonneuse pour se nourrir et développer un système d'exploitation fondé sur la pêche. Des témoignages précis assurent qu'en 1946 ce village disposait d'une quinzaine de petites pirogues à rame sur lesquelles embarquaient deux à trois hommes pour pêcher dans les eaux voisines du village ainsi que cinq pirogues à voile d'environ une quinzaine de mètres sur lesquelles huit pêcheurs effectuaient des campagnes de trois à six mois. Dans les années 1970, ce parc piroguier s'élevait à environ une soixantaine d'embarcations équipées pour la plupart de moteur hors-bord. En 1996, le CRODT estimait à 175 le nombre de pirogues originaires de Ndayane et en 2000, une enquête des Volontaires du service civique national en comptabilisait près de 400. Toutefois, cette dernière estimation apparaît un peu élevée et le chiffre de 320 semble plus proche de la réalité. Malgré leur nature approximative, ces chiffres révèlent une forte augmentation du parc piroguier depuis une cinquantaine d'années. Les embarcations ont également profondément évolué puisque leur taille moyenne est désormais d'environ huit mètres (les plus grandes atteignant plus de douze mètres tandis que les plus petites avoisinent les six mètres). De même, l'ensemble de ces pirogues est désormais équipé de moteurs hors-bord dont la puissance motrice varie entre 15 et 25 CV. Les mutations de ce parc piroguier révèlent les profondes évolutions des pratiques de pêche exercées par les pêcheurs de Ndayane. De plus, si à l'origine les pêcheurs pratiquaient une pêche d'autosubsistance, désormais leur activité s'apparente davantage à une pêche commerciale. Quels sont les facteurs qui expliquent cette évolution et le dynamisme actuel de la pêche ndayanoise ?

5.1.1. Évolution des techniques de pêche : adaptation au marché et polyvalence

Pratiquant auparavant la pêche à la ligne, l'ensemble des pêcheurs utilise actuellement des filets dormants. Cette conversion a été initiée par quelques pêcheurs du village qui ont, au début des années 1970, commencé à migrer vers Joal. Attirés par le dynamisme de ce nouveau centre de pêche, ils ont tout d'abord été sensibles au développement de la commercialisation des espèces pélagiques. Certains d'entre eux ont alors voulu acquérir des sennes tournantes mais, étant donné l'investissement financier élevé que nécessite l'acquisition d'un tel engin de capture, ils y ont renoncé et se sont orientés vers l'utilisation des filets encerclants pour la capture des sardinelles. Cependant, étant donné le nombre important de pirogues pratiquant cette activité, le prix de vente de cette espèce s'est effondré : ils ont alors cherché de nouvelles opportunités en s'orientant vers la pêche aux espèces démersales possédant une plus forte valeur marchande. Deux d'entre eux ont décidé d'essayer d'utiliser des filets dormants afin de capturer des soles et des seiches dont la demande sur le marché commençait à se développer. Après une campagne de pêche fructueuse, ils sont revenus au village où ils ont rapidement fait des émules puisque, dès le milieu des années

1970, l'ensemble des pêcheurs avait abandonné l'utilisation de la ligne pour se consacrer exclusivement à la pratique de cette nouvelle technique de pêche.

Confectionné à l'origine à partir de fil multifilament en coton, le filet dormant se perfectionne rapidement avec l'introduction des fibres synthétiques (notamment du nylon) et du fil monofilament plus efficace et plus léger, puis par la confection d'un nouveau type de filet : le trémil⁷⁴. Actuellement, ces pêcheurs utilisent deux types de filets qu'ils confectionnent eux-mêmes : l'un dit « à sole » fabriqué en nylon monofilament et possédant des mailles de 46 mm et l'autre dit « à seiche » composé de trois nappes multifilament dont celle centrale possède des mailles de 46 mm tandis que les deux autres ont des mailles qui correspondent à la taille d'une ardoise rectangulaire d'écolier. À la suite du développement de la pêche au *yett* (*Cymbium*) à la fin des années 1980, certains pêcheurs ont décidé de confectionner un autre type de filet dormant spécialement conçu pour la capture de cette espèce. Fabriqué en nylon multifilament afin de résister à la pression exercée par la coquille de ce mollusque, ce filet n'excède pas les 20 m de long pour une profondeur de 1,20 m, tandis que les deux précédents ont une longueur qui peut varier entre 20 et 40 m de long pour une chute de deux mètres. Dans tous les cas, chaque nappe est bordée par deux ralingues : l'une sur la partie supérieure supporte les flotteurs et l'autre sur la partie inférieure est lestée de plombs.

Une fois fabriqués, les filets sont reliés entre eux afin de former une filière dont la longueur peut varier entre deux et huit kilomètres. À chaque extrémité, les pêcheurs attachent deux flotteurs munis d'une tige sur laquelle ils fixent des drapeaux afin de faciliter la reconnaissance et le repérage de leur filière. En plus de permettre aux pêcheurs de posséder des « barrages » de grandes tailles, cette pratique facilite la réparation de leur engin de capture puisque les filets endommagés sont directement remplacés en mer sans avoir à ramener l'intégralité de la filière. Ainsi, certaines d'entre elles peuvent rester plusieurs mois en mer. De plus, une telle pratique permet de s'adapter à la fragilité des filets qui, selon les pêcheurs, constitue la principale contrainte de l'utilisation des filets dormants. La durée d'existence d'un filet monofilament n'excède pas un an ; parfois il peut être abîmé dès les premières semaines d'utilisation, tandis qu'un filet multifilament peut durer trois ans. L'entretien de ces filets est l'une des principales préoccupations des pêcheurs puisque leurs prix demeurent onéreux (22 000 F CFA pour une nappe de mailles dans laquelle il est possible de confectionner trois à quatre filets). En moyenne, une unité de pêche comprend entre 80 et 200 filets dont un nombre plus important de filets à soles ainsi qu'une cinquantaine qui servent de rechanges. Les pêcheurs reconnaissent également que la technique du filet dormant a davantage tendance à abîmer le moteur et la pirogue que la technique de la ligne.

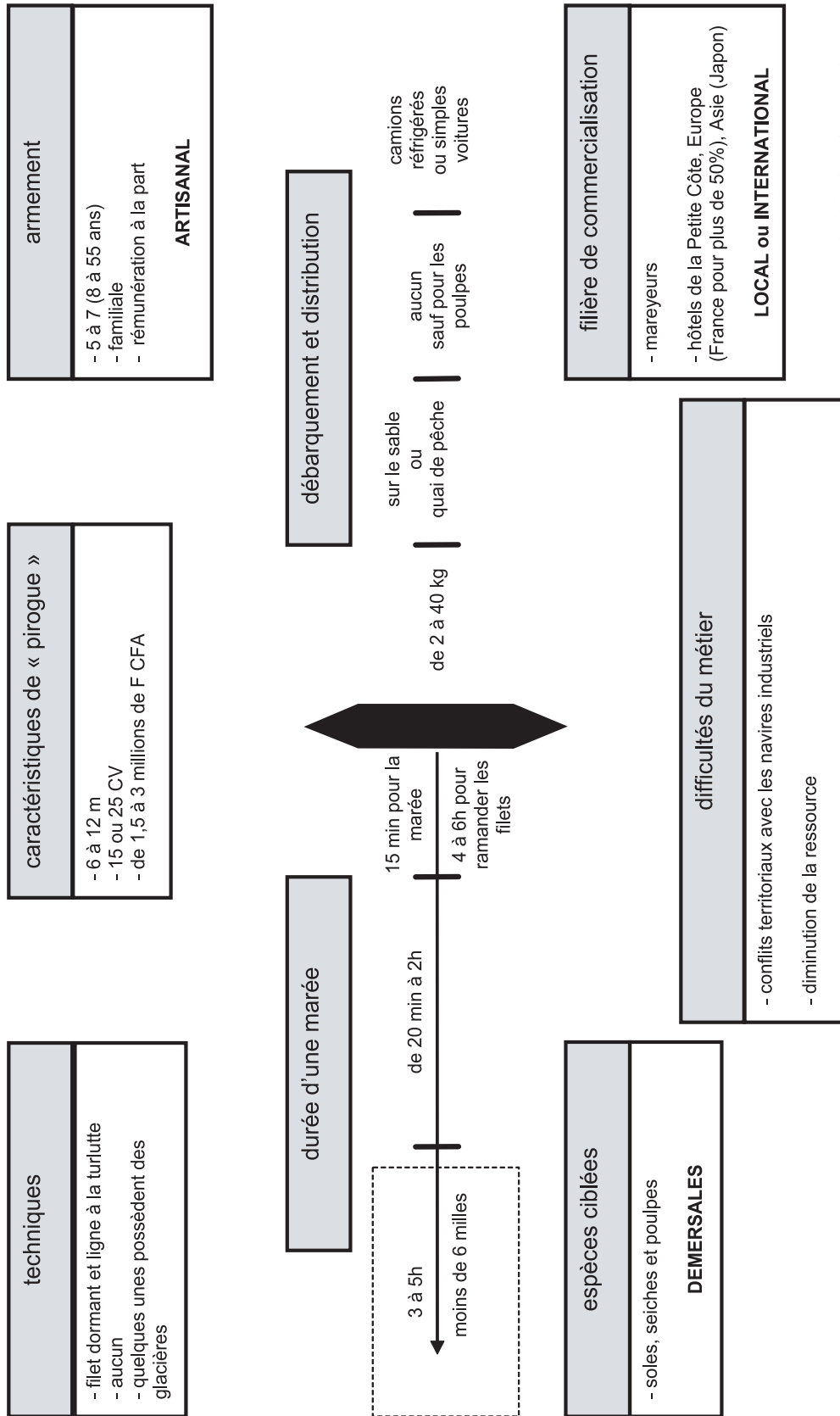
Malgré ces contraintes et l'investissement que requiert l'utilisation de cet engin de capture, les pêcheurs avouent que cette reconversion technique leur a permis d'accroître leurs gains,

⁷⁴ Filet constitué de trois nappes : les deux nappes extérieures étant à larges mailles alors que la nappe située au centre est à mailles plus fines. Le poisson s'emmêle dans l'engin, contrairement au filet maillant encerclant où il est capturé par les opercules.

principalement parce qu'ils ont ciblé leur effort de pêche sur des espèces à forte valeur marchande. Ils admettent aussi que cette technique peut capturer d'autres espèces que celles ciblées, ce qui leur permet de nourrir leur famille, de fournir quelques prises aux activités de transformation artisanale pratiquées par les femmes et de profiter de quelques opportunités de capture. Ainsi, ils avouent s'être spécialisés dans la capture des soles et des seiches mais n'entendent pas dépendre uniquement de ce marché.

D'ailleurs, cette volonté de polyvalence se confirme par une réutilisation de plus en plus importante de la ligne durant l'hivernage, saison durant laquelle la mer est agitée et les remontées de courants chauds entraînent une prolifération de petites algues. L'utilisation du filet dormant devient alors plus délicate puisqu'ils s'abîment davantage, ce qui nécessite de nombreuses heures de travail pour les ramener. À la même saison, le réchauffement des eaux marines entraîne une diminution des espèces telles que les soles et les seiches. L'utilisation des filets dormants devient alors moins rentable et les pêcheurs préfèrent à nouveau utiliser la ligne pour capturer des espèces démersales (mérrou et dorade essentiellement). Confectionnées par leurs propres soins, ces lignes mesurent entre 100 et 200 m de long et ont une résistance de 30 à 80 kg. Ils installent des hameçons tous les mètres auxquels ils fixent des appâts, généralement de la sardinelle fraîche. Cependant, à la suite de la raréfaction de ces ressources démersales et du développement de la pêche des poulpes depuis les années 1990, les pêcheurs utilisent de plus en plus fréquemment la ligne à la turlutte. Ce grappin, soi-disant introduit par les Japonais pour accroître la capture des céphalopodes, semble être une des techniques les plus efficaces pour capturer le poulpe dont les pêcheurs ont constaté depuis 1988 une augmentation des stocks. « Ce phénomène écologique d'éruption de biomasse a été relié à la raréfaction des espèces démersales qui sont soumises à une forte pression de pêche » (Mbaye, 2002). De plus, les demandes accrues de cette espèce sur les circuits de commercialisation, notamment asiatiques, ont entraîné une augmentation des prix dont les pêcheurs de Ndayane veulent profiter. Cette nouvelle technique de pêche nécessite toutefois un grand savoir-faire et comporte certains dangers. À l'aide d'une ligne composée de plusieurs grappins et lestée de plombs d'environ 200 g garnis de matières plastiques aux couleurs vives ou métallisées (généralement du scotch brillant), les pêcheurs essaient d'attirer la curiosité du poulpe pour qu'il sorte des rochers. Ils doivent alors exercer des tractions brutales vers le haut et il n'est pas rare que les grappins restent accrochés aux rochers, ce qui peut couper les doigts des pêcheurs. Mbaye (2002) précise que la turlutte à poulpe est considérée par les pêcheurs sénégalais comme « la ligne la plus fatigante ». Toutefois, plus d'un tiers du parc piroguier ndayanois se consacre à la pêche du poulpe durant l'hivernage et cette proportion ne cesse d'augmenter au fil des années. De plus, certains pêcheurs embarquent désormais à bord de leur pirogue des caissons en bois couverts de polystyrène et remplis de glace afin de conserver les prises (les températures pouvant atteindre 40°C durant l'hivernage). Cela leur permet également d'effectuer des sorties en mer plus longues, même si pour le moment ils n'effectuent que des marées à la journée. La récente diffusion de cette nouvelle technique prouve que les pêcheurs demeurent très

attentifs aux évolutions du marché et qu'ils sont prêts à s'adapter aux innovations technologiques.



S. LE ROUX © CNRS - LETG UMR 6554, GéoItiner

Figure 24 : Descriptif des unités de pêche ndayanoises

Au demeurant, ils sont également capables de rejeter des techniques qui ne leur paraissent pas appropriées à leur environnement. L'échec de l'utilisation du casier en est un exemple flagrant. Introduite au Sénégal dans les années 1970 par des Japonais qui entendent accroître la pêche des céphalopodes, la technique du casier s'est principalement développée sur la Petite Côte. Quelques pêcheurs de Ndayane ont été parmi les premiers à utiliser ce nouvel engin destiné principalement à la capture des seiches. Fabriqué à l'origine en bambou et de forme cylindrique de 1,5 m de long et 0,60 m de diamètre, cet engin est désormais confectionné avec une armature métallique pour résister aux courants. Recouvert d'une nappe de nylon, il est de forme parallélepipedique d'environ 1,20 m de longueur et de 0,80 m de hauteur et de largeur, et comporte deux ouvertures circulaires, chacune placée sur un coté du piège. Disposés en ligne ou en cercle sur des fonds sableux relativement peu profond, ces casiers sont généralement utilisés en complément des filets dormants à seiche durant l'hivernage, pour les mêmes raisons que l'utilisation de la ligne. Cependant, leur utilisation tend à disparaître : en 1996, environ une trentaine de pirogues utilisaient cette technique alors qu'en 2002, seules deux ou trois unités de pêche continuaient occasionnellement à l'utiliser. Les pêcheurs reconnaissent en effet que cet engin comporte de nombreux inconvénients, notamment parce que sa taille relativement imposante empêche d'en embarquer plusieurs sur une pirogue et que les coûts d'entretien sont plus onéreux que pour les filets. De plus, ils jugent cette technique trop sélective. Ils ont donc préféré adopter le trémail qui est également spécialisé dans la capture des seiches.

La capacité des pêcheurs à s'adapter à de nouvelles techniques de pêche en fonction des contraintes écologiques, des innovations technologiques et des opportunités offertes par le marché constitue un des principaux facteurs qui expliquent le dynamisme de leur activité. Le fonctionnement de leur unité de pêche est synthétisé dans la figure 24.

5.1.2 Une organisation spécifique du travail

L'utilisation des filets dormants nécessite une main d'œuvre importante et robuste ainsi que de nombreuses heures de travail pour ramener les filets. La jeunesse des pêcheurs et le dévouement qu'ils accordent à leur métier représentent alors un autre facteur de dynamisme.

5.1.2.1. De jeunes pêcheurs dévoués à leur métier

La moyenne d'âge des pêcheurs avoisine 22-23 ans. Certains d'entre eux n'ont qu'une quinzaine d'années, et le plus jeune pêcheur rencontré était âgé de huit ans. Certes, quelques vieux, âgés d'une cinquantaine d'années, continuent d'aller en mer mais ils représentent une minorité. Cette jeunesse des pêcheurs est un des principaux facteurs de dynamisme puisqu'ils sont tous bien portants, dynamiques et prêts à faire des concessions pour gagner le plus d'argent possible. Cette jeunesse est davantage ouverte aux évolutions que les anciens. Dans les années 1970, la diffusion de la technique des filets dormants était née d'une initiative prise

par de jeunes pêcheurs. Actuellement, le développement de la pêche des poulpes est le fruit de pêcheurs relativement jeunes. Et même si les propriétaires de pirogues sont tous des personnes d'un certain âge, la pêche est aujourd'hui l'affaire des jeunes qui ont de surcroît intégré dès leur enfance une connaissance intime de la mer et du métier de pêcheur.

En effet, la quasi-totalité des pêcheurs embarqués sur les pirogues de Ndayane est originaire de ce village dont la plupart des familles pratiquent la pêche depuis longtemps. Ainsi, dès leur plus jeune âge, les garçons de Ndayane vivent au rythme des sorties en mer de leurs aînés et « baignent » dans le monde de la pêche. La plage de leur village et la cour de la concession familiale, en plus de constituer des espaces de jeu et de découverte, deviennent rapidement des lieux d'apprentissage des petits travaux liés à la pêche. Puis, après un ou deux ans à l'école coranique, la plupart d'entre eux font leur premier apprentissage du métier de pêcheur. Tout d'abord, ils se familiarisent avec le milieu maritime en apprenant à nager et à naviguer sur une pirogue. Ensuite, les aînés leur apprennent à se repérer en fonction de la houle, du vent et des étoiles ainsi qu'à interpréter les signes qui permettent de connaître la nature des fonds et de localiser les lieux de pêche les plus propices. Dès leur enfance, ils vont ainsi développer leur sens prédateur qui leur permettra par la suite de devenir de bons pêcheurs.

Malgré des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des enfants à l'école primaire, les Ndayanois sont fortement attachés au fait que leurs enfants doivent, dès le plus jeune âge, faire l'apprentissage du métier de pêcheur. Même si désormais beaucoup de garçons suivent des études après l'école coranique, plusieurs d'entre eux arrêtent leur scolarisation vers 10 ou 12 ans pour prendre le chemin de la mer. En effet, il n'est pas rare de voir des enfants d'une dizaine d'années participer aux activités de pêche d'une pirogue au même titre que le reste de l'équipage. Ces jeunes sont alors des modèles pour les garçons scolarisés puisqu'ils rapportent de l'argent dans leur famille et qu'ils sont moins soumis aux pressions familiales. C'est sans doute l'une des raisons qui expliquent que la plupart des garçons scolarisés à l'école primaire veulent devenir pêcheurs.

D'ailleurs, la pêche est considérée comme l'activité la plus noble qui puisse exister pour les Ndayanois. Qu'ils soient en cours d'apprentissage ou déjà pêcheurs, la majorité des jeunes rêvent d'acquérir leur propre embarcation et suivre ainsi le modèle de leur père ou de leur grand frère. Depuis quelques années, les plus ambitieux et les plus intrépides envisagent de suivre l'exemple de quelques pêcheurs (environ une trentaine) qui ont réussi à embarquer sur des navires industriels, notamment sur ceux qui appartiennent à des compagnies de pêche espagnoles. Gagnant des sommes supérieures à la pêche piroguière et ayant la garantie d'une retraite et d'une sécurité sociale, ces pêcheurs représentent le summum de la réussite sociale pour de nombreux jeunes. Ainsi, pour les Ndayanois, devenir pêcheur, c'est le rester toute sa vie, c'est signer « un pacte » avec la pêche, la mer et une communauté spécifique.

5.1.2.2. Solidarité familiale et esprit communautaire

L'analyse de la composition des armements met en évidence trois principaux types d'acteurs : le propriétaire de la pirogue, le capitaine de pêche et les membres de l'équipage.

Le propriétaire de la pirogue est le plus souvent un chef de famille d'une cinquantaine d'années en moyenne. Exerçant le métier de pêcheur depuis son plus jeune âge, il a progressivement économisé suffisamment d'argent pour acquérir sa propre pirogue. Une partie de ces chefs de familles possèdent deux pirogues, voire trois pour les plus riches. À partir d'une quarantaine d'années, beaucoup d'entre eux cessent d'aller en mer et confient les embarcations à leurs fils ou leurs neveux⁷⁵ qui deviennent alors responsables de l'unité de pêche.

Parfois dénommé « capitaine de pêche ou de pirogue », il détient des responsabilités d'ordre à la fois technique, financier et social. Il décide des stratégies de pêche à employer, que ce soit les techniques de pêche à utiliser, les espèces à cibler, les zones de pêche à exploiter ainsi que les centres de pêche où migrer. Toutefois, le propriétaire de pirogue intervient parfois dans ces choix en exerçant son droit d'aînesse, mais c'est de plus en plus rare. Le responsable de la pirogue est aussi le garant de la gestion financière de l'unité de pêche, pour l'achat et l'entretien du matériel ou les frais de carburant. De plus, il supervise la vente des produits capturés, comptabilise les gains obtenus et assure leur partage entre tous les membres de l'équipage ainsi que la part qui revient au propriétaire de la pirogue. La rémunération se fait selon le système de part, c'est-à-dire que les gains sont partagés en plusieurs parts : une pour chaque membre d'équipage, une pour le propriétaire du moteur et une pour le propriétaire de la pirogue (généralement c'est la même personne qui possède le moteur et la pirogue). Le responsable de la pirogue détient également un rôle social important puisqu'il se doit de garantir la vie quotidienne de l'ensemble des membres de l'équipage (la nourriture, l'hébergement, les dépenses de la vie courante) durant toute la campagne de pêche. Il doit aussi rendre des comptes aux familles des jeunes embarqués, en assurant à ceux-ci une sécurité en mer, un bien-être à terre, et se porter garant d'une redistribution honnête des gains. En contrepartie, l'ensemble de l'équipage lui doit obéissance et respect, ce qui paraît tout naturel pour les pêcheurs puisqu'ils le considèrent souvent comme un grand frère, ce qui est d'ailleurs parfois le cas.

En moyenne, chaque équipage est formé de cinq à sept pêcheurs dont un ou deux sont de repos pendant que les autres prennent la mer. Le nombre de pêcheurs varie en fonction de la taille de l'embarcation et du nombre de filets qu'elle comporte. Le responsable de la pirogue fait partie de l'équipage et travaille au même titre que les autres membres. Les jours où il est de repos, la sortie en mer s'effectue sous la responsabilité d'un autre membre de l'équipage, généralement l'aîné. Celui-ci dirige alors les opérations en mer et décide des lieux de pêche à

⁷⁵ La relation oncle/neveu est très importante dans la société sénégalaise.

exploiter. Dans la majorité des cas, les membres d'équipage sont recrutés dans l'environnement familial du responsable de la pirogue, par conséquent également dans celui du propriétaire.

Ainsi, puisque les pêcheurs embarqués sur une même pirogue sont unis par des liens de parenté, ils sont tous originaires de Ndayane. Cependant, avec l'augmentation du parc piroguier, la plupart des jeunes du village travaillent déjà sur une pirogue : certains responsables de pirogue sont alors contraints de faire appel à des jeunes provenant des villages voisins, notamment celui de Popenguine où certaines familles ont tissé des liens avec les familles ndayanoises à la suite de mariages. Tous les pêcheurs qui embarquent sur une pirogue sont forcément recommandés par une personne proche de l'entourage du responsable ou du propriétaire. Ce recrutement autour des liens familiaux est un principe essentiel dans l'organisation du travail. Cette pratique permet d'asseoir l'autorité du responsable de pirogue, d'éviter toute querelle entre les pêcheurs et ainsi de renforcer la cohésion de l'équipage.

Cette unité est d'autant plus forte que les membres d'une même pirogue vivent en communauté durant toute la durée des campagnes. Ils habitent dans la même concession et partagent les mêmes repas. Les dépenses quotidiennes sont gérées par le responsable de la pirogue qui constitue une caisse commune avec les gains obtenus de la pêche. De plus, le partage des gains se fait uniquement en fin de campagne lors du retour à Ndayane. Cette pratique, en plus de renforcer la cohésion de l'équipage, assure aux familles des jeunes pêcheurs le contrôle de leurs dépenses ainsi que la main-mise sur une grande partie des gains. Si quelques jeunes pêcheurs avouent que ce système constitue un frein à leur émancipation en les empêchant d'économiser rapidement la somme nécessaire pour acquérir leur propre pirogue, aucun d'entre eux ne remet en cause cette pratique qui, comme ils le rappellent, fait partie de leurs coutumes et plus généralement des valeurs traditionnelles de la société sénégalaise.

Le mode de recrutement basé sur la famille, la vie en communauté ainsi que le système de rémunération à la part sont autant de facteurs qui renforcent les liens de la solidarité entre les pêcheurs d'une même pirogue. Que ce soit en mer ou à terre, l'équipage d'une pirogue forme une sorte de clan, ce qui renforce l'efficacité du travail (photo 23).

Cette solidarité familiale et cet esprit communautaire s'expriment également à l'échelle de la communauté villageoise. La plupart des habitants sont unis par des liens de parenté ou de lignage puisqu'ils sont issus des trois ou quatre familles fondatrices du village. Ainsi, l'ensemble des pêcheurs forme une communauté à laquelle ils sont tous fiers d'appartenir. L'ensemble du parc piroguier développe des stratégies de pêche et une organisation du travail similaire. La solidarité et l'entraide sont de rigueur entre les pêcheurs. En mer, ils s'échangent des informations pour localiser les lieux de pêche les plus propices tandis qu'à terre, ils

préfèrent vendre leurs prises aux mareyeurs ou aux femmes transformatrices originaires du village. De plus, certaines familles ne possédant pas de pirogues ou ne pouvant pas se rendre en mer peuvent confier leurs filets à d'autres pirogues.

L'organisation du travail est faite de telle sorte que chaque pêcheur se sent intimement attaché à la pirogue sur laquelle il est embarqué ainsi qu'à l'ensemble de l'équipage. Cette organisation apparaît dès lors comme un facteur de dynamisme.

5.1.2. Des stratégies de pêche fondées sur la mobilité

Le dynamisme de la communauté des pêcheurs de Ndayane réside ensuite dans le fait que leurs stratégies de pêche sont fondées sur la mobilité. La quasi-totalité des pêcheurs s'installe durant plusieurs mois de l'année dans d'autres centres de pêche du littoral sénégalais pour effectuer des campagnes. Ces phénomènes migratoires, représentés dans la figure 25, sont indissociables de l'évolution de l'activité de pêche dans ce village.

5.1.2.1. Un phénomène ancien et en constante évolution

Cette mobilité existe depuis l'époque de la navigation à la voile puisque certains témoignages précisent qu'en 1936, deux à trois pirogues à voile se rendaient quelques mois de l'année vers les plages de la Presqu'île du Cap-Vert. D'après certains vieux du village, dès les années 1940, trois ou quatre pirogues se dirigeaient également durant trois mois de l'année sur la côte nord dans le village de Kayar. Puis à partir de 1949, certaines vont se diriger vers Joal. Dans les années 1950, la plupart des pirogues à voile effectuaient ainsi trois mois de campagne de pêche à Kayar puis trois mois à Joal avant de revenir exploiter les eaux proches de Ndayane, ce qui permettaient également aux pêcheurs de s'occuper des travaux agricoles.

Au début des années 1960, une grande partie du parc piroguier s'est dirigée vers les centres de pêche de la Presqu'île du Cap-Vert, notamment à Hann et à Yoff, où les prix de vente étaient plus élevés qu'à Ndayane. La croissance démographique de la capitale sénégalaise a entraîné un accroissement de la demande en produits halieutiques auquel les pêcheurs locaux ne pouvaient pas faire face. Les pêcheurs ndayanois ont donc vu un moyen d'écouler à de meilleurs prix leur production, d'autant qu'à la même époque la construction de plusieurs usines de transformation stimulait le marché des produits halieutiques.

À partir des années 1970, la diffusion des moteurs hors-bord a amplifié ces phénomènes migratoires. Les destinations se sont également davantage s'orientées vers les eaux méridionales car les pêcheurs étaient attirés par le nouveau dynamisme du centre de pêche de Joal. Dès 1974-1975, presque l'ensemble des pirogues se dirigeait vers ce centre. Ce redéploiement de la flotte dans les eaux méridionales s'explique par l'évolution des techniques de pêche. Les eaux situées au large de Joal et de l'estuaire du Sine-Saloum, composées

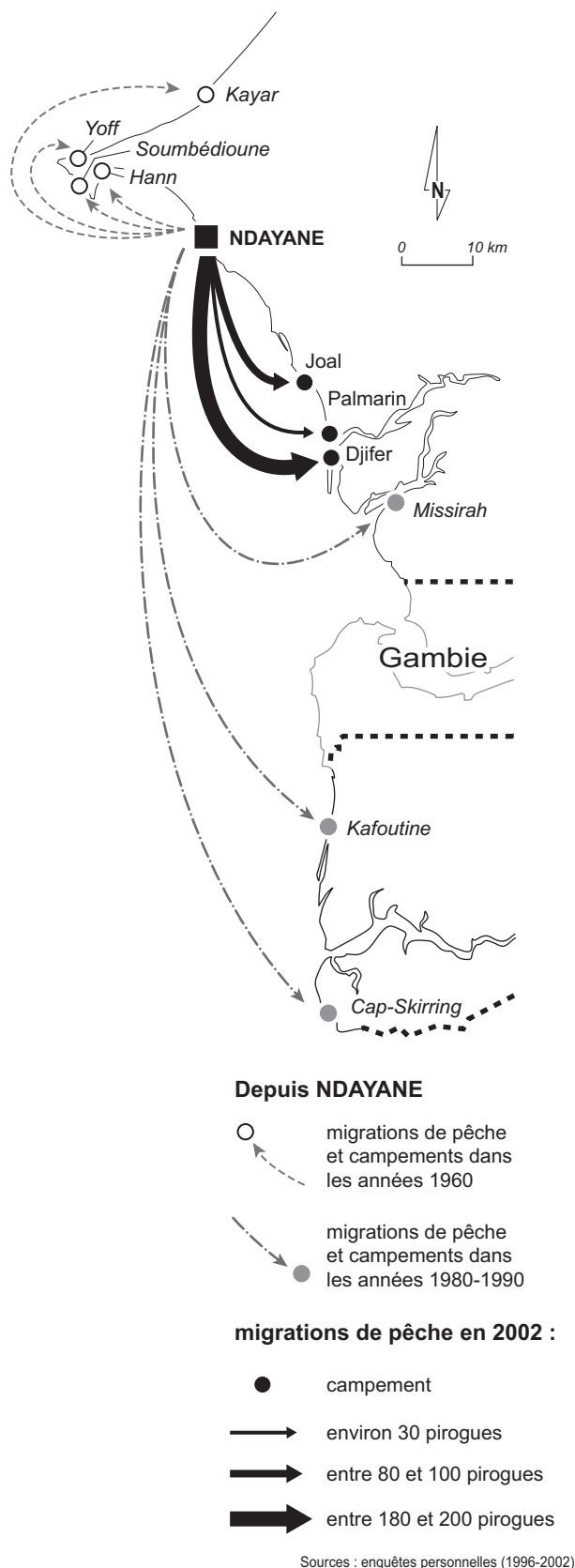


Figure 25 : Évolution des destinations et flux migratoires en 2002

principalement de petits fonds de nature sableuse et soumises à d'importants apports terrigènes provenant des complexes fluvio-lagunaires du Sine-Saloum et de la Gambie, sont propices à la présence des soles et des seiches. De plus, le fait que la mer soit peu agitée dans cette zone favorise l'utilisation des filets dormants.

Dans les années 1980, quelques pêcheurs ont entrepris de mener des campagnes en Casamance où les ressources sont encore plus abondantes. Ils se sont alors installés à Cap-Skiring puis Kafoutine. Mais, à la suite d'attaques de la part de rebelles indépendantistes, ils ont redéployé leur effort de pêche vers les eaux situées à l'embouchure du Sine-Saloum en s'installant de nouveau à Joal, voire pour certains à Djifer.

Au début des années 1990, certains d'entre eux décident de rejoindre Missirah, village situé dans la région du Sine-Saloum où la coopération japonaise a construit un centre de pêche afin de promouvoir le développement des activités halieutiques. Toutefois, à la suite de conflits techniques avec les pêcheurs des îles qui utilisent des filets encerclants, ces pêcheurs sont revenus vers Djifer.

À partir de 1994, date à laquelle la dévaluation du F CFA entraîne une augmentation du prix du carburant, de nombreuses pirogues jusqu'alors installées à Joal, rejoignent également Djifer afin d'être plus proches des lieux de pêche et ainsi limiter les frais d'essence. À la suite de l'augmentation du parc piroguier dans ce centre de pêche qui a pour conséquence de dégrader les conditions de vie (recrudescence des incendies et début d'une épidémie de choléra), quelques capitaines de pirogue décident de s'installer dans le village de Palmarin situé à quelques kilomètres.

5.1.2.2. Répartition actuelle du parc piroguier

Les pêcheurs se répartissent actuellement dans trois centres de pêche : Djifer, Joal et Palmarin.

Le centre de pêche de Djifer s'est développé à partir de 1977 à la suite de la construction d'une usine de transformation du poisson par la Société de pêche du Sine-Saloum. La présence de cette usine a attiré des unités de sennes tournantes provenant de l'ensemble du littoral sénégalais. Djifer connaît alors son époque de gloire : Fréon et Weber (1983) signalent qu'entre 15 000 à 20 000 tonnes de pélagiques étaient débarqués par an. En 1985, puis en 1987, la pointe de Sangomar où est localisé ce centre subit deux cassures dues à l'érosion côtière. L'usine poursuit tout de même son activité jusqu'en 1990, date à laquelle elle ferme, ce qui entraîne le départ des senneurs. Seuls les pêcheurs utilisant des filets dormants restent sur cette plage. Ils sont rapidement rejoints par plusieurs autres unités de pêche dont une grande partie est originaire de Ndayane. Ils constituent actuellement la communauté de pêcheurs la plus importante de Djifer puisque, sur environ 400 pirogues recensées, près de la moitié appartient à des Ndayanois. D'ailleurs, ce village est souvent surnommé « Ndayane bis » par les pêcheurs. Les autres unités de pêche proviennent essentiellement de villages de la Petite Côte (Guéréo, Popenguine, Pointe Sarène notamment). L'attraction exercée par Djifer est si importante ces dernières années que de récents articles de la presse nationale présente ce village comme « un eldorado pour les pêcheurs ». Cette attraction est principalement liée à la proximité de ressources abondantes. Or à la suite de la dévaluation du F CFA, nombre de capitaines de pêche ont décidé de se rapprocher le plus possible des zones de pêche afin de limiter les dépenses en carburant, quitte à débarquer leurs prises dans un centre où les prix de vente sont inférieurs à ceux proposés à Joal. Toutefois, cette différence de prix, qui était en 1997 de l'ordre de 100 F CFA, tend progressivement à s'estomper grâce à une meilleure organisation du mareyage sur la plage de Djifer.

Joal constitue le second lieu de migration pour les pêcheurs de Ndayane. On y recense entre 80 et 100 pirogues ndayanoises sur un total d'environ 600 pirogues. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, Joal constitue l'un des premiers centres de pêche du Sénégal. Le développement de cette plage a été impulsé dans les années 1970 par la construction de la route goudronnée qui permet de rallier Mbour puis Dakar. Ce désenclavement a dynamisé la filière de commercialisation et attiré de nombreux pêcheurs provenant de l'ensemble du littoral sénégalais : des pêcheurs de la côte nord qui ont dû, au début des années 1980, faire face à la raréfaction de certaines espèces démersales, des pêcheurs du Sine-Saloum qui avaient, à partir de leurs îles, des difficultés à écouler leur production d'espèces pélagiques, des pêcheurs à la senne tournante qui ont quitté Djifer à la suite de la fermeture de l'usine, des pêcheurs pratiquant des marées de plusieurs jours dans les eaux casamançaises ainsi que des pêcheurs utilisant des filets dormants. Parmi ceux ci, les Ndayanois ont été dans les premiers à venir s'installer à Joal. Outre la proximité de zones de pêche propices, les pêcheurs

de Ndayane expliquent ce choix par le fait que le mareyage est bien organisé, ce qui permet d'avoir des prix de vente intéressants. Certains reconnaissent également que ce centre de pêche demeure proche de Ndayane (entre une et deux heures de routes) et que la ville offre des conditions de vie plus confortables qu'à Djifer par exemple.

Enfin, une trentaine de pirogues ndayanoise se concentrent sur la plage de Palmarin où l'on recense environ une soixantaine de pirogues pratiquant uniquement la pêche au filet dormant. Comme nous l'avons vu précédemment, les capitaines de pêche, qui ont décidé de s'installer dans ce village, justifient leur choix par le fait que les conditions de vie sont plus agréables qu'à Djifer. Ils précisent également qu'ils sont aussi proches des zones de pêche et que les prix de vente sont approximativement les mêmes. On constate que les pirogues installées dans ce village sont plus petites que celles installées à Djifer et Palmarin et qu'elles possèdent également moins de filets. De plus, on peut se demander si ce choix n'est pas conditionné par une volonté de se détacher de la communauté des pêcheurs de Ndayane afin de se libérer de certaines pressions sociales. Les capitaines de pirogue rencontrés qui ont pris cette décision sont jeunes (moins de 30 ans) et ils revendiquent fièrement leur choix.

Cette analyse de la répartition actuelle du parc piroguier ndayanois met en évidence une certaine stabilisation des pirogues dans deux grands centres de pêche, Joal et Djifer. Toutefois, la constante augmentation du parc piroguier présent à Palmarin (une dizaine en 1996, une trentaine en 2002) prouve que ces migrations ne sont pas figées et que le choix des centres de pêche ne dépend pas uniquement de facteurs endogènes à l'activité de la pêche. Nous reviendrons ultérieurement sur les raisons qui poussent les pêcheurs de Ndayane à migrer. Pour l'instant, ces migrations de pêche soulèvent d'autres interrogations qu'il est nécessaire de développer.

5.1.3. Les migrations de pêche : plus que de simples déplacements de pêcheurs, un exode de population

L'importance des phénomènes migratoires explique le fait que la plage de Ndayane apparaisse déserte puisque presque la totalité des pirogues migrent. Par contre, ces déplacements de pêcheurs ne suffisent pas à expliquer que le village semble « vidé » d'une grande partie de sa population. Si l'on compte en moyenne six pêcheurs par pirogues et qu'environ 300 pirogues migrent, cela fait 1 800 pêcheurs à quitter le village durant les campagnes de pêche. Pourtant, à cette même époque, la population ndayanoise n'est d'environ que de mille personnes sur un total de 4 000. Il semble alors que le déplacement des pêcheurs entraîne un exode d'une partie importante de la population. Quels sont les facteurs qui expliquent cette situation ?

5.1.4.1. Les femmes, actrices essentielles de l'activité de pêche

Si la pêche est une activité d'hommes, la commercialisation du poisson est traditionnellement une activité de femmes. À l'origine, ce sont elles qui s'occupaient de la commercialisation des produits débarqués par leur mari, soit en les vendant frais sur les marchés, soit en les transformant par des procédés artisanaux (fumage, salage ou séchage). Avec le développement du mareyage, elles ne sont plus les seules maîtresses de la commercialisation. Néanmoins, leur rôle demeure important en ce qui concerne le micro-mareyage ainsi que la transformation artisanale qui s'est développée simultanément au développement de la pêche. Actuellement, environ une cinquantaine de femmes travaillent dans le secteur de la commercialisation et de la transformation artisanale du poisson. Leur nombre a sensiblement diminué à la suite de la spécialisation de leur mari dans la pêche des soles et des seiches. Cependant, elles suivent tout de même leur mari sur leurs lieux de migration où généralement elles ont tissé des liens avec d'autres pêcheurs afin de s'approvisionner en poissons et ainsi pouvoir pratiquer leur activité de transformation. Leur présence dans ces centres de pêche leur permet également d'écouler plus facilement leurs produits vers les villes secondaires du pays, même si elles ramènent une partie de leur marchandise au village afin d'alimenter la population locale.

De plus, elles détiennent un rôle essentiel dans le fonctionnement des unités de pêche : lorsqu'une pirogue migre, il est nécessaire qu'une femme accompagne les pêcheurs pour s'occuper de l'ensemble des tâches domestiques (nourriture, entretien de l'habitation, lavage du linge) de la concession où vivent les pêcheurs migrants (photo 24). Sans leur présence, les pêcheurs ne pourraient pas assurer leur quotidien. Elles font donc partie intégrante de la composition d'un équipage. Ainsi, si 300 pirogues migrent, on peut estimer que près de 300 femmes quittent le village pour partir en campagne avec les pêcheurs.

Enfin, on constate que depuis une dizaine d'années, cette présence féminine sur les lieux de migration tend à s'accroître. Auparavant, la majorité des responsables de pirogues avaient deux femmes et, traditionnellement, l'une d'entre elle suivait son mari tandis que l'autre restait au village pour s'occuper des enfants et de la concession familiale. Cependant, étant donné que les responsables de pirogues sont de plus en plus jeunes, ils n'ont en général qu'une femme, ce qui remet en cause cette organisation traditionnelle. Désormais, la femme du capitaine suit son mari avec certains de ses enfants. Elles ne peuvent donc plus uniquement se consacrer aux tâches domestiques des pêcheurs et sont souvent accompagnées par une jeune fille de la famille. Ainsi, plus d'un tiers des femmes suit les pêcheurs dans leur migration. Cette proportion tend d'ailleurs à s'accroître du fait de l'allongement de la durée des campagnes de pêche.

5.1.4.2. Rupture des rythmes migratoires : vers une sédentarisation dans les campements

D'après les témoignages des vieux du village, les migrations s'organisaient auparavant en fonction des saisons climatiques, c'est-à-dire que les pêcheurs migraient durant toute la saison sèche, soit de novembre à mai. Ils restaient au village durant la saison des pluies. Ils ne pratiquaient pas la pêche, les conditions de navigation et de pêche étant plus difficiles, mais ils cultivaient leurs champs.

Ces rythmes migratoires ont progressivement disparu du fait de la motorisation des embarcations qui a permis de rendre la navigation moins tributaire des aléas climatiques. Cette motorisation a également entraîné une augmentation des coûts de production qui a obligé les Ndayanois à se spécialiser dans la pêche, d'autant que les évolutions de la filière de commercialisation ont renforcé le pouvoir commercial de cette activité. À la même époque, la baisse significative de la pluviométrie a entraîné une dégradation de l'agriculture. La population s'est alors spécialisée dans les activités halieutiques au détriment des travaux agricoles. Les rythmes migratoires ne dépendaient plus des saisons climatiques.

De plus, l'utilisation du nylon monofilament puis le développement de la pêche des poulpes ont accru la pratique de la pêche durant l'hivernage. Également, la hausse des coûts de production consécutive à la dévaluation du F CFA ainsi que la raréfaction de certaines espèces (les soles notamment) obligent les pêcheurs à accroître leur effort de pêche en effectuant des campagnes plus longues. Les pêcheurs reviennent ainsi à Ndayane uniquement durant le mois d'août pour se reposer et réparer leur pirogue.

Hormis les rythmes migratoires « collés » sur les saisons climatiques, les pêcheurs revenaient à Ndayane durant les deux grandes fêtes musulmanes : le mois du Ramadan⁷⁶ ainsi que deux ou trois semaines pour célébrer la *Tabaski*⁷⁷. Ces festivités permettent aux pêcheurs de se reposer et de passer du temps en famille au sein du village. Elles sont deux moments privilégiés pour couper les campagnes de pêche. Mais, depuis une dizaine d'années, on observe que les pêcheurs préfèrent prolonger leur campagne durant tout le mois du Ramadan et ne reviennent uniquement que pour la *Korité* qui célèbre la fin de ce mois de jeûne. De même, s'ils profitent encore de la *Tabaski* pour revenir au village, la durée de leur séjour est de plus en plus courte (une à deux semaines). On constate également qu'auparavant ils revenaient toujours avec leur embarcation alors qu'ils préfèrent désormais la laisser sur les plages de migrations où quelqu'un est chargé de les surveiller plutôt que de dépenser de l'argent en carburant pour remonter au village.

⁷⁶ Mois durant lequel les musulmans s'abstiennent de nourriture, de boisson, de tabac, entre le lever et le coucher du soleil. Il correspond au neuvième mois de l'année de l'hégire (ère des musulmans qui commence en 622 de l'ère chrétienne) et est donc calculé en fonction du calendrier lunaire.

⁷⁷ Cette fête, célébrée deux mois et dix jours après la fin du Ramadan, commémore le sacrifice d'Abraham. Chaque musulman se doit, dans la mesure de ses revenus, d'acheter un mouton, l'égorger, le faire griller en famille et en offrir à ses voisins et aux déshérités.

Ainsi, les rythmes migratoires s'estompent face à la nécessité de pêcher toujours plus pour répondre aux contraintes économiques. Les migrations n'ont donc plus rien de saisonnières puisque les pêcheurs demeurent près de dix mois de l'année en campagne, ce qui apparaît comme un nouveau facteur de dynamisme de la pêche mais également comme une des raisons qui accentue l'exode d'une partie de la population.

5.1.4.3. Une nouvelle volonté de recomposer la cellule familiale

À l'instar de la majorité des Sénégalais, les pêcheurs de Ndayane accordent une place très importante à la famille, la solitude et l'éloignement familial sont considérés comme des maux qui empêchent à l'être humain de s'épanouir. Étant donné qu'ils sont de plus en plus éloignés de leur famille du fait de l'allongement de la durée des campagnes, certains pêcheurs aspirent à vouloir reconstituer leur cellule familiale dans les campements de migration. Nombre de capitaines de pirogues sont donc désormais accompagnés de leur femme et des plus jeunes de leurs enfants, les autres demeurant souvent à la charge des aînés de la famille qui restent dans le village (photo 25).

Étant donné que la dizaine de pirogues restant à Ndayane ne suffit pas à approvisionner toute la population en poisson, certaines personnes décident de suivre les pêcheurs dans les centres de migrations afin de vivre dans de meilleures conditions. Par exemple, certains vieux qui ne possèdent pas de pirogues pour subvenir à leur besoin sont contraints de suivre leurs fils aînés pour vivre, tandis que d'autres, ayant toujours été pêcheurs, veulent continuer à vivre dans les centres de pêche où l'animation est plus grande que dans leur village. Ils passent alors la journée sur la plage à discuter entre eux ou aider les plus jeunes à ramener les filets. On peut également se demander si certains ne suivent pas leurs enfants afin de conserver un œil sur le fonctionnement de leur unité de pêche et ainsi intervenir dans les choix stratégiques.

Il est alors possible d'estimer qu'entre dix et treize personnes suivent chacune des pirogues, c'est-à-dire que près de 3000 personnes quittent Ndayane au plus fort des campagnes. Cette désertion n'est pas sans conséquence sur le territoire que dessinent les pêcheurs et leur famille.

Photo 23 : L'équipage, un "clan"



Palmarin, février 1997, S. LE ROUX.

Pêcheurs d'une unité de pêche ndayanoise installée en campagne à Palmarin. Sous le *mbar* de la concession, ils ramendent leurs filets. On constate que la cohésion de l'équipage se confirme également à terre.

Photo 24 : Femmes ndayanoises en campagne de pêche



Joal, janvier 2000, S. LE ROUX.

Elles suivent les pêcheurs sur les lieux de migrations afin de gérer les tâches quotidiennes de la concession. Sans elles, l'unité de pêche ne pourrait pas fonctionner. On remarque que les plus jeunes de leurs enfants les accompagnent.

Photo 25 : Enfants de pêcheurs restés au village



Ndayane, janvier 2004, S. LE ROUX.

Quand les pêcheurs partent en campagne, certains enfants les suivent, tandis que les autres restent au village avec la seconde épouse. Cette prise de vue montre également le fort taux de natalité de la population ndayanoise et le fait que plusieurs ménages vivent dans la même concession. Celle-ci est construite en dur. On remarque sur la droite un plat de *ceebu jën* et toujours la présence de la pêche, puisqu'une tenue de mer pend du *mbar*.

Photo 26 : Paillotes de pêcheurs migrants installés à Djifer



Djifer, février 1997, S. LE ROUX.

Depuis la prise de cette photo en février 1997, certains pêcheurs ont construit des maisons en dur, notamment pour se protéger des incendies qui ravagent régulièrement les paillotes de Djifer.

5.2. Un territoire compartimenté

Profondément marqué par les migrations de pêche, ce territoire apparaît compartimenté puisque l'on observe deux types d'espaces bien distincts : d'une part, les campements de migrations où s'installent les pêcheurs et leur famille durant toute la durée des campagnes et, d'autre part, le village d'origine qui constitue une base arrière pour l'ensemble des migrants. Avant d'analyser ces deux espaces, il semble intéressant d'étudier l'espace maritime qu'exploitent les pêcheurs où, là encore, les conséquences des migrations sont perceptibles.

5.2.1. Deux espaces de production distincts

Ces deux espaces se présentent comme suit : d'une part, les zones de pêche exploitées lors des campagnes et, d'autre part, les eaux qui bordent les terres de Ndayane. Existe-t-il différents modes d'occupation et de gestion selon ces espaces ?

5.2.1.1. L'espace de production des pêcheurs migrants

L'espace de production dessiné par les pêcheurs migrants est constitué de la portion maritime comprise entre le village de Mbodienne au nord de Joal et l'estuaire du Fleuve Gambie au sud (figure 26).

À partir du rivage, celui-ci s'étend sur une largeur d'environ six milles. Cependant, dans la plupart des cas, les pêcheurs exploitent des eaux plus proches du rivage puisqu'ils prennent des amers pour repérer les lieux où ils mouillent leurs filets. Toutefois, on observe, depuis quelques années, une dilatation de cet espace qui semble être liée à la raréfaction des espèces ciblées. Si l'ensemble des pêcheurs exploite approximativement la même zone de pêche, on observe des différences selon les centres de pêche dans lesquels ils s'installent. Dans tous les cas, l'espace de production des pêcheurs ndayanois demeure limité puisqu'ils effectuent uniquement des sorties quotidiennes d'une durée moyenne de six à sept heures. Généralement, les sorties en mer débutent un peu avant le lever du soleil (vers 5h30-6h) afin que les pêcheurs puissent rentrer vers midi, heure à laquelle les mareyeurs sont les plus nombreux à vouloir acheter des soles et des seiches puisqu'une partie de ces espèces, et plus particulièrement les soles, sont destinés aux hôtels.

Le repérage des lieux de pêche les plus propices repose sur la connaissance intime du milieu maritime, le savoir-faire et l'expérience des pêcheurs, dont certains fréquentent cette zone de pêche depuis près de vingt ans. Ils ont donc une parfaite connaissance de cet espace maritime et savent, selon les conditions climatiques et hydrologiques, quel endroit est le plus productif. Si la plupart du temps, les zones de pêche sont repérées par rapport à des amers, il arrive également que les pêcheurs s'entraident pour repérer les lieux de pêche les plus propices. Si des pêcheurs « tombent sur un coin » et qu'ils croisent une autre pirogue de Ndayane, ils lui

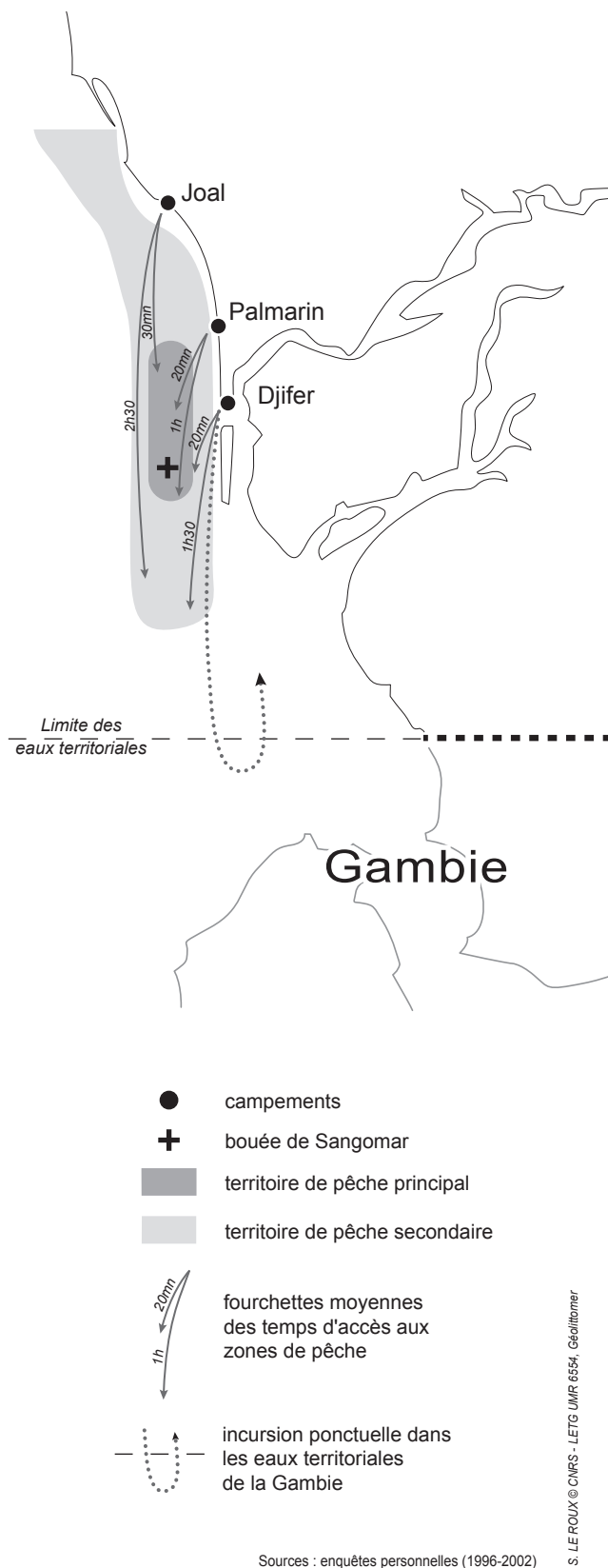


Figure 26 : Territoires de pêche des unités migrantes

premier temps, ils se plaignent de conflits avec d'autres pêcheurs piroguiers. La plupart d'entre eux se règlent à l'amiable entre les différents protagonistes et, dans le cas où aucun

font signe. Cette solidarité s'opère toutefois uniquement avec les pêcheurs originaires de la même communauté villageoise.

L'absence d'une toponymie commune révèle une faible appropriation des lieux de pêche. Toutefois, certaines filières peuvent rester plusieurs mois en mer et parfois au même endroit s'il s'avère être un « bon coin », on peut alors se demander si cette pratique ne constitue pas, dans une certaine mesure, une forme d'appropriation. Par contre, ces zones de pêche ne font pas l'objet d'une appropriation particulière de la part des pêcheurs autochtones. La population locale, d'origine ethnique *Serer*, a traditionnellement développé des modes d'exploitation fondés sur l'agriculture et n'a commencé à pratiquer la pêche qu'au contact des pêcheurs migrants. Cette reconversion halieutique n'est d'ailleurs que le fait de quelques personnes, même si elle semble être de plus en plus importante, notamment au niveau du village de Palmarin (nous y reviendrons ultérieurement). Aucun de ces pêcheurs autochtones ne revendique pour autant une quelconque souveraineté sur les eaux qui bordent leur village. Au contraire, consciente que l'arrivée massive de pêcheurs migrants favorise le dynamisme économique de leur région, la population locale est prête à faciliter leur installation.

En revanche, les pêcheurs reconnaissent que leur espace de production est soumis à des situations conflictuelles. Dans un

accord ne pourrait être trouvé, certains pêcheurs font alors appel au comité des pêches de Joal, voire à la brigade de gendarmerie, mais cela demeure exceptionnel.

Les pêcheurs se plaignent davantage de la difficile cohabitation avec les navires industriels. Nombre d'entre eux dénoncent le fait que certains chalutiers ne respectent pas la zone des sept milles réservée à la pêche piroguière⁷⁸. Pourtant, plusieurs pêcheurs ont eu à déplorer la destruction de leurs filets par des chalutiers industriels. En 1997, l'un d'entre eux en a perdu 107 tandis qu'un autre a surpris un autre chalutier en train de détruire 140 de ses filets. Ayant réussi à relever l'immatriculation de ce chalutier en infraction, il a entrepris des démarches pour être dédommagé mais, jusqu'à présent, elles sont restées vaines. Près d'une cinquantaine d'unités de pêche de Ndayane ont ainsi subi entre 1996 et 2000 des faits similaires. Heureusement, aucune perte humaine n'est à déplorer, ce qui n'est pas toujours le cas puisque les chalutiers, se sachant en infraction, éteignent leurs feux de position afin de ne pas être repérés. Il arrive alors qu'ils rentrent en collision avec des pirogues. Toutefois, depuis 2000, quelques pêcheurs reconnaissent que ces conflits avec la flotte industrielle tendent à diminuer, mais cette compétition sur la ressource continue de s'exercer. Par contre, ils continuent de dénoncer le rôle de ces chalutiers dans la diminution de certaines espèces et ils s'indignent du fait que les chalutiers capturent des individus (notamment des seiches) de taille plus petite que ceux qu'ils capturent dans leurs filets. Les pêcheurs sont ainsi unanimes pour reconnaître que la pêche industrielle constitue la principale source de menace pour la pérennité des ressources halieutiques, par conséquent pour l'avenir de leur métier. Cette difficile cohabitation semble d'ailleurs le fait le plus marquant sur l'espace de production de ces pêcheurs.

5.2.1.2. Existe-t-il une mer « ndayanoise » ?

Le second espace de production des pêcheurs ndayanois se situe aux abords des terres de leur village. Il s'étend approximativement de Toubab-Dialaw à Guéréo et ce, sur une largeur d'environ quatre milles. Ils pêchent d'ailleurs parfois à moins de 300 m du rivage (figure 27).

Contrairement à l'espace de production étudié précédemment, celui-ci est peu exploité en raison de la migration de la majorité des pirogues. Durant la majeure partie de l'année, seule une dizaine de pirogues exploite ces eaux, principalement à l'aide de filets dormants à sole. De taille plus modeste que les pirogues qui partent en campagne (environ six mètres), ces embarcations comportent des filières de petites tailles (environ un à deux kilomètres). Les équipages de ces pirogues sont également réduits (quatre pêcheurs au maximum) et sont nettement plus hétéroclites. En règle générale, ce sont des propriétaires de pirogue d'un certain âge (plus de 50 ans) qui ont cessé d'aller en campagne mais qui continuent de pêcher pour nourrir leur famille et pratiquer leur métier. Deux d'entre eux, âgés de plus de 60 ans, ont été parmi les premiers pêcheurs de Ndayane à partir en campagne du temps de la navigation à la voile. Ils ont ensuite connu le début de la motorisation et ont été également

⁷⁸ Selon la loi du 18 août 1987.

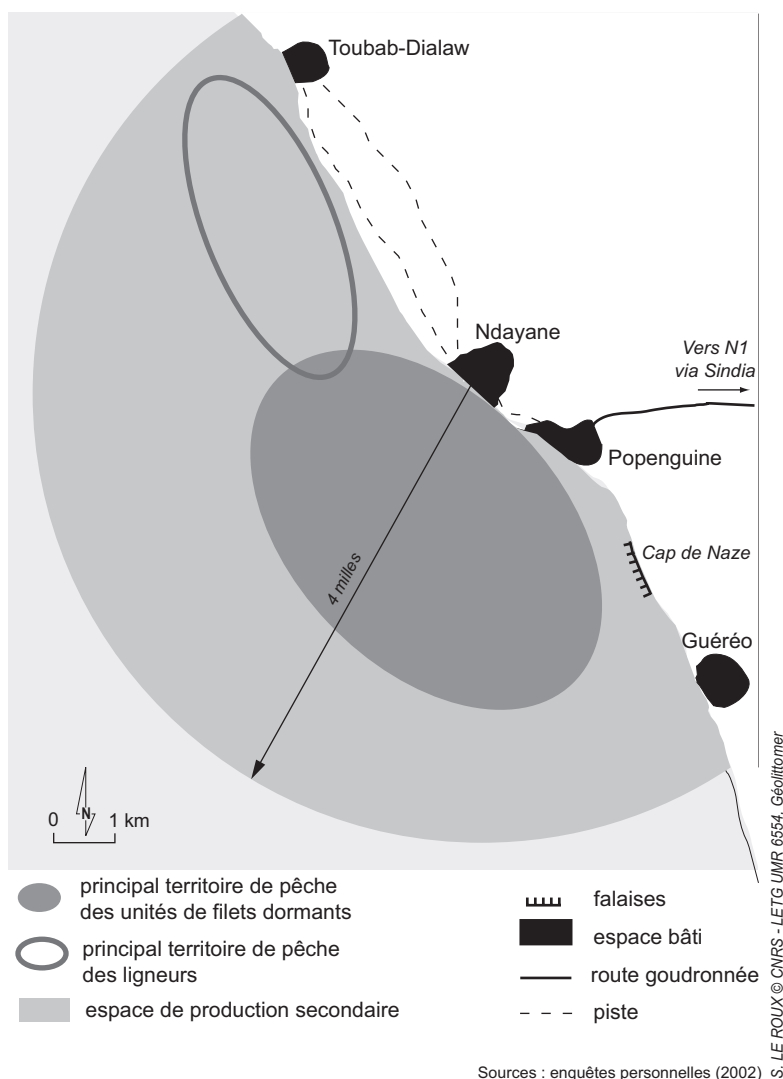


Figure 27 : Territoires de pêche proches du village

nature des fonds, et une solide expérience de la pêche, ces vieux savent précisément où placer leurs filets qu'ils laissent parfois une grande partie de l'année en mer. Utilisant uniquement des filets en nylon monofilament à cause de l'importance des fonds rocheux, ils capturent principalement des soles. Cependant, la faible sélectivité de cet engin permet aussi de capturer d'autres espèces. Leurs prises restent toutefois modestes : ils ne ramènent parfois que deux ou trois poissons, ce qui compense à peine les frais de carburant. Tous possèdent d'autres pirogues parties en campagne et dont ils ont confié le fonctionnement à leurs enfants.

Durant l'hivernage, les eaux qui bordent Ndayane font l'objet d'une exploitation plus intense puisque quelques pirogues migrantes reviennent au village. Les pêcheurs exploitent alors les fonds rocheux qui s'étendent au nord jusqu'à Toubab-Dialaw en pratiquant la pêche des poulpes (figure 27). Cependant, cette activité demeure limitée puisque les pêcheurs sont de moins en moins nombreux à revenir durant l'hivernage et lorsqu'ils reviennent, c'est pour se reposer.

parmi les premiers à utiliser des filets dormants. Deux autres, d'environ 45 ans, ont été les premiers à s'aventurer en campagne vers la Casamance avant de s'installer à Djifer. Pratiquant la pêche depuis leur enfance, ils sont considérés par l'ensemble de la population comme le symbole de la première génération de grands pêcheurs du village. Aucun d'entre eux n'envisage d'arrêter d'aller en mer et ils entendent continuer leur activité tant que leur santé le permette. Ils sont souvent accompagnés de jeunes garçons d'une dizaine d'années qui font ainsi leur apprentissage du métier.

Ayant une parfaite connaissance de l'environnement maritime immédiat, notamment de la

Cet espace de production est ainsi peu exploité par les pêcheurs de Ndayane. L'absence d'une toponymie précise et commune montre que cet espace n'est soumis à aucune forme d'appropriation communautaire. Ils partagent leurs zones de pêche avec les pêcheurs de Popenguine (une dizaine de pirogues) ainsi qu'avec les pêcheurs à la ligne de Toubab-Dialaw (une soixantaine de pirogue). Ils n'y interdisent pas l'accès, hormis à ceux qui utilisent des techniques de pêche nuisibles. En 1998, des pêcheurs issus de la Presqu'île du Cap-Vert (Ouakam et Ngor) ont été surpris à pêcher à la dynamite ainsi qu'à l'aide de produits chimiques : ils ont été appréhendés par les pêcheurs de Ndayane qui les ont ensuite conduits à la brigade de gendarmerie de Popenguine.

Il n'existe donc pas de mer ndayanoise et, au contraire, les pêcheurs affirment que la mer est un espace libre.

5.2.1.3. La mer, un don de Dieu libre d'accès

Si les évolutions de la pêche piroguière ont conduit les pêcheurs de Ndayane à considérer les ressources halieutiques comme un produit commercial, ils continuent toutefois de percevoir la mer comme un don d'Allah pour l'Homme. L'imam du village explique que « dans la religion musulmane, la mer a été créée par Dieu pour l'homme. Elle appartient donc à tout le monde et tout le monde peut en retirer ses ressources ». Fervents pratiquants de l'Islam, ces pêcheurs considèrent ainsi la mer comme un espace libre de toutes contraintes autres que celles imposées par la nature, c'est-à-dire par la volonté de Dieu. Elle est peut donc être exploitée en tout lieu par toutes les personnes qui arrivent à la dompter et à capturer ses ressources. Cette perception très libre de l'espace maritime est d'autant plus forte qu'ils ont fondé le développement de leur activité de pêche sur la mobilité. Ainsi, en tant que pêcheurs migrants, l'espace maritime doit être libre d'accès.

Néanmoins, ils reconnaissent que cette liberté n'empêche pas le respect de certaines règles élémentaires. Par exemple, il leur paraît normal que la première pirogue arrivée sur un lieu de pêche soit prioritaire. Chaque pêcheur se doit également de respecter le matériel des autres pêcheurs. De même, il est normal de respecter une distance suffisante entre chaque filière ainsi que le parallélisme. Il est également normal de venir en aide à tout pêcheur ou navigateur en difficulté. Toutes ces règles font partie du savoir-faire transmis de génération en génération au même titre que l'art de la pêche. Pourtant, depuis quelques années, des pêcheurs s'offusquent du fait que certaines unités de pêche ne respectent pas ces règles élémentaires. Ils mettent surtout en cause les unités de sennes tournantes dont les équipages sont formés de personnes qui ne sont pas issues de communautés de pêcheurs. En effet, ils constatent une augmentation des situations conflictuelles entre les pêcheurs artisans et expliquent cette situation par le fait qu'il existe de plus en plus de pêcheurs non issus de communautés traditionnelles.

En ce qui concerne la gestion des ressources, ils sont peu sensibles à ce nouvel impératif même s'ils reconnaissent la diminution à la fois quantitative et qualitative des stocks de certaines espèces. Pour la majorité d'entre eux, cette situation est due à la pêche industrielle. Ils ne remettent pas en cause leur pratique. Seuls quelques capitaines de pirogues, généralement ceux qui ont suivi une scolarisation, s'inquiètent de cette diminution des ressources. Ce sont également les seuls pêcheurs à être plus ou moins attentifs à la législation relative à la pêche piroguière. Par exemple, peu de pêcheurs sont au courant que depuis cinq ans un décret interdit l'utilisation du monofilament. D'autre part, si certains s'inquiètent de la future création d'une Aire marine protégée (AMP) par le WWF entre Palmarin et Joal, la plupart d'entre eux ne sont pas au courant de cette décision. Et ceux qui le sont rétorquent que cela ne changera pas leurs habitudes.

Pour la quasi-totalité des pêcheurs de Ndayane, la mer est espace de liberté grâce auquel ils peuvent vivre et nourrir leur famille. Ils ont toujours pratiqué la pêche et l'État ne pourra pas leur interdire de pratiquer leur métier. Le seul qui leur permet de vivre et celui à travers lequel ils fondent leur identité.

5.2.2. Les campements de migrations

Le lieu où s'installent les pêcheurs migrants durant leur campagne constitue un espace de vie privilégié pour les Ndayanois. Que ce soit une ville comme Joal, une ville-campement comme Djifer ou un village comme Palmarin, la vie des pêcheurs se concentre principalement autour de la plage où s'effectuent les débarquements et l'échouage des pirogues, et de la concession où ils vivent.

5.2.2.1. Physionomie des plages de Joal, Djifer et Palmarin

À l'instar des précédentes études de cas, les plages constituent, pour les pêcheurs de Ndayane, le lieu de contact avec la filière de commercialisation. Elle représente également un lieu de rencontre privilégié entre les pêcheurs migrants de la même communauté. En attendant le retour des pirogues, les pêcheurs, dont c'est le jour de repos, s'y retrouvent pour discuter et échanger des informations sur l'état de la pêche mais également sur les nouvelles quotidiennes qui proviennent de Ndayane. De plus, la plage de débarquement constitue un autre attrait pour ces pêcheurs puisque le choix de leurs campements de migration est conditionné par son organisation. La figure 28 décrit les modes d'occupation et d'appropriation de ces trois plages.

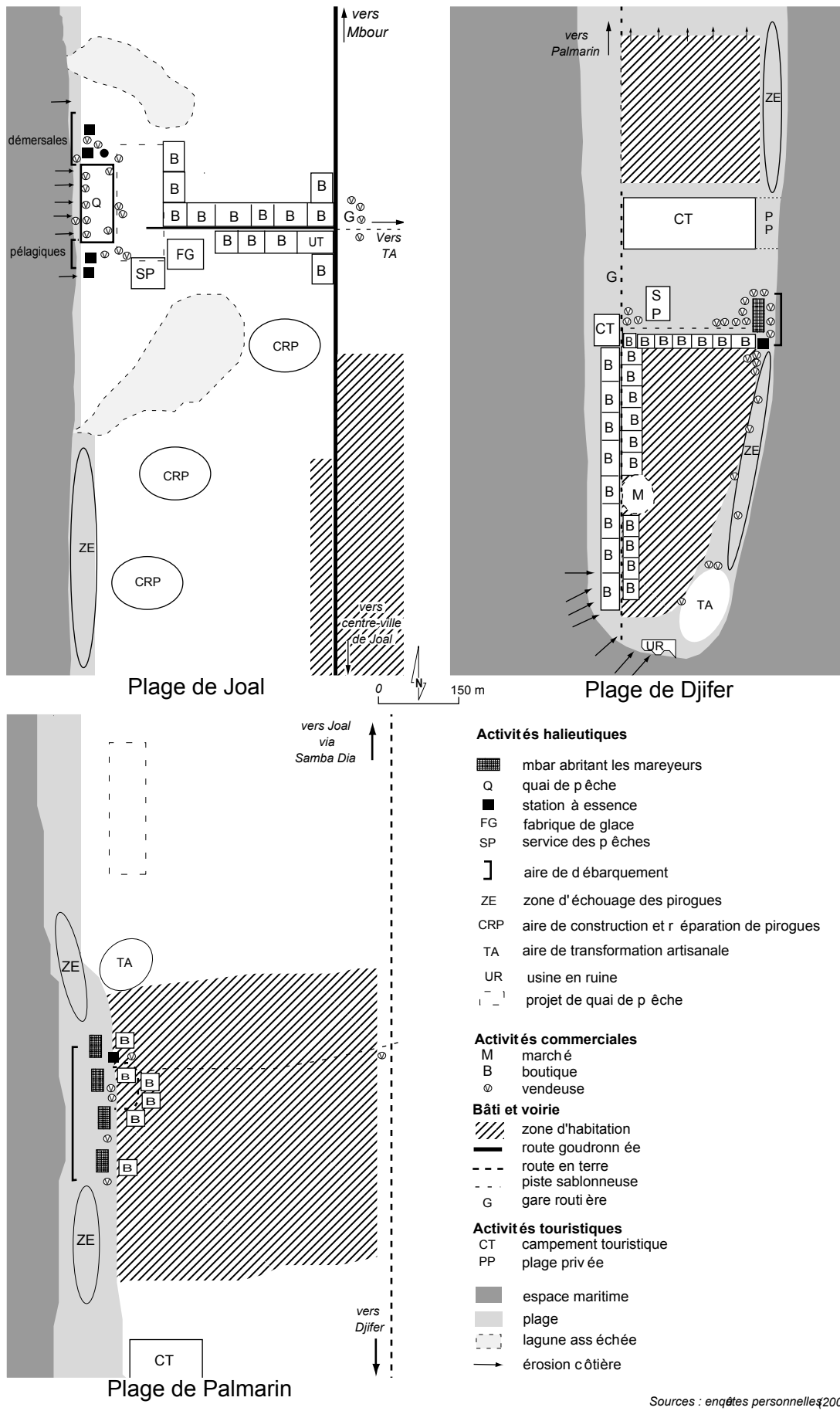


Figure 28 : Modes d'occupation des plages de Joal, Djifer et Palmarin

Située à l'entrée nord de la ville de Joal, la plage de débarquement s'organise autour d'une halle couverte d'une quarantaine de mètres de long sur une quinzaine de large. Construite en 1995, elle sert aux transactions de vente des produits débarqués. Le centre de pêche de Joal dispose également de quatre stations à essence, d'une usine de glace, d'un bâtiment abritant le service administratif des pêches et d'un phare de signalisation. L'ensemble de ces infrastructures est entouré d'une réserve foncière destinée à l'installation d'infrastructures, d'industries ou de commerces liés au secteur de la pêche, mais, pour l'instant, seuls quelques réparateurs de moteurs ou vendeurs de matériels de pêche s'y sont installés. De plus, de l'autre côté de la route qui permet de rallier Mbour, un terrain vierge a été spécifiquement réservé à la transformation artisanale. L'aménagement de ce centre a été impulsé par l'État sénégalais au milieu des années 1990 afin de lutter contre l'extension anarchique des activités halieutiques sur l'ensemble de la plage de Joal. Cette volonté politique s'est tout d'abord heurtée à l'opposition de la majorité des pêcheurs dont ceux de Ndayane. Les principales raisons de discorde étaient liées au choix du site de la halle à marée (ou quai de pêche) qui, pour les pêcheurs, se trouvait trop excentrée par rapport à leurs habitations. Ils dénonçaient également le manque de concertation et l'intervention des forces de l'ordre pour obliger les pêcheurs, les mareyeurs et les femmes transformatrices à pratiquer leurs activités dans les aires réservées. Actuellement, l'ensemble des activités de pêche se concentre dans ces deux aires et les différents utilisateurs se sont parfaitement appropriés les lieux. Ainsi, quotidiennement, les pêcheurs débarquent leurs prises au niveau du quai de pêche et en profitent pour s'approvisionner en essence avant de repartir échouer leur embarcation sur une portion de plage située plus près de leurs habitations. Cependant, de nouvelles critiques sont actuellement formulées puisque la montée significative des eaux a restreint la portion de plage située devant le quai de pêche où les pêcheurs échouent habituellement leurs embarcations. En 2000, l'avancée de la mer a partiellement détruit le mur du quai de pêche, ce qui oblige désormais les pêcheurs à accoster leurs pirogues de chaque côté de cette structure afin que leurs embarcations ne cognent pas contre le mur en béton. L'espace pour accoster s'est ainsi considérablement réduit, ce qui rend le travail de débarquement délicat (photo 27, 28, 29, 30). Malgré la réfection du quai de pêche, les pêcheurs s'inquiètent de cette situation et annoncent que si l'espace d'accostage se réduit encore, ils seront dans l'obligation d'accoster plus loin, ce qui risque de profondément modifier l'aménagement du centre de pêche.

La physionomie de la plage de Djifer est différente puisque, hormis une station à essence et un bâtiment qui abrite le service des pêches, il n'existe aucune infrastructure portuaire. Le débarquement et le mareyage se font alors sur le sable. Les débarquements s'effectuent sur un espace restreint au-delà duquel se regroupe l'ensemble des mareyeurs (une trentaine environ sans compter les *baol-baol*). Ceux-ci font leurs transactions sous des *mbar* où sont installés plusieurs congélateurs remplis de glace mais non raccordés à l'électricité, Djifer n'étant pas électrifié. La maîtrise de la chaîne du froid constitue une contrainte majeure puisqu'il n'existe pas de fabrication de glace. Les mareyeurs doivent s'alimenter à Joal. Le débarquement, la vente

et le transport du poisson est alors une véritable course contre la montre. Remplies de poissons, des camionnettes font la navette jusqu'à Joal en traversant parfois la lagune asséchée pour gagner du temps. On constate toutefois, depuis quelques années, une meilleure organisation du transport des produits du fait de la présence de mareyeurs travaillant pour des usines de Dakar qui ont à leur disposition des camions frigorifiques.

En plus de ce manque d'infrastructures, la plage de Djifer est confrontée à une surfréquentation et la multiplicité des utilisateurs de cet espace entraîne toutes sortes de conflits et de querelles. Les collisions entre pirogues sont courantes et l'efficacité du travail semble amoindrie par le manque d'espace. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le village de Djifer est confronté à une forte érosion côtière. En 1996, les ruines de l'ancienne usine de transformation du poisson servaient de toilettes aux habitants. En 2002, ces ruines ont presque complètement disparu sous l'eau, et la mer menace désormais l'aire de transformation artisanale située à l'extrémité méridionale du village ainsi que certaines habitations situées du côté de l'océan. Du côté du fleuve où s'effectuent les débarquements, le trait de côte est plus stable mais lors des grandes marées, la mer monte tout de même jusqu'au mur de la station à essence. Ce processus d'érosion est d'autant plus inquiétant qu'il semble s'accroître avec l'augmentation de la pression anthropique liée à l'arrivée constante de nouveaux pêcheurs. Enfin, cette plage est confrontée à une importante insalubrité puisqu'elle sert de lieu de dépôt des déchets domestiques ainsi que de lieu de soulagement.

À l'opposé, la plage de Palmarin paraît déserte, même si on observe le développement constant des activités halieutiques. En 1996, il n'y avait qu'une dizaine de pirogues alors qu'en 2002, on en recense 58 (26 appartenant à des Ndayanois, sept à des pêcheurs de Guéréo, une à des pêcheurs de Nianing et 24 à des habitants de Palmarin). De même, en 1996, la vente des produits se faisait sous un *mbar* par l'intermédiaire de deux ou trois mareyeurs qui transportaient ensuite leurs prises en voiture vers Joal. Actuellement, on comptabilise plus d'une dizaine de mareyeurs dont certains vendent désormais leurs produits à des usines qui viennent les récupérer avec des camions frigorifiques. Une station à essence a également été construite et les claies de séchage nécessaires à la transformation du poisson sont de plus en plus nombreuses. Inexistante il y a à peine dix ans, l'activité de pêche ne cesse de se développer sur cette plage. Impulsée par quelques pêcheurs de Ndayane qui ont été les premiers à s'y installer, elle se développe désormais par le biais de la population locale qui, au contact des pêcheurs migrants, s'est formée à cette nouvelle activité. De plus en plus d'habitants de Palmarin veulent posséder leur propre pirogue, même si elles sont relativement plus petites que celle des pêcheurs migrants. Cette augmentation du parc piroguier a entraîné une meilleure organisation du mareyage et un développement des activités liées à la transformation artisanale.

L'analyse de la physionomie de ces plages met en évidence trois modèles de plages sur lesquels nous reviendrons ultérieurement (cf. chapitre 7).

Photo 27 : Quai de pêche de Joal en 1997



Joal, janvier 1997, S. LE ROUX.

La prise de vue est réalisée à partir du rivage. On remarque que de nombreux vendeurs au détail se sont installés à proximité du quai.

Photo 28 : Scène de débarquement sur la plage de Joal en 1997



Joal, janvier 1997, S. LE ROUX.

La prise de vue est réalisée à partir du quai de pêche. On remarque, au premier plan, des porteurs avec leurs tas (paniers) attendent le retour des pirogues, tandis qu'en arrière-plan des pirogues accostent afin de débarquer les prises. On constate également la présence de nombreuses femmes.

Photo 29 : Quai de pêche de Joal en 2002



Joal, mars 2002, S. LE ROUX.

La prise de vue est réalisée d'une pirogue. On remarque l'avancée significative de la mer qui a partiellement détruit le quai de pêche et qui rend l'accostage des pirogues périlleux.

Photo 30 : Accostage des pirogues à Joal en 2002



Joal, mars 2002, S. LE ROUX.

Du fait de l'avancée de la mer, les pirogues accostent désormais de chaque côté du quai, sur un espace restreint. Les pêcheurs en profitent pour s'avitailier en essence.

5.2.2.2. La concession, lieu de vie et de travail

Hormis la plage, la vie des pêcheurs se déroule principalement dans la concession où ils vivent durant les campagnes. La vie quotidienne s'y écoule au rythme du travail des pêcheurs (une journée de pêche parmi tant d'autres). Ainsi, plus qu'un simple lieu de vie, la concession constitue un lieu de travail où tout est organisé en fonction de l'activité de la pêche.

Elle constitue la base de l'unité de pêche puisque l'ensemble de l'équipage vit dans la même habitation. Généralement, le responsable de la pirogue possède sa propre chambre où il vit avec sa femme et ses enfants tandis que le reste de l'équipage dort dans une autre pièce. L'ensemble des personnes qui vivent dans la même concession forme un clan qui fonctionne comme une grande famille. Il arrive parfois que plusieurs équipages se regroupent dans la même concession, soit parce que les pirogues appartiennent à un seul propriétaire, soit parce que les responsables de pirogue ont décidé d'habiter la même concession afin de partager les frais de location. Certaines concessions de Joal regroupent parfois jusqu'à six pirogues, soit plus d'une soixantaine de personnes.

Le type d'habitat originel de ces pêcheurs migrants est constitué de maison en pailles (photo 26). Toutefois, si ces paillotes demeurent le principal type d'habitation des pêcheurs installés à Djifer, la majorité de ceux qui sont installés à Joal et à Palmarin vivent dans des constructions en dur qu'ils louent auprès de la population locale. À Joal, certains d'entre eux louent la même concession depuis plus de dix ans tandis que d'autres affirment vouloir construire leur propre maison en dur. Mais jusqu'à présent, voulant contrôler le tissu urbain en évitant la diffusion anarchique de l'habitat, la municipalité attribue peu de terres. Elle tient à des pêcheurs migrants. À Djifer, on observe, depuis environ cinq ans, que certains pêcheurs, par crainte des incendies qui détruisent tous les ans plusieurs paillotes, ont construit des maisons en dur. Cette pratique, également révélatrice d'une volonté de se sédentariser, tend à se confirmer puisqu'en 2002 on en recense plus d'une vingtaine contre seulement deux en 1996. L'attribution des terres et la construction d'habitations ne posent pas de problèmes pour le pouvoir local puisque les conseillers de la communauté rurale de Palmarin dont dépend Djifer sont favorables à l'installation des pêcheurs migrants qui participent activement au développement économique de leur communauté. D'ailleurs, il paraît important de souligner que les pêcheurs ne demandent parfois aucune autorisation pour s'implanter ou construire une maison en dur. Ils sont à Djifer depuis longtemps et ne voient pas de raisons à entreprendre une telle procédure. On note ainsi une rapide extension de l'habitat (plus de 150 concessions entre 1996 et 2002), ce qui n'est pas sans poser de nouveaux problèmes environnementaux puisque cette extension augmente la pression sur les mangroves situées au bord du Sine.

Toutefois, même si l'analyse du type d'habitat des pêcheurs migrants met en évidence une volonté de sédentarisation, les habitations, qu'elles soient en dur ou en paille, demeurent

rudimentaires et peu équipées. Peu d'entres-elles, si ce n'est à Joal, sont raccordées à l'électricité. Aucune n'est reliée au réseau d'adduction d'eau. Les équipements sanitaires sont quasi-inexistants ou très précaires (une simple dalle en pierre pour se doucher, un trou dans le sable ou la plage en guise de toilettes). Les pêcheurs dorment sur des nattes ou des mousses dans de petites pièces où ils entassent également le matériel de pêche. Tout est organisé de façon sommaire et provisoire puisque, pour les pêcheurs, ces concessions sont principalement des lieux de travail même s'ils y vivent parfois près de dix mois de l'année.

5.2.2.3. Intégration des pêcheurs migrants à la vie socio-économique des campements

Les pêcheurs ndayanois s'intègrent pleinement au tissu socio-économique et sont heureux de vivre dans ces campements. On remarque que nombre d'entre eux y sont profondément attachés. Que ce soit à Joal, Djifer ou Palmarin, ils sont fiers d'être installés dans ces campements qui constituent pour eux une seconde identité. Ils font tous partie de la communauté de Ndayane mais ils aiment se démarquer selon leur campement de migration. Certains tissent des liens affectifs avec la population locale. On constate, par exemple, un nombre important de mariages entre les pêcheurs ndayanois installés à Djifer et des jeunes femmes des villages du Sine-Saloum. À Joal, certains pêcheurs pratiquent la lutte sénégalaise qui constitue à l'origine une spécificité culturelle des populations *Serer*. Plus récemment, quelques enfants de pêcheurs de Ndayane qui poursuivent leur scolarité après l'école primaire, se sont inscrits au collège de Joal. De plus, certains pêcheurs, las de subir des sollicitations, notamment financières, de leur entourage familial lors du retour à Ndayane, sont pressés de retourner dans les campements de migrations. Ils s'y sentent plus libres et considèrent que la vie y est plus agréable. Il y a des bals, des cinémas et de nouvelles filles à courtiser, loin du regard de la famille et de la pression communautaire. Les campements deviennent ainsi des lieux de liberté et d'émancipation pour les jeunes pêcheurs. De plus, on constate que nombre d'entre eux ont une meilleure connaissance de leur campement de migration que de leur village natal.

Toutefois, cette intégration reste principalement confinée au plan socio-économique. Peu de pêcheurs s'investissent dans la vie associative locale. Seule une dizaine d'entre eux s'intéressent aux actions du comité de pêche de Joal. De même, peu de femmes qui pratiquent la transformation artisanale adhèrent à un GIE. Cette faible implication dans la vie locale se retrouve également au niveau politique puisque aucun d'entre eux ne participe à la vie politique des campements de migrations. Seuls quelques pêcheurs ont des contacts avec les comités de quartier de Joal dont le rôle consiste surtout à régler les éventuels conflits de voisinage qui peuvent exister entre la population locale et les pêcheurs migrants.

Ainsi, même si les pêcheurs vivent près de dix mois de l'année dans ces campements où ils s'intègrent au tissu socio-économique et cohabitent sereinement avec la population locale, ils reconnaissent qu'ils ne sont pas véritablement chez eux. Certes, matériellement, ils sont

attachés à ces lieux mais pour autant ils conservent des liens étroits et intimes avec leur village natal. La majorité des gains obtenus lors des campagnes sont réinvestis à Ndayane où les pêcheurs construisent une grande concession familiale. De plus, malgré la rupture des rythmes migratoires, les liens avec leur village natal demeurent étroits. Une navette quotidienne assure une liaison entre le village et les campements. Dénommée l'horaire ⁷⁹ de Ndayane, cette navette constitue un véritable cordon ombilical reliant les pêcheurs à leur village natal qui peut être considéré comme une « base arrière ».

5.2.3. Ndayane, une base arrière

Pour l'ensemble des pêcheurs migrants, leur principal lieu d'habitation et de vie reste leur village d'origine. Il constitue ainsi le socle de leur identité qu'ils revendiquent d'ailleurs fièrement. Toutefois, son organisation territoriale est profondément marquée par les migrations de pêche, et notamment au niveau de l'occupation de l'estran.

5.2.3.1. La plage : faible activités halieutiques, forte valeur identitaire et nouveaux usages

Habituellement dans un village de pêcheurs, la plage constitue un espace particulièrement fréquenté. Pourtant, ici, il n'en est rien puisque l'activité de la pêche est quasi-inexistante (photo 31).

Parmi la vingtaine de pirogues recensées sur la plage, moins d'une dizaine effectue quotidiennement des sorties en mer et la plupart du temps, la plage est quasi-déserte. En fin de matinée, on observe toutefois une légère animation sous les trois *mbar* situés au milieu de la plage (photo 32), tandis que les vieux du village se réunissent pour discuter, quelques mareyeurs (sept en général dont trois sont originaires de Mbour) attendent patiemment le retour des pirogues pour éventuellement acheter quelques soles qu'ils revendent ensuite aux hôtels situés sur la Petite côte. En contrepartie, ces mareyeurs assurent l'avitaillement en carburant des pêcheurs puisque la station essence, construite en 1965 à l'entrée méridionale du village, a fermé vingt ans plus tard, faute de clients. C'est d'ailleurs le seul exemple d'infrastructure liée à la pêche puisqu'il n'existe pas de quai de pêche et que les quelques claies de séchage construites sur la plage sont à l'abandon, faute de poissons (photo 33). Deux ou trois femmes du village attendent tout de même de savoir si la pêche de leur mari est suffisante pour leur permettre d'aller vendre quelques belles prises aux touristes installés à Popenguine. Seul le *mbar* du charpentier de marine semble animé. En effet, malgré les migrations de pêche, la plupart des pirogues ont été construites au village. Il est plus facile de s'arranger sur les modalités de paiement avec une personne du village qu'avec un étranger. De plus, les pêcheurs préfèrent que leur pirogue y soit construite, car cela constitue une marque de fabrication et un symbole de l'appartenance à la communauté villageoise. Hormis la légère effervescence qui naît au retour des quelques pirogues parties en mer, la plage est

⁷⁹ Du fait qu'il part à heure fixe.

Photo 31 : Faible activités halieutiques sur la plage de Ndayane



Ndayane, 2002, S. LE ROUX.

On comptabilise seulement une dizaine de pirogues. on remarque un tronc d'arbre creusé qui servira à la construction d'une embarcation.

Photo 32 : *Mbar* des vieux du village



Ndayane, 2002, S. LE ROUX.

Les vieux s'y réunissent en attendant le retour des pirogues. Justement, un pêcheur aidé d'une charrette remonte son matériel de pêche, tandis que celui en premier plan démêle son filet.

Photo 33 : Claies de séchage à l'abandon



Ndayane, 2002, S. LE ROUX.

Du fait des migrations de pêche, plus aucune femme ne pratique la transformation artisanale dans le village, raison pour laquelle ces claies sont à l'abandon. En arrière-plan, on aperçoit la fabrique de glace (bâtiment à la porte rouge).

Photo 34 : L'équipage d'une unité de pêche migrante de repose sur la plage



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

Les pêcheurs sont revenus au village pour se reposer durant le mois d'août. Pour autant, ils forment toujours un clan et certains d'entre eux en profitent pour ramener leurs filets. En arrière-plan, on s'aperçoit que la pêche est omniprésente dans leur vie puisque des filets s'entassent dans la concession qui d'ailleurs est partiellement détruite par l'érosion côtière.

pratiquement déserte. Quelques vieux pêcheurs discutent ou jouent aux dames à l'abri des *mbar* tandis que des enfants s'amuse sur les pirogues. Des moutons et des ânes errent à la recherche de nourriture parmi les déchets déposés par les habitants qui vivent dans les habitations les plus proches de la plage.

Malgré la faiblesse des activités liées à la pêche, les habitants de Ndayane semblent accorder une place importante à cette plage. Tous les matins, les vieux s'y retrouvent et elle fait souvent office de place du village. De plus, si cet espace est peu utilisé et fréquenté, les habitants y accordent une forte valeur symbolique. Tel un « géosymbole » (Bonnemaison, 1981), il semble que cette plage permet à la population de s'identifier à sa culture halieutique et à son appartenance ethnique *Lébon*, au même titre que la pirogue que de posséder une pirogue (photo 34 et 35). De plus, pour les jeunes de Ndayane, et plus particulièrement pour ceux qui partent en campagne, la plage constitue un espace de loisirs et de liberté. Durant l'hivernage, ils se retrouvent sur la plage, pour discuter, jouer au football et se baigner. Ils s'approprient plus particulièrement la portion de plage située au nord du village. Cet espace est très apprécié par les jeunes puisque la plage est belle mais également parce qu'elle est située loin du regard des anciens, ce qui permet plus de liberté, notamment pour courtiser les jeunes femmes du village.

Depuis une dizaine d'année, l'estran et la plage font également l'objet de nouvelles formes d'utilisation puisque la pêche à la ligne à l'aide d'une gaule et d'un lancé s'y développe. À l'origine utilisée par des touristes européens installés à Popenguine, cette technique s'est rapidement diffusée auprès des jeunes de Popenguine (quatre en 1996, plus d'une vingtaine en 2002). Elle ne nécessite pas l'utilisation d'embarcation, ni de connaissance du milieu marin. Elle permet à ceux qui la pratique d'apporter des poissons frais à leur famille et ainsi de compenser le manque de poisson dans un village où la pêche piroguière est peu pratiquée. De plus, elle permet de « tuer le temps » pour ceux qui sont sans activité. C'est également un prétexte pour s'éloigner des pressions familiales et sociales puisque les lieux de pêche se situent sur un estran peu fréquenté. À l'origine, les jeunes de Popenguine pratiquaient cette activité aux pieds des falaises du cap de Naze situées au sud du village, mais certains s'aventurent désormais vers Ndayane, soit à l'extrémité du platier rocheux situé en face des habitations lors des basses marées, soit au nord du village vers Toubab-Dialaw. Pour l'instant, aucun Ndayanois ne pratique cette nouvelle forme de pêche mais quelques jeunes qui travaillent dans le secteur du bâtiment m'ont récemment sollicité pour rapporter des cannes à pêche de France. Toutefois, cette activité est davantage perçue comme une forme de loisirs. Par contre, depuis une dizaine d'années, certaines femmes du village pratiquent une nouvelle forme d'exploitation de l'estran qui, quant-elle, constitue une nouvelle source de revenu non négligeable. Elles amassent des morceaux de roches qui se sont détachés du platier calcaire sous l'effet de l'érosion côtière (photo 36). Surnommées « les pierres de Rufisque ou de

lisse»⁸⁰, ces roches font l'objet d'une forte demande de la part des entrepreneurs qui construisent des maisons pour les touristes ou la bourgeoisie de Dakar. Devenue une pierre de luxe, elle sert également à recouvrir les cases des campements touristiques. En 1998, on comptait une dizaine de tas de ces roches, en 2002 il y a plus d'une centaine dont chacun peut valoir plus de 40 000 F CFA, soit bien plus qu'une journée de pêche. L'accroissement de la demande tend à accroître le prix de ces pierres. Cependant, cette nouvelle forme d'exploitation de l'estran peut constituer une menace pour l'environnement littoral puisqu'elle favorise le processus d'érosion côtière, d'autant que certaines femmes s'aident désormais de petits outils en forme de pioche pour détacher les pierres du platier. Cette situation apparaît préoccupante puisque les habitations situées au bord du rivage sont déjà partiellement détruites par l'attaque répétitive de la mer durant les tempêtes d'hivernage (photo 37).

5.2.3.2. Une extension du bâti

Malgré son apparence de village presque désert (photo 38), Ndayane est caractérisé par une rapide et constante extension du bâti vers l'intérieur des terres. Plusieurs raisons permettent d'expliquer cette extension : tout d'abord, la croissance démographique puisque la population est passée d'environ 1 000 habitants en 1960 à plus de 4 000 en 2002, puis l'évolution du type d'habitat due à l'évolution du niveau de vie qui est principalement liée à l'accroissement des revenus engendrés par le développement de la pêche.

Une analyse historique succincte permet de mettre en évidence les grandes étapes de l'extension du bâti. À l'origine, le village était constitué de paillotes construites sur la plage, puis, à partir des années 1950, quelques habitants dont les chefs de familles qui partaient en campagne de pêche ont commencé à construire des maisons en dur, d'où la relation étroite entre l'évolution du bâti et le développement de la pêche. Progressivement, les paillotes ont été remplacées par ces nouvelles habitations qui ont formé deux quartiers, chacun situé à l'extrémité de la plage en face des deux platiers rocheux. Dans les années 1975, grâce à l'intervention du Président de la République Léopold Sédar Senghor dont le palais de villégiature surplombe Ndayane, des bulldozers ont aplani la dénivellation (environ une quinzaine de mètres) située en arrière de la plage afin de faciliter l'extension de l'habitat. La destruction de cette montagne, comme l'appelle les habitants, a permis alors l'extension du bâti vers l'intérieur des terres. Les villageois ont pu ainsi s'abriter des assauts de la mer qui, selon les témoignages des anciens, avait déjà englouti une partie du site originel du village. Selon leurs estimations, une des mosquées du village se situe désormais en mer à près d'une dizaine de mètres de l'actuel trait de côte. À partir de cette époque, les nouvelles constructions commencent à s'organiser en lotissement. De plus, les habitations, toujours construites selon le modèle de plusieurs pièces indépendantes ouvertes sur une cour centrale, deviennent plus grandes du fait de l'augmentation du niveau de vie et d'une demande d'espace plus grande liée à l'accroissement de la natalité. Depuis, le bâti ne cesse de se

⁸⁰« Lisse » est le nom donné à la partie de la plage située au nord de Ndayane.

développer vers l'intérieur des terres en grignotant progressivement les terres cultivées mais surtout vers le nord où l'aridité du sol empêche toute culture. Cette extension s'accélère depuis quelques années (en 2002 plus d'une quarantaine de maisons sont en construction) et un nouveau type d'habitation se développe. De dimensions plus grandes, les maisons s'organisent désormais en plusieurs pièces dépendantes réunies au centre d'un vaste espace qui sert de cour. Ce modèle ressemble un peu au modèle de certaines maisons européennes. D'ailleurs, les propriétaires de ces maisons sont dans la plupart des cas des pêcheurs embarqués sur des navires industriels.

Quels que soient leur modèle et leur taille, ces habitations sont toutes mieux équipées que les concessions des campements de migration. Depuis l'électrification du village en 1987, l'ensemble de ces habitations est aujourd'hui relié au réseau électrique. Plus de la moitié d'entre elles possèdent des toilettes adéquates tandis que les autres ont des latrines traditionnelles. D'apparence rudimentaire, la majorité de ces concessions disposent de confort puisque les pêcheurs investissent une partie des gains engendrés pour équiper leur chambre (notamment un lit en bois ce qui constitue une grande différence avec les concessions des campements de migration où les pêcheurs dorment sur des mousses ou des nattes). La plupart des concessions disposent également d'au moins une télévision. On remarque toutefois que les concessions les mieux équipées appartiennent à des pêcheurs et que le niveau de confort varie selon le nombre de pirogues que possède le chef de la concession.

Une concession regroupe généralement plusieurs ménages dont les membres sont unis par des liens de famille. Presque l'ensemble de ces concessions possède une pirogue, certaines deux voire trois. Toutes possèdent également des terres cultivables. Les membres de l'équipage d'une pirogue n'habitent pas forcément dans la même concession, ni dans le même quartier. À ce sujet, il n'existe aucune corrélation entre l'appartenance à un quartier et le campement de migration.

La concession constitue le principal lieu de vie des habitants qui sont, en effet, très peu mobiles au sein de leur village. Leur espace vécu demeure souvent confiné à la concession dont ils ne sortent que pour rendre visite à des parents. Cette limitation de l'espace vécu est d'autant plus perceptible chez les femmes, notamment celles qui ne sont pas mariées. D'ailleurs, certaines d'entre elles vont rarement dans d'autres quartiers du village. De plus, que ce soit des hommes ou des femmes, peu d'habitants s'aventurent hors de l'espace urbanisé du village, notamment dans la brousse avoisinante.

Photo 35 : La pêche, considérée comme un métier noble



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

Pêcheur de Ndayane posant fièrement devant sa pirogue. On remarque l'éperon-arrière où est fixé le moteur hors-bord, tandis que l'embarcation repose sur des rondins en bois afin de faciliter sa mise à l'eau et son halage.

Photo 36 : Amas de pierres de Rufisque



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

En plus de montrer l'ampleur de l'exploitation du platier calcaire par les femmes ndayanoises, on observe en arrière plan une résidence secondaire appartenant à un Dakarois.

Photo 37 : Des habitations menacées par l'érosion côtière



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

On constate que les maisons en bordure de plage sont détruites, ce qui n'empêche pas les Ndayanois de continuer à vivre. La plage sert également d'aire de jeu pour les enfants ou pour les jeunes qui s'exercent à la lutte sénégalaise (arrière-plan à droite).

Photo 38 : Ndayane, un village presque désert



Ndayane, 2002, S. LE ROUX.

C'est la rue principale du village. On y observe peu d'activités et peu de boutiques. Cette route permet de rejoindre le nord des terres du villages où se développe le tourisme. D'ailleurs, en arrière-plan, on remarque que l'électricité se prolonge afin d'alimenter les nouveaux campements.

5.2.3.3. Des espaces vierges en recomposition

La majorité de l'emprise humaine demeure concentrée autour d'une frange littorale d'environ un kilomètre alors que les terres villageoises s'étendent sur plus de six kilomètres le long de la mer.

Installés à l'origine sur la plage, les habitants continuent de « tourner le dos » à la terre. Autant ils ne craignent pas de s'aventurer en mer, autant la brousse semble toujours leur faire peur. Une légende transmise de génération en génération continue d'ailleurs d'effrayer les plus jeunes sur les mauvais esprits qui errent lorsqu'on s'éloigne de la mer. Même si en grandissant, les enfants comprennent que cette légende fait allusion à des hyènes ou des chiens sauvages qui rôdent dans la brousse, peu d'habitants s'y aventurent.

Confinés entre la mer, une brousse aride et des hauteurs hostiles, ils ont fondé leur mode de vie principalement sur l'exploitation des ressources halieutiques. Certes, les premiers pêcheurs pratiquaient également un peu d'agriculture durant la saison des pluies mais rapidement ils se sont spécialisés dans la pêche. Ainsi, même si de nombreuses familles possèdent quelques terres cultivées (en moyenne deux ou trois hectares), l'agriculture ne représente qu'une activité secondaire. Fondée sur les cultures de pluies telles que l'arachide ou le mil, cette activité est généralement confiée à des agriculteurs originaires des villages voisins de l'intérieur où la population d'origine *Serer* vit presque exclusivement de l'agriculture. D'ailleurs, l'agriculture est perçue par la plupart des jeunes pêcheurs comme une besogne qui date du temps de leur père, voire de leur grand-père. Malgré ce désintérêt, l'agriculture permet d'assurer une certaine autosuffisance alimentaire, notamment en mil qui constitue un des aliments de base. Servi le soir, le couscous de mil constitue un des plats traditionnels pour ces pêcheurs.

Hormis le bâti qui ne cesse de s'étendre dans la brousse (photo 39) et quelques terres cultivées, le reste de terres ne fait l'objet d'aucune mise en valeur de la part de la population locale. Cependant, depuis une dizaine d'années, des infrastructures touristiques commencent à s'y implanter. On constate également la construction de quelques résidences secondaires qui appartiennent à de riches Sénégalais de Dakar ou de Thiès (photo 40 à 43). Impulsé par des personnes étrangères au village, le tourisme balnéaire et de week-end tend à se développer mais, pour l'instant, les retombées économiques sur le village restent relativement faibles. Quelques jeunes filles ont été embauchées comme femmes de ménage dans les campements mais jusqu'à présent ceux-ci accueillent peu de touristes, si ce n'est quelques dakarois qui viennent passer le week-end. Seul le secteur de bâtiment tire des profits de l'apparition du tourisme qui risque toutefois, à terme, de bouleverser profondément l'organisation territoriale de Ndayane.

5.3. Un futur centre de pêche ou une nouvelle station balnéaire ?

Jusqu'à présent, le développement du village est essentiellement fondé sur le dynamisme de la pêche piroguière. Presque la totalité des familles vivent exclusivement de cette activité qui est considérée comme le seul métier noble pour cette population qui revendique fièrement son origine ethnique *Lébou*. Les pêcheurs ont su développer une pêche commerciale dynamique, essentiellement grâce à des stratégies fondées sur la mobilité. Étant donné qu'environ 2/3 de la population, vivent durant près dix mois de l'année dans d'autres centres de pêche, Ndayane apparaît fortement dévitalisé, malgré le dynamisme économique de l'activité de la pêche. D'autre part, ce village connaît un récent développement des activités touristiques. On peut alors s'interroger sur l'avenir de ce nouveau centre urbain.

5.3.1. Un nouveau centre urbain ou un « gros » village ?

Situé sur la frange littorale de la communauté rurale de Diass, Ndayane constitue le second regroupement de population de cette communauté. Avec une population qui avoisine les 4 000 habitants, il peut être considéré d'un point de vue démographique comme un nouveau centre urbain, d'autant que sa population ne cesse d'augmenter. La croissance démographique est actuellement de l'ordre de 3%. Le recensement de 2002 devrait d'ailleurs avancer un nombre d'habitant se rapprochant des 5 000. Selon le conseiller rural, le village connaît le plus fort taux de natalité de la communauté rurale. En effet, alors que la plupart des villages environnants subissent les conséquences de la crise du monde rural (sécheresses, crise de l'agriculture, exode rural, dévitalisation), Ndayane se démarque par son dynamisme démographique et économique. Hormis le cas exceptionnel du village de Popenguine qui s'est développé grâce à la présence du palais présidentiel, au développement du tourisme depuis les années 1970 et à un intense réseau de solidarité internationale, il apparaît comme un village riche. Les familles ndayanoises ont un niveau de vie supérieure à la plupart de celles des visages voisins. L'extension constante du bâti en est un exemple flagrant, d'autant que par rapport à plusieurs villages les paillotes ont disparu au profit de maisons en dur de taille relativement plus grande. Cependant, du fait des migrations de pêche, il conserve l'allure d'un village peu développé.

5.3.1.1. Faiblesse des activités économiques, des services et des équipements

Hormis la pêche piroguière, il existe peu d'activités économiques. De plus en plus marginale, l'agriculture constitue plus qu'une activité largement secondaire. De même, l'élevage se résume à quelques moutons élevés par les familles les plus riches. Seul le secteur du bâtiment, actuellement en plein essor, constitue une activité économique dynamique qui permet d'assurer une source de revenu autre que la pêche à quelques jeunes du village. Les commerces se limitent à une dizaine de petites boutiques qui vendent essentiellement les

produits de premières nécessités. Sinon, il existe deux *télécentres*, un salon coiffure et une boutique de photographie.

Les services sont également restreints puisqu'ils se limitent uniquement à une école primaire accueillant environ 400 élèves répartis dans sept classes et à quatre mosquées financées par les habitants du village. De récentes aides financières de la part d'associations de solidarité internationale ont permis la construction d'une case de santé dans laquelle une maternité est en cours d'équipement, ce qui prouve l'importance du taux de natalité. L'électricité et l'adduction d'eau provenant d'un forage constituent les seuls équipements communautaires.

La faiblesse des services et des équipements n'assure aucune fonction polarisatrice. Ce village n'exerce aucun pouvoir attractif sur les villages avoisinants, d'autant que la seule route qui permet de relier Ndayane passe par Popenguine, village qui offre davantage de services. Cette route d'environ un kilomètre qui permet de rallier ces deux villages n'est qu'une piste en latérite qui se transforme, ensuite, en une piste sablonneuse qui continue jusqu'à Toubab-Dialaw. Elle n'est d'ailleurs pas praticable durant l'hivernage puisque les pluies empêchent de traverser la lagune qui sépare les terres ndayanoises de celles de Toubab-Dialaw.

5.3.1.2. L'absence de politique locale de développement

Le pouvoir politique de ce village se répartit entre deux autorités locales distinctes : le chef du village et le conseiller rural. Le premier, dont la fonction constitue l'un des derniers héritages du système politique coutumier, représente l'autorité administrative du village. Son rôle se limite, le plus souvent, à gérer les éventuels conflits qui peuvent opposer les membres de la communauté villageoise. Il possède un rôle de médiation entre la population locale et l'État puisqu'il est chargé du contrôle et de l'exécution des lois. Par contre, il ne dispose d'aucun pouvoir propre en matière de gestion des ressources naturelles ou d'actions de développement. De plus, sa fonction étant héréditaire, le chef de village ne possède pas toujours les compétences suffisantes pour remplir ces missions, d'autant qu'il n'est pas toujours conscient de l'étendue de son domaine d'intervention. Quant au conseiller rural, il dispose de compétences plus élargies en matière de développement puisqu'il a comme principale fonction de gérer le plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement ainsi que l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national. Il peut également émettre des vœux sur toutes les mesures réglementaires qu'il juge utiles pour l'exploitation des ressources naturelles. Il représente les intérêts du village auprès de la communauté rurale de Diass. Toutefois, certains habitants regrettent son faible investissement dans la mise en place d'une politique de développement cohérente. Ces actions se limitent le plus souvent à la gestion des terres du village, notamment à leur attribution.

Les principales initiatives en matière de développement proviennent davantage du Collectif des groupements professionnels des femmes qui réunit environ 300 femmes du village. Il

s'investit surtout dans des actions d'assainissement du village ou des campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement. Il n'existe en effet aucun système d'enlèvement des ordures ménagères et si environ 67% des ménages enfouissent, incinèrent ou font du compost, 32% des ménages continuent de déverser leurs déchets dans la nature⁸¹. En plus de ces actions de salubrité publique, les femmes tentent de développer le réseau des services (case de santé et maternité) en faisant appel à des associations de solidarité internationale pour les aider financièrement. Les jeunes du village regroupés au sein d'une association sociale et culturelle participent aussi à quelques actions de développement dans le domaine de la préservation de l'environnement en s'appuyant sur un réseau d'associations de solidarité internationale, notamment françaises. Cependant, leurs actions restent le plus souvent limitées à l'organisation de bals ou de tournois de football. Il existe également trois GIE regroupant les pêcheurs, et plus particulièrement les propriétaires de pirogues. Le rôle de ces GIE est avant tout de faciliter les démarches pour l'obtention de prêts destinés à l'achat des moteurs hors-bord et parfois à la construction de pirogues.

Mais à l'instar des deux autorités politiques, ces organisations s'investissent faiblement dans des actions qui visent au développement économique du village. Il semble que l'ensemble de la population soit peu concerné par l'élaboration d'une politique communautaire de développement économique et d'amélioration du cadre ndayanois. Habités à vivre uniquement des revenus générés par la pêche, les habitants sont peu sensibles à la diversification des activités économiques. Pour la plupart d'entre eux, la pêche constitue le seul secteur économique qui puisse permettre le développement de leur village.

5.3.2. La pêche, la seule perspective de développement pour la population locale

La seule volonté actuelle des acteurs locaux est de renforcer le dynamisme de la pêche afin de faire de leur plage un futur centre de pêche de la Petite Côte. Depuis une dizaine d'année, ces acteurs locaux, et plus particulièrement les femmes, ont pris conscience de la situation paradoxale dans laquelle se trouve leur village. Le parc piroguier représente environ le dixième du Sénégal et les pêcheurs pratiquent une pêche commerciale dynamique mais, pour autant, les activités de pêche sont inexistantes sur la plage. Conscientes que cette situation est la conséquence directe des migrations des pêcheurs, les femmes critiquent ces phénomènes migratoires. Elles dénoncent le fait que « les pêcheurs participent au développement économique d'autres centres de pêche au lieu de dynamiser leur village »⁸².

Elles veulent alors mettre en place des infrastructures liées à l'activité de la pêche afin que leur mari et enfants reviennent au village. D'ores et déjà, grâce à l'aide financière d'une association française d'aide au développement, elles ont construit une fabrique de glace. Toutefois, cette usine, inaugurée en 2000, ne fonctionne toujours pas, faute de clients suffisants pour

⁸¹ Selon une enquête des volontaires du service civique effectué en 2000.

⁸² Propos tenus par la présidente du Collectif des groupements professionnels des femmes.

rentabiliser les coûts de production, notamment ceux liés à la consommation électrique. Ce bâtiment sert actuellement de salle de réunion ou de fêtes. Cet échec n'empêche pas les femmes de vouloir désormais la réouverture d'une station à essence, mais aucune firme de distribution de carburant n'est prête à répondre à leur demande étant donné que le parc piroguier n'est pas suffisant pour que cette structure soit économiquement rentable. Les femmes en sont conscientes, mais elles affirment que sa présence fera revenir certains pêcheurs et attirer ceux des villages voisins. Cependant, hormis les quelques pirogues de Toubab-Dialaw et de Popenguine, la plupart des pirogues des villages voisins migrent également. Par ailleurs, au début des années 1990, certaines personnes du village, dont le conseiller rural, ont sollicité l'aide d'associations de solidarité internationale pour construire un quai de pêche sur la plage, mais aucune d'entre elle n'a répondu à leur demande.. Néanmoins, certains habitants continuent de croire en ce projet et veulent absolument que les pêcheurs reviennent au village. Par contre, aucun d'entre eux n'a pris en compte leur avis ; or lorsqu'on les interroge à ce sujet, ils affirment qu'ils sont obligés d'agir ainsi pour pratiquer une pêche dynamique.

Étant donné les techniques de pêche employées et les espèces ciblées, il apparaît évident que les eaux situées au niveau de Joal sont plus propices à leur activité que les eaux proches de Ndayane. Pour les pêcheurs, revenir pêcher dans les eaux proches du village signifie changer de techniques de pêche et, pour l'instant, aucun d'entre eux n'envisage une telle situation. De plus, les phénomènes migratoires sont fortement influencés par des facteurs économiques, et plus particulièrement par l'organisation du mareyage. Les capitaines de pirogues décident des campements de migrations en fonction des prix de vente proposés par les mareyeurs. On remarque également qu'ils permettent d'accroître la rentabilité des unités de pêche puisqu'ils confortent la cohésion de l'équipage et le dévouement des pêcheurs à leur métier. La pêche au filet dormant nécessite de nombreuses heures de travail à terre pour confectionner ou ramender les filets ; or si les pêcheurs vivaient à Ndayane, ils pourraient rapidement être divertis par d'autres préoccupations alors que dans les campements tout est organisé en fonction de la pêche. Arrêter de migrer remettrait en cause cette organisation qui est un gage de dynamisme. Par ailleurs, les pratiques migratoires sont ancrées dans la culture de ces pêcheurs. Elles se sont développées en même temps que la pêche et elles permettent aux pêcheurs d'affirmer leur identité de marins-pêcheurs. De plus, elles favorisent l'émancipation des jeunes dont la plupart, ayant goûté à la liberté des campements, ne s'imaginent pas revenir vivre toute l'année à Ndayane.

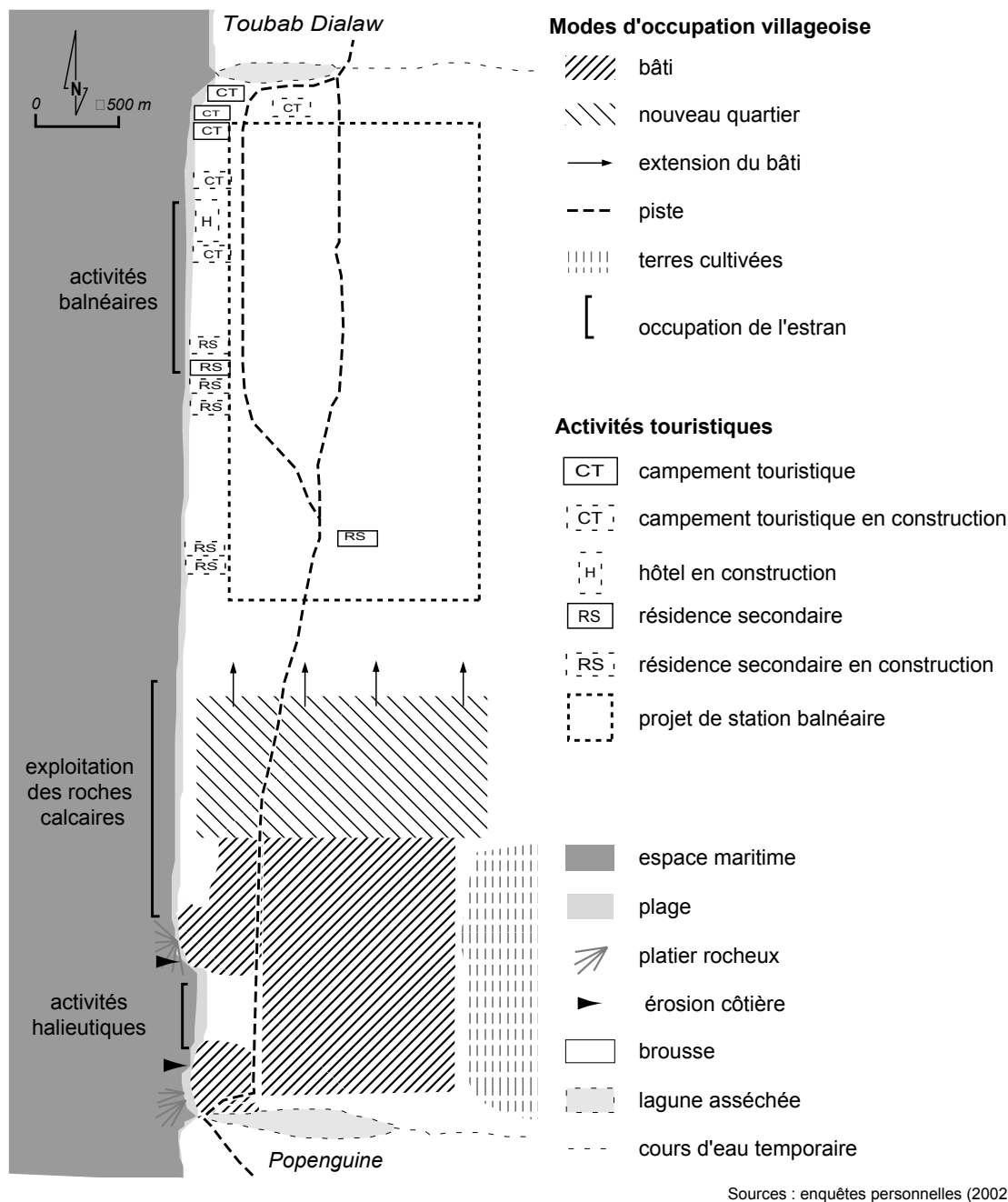
Ainsi, il est actuellement difficile d'envisager un retour des pêcheurs. Au contraire, la durée des campagnes de pêche ne cesse de s'accroître. Si, à court terme, Ndayane ne peut pas prétendre à devenir un futur centre de pêche de la Petite Côte, certaines initiatives, ne dépendant pas de la population locale, semblent lui prédire un avenir davantage tourné vers le tourisme.

5.3.3. Un développement touristique contesté

La récente construction d'infrastructures touristiques ouvre de nouvelles perspectives de développement, d'autant que la Société d'aménagement de la Petite Côte (SAPCO) qui est chargée de la promotion des activités touristiques envisage de créer une station balnéaire. Constituant l'une des dernières réserves foncières littorales de la Petite côte, les terres du village représentent une opportunité pour le développement du tourisme. Consciente de ces opportunités, la SAPCO envisage de construire des infrastructures afin de désengorger d'autres sites touristiques tels que la station balnéaire de Saly-Portudal. Depuis deux ans, elle essaie d'acquérir ces terres en traitant directement avec le conseiller rural du village qui a déjà attribué des parcelles à des investisseurs privés. Cependant, la population est farouchement opposée à ce projet.

Dans un premier temps, cette opposition porte sur un litige foncier. Jusqu'en 1963, les terres étaient régies par des droits coutumiers dont le chef du village était le garant. Il attribuait alors des lopins de terres aux habitants qui en faisaient la demande, mais, à la suite de la loi 64-46 de 1964 relative au domaine national, ces droits coutumiers ont été supprimés et les terres non immatriculées ou ne faisant pas l'objet de mise en valeur ont été nationalisées. Elles ont été ensuite affectées à la communauté rurale de Diass qui est chargée de les mettre en valeur sous le contrôle de l'État. Le conseiller rural a donc les pouvoirs d'attribuer ces terres à la SAPCO mais, comme il est un représentant élu par les habitants, il doit naturellement soumettre cette décision à la population, ce qu'il ne semble pas avoir fait. De plus, dans l'esprit de la plupart des Ndayanois, ces terres leur appartiennent et doivent leur être prioritairement attribuées. Elles constituent une réserve foncière pour les générations futures. Pour la plupart d'entre eux, le projet de la SAPCO compromet l'extension du village, d'autant plus que certains habitants affirment que le conseiller rural leur avait déjà attribué certaines parcelles. La figure 29 illustre cette double dynamique.

Mécontente, la population locale s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé de mettre en place toutes les actions juridiques possibles pour empêcher ce projet. Par ailleurs, elle a transmise une lettre au Président de la République dans laquelle elle prévient que si la SAPCO persiste dans son projet, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'y opposer, y compris faire appel à ses plus profondes traditions (annexe 5). Personne n'a voulu me dire en quoi consistent « ses profondes traditions » mais cela prouve le réel attachement de la population locale aux valeurs coutumières, à la mythologie et à l'irrationalité. Dans le même temps, les pêcheurs en campagne, ont été avisés qu'ils devaient être prêts à revenir au village si la SAPCO s'entêtait dans son projet afin que la population puisse résister, par la force s'il le faut.



S. LE ROUX © CNRS - LETG UMR 6554, Géolittomer

Figure 29 : Modes d'occupation des terres ndayanoises

Cette farouche opposition révèle une situation bien plus complexe qu'un simple litige foncier. En fait, une partie de la population s'inquiète des conséquences de la construction d'une station balnéaire à proximité de leurs habitations. Ils prennent comme exemple le cas des habitants de Saly qui ont été déguerpis de leurs terres afin de permettre la construction de la première station touristique du Sénégal. Ils s'inquiètent également des conséquences socioculturelles que peut entraîner le développement du tourisme. Ils craignent notamment que les jeunes se détournent des activités de pêche. Ainsi, plus qu'un simple litige foncier, c'est le tourisme qui semble inquiéter la population. Elle considère qu'il peut constituer une menace à l'intégrité sociale et culturelle de leur village.

Photo 39 : Extension du bâti dans la brousse



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

La prise de vue est réalisée à la sortie nord du village. On remarque la construction de nouvelles habitations dans la brousse avoisinante.

Photo 40 : Résidences secondaires en construction



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

Réalisée du toit d'une maison du village, la prise de vue montre en premier plan l'extension du bâti villageois, tandis qu'en arrière-plan on aperçoit des résidences secondaires qui occupent le linéaire côtier.

Photo 41 : Case d'un campement touristique



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

C'est l'un des campements touristiques en activité sur les terres ndayanoises. On remarque que la case est construite avec des pierres de Rufisque.

Photo 42 : Hôtel en construction en 1997



Ndayane, février 1997, S. LE ROUX

Depuis la date de cette prise de vue, il n'est toujours pas terminé. Il représente tout de même la plus grande infrastructure touristique installée sur les terres ndayanoises.

Photo 43 : Publicité d'un promoteur touristique



Ndayane, août 2002, S. LE ROUX.

Située à l'extrémité nord des terres de Ndayane, cette publicité révèle l'importance du développement touristique et notamment des villégiatures.

Toutefois, si les plus forts opposants à ce projet affirment qu'ils parlent au nom de l'ensemble de la population, on observe quelques divergences. Des habitants pensent que cette activité peut apporter de nouveaux emplois tandis que certains jeunes aimeraient que ce projet aboutisse, car cela leur ouvrirait des perspectives d'avenir autres que la pêche. Quant à la majorité des pêcheurs partis en campagne, ils ont peu d'avis sur la question.

En l'état actuel des investigations sur le terrain, il est impossible de savoir si ce projet de complexe touristique va aboutir. La population attend une réponse du Président de la République tandis que certains hommes politiques locaux essaient de profiter de cette situation pour asseoir leur pouvoir ou profiter de certaines transactions financières. Il n'est pas impossible que ce projet voie le jour tant les pressions sont fortes pour que le tourisme se développe. Seule certitude, même si le projet de la SAPCO est actuellement interrompu, les infrastructures touristiques construites par des investisseurs privés se poursuivent. Toutefois, la population locale a exercé une forte pression sur le conseiller rural pour qu'il cesse d'attribuer des terres à des personnes étrangères au village et elle le menace de ne pas le reconduire dans ses fonctions.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de ce village, il semble plus probable que son développement se fonde sur les activités touristiques qu'halieutiques, d'autant que d'autres échéances risquent de bouleverser son environnement. Le gouvernement projette de construire un nouvel aéroport international sur les terres de Diass (soit à moins de vingt kilomètres du village) tandis qu'un projet de route goudronnée reliant Popenguine à Toubab-Dialaw à travers les terres ndayanoise est actuellement à l'étude. De plus, de récents articles de presse signalent la possibilité d'ériger Popenguine au statut de commune, voire peut-être de fusionner Popenguine et Ndayane dans une même commune. Ceci pose alors des problèmes de pouvoir entre ces deux communautés, d'autant que les migrations de pêche, si elles n'entraînent pas une rupture entre les pêcheurs et leur village natal, affaiblissent la vitalité de Ndayane et semblent être une des raisons du faible investissement des pêcheurs dans la mise en place d'une politique de développement de leur village.

Troisième partie

**DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES
AUX TERRITOIRES LITTORAUX**

Chapitre 6 : Des territoires de pêche à la gestion durable des ressources halieutiques

La stagnation, voire la légère baisse, des débarquements constatée ces dernières années, le sous-approvisionnement des entreprises de pêche dont les capacités de traitement dépassent la production débarquée, la diminution des produits halieutiques sur les marchés locaux et l'exacerbation des conflits en mer sont autant de signes révélateurs d'une surexploitation des ressources halieutiques des eaux sénégalaises. Cette situation est d'ailleurs confirmée par les scientifiques qui reconnaissent que les biomasses des ressources côtières sont cinq fois moins importantes qu'en 1950. Ils constatent également une baisse de 75% de cette biomasse ces 15 dernières années. Pour Pauly⁸³, cet état de surexploitation affecte surtout les ressources démersales côtières dont certaines espèces telles que les dorades, les capitaines, les rougets ou les mérours sont en voie de disparition. Selon lui, les ressources pélagiques côtières, de loin les plus abondantes dans les eaux sénégalaises, présentent également des signes de surexploitation, notamment au niveau de la Petite Côte. Ce constat est confirmé par une nette diminution des quantités moyennes des espèces capturées en une heure de pêche. Par exemple, en 1990, trois tonnes de capitaines pouvaient être pêchées en une heure alors que les prises varient désormais entre 40 et 50 kg par heure de pêche (Ndiaye et Mbaye, 2002). Cette diminution des ressources halieutiques est également constatée quotidiennement par une majorité des pêcheurs artisans.

Comme nous l'avons déjà précisé dans la problématique, il semble que la pêche piroguière participe à cet état de surexploitation, d'autant que l'analyse des territoires de pêche, à travers les trois précédentes études de cas, démontre une profonde évolution des modes d'occupation de l'espace maritime par les pêcheurs artisans. Cette analyse révèle ensuite que les modes de gestion sont actuellement en mutation et soulève de nouvelles interrogations sur la récente volonté politique de parvenir à la pratique d'une pêche artisanale soucieuse de la pérennité des ressources.

6.1 Une profonde et constante évolution des modes d'occupation

De précédentes études ont permis de mettre en évidence un fort accroissement de l'effort de pêche artisanale principalement dû à l'utilisation d'engins de capture plus productif et à une forte spécialisation halieutique des populations littorales.

⁸³ Professeur à l'Université canadienne de British Columbia dont les propos sont extraits du dossier spécial « ressources halieutiques : le temps de gestion responsable » du quotidien Le Soleil daté du 24 novembre 2003.

6.1.1. Une pression de plus en plus forte sur la ressource

Bien qu'aucun nouveau recensement n'ait été effectué depuis 1996, date à laquelle on estimait le nombre total de pirogues à 11 000, l'augmentation du parc piroguier semble être une réalité. L'exemple de Ndayane montre un accroissement du parc de plus de 120 pirogues en huit ans. Ceci semble se vérifier dans la plupart des villages de pêcheurs. De plus, on observe une profonde évolution de la configuration de la flotte artisanale puisque désormais certaines pirogues mesurent plus de 20 m de long, voire 30 m, et peuvent embarquer jusqu'à 15 tonnes de poissons. Cependant, ces évolutions ne suffisent pas à expliquer l'accroissement de l'effort de pêche puisque l'on constate qu'il est également lié à une recherche, toujours plus prononcée, de pratiques de pêche de plus en plus compétitives, voire nuisibles pour la ressource.

6.1.1.1. Des pratiques de pêche de plus en plus compétitives

Si aucun nouvel engin de capture n'a été introduit au Sénégal depuis la palangre à la fin des années 1980, les pêcheurs ont toujours tendance à vouloir accroître l'efficacité de leurs pratiques de pêche. Par exemple, les pêcheurs à la ligne sont de plus en plus nombreux à utiliser la palangre puisqu'elle est beaucoup plus productive que les autres types de lignes. De plus, la taille de ces palangres augmente puisque, si elles mesuraient entre 100 et 200 m dans les années 1990, certaines d'entre elles mesurent désormais près de 400 m. C'est également le cas des sennes tournantes. De même, les filayeurs, notamment ceux utilisant des filets dormants, possèdent des filières de plus en plus longues et fabriquées à partir des textures les plus efficaces telles que le monofilament en nylon. Autre exemple significatif, l'ensemble des pêcheurs pratiquant la pêche au poulpe utilisent désormais la ligne à la turlutte qui est reconnue comme l'engin le plus efficace pour capturer cette espèce.

Ensuite, cette volonté de renforcer la compétitivité des pratiques de pêche s'illustre par une diffusion croissante d'appareils de navigation et de repérage (sondeur, compas ou GPS). Si l'utilisation de ces nouvelles technologies est surtout le fait des pirogues glacières, elle tend également à se généraliser parmi les petites unités de pêche à la ligne. C'est le cas, par exemple, à Kayar où, en moins de dix ans, la moitié de la flotte des ligneurs s'est équipée de GPS. De la pratique d'une pêche plus ou moins aveugle, ces unités développent désormais une pêche ciblée. Si celle-ci peut permettre une meilleure sélection des prises et donc une meilleure gestion de la ressource, elle a pour l'instant surtout permis de rendre les pêcheurs plus compétitifs.

Cette recherche d'une meilleure compétitivité s'exprime également pour certains pêcheurs (les filayeurs notamment) par la recherche constante d'une plus grande polyvalence. À Ndayane des pêcheurs utilisent de plus en plus la ligne durant l'hivernage afin d'accroître la durée de leur campagne de pêche.

6.1.1.2. Le développement de pratiques nuisibles

Cette évolution se caractérise ensuite par le développement de pratiques nuisibles pour la ressource, ce qui prouve l'augmentation de la pression sur celle-ci.

On constate tout d'abord la persistance de techniques de pêche interdites par le Code de la pêche maritime à cause de leur impact néfaste sur la ressource ou sur l'environnement marin. L'usage de filets monofilaments en nylon persistent et sont d'autant plus une menace que ces filets sont laissés perpétuellement en mer. Le développement de la pêche explosive, constatée par d'autres études (Haidar et Grépin, 1993), se confirme puisque si elle est restée longtemps limitée à la portion maritime entre Ouakam et Yoff, elle s'étend désormais à toute la presqu'île du Cap-Vert et commence à être pratiquée sur la Petite Côte (Mbour et Ngaparou). Le développement de la pêche sous-marine soulève également des interrogations puisque la capture des espèces ciblées nécessite l'utilisation de fusils et de fouènes dont personne ne connaît réellement l'impact pour l'environnement marin. Si à l'origine cette pratique constituait uniquement une activité non lucrative, il existe depuis quelques années des pêcheurs/plongeurs exclusifs. La propagation de cette pratique s'explique par sa rentabilité puisqu'elle vise surtout des espèces démersales à forte valeur marchande mais également parce qu'elle facilite la capture des langoustes dont le marché est en pleine expansion avec le développement du tourisme.

On observe ensuite une tendance de plus en plus prononcée à capturer des poissons de petites tailles. Les normes de taille et de poids instaurées par le Code de la pêche maritime sont de moins en moins respectées. Les pêcheurs admettent cette situation mais affirment qu'une grande partie des poissons ont des tailles plus petites qu'auparavant. Les scientifiques du CRODT reconnaissent que c'est un phénomène classique de la surexploitation des ressources halieutiques.

Actuellement, l'augmentation de la capture des alevins et des juvéniles prouve l'accroissement de la pression à l'égard de la ressource. Comme l'illustre l'exemple de Hann, les sennes de plages, en déployant leurs activités dans les eaux situées à moins de 500 m de la côte, exploitent les frayères des espèces pélagiques. De même, on constate une augmentation de la proportion des juvéniles dans les captures effectuées par les sennes tournantes. Ceci est d'autant plus inquiétant qu'une grande partie de ces unités de pêche se concentrent au niveau de la Petite Côte qui constitue une zone de reproduction pour les espèces pélagiques. D'ailleurs, les scientifiques ont constaté un état de surexploitation de ces espèces au niveau de cette région littorale. Pour les pêcheurs, cette pratique est une conséquence de la raréfaction des ressources tandis que les autorités dénoncent un manque de sélectivité des engins de capture lié principalement au non-respect des normes de maillage. On peut également se demander si l'augmentation de la capture des alevins et des juvéniles n'est pas une conséquence de l'accroissement des débouchés commerciaux. En effet, le développement de

L'utilisation de la palangre pour capturer les espèces démersales a entraîné un accroissement de la demande en appâts. Ces ligneurs utilisent alors des ethmaloses et des sardinelles de petites tailles. De plus, la paupérisation d'une partie de la population sénégalaise et la dégradation des conditions alimentaires, notamment dans les centres urbains de la presqu'île du Cap-Vert, permet d'écouler plus facilement ces produits. Ainsi, même si dans certains centres de pêche telles que Kayar ces captures continuent de recouvrir une partie de la plage et de pourrir au soleil, elles ne sont plus toujours considérées par les pêcheurs comme des déchets et deviennent de plus en plus des produits commerciaux à part entière.

6.1.2. De nouvelles stratégies spatiales

Dans un second temps, les études de cas révèlent une évolution des stratégies de pêche développées par les pêcheurs artisans.

6.1.2.1. Les migrations de pêche, un nouveau facteur de surexploitation ?

Tout d'abord, les études de cas confirment que les migrations de pêche sont l'une des formes les plus remarquables de l'occupation de l'espace maritime par les marins-pêcheurs. L'exemple de Ndayane confirme que ces phénomènes migratoires constituent une stratégie dictée par des préoccupations liées à la rentabilité puisque le but est de réunir à la fois les conditions écologiques (nature des fonds et état des stocks) et les conditions économiques (coût en carburant pour atteindre les zones de pêche, prix de vente des produits) les plus favorables à la pratique de tel ou tel métier. On s'aperçoit alors que les unités de pêche migrantes sont plus rentables que celles qui restent au village.

Cependant, si ces migrations sont un gage de rentabilité, elles soulèvent de nouvelles interrogations sur l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'état des ressources. On peut se demander si elle ne contribue pas à renforcer la pression sur les ressources. Ces migrations ont en effet pour principale conséquence de concentrer l'effort de pêche de plusieurs unités dans la même zone maritime. C'est le cas par exemple à Djifer. De plus, l'exemple de Ndayane démontre que les pêcheurs migrants ont tendance à accroître la durée de leur campagne, donc à renforcer leurs efforts de pêche sur des zones déjà soumises à de fortes pressions. De plus, ils peuvent difficilement changer de lieux de pêche puisque le redéploiement de leurs efforts vers d'autres zones requiert une évolution des techniques que ne peuvent pas toujours se permettre les pêcheurs tant ils ont investi dans l'armement de leur unité de pêche. Enfin, le développement récent des activités de pêche à Palmarin conforte l'idée que les pêcheurs migrants favorisent la conversion halieutique de populations qui jusqu'à présent tournaient « le dos à la mer ». Cette diffusion des activités halieutiques participe donc à l'accroissement de l'effort de pêche. On peut donc se demander si les migrations ne contribuent pas actuellement à accentuer les menaces qu'exerce la pêche artisanale sur la pérennité des ressources, d'autant que l'exemple de Kayar démontre que les

pêcheurs migrants apparaissent moins sensibles au problème de la gestion des ressources que les pêcheurs autochtones.

6.1.2.2. Une perpétuelle course vers le large

Ensuite, les études de cas mettent en évidence que les stratégies spatiales développées par les pêcheurs artisans sont désormais fondées sur une perpétuelle course vers le large. En effet, de cinq à six milles du temps de la navigation à la voile, l'espace de production des unités de pêche artisanale peut désormais s'étendre au-delà des 20 milles.

Amorcée par la motorisation, cette dilatation de l'espace de production s'est accentuée avec l'installation de moyens de conservation à bord des embarcations qui a permis aux pêcheurs d'effectuer des marées de plusieurs jours. Auparavant, ils effectuaient uniquement des sorties de pêche quotidienne mais à présent certaines unités se caractérisent par la pratique de marée dont la durée peut atteindre 15 jours. L'augmentation de la taille des pirogues a joué un rôle important dans cette dilatation puisque certaines pirogues peuvent embarquer jusqu'à sept à dix tonnes de glace. De plus, même si les méthodes traditionnelles de positionnement en mer associant à la fois le repérage d'amers (dunes, arbres, promontoires divers), des éléments typiques du fond de pêche (nature, profondeur), des directions (par rapport au soleil, à la lune ou aux étoiles, de la houle ou du vent) et la durée des trajets demeurent pratiquées par nombre de pêcheurs, la généralisation des appareils de navigation a permis de faciliter cette course vers le large.

En plus de toutes ces évolutions technologiques, cette course vers le large a été impulsée par le développement de la commercialisation des espèces démersales du fait de l'accroissement de la demande des marchés extérieurs, et plus particulièrement européens. Elle s'est ensuite accentuée avec la diminution des ressources côtières qui a conduit les pêcheurs à déployer leur effort de pêche vers de nouveaux stocks situés plus au large mais également dans les eaux des pays voisins.

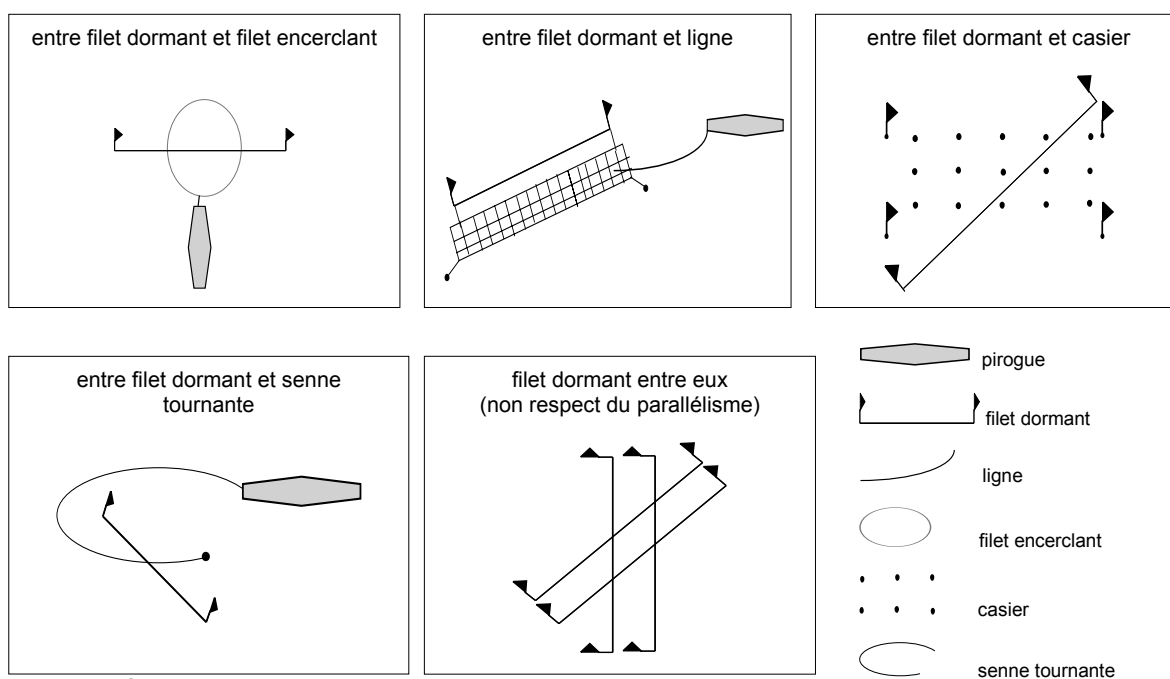
L'exemple de Hann révèle en effet que la plupart des pirogues glacières dessinent un espace de production qui va de la Mauritanie jusqu'à la Sierra Léone. Il en est de même pour certaines unités de sennes tournantes de Saint-Louis qui vont régulièrement exploiter les ressources pélagiques des eaux mauritaniennes. Malgré l'octroi de licences de pêche par les gouvernements des pays limitrophes, cette situation génère des tensions politiques entre les pays de la sous-région et, plus particulièrement, avec la Mauritanie. Plusieurs unités de pêche ont été arraisonnées par les garde-côtes mauritaniens. Dans la plupart des cas, ces embarcations n'avaient aucune licence de pêche. Malgré la confiscation du matériel et de fortes amendes (750 000 F CFA), les pêcheurs incriminés sont prêts à repartir illégalement exploiter les eaux des pays voisins. Un pêcheur de Hann qui effectue des campagnes de pêche en Mauritanie depuis 1994 affirme que, malgré les sanctions encourues, il continuera à se

rendre dans ces eaux « puisqu'elles sont plus poissonneuses que les eaux sénégalaises et que les gains engendrés seront toujours plus importants que les amendes ». Pour justifier leurs actes, les pêcheurs affirment que les ressources sont nettement plus abondantes dans les eaux des pays limitrophes et qu'elles ne sont pas exploitées par les pêcheurs nationaux. Ils pensent alors que cela justifie leur comportement, surtout que pour la plupart d'entre eux, les frontières territoriales n'ont aucune valeur en mer, espace de liberté, et que cette pratique est nécessaire puisque les espèces migrent le long de la côte.

L'autre principale conséquence de cette course vers le large réside dans l'augmentation des conflits avec les navires de la pêche industrielle. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation des collisions entre pirogues et chalutiers causant la mort de nombreux pêcheurs artisans (une centaine par an selon la presse sénégalaise). Cette situation est due à la méconnaissance par les pêcheurs artisans des règles de signalisation et de navigation ainsi qu'à l'absence de moyens de signalisation sur les pirogues (même si les réflecteurs radars tendent à se généraliser sur les grandes pirogues glacières). La généralisation de l'utilisation du pilotage automatique et le comportement de certains capitaines de navires industriels sont également mis en cause.

6.1.3. Une exacerbation des conflits entre pêcheurs artisans

Hormis les conflits opposant les flottes artisanales et industrielles, l'analyse des territoires de pêche révèle qu'actuellement les modes d'occupation de l'espace maritime sont caractérisés par l'exacerbation des tensions entre les pêcheurs artisans.



S. LE ROUX © CNRS - LETG UMR 6554, Géolittomer

Figure 30 : Exemples de conflits techniques opposant les pêcheurs artisans

L'exemple de Ndayane démontre que ces conflits sont tout d'abord liés à l'utilisation, dans un même espace, de techniques de pêche peu compatibles (figure 30).

Certains pêcheurs expliquent cette situation par le fait que certains d'entre eux ne respectent pas certaines règles élémentaires. D'autres constatent une augmentation de comportements qu'ils jugent intolérables telles que le vol des prises dans les casiers ou le non-respect de la priorité d'usage à la première unité de pêche qui a repéré un banc de poisson. Ces conflits proviennent également de l'augmentation des techniques de pêche jugées néfastes pour les ressources ou l'environnement marin. Les discours qui accompagnent ces tensions révèlent une volonté d'opposer les pêcheurs issus des sociétés halieutiques dites traditionnelles et ceux récemment convertis à la pêche. Nous y reviendrons ultérieurement.

Cependant, l'exemple de Kayar démontre que ces conflits techniques sont en réalité fortement conditionnés par une volonté des pêcheurs autochtones de restreindre la présence des pêcheurs migrants dans les eaux qui bordent leur village. Jusqu'à présent, ce fait était limité à Kayar mais on observe qu'il tend à se propager vers d'autres centres de pêche tels que Hann, Soumbédioune et Yoff où ces tensions s'exercent, la plupart du temps, à l'encontre des pêcheurs de *Guet-Ndar*. Toutefois, en l'état actuel des recherches, aucun élément ne peut assurer que ces pratiques discriminatoires ne peuvent pas également s'exercer à l'égard des pêcheurs migrants d'origine *Lébou*.

L'exacerbation de ces conflits est directement à mettre en relation avec la diminution des ressources. Cette baisse a poussé certains pêcheurs à déployer des techniques de pêche de plus en plus compétitives et a entraîné parmi certaines communautés de pêcheurs une volonté de s'approprier l'espace maritime afin de le défendre contre l'arrivée des pêcheurs migrants.

6.2. Des modes de gestion en devenir

Si de précédents travaux attestent de l'existence de systèmes traditionnels de gestion basée sur les recommandations et les décisions des anciens et des notables, aucune des trois études de cas ne révèle le maintien de ces modes traditionnels de gestion. Au contraire, il apparaît que le développement du caractère commercial de la pêche piroguière les a rendus obsolètes. Actuellement, les modes de gestion se caractérisent davantage par deux tendances contradictoires : d'une part, le non-respect de la réglementation en vigueur et d'autre part le développement d'initiatives informelles locales.

6.2.1. Une réglementation non appliquée

Depuis la loi du 21 juin 1961 relative à la pêche, l'État a mis en place un ensemble de dispositions juridiques et réglementaires visant à légiférer l'activité de pêche dans ses eaux

territoriales. Le premier Code de la pêche maritime date de 1976 et, depuis, chaque nouvelle version contient des mesures plus restrictives visant à assurer la pérennité des ressources halieutiques. Ainsi, le Code de la pêche maritime de 1998 a instauré de nouvelles normes de maillages et de poids pour les espèces capturées. Il a aussi interdit l'utilisation de certains engins de capture ainsi que la capture des juvéniles. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, la majorité de ces dispositions n'est pas appliquée sur le terrain. Quels sont les facteurs qui expliquent cette situation ?

Cette non-application de la réglementation incombe tout d'abord aux pouvoirs publics. En l'absence de moyens financiers mais également d'une forte volonté politique, l'État n'a pas su mettre en place un système de surveillance, de contrôle et de sanction efficace. Les moyens financiers, logistiques et humains accordés à la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) sont insuffisants pour qu'elle puisse remplir ces missions. Peu de services des pêches disposent de moyens matériels pour effectuer des contrôles en mer. Le plus souvent, ce sont les pêcheurs qui constatent les infractions et qui en réfèrent ensuite à l'agent de la DPSP. La plupart d'entre eux se sentent d'ailleurs bien seuls pour faire respecter la loi, surtout lorsqu'ils subissent des pressions de la part des pêcheurs.

Le non-respect de la réglementation est en effet fortement lié aux dysfonctionnements dans l'application des sanctions à l'encontre des contrevenants. D'une part, ces sanctions ne semblent pas suffisamment lourdes pour qu'elles aient un réel effet dissuasif et empêcher la récidive, les gains étant souvent plus importants que les amendes. D'autre part, la corruption et les arrangements à l'amiable sont des pratiques courantes à tous les niveaux de l'Administration, ce qui favorise le sentiment d'impunité.

Cette non-application de la réglementation provient ainsi d'un manque de fermeté de l'État qui ne souhaite pas « se mettre à dos » les pêcheurs. Si l'on prend l'exemple de Kayar et du problème soulevé par l'utilisation des filets dormants, on s'aperçoit que les autorités ont géré cette crise dans un souci d'apaiser les tensions entre les pêcheurs de Kayar et ceux de Saint-Louis plutôt qu'avec la volonté d'appliquer la loi. Certes, le Préfet a instauré un zonage mais n'a pas interdit la pratique des filets dormants en nylon comme le prévoit la loi, sans doute par crainte de se heurter à la communauté des pêcheurs de Saint-Louis, d'autant que ces pêcheurs sont souvent protégés par des hommes d'influences (politiciens, marabouts, administrateurs).

De plus, on peut s'interroger sur la validité de certaines mesures qui ne semblent pas suffisamment prendre en compte les réalités locales ou biologiques. Par exemple, il est interdit de capturer des mérus (*thiof*) de moins de 20 cm mais, d'après des biologistes du CRODT, cette espèce atteint sa maturité sexuelle uniquement à partir de quatre ans, c'est-à-dire à une taille supérieure à 20 cm. La loi autorise donc la pêche de poissons qui n'ont pas encore eu le temps de se reproduire, menaçant ainsi la pérennité de l'espèce. L'interdiction de

L'usage des filets en nylon démontre d'autres incohérences puisque leur importation et leur commercialisation demeurent autorisées sur le territoire national. D'ailleurs, cette interdiction soulève le problème d'un manque de dialogue entre l'État et les pêcheurs puisque certains d'entre eux pensent que c'est l'utilisation du filet dormant qui est interdite. Ils se sentent alors victimes de discrimination puisqu'ils ne font qu'utiliser une technique transmise par leurs aînés, or la loi n'interdit pas cette technique de pêche mais uniquement l'utilisation de la texture de ces filets.

L'absence de concertation avec les pêcheurs lors de l'élaboration des textes apparaît alors comme une des principales raisons de l'échec de l'application de la réglementation. On constate en effet qu'elle est peu appropriée par les pêcheurs. Un grand nombre de ceux-ci ne connaît pas les dispositions prises par le Code de la pêche maritime. Certains n'en connaissent d'ailleurs pas l'existence. En plus du manque de concertation, il faut signaler que ces textes sont rédigés en langue française alors que la plupart des pêcheurs ne parlent que le wolof, ce qui ne facilite pas leur appropriation par les pêcheurs.

D'autre part, les pêcheurs qui connaissent ces textes leur accordent peu de légitimité. En effet, la mer est perçue comme un espace libre d'accès et soumis à aucune contrainte sauf celles imposées par la nature. Le manque de légitimité est également lié au fait que cette réglementation ne prend pas suffisamment en compte les particularités locales et les pratiques traditionnelles. De plus, les pêcheurs accordent peu de confiance à l'État pour qu'il applique de façon juste cette réglementation. L'impunité dont profitent certains pêcheurs ne facilite pas l'acceptation de cette réglementation.

6.2.2. Le développement de mesures locales et informelles

Depuis quelques années, la gestion de l'espace maritime se caractérise par le développement de mesures locales et informelles directement initiées par les pêcheurs. La création du comité des pêches de Kayar constitue l'exemple le plus significatif, d'autant qu'il sert de modèle pour les pêcheurs d'autres localités notamment de Yoff, Saint-Louis et Soumbédioune. Jusqu'à présent, on distingue trois types de mesures.

6.2.2.1. Des mesures visant à maîtriser les prix de vente

Comme le montre l'exemple de Kayar, ces mesures visent tout d'abord à la régulation des débarquements afin de maintenir les prix de vente des espèces capturées. C'est le cas des ligneurs qui se sont engagés à limiter leurs prises journalières et à capturer des individus de tailles supérieures afin d'accroître leur valeur marchande. Le succès de ces mesures fait des émules auprès d'autres ligneurs à Kayar, une caisse de 15 kg de dorades vaut près de 20 fois

plus qu'il y a dix ans). Cette limitation des prises semble être partiellement effective à Yoff et tend à être mise en place à Soumbédioune.

De même, face à la mauvaise régulation des débarquements des espèces pélagiques qui provoqua un effondrement des prix, les unités de sennes tournantes se sont engagées à n'effectuer qu'une sortie par jour. Initiée à Kayar, cette mesure semble désormais s'étendre à de nombreux centres de pêche tels que Saint-Louis, Hann, Bargny, Rufisque, Mbour ou Joal.

Ces mesures initialement prises pour répondre à des préoccupations économiques ont permis d'introduire dans le comportement des pêcheurs une nouvelle notion : celle de pêcher mieux au lieu de pêcher toujours plus. Bien plus que n'importe quelle campagne de sensibilisation, le succès de ces mesures ont permis de véhiculer de nouveaux modes de pensées qui semblent davantage en adéquation avec la nécessité de préserver durablement les ressources halieutiques, même si toutes les unités de pêche ne les respectent pas.

6.2.2.2. Des mesures visant à résoudre les conflits sociaux

L'exemple de Kayar révèle également la mise en place de mesures qui visent à résoudre les conflits sociaux, notamment ceux liés à l'usage de techniques de pêche peu compatibles. Elles concernent surtout les filets dormants dont les pêcheurs de Kayar ont interdit l'utilisation dans les eaux situées aux abords de leur village. Cette mesure semble désormais s'étendre à d'autres lieux de pêche tels que Yoff. On note également certaines mesures locales visant à interdire l'usage des palangres sur des zones rocheuses. C'est le cas par exemple à Kayar.

L'ensemble de ces dispositions prises au niveau local révèle une certaine volonté émanant directement des pêcheurs d'établir un zonage de l'espace maritime en fonction des techniques de pêche utilisées. Elles illustrent également la volonté de certains pêcheurs autochtones de s'approprier la gestion de l'espace maritime situé dans le prolongement de leur territoire terrestre. Cette nouvelle forme d'appropriation de l'espace maritime qui jusqu'à présent se limitait au cas particulier de Kayar tend à s'étendre à d'autres centres de pêche tels que Yoff ou Soumbédioune. La diffusion de ce nouveau comportement peut être considérée comme une « révolution » dans les modes de gestion de l'espace maritime par les pêcheurs artisans puisque, culturellement, la mer a toujours été considérée comme un espace accessible à tous. Toutefois, ces mesures en plus de résoudre des conflits techniques, ont pour but inavoué de limiter l'accès de certaines zones de pêche aux pêcheurs migrants.

6.2.2.3. Des mesures visant à renforcer la sécurité en mer

Le troisième type de mesures est lié à la sécurité en mer puisqu'on constate à Saint-Louis la mise en place d'une interdiction de sortir en mer par mauvais temps ainsi que l'établissement, d'horaires de sorties pour les pêcheurs de Yoff pratiquant la pêche sous-marine. Des mesures

identiques ont déjà été prises à Kayar afin de fixer des horaires de sorties pour les ligneurs mais elles s'avèrent peu respectés.

De plus, certains comités des pêches locaux, soutenus par des organismes de coopération ou des ONG, mènent des campagnes de sensibilisation pour généraliser le port du gilet de sauvetage. Ces mesures ont un succès relatif. La diffusion du port du gilet de sauvetage reste limitée, non pas comme il est trop souvent dit à cause de leur coût onéreux, puisque leur prix varie entre 10 000 et 25 000 F CFA alors que les pêcheurs possèdent presque tous des tenues de mer qui valent plus de 65 000 F CFA. Le refus du port du gilet de sauvetage est davantage lié à des considérations d'ordre culturel. Pour nombre de pêcheurs, porter un gilet de sauvetage signifie « qu'on pense déjà à la mort » ou qu'on n'a plus confiance dans les croyances traditionnelles et religieuses. Considérant la mer comme le royaume des génies et des esprits en tout genre, les pêcheurs tissent avec ce monde surnaturel des relations de crainte et de complicité qui s'expriment par l'installation de fétiches à bord des pirogues et le port de gris-gris autour du bras, de la taille ou du genou. Ces croyances assurent la pratique d'une bonne pêche et permettent d'éviter les malheurs. De plus, certains pêcheurs considèrent que le port du gilet de sauvetage affaiblit leur identité de pêcheurs.

Le développement de l'ensemble de ces mesures exprime une volonté des pêcheurs de s'impliquer dans la résolution des problèmes liés à leurs activités sans attendre des solutions de la part de l'État. Cependant, si elles sont mieux appliquées que la réglementation institutionnelle du fait qu'elles prennent davantage en compte les particularités locales et les besoins pratiques, elles ne demeurent que partiellement respectées. N'ayant aucune valeur juridique et ne reposant que sur le consensus, tout pêcheur ne souhaitant pas appliquer ces mesures n'est contraint par aucune véritable sanction. De plus, elles confirment le repli communautaire des pêcheurs autochtones face à la présence des pêcheurs migrants, ce qui peut conduire à certaines dérives. Conscient de cette situation, l'État affiche la volonté d'encadrer institutionnellement ces initiatives locales.

6.3. Une nouvelle volonté politique pour parvenir à la pratique d'une pêche responsable

Conscient de la part de responsabilité de la pêche artisanale dans l'état actuel de surexploitation des ressources halieutiques, le gouvernement sénégalais, avec le soutien et la collaboration des bailleurs de fonds internationaux, des organismes de coopération et des ONG, affiche la volonté politique de parvenir à la pratique d'une pêche artisanale responsable.

6.3.1. Concertation, décentralisation et responsabilisation : les nouvelles ambitions de la politique des pêches

À la fois conscient des difficultés à faire respecter la réglementation et attentif au développement des initiatives locales, l'État souhaite mettre en place une gestion participative des problèmes du secteur de la pêche artisanale. Il affiche la volonté politique d'impliquer davantage les acteurs à la base, et plus particulièrement les pêcheurs, dans les processus d'élaboration et d'application d'une nouvelle réglementation qui vise à inscrire le développement de la pêche artisanale dans le long terme. Le Code de la pêche maritime de 1998 a instauré la création de deux nouveaux organes de concertation et de gestion dont « le but est de promouvoir le dialogue avec la population à la base, d'entendre leurs revendications et de les responsabiliser »⁸⁴

Tout d'abord, le Conseil national consultatif des pêches maritimes (CNCMP) - qui regroupe les représentants de l'Administration des pêches, de la recherche scientifique, des catégories socioprofessionnelles et de la Fédération de la pêche sportive – a pour but de favoriser la concertation entre les divers acteurs qui interviennent dans le domaine de la pêche artisanale afin de faciliter les prises de décision. En impliquant les pêcheurs dans cette structure, au même titre que les autres acteurs, le gouvernement entend donner une reconnaissance au métier de pêcheur. En plus de permettre l'établissement d'une réglementation qui prenne davantage en compte leurs préoccupations ainsi que leurs savoirs, cette participation des pêcheurs a pour objectif de les responsabiliser afin qu'ils se sentent concernés par les mesures qui visent au développement de leur métier. Pour les représentants de l'État, cette responsabilisation apparaît comme un « gage d'adhésion, de respect volontaire et d'efficacité des règles »⁸⁵.

De plus, le ministère des Pêches mène actuellement une réflexion afin de créer des Conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA). Jusqu'à présent les textes législatifs relatifs à la création de ces conseils ne sont pas officiellement publiés mais certaines dispositions sont connues. Chaque conseil devrait regrouper des représentants des différents acteurs de la filière (pêcheurs, propriétaires de pirogues, mareyeurs, transformateurs, représentants des activités annexes), des représentants des organisations professionnelles locales, des représentants locaux de l'Administration des pêches ainsi que des représentants des autorités locales (élus, notables, représentants d'organisations coutumières). La participation de ces derniers illustre la volonté d'intégrer les autorités politiques locales dans la gestion de la pêche. Toutefois, étant donné l'importance socio-économique que revêt cette activité sur le plan national, l'État entend conserver son pouvoir en matière de politique de pêche puisque ces conseils seront placés sous la responsabilité du gouverneur de région ainsi que sous celle des services administratifs locaux des pêches. Il est également prévu que les deux tiers des membres de

⁸⁴ Propos recueilli auprès d'un représentant de la Direction des pêches maritimes.

⁸⁵ Cf. note infra précédente.

ces conseils soient directement issus du monde de la pêche, c'est-à-dire des pêcheurs, des mareyeurs et des transformatrices. C'est, là encore, un signe de la volonté des autorités étatiques d'impliquer davantage et de responsabiliser les acteurs à la base afin de parvenir à une gestion participative comme le préconisent les organismes internationaux d'aide au développement. En ce qui concerne ses missions, le CLPA devrait être consulté sur toutes les questions qui lui seront soumises par le ministère de la Pêche ainsi qu'une fonction participative dans la gestion des conflits, le contrôle et la surveillance des pêches, la protection des ressources halieutiques et de l'environnement marin, l'information et la formation des différents acteurs. De plus, ces conseils devraient être autorisés à élaborer et à mettre en œuvre des mesures locales de gestion dans le respect de ces domaines de compétences et des lois en vigueur. Enfin, ces conseils locaux vont être au cœur d'un nouveau dispositif législatif actuellement en cours de réflexion et qui vise à mettre fin au libre accès aux ressources halieutiques.

6.3.2. La fin du libre accès aux ressources

« Il est aujourd'hui accepté par tous que le principe d'un accès libre à la ressource ne peut plus prospérer puisque c'est une des principales raisons qui expliquent le fort accroissement de l'effort de pêche qui a conduit à la raréfaction des ressources » a déclaré le Ministre de la pêche en mars 2004.

Depuis quelques années, l'Administration des pêches, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, des services techniques des différentes coopérations et des ONG nationales et internationales, réfléchit à l'instauration d'une réglementation visant à contrôler l'accès aux ressources. Conscient que cette mesure va à l'encontre de la perception qu'ont les pêcheurs de la mer, ces organismes effectuent actuellement des réunions de concertation. D'après le rapport du ministère de la Pêche et de l'ONG ENDA DIAPOL réalisé avec le soutien du PNUE en 2004, il apparaît que « les pêcheurs ne sont pas foncièrement opposés à la mise en place de droits d'accès à la ressource et à l'arrêt du régime de libre accès ». Selon ce rapport, nombre d'entre eux sont conscients que la principale contrainte de leur activité réside actuellement dans le fait que tout le monde puisse devenir pêcheur et que le développement des considérations économiques a supplanté les modes traditionnelles de gestion. Toutefois, si les acteurs à la base semblent favorables à une telle réglementation, ils demandent qu'elle soit « conditionnée par la concession aux communautés de base de certaines prérogatives appartenant jusque-là uniquement à l'État » (PNUE, 2004).

À la lecture de ce rapport qui fait une synthèse des différentes propositions faites par les acteurs à la base en collaboration avec l'Administration des pêches, il semble que ce dispositif s'oriente autour de quatre grandes mesures.

6.3.2.1. La création de concessions territoriales maritimes

Dans un premier temps, il semble admis que l'espace maritime doit être découpé en plusieurs concessions territoriales parcellaires dont la gestion sera attribuée aux CLPA. Les pêcheurs posent toutefois comme condition que la délimitation de ces nouveaux territoires maritimes tienne compte des zones traditionnelles de pêche.

La principale difficulté de cette mesure réside en effet dans la délimitation de ces territoires maritimes. Elle devra prendre en compte à la fois des critères géographiques, biologiques et socio-économiques. Les pêcheurs insistent sur le fait que cette délimitation prenne en compte l'effectif du parc piroguier ainsi que le nombre des pêcheurs et des unités de pêche. À titre d'exemples, quelques propositions ont déjà été faites : les pêcheurs de Soumbédioune suggèrent que leur territoire maritime aille du cap Manuel à la « frontière » avec Ouakam. Il a également été établi qu'il pourra exister un regroupement de certaines parcelles maritimes afin de créer un territoire plus important. Les pêcheurs des localités concernées pourront alors se le partager. Il pourrait être ainsi créer une concession territoriale regroupant les villages de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi qu'un autre regroupement au niveau des localités de Thiaroye, Mbao, Rufisque et Bargny. La délimitation de ces territoires maritimes devra en plus prendre en compte le phénomène inévitable des migrations.

Comme le souligne le rapport du PNUE, étant donné la complexité de cette question du zonage, l'Administration devra prendre toutes ses responsabilités pour établir une bonne délimitation des zones de pêche. Ce qui signifie une meilleure concertation avec les pêcheurs mais également un fort investissement de la part de la communauté scientifique.

6.3.2.2. L'instauration de licences de pêche

Dans un second temps, il serait envisageable d'instaurer une licence de pêche afin de pouvoir accéder aux ressources. Si certains pêcheurs admettent le paiement d'un droit d'accès, ils s'interrogent sur le problème de l'abondance de la ressource. « Si je paie pour aller pêcher, c'est pour capturer du poisson. Comment puis-je payer un droit d'accès alors que la ressource est quasi-inexistante ? » (PNUE, 2004). Pour eux, il apparaît donc essentiel que l'État s'engage à trouver des solutions pour restaurer les stocks afin de garantir le paiement de ces droits d'accès.

En ce qui concerne les critères déterminant le coût de cet accès, des propositions ont été faites pour que l'on tienne compte de la taille et du type de la pirogue (avec ou sans moteur, peut-être faudrait-il également tenir compte de la puissance motrice ?) et du type de pêche. À propos de ce dernier critère, des réserves ont été émises par les pêcheurs du fait de la polyvalence de certaines unités de pêche. Il semble essentiel de tenir compte de ce critère en se basant sur l'efficacité des engins de capture utilisés, les espèces ciblées en faisant une

corrélation entre l'état des stocks et la rentabilité de l'unité de pêche ainsi qu'en prenant en compte les marchés visés. En effet, on ne peut pas demander les mêmes droits d'accès à une unité de senne tournante dont les débarquements favorisent la sécurité alimentaire des populations locales qu'à une unité de ligneurs dont les espèces capturées sont destinées à l'exportation, surtout lorsque ces espèces sont en voie de disparition. Il est donc nécessaire de mener une réflexion plus approfondie de ces critères.

Une autre question se pose : le coût d'accès aux ressources peut-il varier en fonction de la zone de pêche exploitée ? En effet, si ces critères prennent en compte l'état de la ressource, cette variation des coûts en fonction des zones de pêche semble nécessaire. Peut-on, par exemple, demander le même droit d'accès à une unité de senne tournante exploitant les eaux situées en face de Kayar qu'à une unité de senne tournante exploitant les eaux en face de Mbour, Rufisque ou Bargny où l'état des stocks n'est pas le même ?

Cette licence de pêche devrait être délivrée par le CLPA en fonction de l'état des ressources sur son territoire maritime, d'où la forte implication des organismes scientifiques pour établir le nombre maximal d'unité de pêche que peut supporter chacun de ces territoires. A priori, il semble prévu que 10% des gains engendrés par la délivrance des licences soient accordés au CLPA pour leur fonctionnement tandis que le reste devra être obligatoirement versé dans les caisses de l'État.

Enfin, il a été proposé que la délivrance de ce droit d'accès soit soumise au respect de la réglementation et des normes de sécurité. Cependant, comme cette licence de pêche devrait concerner l'embarcation, c'est-à-dire le propriétaire, il semble possible d'instaurer d'autres documents pour identifier les capitaines et les simples membres d'équipage.

6.3.2.3. La création d'une carte professionnelle pour les pêcheurs

Toujours selon le rapport du PNUE, les pêcheurs concertés ont insisté sur le fait que ce nouveau dispositif ne doit rejeter personne. Toutefois, étant donné que le but de cette nouvelle réglementation est de diminuer la pression exercée sur les ressources, il est prévu de fixer des critères d'appartenance à la profession de pêcheur par l'instauration d'une carte professionnelle.

La question est désormais de savoir sur quels critères se baser pour délivrer ce permis de pêche. À ce sujet, la position de l'État paraît claire puisqu'il entend rompre avec le fait que le métier de pêcheur soit considéré comme un héritage familial. Toutefois, l'exemple de Ndayane démontre que les pêcheurs considèrent cette pratique tout à fait normale. La transmission du métier de pêcheur de père en fils est d'ailleurs un des fondements de leurs identités. De plus, pour mettre fin à cette pratique, l'État doit s'engager à offrir de nouvelles perspectives d'avenir aux jeunes. À Ndayane, par exemple, on remarque que nombre de

jeunes qui ont poursuivi des études universitaires reviennent ensuite au village pour pratiquer la pêche à bord des pirogues de leurs parents puisque les débouchés professionnels pour les jeunes diplômés sont fortement restreints.

Pourtant, Le rapport du PNUE précise que le fait d'appartenir à une famille de pêcheurs n'est pas un critère suffisant pour disposer d'un permis de pêche. Cependant, l'analyse des propositions faites par les pêcheurs concertés laisse apparaître une certaine stratégie destinée à vouloir distinguer les pêcheurs traditionnellement ancrés dans le monde de la pêche de ceux qui viennent d'y arriver. En effet, malgré les recommandations faites pour éviter toutes pratiques discriminatoires, on entend de plus en plus parler dans les réunions de concertation de « pêcheurs artisans professionnels » et de « pêcheurs artisans non-professionnels », à l'instar des pêcheurs de Ndayane qui accusent les pêcheurs non issus des communautés traditionnelles d'être à l'origine de tous les conflits en mer.

Il semble alors que les critères de sélection semblent davantage s'orienter sur la base du respect de la réglementation et des normes de sécurité. À une certaine époque, il a été envisagé de créer une école de formation des pêcheurs. Ce projet a été abandonné par manque de moyens financiers mais également parce que la transmission du savoir et du savoir-faire se fait généralement au sein de la cellule familiale. Par contre, n'est-il pas possible, dans le cadre de la délivrance de cette carte professionnelle, d'organiser des stages de sensibilisation à l'intention des capitaines de pêche sur la nécessité de parvenir à une gestion durable des ressources et sur les moyens techniques de pratiquer une pêche plus sélective ? De plus, étant donné l'importance du nombre des pêcheurs (plus de 50 000) par rapport aux faibles moyens logistiques et financiers dont dispose l'État, n'est-il pas plus avantageux de délivrer, dans un premier temps, ce permis de pêche uniquement aux capitaines ?

6.3.2.4. L'immatriculation effective du parc piroguier

En plus de ces trois principales mesures, ce dispositif prévoit que la construction de pirogues par les charpentiers sera soumise à une autorisation auprès du CLPA. Ceci devrait permettre l'immatriculation systématique des pirogues. La délivrance de la licence de pêche à l'embarcation devrait également favoriser cette immatriculation auprès des pirogues déjà construites. En effet, si le Code de la pêche maritime prévoit que chaque propriétaire de pirogue doit immatriculer son embarcation, en réalité, à peine la moitié du parc piroguier est actuellement immatriculée.

À cette mesure qui vise à mieux connaître le parc piroguier en activité s'ajoutent les essais actuels de la mise en place d'un nouveau système informatique. Il s'agit d'insérer à bord de chaque pirogue une carte à puce comportant, outre le numéro d'immatriculation et le nom du propriétaire, les principales caractéristiques de l'unité de pêche (taille de l'embarcation, puissance motrice, appareils de conservation, de navigation et de repérage, engins de captures

utilisés, espèces ciblées et tonnages débarqués). D'après un responsable de la FENAGIE pêche qui est chargé de faire ces essais avec le soutien logistique et financier de la coopération suisse, près de 400 à 500 pirogues sont actuellement équipées de cette carte à puce. Ce système doit permettre une meilleure connaissance de la flotte artisanale en activité et ainsi de mieux appréhender l'effort de pêche. Toutefois, jusqu'à présent, aucune pirogue présente sur les sites observés ne possède un tel dispositif.

La réglementation de l'accès aux ressources nécessite pourtant un recensement précis du parc piroguier en fonction des techniques de pêche utilisées mais également en fonction des zones de pêche exploitées. Les migrations de pêche ont pour principale conséquence de concentrer une partie du parc piroguier au niveau de certaines zones. Il apparaît alors essentiel de déterminer les niveaux de pêche acceptable par zone en fonction des saisons afin de pouvoir fixer les quotas maximaux de licences de pêche permettant une exploitation durable des ressources.

6.3.3. D'autres mesures de régulation

D'autres mesures visant à contrôler l'effort de pêche artisanale sont actuellement en cours d'élaboration ou de réflexion.

6.3.3.1. L'instauration de périodes de repos biologique

Considéré comme un moyen de faciliter la régénération des ressources halieutiques, l'instauration de périodes de repos biologique est de plus en plus préconisée par certains acteurs du développement, notamment des ONG telles que l'Océanium de Dakar. Son président a été un des premiers à s'alarmer des conséquences désastreuses du développement de la pêche du *yett* à la suite de l'essor impulsé par l'ouverture des marchés asiatiques consécutive à la dévaluation de 1994. Après un effondrement des stocks dû, entre autre, à des pratiques peu sélectives puisque, selon le président de l'Océanium, près de 12 millions de « bébés *yett* » sont abandonnés chaque année sur la plage, l'État a instauré en 1999 des périodes de fermeture à l'encontre de cette pêche. Cette mesure serait également valable pour la pêche du poulpe mais comme le montre l'exemple de Ndayane, elle semble peu appliquée. Si certains responsables d'ONG ou des services des pêches annoncent que la mise en place de ces périodes de repos biologique donne des résultats prometteurs, aucune étude fiable ne peut actuellement mesurer précisément les conséquences de ces mesures sur l'état des stocks.

Cependant, certains responsables prévoient d'étendre ces périodes de repos biologique à d'autres espèces. À ce sujet, deux logiques s'opposent : certains pensent qu'il faut étendre ce repos biologique à toutes les espèces tandis que d'autres pensent le contraire. Le problème réside en effet dans le fait que l'on ne peut pas demander à certains pêcheurs d'arrêter leurs activités au moment où d'autres sont autorisés à continuer à pêcher. C'est pourquoi les

pêcheurs favorables à l'instauration de périodes de repos biologique demandent que cette mesure soit généralisée pour une période donnée sur tout le littoral, ce qui semble difficilement applicable étant donné la diversité des pratiques et des facteurs écologiques.

Enfin, la majorité des pêcheurs émettent de fortes réserves à l'instauration de telles mesures si elles ne sont pas accompagnées par la création de formes de compensation afin d'assurer des revenus durant la période d'inactivité. Étant donné la situation économique du Sénégal, il est peu réaliste qu'une telle mesure puisse être mise en place.

6.3.3.2. L'établissement d'aires marines protégées

Le WWF et l'Océanium de Dakar mènent également des actions pour préserver et faciliter la régénération des ressources halieutiques. Avec le soutien financier du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), ces deux ONG mènent des actions de sensibilisation auprès des pêcheurs et de l'État pour préserver certaines zones maritimes. Ce projet au nom évocateur de *Naron Heuleuk*⁸⁶ tente de protéger certaines zones maritimes (Parc national des Iles de la Madeleine en face de Dakar, le bolon de Bambouk à l'entrée du Delta des îles du Sine-Saloum). Il comprend aussi des campagnes de sensibilisation contre la pêche à l'explosif aux environs de Ouakam et de Mbour ainsi que des actions d'immersion de récifs artificiels entre Rufisque et Bargny afin de faciliter la régénération des ressources et d'empêcher la pratique de la pêche à la senne de plage dans les zones de frayères.

De plus, ces deux ONG viennent de soumettre au gouvernement sénégalais le projet d'établir quatre aires marines protégées (AMP). Après la mise en place d'un processus de sélection caractérisé par une démarche participative, multi-sectorielle, pluridisciplinaire et scientifique, quatre sites ont été retenus (Saint-Louis, Kayar, Palmarin et en Casamance). Accepté par les autorités locales, ce projet vient d'être entériné par le Président de la République. Des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales sont actuellement en cours de réalisation afin d'élaborer un plan de gestion de ces AMP. Les responsables du WWF précisent en effet que l'instauration d'AMP ne signifie pas une interdiction totale de son utilisation. Le but est davantage de mettre en place un plan de gestion en concertation avec les pêcheurs et les autorités locales afin de réguler l'accès et l'exploitation de ces zones maritimes. Pour l'instant, les pêcheurs qui ont participé à ces réunions d'information ne semblent pas hostiles à ce projet mais ils attendent de savoir quelles mesures vont être prises au niveau du plan de gestion. Il est vrai que mis à part le discours officiel du WWF sur les avantages et les objectifs des AMP, aucune mesure concrète n'a encore été prise. De plus, une grande partie de la communauté scientifique intervenant dans le domaine des pêches au Sénégal accordent peu de valeur à ces AMP. Cependant, si de nombreux doutes persistent sur leur réelle efficacité, les campagnes d'information menées par le WWF participent à la

⁸⁶ « La part de demain », en *wolof*.

sensibilisation de certains pêcheurs à la nécessité de préserver les ressources halieutiques et l'environnement marin.

6.3.3.3. Le réajustement des aides financières accordées aux pêcheurs

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le développement de la pêche piroguière a été incité par la mise en place d'une politique d'appui de la part de l'État. L'accroissement de l'effort de pêche a été fortement suscité par la mise en place d'un système de crédits à taux préférentiels, les détaxes opérées sur les moteurs et les équipements ainsi que par la péréquation de 50% du carburant-pirogue. Dans le contexte actuel de régulation de l'effort de pêche, certains acteurs du développement évoquent l'éventuelle possibilité de remettre en cause ces aides financières. Ils se demandent en effet si elles sont toujours bénéfiques au secteur : « Autant ces mesures paraissent adaptées aux unités de pêche pélagique, du fait de la dégradation de leur compte d'exploitation et de leur contribution à la politique de sécurité alimentaire du pays, autant leur maintien en faveur des unités de pêche démersale côtière mérite d'être discuté » (Ndiaye et Mbaye, 2002). Par exemple, il pourrait être envisagé de réduire la péréquation du carburant pour ces unités de pêche démersale. Il est vrai que ce sont les unités de pêche qui ont le plus profiter du développement du caractère commercial de la pêche piroguière. Cependant, pour faire face à la baisse des ressources, ces unités de pêche ont développé des stratégies spatiales fondées sur l'accès à de nouveaux stocks situés plus au large, par conséquent les coûts de carburant ont fortement augmenté. Diminuer la péréquation du carburant pour ces unités de pêche risque d'accroître encore plus leur coût d'exploitation donc de forcer les pêcheurs à être encore plus agressifs à l'égard de la ressource.

6.4. De nouvelles données à intégrer pour l'élaboration de la nouvelle politique des pêches.

Malgré la volonté affichée par l'État d'impliquer les pêcheurs dans l'élaboration de ces nouvelles mesures, de nombreux doutes subsistent sur la réelle possibilité de les appliquer sur le terrain. Outre les difficultés à mettre en place un système de surveillance, de contrôle et de sanction efficace en raison des faibles moyens financiers disponibles et des phénomènes de corruption généralisée, il semble qu'une grande majorité de pêcheurs soit peu sensible à ces nouvelles mesures restrictives. Certes, les précédentes propositions ont été élaborées en concertation avec les pêcheurs et, selon le rapport du PNUE, les pêcheurs sont favorables à l'instauration de droits d'accès aux ressources. Toutefois, il est possible d'émettre des doutes sur la représentativité des pêcheurs concertés. Ce rapport précise que plus de 500 acteurs de la base (dont 90% sont des pêcheurs) ont été sollicités. Or il existe plus de 50 000 pêcheurs au Sénégal. De même, en ne comptabilisant que les propriétaires et les capitaines de pirogues puisque ce sont eux qui détiennent un pouvoir d'influence sur les stratégies de pêche, on

s'aperçoit que seulement 4% de ceux-ci ont été interrogés, ce qui ne forme pas une base suffisamment représentative. De plus, même si les responsables de ces réunions de concertation appellent à la participation des capitaines de pêche et des pêcheurs non affiliés à des organisations professionnelles locale et nationale, on constate que la majorité des participants sont déjà fortement impliqués dans des organes de gestion ou de concertation, or les trois études de cas révèlent qu'il existe un « fossé » entre les organisations professionnelles et les pêcheurs à la base.

6.4.1. Des organisations professionnelles peu représentatives

Hormis l'existence de regroupement de pêcheurs avant la période coloniale⁸⁷, la majorité des initiatives à l'origine du mouvement associatif du monde des pêcheurs a été impulsée par les autorités coloniales (sociétés industrielles des pêches en 1910), puis par l'État sénégalais (coopératives agricoles en 1960, coopératives primaires d'avitaillement dans les années 1970 et GIE en 1984). De plus, ce mouvement associatif se limite surtout à des actions économiques puisque ces différentes structures ont pour mission de faciliter l'accès au crédit et l'acquisition de matériels, notamment de moteurs hors-bord.

6.4.1.1. Le CNPS : une légitimité largement effritée

La création en 1985 de l'Association nationale des jeunes pêcheurs du Sénégal marque un tournant dans la nature du mouvement associatif puisqu'il est directement initié par les pêcheurs. Il faut toutefois attendre la création du CNPS en 1987 pour que ce mouvement associatif prenne un caractère syndical et revendicatif. Créé à la suite d'une rencontre entre des pêcheurs de Soumbédioune et le président du Comité local des pêches maritimes (CLPM) du Guilvinec⁸⁸, le CNPS apparaît comme la première organisation professionnelle de pêcheurs initiée par la base et dont le but est de défendre les droits des pêcheurs artisans. Après avoir subi plusieurs critiques visant à affaiblir sa crédibilité⁸⁹, le CNPS est reconnu officiellement par le gouvernement sénégalais en 1990. Si ces premières actions visent à résoudre les tensions entre les pêcheurs autochtones et les pêcheurs migrants (notamment à Kayar, Yoff et Hann), il se fait surtout connaître pour sa forte opposition aux accords de pêche signés avec l'Union européenne. Soutenu par différentes ONG nationales⁹⁰ et internationales⁹¹, il fait figure de pionnier en Afrique de l'Ouest et devient un exemple pour le mouvement associatif international de défense des pêcheurs artisans. Conscient de l'aura que

⁸⁷ D'après un entretien avec une responsable de la coopération française, il s'agissait de pêcheurs qui partaient en campagne ou du regroupement de plusieurs familles d'un même quartier ou d'un même village qui utilisaient collectivement le même moyen de production, notamment les sennes de plage.

⁸⁸ Port de pêche de Bretagne (France).

⁸⁹ Les responsables ont été accusés d'être manipulés par un parti politique d'opposition puis de faire partie d'une mouvance d'intégristes musulmans.

⁹⁰ Surtout de la part du Centre de recherche pour le développement de techniques de pêches intermédiaires (CREDETIP) qui réalisent des études socio-économiques sur la pêche artisanale.

⁹¹ Notamment de la part de l'ICSF, du groupe mer du CCFD et du CLPM du Guilvinec.

dispose le CNPS au niveau international, le gouvernement l'invite en 1994 à la table des négociations relatives aux accords de pêche. C'est une première puisque, jusqu'à présent, ces accords étaient discutés en comité restreint sans aucune concertation avec des représentants de la pêche artisanale. En 1996, le secrétaire général du CNPS est invité au parlement européen pour promouvoir l'établissement d'accords de pêche équitables qui prennent davantage en compte les préoccupations des pêcheurs artisans.

Cependant, cette reconnaissance politique et syndicale sur la scène internationale contraste avec sa faible légitimité au niveau de la base. Si en 1991 il compte entre 4 500 et 6 000 membres regroupés dans une dizaine de comités locaux, la reconnaissance de la base demeure limitée. Nombre de pêcheurs ont du mal à comprendre les ambitions de cette organisation et la négociation des accords de pêche leur apparaît bien loin de leurs préoccupations quotidiennes. Ce manque de légitimité provient donc du manque d'actions concrètes sur le terrain. De plus, certains pêcheurs accusent les responsables du CNPS de profiter de leur statut pour « se pavaner » dans les salons des grandes capitales européennes.

Depuis ce constat effectué en 1997 (Le Roux, 1997), l'écart semble s'être creusé entre le CNPS et les pêcheurs. Des divergences et des dysfonctionnements sont apparus entre différents membres de la principale ONG nationale de soutien, le CREDETIP, ce qui a entraîné un retrait de la part de certains bailleurs de fonds. Des responsables du CNPS ont tenté d'acquiescer davantage de pouvoir afin de défendre leurs propres intérêts. Malgré le manque de preuves, il semble que certains d'entre eux aient eu recours à des malversations financières. L'attitude de certains représentants à mon égard semble confirmer l'existence de profonds problèmes dans le fonctionnement de cette organisation : à Kayar, par exemple, certains responsables m'ont tenu des discours de façade, puis lorsqu'ils se sont aperçus que je n'y adhèrais pas, ils m'ont évité. De plus, le fait que certains de ces représentants possèdent de belles maisons par rapport aux autres pêcheurs conduit à émettre des doutes sur la réelle transparence de cette organisation. Nombre de pêcheurs ont fait le même constat et n'ont plus confiance en cette organisation dont la majorité des responsables actuels sont des propriétaires de pirogues qui ont cessé d'aller en mer. Néanmoins, on peut accorder au CNPS d'avoir soulevé le problème des accords de pêche et attiré l'attention des pêcheurs sur la nécessité de s'organiser et de s'intéresser aux problèmes de leur activité. Cependant, actuellement, il ne possède pas suffisamment de légitimité au niveau de la base pour être une structure de concertation solide et efficace.

6.4.1.2. La FENAGIE pêche, une association à but économique fortement encadrée par l'État

Face au caractère politique et syndical du CNPS, le gouvernement sénégalais a facilité en 1990 la création d'une autre organisation professionnelle, la FENAGIE pêche. Si le bulletin de liaison *mool-mi* publié pour célébrer les dix ans de cette organisation revient sur l'historique de

sa création en affirmant qu'elle n'a reçu jusqu'en 1995 aucun appui, il semble toutefois que l'État ait favorisé sa création afin d'affaiblir le CNPS en la privilégiant dans l'octroi de financement destiné aux acteurs de la pêche artisanale. De plus, le fait qu'elle ait été créée à Joal ne semble pas le fruit du hasard puisque que c'était en 1990 le seul grand centre de pêche ne disposant pas d'une antenne locale du CNPS.

Elle se présente actuellement comme l'organisation professionnelle « la plus active, la plus dynamique et la plus représentative » du secteur de la pêche artisanale. Selon ses responsables, elle compte près de 45 000 membres en 2000 et regroupe environ 2 500 GIE. À première vue la représentativité de cette association ne semble pas faire de doute. Toutefois, les membres sont composés à 60% de femmes transformatrices. Toutefois, si l'association peut avancer le chiffre de 18 000 pêcheurs, la majorité d'entre eux ont adhéré à des GIE locaux par intérêts grâce à la facilité d'acquisition de crédits et de matériels. On peut dès lors s'interroger sur la capacité de mobilisation sur des sujets tels que la gestion rationnelle des ressources, cette organisation s'étant développée grâce à des actions d'ordre économiques. De plus, l'exemple de Kayar démontre que les pêcheurs qui y adhèrent sont surtout des propriétaires de pirogue. Néanmoins, si les responsables du CNPS ont participé à la création du comité des pêches de Kayar, on constate que la diffusion de cette initiative dans les autres centres de pêche se fait surtout par l'intermédiaire des responsables locaux de la FENAGIE pêche.

Dans tous les cas, que ce soit le CNPS ou la FENAGIE pêche, ces deux organisations professionnelles disposent d'un faible ancrage au niveau local puisqu'elles ont été toutes les deux tout d'abord créées au niveau national avant d'établir des antennes locales. Un tel processus de structuration semble être à l'origine d'une faible adhésion des pêcheurs à la base. De plus, une majorité des pêcheurs ne font pas confiance aux responsables de ces organisations professionnelles. La récente création du Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale sénégalaise (CONIPAS) qui regroupe ces deux organisations ainsi que l'Union nationale des GIE de mareyeurs du Sénégal et la Fédération nationale des Mareyeurs du Sénégal semble s'être faite dans la plus grande indifférence de la part de la majorité des pêcheurs.

6.4.1.3. Des associations locales au service d'hommes de pouvoir.

Si les associations locales ont généralement une meilleure assise populaire, l'exemple de Kayar révèle qu'elles n'ont pas beaucoup plus de légitimité auprès des pêcheurs que les organisations nationales. Peu de pêcheurs adhèrent au comité des pêches de Kayar et la majorité d'entre eux sont des propriétaires de pirogues, et non des capitaines ou des pêcheurs. De plus, ce comité est essentiellement constitué de personnes originaires de Kayar puisque très peu de pêcheurs migrants y adhèrent. On peut également émettre des doutes sur la consultation et la restitution des informations au niveau de la base.

Ces faits ont depuis été confirmés par une étude⁹² de l'assistance technique de la coopération française qui a mené une analyse sur la structuration de ces associations locales dans différents centres de pêche, notamment à Kayar et Joal. Elle affirme que « la plupart des organisations professionnelles sont généralement fondées sur des bases socio-économiques et que, même s'il y a depuis une tentative d'organisation et de responsabilisation des pêcheurs par les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les ONG nationales et internationales, ces organisations professionnelles demeurent sous l'emprise de la vie politique et sont instrumentalisées par des hommes de pouvoir »⁹³.

Dans tous les cas, que ce soit des organisations professionnelles nationales ou locales, on constate de profonds dysfonctionnements et une faible reconnaissance de la part des pêcheurs. La majorité d'entre eux n'ont en effet pas confiance en les dirigeants et il est souvent dit que ces associations servent uniquement à défendre les intérêts de leurs responsables. Pour certains pêcheurs, l'implication dans une organisation professionnelle est un moyen de reconversion après avoir cessé d'aller en mer. Quelques signes optimistes apparaissent toutefois puisque certains capitaines de pêche affichent la volonté de participer davantage aux différentes réunions de concertation et d'information. Il n'en reste pas moins que des efforts importants de la part de tous les acteurs doivent être entrepris pour mettre en place des organisations professionnelles représentatives, consultatives et sérieuses. Sans quoi, toute nouvelle réglementation visant à contrôler le droit d'accès aux ressources et l'effort de pêche artisanale ne pourra être réellement efficace, d'autant que les CLPA, regroupant les représentants des pêcheurs, sont au cœur de ce nouveau dispositif.

6.4.2. Un sentiment d'injustice vis-à-vis de la pêche industrielle

La mise en place de cette nouvelle réglementation doit également prendre en compte qu'une grande partie des pêcheurs se sent victime d'une injustice vis-à-vis de la pêche industrielle. En effet, si les discours officiels affirment que les pêcheurs artisans sont de plus en plus conscients de leur rôle dans la surexploitation des ressources, on constate que la majorité d'entre eux continue de considérer la pêche industrielle comme la principale menace pour leur pérennité.

6.4.2.1. Le non-respect de la réglementation vécu comme une discrimination

Dans un premier temps, nombre de pêcheurs dénoncent le fait que certains navires de la pêche industrielle ne respectent pas la réglementation. C'est le cas, par exemple, des pêcheurs de Ndayane qui accusent ces navires de ne pas tenir compte de la zone réservée à la pêche artisanale. Des réunions de concertation ont permis de mettre en évidence que, dans certains cas, ce sont les pêcheurs artisans qui sont en cause puisqu'ils ne connaissent pas tous avec

⁹² Document interne sans source, car en cours de réalisation.

⁹³ Cf. note infra précédente.

exactitude la position de cette limite. Ils ont donc parfois l'habitude de poser leurs engins de capture au-delà sans moyens de signalisation. Malgré les nombreuses interrogations sur les responsabilités de chacun au sujet de ce problème, certains pêcheurs artisans réclament une extension à dix ou douze milles de la zone réservée à la pêche artisanale. Ils préconisent également un meilleur système de contrôle et de sanction à l'égard des contrevenants puisque certains s'offusquent de ne pas voir leurs plaintes contre des navires aboutir.

D'autre part, des rumeurs plus ou moins fondées dénoncent le fait que les observateurs nationaux embarqués à bord des navires étrangers pour contrôler l'application de la réglementation, et notamment des normes de maillages, sont corrompus par les armateurs. Certains agents des services des pêches, comme la DPSP, confirment cette pratique mais précisent que les infractions sont également le fait de la flotte industrielle nationale.

Dans tous les cas, même si certains faits s'avèrent plus ou moins exacts, les pêcheurs artisans se sentent victimes d'une injustice en les obligeant à respecter une réglementation, afin de gérer durablement les ressources, que la pêche industrielle ne respecte pas. Cette situation est reconnue par plusieurs acteurs du développement comme une des raisons qui n'incitent pas les pêcheurs artisans à respecter la réglementation. Ils sentent victimes de ségrégation et remettent en cause la crédibilité de l'Administration des pêches.

6.4.2.2. La présence de navires étrangers de plus en plus contestée

La seconde revendication des pêcheurs porte sur la présence de navires de pêche industrielle battant pavillon étranger dans les eaux sénégalaises. C'est actuellement l'un des sujets où les pêcheurs à la base et les organisations professionnelles se rejoignent. Si à l'époque de la forte opposition du CNPS aux accords de pêche, les pêcheurs artisans ne semblaient pas très attentifs à ce problème, il apparaît qu'ils le sont beaucoup plus actuellement. Ceci s'explique surtout par la forte dilatation de leur espace de production qui leur a permis de prendre conscience de la présence d'une importante flotte étrangère. Ils sont alors de plus en plus nombreux à contester cette présence qui constitue, pour eux, la principale raison de la diminution des stocks. D'autre part, certains ne comprennent pas que l'on veuille leur imposer des droits payants pour pratiquer un métier transmis par leurs parents alors que l'État continue d'attribuer des licences de pêche à des navires étrangers. Ils se sentent alors encore victimes d'une injustice et véhiculent l'idée que l'Administration des pêches fait tout pour favoriser la pêche industrielle. Pourtant, de nombreux articles de la presse nationale font part des longues négociations (plus de 18 mois) menées entre le gouvernement sénégalais et l'Union européenne pour la reconduite des accords de pêche qui intègrent, pour la première fois, un volet portant sur la gestion durable des ressources et qui imposent des périodes de repos biologique à certains types de chalutiers. Toutefois, la majorité des pêcheurs artisans reste hostile à ces accords.

Leur mécontentement est d'ailleurs justifié par certains acteurs du développement tels que l'ONG ENDA DIAPOL dont certains rapports osent désormais remettre en cause la signature de tels accords. Selon Dahou et Deme (2002), ces accords n'ont plus lieu d'exister pour les espèces démersales côtières puisque la flotte nationale est désormais en mesure d'exploiter pleinement ce stock. Lorsque ces accords ont été mis en place il y a de cela une trentaine d'années, leur justification reposait principalement sur le fait que le Sénégal disposait de ressources abondantes que la flotte nationale n'était pas en mesure d'exploiter de façon optimum. D'ailleurs, cette condition *sine qua non* à la délivrance d'autorisation de pêches à des États étrangers dans la Zone économique exclusive (ZEE) fait partie des directives édictées par la Convention des Nations unies sur les droits de la mer de 1982, au même titre que les activités de pêche étrangère doivent « réduire au minimum les perturbations économiques dans les États où les ressortissants pratiquent habituellement la pêche »⁹⁴. On s'aperçoit alors que ce n'est pas le cas. De plus, selon Dahou et Deme (*ibid.*), ces accords ne respectent plus les règles du commerce international fixées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et constituent une menace pour la sécurité alimentaire des populations locales. Toutefois, étant donné l'importance des contreparties financières (42 milliards de F CFA pour quatre ans) accordées par l'Union européenne et les fortes pressions diplomatiques exercées par certains États dont la France, il semble pour l'instant peu probable de rompre avec ces accords de pêche.

La présence de flottes étrangères dans les eaux sénégalaises freine l'acceptation par les pêcheurs artisans d'une nouvelle réglementation qui vise à contrôler leur effort de pêche.

6.4.3. Vers une pêche semi-industrielle

Le troisième élément à prendre en compte dans l'élaboration de cette nouvelle politique des pêches concerne la nature de la pêche piroguière. S'il est désormais incontestable qu'elle constitue une activité artisanale, on peut se demander si certaines unités de pêche ne relèvent pas davantage de la pêche semi-industrielle.

6.4.3.1. Un fort développement de la vocation commerciale de la pêche artisanale

De précédentes études retraçant l'historique de la pêche piroguière ont mis en évidence une étroite corrélation entre l'évolution du caractère commercial de cette activité et celle de la filière de commercialisation dont le dynamisme ne dépend pas que de facteurs endogènes. Dahou et Deme (2002) démontrent que cette filière est caractérisée par une forte extraversion qui est liée à la mise en place d'un ensemble de dispositifs économiques tels que la dévaluation du F CFA.

⁹⁴ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, Partie V, article 62-3 (www.un.org).

Comme le démontre les études de cas, ce changement de parité a profondément influencé l'évolution des stratégies de pêche déployées par les pêcheurs artisans puisqu'il a accru à la fois les coûts d'exploitation des unités de pêche du fait de l'augmentation des dépenses en carburant et le dynamisme des exportations. Selon la DOPM (2002), les exportations qui atteignent les 88 000 tonnes en 2001 étaient de l'ordre de 70 000 tonnes en 1993 et la valeur commerciale de ces exportations a presque doublé⁹⁵. La dévaluation du F CFA a donc favorisé l'intégration de la pêche artisanale à l'économie de marché, ce qui a eu pour conséquence d'accroître la valeur marchande des ressources halieutiques et plus particulièrement des espèces démersales. Cette situation a entraîné une augmentation des gains engendrés par les pêcheurs qui ont alors fortement investi pour accroître leurs efforts de pêche et répondre à la demande toujours croissante des marchés. Les pêcheurs ont été ainsi soumis à des contraintes économiques de plus en plus fortes, ce qui a modifié leurs rapports à l'égard de la ressource. Le poisson est ainsi devenu un produit à forte valeur commerciale, d'autant qu'avec l'accroissement de la pression de la pêche il s'est fait de plus en plus rare.

Cette intégration à l'économie marchande a également été renforcée par les évolutions récentes de la société sénégalaise qui tend, du fait principalement de la mondialisation, à vouloir « imiter » le modèle des sociétés capitalistes de type occidental. Étant donné la difficile situation économique du Sénégal, la pêche s'est alors démarquée comme l'un des secteurs économiques les plus dynamiques, ce qui a attiré la convoitise de nombreuses personnes extérieures au monde des pêcheurs.

6.4.3.2. L'introduction massive de capitaux exogènes

L'analyse du fonctionnement des différentes unités de pêche met en évidence l'introduction massive de capitaux exogènes au monde des pêcheurs.

L'exemple de Kayar révèle que certains propriétaires d'unités de sennes tournantes de Saint-Louis font désormais faire appel aux investissements des mareyeurs pour l'acquisition de leur matériel de pêche et le fonctionnement de leur unité de pêche. Si les investigations sur le terrain ont montré leurs limites dans la compréhension de l'ampleur de ce phénomène, Mbaye (2002) confirme que la majorité des unités de sennes tournantes de Joal ou de Mbour dépendent de capitaux extérieurs provenant le plus souvent de mareyeurs nationaux tandis qu'à Saint-Louis un nombre croissant de ces unités sont contrôlées par des capitaux mauritaniens. Cette situation explique l'apparition d'une nouvelle catégorie de pêcheurs : ceux dits « salariés ». Ce sont le plus souvent des jeunes issus du monde rural ou des banlieues pauvres de la capitale sénégalaise. Ils servent de main-d'œuvre pour remonter la senne tandis que quatre à cinq membres d'équipage issus de familles de pêcheurs s'occupent de la

⁹⁵ Au sujet de ces chiffres, il faut préciser qu'aucune source, que ce soit la FAO, la DOPM et l'OEPS, ne propose les mêmes estimations.

navigation, du repérage des bancs et des manœuvres de pêche. Dans ce cas, les accusations à l'encontre des pêcheurs non issus des sociétés dites traditionnelles de pêcheurs ne sont pas fondées puisque l'unité de pêche demeure aux mains de pêcheurs dits « traditionnels ».

L'étude de cas de Hann démontre que l'introduction de capitaux extérieurs concerne également les unités de pêche à la ligne qui effectuent des marées de longue durée. Étant donné l'importance des investissements que nécessite la préparation d'une marée, les propriétaires de ces unités sont dans l'obligation de s'adresser à des mareyeurs qui leur fournissent une avance en contrepartie de quoi les pêcheurs leur garantissent l'exclusivité de la vente des produits capturés. Ces mareyeurs sont souvent des intermédiaires qui travaillent pour le compte d'entreprises de traitement ou de commercialisation en frais dont les produits sont destinés à l'exportation. L'implication de capitaux extérieurs commence également à se développer auprès des unités de pêche à la ligne effectuant des sorties quotidiennes ainsi qu'auprès d'unités de pêche au filet. Selon Mbaye (2002), de plus en plus d'unités pratiquant la pêche au filet dérivant pour capturer des requins sont directement équipées par des mareyeurs.

Ces arrangements contractés de façon informelle, rendent les pêcheurs de plus en plus dépendants de la filière de commercialisation, pas uniquement pour écouler leurs captures mais également pour armer leur unité de pêche. Ceci soulève alors des interrogations sur les moyens de régulation à mettre en œuvre pour limiter l'effort de pêche. Étant donné ces évolutions, ne semble-t-il pas plus judicieux d'intervenir directement au niveau de la filière de commercialisation ? Certains acteurs du développement proposent alors de surtaxer les exportations en l'état des espèces menacées, ce qui permettrait de limiter la pression sur ces stocks et de favoriser la valorisation de la production sur le territoire national, donc l'économie du pays. Cependant, à la lecture des derniers rapports concernant la mise en place de droits d'accès à la ressource, notamment celui du PNUE, il apparaît que les débats portent surtout sur les effets de l'arrivée dans le monde la pêche de fonctionnaires et de commerçants qui tentent de faire fructifier leurs capitaux en armant des unités de pêche, malheureusement aucune de ces nouvelles catégories de pêcheurs n'était présente sur les sites observés. Par contre, le rapport du PUNE fait peu de recommandations sur le rôle des mareyeurs et des entreprises de commercialisation. Pourtant, l'analyse des territoires de pêche démontre que la filière de commercialisation joue un rôle décisionnel de plus en plus grand et que le secteur de la pêche piroguière apparaît désormais de plus en plus « entre les mains » des industriels que dans celles des pêcheurs.

L'analyse des territoires de pêche permet en effet de constater l'accroissement de la capacité de pêche des unités artisanales, l'extension de leurs zones de pêche, l'utilisation de plus en plus répandue d'appareils de navigation et de repérage, l'accentuation de la vocation commerciale et la mise d'un système d'armement basée sur des structures capitalistes. Tous ces éléments tendent à prouver que la pêche piroguière est actuellement en passe de devenir

une activité de type semi-industrielle. Toutefois, ces évolutions s'étant effectuées rapidement, toutes les unités de pêche artisanale ne sont pas au même niveau. Il existe, par exemple, une grande différence entre les unités de pêche de Ndayane où l'armement et le fonctionnement demeurent fondés sur un système familial et les unités de sennes tournantes dont l'armement repose sur des capitaux exogènes et où la majorité de l'équipage est composé de pêcheurs qui n'ont pas d'ancrage traditionnel dans le monde de la pêche. De même, si les pêcheurs embarqués sur des unités de pêche à la ligne effectuant des marées de longue durée sont issus des sociétés halieutiques, l'armement de ces unités s'effectue de plus en plus à l'aide de capitaux industriels. Il n'existe donc pas une seule pêche piroguière mais plusieurs types de pêche artisanale. Il faudrait donc désormais mener des études plus approfondies au niveau d'autres sites pour proposer une typologie précise des différentes unités de pêche artisanale afin de trouver des moyens de régulation de l'effort de pêche adéquats à chacune d'entre elles.

Chapitre 7 : Les pôles halieutiques, entre permanence et recomposition

La réflexion consacrée à l'analyse des pôles des territoires halieutiques part du constat que la structure spatiale engendrée par la pêche piroguière s'organise en une armature de multiples villages de pêcheurs et de quelques centres de pêche. Les études de cas confirment cette situation puisqu'elles précisent l'existence de fortes disparités des espaces fonctionnels selon les lieux. Dans un premier temps, nous allons esquisser les raisons qui expliquent de cette différenciation, ce qui devrait nous conduire à préciser les facteurs de localisation de ces pôles. Puis, les études de cas ayant permis de constater que les espaces fonctionnels sont actuellement en mutation, nous préciserons les facteurs et les acteurs qui sont à l'origine de cette évolution, l'objectif étant d'appréhender les conséquences structurelles et spatiales. Enfin, ces pôles étant composés aussi d'espaces sociaux, nous les analyserons afin de préciser davantage leur nature pour ensuite déterminer les spécificités des sociétés halieutiques.

7.1. Des plages de pêcheurs aux centres de pêche : des espaces fonctionnels en mutation

À la lecture des études de cas, on s'aperçoit qu'il existe de fortes disparités entre les plages de pêcheurs. Par exemple, le contraste est saisissant entre la plage de Ndayane et celle de Kayar. Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer cette différence ?

7.1.1. Les migrations de pêche, un premier facteur de différenciation

Les premiers éléments de réponse se trouvent dans la nature même de ces deux pôles structurants puisque Ndayane est un village de pêcheurs migrants tandis que Kayar constitue un lieu d'attraction pour les pêcheurs migrants. De ce fait, les migrations de pêcheurs semblent constituer un premier facteur de différenciation. En effet, celles-ci sont à l'origine d'une redistribution spatiale des activités halieutiques et de la création de deux types de pôles structurants : les villages de pêcheurs émetteurs de pirogues migrantes d'une part, et les centres de pêche où se concentrent ces unités migrantes d'autre part. Les principaux sites de débarquement⁹⁶ correspondent aux principaux centres de pêche dont l'effectif piroguier est composé de pêcheurs migrants⁹⁷. Ceci confirme la forte implication de ces mobilités dans l'établissement de la structure spatiale engendrée par la pêche piroguière.

Si à l'origine cette structure est organisée autour d'une multitude de villages de pêcheurs dont la localisation dépend des facteurs liés aux potentialités naturelles du site (hydrologiques, agraires et halieutiques), elle s'organise désormais davantage autour de centres de pêche dont la localisation dépend de facteurs de situation. L'exemple de Ndayane démontre que les

⁹⁶ Cf. figure 10.

⁹⁷ Cf. figure 8b.

pêcheurs migrent pour réunir les conditions à la fois écologiques et économiques, les plus optimales à la rentabilité de leurs unités de pêche. C'est ainsi une sorte de compromis entre la situation par rapport aux ressources et la position vis-à-vis de l'hinterland halieutique.

L'examen de la localisation géographique des principaux centres de pêche dévoile alors une forte dépendance vis-à-vis de leur situation par rapport à la capitale sénégalaise. Ces centres de pêche sont situés soit à proximité de Dakar tels que Hann, Soubédioune ou Yoff, soit reliés à la capitale par une route goudronnée. C'est le cas par exemple de Mbour, Joal et Kayar où les activités halieutiques se sont considérablement développées à la suite du désenclavement de ces sites. L'agglomération dakaroise constitue, du fait de son importance démographique, le premier bassin de consommation de produits halieutiques du pays. Ensuite, l'ensemble du réseau routier se structure à partir de cette capitale : toutes les principales routes goudronnées partent et vont à Dakar. Doté de l'unique aéroport international du Sénégal, Dakar est donc un lieu de passage obligé pour tous les produits halieutiques destinés à l'exportation vers l'Europe ou l'Asie. Enfin, cette agglomération, notamment au niveau du port et de la commune de Hann, concentre la quasi-totalité des entreprises de commercialisation et de traitement des produits halieutiques ainsi que le seul marché central au poisson du pays (figure 31). L'ensemble de ces éléments confère à Dakar un rôle stratégique pour la commercialisation et la distribution des produits halieutiques, ce qui explique sa forte fonction polarisatrice. Le désenclavement par rapport à la capitale apparaît donc comme un des principaux facteurs conditionnant l'organisation du mareyage or, le dynamisme de cette activité apparaît de plus en plus déterminant dans le choix des lieux de migrations.

7.1.2. L'implantation d'infrastructures polarisantes

Si l'ensemble des pôles structurants, aussi bien les villages de pêcheurs que les centres de pêche, peuvent être considérés comme des plages d'échouage étant donné que l'accostage des pirogues et le débarquement des prises ne nécessite aucune infrastructure particulière, les études de cas précisent que la différenciation des espaces fonctionnels est toutefois liée à la présence d'infrastructures portuaires. On en dénombre trois types différents : les stations d'essence, les fabriques de glace et les quais de pêche.

Les structures d'avitaillement en carburant ont naturellement accompagné la motorisation des pirogues et se sont progressivement répandues sur l'ensemble du littoral. Ces infrastructures se regroupent surtout dans les centres de pêche tandis que nombre de villages de pêcheurs en sont dépourvus (figure 31). Cette situation a pour conséquence de renforcer la fonction polarisatrice des grands centres de pêche. La récente implantation d'une station d'essence à Palmarin démontre toutefois que les entreprises d'avitaillement en carburant sont sensibles aux fluctuations concernant la répartition du parc piroguier engendrées par les migrations de pêche.

Les structures d'avitaillement en glace apparaissent également comme des éléments fortement structurants des territoires halieutiques puisqu'elles sont au cœur du dispositif de maîtrise de la chaîne du froid qui est vitale à la commercialisation des produits halieutiques. Leur implantation a permis de réduire la dépendance vis-à-vis de la capitale dakaroise, et de renforcer celle des centres de pêche qui en sont équipés (figure 31). Par exemple, on s'aperçoit que les mareyeurs installés à Djifer sont fortement dépendants de Joal en ce qui concerne l'approvisionnement en glace. Toutefois, l'échec de l'ouverture de la fabrique de glace de Ndayane montre que ces infrastructures ne suffisent pas à favoriser le développement des activités halieutiques.

Malgré les efforts consentis dans les années 1980 par les pouvoirs publics pour renforcer le dispositif mis en place sur le littoral et permettre la construction de complexes frigorifiques dans les villes de l'intérieur, la maîtrise de la chaîne du froid demeure un problème essentiel. Les infrastructures sont de plus en plus vétustes. Quelques rapports de la coopération européenne soulignent qu'elles sont désormais insuffisantes pour répondre au fort accroissement de la demande en glace liée à l'évolution des stratégies de pêche (pratiques de marées de plusieurs jours en particulier) et à la croissance du marché des exportations. Ces travaux recommandent la construction de nouveaux complexes frigorifiques dans les principaux centres de pêche afin de pouvoir stocker les prises et ainsi répondre à la fluctuation quotidienne des débarquements. La gestion durable des ressources halieutiques suppose que des efforts soient faits à terre afin de réduire les pertes post-capture et favoriser la valorisation des produits.

Enfin, les quais de pêche apparaissent comme les plus récentes infrastructures du paysage portuaire. Servant de halle à marée, ceux-ci constituent les nouveaux poumons des plages de pêcheurs. Depuis 1994, date à laquelle la coopération française a financé la construction du premier quai de pêche à Hann, une dizaine de plages ont été équipées de cette infrastructure (figure 31). À l'instar des infrastructures d'avitaillement en glace, ces quais ont renforcé la fonction polarisatrice des centres de pêche puisqu'ils ont permis d'accroître le dynamisme du mareyage, notamment des espèces démersales destinées à l'exportation. En effet, la construction de ces infrastructures a pour objectif d'améliorer les conditions d'hygiène sur les plages de débarquement afin de répondre aux normes sanitaires imposées par l'Union européenne. C'est actuellement un des enjeux majeurs de la pêche piroguière puisque les exportations sont assujetties aux respects de ces normes. D'ailleurs, un rapport de la commission européenne précise que ce problème « fait peser un risque très réel sur les exportations de produits de la pêche sénégalaise à destination de l'Europe : [...] les autorités européennes peuvent à tout moment et sans préavis décréter l'embargo sur l'ensemble des produits de la pêche sénégalaise si des incidents sanitaires devaient être identifiés » (Commission Européenne, 1999). La fonction polarisatrice de ces quais de pêche est d'autant plus grande que leur implantation s'accompagne de la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'aménagement et de gestion des sites de débarquements qui semble devenir un nouvel élément de la structuration des territoires halieutiques.

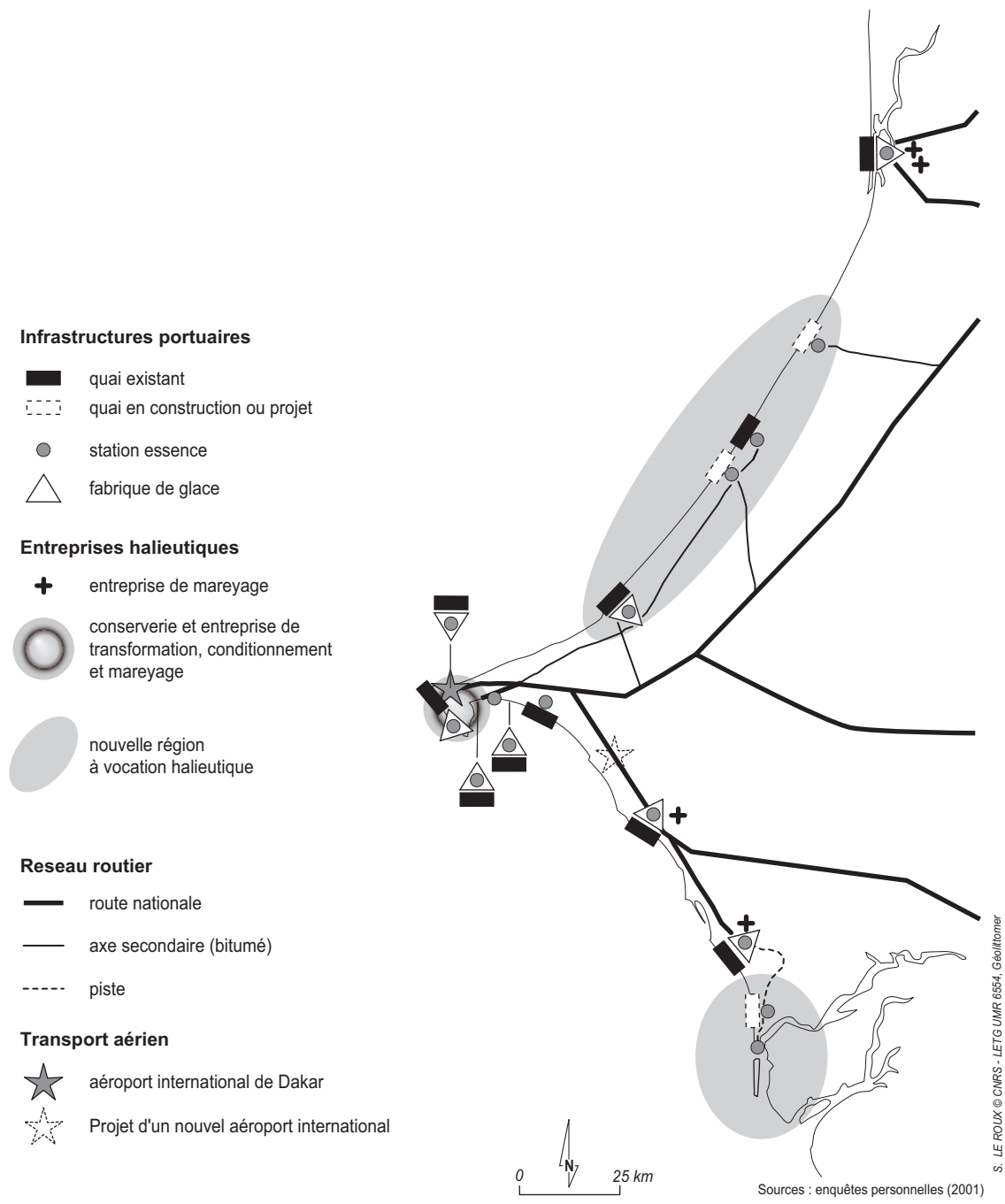


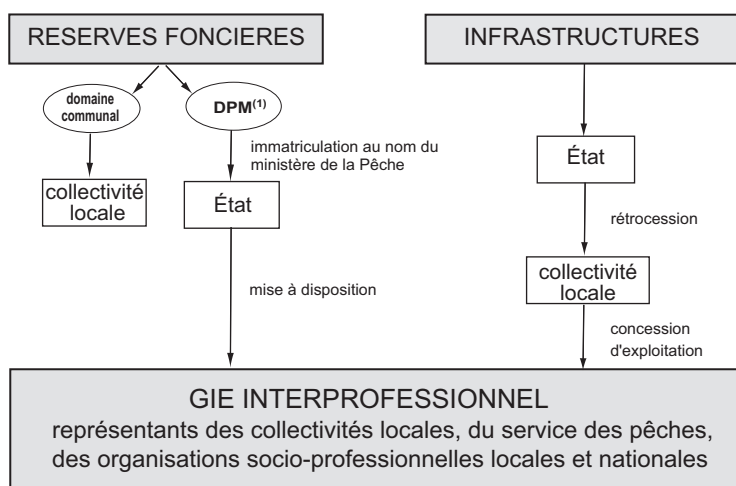
Figure 31 : Éléments structurants des territoires halieutiques

7.1.3. La création de zones portuaires exclusivement réservées à la pêche piroguière.

L'exemple de Kayar montre que les pouvoirs publics ont établi une nouvelle politique d'aménagement et de gestion des plages de pêcheurs. Celle-ci a pour but de créer des zones portuaires exclusivement réservées aux activités halieutiques.

Elle s'organise selon trois étapes : la réappropriation par l'État du DPM ainsi que l'immatriculation des terres au nom du ministère de la Pêche, la construction ou la rénovation des infrastructures portuaires et, enfin, la mise en place d'un organe de gestion

regroupant des représentants des différents usagers, des autorités locales et des responsables des services administratifs des pêches (figure 32).



(1) DPM : Domaine Public Maritime

Source : enquêtes personnelle (2002)

S. LE ROUX © CNRS - LETG UMR 6554, GéoFlומר

Figure 32 : Modes de gestion des nouvelles zones portuaires

Initiée par la coopération française et européenne, cette politique a pour objectif d'améliorer la salubrité des plages de pêcheurs et l'efficacité du système de transformation et de commercialisation des produits halieutiques. Plus généralement, elle s'inscrit

actuellement dans un processus politique d'encadrement de la pêche pirogrière basé sur une intégration des acteurs de la base et des autorités institutionnelles locales.

La mise en œuvre de cette politique semble être à l'origine d'une profonde mutation des espaces fonctionnels. Les débarquements se concentrent désormais en face des quais de pêche dont certains servent uniquement aux transactions des espèces démersales tandis que les autres regroupent celles consacrées aux espèces pélagiques⁹⁸. Les débarquements et la commercialisation tendent ainsi à s'organiser en fonction des marchés visés puisque les espèces pélagiques sont destinées à la consommation locale et à la transformation artisanale, alors que les espèces démersales sont principalement destinées à l'exportation. Cette différenciation spatiale concerne aussi les activités de transformation artisanale puisque des aires leur sont désormais spécialement consacrées et aménagées, notamment par la construction en dur de claies de séchage. On observe également une concentration des activités liées à la construction et à la réparation navale ainsi que celles qui dépendent du sous-système institutionnel. Ces espaces fonctionnels se caractérisent donc par une nouvelle dynamique de concentration et de différenciation spatiales des activités liées au système halieutique. Reconnue comme des traits caractéristiques de l'évolution physiologique des espaces fonctionnels des systèmes halieutiques des pays occidentaux (Corlay, 1993), cette double tendance confirme les récentes évolutions de la pêche pirogrière ainsi que l'influence

⁹⁸ Cf. les figures sur l'occupation des plages des sites observés (partie 2).

grandissante des organismes de coopération internationale dans la structuration des territoires halieutiques.

Toutefois, ces mutations ne doivent pas occulter le fait que cette politique est loin de répondre aux objectifs que les acteurs du développement avaient initialement prévu. Un article du quotidien *Le Soleil*⁹⁹ indique que « l'insalubrité gagne les quais de pêche et autres sites de transformation » or, l'amélioration des conditions d'hygiène est l'un des principaux objectifs de cette politique.

De même, la mise en œuvre de cette politique a initialement pour but de faire des plages de pêcheurs des espaces fonctionnels uniquement réservés aux activités halieutiques. Pourtant, jusqu'à présent, les plages de pêcheurs, en plus d'être des espaces de travail, sont des espaces de vie possédant une forte fonction sociale et culturelle. Pour les sociétés halieutiques, elles font souvent office de place du village et la population s'y regroupe pour discuter, se reposer ou prier. Elles sont également perçues comme le symbole de l'identité halieutique des populations et détiennent donc une forte valeur culturelle, d'autant que le site originel des villages de pêcheurs se situe le plus généralement sur la plage. Enfin, elles possèdent une forte fonction commerciale : nombre de commerçants s'y installent pour profiter du bassin de consommation créé par les acteurs du système halieutique¹⁰⁰. La multiplication de ces différentes fonctions sur un espace restreint crée une forte effervescence que les agents de coopération interprètent le plus souvent comme une situation d'anarchie qui contrarie l'efficacité et la rentabilité. L'exemple des plages de Hann et de Kayar qui ont pourtant fait l'objet de cette politique révèle que les scènes de débarquement offrent toujours la même impression d'effervescence et que les fonctions commerciales, sociales et culturelles persistent. Ceci révèle la forte dualité qui peut exister entre des schémas de développement élaborés par des agents de coopération issus de sociétés occidentales et les particularités socioculturelles des populations locales. En effet, si l'agitation des plages de pêcheurs est vécue par les uns comme un frein à l'efficacité, elle est perçue par les autres comme l'illustration d'une vie sociale intense.

Enfin, la mise en œuvre de cette politique se heurte aux dysfonctionnements qui apparaissent au sein des GIE interprofessionnels et qui sont principalement liés au manque de confiance des usagers à l'égard des responsables de cette structure de gestion. Une gestion financière transparente est donc nécessaire pour que les usagers s'impliquent dans la gestion des infrastructures, d'autant que certains d'entre eux, en particulier les pêcheurs, ne reconnaissent pas la légitimité de l'établissement de redevances. Ceux-ci considèrent que leur travail s'arrête au niveau de la plage, une fois qu'ils ont débarqué leurs prises, et donc qu'ils n'ont pas à payer des droits d'usage pour des infrastructures qu'ils n'utilisent pas. C'est l'une des raisons qui doit obliger ces GIE à promouvoir l'implantation d'entreprises liées aux activités halieutiques

⁹⁹ Daté du 30 septembre 2004.

¹⁰⁰ Cf. les figures sur l'occupation des plages.

afin que les pêcheurs prennent conscience que ces structures participent au dynamisme de leur activité et ne constituent pas uniquement une contrainte administrative et financière placée entre les mains d'hommes de pouvoir souvent accusés de corruption et de clientélisme. La seconde difficulté de ces GIE réside dans une parfaite entente et collaboration avec les autorités institutionnelles locales, notamment en ce qui concerne la redistribution d'une partie des gains financiers.

7.2. Des mutations à l'origine de la recomposition des territoires halieutiques

Les migrations de pêche, l'implantation d'infrastructures portuaires polarisantes et la politique actuelle d'aménagement et de gestion des plages de pêcheurs sont à l'origine d'une profonde mutation des espaces fonctionnels qui se traduit par une évolution structurelle et spatiale des territoires halieutiques.

7.2.1. Évolution du jeu des acteurs dans la structuration de ces territoires

En ce qui concerne l'organisation de la structure spatiale engendrée par la pêche, ces processus sont à l'origine d'une restructuration qui peut se résumer en trois étapes :

- premièrement, les migrations de pêche ont pour conséquence de créer une structure spatiale qui s'organise autour de quelques foyers d'attraction (centres de pêche) et d'une multitude de pôles émetteurs (villages de pêcheurs) ;
- deuxièmement, les évolutions du système halieutique, en particulier la motorisation des pirogues et le développement de la commercialisation en frais puis des exportations, nécessitent la mise en place d'infrastructures portuaires (stations d'essence, fabriques de glace et quais de pêche) dont l'implantation renforce la fonction polarisatrice des centres de pêche au détriment des villages de pêcheurs ;
- troisièmement, la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de gestion des sites de débarquement constitue actuellement une nouvelle dynamique dont les conséquences sont pour l'instant difficilement mesurables, mais qui semble toutefois renforcer le pouvoir d'attraction des centres de pêche et favoriser la sédentarisation des pêcheurs migrants.

Avant de préciser les nouvelles dynamiques spatiales que semble entraîner cette politique d'aménagement, il apparaît important de préciser qu'à travers ces différents processus se dessine une évolution du jeu des acteurs dans la structuration des territoires halieutiques. Initialement, ce sont les pêcheurs, par le fait de leurs migrations, qui interviennent dans la répartition des activités halieutiques. Certes, ils sont tributaires de la filière de commercialisation puisque leur mobilité est conditionnée à la fois par des facteurs

écologiques et économiques dépendants directement de l'organisation du mareyage. Toutefois, l'exemple de Djifer montre que certains pêcheurs conservent une certaine autonomie vis-à-vis de cette filière puisqu'ils se sont installés sur une plage qui ne possède aucune infrastructure portuaire polarisante et qui est enclavé par rapport à l'hinterland halieutique. Ils ont donc préféré se rapprocher des ressources, quitte à s'éloigner de l'hinterland halieutique. Ce sont alors les acteurs de la filière de commercialisation qui ont dû s'adapter à cette situation, ce qui n'a pas réellement posé de problèmes dans ce cas puisque le mareyage demeure entre les mains de personnes issues des communautés de pêcheurs migrants. Par contre, pour les unités de pêche des espaces démersales à forte valeur marchande, la dépendance vis-à-vis des entreprises de commercialisation et de traitement des produits halieutiques est plus importante et se traduit donc par la nécessité de se rapprocher du « cœur » de l'hinterland halieutique, à savoir Dakar. Pour preuve, la majorité de ces unités viennent décharger leurs prises dans les centres de pêche localisés à proximité de Dakar, notamment à Hann où la majorité des entreprises halieutiques se concentrent dans l'arrière-pays proche. Ainsi, plus les pêcheurs sont dépendants de la filière de commercialisation, plus le facteur de situation par rapport à l'hinterland halieutique influence le choix des migrations, ce qui prouve l'importance croissante de la filière de commercialisation dans la structuration des territoires halieutiques et ce, au détriment du pouvoir de décision des pêcheurs.

Cette dualité entre acteurs du système de production et ceux du système de commercialisation tend toutefois à s'estomper puisque la politique actuelle d'aménagement et de gestion des plages de pêcheurs révèle une implication récente mais profonde d'éléments dépendants du système institutionnel. Pourtant, celui-ci est étroitement influencé par des organismes de coopération internationale (de la France, l'Union européenne et le Japon) dont les objectifs sont d'améliorer la filière de commercialisation. Il apparaît alors que les facteurs du domaine institutionnel tendent à accroître la dépendance des pêcheurs vis-à-vis de la filière de commercialisation. La mise en place de CLPA risque d'ailleurs de renforcer l'implication du registre institutionnel dans la structuration des territoires halieutiques puis d'affaiblir le pouvoir des pêcheurs. La question est aussi de savoir si cette nouvelle dynamique institutionnelle saura prendre en compte la dynamique propre aux sociétés halieutiques.

7.2.2. De nouvelles dynamiques spatiales

Pour l'instant, il est difficile d'appréhender les nouvelles dynamiques spatiales suscitées par cette implication récente du système institutionnel dans la structuration des territoires halieutiques, surtout du fait qu'aucun recensement du parc piroguier ne permet de saisir les évolutions de sa répartition spatiale.

Toutefois, il semble qu'elle tend à renforcer le pouvoir d'attraction des centres de pêche au détriment des villages de pêcheurs puisqu'elle a pour but d'améliorer l'efficacité du système de commercialisation donc de renforcer le pouvoir polarisateur des centres de pêche qui font

l'objet de cette nouvelle politique d'aménagement. De plus, étant donné qu'elle s'accompagne de mesures visant à améliorer le tissu urbain, elle tend à favoriser la sédentarisation des pêcheurs migrants puisque leur mobilité est de plus en plus conditionnée par des préoccupations sociales. D'ailleurs, les initiateurs de cette politique ne cachent pas le fait que l'un des intérêts de celle-ci est de fixer les pêcheurs migrants. S'il s'avère que cet objectif se réalise, cela devrait entraîner une recomposition spatiale des territoires halieutiques. D'ores et déjà, on peut émettre quelques hypothèses.

D'une part, il semble que cela devrait profondément modifier l'organisation spatiale des activités halieutiques en consacrant de nouvelles régions littorales : la Grande Côte et la région du Sine-Saloum. Jusqu'à présent, le programme d'assistance à la pêche artisanale de l'Union européenne qui constitue le principal moteur de la diffusion de cette politique d'aménagement a été appliqué à la côte nord par la construction de trois quais de pêche (figure 31). On observe alors une volonté de créer de véritables centres de pêche sur la portion littorale située entre Saint-Louis et Kayar pour renforcer l'attraction de ces sites auprès des pêcheurs migrants de Saint-Louis et favoriser leur sédentarisation ; le but poursuivi étant de décongestionner le site de Guet-Ndar. Ensuite, l'important investissement des organismes de coopération internationale et des pouvoirs publics dans la réorganisation du centre de pêche de Kayar révèle la volonté de faire de ce centre de pêche un nouveau pôle de développement des activités halieutiques, notamment par l'amélioration du secteur de la transformation artisanale puis l'implantation d'entreprises de commercialisation et de traitement des produits halieutiques. Si jusqu'à présent, aucune de ces entreprises ne s'est implantée sur ce site, on peut imaginer que les aides à la délocalisation des entreprises prévues dans le cadre de la politique de décentralisation entraînent prochainement une nouvelle dynamique. Il semble donc que cette politique d'aménagement renforce la vocation halieutique de la côte nord.

D'autre part, l'analyse des directives du Programme d'assistance à la pêche artisanale de la zone sud (PAPA-SUD) révèle une volonté de redéployer des activités halieutiques vers la pointe de Sangomar et la région du Sine-Saloum. En effet, sur la Petite Côte, ce programme se limite à la rénovation des infrastructures portuaires des centres de pêche de Mbour et de Joal. Par contre, il est envisagé la création d'un quai de pêche sur la localité de Palmarin ainsi que la création d'une route goudronnée permettant de rejoindre Joal. Ces projets semblent avoir été élaborés pour créer un nouveau centre de pêche au niveau de la pointe de Sangomar afin d'encadrer le développement des activités halieutiques de Djifer, mais également de créer un centre polarisateur qui puisse stimuler le développement des activités halieutiques dans la région du Sine-Saloum et décongestionner les principaux sites de la Petite Côte.

Cette volonté de redéployer les activités halieutiques sur la côte nord et vers la région du Sine-Saloum devrait entraîner de profondes conséquences dans l'aménagement du littoral qui reste jusqu'à présent fortement structuré autour des régions littorales de la Petite Côte et de la

presqu'île du Cap-Vert où les perspectives de développement des centres de pêche sont de plus en plus limitées du fait de la pression urbaine et du développement du tourisme. Plus généralement, elle semble s'inscrire dans une politique de décentralisation qui tend à redistribuer les activités économiques sur l'ensemble de littoral et de réduire la fonction polarisatrice de l'agglomération dakaroise. À ce sujet, il convient de préciser que le projet de construction du nouvel aéroport international sur la Petite côte au niveau de la localité de Diass, s'il aboutit, devrait susciter de nouvelles dynamiques spatiales.

7.3. Mutation des espaces sociaux : des villages aux quartiers de pêcheurs

Si l'analyse la mutation des espaces fonctionnels permet de mettre en évidence l'existence de deux principaux types de pôles structurants, les villages de pêcheurs et les centres de pêche, l'étude des espaces sociaux démontrent que les pôles halieutiques détiennent des caractéristiques sociales et culturelles communes.

7.3.1. Des espaces sous-équipés

Dans un premier temps, on remarque que ces espaces sociaux sont caractérisés par une forte urbanisation. Le village de Ndayane s'affirme désormais comme un nouveau foyer urbain, l'ancien village de paysans-pêcheurs de Kayar vient d'obtenir récemment le statut de ville tandis que le village de Hann ressemble désormais à un quartier de l'agglomération dakaroise. Certes, cette dynamique urbaine n'est pas spécifique aux sociétés halieutiques puisque l'ensemble du territoire national est caractérisé par une forte urbanisation. Toutefois, plusieurs éléments permettent d'émettre l'hypothèse que ces espaces sociaux se distinguent des autres territoires urbains.

En l'espèce, malgré l'apparence citadine induite par le remplacement des paillotes par des constructions en dur, ces espaces sociaux conservent dans leur majorité l'allure de village. Tout d'abord, cette situation est liée au fait que l'économie de ces espaces sociaux repose presque exclusivement sur les activités halieutiques, les autres secteurs économiques se limitant le plus souvent à des commerces de proximité où les familles de pêcheurs peuvent acheter tous les biens utiles à la vie quotidienne. Ensuite, elle est due au manque d'infrastructures urbaines. La voirie est quasi-inexistante tandis que les systèmes d'évacuation des eaux usées ou de traitement des déchets domestiques sont largement insuffisants. Le manque d'infrastructures d'assainissement qui caractérise ces territoires soulève d'autres problèmes, tels que : les nuisances et les menaces qui pèsent sur la santé publique. Toutefois, Bonnardel (1985) précise que « malgré le surpeuplement du quartier [de Guet-Ndar à Saint-Louis] et l'absence d'hygiène publique, la santé des gens est moins mauvaise qu'on pourrait penser, car ils sont correctement nourris, avec le poisson en abondance ». Il est vrai que le surpeuplement et le sous-équipement ne sont pas propres aux espaces sociaux considérés

puisque la majorité des territoires urbains sont confrontés aux mêmes difficultés. D'ailleurs, les problèmes de santé se posent avec plus de virulence dans des milieux urbains tels que Pikine (Salem, 1998) où la population est davantage affectée par des problèmes de malnutrition. L'une des principales particularités des espaces sociaux des pôles halieutiques réside davantage dans le fait qu'il existe un contraste entre la vision de pauvreté qu'ils peuvent offrir et le niveau de vie des pêcheurs. Si la richesse des pêcheurs n'est pas forcément visible dans leurs lieux de vie, elle s'exprime par contre dans leur vie quotidienne et plus particulièrement dans leur alimentation. De plus, ces espaces se caractérisent par une organisation sociale fortement proche de celle d'un village. Les autorités coutumières locales, et en particulier la fonction de chef du village, conservent une emprise importante sur la vie sociale et politique locale. De même, hormis les associations relatives aux activités halieutiques (GIE de pêcheurs, groupement de femmes transformatrices) la vie associative et citoyenne demeure limitée : en règle générale, quelques associations de femmes tentent de promouvoir des projets de protection de l'environnement tandis que les associations des jeunes essaient d'animer la vie culturelle. Enfin, ces espaces peuvent être le plus souvent considérés comme de gros village par le simple fait qu'ils constituent un espace homogène où tous les habitants ont des liens de parenté plus ou moins étroits. De même, on remarque que l'espace de vie des pêcheurs et de leur famille demeure restreint le plus souvent à la plage, à la concession familiale et à son environnement proche. Par exemple, les pêcheurs de Hann s'aventurent très peu hors de leur quartier qu'ils considèrent d'ailleurs toujours comme un village.

Toutefois, ce constat mérite d'être relativisé puisque les différences entre les espaces sociaux des villages de pêcheurs et de centres de pêche tend progressivement à s'accroître. On peut même émettre l'hypothèse qu'il existe trois types d'espaces sociaux : les villages de pêcheurs tels que Ndayane, les villes de pêche telles que Kayar et les quartiers de pêcheurs tels que Hann. Malgré cette nouvelle différenciation, tous ces ensembles nouvellement urbains possèdent d'autres caractéristiques communes que le sous-équipement urbain.

7.3.2. Des sociétés halieutiques caractérisées par un fort accroissement démographique

L'ensemble de ces espaces se caractérise par un taux de natalité plus élevé que la moyenne nationale. En effet, si le taux d'accroissement démographique naturel est actuellement de l'ordre de 2,6% au niveau national, il avoisine plutôt les 3% au sein des sociétés halieutiques.

Cette situation s'explique par le fait que le dynamisme de la pêche piroguière assure aux pêcheurs et à leur famille des revenus relativement plus confortables qu'à des familles issues de milieux sociaux où les difficultés économiques sont davantage perceptibles. L'accroissement des revenus engendrés par la pêche stimule la démographie puisqu'il offre la possibilité de subvenir aux besoins de familles plus nombreuses. Cela permet également aux

jeunes pêcheurs de fonder une famille plutôt que la majorité des Sénégalais. De plus, ces revenus permettent aux pêcheurs d'épouser plusieurs femmes. On s'aperçoit en effet que si la polygamie tend progressivement à disparaître au niveau national, elle demeure une pratique fortement répandue dans les sociétés halieutiques.

À ces raisons économiques s'ajoutent également des facteurs sociaux et culturels puisque la présence d'une forte natalité s'explique également par la persistance au sein des sociétés halieutiques de valeurs socioculturelles traditionnelles. Pour les pêcheurs, le fait de posséder une grande famille fondée sur la polygamie constitue un signe de réussite sociale particulièrement important or, cette valeur tend à s'estomper dans d'autres milieux sociaux où les jeunes notamment aspirent désormais à fonder une famille monogame de type occidental. Si cette différence est sans doute liée à un taux de scolarisation plus bas au sein des sociétés halieutiques, elle est également due à une plus faible pénétration de l'occidentalisation des mœurs parmi les pêcheurs et leurs familles. Ceci est directement à mettre en relation avec le dynamisme économique de la pêche piroguière qui constitue une alternative à l'exode vers Dakar et ses banlieues où les effets de la dégradation des valeurs traditionnelles sont les plus perceptibles.

Enfin, cette natalité est liée au fait que la pêche piroguière demeure, malgré les récentes évolutions évoquées dans le chapitre précédent, une activité fondée sur la famille. Il est donc impératif pour les pêcheurs d'avoir une grande progéniture afin de garantir le fonctionnement de l'unité de pêche, son maintien au sein de la cellule familiale et ainsi s'assurer une retraite et l'enrichissement de sa famille.

La pêche piroguière apparaît donc comme un facteur participant activement à la croissance démographique, ce qui explique la forte extension du bâti constatée dans les études de cas ainsi que l'état de surpeuplement qui caractérise certains quartiers de pêcheurs tels que Hann où, rappelons-le, la densité est l'une des plus élevée du Sénégal.

7.3.3. Des sociétés halieutiques conservatrices des valeurs socioculturelles du Sénégal ?

Le maintien d'une organisation villageoise et la forte croissance démographique constituent les deux principales caractéristiques de ces espaces et il soulève des interrogations sur l'identité des sociétés halieutiques.

Jusqu'à présent, nous avons constaté que la pêche piroguière est soumise à de profondes évolutions liées à une rapide et constante intégration au système capitaliste. Ce processus est directement à mettre en relation avec l'extraversion de la filière de commercialisation et plus généralement avec les récentes évolutions de la société sénégalaise, notamment son intégration croissante à l'économie marchande. Les pêcheurs sont donc, dans leurs pratiques

de pêche, de plus en plus influencés par des facteurs exogènes. Cependant, l'analyse des espaces sociaux démontre que, malgré cette dynamique, les pêcheurs demeurent, dans leur vie quotidienne, profondément attachés aux valeurs socioculturelles traditionnelles de la société sénégalaise.

En effet, ce n'est pas parce que les jeunes pêcheurs s'habillent en *jeans*, portent des chaussures de marques occidentales, arborent des *tee-shirts* à l'effigie d'équipes européennes de football et écoutent du rap que les valeurs traditionnelles s'estompent. Au contraire, ces sociétés halieutiques se distinguent par la persistance de ces valeurs qui, en d'autres lieux, ne cessent de s'effriter sous l'effet de l'exode rural, de l'urbanisation, de la paupérisation et de l'occidentalisation des mœurs et coutumes qui apparaît de plus en plus prononcée du fait de la mondialisation et du développement des moyens d'information et de communication. Par exemple, la polygamie, l'esprit de famille ou le droit d'aînesse demeurent des valeurs très importantes. Certes, elles le sont également pour l'ensemble de la société sénégalais mais elles s'affichent parfois avec moins de virulence. Par exemple, les tensions entre les individus d'une famille qui habite dans l'agglomération dakaroise sont plus perceptibles que dans celle d'une famille de pêcheurs. De même, en règle générale, les jeunes pêcheurs s'avèrent de plus grands fervents de la religion musulmane que leurs confrères issus d'autres milieux sociaux. De plus, les sociétés halieutiques sont nettement moins confrontées aux problèmes sociaux qui en milieu urbain tendent à s'accroître. Par exemple, la consommation de chanvre indien demeure limitée parmi les pêcheurs alors qu'elle se généralise en milieu urbain, de même que la prostitution ou la délinquance.

De plus, le cas de Hann révèle que les sociétés halieutiques les plus confrontées à l'urbanisation, donc à la dislocation des valeurs sociales, affichent la volonté de se démarquer des autres populations citadines. Ce repli communautaire semble fonctionner puisque généralement les habitants de Dakar considèrent les quartiers de pêcheurs tels que *Yarrax*, *Yoff* ou *Ngor* comme « un monde à part » souvent jugé archaïque. D'ailleurs, on peut se demander si les difficultés d'intégration sur ce site ne sont pas liées à cette situation. Balandier et Mercier (1952) ont déjà démontré la particularité des pôles halieutiques situés à proximité de l'agglomération dakaroise en affirmant que les pêcheurs ont tendance à se replier sur eux-mêmes afin de garantir la survie du groupe. Selon eux, cette pratique est fortement liée à l'appartenance ethnique *Lébon* or, on peut désormais se demander si c'est toujours le cas. Certes, les *Lébon* sont considérés par la population sénégalaise comme moins enclins aux évolutions sociales que les *Wolof*, par exemple, qui sont quant à eux considérés comme les plus ouverts aux changements provenant de l'extérieur. Certains les appellent parfois les « américains de l'Afrique ». Toutefois, il semble que la persistance des valeurs socio-culturelles traditionnelles au sein des sociétés halieutiques s'explique également par le fait que les revenus engendrés par la pêche permettent de résister à la déstructuration sociale. Ce débat mériterait de nouvelles investigations sur le terrain, par exemple au niveau du centre de pêche de Soubédioune qui est le plus intégré à l'agglomération dakaroise ou auprès d'autres

composantes ethniques telles que les *Peuhl*. En attendant, la pêche piroguière apparaît comme un facteur de cohésion sociale et de sauvegarde des spécificités culturelles.

En définitive, on constate que si les espaces fonctionnels suivent la même tendance à la concentration et à la différenciation que ceux des pôles structurants des systèmes halieutiques occidentaux, il s'avère que les espaces sociaux ne se caractérisent pas, comme en Occident, par une banalisation et une diffusion. Au contraire, il apparaît que les sociétés halieutiques tendent à se replier sur elles-mêmes, ou tout du moins, à être moins affectées par l'occidentalisation des modes de vie et de pensée qui caractérise actuellement la société sénégalaise. Les pôles halieutiques sont donc caractérisés par une double tendance : d'une part, une mutation des espaces fonctionnels liée en particulier à une nouvelle politique d'aménagement fortement imprégnée des schémas de développement importés d'Occident et d'autre part, une persistance des valeurs socioculturelles propre à la société sénégalaise. Ainsi, à la fois lieux de permanences et de mutations, les pôles halieutiques reflètent l'image d'une pêche piroguière qui est actuellement soumise à des confrontations entre les dynamiques endogènes et exogènes et dont l'ampleur varie selon les lieux et les types de pêche. Ceci renforce alors le constat, établi dans le chapitre précédent, qu'il existe désormais plusieurs types de pêche artisanale.

Chapitre 8 : De la structuration des territoires littoraux à la gestion intégrée de l'espace littoral

Ce dernier chapitre est consacré à l'analyse des territoires littoraux. Des facteurs de structuration aux interactions qui existent entre les activités littorales jusqu'à l'analyse de la qualité de ces territoires, nous allons tenter de dresser un état des lieux du littoral sénégalais afin de mettre en évidence les problèmes auxquels il est confronté, puis de proposer quelques éléments de réflexion pouvant favoriser la mise en place d'une nouvelle politique de gestion.

Lors de la présentation du Sénégal dans l'introduction de la thèse, nous avons mis en évidence que le littoral sénégalais est actuellement soumis à une forte urbanisation. Si cette dynamique urbaine est avant tout liée au développement de l'agglomération dakaroise dont les limites se confondent désormais avec celles de la région du Cap-Vert, on peut se demander quelle est l'implication de la pêche piroguière dans cette urbanisation littorale, et plus généralement dans la structuration des territoires littoraux. Après avoir tenté de répondre à ces interrogations, nous consacrerons un second point aux activités touristiques qui ne cessent de se développer depuis une trentaine d'années. Nous essaierons alors de savoir quelles sont les conséquences du développement du tourisme dans la structuration des territoires littoraux. Puis, dans un troisième point, nous analyserons la qualité de ces territoires en étudiant d'une part, les interactions entre les activités littorales, notamment entre la pêche et le tourisme, et d'autre part, les conséquences environnementales qu'entraînent ces activités. Enfin, nous tenterons de savoir s'il est envisageable, et sous quelles conditions, de mettre en œuvre une politique visant à la gestion intégrée du littoral sénégalais.

8.1. La pêche, un facteur d'urbanisation des territoires littoraux

Les trois études de cas révèlent l'existence d'une corrélation entre les activités halieutiques et l'urbanisation littorale puisque nos trois sites-témoins, dont l'économie locale est principalement axée sur la pêche, apparaissent comme trois centres urbains. Hormis le cas particulier de Pikine et Guediawaye, toutes les communes littorales¹⁰¹ constituent des centres de pêche. En effet que ce soit Saint-Louis, Mbour, Joal ou maintenant Kayar, ces quatre principaux sites de débarquement des produits halieutiques correspondent aux quatre principales villes du littoral sénégalais après Dakar. Avant de préciser pour quelles raisons la pêche piroguière semble être un facteur d'urbanisation, il apparaît intéressant de retracer succinctement l'histoire du développement d'une ville comme Joal.

¹⁰¹ Cf. figure 3 - introduction.

8.1.1. Joal, un exemple significatif de l'implication des activités halieutiques dans l'urbanisation littorale

Comme le rappelle Mainet (1997), « Joal et Fadhiouth sont originellement deux villages Serer qui ont pendant longtemps tourné le dos à la mer ». L'activité économique reposait alors principalement sur l'agriculture tandis que la pêche n'était qu'une activité secondaire pratiquée essentiellement par quelques pêcheurs migrants. « À la suite de la réforme administrative de 1966, qui érige Joal-Fadiouth en une commune urbaine, le périmètre communal se réduit fortement » (*ibid.*). Dans le même temps, la loi relative au domaine national supprime les droits traditionnels de l'occupation du sol. Selon Mainet (*ibid.*), ces deux réformes administratives ont pour conséquence de « couper les paysans de leur terroir traditionnel », ce qui provoque un déclin de l'agriculture, d'autant que dans le même temps on observe une nette baisse de la pluviométrie. Une grande partie de la population locale est alors obligée de migrer vers Dakar.

À la même époque, Joal connaît un important développement des activités halieutiques lié à l'arrivée massive de pêcheurs migrants attirés par la richesse halieutique des eaux situées à l'embouchure du Sine-Saloum et par le dynamisme du mareyage consécutif au désenclavement de ce site par le goudronnage de la route qui mène jusqu'à Mbour. La pêche connaît alors un nouvel élan qui va ensuite se poursuivre avec l'aménagement du site de débarquement et de l'aire de transformation. Traditionnellement structuré par les activités agricoles, le territoire de la commune de Joal-Fadiouth se développe et se structure désormais autour des activités halieutiques.

Ces activités et la présence d'une forte communauté de pêcheurs migrants stimulent le développement socio-économique local. En plus de stopper l'exode des populations locales vers Dakar, cela entraîne l'arrivée de populations de l'intérieur qui voient dans ce nouveau pôle de dynamisme une alternative aux difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées. On constate alors une forte croissance démographique : de 6 500 habitants en 1961, la commune de Joal-Fadiouth compte près de 34 000 habitants en 2002¹⁰², sans compter les migrants installés provisoirement. Cependant, ces migrants effectuent des campagnes de pêche de plus en plus longues, ce qui les incite à plus ou moins se sédentariser soit en louant des concessions construites en dur auprès des populations locales, soit en construisant leurs propres habitations. Afin d'encadrer ce développement, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des programmes d'urbanisation, tout d'abord en établissant des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau, en construisant des infrastructures sanitaires et scolaires, puis en créant de nouveaux lotissements afin d'encadrer l'urbanisation des pêcheurs migrants jusqu'à présent anarchique. Ces nouveaux aménagements facilitent la sédentarisation des migrants, pêcheurs ou non, et redonnent un nouvel élan à cette ville.

¹⁰² Estimation du recensement de la population effectué en 2002 (cf. www.finances.gouv.sn).

Cette urbanisation ne s'arrête pas au territoire communal puisqu'« à partir de Joal dans tout le secteur rural avoisinant le règne urbain se répand : [...]. On électrifie les campagnes ». (*ibid.*). Cet exemple illustre ainsi la forte implication des activités halieutiques puisqu'elles apparaissent à la fois comme un facteur de peuplement et d'urbanisation.

8.1.2. La pêche, un facteur de fixation et d'attraction de la population rurale

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà mis en évidence la forte corrélation qui existe entre le dynamisme de la pêche pirogrière et la croissance démographique : puisque les sociétés halieutiques se caractérisent par un fort accroissement naturel. L'exemple de Joal révèle que l'interaction entre la pêche et la démographie s'illustre également par deux autres faits.

Dans un premier temps, on constate que les activités halieutiques, par le dynamisme socio-économique qu'elles génèrent, constituent un frein à l'exode rural. Contrairement à la majorité des villages du Sénégal, les villages de pêcheurs ne sont pas ou peu affectés par l'exode d'une partie de la population vers Dakar. La pêche constitue, en effet, une activité lucrative qui permet aux jeunes des villages de pêcheurs ne pas être obligés de rejoindre la capitale sénégalaise pour trouver une source de revenus. De plus, le développement des activités halieutiques à Palmarin, lié à l'arrivée de pêcheurs migrants, a profondément freiné l'exode des populations locales. Vivant presque exclusivement de l'agriculture, ces populations ont dû fuir les difficultés de cette activité en se rendant vers Dakar. Toutefois, on s'aperçoit que depuis l'arrivée des pêcheurs migrants, une partie des habitants sont revenus dans leur village soit pour profiter du bassin de consommation créé par ces nouveaux arrivants, soit pour se convertir à la pratique des activités halieutiques. Depuis 1996, on dénombre chaque année sur la plage environ quatre nouvelles pirogues appartenant à des habitants originaires de Palmarin. Cette reconversion halieutique des populations locales traditionnellement terriennes se confirme également ailleurs dans certains villages peulhs situés entre Kayar et Saint-Louis.

Ensuite, on constate que les centres de pêche exercent un fort pouvoir d'attraction sur les populations de l'intérieur du pays, qui sont confrontées aux difficultés de l'agriculture et aux problèmes économiques des villes secondaires. Elles sont donc attirées par le dynamisme socio-économique des centres de pêche et tentent de tirer quelques revenus en travaillant dans les activités annexes (porteurs et charretiers en particulier). D'autres réussissent à embarquer à bord des unités de senne tournante tandis que certaines personnes, possédant une petite somme d'argent, investissent dans un petit commerce ou débudent dans le mareyage en tant que *baol-baol*. Si, jusqu'à présent, ces migrants s'installent provisoirement dans ces centres de pêche, l'exemple de Kayar révèle que certains commencent à se sédentariser. De plus, on remarque que ces migrations ne sont plus uniquement le fait de populations de l'intérieur du pays, puisque certains jeunes issus des banlieues pauvres de

L'agglomération dakaroise sont actuellement attirés par le dynamisme économique des activités halieutiques. La pêche participe ainsi à l'accroissement des disparités démographiques qui existent entre le littoral et le reste du pays.

8.1.3. La mutation des centres de pêche à l'origine d'une nouvelle dynamique urbaine

En plus de l'implication des activités halieutiques dans la répartition démographique, on s'aperçoit que la pêche piroguière participe activement à la dynamique urbaine constatée actuellement sur le littoral. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les espaces sociaux des pôles halieutiques sont soumis à une forte urbanisation. De plus, les migrations de pêche participent activement à l'urbanisation des littoraux puisque la sédentarisation des pêcheurs migrants s'accompagne de la construction de nouvelles concessions en dur. Ainsi, les pêcheurs migrants sont de plus en plus nombreux à posséder deux maisons, l'une dans leur village d'origine, l'autre dans les centres de pêche dans lesquels ils s'installent durant leur campagne de pêche.

L'exemple de Kayar démontre que l'actuelle politique d'aménagement des plages de pêcheurs s'accompagne de mesures pour la réorganisation du bâti en lotissements et la construction d'infrastructures urbaines. La parcellisation de nouvelles terres conquises sur les dunes doit permettre l'installation de nouveaux migrants, voire favoriser leur sédentarisation. La construction de structures commerciales (marchés), la rénovation du réseau routier et l'implantation d'infrastructures sanitaires et scolaires doivent également permettre de renforcer la fonction polarisante des centres de pêche sur leur hinterland proche, par conséquent accentuer l'arrivée de migrants.

Cette politique risque donc d'insuffler une nouvelle dynamique à l'urbanisation littorale, d'autant que ce sont les centres de pêche de la Grande Côte qui ont été les premiers à faire l'objet de ces nouveaux aménagements. La portion littorale comprise en Saint-Louis et Kayar demeure la moins affectée par l'urbanisation. Le réseau urbain de la Grande Côte s'est surtout développé le long de la voie ferrée reliant Dakar à Saint-Louis qui servait à faciliter l'écoulement de la production d'arachide. Malgré le déclin de cette activité qui a entraîné la fermeture de la ligne ferroviaire, l'urbanisation a continué à s'organiser autour de l'axe routier Dakar/Saint-Louis. Toutefois, Mainet (1997) signale l'existence d'une nouvelle dynamique urbaine davantage axée vers le littoral grâce à l'implantation de grandes stations avicoles, au développement du maraîchage et à l'industrialisation relative à l'extraction des phosphates. Ce glissement vers le littoral semble désormais se poursuivre avec l'aménagement des nouveaux centres de pêche qui devrait d'une part, fixer une partie des pêcheurs migrants provenant de Saint-Louis et, d'autre part, attirer des populations de l'intérieur des terres. Toutefois, cette nouvelle urbanisation littorale ne devrait pas affecter l'ensemble du linéaire côtier comme c'est le cas sur la Petite Côte, puisque l'instauration d'un périmètre de reboisement des *niayes*,

destinée à lutter contre l'érosion des dunes, constitue un cadre législatif contraignant pour le développement de l'urbanisation. L'urbanisation littorale de cette côte semble donc commencer à s'organiser autour de « gros villages côtiers » structurés par des activités halieutiques.

Par contre, sur la Petite Côte, la situation est différente puisque l'urbanisation littorale, plus ancienne, affecte l'ensemble du linéaire côtier. Si cette urbanisation est le fait de villages de pêcheurs tels que Ndayane ou de villes telles que Mbour ou Joal, elle est également le fruit d'un rapide développement du tourisme.

8.2. Le tourisme, une activité à l'origine de la recomposition des territoires littoraux

À ce stade de notre réflexion, il apparaît nécessaire de consacrer un point particulier à cette nouvelle activité littorale qui constitue le second pilier de l'économie sénégalaise. La croissance exceptionnelle de la ville de Mbour ; de 40 000 habitants dans les années 1970 à 235 000 dans les années 1990 selon Diop (1986) ; révèle en effet que le tourisme participe activement à l'urbanisation littorale, puisque cette activité a commencé à se développer au niveau de cette localité dans les années 1970.

8.2.1. Des infrastructures hôtelières aux résidences secondaires : une rapide évolution des infrastructures touristiques

Si les activités balnéaires ont débuté durant la colonisation par l'intermédiaire de colons français qui allaient passer le week-end sur les plages de la Petite Côte, le tourisme ne commence réellement à se développer qu'à partir des années 1970. À cette époque, la Banque mondiale émet l'idée que le tourisme puisse être un moteur de développement pour les pays du Tiers-Monde. Elle encourage l'État sénégalais à diversifier son économie en favorisant le développement des activités touristiques. Les pouvoirs publics confient alors à un bureau d'étude l'élaboration d'un schéma directeur touristique fixant les conditions de mise en valeur et d'aménagement de la Petite Côte. Cette région littorale possède en effet plusieurs potentialités touristiques : une forte disponibilité en plage de sable fin et blanc, un micro-climat et des conditions hydrologiques favorables aux pratiques balnéaires (la température de l'eau varie entre 20 et 25°C et la houle est faible puisque l'effet de barre est quasi-inexistant). Toutes ces conditions offrent des paysages qui répondent aux images idylliques tant recherchées par les touristes occidentaux qui sont de plus en plus nombreux à être attirés par l'exotisme que suscite l'Afrique noire. Les pouvoirs publics créent alors la SAPCO afin de mettre en valeur ce potentiel touristique et, en 1976, un décret attribue à la bande côtière, comprise entre le sud de Bargny et la pointe Sangomar en englobant une partie des îles du Sine-Saloum, le statut de zone touristique.

Les premières infrastructures sont construites au niveau du village de Nianing (le Club Aldania et le Domaine de Nianing), de la ville de Mbour mais surtout aux abords du village de Saly où les pouvoirs publics ont décidé de créer la première station balnéaire du Sénégal. Construite pour répondre aux aspirations des touristes occidentaux, il est prévu que la « station soleil de Saly » s'organise autour d'une dizaine d'infrastructures hôtelières d'une capacité totale de 6 000 lits et localisées près du rivage pour avoir un accès rapide à la plage. Il est également prévu « d'éviter l'urbanisation du rivage et la proximité des localités pour conserver le cachet « sauvage » et isolé du site tant recherché par les touristes » (Diop, 1993b). L'ouverture du premier hôtel en 1981 représente le lancement de l'activité touristique qui connaît depuis un rapide développement lié à l'accroissement du tourisme international et

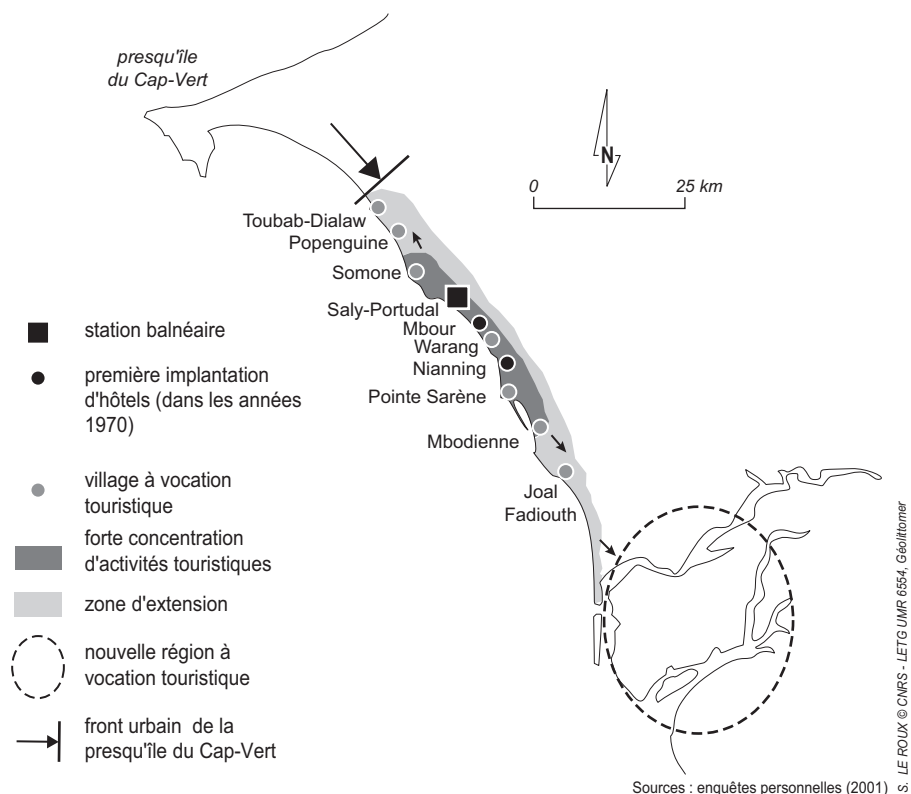


Figure 33 : Diffusion des activités touristiques sur la Petite Côte

plus particulièrement à la mise en place de charters par les compagnies aériennes. Selon le ministère du Tourisme, la capacité hôtelière du Sénégal atteint en 2001 environ 19 000 lits répartis dans 290 établissements touristiques. Si la région de Dakar concentre 55% de cette capacité d'hébergement du fait de la présence de grands hôtels de plus en plus destinés au tourisme d'affaires, la Petite Côte devient la région littorale la plus marquée par le développement du tourisme balnéaire. La figure 33 illustre la diffusion des activités touristiques qui s'étendent désormais de Toubab-Dialaw à la pointe de Sangomar.

Si l'amorce du tourisme se caractérise par la construction de la station balnéaire de Saly, le développement de cette activité depuis 1990 est surtout le fait de structures para-hôtelières

(campements) et de villas meublées. La dévaluation du F CFA a entraîné un accroissement des investissements d'opérateurs individuels étrangers, français en particulier. Elle a également stimulé l'actuel dynamisme des constructions de résidences secondaires. Cette nouvelle dynamique repose principalement sur le désir de nombreux touristes occidentaux, en particulier proches de la retraite, de posséder leur propre maison au Sénégal. Elles peuvent ainsi prétendre à un niveau de vie plus élevé et profiter de l'ensoleillement particulier de la Petite Côte. Ce phénomène a commencé à se développer à Saly dont « 70% des réceptifs touristiques sont des résidences de type privé »¹⁰³ mais aussi entre Mbour et Nianing. Désormais, il s'étend jusqu'aux villages de Popenguine et de Toubab-Dialaw qui font également l'objet d'un développement du tourisme de week-end.

À l'origine, cette pratique est le fait de colons et de militaires français qui venaient passer le week-end dans des paillotes installées sur les plages de Saly ou de Popenguine. Depuis l'Indépendance, ce phénomène concerne des coopérants internationaux, des commerçants libanais et des nouveaux riches nationaux. À la suite de la construction de la station de Saly, ces paillotes¹⁰⁴ ont été détruites et cette forme de tourisme s'est délocalisée vers Popenguine et Toubab-Dialaw. Les infrastructures d'accueil ont également évolué puisque les paillotes ont été remplacées par des cabanons construits en dur, ou par des villas.

Des hôtels aux campements puis aux résidences secondaires, on constate une rapide évolution des types d'infrastructures touristiques. L'expansion du phénomène des résidences secondaires est telle que des promoteurs immobiliers, le plus souvent d'origine étrangère, construisent désormais des lotissements de villas meublées destinés à la location. C'est le cas par exemple au sud de Nianing au niveau de la localité de Mbodienne. Ce phénomène des résidences secondaires mériterait d'être plus précisément appréhendé puisqu'il constitue la nouvelle dynamique de la diffusion spatiale des activités touristiques dont les impacts spatiaux et sociaux semblent renforcer le rôle du tourisme dans la recomposition des territoires littoraux.

8.2.2. De profondes conséquences spatiales et sociales

Malgré la faible attention portée jusqu'à présent par la recherche scientifique au développement des activités touristiques sur le littoral sénégalais, il apparaît que ces activités entraînent de profondes conséquences spatiales et sociales qui restructurent en profondeur les territoires littoraux.

¹⁰³ Selon Roger Ehrmann membre de la Coordination des organisations patronales des industries du tourisme au Sénégal (COPITS), propos recueillis dans un article du quotidien *Le Soleil* du 4 mars 2004.

¹⁰⁴ Plus de 300 selon Ciss (1989).

8.2.2.1. Une monopolisation de l'espace

Les différents travaux relatifs à l'implantation de la station touristique de Saly (Ciss, 1989 ; Sene Diouf, 1993; Goudiaby, 1993 ; Diop, 1986 et 1993b) révèlent l'existence d'importants impacts spatiaux. La construction de cette station a nécessité la réappropriation par l'État de terres jusqu'à présent mises en valeur par les paysans du village de Saly. « 25 hectares de terre portant des cultures de mil et d'arachide ont été retirés en 1977 à des paysans. Ainsi, les paysans de cette localité ne sont plus propriétaires de terres, celles-ci étant destinées exclusivement à l'activité touristique. Les deux villages de Saly-Poste et de Saly-Tape ne disposent plus de champs, de terrains de pâturages, ces espaces ayant été engloutis par le projet. » (Sene Diouf, *op.cit.*). Il y a eu donc un fort rétrécissement de l'espace rural, ce qui a conduit une grande partie de la population locale à abandonner les activités agricoles. Cette implantation n'a pas soulevé de problèmes juridiques puisque la Loi 64-46 de 1964 relative au domaine national a entraîné la nationalisation de toutes les terres non immatriculées ou ne faisant l'objet d'aucune mise en valeur. Cependant elle a été vécue par les populations locales comme une spoliation de leurs terres agricoles, notamment parce qu'elle entérine l'évincement des droits coutumiers et remet en cause « la signification sociologique et religieuse que le sol porte aux yeux des villageois » (Diop, 1986).

L'évolution actuelle du tourisme a pour conséquence de rétrécir davantage l'espace rural puisque les infrastructures touristiques ont été construites sur des terres agricoles. De plus, la demande toujours croissante de terres a entraîné une forte spéculation foncière : en 1996, 1 000 m² de terrain en bordure de mer vaut en certains endroits environ 10 000 F CFA tandis que désormais, la même étendue ne donnant plus sur la mer peut valoir près 30 millions de F CFA. À titre indicatif, le salaire moyen mensuel d'un fonctionnaire sénégalais est de 60 000 F CFA¹⁰⁵. Tout le monde veut alors profiter de cette manne d'argent rapide et facile. Les paysans ont vendu leurs terres aux promoteurs touristiques ou aux particuliers. Certains conseillers ruraux ont « dilapidé » les terres du village. La diffusion spatiale du tourisme est si rapide que désormais certaines bandes côtières sont intégralement concédées à des occidentaux. À Warang, par exemple, la portion de terres comprise entre la mer et la terre d'une longueur d'environ deux kilomètres est occupée uniquement par des résidences secondaires appartenant à des occidentaux, français et allemands en particulier. Les vergers ont disparu et les populations doivent construire leur maison de plus en plus vers l'intérieur des terres.

La figure 34 illustre cette nouvelle dynamique spatiale qui a conduit le chef du village et le conseiller rural à négocier l'acquisition de nouvelles terres auprès des villages de l'intérieur afin de permettre l'extension de l'habitat. Quelques jeunes du village dénoncent cette situation et craignent de ne pouvoir acheter de terrain pour héberger leur future famille. Ils dénoncent « cette nouvelle forme de colonisation » et critiquent les pratiques de leurs aînés

¹⁰⁵ Selon Robert (2005).

qui ont vendu toutes les terres du village sans penser à l'avenir de leur famille et de leur communauté. La spéculation foncière est actuellement un des faits les plus marquants de l'espace littoral. Le Président de la république en est conscient et a annoncé, lors de ses vœux de 2005, qu'il entendait mettre fin à ce phénomène¹⁰⁶.

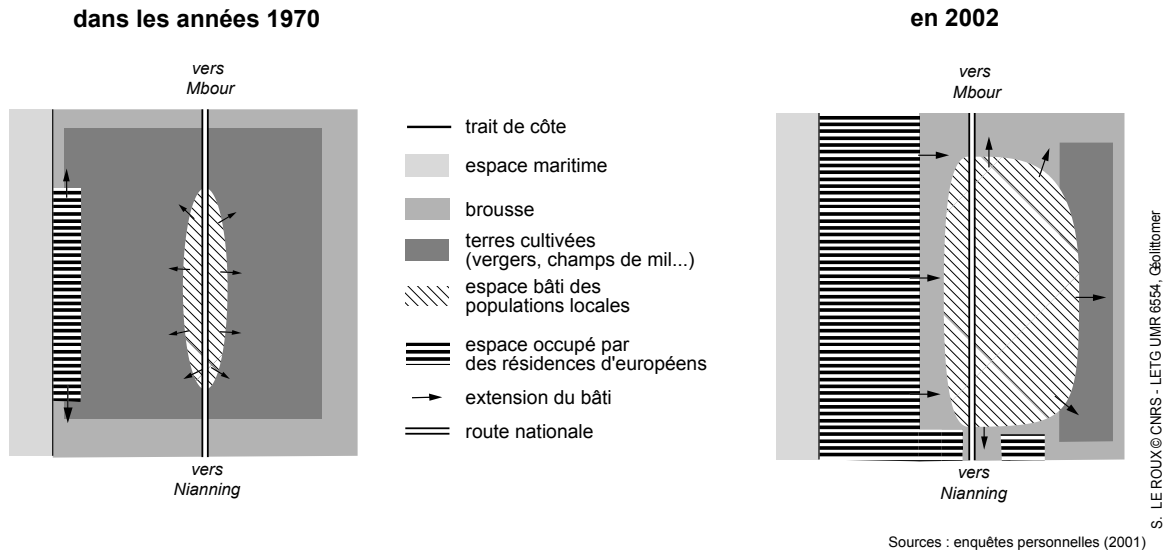


Figure 34 : Conséquences de l'extension des résidences de villégiature sur l'occupation d'un espace villageois (le cas de Warang sur la Petite Côte)

Le développement du tourisme a ainsi pour principale conséquence de monopoliser l'espace littoral au détriment des terres agricoles et participe activement à l'urbanisation littorale. Il a également entraîné la confiscation de l'usage du rivage pour les populations locales mais nous reviendrons sur cet élément dans le point relatif à l'analyse des interactions entre la pêche et le tourisme.

8.2.2.2. Une forte déstructuration des valeurs sociales

Ces impacts spatiaux ont pour effet de bouleverser l'environnement socio-économique puisque la diminution des terres agricoles provoque une chute des activités agricoles et une fuite de la main-d'œuvre rurale vers les centres touristiques. Par exemple, les paysans de Saly, faute de terres cultivables, ont abandonné les travaux agricoles pour travailler dans le secteur du tourisme ou les activités annexes telles que le bâtiment. Le dynamisme socio-économique suscité par le tourisme attire de plus en plus la population locale mais également celle fuyant les difficultés économiques de l'intérieur du pays ou de la région dakaraise. Le tourisme favorise ainsi le clivage démographique qui existe entre le littoral et le reste du pays.

¹⁰⁶ D'après un article du quotidien *Le Soleil* daté du 13 janvier 2005.

Cependant, si le tourisme favorise la création de nombreux emplois, Sène-Diouf (*op.cit.*) soulève le problème de « la polarisation anarchique de la jeunesse par le milieu touristique ». Le plus souvent démunis de formation dans le secteur du tourisme, les jeunes se retrouvent à exercer des métiers annexes (métier de guide, couture, bijouterie, vente d'objet d'art, restauration...). Étant donné que ces activités sont souvent mal encadrées, ces jeunes constituent un monde à part qui gravitent autour des hôtels et des bars à touristes pour vendre toutes sortes de produits ou offrir toutes sortes de services. « Beaucoup de jeunes de Mbour se détournent de l'école ou des activités traditionnelles (pêche et agriculture) pour traîner derrière les touristes » (*ibid.*). Ces pratiques se généralisent sur l'ensemble de la zone touristique. Le touriste devient une source de revenu à part entière puisque certains profitent de sa générosité ou de sa naïveté pour gagner leur vie. « Être antiquaire » ou « faire son colocolo » est devenu un métier. La fréquentation permanente des touristes crée de nouveaux besoins qui poussent les populations locales, et les jeunes en particulier, à gagner, d'une manière ou d'une autre, de l'argent. Les escroqueries sont de plus en plus courantes. Citons, par exemple, le cas de terres vendues à plusieurs touristes qui possèdent pourtant tous un acte de propriété, ou le cas de touristes qui payent la construction de leur maison trois ou quatre fois plus chère que leur voisin parce que l'entrepreneur a détourné une partie des matériaux pour construire sa propre maison.

L'arrivée massive de touristes dont le niveau de vie est bien supérieur à la population crée également des frustrations qui concourent à la dégradation des mœurs. La délinquance apparaît, le trafic de drogue augmente et la prostitution se généralise. À ce sujet, si le gouvernement nie l'existence de tourisme sexuel au Sénégal, il semble que la réalité soit tout autre. Même s'il ne prend pas des formes aussi visibles que dans certains pays, il tend à se développer et surtout à ne plus être uniquement centré sur la clientèle masculine. Les touristes européennes, quel que soit leur âge, sont de plus en plus nombreuses à vouloir connaître des plaisirs plus ludiques que la baignade, à vérifier par elles-mêmes les fantasmes véhiculés sur l'Homme noir ou à trouver l'âme sœur qui mettra un peu d'exotisme dans leur vie d'occidentale et ceci, s'il le faut, en payant. Conscients de cette nouvelle demande liée à l'évolution des comportements entre les hommes et les femmes dans les sociétés occidentales, certains jeunes Sénégalais sont prêts à y répondre. D'une source ponctuelle de revenu, cette pratique devient progressivement un métier, voire une perspective d'ascension sociale. Nombre de Sénégalais, hommes ou femmes, aspirent de plus en plus à se marier avec un ou une touriste afin d'avoir une vie meilleure et un visa pour l'Europe. Les mariages métis sont de plus en plus courants et cette situation atteint son paroxysme lorsque la femme blanche se retrouve la seconde épouse. L'imprégnation occidentale atteint alors le cœur de la vie sociale sénégalaise, la famille. Cette situation entraîne en effet de nouvelles tensions puisque si généralement la première épouse conserve au sein de la famille sénégalaise une position de force, lors d'un second mariage avec une blanche, elle est souvent reléguée aux tâches ingrates.

Ainsi, du fait de ces conséquences à la fois spatiales, économiques, sociales, culturelles et comportementales, le tourisme façonne de nouveaux territoires littoraux. Cette recomposition territoriale semble si forte que certains Sénégalais de Dakar considèrent la région touristique de la Petite Côte comme « un autre monde » qu'ils nomment parfois le « pays *toubab* » en référence au « pays *Serer* », ethnie qui peuple traditionnellement cette région. Cette emprise occidentale sur ces territoires littoraux s'illustre également par le fait que le nom de Mbour soit de plus en plus prononcé par les populations locales, notamment les jeunes, à la façon des Européens, c'est-à-dire en insistant sur le M alors que traditionnellement dans le *wolof* cette lettre n'est pas prononcée.

8.2.3. Un secteur en crise ?

L'effervescence suscitée par le développement du tourisme semble être actuellement remise en cause. De récents articles de presse des quotidiens sénégalais font part de l'inquiétude grandissante des principaux acteurs de ce secteur économique. Les responsables des organisations professionnelles¹⁰⁷ affirment que le secteur connaît actuellement une crise sans précédent. Selon ces organisations, les établissements hôteliers enregistrent une baisse de la fréquentation de plus de 25% en 2003. Les responsables de ces organisations demandent aux pouvoirs publics de mettre en œuvre rapidement des mesures énergiques pour redynamiser ce secteur. Selon eux, les raisons de ce déclin « vont de l'environnement fiscal, à la cherté des facteurs de production qui ont une incidence sur les tarifs, d'où un problème de compétitivité, d'autant plus que la TVA de 18% à laquelle est assujéti le secteur place la destination dans la catégorie des pays ayant un taux de taxation globale les plus élevés »¹⁰⁸. Ils dénoncent également le fait que l'État n'investisse pas suffisamment dans la promotion du Sénégal, notamment par rapport aux concurrents tels que le Maroc ou la Tunisie, alors qu'en 2002 le ministre du Tourisme de l'époque annonçait : « notre ambition, c'est devenir le leader en Afrique, devant la Tunisie, le Maroc et l'Afrique du Sud »¹⁰⁹.

Cependant, cette situation de crise dénoncée par les organisations professionnelles doit être nuancée puisque les arrivées de touristes ne cessent d'augmenter (400 000 en 2001, 670 000 en 2003)¹¹⁰. La baisse de la fréquentation des hôtels est liée à l'augmentation de l'offre des résidences para-hôtelières et des villas meublées. Les touristes sont effet de plus en plus nombreux à se désintéresser des offres hôtelières considérées comme coûteuses, vétustes et peu en adéquation avec leurs nouvelles attentes. La station touristique de Saly est la première à subir ces critiques du fait, entre autre, de la dégradation des conditions d'accueil et du manque d'activités. Conscient de cette situation, le ministre du tourisme affiche la volonté de

¹⁰⁷ Le Syndicat patronal de l'industrie hôtelière au Sénégal (SPIHS), le Syndicat des agences de voyages et de tourisme au Sénégal (SAVTS) et l'Association pour la promotion de l'industrie du tourisme au Sénégal (APITS).

¹⁰⁸ Propos recueillis dans le *Sud Quotidien* du 4 mars 2004.

¹⁰⁹ Propos recueillis dans le quotidien *Le Soleil* du 2 mars 2002.

¹¹⁰ Selon le ministère du Tourisme.

« mettre de l'ordre devant l'anarchie qui règne dans ce milieu »¹¹¹ et de diversifier l'offre touristique en développant le tourisme de patrimoine, le tourisme intégré et l'écotourisme. En attendant, il semble que les touristes émettent de plus en plus de critiques à l'égard du Sénégal, et plus particulièrement de la Petite Côte. Ils dénoncent la dégradation des conditions d'accueil dans les structures hôtelières ou para-hôtelières, le fait qu'ils soient de plus en plus sollicités par les populations locales et reconnaissent que les paysages sont fortement dégradés.

8.3. Entre concurrences sectorielles et problèmes environnementaux : des territoires littoraux dégradés

La recomposition des territoires littoraux sous l'effet du développement du tourisme soulève des interrogations sur les nouvelles dynamiques territoriales qui affectent le littoral sénégalais. On observe en effet que cet espace est le théâtre de fortes concurrences entre les différentes activités littorales.

8.3.1. Une difficile cohabitation entre les activités littorales

Durant longtemps, l'espace littoral s'est surtout structuré autour de l'association pêche/agriculture. On constate désormais un fort déclin des activités agricoles. Cette situation est liée à des difficultés propres à l'agriculture (baisse de la pluviométrie, déclin de la culture de l'arachide, difficultés à diversifier les systèmes de production) mais elle est également le fruit d'une forte concurrence exercée par les autres activités. La spécialisation halieutique des populations littorales, si elle n'a pas complètement éradiqué les activités agricoles, a fortement freiné le dynamisme de l'agriculture. De même, l'urbanisation et le développement des infrastructures touristiques ont entraîné un rétrécissement considérable des terres agricoles. L'agriculture tend ainsi progressivement à disparaître de l'espace littoral sénégalais.

En ce qui concerne la pêche, on observe également de fortes interactions avec les autres activités littorales, et plus particulièrement avec le tourisme. L'implantation des infrastructures touristiques s'est accompagnée d'une confiscation du droit d'usage du rivage pour les populations locales, en particulier pour les pêcheurs, premiers utilisateurs de cet espace. Par exemple, à Saly, les infrastructures hôtelières situées en bord de mer ont privatisé la plage, ce qui a obligé les pêcheurs à délocaliser leurs activités vers Mbour. D'un espace de travail, la plage est devenue un espace de loisir ; or, ces deux fonctions cohabitent difficilement. Le cas de la plage de Mbour illustre cette difficile cohabitation puisque à la suite de la baisse de fréquentation du son centre touristique, situé à proximité de la plage de débarquement des

¹¹¹ Propos recueilli dans un article de *Walf Fadjiri* daté du 23 août 2004.

produits halieutiques, les pouvoirs publics ont décidé de délocaliser l'aire de transformation artisanale afin que les odeurs et la fumée qui s'en dégagent n'incommodent pas les touristes. Malgré une forte opposition des femmes transformatrices, elles ont dû délocaliser leurs activités à Mballing, situé à environ trois kilomètres de Mbour. De plus, le développement d'activités annexes telles que les sports nautiques (ski nautique, plaisance....) ou la pêche sportive conduit à une privatisation de l'espace maritime puisque ces activités nécessitent l'aménagement de nouveaux espaces pour la circulation et le mouillage. Ces nouvelles formes d'appropriation de l'espace maritime gênent le déploiement de certains engins de pêche, senne de plage et filets dormants en particulier.

En plus de ces conflits spatiaux, la cohabitation entre le tourisme et la pêche pose des problèmes d'ordres socioculturels. La forte opposition de la population de Ndayane au projet de la construction d'une station balnéaire sur les terres du village est bien sûr liée à la maîtrise du foncier mais, également, au fait que les Ndayanois craignent que l'implantation du tourisme vienne bouleverser leur environnement socioculturel. Attentifs aux évolutions sociales et comportementales qui affectent l'ensemble de la zone touristique de la Petite Côte, ils redoutent que l'arrivée de touristes détourne les jeunes de la pêche, par conséquent qu'elle affaiblisse leur identité culturelle de marins-pêcheurs. Pour la plupart d'entre eux, le tourisme est vécu comme une intrusion qui risque de remettre en cause le projet social de leur communauté et modifier le comportement des plus jeunes.

Pourtant, initialement, les pouvoirs publics comptaient sur le développement des activités touristiques pour générer des demandes qui puissent stimuler le dynamisme des activités littorales dites traditionnelles telles que la pêche. Cependant, contrairement à ces objectifs, les retombées économiques du tourisme sont peu perceptibles au niveau local. Le développement du tourisme ne profite pas directement aux pêcheurs locaux puisque la majorité des hôtels s'alimente en produits halieutiques par l'intermédiaire des mareyeurs. Cette situation a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs critiques dans les années 1980 comme en témoigne les propos de Sène-Diouf (1993) sur l'absence de « politique d'organisation et de structuration de la commercialisation, conforme à la demande touristique, menée en direction des pêcheurs locaux ». Il existe en effet peu de transactions directes entre les hôtels et les pêcheurs et les seules qui existent restent informelles et individuelles. Il s'agit le plus souvent de femmes de pêcheurs qui se présentent devant les hôtels ou les résidences de touristes pour proposer quelques poissons frais. D'ailleurs, cette pratique participe à la diminution de l'offre en produits halieutiques pour les populations locales. Par exemple, les femmes de Ndayane venaient auparavant vendre les prises de leur mari auprès de la population locale de Popenguine. Elles préfèrent désormais réserver ces produits aux touristes puisqu'en règle générale un poisson vendu à ceux-ci vaut deux, voire trois fois plus cher que s'il l'était à la population locale. Toutefois, le tourisme a stimulé la commercialisation de certaines espèces telles que les langoustes ou les soles, mais une fois encore les retombées au niveau local apparaissent modestes.

Par ailleurs, les activités halieutiques se heurtent aux problèmes soulevés par l'urbanisation littorale. Si elle favorise l'accroissement de la demande en produits halieutiques, elle occasionne également des conflits, notamment avec les activités de transformations artisanales. L'exemple de Hann montre en effet que ces activités sont menacées par les difficultés d'accès à la terre dues à l'urbanisation littorale. Sall (2001) dénonce cette situation qui, selon lui, menace l'équilibre alimentaire et les pratiques culturelles des populations locales puisque cette activité « contribue à la survivance des traditions culinaires en mettant sur le marché des produits qui répondent au goût et aux normes de qualité des populations concernées ». Toujours selon lui, cette situation est d'autant plus dommageable que « les produits transformés contribuent au développement des marchés régionaux et sous-régionaux, qui sont des facteurs d'intégration politique, culturelle et économique ».

La concurrence qui existe entre la pêche, le tourisme et l'urbanisation révèlent les trois dynamiques territoriales auxquelles le littoral sénégalais est actuellement confronté. Ces interactions ne se limitant pas uniquement à des problèmes spatiaux mais affectant plus généralement le domaine socioculturel, on peut mettre en évidence trois types de territoires littoraux : les territoires halieutiques, les territoires urbains et les territoires touristiques. Les premiers se caractérisent, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, par une forte persistance des valeurs socioculturelles traditionnelles, tandis que les deux autres se distinguent par de rapides et profondes évolutions sociales et comportementales liées à l'occidentalisation des mœurs. En ce qui concerne leurs dynamiques spatiales, on constate que les territoires urbains et touristiques qui entraînent une diminution des terres agricoles sont également à l'origine de la contraction des territoires halieutiques. Ces concurrences territoriales constituent l'une des premières sources de dégradation de la qualité des territoires littoraux, la seconde étant liée à la dégradation de l'environnement écologique.

8.3.2. De fortes dégradations environnementales

Les tensions nées des concurrences sectorielles sont accompagnées pour le littoral sénégalais de fortes dégradations environnementales et paysagères dues au caractère souvent anarchique de l'urbanisation. Ces dégradations qui affectent aussi bien les activités halieutiques que les activités touristiques.

L'exemple de la baie de Hann démontre une forte pollution des eaux marines dont l'origine provient du déversement et de l'accumulation sur le rivage de déchets à la fois industriels, domestiques et fécaux. Parmi les responsables de cette pollution, les sociétés halieutiques sont souvent montrées du doigt puisque ce sont elles qui occupent principalement la bande côtière. L'exemple de Hann révèle que les pêcheurs et leur famille ont pour habitude de déverser leurs déchets domestiques sur la plage. Ces pratiques sont profondément liées à l'urbanisation « qui en conquérant les terres situées en arrière des villages oblige les habitants à déverser leurs déchets sur la plage » (UNESCO, 2000). Cependant, les sociétés halieutiques

ne semblent pas être les seules responsables de cette pollution puisque nombre de ces déchets proviennent de l'arrière-pays urbain. Par exemple, une grande partie des déchets domestiques de l'agglomération dakaroise sont durant la saison des pluies charriés vers la mer où, selon les courants, ils viennent s'entasser sur les plages.

Parmi les facteurs qui expliquent cette pollution, il y a bien entendu le caractère anarchique de l'urbanisation et le manque d'infrastructures de collecte et de traitement des déchets domestiques, mais certains responsables accusent également le laisser-aller des populations locales. Certains y voient une conséquence de la pauvreté ; mais ne peut-on pas également avancer que cette pollution soit le fruit d'une rapide évolution des biens de consommation ? L'augmentation des déchets n'est-elle pas liée à l'avènement de l'ère du plastique ? Les populations locales, en jetant avec négligence leurs déchets dans leur nature, ne reproduisent-elles pas des gestes ancestraux qui n'avaient auparavant peu d'incidence sur l'environnement puisque la plupart de ces déchets étaient alors biodégradables ? Si ces interrogations risquent de demeurer sans réponse, l'état de pollution nécessite, quant à lui, une prise de conscience collective aussi bien au niveau des populations locales que des sphères dirigeantes, tant il affecte la qualité des territoires littoraux et participe à la dégradation des paysages qui initialement doivent constituer un important potentiel touristique.

La seconde source de dégradation de la qualité des territoires littoraux provient de l'érosion côtière qui constitue un phénomène de plus en plus préoccupant. Le récent regain d'intérêt de la recherche scientifique pour ce phénomène illustre l'ampleur du phénomène. Malgré l'impossibilité d'obtenir les résultats de ces récentes études, nous pouvons préciser que le taux de recul moyen du trait de côte sur la Petite Côte est de l'ordre de 1,30 m (Niang-Diop,¹¹²). Il semble toutefois que ce phénomène se soit accru ces deux dernières décennies du fait de l'augmentation de la pression anthropique. En effet, Niang-Diop précise que « 20% seulement de ce recul est dû à l'élévation du niveau de la mer, le reste étant surtout le fait d'une part, d'un déficit sédimentaire d'origine naturelle lié notamment aux sécheresses successives, d'autre part, de l'accroissement de la pression anthropique ». Comme nous l'avons vu précédemment, cette pression ne cesse de s'accroître du fait de l'urbanisation littorale et du développement des infrastructures touristiques. De plus, la majorité des constructions est faite à l'aide de sable directement extrait du segment côtier. Certes, les moyens mis en place pour cette extraction demeurent rudimentaires (pelles manuelles et charrettes) mais les quantités extraites sont suffisamment importantes pour entraîner un démaigrissement de l'estran.

Les sociétés halieutiques sont les premières victimes de ce phénomène puisque le recul du trait de côte entraîne une diminution de la largeur des plages, et par conséquent de l'espace de travail des acteurs de la pêche. L'avancée de la mer au niveau du quai de pêche de Joal

¹¹² Ces propos ont été extraits d'un document manuscrit résumant la thèse de Niang-Diop mais aucune source n'y figurait.

représente un exemple significatif. En 1996, lors de ma première visite à Joal, ce quai de pêche était séparé de la mer par une distance d'une dizaine de mètres. Actuellement, la mer atteint le quai d'ailleurs partiellement détruit par l'attaque successive des vagues. Les pêcheurs sont donc obligés d'accoster de chaque côté de cette infrastructure. Certains d'entre eux émettent l'idée de délocaliser leur activité de débarquement si ces conditions devaient encore se dégrader. Les collisions sont en effet de plus en plus courantes et les conflits entre pêcheurs augmentent. On peut se demander si la construction du quai de pêche n'a pas favorisé cette érosion côtière. Conscients de cette possible interaction, les pouvoirs publics et les services de coopération ont instauré, dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement des centres de pêche, la réalisation d'études menées par les services compétents de l'Université de Dakar. L'érosion côtière menace également les habitations des pêcheurs qui se trouvent généralement en bordure de plage. C'est le cas, par exemple, à Ndayane où toutes ces habitations sont partiellement détruites. Si les pêcheurs sont les principales victimes, ils font également partie des principaux responsables de cette situation puisqu'ils ont construit leurs habitations en dur directement sur la plage. Cependant, ce phénomène semble prendre une nouvelle ampleur avec l'augmentation des infrastructures touristiques en bords de mer, d'autant que, devant la menace de l'avancée la mer, certains responsables d'hôtels ainsi que des particuliers commencent à mettre en place des infrastructures de défense, en particulier des enrochements, qui ont pour effet de perturber encore davantage la dynamique littorale.

Ces dégradations environnementales et la forte concurrence entre les différentes activités littorales affectent profondément la qualité des territoires littoraux qui apparaissent alors fortement dégradés. Cet état de fait est d'autant plus inquiétant que toutes les activités économiques littorales, que ce soit l'agriculture, la pêche ou le tourisme, connaissent actuellement des problèmes structurels. Ce constat est préoccupant. La pêche comme le tourisme constituent les deux principales activités économiques du Sénégal et l'espace littoral concentre une grande partie de la vie socio-économique du pays. Un tel constat prouve alors la nécessité de mettre en œuvre des mesures visant à permettre le développement sur le long terme de chaque activité littorale sans pour autant compromettre le dynamisme des autres fonctions, ni porter une atteinte irréversible à l'environnement écologique. Ce nouvel impératif nous conduit à élargir notre problématique en consacrant un dernier point au concept de gestion intégrée.

8.4. La gestion intégrée des littoraux : dualité entre un concept occidental et une réalité africaine

Le concept de gestion intégrée a obtenu une reconnaissance internationale lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992. Depuis, il tend à s'imposer sur l'ensemble des littoraux du globe comme le modèle de gestion qui puisse répondre aux exigences d'un développement durable, c'est-à-dire qui « invite, en premier lieu, à intégrer des objectifs

environnementaux (locaux et globaux) à des projets de développement et de mise en valeur » (Larrère et Larrère, cité par Quensièrè, 1999), le tout dans une perspective de partage équitable des ressources et de durabilité qui doit assurer une transmission du patrimoine naturel aux générations futures. Depuis quelques années, ce concept a fait son apparition dans les sphères dirigeantes et la communauté scientifique du Sénégal. Né dans les pays occidentaux, ce concept peut-il s'appliquer au cas du littoral sénégalais ? S'il s'avère que cette application soit possible, quels sont les principaux éléments à intégrer ?

8.4.1. Des objectifs loin de répondre aux exigences actuelles de la société sénégalaise

Répondre à ces interrogations nécessite tout d'abord de mener une réflexion sur les objectifs de ce concept qui peut être défini comme « un processus dynamique qui réunit gouvernements et sociétés, sciences et décideurs, intérêts publics et privés en vue de la protection et du développement des systèmes et ressources côtières » (Cicin-Sain, Knecht, 1998).

À la lecture des travaux relatifs à la gestion intégrée, on s'aperçoit que ce concept est né à la suite de l'émergence de préoccupations environnementales qui « ont eu pour effet de limiter les ambitions de tous ceux, qui en matière d'aménagement de l'espace, ne voyaient en fait que le développement économique » (Miossec, 1998). Il a ainsi pour ambition de concilier la conservation des écosystèmes et le développement économique. On peut donc s'interroger sur la pertinence de cet objectif dans un pays comme le Sénégal où le contexte de sous-développement et de pauvreté accorde naturellement une importance plus grande au progrès économique. Ce travail a en effet montré le faible intérêt de la population sénégalaise pour la protection des écosystèmes tant elles sont préoccupées en premier lieu par des considérations économiques. De même, les difficultés à voir émerger un parti politique écologique confirment que les préoccupations environnementales ne font pas partie des priorités de la classe politique sénégalaise. Comme le rappelle Denis et Henocque (2001), « l'ensemble des questions sociales se rapportant à la pauvreté, l'inégalité, les niveaux de salaires, les conflits sociaux, les mobilisations sociales, le système d'éducation, ou encore la place de la femme dans la société constituent des facteurs qui conditionnent les représentations et les attitudes à l'égard de l'environnement ». Seule la société civile, à travers quelques ONG et groupements de femmes comme à Ndayane, affichent des considérations écologiques dans leur programme. Cependant, la sensibilisation à la préservation des écosystèmes ne semble effective que lorsqu'elle est associée à une vocation économique. La plupart des dirigeants politiques ou acteurs de la société civile qui intègrent ces préoccupations environnementales dans leurs discours le font le plus souvent pour obtenir des contreparties de la part des organismes internationaux. D'ailleurs, il semble, en ce qui concerne l'aide au développement, que si « les années 1990 sont celles de la conditionnalité démocratique » (Lemarchand, 1994), les années 2000 sont celle de la conditionnalité écologique. Il en est de même pour les

populations locales puisque les pêcheurs les plus sensibles à la gestion des ressources halieutiques sont ceux qui sont les plus affectés, d'un point de vue économique, par la raréfaction des ressources. De même, les populations les plus sensibles à la préservation de l'environnement côtier sont celles qui vivent du tourisme et qui ont pris conscience que la présence des touristes est conditionnée par la préservation du cadre de vie et des paysages littoraux. Ainsi, la protection des écosystèmes devient une préoccupation que si elle est directement assujettie à un développement économique.

De plus, l'autre objectif de la gestion intégrée est de permettre d'assurer le développement de chaque activité littorale sans porter atteinte à la dynamique propre des autres activités. Or, là encore, la nécessité de développement économique due au contexte de sous-développement ne semble pas favorable à la mise en place de mesures politiques qui permettent l'épanouissement de chaque activité. Il semble au contraire que les pouvoirs publics sont dans l'obligation de favoriser le développement des activités les plus rentables. Par exemple, on s'aperçoit que sur la Petite Côte, les activités agricoles ont été sacrifiées afin de faciliter le dynamisme des activités touristiques. Mais peut-il en être autrement lorsque que le fonctionnement de l'État est conditionné par une importante entrée de devises ? De plus, l'exemple du développement du tourisme démontre que l'apparition d'une nouvelle activité économique a tendance à déstabiliser les autres activités puisque la population locale, du fait de conditions de vie précaires, tend à s'orienter vers le secteur d'activité le plus dynamique.

Enfin, le concept de gestion intégrée implique l'idée d'une vision sur le long terme ; or celle-ci semble difficilement conciliable avec le fait qu'une grande partie de la population vit au jour le jour. Cette réalité semble constituer l'un des principaux obstacles aux campagnes de sensibilisation à la préservation des écosystèmes et plus généralement à toutes les politiques qui visent au développement durable, d'autant qu'elles requièrent une participation de plus en plus importante des populations locales.

Ainsi le concept de gestion intégrée se heurte aux réalités du sous-développement, n'y trouvant pas les fondements socio-économiques et politiques nécessaires à son application. Pour l'instant, la société sénégalaise en est à peine au temps des revendications sociales : des entreprises peuvent fermer du jour au lendemain en laissant les employés sans recours, car les moyens de faire respecter le peu de réglementation qui existe sont dérisoires » (Robert, 2005).

La dualité entre les objectifs fixés par la gestion intégrée et les réalités de la société sénégalaise conduit à émettre des réserves sur les possibilités d'appliquer ce concept au cas du Sénégal, d'autant que sa mise en oeuvre se heurte aux multiples dysfonctionnements qui caractérisent le système institutionnel.

8.4.2 Une politique qui se heurte au problème du relais institutionnel

La non-application de la législation relative à la pêche, l'urbanisation anarchique de la bande côtière, le non-respect du droit foncier sont des exemples parmi tant d'autres du non-respect des textes législatifs. Ils soulèvent le problème du relais institutionnel qui constitue, selon l'équipe scientifique de l'Université de Dakar chargée de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum (Denis et Henocque, *op.cit.*), l'une des principales contraintes à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des littoraux. Il apparaît donc important d'ouvrir la réflexion sur les raisons qui expliquent cette situation.

Dans un premier temps, cette déficience du relais institutionnel est liée au manque de moyens financiers, matériels et humains mis à disposition des organes chargés de faire respecter la législation, à des pratiques de corruption et de clientélisme qui sont généralisées à tous les échelons du dispositif institutionnel et de la vie sociale, ainsi qu'à l'incivilité, voire la cupidité, de certains Sénégalais. À ce sujet, le Président de la République, à la suite du naufrage du *Joola*¹¹³, a appelé la population sénégalaise à une prise de conscience collective en affirmant que « nous nous devons de faire notre introspection et admettre que les vices qui sont à la base de cette catastrophe trouvent leur fondement dans nos habitudes de légèreté, de manque de sérieux, d'irresponsabilité, parfois de cupidité lorsqu'on tolère des situations qu'on sait parfaitement dangereuses simplement parce qu'on en tire un profit »¹¹⁴. Le contexte de sous-développement n'explique donc pas elle seule cette situation, d'autant que comme le montre l'exemple de Hann, le non-respect de la législation est également le fait des industriels qui exercent souvent un fort lobbying sur l'État ou profitent de la déliquescence des services de contrôle.

La non-application de la loi provient également d'un manque de lisibilité des textes législatifs dû d'une part, au fait qu'ils sont rédigés en français alors que la majorité de la population ne parle que des langues nationales, et d'autre part, du fait de « l'existence d'un abondant corpus de lois, de décrets, d'arrêtés et de codes qui encadre la tenure foncière des espaces villageois et communautaire, et la gestion des pêcheries » (Diop et al, 1998). Cette abondance de textes institutionnels constitue un frein à l'application de la loi. Il est donc nécessaire comme le souligne Miossec (1998) que « l'intégration soit administrative et spatiale ». La première doit permettre d'accorder l'ensemble des textes législatifs intervenant sur l'espace littoral. La seconde a pour but de considérer cet espace dans sa globalité, c'est-à-dire sa dimension maritime et terrestre. On constate en effet que « de la mer vers la terre, en passant par les zones intermédiaires comme l'estran, les régimes juridiques se succèdent et se superposent à

¹¹³ Navire qui effectuait la liaison entre Dakar et Ziguinchor en Casamance et qui a chaviré le 26 septembre 2002 au large des côtes gambiennes et a fait environ 1 900 victimes.

¹¹⁴ Propos extraits d'un article du quotidien français *Libération* daté du 4 octobre 2002 et intitulé « un *Joola* qui nous ressemble tant ».

des règles et des droits coutumiers » (Denis et Henocque, 2001). Il est donc nécessaire de clarifier les mécanismes institutionnels qui interviennent sur l'espace littoral.

Cependant, la non-application de la loi est également à mettre en relation avec les évolutions du système institutionnel qui ont conduit à remplacer l'organisation politique traditionnelle basée sur des droits coutumiers et le pouvoir des autorités locales traditionnelles par un système politique imposé par le haut. En effet, la loi de 1964 relative au domaine qui devait permettre, selon le Président de l'époque Léopold Sédhar Senghor, « de revenir du droit romain au droit négro-africain, de la conception bourgeoise de la propriété foncière à la conception socialiste qui est celle de l'Afrique noire traditionnelle » (Sow Sidibé, 1997), a en réalité fait que l'État s'est substitué aux chefs traditionnels locaux. Ceci a alors réduit l'implication des populations locales dans la gestion des terres et des ressources, d'autant plus fortement que le « fossé » avec les sphères dirigeantes locales et nationales s'est accentué du fait des abus de pouvoir et de la corruption. Désormais conscients de cette situation, les pouvoirs publics, soutenus par les organismes d'aide au développement, affichent désormais la volonté, comme le montrent les récentes politiques en matière de pêche, d'intégrer les populations locales, et en particulier les acteurs à la base, dans les processus d'élaboration et d'application de la loi. On constate également une volonté politique, dans le cadre de la décentralisation, de transférer des domaines de compétences aux institutions locales. Cependant, dans le chapitre 6, nous avons mis en évidence que les populations locales accordent peu de confiance aussi bien aux représentants de ces institutions qui sont accusés de corruption et de clientélisme qu'aux responsables des organisations socioprofessionnelles qui sont le plus souvent perçus comme des hommes de pouvoirs défendant, avant tout, leurs propres intérêts.

Ainsi, le décalage entre la population locale et les sphères dirigeantes se retrouve à tous les échelons de la vie politique, syndicale et civile du Sénégal, et n'est pas uniquement lié au contexte de sous-développement puisqu'il faut y voir également une conséquence du manque de maturité politique de la société sénégalaise dû essentiellement à la mise en place d'un système institutionnel qui n'a pas pris suffisamment en compte les mécanismes traditionnels du pouvoir.

8.4.3. Particularités locales et politique internationale : les deux principaux éléments à intégrer

Le problème du relais institutionnel démontre une faible intégration des particularités socioculturelles locales dans les schémas de développement et les politiques mises en œuvre. Par exemple, on constate que la politique d'aménagement et de gestion des plages de pêcheurs (chapitre 7) n'a pas atteint ces principaux objectifs du fait qu'elle a été principalement conçue par des organismes de coopération internationale, qui n'ont pas suffisamment pris en compte les particularités de l'environnement local qu'elles soient

économiques (liées notamment à la pauvreté), sociales ou culturelles. Ainsi, la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée efficace ne peut se faire sans une réelle prise en compte des particularités locales.

Si on prend l'exemple des droits fonciers, on s'aperçoit que, dans le droit coutumier, le sol est une propriété familiale qui possède « une signification religieuse et magique : c'est le lieu où ceux qui, ici bas, assurent le prolongement des ancêtres font l'objet d'une surveillance de la part de ceux qui peuplent l'au-delà. Les vivants ne sont alors que les dépositaires d'un sol qui ne leur appartient pas et qu'ils doivent aménager, non pas selon leurs souhaits et avec une technique appropriée, mais en fonction des désirs supposés de ceux qui n'y sont pas et de ceux qui n'y sont plus » (Badouin, cité par Diop, 1986). Si l'on considère que « ceux qui n'y sont pas » sont les générations futures, cela rappelle l'un des objectifs du développement durable. Cependant, il est désormais impossible de s'appuyer uniquement sur ces droits coutumiers puisque nombre d'entre eux ont perdu toute légitimité à la suite de l'intégration de la société sénégalaise dans l'économie de marché et de l'évolution des valeurs sociales et culturelles.

S'il apparaît évident qu'une intégration scientifique soit nécessaire à la mise en place d'une meilleure coordination entre les pouvoirs décisionnels, les organismes de développement et la communauté scientifique, cette intégration doit également se faire au sein même de la recherche scientifique. Cependant, les concepts scientifiques, notamment en sciences sociales, élaborés par des chercheurs formés à l'école de pensée occidentale ont des difficultés, à l'instar des schémas de développement issus de l'Occident, à prendre en compte à leur juste valeur ces particularités locales. Il semble que ce soit d'ailleurs un des nouveaux défis de la recherche scientifique en Afrique. Nous y reviendrons au terme de la réflexion (conclusion générale) puisque le concept de territoire semble offrir de nouvelles perspectives pour la compréhension des particularités locales. En attendant, si l'intégration des particularités locales est nécessaire, il apparaît également important de mener une intégration internationale.

Miossec (1998) la préconise pour « les pays en voie développement [puisque] les organisations internationales pèsent de tout leur poids : elles offrent des modèles et proposent des programmes de formation au développement (UNESCO), elles financent (Banque Mondiale). En bref, elles inspirent la politique des pays du Sud ». L'exemple du littoral sénégalais démontre qu'elle est d'autant plus nécessaire qu'une partie des solutions pour parvenir à une gestion intégrée relève de facteurs qui dépendent du domaine international puisque la pêche et le tourisme qui constituent actuellement les deux principales activités économiques sur lesquelles repose la structuration des territoires littoraux apparaissent fortement dépendantes d'éléments relevant de la politique internationale.

En ce qui concerne la pêche, le dynamisme actuel de ce secteur repose pour une grande partie sur les exportations vers l'Europe. Cette extraversion croissante des activités de pêche est le

fait de la mise en place « de nombreuses mesures de soutien fiscales, douanières, financières » (Dahou et Deme, 2002). Parmi ces dispositifs favorables aux exportations, nombre d'entre eux dépendent directement du domaine international telle que la Convention de Lomé qui autorise l'importation sur le marché européen de produits halieutiques en franchise de droits de douane ou la dévaluation du F CFA, ordonnée par le Fonds monétaire international, qui a stimulé le marché des exportations. Ce contexte favorable aux exportations est l'une des principales raisons qui expliquent l'accroissement des efforts de pêche ciblée sur les espèces démersales côtières, celles-là même qui montrent actuellement des signes de raréfaction les plus significatifs. On peut donc en conclure que les marchés internationaux, appuyés par des mesures économiques édictées par des organismes internationaux, ont leur part de responsabilité dans les mécanismes qui conduisent actuellement à la raréfaction des ressources halieutiques dans les eaux sénégalaises. De même, comment justifier le maintien d'accords de pêche alors que la flotte nationale est en mesure d'exploiter pleinement les stocks disponibles ? En effet, comme le souligne Dahou et Deme (2002) : « aucun prétendu reliquat n'est en mesure de justifier la vente d'un quelconque contingent à la flotte étrangère ». Dans ces conditions, comment rechercher des solutions favorables à la gestion durable des ressources sans intégrer la politique internationale ?

En ce qui concerne le tourisme, la dépendance vis-à-vis des facteurs exogènes est également grande puisque le développement de cette activité a été tout d'abord encouragé par la Banque mondiale. Ensuite, ce secteur s'est développé essentiellement sur la base d'investissements étrangers (majoritairement français). Enfin, la quasi-totalité des touristes sont des Européens (des Français en particulier puisqu'ils représentent plus 60% des nuitées). La restructuration des territoires littoraux consécutive au développement du tourisme soulève d'ailleurs l'hypothèse que les territoires littoraux sont actuellement davantage structurés par des facteurs exogènes que durant la colonisation.

Ainsi, que ce soit durant la traite négrière avec l'installation des comptoirs maritimes, durant la colonisation et le développement de la culture arachidière ou actuellement, le littoral sénégalais demeure principalement structuré par des facteurs exogènes. L'intégration internationale est donc bel et bien vitale car inéluctable, ce qui prouve qu'avant d'être une méthode d'aménagement, la gestion intégrée est un concept politique qui, dans un contexte de mondialisation, ne dépend pas uniquement des instances nationales mais également de la politique internationale.

Conclusion générale

**DU DOMAINE HALIEUTIQUE AU TERRAIN AFRICAIN
LES LEÇONS DU TERRITOIRE**

Avant de présenter les résultats et les ouvertures apportées par la problématique axée autour du binôme « pêche et territoire », il apparaît nécessaire de revenir sur la pertinence de ce travail. Tout d'abord, le choix des sites-témoins peut être critiquable du fait qu'ils ne représentent pas forcément des modèles applicables à d'autres lieux, notamment le cas de Kayar qui constitue davantage une exception sur la Grande Côte. Par contre, ce choix se justifie par le fait qu'il permet d'aborder les différentes interactions qui existent entre les activités littorales : pêche et agriculture pour Kayar, pêche et urbanisation pour Hann et, pêche et tourisme pour Ndayane. De plus, le fait de s'intégrer à ces sites selon trois angles d'approche différents (services étatiques, organisations socioprofessionnelles et pêcheurs) peut être reproché, étant donné qu'il ne facilite pas une analyse comparative. Toutefois, étant donné les faibles moyens matériels et financiers disponibles (les deux premières années de la thèse ayant été effectuées sans financement), et le temps que nécessite l'intégration au terrain d'étude, ce choix permet d'aborder trois des principaux acteurs qui interviennent dans le domaine de la pêche. Certes, la pertinence de ce travail aurait été plus grande si les acteurs de la filière de commercialisation avaient davantage été pris en compte. Enfin, malgré les difficultés de concilier à la fois une approche participative et une démarche scientifique, l'approche du terrain permet d'éviter les écueils d'une étude en terre africaine, et surtout d'aller à la rencontre des acteurs avec le moins de statut possible. En terme méthodologique, les investigations révèlent que le statut de chercheur conduit les personnes interrogées à rentrer davantage dans une logique de discours de façade. C'est une manière pour les pêcheurs de se protéger de tout encadrement étatique qui leur serait nuisible, pour certains responsables d'organisations socioprofessionnelles de cacher certaines vérités ou de conforter leurs intérêts, et pour certains agents des pêches de dissimuler certaines pratiques (la corruption notamment) ou de rompre avec la domination exercée par les administrateurs coloniaux puis les coopérants.

Des territoires de pêche aux territoires littoraux : des dynamiques endogènes soumis à des « chocs » exogènes

En ce qui concerne la problématique proprement dite, l'approche territoriale, déclinée à trois niveaux d'échelle spatiale (territoires de pêche, pôles halieutiques, territoires littoraux), démontre que les territoires halieutiques et littoraux sont des lieux de confrontation entre des dynamiques endogènes et des facteurs exogènes.

Les territoires de pêche : de la gestion durable des ressources halieutiques aux implications de la politique internationale

Dans un premier temps, l'analyse des territoires de pêche confirme le fait que la pêche artisanale sénégalaise constitue actuellement une menace pour la pérennité des ressources halieutiques. Que ce soit l'évolution des stratégies de pêche (recherche constante d'une plus grande efficacité des techniques de pêche et recrudescence de pratiques non conformes à la

législation en vigueur) ou l'évolution des pratiques territoriales (course vers le large, exploitation des eaux des pays voisins, conflits avec la pêche industrielle et entre les pêcheurs artisans), ces dynamiques traduisent une augmentation de la pression exercée par les pêcheurs artisans sur les ressources ainsi qu'une volonté de conquête de l'espace maritime. Si ces faits n'apparaissent pas réellement comme des éléments nouveaux à la lecture de l'état de l'art, l'implication de la pêche artisanale dans la raréfaction des ressources dans les eaux sénégalaises est encore trop peu répandue dans les discours scientifiques.

Toutefois, l'analyse du discours des acteurs territoriaux démontre que les institutions étatiques en sont conscientes puisqu'elles réfléchissent, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, des services techniques de la coopération française, européenne et japonaise et d'ONG nationales et internationales, à la mise en place d'une nouvelle législation visant à mettre fin au principe de libre accès aux ressources qui est considéré comme « l'une des principales raisons expliquant le fort accroissement de l'effort de pêche qui a conduit à la raréfaction des ressources »¹¹⁵. L'État entend ainsi créer des concessions territoriales maritimes et instaurer des licences et des permis de pêche afin de contrôler, voire réduire, l'effort de pêche artisanale. Conscients que ces mesures vont à l'encontre des pratiques et des représentations traditionnelles, mais bel et bien actuelles, des pêcheurs artisans, les institutions en charge de leurs mises en œuvre affichent la volonté d'intégrer les acteurs de la base, les pêcheurs en particulier, dans les processus d'élaboration et d'application de cette nouvelle législation. Malgré cette volonté de concertation et de décentralisation, l'application de cette législation se heurte à plusieurs contraintes :

- 1- le problème du relais institutionnel qui est lié en partie à la faible légitimité accordée par les acteurs de la base aux autorités étatiques ;
- 2- le manque de représentativité des organisations professionnelles intervenant dans les organismes de concertation ;
- 3- le maintien de droits d'accès à la ressource aux navires étrangers, ce qui est vécu comme une injustice par les pêcheurs artisans ;
- 4- l'impossibilité de mettre en place des mesures compensatoires pour accompagner la réduction de l'effort de pêche.

L'analyse des territoires de pêche ouvre également de nouvelles perspectives de réflexion sur les moyens de régulation à mettre œuvre pour gérer durablement les ressources halieutiques. En effet, en permettant une analyse plus fine des rapports qu'entretiennent les pêcheurs avec les ressources, le concept de territoire amène à s'interroger sur les véritables raisons qui font de la pêche artisanale une menace pour la pérennité des ressources. On constate alors que la raréfaction des ressources n'est pas directement liée au régime de libre accès mais davantage à l'accroissement de la valeur commerciale du poisson lié, entre autre, à l'extraversion croissante de la filière de commercialisation. Les espèces qui montrent les signes les plus

¹¹⁵ Selon les propos tenus en mars 2004 par le Ministre de la Pêche dans le Quotidien sénégalais *Le Soleil*.

visibles de surexploitation sont en effet celles qui sont destinées au marché européen. selon la DOPM (2002), celui-ci absorbe 60% des exportations en 2001..

Par ailleurs, en plus d'inciter les pêcheurs artisans à accroître leur pression sur les ressources, le dynamisme du marché des exportations entraîne des évolutions dans l'organisation de l'armement de certaines unités de pêche, notamment celles qui sont communément appelées « pirogue glacière » et dont les efforts de pêche sont ciblés sur les espèces démersales. On constate en effet une augmentation des arrangements informels entre les propriétaires de ces unités et les mareyeurs qui servent d'intermédiaire pour les entreprises d'exportation. Les pêcheurs dépendent donc davantage des acteurs de la filière de commercialisation, ce qui réduit considérablement leur autonomie. Ces pratiques soulèvent des interrogations sur la nature de la pêche artisanale qui s'apparente de plus en plus à une activité « semi-industrielle », d'autant que ces évolutions concernent également les unités de pêche pélagique dont les prises sont destinées au marché intérieur ou à l'exportation vers les pays africains. Ceci nous amène alors à préconiser une vigilance particulière lors de l'élaboration des critères de délivrance des licences de pêche afin que certaines catégories socioprofessionnelles ne soient pas privilégiées.

Cette évolution de la pêche artisanale semble d'autant plus préoccupante que l'augmentation de sa fonction commerciale internationale se fait au détriment de sa vocation alimentaire locale. L'élaboration d'un contexte favorable à la pêche tournée vers l'exportation a entraîné un important report de l'effort de pêche vers les espèces démersales, ce qui a provoqué une diminution quantitative et qualitative des produits halieutiques sur le marché local ainsi qu'une augmentation des prix ; or « dans un pays où le poisson pourvoit à 75% des besoins en protéines animales, cette évolution fait peser un grave danger sur la sécurité alimentaire » (Dahou et Deme, 2002).

Ainsi, l'analyse des territoires de pêche révèle que la problématique de la gestion durable des ressources halieutiques ne se limite pas uniquement à la mise en place d'une législation visant à contrôler l'effort de pêche mais qu'elle pose plus généralement la question de la valeur que les pouvoirs publics attribuent à ces ressources. Doivent-elles être uniquement considérées comme une rente économique pour l'État ou un patrimoine utile au bien-être des populations locales ?

Enfin, étant donné que l'extraversion croissante de la filière de commercialisation est liée à la mise en place de mesures fiscales, douanières et financières dont certaines dépendent directement de la politique internationale (Convention de Lomé autorisant les produits halieutiques des pays de l'ACP à pénétrer le marché européen en franchise de droits de douane ou la dévaluation du F CFA), l'analyse des territoires de pêche soulève des interrogations sur les effets de l'internationalisation du marché des produits halieutiques et plus généralement sur la politique économique mondiale.

Les pôles halieutiques : de l'aide internationale aux spécificités des sociétés halieutiques

Dans un premier temps, l'analyse des espaces fonctionnels révèle qu'il existe deux principaux type de pôles halieutiques : les plages de pêcheurs et les centres de pêche. Parmi les facteurs qui expliquent cette différenciation, nous avons mis en évidence la forte implication des migrations de pêche qui ont pour principale conséquence de concentrer l'effectif piroguier et donc les mises à terre dans quelques centres de pêche. Ces phénomènes migratoires répondent à un double objectif : d'une part, être au plus près des ressources (c'est le cas, par exemple, des pêcheurs de Ndayane qui s'installent à Djifer) et, d'autre part, de débarquer les captures sur un site où le mareyage est suffisamment organisé pour proposer des prix de vente avantageux. Ce second élément s'est d'ailleurs accentué avec les évolutions successives de la pêche piroguière (notamment la motorisation, le développement de la commercialisation en frais, le dynamisme du marché des exportations). Elles ont en effet nécessité la construction d'infrastructures (station à essence, fabrique de glace, quai de pêche) qui ont pour effet de renforcer le pouvoir polarisateur des centres de pêche. Cette hiérarchisation des pôles halieutiques se confirme actuellement par la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement et de gestion des plages dont le but est de faire des plages de pêcheurs des zones portuaires exclusivement réservés à la pêche artisanale. Pour l'instant, il est encore trop tôt pour réellement apprécier les conséquences, notamment spatiales, de cette nouvelle politique, d'autant que l'histoire du développement de la pêche piroguière est caractérisée par une forte capacité des pêcheurs à détourner les buts initiaux des politiques d'encadrement. Toutefois, ceci traduit l'implication croissante du domaine institutionnel dans la structuration des territoires halieutique. Elle devrait d'ailleurs s'accroître davantage avec la mise en place des concessions territoriales maritimes et des Conseils locaux de la pêche artisanale.

Ensuite, l'analyse des modes d'occupation des espaces fonctionnels, et plus particulièrement des nouvelles zones portuaires, révèle que les mises à terre se font désormais selon le type d'espaces (pélagiques et démersales) et donc en fonction des marchés visés (national ou international). Certains acteurs de la filière de commercialisation et responsables de l'Administration des pêches parlent même de « marché africain » et « marché européen ». Cette organisation confirme les évolutions actuelles de la pêche piroguière et, plus particulièrement, l'influence croissante du marché des exportations.

De plus, l'évolution de ces espaces fonctionnels démontre le rôle important de la coopération internationale dans la structuration des territoires halieutiques. En effet, la construction des infrastructures et la politique d'aménagement des centres de pêche sont fortement initiées par les organismes de la coopération française, européenne et japonaise. Or, étant donné que le marché européen est le premier importateur de produits halieutiques sénégalais et que le Japon affiche la volonté de créer de nouveaux liens avec le Sénégal afin de garantir l'approvisionnement de son marché en produits halieutiques, on peut s'interroger sur la

finalité de cette aide. Par exemple, la construction des quais de pêche a été initiée pour répondre aux normes sanitaires imposées par l'Union européenne tandis que la volonté des Japonais de moderniser les aires de transformation artisanale s'est accompagnée d'un transfert de savoir-faire afin que les femmes puissent fabriquer de nouveaux produits (le *Nuoc man* notamment) pouvant être exportés sur les marchés asiatiques. De même, la formation des femmes formatrices aux nouvelles technologies de communication (Internet notamment) traduit une volonté d'investir de nouveaux marchés internationaux. Pourtant, la transformation artisanale participe à l'équilibre alimentaire des populations locales et à l'émergence d'échanges économiques entre les pays de la sous-région, ce qui est vital au développement de cette région. Ainsi, cette aide au développement participe, au même titre que la politique nationale et internationale, à l'extraversion de la filière de commercialisation.

Par ailleurs, la distinction plage de pêcheurs/centre de pêche se retrouve au niveau des espaces sociaux. En effet, la structure spatiale engendrée par la pêche piroguière s'organise en une multitude de villages de pêcheurs souvent « dévitalisés » du fait des migrations de pêche (c'est le cas de Ndayane) et de quelques villes dynamiques telles que Kayar. Néanmoins, l'ensemble de ces espaces sociaux est caractérisé par des traits communs : une forte croissance démographique et une résistance aux changements socioculturels. Ceci tend alors à prouver que la pêche piroguière, du fait des revenus qu'elle génère, est un facteur de cohésion sociale et de sauvegarde des valeurs culturelles. Il convient donc d'être extrêmement prudent dans la mise en place de mesures qui visent à réduire l'effort de pêche et notamment celle qui entend rompre avec le fait que la pêche soit un héritage familial. En plus d'être difficilement accepté par les pêcheurs, cette mesure risque d'entraîner de profonds bouleversements sociaux au sein des sociétés halieutiques dont les conséquences pourraient avoir des répercussions au niveau de l'organisation territoriale du littoral. La jeunesse des villages de pêcheurs risque de venir « gonfler » le nombre de chômeurs dans l'agglomération dakaroise, ce qui aggravera les problèmes sociaux actuels, voire aura des conséquences au niveau politique. En effet, il ne faut pas oublier que les pêcheurs revendiquent fièrement leur appartenance *Lébone* et que cette communauté détient un poids politique important, notamment au niveau de la presqu'île du Cap-Vert. Or, jusqu'à présent, la pêche protège cette communauté du phénomène de paupérisation dont sont victimes une grande partie de la population sénégalaise.

Ainsi, autant l'analyse des territoires de pêche et des espaces fonctionnels, donc des espaces de travail, confirme les évolutions de la pêche piroguière et la réévaluation de l'identité des sociétés halieutiques faites par Chauveau et Jul-Larsen (2000), autant l'analyse des espaces sociaux des pôles halieutiques démontrent que les sociétés halieutiques demeurent attachées à des valeurs traditionnelles de la société sénégalaise. Soumis à la fois à l'influence croissante de facteurs exogènes et à la persistance de dynamiques endogènes, les territoires halieutiques confirment les évolutions actuelles de la pêche artisanale.

Les territoires littoraux : révélateurs d'une société sénégalaise partagée entre « africanité » et occidentalisation

L'analyse des territoires littoraux démontre que la pêche artisanale est un facteur d'urbanisation du littoral et qu'elle participe, par l'attraction qu'exerce son dynamisme économique sur les populations locales, à l'accroissement du « fossé » démographique entre le littoral et le reste du pays. Elle apparaît également comme un frein à l'exode rural vers l'agglomération dakaroise. De plus, étant donné que les pêcheurs migrants effectuent des campagnes de plus en plus longues et qu'ils sont suivis par une partie de leur famille, les migrations de pêche son à l'origine de déséquilibres territoriaux.

Ensuite, cette analyse nous a conduit à étudier succinctement les autres activités qui interviennent dans la structuration des territoires littoraux, et plus particulièrement les activités touristiques. On s'aperçoit alors que le tourisme est à l'origine d'une profonde restructuration de ces territoires, à tel point que l'on peut se demander si cette activité n'est pas plus déstructurants que l'a été autrefois la colonisation. Elle participe en effet à une forte pénétration occidentale dont les conséquences se font sentir aussi bien sur le plan spatial que social et culturel. De plus, le développement de ces activités touristiques se fait principalement au détriment des activités dites traditionnelles telles que l'agriculture ou la pêche.

Ces fortes concurrences nous amènent à avancer l'hypothèse qu'il existe trois principaux types de territoires littoraux : halieutiques, urbains et touristiques. Bien entendu, ces propos mériteraient une analyse plus approfondie, notamment parce qu'il existe de fortes disparités au sein de l'agglomération dakaroise et que les dynamiques qui s'affichent peuvent apparaître difficilement comparables avec celles d'autres villes littorales. Par exemple, il serait intéressant d'approfondir ce sujet en réalisant une étude comparative plus approfondie des territoires halieutiques, touristiques et urbains du littoral sénégalais, en prenant, par exemple, la localité de Mbour comme zone d'étude. En attendant, ces trois types de territoires entretiennent de fortes interactions, le plus souvent négatives, et ont en commun d'être soumis à de fortes dégradations environnementales. Ceci soulève alors des interrogations sur la politique à mettre en œuvre pour gérer l'espace littoral.

Nous avons donc essayé d'identifier les réelles possibilités d'appliquer le concept de gestion intégrée au cas du littoral sénégalais. Il en ressort que la mise en œuvre de cette politique se heurte à plusieurs contraintes :

- 1- les objectifs initiaux de ce concept élaboré par les sociétés occidentales se heurtent aux réalités d'une société vivant dans une précarité quotidienne ;
- 2- son application est tributaire, comme toutes les autres mesures législatives, du problème du relais institutionnel dont les raisons sont liées au contexte de sous-développement, à une non remise en cause de certains comportements, mais

également à l'existence d'un décalage entre les autorités institutionnelles et les populations locales principalement lié à une faible prise en compte des particularités locales ;

- 3- sa mise en œuvre nécessite une intégration à l'échelle internationale puisque la structuration des territoires littoraux est de plus en plus dépendante de facteurs exogènes.

On peut alors se demander si les solutions pour parvenir à la gestion intégrée de l'espace littoral ne sont pas à rechercher dans la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement et de gestion à l'échelle du territoire national. Il apparaît en effet nécessaire de parvenir à une redistribution des activités humaines vers l'intérieur du pays. Pour cela, il semble indispensable de renforcer les liens économiques avec les pays de la sous-région et de rompre progressivement avec la logique d'extraversion vers l'Occident qui affecte à la fois les ressources, les capitaux et les hommes. En ce sens, les territoires littoraux constituent le miroir d'une société sénégalaise partagée entre son « africanité » et son occidentalisation.

En filigrane, « ce voyage autour du territoire » (Bonnemaison, 1981) qui nous a conduit de la mer au littoral, de la gestion durable des ressources halieutiques à la gestion intégrée de l'espace littoral, soulèvent des interrogations sur les conséquences de la politique économique internationale, sur les finalités de l'aide au développement et sur la pertinence de vouloir appliquer des schémas de développement provenant d'Occident.

La globalisation libérale, un prolongement de l'exploitation coloniale

Ces interrogations m'amènent alors à élargir la réflexion sur les leçons à retenir de la confrontation du concept de territoire, non plus au terrain halieutique, mais plus généralement au terrain africain. On s'aperçoit en effet que l'analyse des territoires halieutiques et littoraux met en évidence l'existence d'un décalage entre le local et le global dont il semble nécessaire d'essayer d'identifier les raisons.

Une domination économique, politique et intellectuelle

Si les sources de ce décalage proviennent de l'histoire du Sénégal qui, depuis la découverte des côtes ouest-africaines au XV^e siècle, a été soumis à la domination occidentale, elles sont désormais à rechercher dans les mécanismes de la globalisation du système mondial. Dans un stimulant ouvrage au titre, pour certains, provocateur *L'Afrique au secours de l'Occident*, Robert (2004) démontre comment la globalisation libérale contemporaine constitue un prolongement logique de l'exploitation coloniale et de la domination historique de l'Afrique noire. Cet auteur constate en effet que « les règles du jeu sont fixées et imposées par les Occidentaux, au travers notamment des institutions multilatérales tels que l'OMC, le FMI ou la Banque

mondiale » qui, à la suite de la crise de la dette, « ont fait passer l'Afrique sous les fourches caudines de la mondialisation libérale par le biais des PAS¹¹⁶ ». Ceci conduit à développer la même logique d'extraversion des économies que durant la colonisation. L'évolution de la pêche artisanale en est un exemple flagrant, d'autant que ce travail démontre que l'aide au développement constitue également un mécanisme de domination économique et politique. Bien entendu, il ne s'agit pas de nier l'utilité de cette aide, mais, comme le souligne Robert (2004), de « dénoncer la perversité d'une aide si elle participe, en pratique, d'un rapport de domination et de déculturation » ; or il semble que cela soit le cas étant donné que cette aide au développement renforce la domination politique du Sénégal par les bailleurs de fonds.

En effet, ce travail met en évidence une forte corrélation entre le système politique national instauré à la suite de l'Indépendance et celui de l'ancienne puissance coloniale qu'est la France. De plus, étant donné que les élites politiques nationales ont été la plupart du temps formées aux modes de pensée occidentaux, elles ont tendance à vouloir développer des schémas de développement différents des aspirations de la population locale. D'ailleurs, ces dirigeants « hors sol » sont davantage préoccupés par le respect des exigences fixées par les organismes internationaux afin de respecter les conditions de l'aide plutôt que de vouloir répondre aux préoccupations de leurs concitoyens. Ceci explique pour une grande partie le décalage existant entre les institutions étatiques et la population locale, d'autant plus que dès les années 1980, « les PAS ont réduit les moyens des États et ainsi contribué à la crise de la légitimité de l'État » (Robert, 2004).

À ces dominations économiques et politiques s'ajoute également une domination intellectuelle. Elle a commencé durant la colonisation avec l'instauration d'un système d'éducation fortement empreint du modèle français, ce qui a eu pour conséquence d'évincer les constructions intellectuelles et les formes de transmission de savoir propres à la société sénégalaise. Elle s'est ensuite poursuivie à l'Indépendance par le maintien de ce système éducatif ainsi que par le fait que de nombreuses élites ont été formées dans les universités françaises. Désormais, elle est entretenue par le biais de la mondialisation qui, en plus d'amener ces maux, apporte ses remèdes par l'intermédiaire de schémas de développement ou de concepts scientifiques élaborés selon les modes de pensée et les discours intellectuels des Occidentaux. Initialement conçus pour résoudre les problèmes des sociétés occidentales, ces concepts politiques et scientifiques tendent désormais à s'imposer comme l'unique modèle à suivre. Cependant, l'exemple de la gestion intégrée révèle qu'ils sont difficilement transposables à d'autres sociétés. Ainsi, « c'est tout un univers intellectuel et un imaginaire de l'Afrique qui est en cause » (Robert, 2004). Un exemple semble particulièrement significatif : la négociation et la palabre ont été, comme la plupart des valeurs traditionnelles des sociétés africaines, évincées des modes de gestion et de développement. Pourtant, comme le souligne Mamadou Dia¹¹⁷, « en Afrique noire, le juge traditionnel cherche davantage à rapprocher les

¹¹⁶ Plans d'ajustement structurel.

¹¹⁷ Haut fonctionnaire sénégalais dont les propos sont extraits de Fottorino *et al.* (1992)

points de vue qu'à trancher », c'est-à-dire que les jugements cherchent par la palabre et la négociation « à dégager un large terrain d'entente ». Cette concertation n'est-elle pas l'un des principaux objectifs de la gestion intégrée ? On peut donc s'interroger sur la pertinence de l'éviction de certaines valeurs traditionnelles au profit de modes de pensée occidentaux.

Déculturation et dislocation sociale

Ainsi, la mondialisation, au même titre qu'auparavant le traite négrière et la colonisation, fait du Sénégal, à l'instar de nombreux pays africains, « un dominé exemplaire » (Robert, 2004). Cette situation est à l'origine de profondes conséquences autant sur le plan culturel que social. Elle explique alors les difficultés de ce pays à trouver le chemin d'un développement qui convient aux valeurs socioculturelles de sa société. Comme le rappelle les auteurs de *Besoin d'Afrique* (Fottorino *et al.*, 1992), « l'influence extérieure dominatrice a ignoré le poids des traditions. Pire même, elle a considéré que son rejet était la condition du développement ». Pour contredire cette vision, ils soulignent que le Japon a réussi à se hisser parmi les premières puissances économiques mondiales en maintenant une partie de ses traditions. Dans ce même ouvrage, Hampâté Bâ¹¹⁸ dénonce le traumatisme culturel dont sont victimes les sociétés ouest-africaines. En plus des effets destructurants de l'interdiction de l'utilisation des langues nationales durant la colonisation, il considère que l'une des plus grandes perturbations dans le domaine culturel provient de « la rupture progressive de la transmission des connaissances traditionnelles ». Il dénonce également « le lent travail de dépersonnalisation qui s'accomplit au cours des décennies, au point que les Africains en arrivèrent à douter de leurs propres valeurs et à ne concevoir l'évolution ou le progrès qu'à travers l'imitation totale des anciens colonisateurs [...]. Combien de problèmes actuels, en Afrique, ne sont-ils pas liés à ce phénomène...car, dit encore le proverbe : un morceau de bois a beau flotter dans l'eau, il ne devient jamais un caïman ». Ces propos ne doivent pas être interprétés comme une incitation à un retour radical aux traditions, dont certaines sont aliénantes tandis que d'autres ont presque totalement disparu à la suite de l'intégration rapide à l'économie de marché. On constate en effet que contrairement aux études relatives aux paysans-pêcheurs des complexes fluvio-lagunaires, ce travail concernant les marins-pêcheurs accorde peu d'importance aux modes de gestion traditionnels, étant donné que sous le poids de l'intégration à l'économie mondiale, de la domination politique et de la déculturation, ils ne prévalent plus. Par contre, ces propos permettent de mieux comprendre le décalage identifié entre les institutions étatiques souvent fortement empreintes de modèles de développement occidentaux et les populations locales au sein desquelles certaines valeurs socioculturelles demeurent importantes. En effet, si la pêche artisanale se distingue par une profonde intégration à l'économie mondiale dont la principale conséquence est perceptible au niveau des stratégies de pêche et du fonctionnement de certaines unités de pêche, les sociétés halieutiques se démarquent par une résistance à l'occidentalisation des mœurs et coutumes

¹¹⁸ Écrivain malien dont les propos sont extraits de Fottorino *et al.* (1992)

désormais véhiculée par la mondialisation. Cependant, l'analyse des territoires halieutiques démontre que ces sociétés font figure d'exception puisque les territoires touristiques et urbains sont, quant à eux, confrontés à une forte déstructuration du tissu social.

En effet, si le poids de l'histoire a surtout entraîné des conséquences psychologiques et culturelles, la mondialisation sous ses formes actuelles provoque désormais des conséquences au niveau social. Robert (2004) explique qu'en « l'espace de vingt ans, le continent noir a subi des mutations que les sociétés développées ont parfois mises cent cinquante ans à effectuer », ce qui conduit à une forte dislocation de ces sociétés qui deviennent alors « encore plus perméables au discours anesthésiant des bailleurs de fonds ». Cette déstructuration sociale est, selon elle, une conséquence directe de « l'extraversion sans protection imposée par les bailleurs de fonds à des économies en construction », ce qui a entraîné des changements radicaux, parfois difficilement assimilables par les sociétés ouest-africaines. Le développement du tourisme montre, par exemple, que la pénétration occidentale affecte désormais le cœur de la société sénégalaise, à savoir la famille. De même, l'occidentalisation des mœurs et coutumes tend, en certains lieux, à effriter les valeurs socioculturelles tels que le respect des aînés. Ce sont ainsi les valeurs fondamentales de la société sénégalaise qui sont désormais « touchées » par l'occidentalisation et l'on constate dans certains milieux sociaux une forte tendance à l'individualisme. À ce sujet, Hampâté Bâ souligne que « l'individualisme vers lequel nous tendons aujourd'hui – autre traumatisme psychologique d'importance capitale – défait peu à peu tous les nœuds traditionnels qui unissaient l'homme à l'homme et qui, en dépit de certains excès, permettaient à la société africaine de survivre » (Fottorino *et al.*, 1992).

L'application du concept de territoire au terrain sénégalais pose ainsi le problème de la déculturation et de la dislocation des sociétés ouest-africaines. Outre les interrogations suscitées sur les effets de la globalisation actuelle, le décalage constaté à travers ce travail révèle que le problème ne vient pas uniquement de la non prise en compte des particularités locales puisque la difficulté à transposer des concepts occidentaux a conduit la communauté scientifique à préconiser une plus grande intégration du local, mais il provient également de la difficulté à appréhender à leur juste valeur ces particularités. La plupart des études relatives à l'Afrique de l'Ouest posent en effet le problème de la compréhension des dynamiques internes aux sociétés ouest-africaines contemporaines.

Le territoire, un « miroir » de l'identité des sociétés

« On croit savoir à peu près tout de ce que l'État, les sociétés et les économies africaines ne sont pas, on ne sait rien au sujet de ce qu'elles sont effectivement » (Mbembe, 2000). Notre travail tend à le confirmer et la lecture des ouvrages¹¹⁹ sur l'Afrique publiés dans le cadre de

¹¹⁹ Pourtier (2001), Bart (2003).

la préparation au CAPES d'histoire-géographie démontre que ce champs de recherche demeure peu abordé. Les quelques lignes relatives à ce sujet se limitent le plus souvent à des généralités qui n'expriment pas suffisamment clairement l'état de recomposition des sociétés ouest-africaines. Certes, le mythe du bon sauvage a quasiment disparu des discours scientifiques. Par contre, l'effritement de certaines valeurs traditionnelles, l'intégration rapide à l'économie de marché et l'occidentalisation ne doivent pas laisser croire que les Africains sont des « blancs en noir » (Balandier, 1957). « L'Afrique [...] ne s'abandonne jamais complètement à l'étranger » rappelle en effet les auteurs de *Besoin d'Afrique* (Fottorino *et al.*). Toute la difficulté de la compréhension des sociétés ouest-africaines contemporaines réside alors dans le fait de cerner les nuances du mélange qui existe entre tradition et modernité. À ce problème s'ajoute également le fait que la déculturation et la domination intellectuelle entrave la pertinence des discours scientifiques puisqu'ils ne prennent pas suffisamment en compte la question du système des représentations des sociétés africaines. L'analyse des territoires halieutiques ayant permis une meilleure compréhension des particularités des sociétés halieutiques, on peut toutefois se demander si le concept de territoire n'offre pas de nouvelles perspectives de réflexion sur les dynamiques actuelles des sociétés ouest-africaines.

L'évolution du contenu sémantique de ce concept conduit à considérer le territoire comme « la rencontre du matériel et de l'idéal » (Di Méo, 1998). Ainsi, aux dimensions concrètes des pratiques et expériences sociales s'ajoutent également les dimensions idéelles des représentations et des pouvoirs or, c'est ce qui semble manquer aux études sur les sociétés ouest-africaines. De plus, comme le souligne Elissalde (2002), « les manifestations de la territorialité sont indissolublement liées aux dynamiques sociétales », d'autant que sa réflexion sur les fondements d'une géographie générale des territoires le conduit à démontrer que ce concept ouvre de nouvelles perspectives de compréhension de l'intentionnalité des acteurs territoriaux. Cette nouvelle facette du territoire permet de mieux saisir si « l'intentionnalité de départ correspond à la réalité actuelle » (Elissalde, 2002). Le territoire peut-il alors être considéré comme un « miroir » des sociétés ?

La confrontation de ce concept au terrain africain semble offrir de nouvelles perspectives de réflexion à ce sujet. Dans un premier temps, en permettant une analyse plus fine des rapports nature/société, le territoire ouvre des pistes de réflexion sur le degré d'intégration de la société considérée à l'économie de marché (c'est-à-dire les rapports société/économie), le respect de la législation (c'est-à-dire les rapports société/politique), la persistance des valeurs traditionnelles tels que les droits coutumiers ou l'influence de la religion. Les rapports nature/société permettent également d'aborder le sujet de l'irrationalité qui marque profondément les sociétés ouest-africaines et ce dont les modes de pensée occidentaux, par conséquent les discours et concepts scientifiques, ont des difficultés à saisir. Enfin, la problématique de l'interface nature/société ouvre de nouvelles opportunités pour saisir le degré de développement social puisque « l'ensemble des questions sociales se rapportant à la pauvreté, l'inégalité, les niveaux de salaire, les conflits sociaux, les mobilisations sociales, le

système d'éducation, ou encore la place de la femme dans la société constituent des facteurs qui conditionnent les représentations et les attitudes à l'égard de l'environnement » (Denis et Henocque, 2001). De même, l'espace vécu qui est une des composantes du territoire permet d'appréhender d'autres éléments du développement social tel que l'émancipation des femmes. On observe en effet une forte corrélation entre l'étendue de l'espace vécu des femmes et leur degré d'émancipation.

Ensuite, le territoire, étant au cœur des rapports espace/société, apporte de nouveaux éléments de compréhension des rapports que les sociétés ouest-africaines entretiennent avec le temps. Comme le précise Robert (2004), « en Afrique, c'est une conception cyclique ou circulaire qui prévaut contrairement au temps linéaire occidental ». En effet, comme le disent certains Sénégalais : « vous, *toubabs*, vous avez la montre, nous nous avons le temps ». Si ceci peu apparaître anecdotique, il n'en est rien puisque cette notion de temps explique dans une certaine mesure qu'il existe plus de lieux de rencontre que de passage et, que par conséquent « se déplacer participe aussi de la sociabilité » (Robert, 2004). Cette sociabilité est extrêmement importante dans les sociétés ouest-africaines. Comme nous avons pu le voir à travers cette réflexion, chaque lieu de travail possède également une forte fonction sociale. L'indivisibilité du travail et du social constitue une des particularités des sociétés ouest-africaines et s'explique par le fait que traditionnellement « la réussite individuelle ou l'aboutissement d'une action est subordonné à son contenu, sa valeur ajoutée, en termes de lien social. Ce qui compte ce sont les relations entre les gens, les liens qu'ils peuvent tisser ou entretenir avec autrui » (Robert, 2004). Cette perception conduit alors à s'interroger sur la valeur des schémas de développement occidentaux qui préconisent avant tout l'enrichissement matériel quitte à remettre en cause l'importance du lien social. N'est-ce pas l'une des raisons qui permettent d'expliquer l'échec de politiques ou projets de développement ?

Par ailleurs, si le concept de territoire renvoie au rapport à l'espace, il contient également une dimension historique. Le rapport à l'Histoire est un élément essentiel de la compréhension des sociétés ouest-africaines. Il permet de mieux saisir l'état de « digestion » de faits historiques tels que la traite négrière ou la colonisation. Les sociologues ont souvent parlé du complexe d'infériorité qu'ont développé ces sociétés à la suite de la domination occidentale. On s'aperçoit désormais que certains milieux sociaux de la société sénégalaise sont davantage dans une logique de victimisation, voire de rancœur et d'agressivité à l'égard de l'ancien colonisateur et plus généralement de l'Occident. Les récents événements en Côte d'Ivoire, même s'ils ne trouvent pas tous leurs fondements dans cette digestion de l'Histoire, révèlent que ces rapports ne doivent plus être ignorés par les Occidentaux dans la compréhension des sociétés ouest-africaines, d'autant qu'avec la constante tendance à la dislocation des sociétés, ils risquent de conduire à de futures dérives. Pourtant, les études relatives aux sociétés ouest-africaines semblent vouloir minimiser ces phénomènes alors qu'au contraire cette digestion de l'Histoire apparaît comme une réalité de plus en plus pesante pour les sociétés ouest-

africaines, pour preuve la majorité des groupes de rap sénégalais qui reprennent ce thème et deviennent ainsi les porte-parole de la frustration, voire de la colère, des jeunes générations à l'égard de l'Occident. De même, entre 1996 et 2004, j'ai pu constater une accentuation du ressentiment contre les *toubabs* et plus particulièrement les Français. Ce phénomène semble être, entre autres, lié au développement des moyens de communication et d'information.

Si les sociétés ouest-africaines demeurent imprégnées par leur histoire de « dominés exemplaires », elles sont également fortement affectées par la pénétration occidentale véhiculée par la mondialisation. Le concept de territoire permet, là encore, d'apporter de nouveaux éléments de compréhension puisque la territorialité exprime les rapports aux autres, donc à l'étranger. Cela permet alors de mieux appréhender le degré de « toubabisation » des sociétés. L'une des grandes différences entre les territoires halieutiques et touristiques au Sénégal repose en effet sur ce degré d'occidentalisation. Cette problématique apparaît extrêmement importante puisqu'elle permet de mieux saisir la manière dont les sociétés ouest-africaines absorbent les produits ou les pratiques venus de l'extérieur. L'exemple de la pêche artisanale montre que le développement de cette activité repose, dans une certaine mesure, sur la faculté d'adaptation des pêcheurs artisans aux facteurs exogènes. De même, le dynamisme actuel de l'économie populaire révèle à quel point les sociétés ouest-africaines savent jouer de créativité et d'inventivité pour recycler et intégrer des biens provenant de l'extérieur. La question est alors de savoir jusqu'à quand cette faculté d'adaptation va-t-elle permettre aux sociétés ouest-africaines de supporter la constante pénétration occidentale.

Ce rapport aux autres permet ensuite de mieux comprendre les rapports à soi-même, c'est-à-dire à ses traditions, à ses valeurs socioculturelles. Cela ouvre donc de nouvelles perspectives de compréhension de l'identité moderne et contemporaine des sociétés ouest-africaines. Le territoire apparaît donc, bel et bien, comme un « miroir » des sociétés, d'autant que comme l'a montré auparavant Bonnemaïson (1981) : « à travers sa territorialité, un peuple exprime sa conception du monde, son organisation, ses hiérarchies et ses fonctions sociales ».

Ainsi, cette courte démonstration prouve l'intérêt scientifique que constitue le concept de territoire dans une problématique plus globale de compréhension de l'identité actuelle des sociétés ouest-africaines ou d'autres aires culturelles. Antunes (2000) souligne en effet que le territoire, en investissant à la fois le champ culturel et le domaine politique, constitue un concept essentiel pour « la compréhension et la résolution des problèmes du monde d'aujourd'hui » où du fait de la mondialisation le local et le global se confronte.

Toutefois, cette problématique ne sera réellement pertinente que si elle s'accompagne d'un approfondissement de la méthodologie à employer pour aborder le terrain d'étude. En effet, si la démarche participative préconisée par ce travail apparaît l'une des plus adéquates pour éviter les écueils d'un travail scientifique mené par un occidental en terre africaine, elle mérite

d'être approfondie tant les modes de pensée du chercheur peuvent différer de ceux de l'objet d'étude. « Comprendre une société qui n'est pas la sienne est une gageure presque impossible » (Bonnemaison, 1981), d'autant que, comme le montre ce travail, les particularités de la société sénégalaise ne se limitent pas uniquement au domaine social et culturel mais elles sont également profondément marquées par le contexte de sous-développement, et plus particulièrement de précarité des populations locales. Une réelle compréhension des sociétés africaines passe alors inévitablement par l'émergence de discours scientifiques africains, c'est-à-dire élaborés par des Africains dans leurs langues nationales et selon leurs propres modes de pensée et constructions intellectuelles. À quand une géographie africaine et non plus une géographie de l'Afrique ? Si cela semble relever davantage de l'utopie que de la réalité, tant l'empreinte occidentale est forte dans le système éducatif, universitaire et scientifique, certains signes permettent d'espérer l'amorce d'un futur courant scientifique africain. Citons, par exemple, le cas du gouvernement malien qui entend désormais promouvoir l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif ou les évolutions récentes de la littérature africaine qui, selon l'expression de Mbembe, « les écritures africaines de soi », démontrent « la possibilité de s'auto-écrire et de se penser hors des prescriptions de l'Occident/l'ancien pouvoir colonisateur » (Chanda, 2004). À ce sujet, l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop justifie son choix d'écrire son dernier roman¹²⁰ en *wolof* par la nécessité de « prendre place dans une histoire en train de se faire » (Diop, 2003).

Territoire et développement socialement durable

Par contre, à l'instar de l'ethnologue Georges Balandier qui a écrit « L'Afrique m'a tout appris. Elle a été ma véritable Sorbonne », on peut se demander si la confrontation du concept de territoire au terrain africain ne peut pas à être à l'origine d'un futur enrichissement de ce concept, notamment en ce qui concerne la problématique de la dimension sociale du développement durable. La lecture des récents numéros de la revue *Développement durable et territoires*¹²¹ révèle une volonté scientifique de renouveler l'approche du développement durable par l'intermédiaire du concept de territoire, celui-ci offrant une nouvelle compréhension de l'articulation entre local et global qui suscite de multiples interrogations. « S'il y a quelque part une articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du développement durable - le social, l'écologique et l'économique - c'est probablement au niveau local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence » (Boidin, 2004).

Ce rapprochement entre « développement durable » et « territoire » ouvre également de nouvelles perspectives de réflexion sur la notion de développement social qui apparaît, selon

¹²⁰ Diop (2002).

¹²¹ Consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.revue-ddt.org

Boidin (*ibid.*) « encore délaissée au sein des travaux sur le développement durable ». Jusqu'à présent, l'analyse des discours scientifiques relatifs à ce sujet révèle que l'aspect environnemental l'emporte sur la notion d'équité sociale. Pourtant, celle-ci est inscrite parmi les objectifs du développement durable et a pris une nouvelle dimension lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002 puisque, comme le souligne Weber (2002), « le développement social doit prendre le pas sur l'économie et l'environnement, tant les humains sont la seule destination des progrès économiques et environnementaux ».

Depuis, quelques travaux ont permis de donner une définition plus précise de ce qu'on appelle désormais le « développement socialement durable ». Selon Boidin (*ibid.*), il « peut s'entendre comme un développement qui préserve (et si possible améliore) la cohésion sociale d'une société tout entière (et non pas seulement une partie de celle-ci), l'accessibilité des populations aux services sociaux et aux biens publics, la transmission des capacités aux générations futures » tandis que Ballet, Dubois et Mahieu (2004) y ajoutent une notion de bien-être à la fois social, économique et écologique. C'est peut-être là que la confrontation du concept de territoire au terrain africain peut ouvrir de nouvelles pistes de réflexion puisqu'il semble que ce soit sur le continent africain que paradoxalement la notion de bien-être ne se limite pas uniquement à des critères matériels et économiques, mais repose également sur l'importance du lien social. L'application du concept de territoire au terrain africain devrait également inciter à mieux mesurer les interactions entre les trois dimensions (économiques, environnementales et sociales) du développement durable. On sait, par exemple, encore peu de choses sur les effets réciproques de l'environnement et du développement social. Bien entendu, pour cela, il ne faut pas que le développement durable ne soit pas qu'« une affaire de marketing » (Lascoumes cité par Theys, 2004).

Par ailleurs, le rapprochement scientifique entre le concept de territoire et la dimension sociale du développement durable devrait ouvrir à la géographie de nouvelles opportunités de s'inscrire pleinement dans les réflexions sur le développement durable puisque, selon Miossec *et al.* (2004), les géographes sont pour l'instant peu investis dans ce concept. On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons de ce désintérêt tant les fondements de ce concept se situent au cœur de l'approche pluridisciplinaire qu'offre la géographie.

Enfin, étant donné que la prise en compte de la dimension sociale du développement durable « implique un renouvellement assez radical des modes de pensées du développement » (Theys, *op.cit.*), cette problématique devrait offrir la possibilité à l'Afrique de ne plus être simplement un objet mais davantage un sujet qui apporte sa contribution à l'avenir du monde. C'est d'ailleurs, selon Robert (2004), l'une des conditions qui permettra à ce continent de trouver sa place au sein du système mondial et ainsi de pouvoir progressivement prendre son destin en main et également d'apporter des solutions aux maux dont souffre l'Occident. L'intégration de chercheurs africains aux programmes de recherches relatifs aux sociétés occidentales ne pourrait-il pas ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion ? Pourquoi, par

exemple, ne pas intégrer des scientifiques africains dans les programmes de recherche relatives aux sociétés occidentales ? Comme le souligne Ramonet (2005), l'Afrique « pullule d'expériences qui témoignent d'une exceptionnelle vitalité » dans le domaine social. Il prend pour preuve la tenue du troisième Forum social africain qui, malgré le manque de moyens, a montré la diversité et la richesse du mouvement social.

Et pour en finir avec l'Afrique...

Le développement de l'Afrique passe par une redécouverte d'elle-même afin que les sociétés africaines puissent un jour « dépasser le passé pour vivre libre, refuser l'assistance qui développe la mentalité d'assisté (Thomas Sankara), ancrer les élites dans les réalités locales alors qu'elles sont aspirées par le discours mondialitaire, tropicaliser la démocratie, construire son propre regard et marcher debout... » (Robert, 2004). Ce travail montre que ceci n'est possible que par une remise en cause du système mondial actuel. Pourquoi ce continent n'a-t-il pas le droit, comme jadis les pays dits développés, d'user de « l'arme protectionniste » afin de développer ses systèmes de production avant de se confronter au monde libéral ? Comment se fait-il que l'Afrique ait déjà remboursé près de quatre fois sa dette de 1980 et qu'elle se trouve trois fois plus endettée ? Pourquoi les hommes politiques africains n'ont pas eu leur mot à dire lorsque le FMI a décidé de dévaluer le F CFA ? Pourquoi s'interroger sur les raisons qui incitent nombre d'Africains à émigrer vers l'Occident alors que presque rien n'est fait pour lutter contre la pauvreté et les inégalités alors que tout est fait pour promouvoir l'eldorado occidental ? Si la liste de ces questions ambiguës est loin d'être exhaustive, la réponse apparaît plus claire : l'Afrique est depuis toujours une terre de rentes pour les pays occidentaux. D'ailleurs, avec le développement du tourisme, elle devient également un terrain de jeu.

Ainsi, mon immersion au sein de la société sénégalaise m'aura fait prendre conscience que l'essentiel n'est pas d'aider les Africains mais surtout de réveiller les consciences des Occidentaux quant aux menaces qu'ils font peser sur la diversité et donc l'équilibre de la planète en croyant, par arrogance ou intérêt, que l'Autre est identique à Lui. Certes, cela ne doit pour autant légitimer la logique de victimisation dans laquelle certains Africains se complaisent pour ne pas remettre en cause certains comportements, mais cela peut expliquer bien des maux auxquels le continent africain est actuellement confronté. Cette leçon du territoire m'amène alors à conclure cette thèse par les propos de Boubacar Boris Diop à propos de la mondialisation : « Rien n'est plus désespérant, en fin de compte, que de voir tant de peuples se croiser sans jamais se rencontrer pour de vrai ».

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- ALI LUNIAGA D., 1994, *Étude sur la pêche en Afrique, enquête sociologique à Kayar au Sénégal*, ACIDI, 153 p.
- ANTUNES I., 2000, *Le développement local des pêches en Indonésie, entre unité politique et diversité culturelle*, Paris, Université, thèse de doctorat, géographie, 490 p.
- ARNOUX J., 1960, La modernisation de l'armement de la pêche maritime artisanale de 52 à 59, SOPM, Dakar, multigr.
- ARFY R., 2004, *Qualité des eaux d'une baie fortement anthropisée : la baie de Hann*, IRD, Dakar, [s.n.]
- BALANDIER G. et MERCIER P., 1952, *Particularisme et évolution : les pêcheurs Lébou du Sénégal*, IFAN, Dakar, 215 p.
- BALANDIER G., 1957, *L'Afrique ambiguë*, Plon, coll. Terre humaine, Paris, 189 p.
- BALLET J., DUBOIS J.L. MAHIEU F.R., 2004, À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base, *Revue développement durable et territoire*, février 2004, 19 p.
- BART F. (dir.), 2003, *L'Afrique continent pluriel*, CNED-SEDES, CAPES Agrégation, géographie, Paris, 255 p.
- BELLE C., 1996, *Pêcheurs d'espoirs au Sénégal*, Les Éditions de l'atelier, Paris, 157 p.
- BOIDIN B., 2004, Développement humain, développement durable et « pays en développement » : comment articuler et mesurer les trois dimensions, *Revue développement durable et territoire*, février 2004, 26 p.
- BOISSY G., 1996, *Géographie du Sénégal*, Les Quatre vents, Dakar, 112 p.
- BONNEMAISON J., 1981, Voyage autour du territoire, *L'Espace Géographique*, n°4, Doin, Paris, pp.249-262.
- BOUVY M. et LE MEUR A., 2004, *Impact des apports anthropiques sur le fonctionnement général de la baie de Hann – Dakar (Sénégal)*, IRD, UR 098, Dakar, [s.n.]
- CADENAT J., 1949, La presqu'île du Cap-Vert/La pêche sur la presqu'île du Cap-Vert, *Première réunion internationale des ethnologues, géographes et naturalistes ouest-africains*, IFAN études sénégalaises, Dakar, pp. 191-207.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1999, Programme d'appui à la pêche artisanale, document interne, Direction générale VIII développement Afrique occidentale 1, Bruxelles, [s.n.]
- CHAIGNEAU G., 2000, *Les impacts de la Politique Commune de la Pêche (PCP) sur les sociétés de pêcheurs artisans de France et du Royaume-Uni. Exemples des régions de Basse-Normandie, de Bretagne et du Sud-Ouest de l'Angleterre (Cornwall and Devon)*, Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 411 p.
- CHABOUD C., 1983, *Le mareyage au Sénégal*, Documents scientifique du CRODT, n°87, 112 p.

- CHABOUD C., CORMIER M.C., DIAW M.C., 1985, Aspects socio-économiques liés à la pêche. *Plan directeur sud, Approche globale du système pêche dans les régions du Sine Saloum et de la Casamance*, CRODT/ISRA, Dakar, pp.393-674.
- CHABOUD C. et KÉBÉ M, 1989, La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : commerce traditionnel et interventions publiques, *Cahiers Sciences Humaines*, n°25, ORSTOM, pp. 125- 143.
- CHABOUD C. et KÉBÉ M., 1991a, Les relations entre producteurs et commerçants ou les mareyeurs sont-ils exploités ? Le cas du Sénégal, *in* DURAND J.R et al. : *La recherche face à la pêche artisanale*, Symposium International ORSTOM-IFREMER, Montpellier, 3-7 juillet 1991, pp. 593-602.
- CHABOUD C. et KÉBÉ M., 1991b, Étude quantitative des migrations de pêcheurs au Sénégal, *in* DIAW C. et HAAKONSEN J. : *Rapport du Séminaire sur les migrations des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest*, Programmation de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), FAO, rapport technique n° 42, pp. 56-75.
- CHABOUD C. et CHARLES-DOMINIQUE E., 1991, Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche, *in* DURAND J.R et al. : *La recherche face à la pêche artisanale*, Symposium International ORSTOM-IFREMER, Montpellier, 3-7 juillet 1991, Paris, pp. 99-143.
- CHAMPAGNAT et al., 1983, Pêche, biologie et dynamique du tassergal (*Pomatomus saltator*, Linnaeus, 1766) sur les côtes sénégalaises mauritaniennes, *travaux documentaires*, ORSTOM, n°168, Paris, 279 p.
- CHANDA T., 2004, Tant que l'Afrique écrira, l'Afrique vivra – Les combats d'une nouvelle génération d'écrivains, *Le Monde diplomatique*, n°609, déc. 2004, pp.30-31.
- CHARLES-DOMINIQUE E. et MBAYE A., 1999, Les usages de l'espace dans la pêche artisanale sénégalaise, *in* GASCUEL D. et al. (éds) : *Les espaces de l'halieutique*, IRD, coll. Colloques et Séminaires, Paris, pp. 371-385.
- CHAUSSADE J. et CORLAY J.P., 1990, *Atlas des pêches et cultures marines : France, Europe, Monde*, Ouest-France/le Marin, Paris, 252 p.
- CHAUVEAU J.P., 1983, *La navigation et la pêche maritime dans l'histoire économique du littoral sénégalais*, Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise, CRODT, Dakar, pp.25-35.
- CHAUVEAU J.P., 1985a, La pêche piroguière sénégalaise : les leçons de l'histoire, *revue Equinoxe*, n°5, IFREMER, Nantes, pp. 40-45.
- CHAUVEAU J.P., 1985b, Historique de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal. Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, *Anthropologie maritime*, n°2, pp. 300-318.
- CHAUVEAU J.P., 1986, Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le V^e siècle, *Cahiers d'études africaines*, 26, n° 101-102, pp. 173-235.

- CHAUVEAU J.P. et JUL-LARSEN E., 2000, Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles, in CHAUVEAU J.P., JUL-LARSEN E., CHABOUD C. (éds) : *Les pêches piroguères en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala-CMI-IRD, Paris, pp.9-85.
- CICIN-SAIN B. et KNECHT R.W., 1998, *Integrated Coastal and Ocean Management, concepts and practices*, Washington D.C., Island Press, 518 p.
- CISS G., 1980, *Les effets du tourisme sur un village Lébou de la Petite Côte sénégalaise : l'exemple de Toubab Dialaw*, Bordeaux, Université, mémoire de maîtrise, géographie, 123 p.
- CISS G., 1985, Les activités traditionnelles liées à la côte sénégalaise. in *Séminaire sur la connaissance et la gestion rationnelle des systèmes côtiers en Afrique*, Cotonou, [s.n.]
- CISS G., 1989, Saly-Portudal, un village sénégalais face au tourisme international, *Cahiers d'outre-mer*, 42 (165), [s.n.]
- CISS G., 1997, La pirogue dans les activités maritimes au Sénégal, in MAINET G. (dir.) : *îles et littoraux tropicaux*, Actes des VII^{ème} journées de géographies tropicales, Brest 11, 12, 13 sept. 1997, Ouest-Editions, Nantes, tome 2, pp. 673-680.
- COLY B., 1984, *Systèmes de production agricole dans la zone littorale des Niayes du Sénégal. Le cas de Kayar, villages de pêcheurs et maraîcheurs*, CRODT, Dakar, 123 p.
- CORLAY J.P., 1993, *La pêche au Danemark. Essai de géographie halieutique*. Brest, Université, thèse de doctorat d'État, géographie, 1 331 p.
- CORLAY J.P., 1995, Géographie sociale, géographie littorale, *Norois*, Poitiers, t. 42, n°165, pp.247-265.
- COULIBALY A., 2003, *Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée*, Éditions Sentinelles, Dakar, 300 p.
- CORMIER M.C., 1985a, De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diolas de la Basse Casamance, *La pêche maritime*, 1288-1289, pp.448-456.
- CORMIER M.C., 1985b, Les pêcheurs, nomades de la mer ? L'exemple des déplacements en Casamance, *Anthropologie Maritime*, CETMA cahier n°2, pp.135-143.
- CORMIER-SALEM M.C., 1991, Pêcheurs migrants et paysans-pêcheurs : deux modèles de gestion l'espace irréductibles ? : in DURAND J.L., LEMOALLE J., WEBER J. (éds) : *la recherche face à la pêche artisanale*, Orstom, coll. Colloques et Séminaires, Paris, pp. 621-630.
- CORMIER-SALEM M.C., 1992, *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Orstom, coll. Études et Thèse, Paris, 584 p.
- CORMIER-SALEM M.C., 1995a, Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines, in BLANC-PAMARD C., CAMBRÉZY L. (coord.) : *terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Orstom, coll. Colloques et Séminaires, Paris, 472 p.
- CORMIER-SALEM M.C., 1995b, Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique, *L'espace géographique*, n°1, pp. 46-59.

- CORMIER-SALEM M.C., 2000, Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain, *in* CHAUVEAU J.P., JUL-LARSEN E. et CHABOUD C. (éds) : *Les pêches piroguères en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala-CMI-IRD, Paris, pp. 205-229.
- CORMIER-SALEM M.C., GUEYE C., LERICOLLAIS A., SECK S.M., 2000, *La construction de l'espace sénégalais depuis l'Indépendance, 1960-2000*, IRD, Bondy, 13 p.
- DOPM, 2002, *Résultats généraux de la Pêche Maritime 2001*, ministère de la Pêche, République du Sénégal, Dakar, 129 p.
- CRODT, 1985, *Conflit de Kayar : analyse du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye*, document interne, 6 p.
- CURY P. et ROY C., 1988, Migration saisonnière du *thiof* (*Epinphelus aeneus*) au Sénégal : influence des upwellings sénégalais et mauritanien, *Océanol.Acta*, n°11, pp.25-36.
- DAHOU K. et DEME M., 2002, *Accords de pêche UE-Sénégal et commerce international : respects des réglementations internationales, gestion durable des ressources et sécurité alimentaire*, ENDA DIAPOL, Dakar, 8 p.
- DEME M., SALL A., SAMB A., 2001, *Approvisionnement du marché local en produits halieutiques : contraintes et perspectives*. Contribution à l'atelier sur l'impact des politiques nationales et européennes de pêche sur la sécurité alimentaire des populations des pays en développement, Dakar, CRODT/CEMARE (Université de Portsmouth), 8 p.
- DEME M (dir.), 2002, *Contribution de la recherche à l'amélioration des moyens d'existence durable des communautés de pêche artisanale*, Programme pour les moyens d'existence durable dans la pêche, DFID-FAO, 19 p.
- DENIS J. et HENOCQUE Y. (coord.), 2001, *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières – guide méthodologique*, IFREMER, direction de l'environnement et de l'aménagement du littoral, Brest, 65 p.
- DIAL P.L., 2001, *GAN GI, je parle rapidement le wolof*, Xamal, Dakar, 71 p.
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan université, Paris, 317 p.
- DIOP A., 1986, *L'organisation touristique de la Petite Côte sénégalaise et ses rapports avec les autres formes d'occupation de l'espace*, Montpellier, Université, thèse de doctorat, géographie, 290 p.
- DIOP A., 1993a, La population sénégalaise : caractéristiques majeures dans l'occupation de l'espace, *L'information Géographique*, n° 57, Armand Colin, Paris, pp. 131-143.
- DIOP A., 1993b, Les rapports entre tourisme et espace littoral : exemple de la Petite Côte (Sénégal), *in* DIAW A.T. *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal*, Actes de l'Atelier de Gorée du 27-29 juillet 1992, IUCN, pp. 423-435.
- DIOP B.B., 2002, *Doomi golo*, Papyrus, Dakar, 156 p.
- DIOP B.B., 2003, *Pourquoi j'ai choisi le wolof*, Courrier international Hors-série « culture » : Cause toujours ! À la découverte des 6 700 langues de la planète, mars-avril-mai 2003, Paris, p. 66.

- DIOP E.S. *et al.*, 1998, *Contribution à l'élaboration du plan de gestion intégrée de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum (Sénégal)*, UCAD-UNESCO/Division des Sciences Écologiques/MAB, Dakar, [s.n].
- DIOUF M., 2001, *Histoire du Sénégal : le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Maisonneuve et Larose, Paris, 250 p.
- DURAND M.H., 1982, *Aspects socio-économiques de la transformation artisanale de poissons de mer au Sénégal*, Archives du CRODT, n° 103, 95 p.
- ELISSALDE B., 2002, Une géographie des territoires, *L'information Géographique*, n°3, Sedes, Paris, pp.193-205.
- FALL A., 1986, *Du village à la banlieue*, Paris, université, thèse de doctorat, géographie, 315 p.
- FAYE B., 2004, *Pratique de pêche responsable*, Séminaire à l'intention des capitaines de pêche de Kayar, ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports, 14 p.
- FOTTORINO E., GUILLEMIN C. et ORSENNA E., 1992, *Besoin d'Afrique*, Fayard, le livre de poche, Paris, 314 p.
- FRÉMONT A., CHEVALIER J., HÉRIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- FRÉON P. et WEBER J., 1983, Djifère au Sénégal : la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel, *Revue trav. Inst. Pêches maritimes*, n°47, CRODT, pp. 261-304.
- GERLOTTO F., STEQUERT B., BRUGGE W.J., 1979, La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest : la pêche au Sénégal, *La pêche maritime*, 1211, 12 p.
- GOUDIABY I., 1993, Problématique de la mise en valeur des ressources et potentialités touristiques du littoral sénégalais, in DIAW A.T. : *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal*, Actes de l'Atelier de Gorée du 27-29 juillet 1992, IUCN, pp. 413-420.
- GRUVEL A., 1908, *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud*, Challamel, Paris, 2 tomes, 140 p. et 245 p.
- GRUVEL A., 1913, *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (Du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance)*, Larose, Paris, 193 p.
- GUEYE A., 1979, *Les Lébons et la pêche artisanale*, Agence de coopération culturelle et technique, Paris, 86 p.
- H Aidar E.L. et GRÉPIN G., 1993, in DIAW A.T. : *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal*, Actes de l'Atelier de Gorée du 27-29 juillet 1992, IUCN, pp. 439-444.
- HAAKONSEN J.M., 1991, Migration des pêcheurs, in DURAND J.R., LEMOALLE J., WEBER (éds) : *La recherche face à la pêche artisanale*, Orstom, coll. Colloques et Séminaires, Paris, pp.
- HAESBAERT R., 2001, Le mythe de la déterritorialisation, *Géographie et cultures*, n°40, L'Harmattan, Paris, pp. 53-75.

- IGN, 1993, Sénégal carte routière au 1 : 100 000, Paris
- KÉBÉ M. et DEME M., 1996, *Filière pêche artisanale : rentabilité, exportations et consommation locale*, Atelier de restitution « Impact de la dévaluation sur les revenus et la sécurité alimentaire au Sénégal », Dakar, 23 février 1996, ISRA-PASE/Institut du Sahel-PRISAS, DT 96-02, 14 p.
- LALOË F. et SAMBA A., 1990, *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégie de pêche*, ORSTOM, Paris, 395 p.
- LE BERRE M., 1992, Territoires, in BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.) : *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp.600-622.
- LEMARCHAND P., 1994, *L'Afrique et l'Europe : atlas du XX^e siècle*, Éditions complexe, Paris, 251 p.
- LLERES B., 1986, *La pêche piroguière maritime au Sénégal*, Bordeaux, Université, thèse de doctorat, géographie, 673 p.
- LE ROUX S., 1997, *Ndayane : nouveau pôle de développement de la pêche artisanale sénégalaise ?*, Brest, Université, mémoire de maîtrise, géographie, 185 p.
- LE ROUX S., 1999, *Ndayane, un village de pêcheurs migrants sénégalais*, Nantes, Université, mémoire de DEA, 147 p.
- MAINET G., Urbanisation et espaces littoraux au Sénégal : mutations récentes, in MAINET G. (dir.) : *Îles et littoraux tropicaux*, Actes des VII^{ème} journées de géographies tropicales, Brest 11, 12, 13 sept. 1997, Ouest-Éditions, Nantes, tome 1, pp. 346-360.
- MALHERBE M. et SALL C., 1995, *Parlons wolof, langue et culture*, L'Harmattan, Paris, 181 p.
- MBAYE A., 2002, *La différenciation technique dans la pêche artisanale maritime sénégalaise et implications pour la gestion des ressources halieutiques. Analyse socio-anthropologique*, Dakar, Université, thèse de sociologie, 304 p.
- MBAYE I., 1998, *Gestion intégrée et préservation de la baie de Hann, presqu'île du Cap-Vert*, Dakar, université, mémoire de DEA, géographie, 54 p.
- MBEMBE A., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 167 p.
- MIOSSEC A., 1998, De l'aménagement des littoraux à la gestion intégrée des zones côtières, in MIOSSEC A. (dir.) : *géographie humaine des littoraux maritimes*, CNED-SEDES, Paris, pp. 413-465.
- MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., 2004, Vers une géographie du développement durable, *Historiens et géographes*, n° 387, pp. 85-96.
- MTPM, 1998, *Recensement national du parc piroguier et des infrastructures liées à la pêche*, 1998, volume 1, OEPS, DOPM et CRODT, Dakar, 45 p.
- NDIAYE J.L., 1997, *Une étude dynamique au sein d'un système complexe : rôle et place de la transformation artisanale dans le « système pêche maritime au Sénégal. Étude de géographie économique*, Montpellier, Université, thèse de doctorat, géographie, 467 p.

- NDIAYE P.G. et MBAYE A., 2002, *Rapport de restitution de l'étude sur la pêche au Sénégal auprès des acteurs à la base : quelles mesures mettre en œuvre pour une gestion durable des ressources halieutiques ?*, ENDA DIAPOL, Dakar, 21 p.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL R., 1977, Exemple des migrations multiformes intégrées : les migrations des *Njomika*, *Bulletin de l'IFAN*, pp. 836-889.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL R., 1978, *Migrations des pêcheurs sur l'ensemble du littoral sénégalais. Motivations, modalités et conséquences socio-économiques*, rapport interne, DOPM, Dakar, 32p.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL R., 1980, Caractéristiques ethniques et socio-économiques des populations de pêcheurs du littoral sénégalais, in : *Plan d'action de la pêche sénégalaise*, rapport 1, DOPM, Dakar, 40 p.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL R., 1985, *Vitalité de la petite pêche tropicale, pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal*, CNRS, coll. Mémoires et documents de géographie, Paris, 104 p.
- OEPS, 1999, Lettre de conjoncture de la Pêche maritime, document interne, Dakar, 4 p.
- OEPS, 2000, Annuaire des pêches maritimes, document interne, Dakar, 13 p.
- PÉLISSIER P., 1966, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, ministère de l'Éducation national et CNRS, 939 p.
- PÉLISSIER P. et SAUTTER G., 1970, Bilan et perspectives d'une recherche sur les territoires africains et malgaches (1962-1969), *Études rurales*,
- PÉLISSIER P., 1989, Réflexion sur l'occupation des littoraux ouest-africains, in PÉLISSIER P et SAUTTER G. : *pauvreté et développement dans les pays tropicaux*, CRET, Bordeaux III, pp.124-134.
- PÉLISSIER P., 1990, L'Afrique tourne-t-elle le dos à la mer ?, *Cahiers d'études africaines*, n°117, pp. 7-15.
- PÉRON F. et RIEUCAU J., 1996, *La maritimité aujourd'hui*, L'Harmattan, Paris, 336 p.
- PÉRON F., 1990, *Essai de géographie humaine sur le milieu insulaire – l'exemple d'Onessant et des petites îles de l'Ouest de la France*, Paris I, Université, thèse de doctorat d'état, géographie, 493 p.
- PLATTEAU J.P., 1990, État, marché et pêcheurs marins artisanaux en Afrique francophone et lusophone, *Afrique contemporaine*, n°154, pp. 3-34.
- PNUE, 2004, *Mise en œuvre de mesures de conservation et gestion durable des ressources halieutiques : le cas du Sénégal*, section Pêche et environnement, 68 p.
- POURTIER R., 2001, *Afriques noires*, Hachette supérieur, Carré géographie, Paris, 255 p.
- QUENSIERE J., 1999, *Littoral et usages : interfaces natures/sociétés*, présentation détaillée du projet scientifique de l'Unité de recherche « Liens », IRD, Dakar, 30 p.
- RAFFESTIN C., 1986, Écogénèse territoriale et territorialité, in AURIAC F. et BRUNET R. : *Espace, jeux et enjeux*, Fayard, pp.

- RAMONET I, 2005, Un continent en mutation, *manière de voir* 79, Le monde diplomatique, p 6 et 7.
- RÉBERT J.P., 1983, *Hydrobiologie et dynamique des eaux du plateau continental sénégalais*, documents scientifiques, n°89, CRODT, Dakar, 99 p.
- REY H., CATANZANO J., MESNIL D., BLAIS G., 1997, Système halieutique – un regard différent sur les pêches, coll « Propos », IFREMER, Paris, 277 p.
- ROBERT A.C., 2004, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 158 p.
- ROBERT A.C., 2005, Au Sénégal, l'alternance en suspens, *Le Monde Diplomatique manière de voir*, 79, février-mars 2005, pp.21-23.
- SALEM G., 1998, *La santé dans la ville – géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*, Karthala/IRD, 368 p.
- SALL A., 2001, Tourisme et communauté de pêcheurs : avis de tempête, *Économie et Humanisme*, n°358, pp. 22-21.
- SAMBA A. et FONTANA A., 1989, *Expérimentation d'une palangre adaptée à la pirogue sénégalaise : résultats et perspectives*, document interne du CRODT, Dakar, 16 p.
- SCHEIBLING J., 1994, *Qu'est-ce que la géographie ?*, Carré géographie, Hachette supérieur, Paris, 199 p.
- SENE-DIOUF B., 1993, L'aménagement des zones touristiques de la Petite Côte et de la Basse Casamance : impacts spatiaux et socio-économique d'une occupation littorale linéaire, in DIAW A.T. : *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal*, Actes de l'Atelier de Gorée du 27-29 juillet 1992, IUCN, pp. 395-411.
- SOCECO-PECHART, 1985, *Recensement de la pêche artisanale maritime sénégalaise mai et septembre 1983*, CRODT, documents scientifiques, n°101, 51p.
- SOW SIDIBE A., 1997, Domaine national, la Loi et le Projet de Réforme, *la Revue du Conseil Économique et Social*, n°2, Dakar, février-mars 1997, pp. 55-65.
- SY E.B., 1965, Cayar, village de pêcheurs-cultivateurs au Sénégal, *Cahiers d'outre-mer*, pp. 342-368.
- THEYS J., 2004, L'approche territoriale du « développement durable » - condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Revue développement durable et territoire*, février 2004, 18 p.
- TOURÉ A, 2001, *Analyse socio-spatiale du port de pêche de Hann*, Dakar, Université, mémoire de maîtrise, géographie, 90 p.
- TROUILLET B., 2004, *La « mer côtière » d'Iroise à Finistère : étude géographique d'ensembles territoriaux en construction*, Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 293 p.
- UNESCO, 2001, *Yoff, le territoire assiégé. Un village Lébon dans la banlieue de Dakar*, dossier régions côtières et petites îles 7, UNESCO, Paris, 90 p.
- VAN CHI BONNARDEL R., 1967, *L'économie maritime et rurale de Kayar, village sénégalais. Problèmes de développement*, Dakar, mémoire IFAN, n°76, 260 p.

WEBER J. et FONTANA A., 1983, Pêches et stratégies de développement. Discours et pratiques. *Réunion d'experts FAO sur les stratégies de développement des pêches*. 11 p.

WEBER J, 2002, Enjeux économiques et sociaux du développement durable, in BARBAULT *et al.*: *Johannesburg 2002 Sommet mondial du développement durable : quels enjeux ? Quelles contributions des scientifiques ?*, Direction de la coopération scientifique universitaire et de recherche, Paris, pp. 13-43.

YETNA J.P., 2002, *Vérités et contre-vérités sur l'Afrique*, Éditions Dianoïa, Chennevières-sur-Marne, 127 p.

Rapports, lois et annuaires

Plan directeur des pêches maritimes : analyse descriptive – politiques et stratégies, 1996, ministère de la Pêche et des Transports Maritimes, Dakar, 2 vol.

Loi n°98-32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime, République du Sénégal, Dakar.

Loi n° 96-09 du 22 mars 1996, fixant l'organisation administrative et financière de la commune d'arrondissement et ses rapports à la ville, République du Sénégal, Dakar.

Loi n°96-07 du 22 mars 1996, portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, République du Sénégal, Dakar.

Loi n°64-46 du 17 juin 1964 sur le Domaine National, République du Sénégal, Dakar.

Annuaire économique et géopolitique mondial, L'état du monde, 2004, la Découverte, Paris, 668 p.

Sites Internet

www.bondy.ird.fr de l'IRD.

www.enda.sn de l'ONG ENDA Tiers Monde.

www.finances.gouv.sn du gouvernement sénégalais.

www.gouv.sn du gouvernement sénégalais.

www.lequotidien.sn du journal sénégalais Le Quotidien.

www.lesoleil.sn du journal sénégalais Le Soleil.

www.revue-ddt.org de la Revue Développement durable et territoire.

www.senegalaisement.com réalisé par un particulier.

www.un.org des Nations unies.

www.walf.sn du journal sénégalais *Walf Fadjiri*.

ANNEXES

Annexe 1

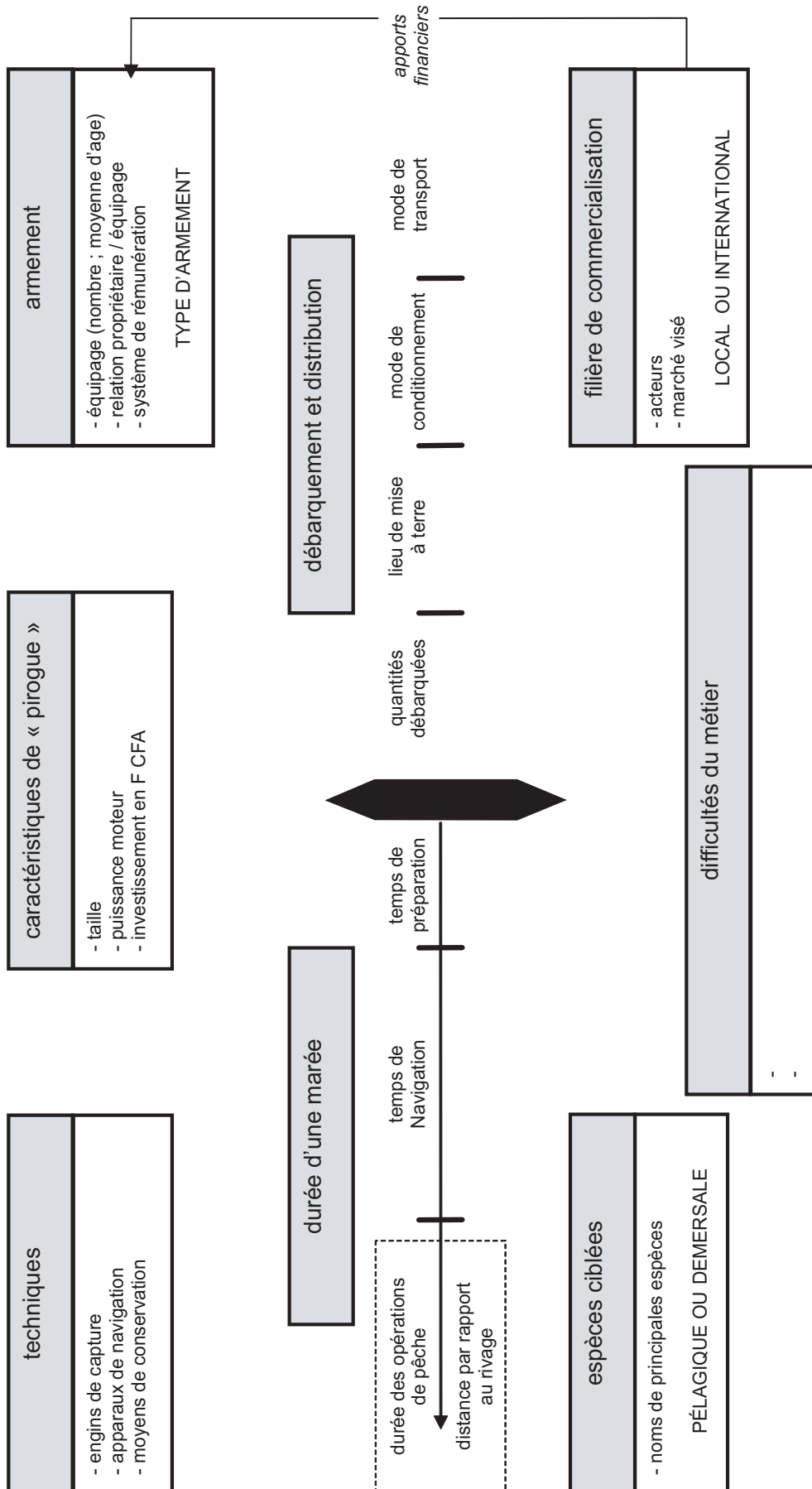
Principales espèces pêchées dans les eaux sénégalaises

Famille, classe	Espèces scientifiques	Nom français	Nom local
Ariidae		machoirons	kong
Belonidae Hemiramphidae		aiguilles	
Carangidae		carangues	
	<i>Caranx chrysos</i>		kafang
Céphalopodes			
	<i>Octopus vulgaris</i>	poulpe	yaranka
	<i>Sepia officinalis</i>	seiche	yëredë
Clupeidae			
	<i>Sardinella aurita</i>	sardinelle ronde	
	<i>Sardinella maderensis</i>	Sardinelle plate	
	<i>Ethmalosa fimbriata</i>	ethmalose	
Coryphaenidae		coryphènes	dax siin
Crustacés		langoustes	sum
Haemulidae			sompat
	<i>Istiophorus albicans</i>	espadon voilier	dung
Lutjanidae		vivaneaux	yaax
Mollusques gastéropodes	<i>Cymbium spp.</i>	volute	yéét
Mugilidae		mulets	gis,deem
	<i>Pomatomus saltarix</i>	tassergal	ngót
Rhinobatidae		raies guitares	cokeer
Sciaenidae		otolithes, capitaines	
	<i>Argyrosomus regius</i>	courbine	bëër
	<i>Pseudotolithus spp.</i>	otolithes	fëtt
Scombridae		thons, maquereaux...	
Sélaciens		requins	ró
Serranidae		mérous	
	<i>Epinephelus aeneus</i>		thiof
	<i>Epinephelus caninus</i>		ruur
	<i>Epinephelus fasciatus</i> , <i>Epinephelus goreensis</i>		doy
	<i>Epinephelus marginatus</i>		kócc
	<i>Mycteroperca rubra</i>	badèche	yatant
Cynoglossidae		cynoglosses	palpaale
Soleidae		soles	papaaye gééj
Sparidae		dorades	
	<i>Boops boops</i>	bogue	weex weex
	<i>Dentex spp.</i>		jaroñ
	<i>Dentex angolensis</i>		mbañ mëneer pass
	<i>Dentex macrophthalmus</i>		mbañ mëneer xeer
	<i>Dentex canariensis</i>		kibaro ngox
	<i>Dentex congoensis</i>		dmba seen
	<i>Dentex gibbosus</i>		jareñ
	<i>Pagrus caeruleostictus</i>	pagre à points bleus	Kibaró naar
	<i>Diplodus spp.</i>	sars	ngatte
	<i>Pagellus spp.</i>	pageots	tikki, yuffuf
Sphyraenidae		brochets	sëdd
Tetraodontidae		poissons globes	bunfokki
	<i>Trichirius lepturus</i>	ceintures	xóós

Annexe 2 : Typologie des techniques de pêche utilisée lors du recensement du parc piroguier (MPTM, 1998).

Senne tournante-Pirogue filet
Senne tournante-pirogue porteuse
Pirogue navette
Senne Plage Diguel
Senne Plage Normale-Opane
Filet Maillant Encerclant
Filet Dérivant Fond
Filet Dérivant de Surface
Filet Dormant de Fond
Filet Dormant Surface
Trémail
Casiers
Ligne Normale
Ligne Traîne
Ligne Seiche
Ligne Poulpe
Ligne Glacière
Palangre
Filet Fixe Crevette
Killi
Épervier
Cueillette (Huîtres)
Pêche Sous-marine
Divers
Senne de plage + Autre(s)
Filets Maillant Encerclant
Filet Dérivant Fond et/ou Surface + Autre(s)
Filet Dormant Fond et/ou Surface + Autre(s)
Casiers + Autres
Lignes Diverses + Autres
Divers mixités

Annexe 3 : Grille de lecture des figures relatives à la description des unités de pêche.



S. LE ROUX © CNRS - LETG UMR 6554, Géalittamer

Annexe 4 : Types d'usagers recensés sur la nouvelle zone portuaire de Kayar

TYPES D'USAGERS	REDEVANCES
Pirogue à la rame	100 F CFA
Pirogue à la ligne	250 F CFA
Senne tournante	1 000 F CFA
Mareyeur/camion	1 000 F CFA
Mareyeur/clando	500 F CFA
Mareyeur à bassin	300 F CFA
Micro mareyeurs	100 F CFA
Banabana	200 F CFA
Porteurs	100 F CFA
Débarqueurs	100 F CFA
Ecaileuses	100 F CFA
Vendeurs	100 F CFA
Charretiers	200 F CFA
Restauratrices	300 F CFA
Toilettes WC	50 F CFA
Toilettes Bain	100 F CFA
Parking/camion	500 F CFA
Parking/voiture particulière	250 F CFA
Magasins/ligneurs	non disponible
Magasin/senne tournante	non disponible
Femmes transformatrices	non disponible

Annexe 5 : Lettre adressée au Président de la République par la population de Ndayane au sujet du projet touristique de la SAPCO.

COMMISSION SPECIALE
POUR LA DEFENSE DES
INTERETS DU VILLAGE DE
NDAYANE

NDAYANE le 12-03-002

Son Excellence
Me Abdoulaye WADE
PRESIDENT
de la République du
SENEGAL

Objet: FAIRE PART :
RELATIVE AU
CAS SAPCO-APIX

Excellence Monsieur le PRESIDENT,

Issue de l'Assemblée Générale de la population de NDAYANE, tenue ce Dimanche 10 Mars 2002 chez le chef de village Youssou SENE,

Assemblée G^{le} où près de 150 chefs de carrés, sans compter le nombre de femmes, de garçons et filles, étaient présents

le tout sous la co-présidence de Mr Youssou SENE et de Mr Ibra CISS, président des notables,

la Commission Spéciale élue à la totale unanimité de la dite population pour les intérêts du village de NDAYANE est tenue de vous faire part, avec le plus grand respect que des citoyens doivent à leur Chef d'état et gardien de leur CONSTITUTION, Excellence, la position de tout le village de NDAYANE face à la SAPCO et APIX et à leurs déclarations mensongères.

Le village de NDAYANE dans ses plus profondes traditions s'opposera à toute tentative de la SAPCO et de tout ce qui chercherait à le pousser à mettre pied à NDAYANE.

Pour ce fait d'ailleurs, toutes les autorités départementales et régionales, plus la Brigade de Popenguine ont été avisées.

Espérant parfaite compréhension de votre part nous vous prions de recevoir, Excellence Monsieur le PRESIDENT de la République, nos sentiments les plus respectueux.

Merci

La Comm. Spec.
S/le chef du village



TABLES

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : L'Afrique de l'Ouest et le Sénégal.....	p. 31
Figure 2 : Principales routes et capitales régionales	p. 35
Figure 3 : Répartition démographique par communes et régions	p. 42
Figure 4 : Une approche territoriale appliquée à trois niveaux d'analyse	p. 46
Figure 5 : Unités d'observation et personnes ressource	p. 53
Figure 6 : Mises à terre et effectifs piroguiers en 2001 (selon les régions administratives)	p. 91
Figure 7 : Cycles migratoires des espèces halieutiques dans les eaux sénégalaises	p. 93
Figure 8 : Répartition du parc piroguier en 1996 (par lieu d'immatriculation et d'activité)	p. 95
Figure 9 : Typologie des techniques de pêche selon le lieu d'activité	p. 96
Figure 10 : Principaux sites de débarquement	p. 97
Figure 11 : Localisation des centres de pêche et des sites-témoins	p. 100
Figure 12 : Une situation géographique privilégiée	p. 109
Figure 13 : Évolution des mises à terre et de leur valeur commerciale entre 1993 et 2003	p. 111
Figure 14 : Ventilation des débarquements selon les filières de commercialisation	p. 112
Figure 15 : Composition de l'effectif piroguier en 2000	p. 112
Figure 16 : Descriptif des unités de pêche à la ligne kayaroises	p. 114
Figure 17 : Descriptif des unités de senne tournante saint-louisiennes	p. 115
Figure 18 : Modes d'occupation et d'appropriation de la nouvelle zone portuaire	p. 123
Figure 19 : Organisation de l'espace bâti	p. 131
Figure 20 : Entreprises halieutiques et marchés au poisson sur la presqu'île du Cap-Vert	p. 145
Figure 21 : Descriptif des unités de « ligne-marée »	p. 147
Figure 22 : Modes d'occupation de la plage et de son environnement proche	p. 151
Figure 23 : Le CIS, un nouvel organisme de concertation	p. 157
Figure 24 : Descriptif des unités de pêche ndayanoises	p. 165
Figure 25 : Évolution des destinations et flux migratoires en 2002.	p. 171
Figure 26 : Territoires de pêche des unités migrantes	p. 179
Figure 27 : Territoires de pêche proches du village	p. 181
Figure 28 : Modes d'occupation des plages de Joal, Djifer et Palmarin	p. 184
Figure 29 : Modes d'occupation des terres ndayanoises	p. 202
Figure 30 : Exemples de conflits techniques opposant les pêcheurs artisans	p. 212
Figure 31 : Éléments structurants des territoires halieutiques	p. 238

Figure 32 : Modes de gestion des nouvelles zones portuaires	p. 239
Figure 33 : Diffusion des activités touristiques sur la Petite Côte	p. 254
Figure 34 : Conséquence de l'extension des résidences de villégiature sur l'occupation d'un espace villageois (le cas de Warang sur la Petite Côte)	p. 257

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Dakar, une ville de contraste	p. 33
Photo 2 : Unités de pêche à la ligne de Kayar	p. 113
Photo 3 : Glacière embarquée à bord d'une pirogue	p. 113
Photo 4 : Petite unité de senne tournante	p. 113
Photo 5 : Le parc piroguier kayarois	p. 125
Photo 6 : Quai de pêche de Kayar	p. 125
Photo 7 : Aire de transformation artisanale	p. 125
Photo 8 : Aire de transformation artisanale (vue de la plage)	p. 125
Photo 9 : Scène de mareyage sous un quai de pêche	p. 127
Photo 10 : Les femmes actrices de la filière de commercialisation	p. 127
Photo 11 : Débarquement d'une unité de pêche à la ligne	p. 127
Photo 12 : Persistance de multiples utilisateurs sur la plage de Kayar	p. 129
Photo 13 : La plage, un lieu de commerce	p. 129
Photo 14 : La plage de Kayar à l'heure du retour des pirogues	p. 129
Photo 15 : La bâti kayarois	p. 133
Photo 16 : La rue principale de Kayar	p. 133
Photo 17 : L'extension des habitations	p. 133
Photo 18 : La maraîchage, une activité dynamique	p. 133
Photo 19 : Unités de ligne-marée à Hann	p. 159
Photo 20 : Aire de débarquement des espèces pélagiques	p. 159
Photo 21 : La plage de Hann	p. 159
Photo 22 : L'insalubrité de la plage de Hann	p. 159
Photo 23 : L'équipage, un « clan »	p. 177
Photo 24 : Femmes ndayanoises en campagne de pêche	p. 177
Photo 25 : Enfants de pêcheurs restés au village	p. 177
Photo 26 : Paillotes de pêcheurs migrants installés à Djifer	p. 177
Photo 27 : Quai de pêche de Joal en 1997	p. 187
Photo 28 : Scène de débarquement sur la plage de Joal en 1997	p. 187
Photo 29 : Quai de pêche de Joal en 2002	p. 187
Photo 30 : Accostages des pirogues à Joal en 2002	p. 187
Photo 31 : Faible activité halieutique sur la plage de Ndayane	p. 191

Photo 32 : <i>Mbar</i> des vieux du village	p. 191
Photo 33 : Claies de séchage à l'abandon	p. 191
Photo 34 : L'équipage d'une unité de pêche migrante au repos sur la plage	p. 191
Photo 35 : La pêche, considérée comme un métier noble	p. 195
Photo 36 : Amas de pierres de Rufisque	p. 195
Photo 37 : Des habitations menacées par l'érosion côtière	p. 195
Photo 38 : Ndayane, un village presque désert	p. 195
Photo 39 : Extension du bâti dans la brousse	p. 203
Photo 40 : Résidences secondaires en construction	p. 203
Photo 41 : Case de campement touristique	p. 203
Photo 42 : Hôtel en construction en 1997	p. 203
Photo 43 : Publicité d'un promoteur touristique	p. 203

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	p. 3
Note aux lecteurs.....	p. 5
Sommaire.....	p. 7
Répertoire des abréviations.....	p. 9
Lexique des mots wolofs et des expressions usuelles au Sénégal.....	p. 11
Une journée de pêche parmi tant d'autres	p. 15
Avant-propos	p. 21

Introduction Généralep. 29

1. Le Sénégal, un jeune pays d'Afrique de l'Ouest	p. 31
2. Autour du binôme « pêche et territoire »	p. 44
3. Concilier démarche scientifique et approche participative	p. 49
4. Déroulement de la réflexion	p. 60

Première partie – DE L'ÉTAT DE L'ART À L'ÉTAT DES LIEUXp. 63

Chapitre 1 : La recherche halieutique et la pêche piroguière sénégalaise p. 65

1.1. D'une activité traditionnelle à une pêche artisanale	p. 66
1.1.1. Historique du développement de la pêche piroguière	p. 66
1.1.2. Combinaison de plusieurs facteurs de développement	p. 69
1.1.2.1. Des eaux sénégalaises poissonneuses	p. 69
1.1.2.2. Modernisation de la pirogue traditionnelle	p. 70
1.1.2.3. Évolution des engins de captures et des techniques de pêche	p. 72
1.1.2.4. Une filière de commercialisation dynamique	p. 75
1.1.3. Les acteurs du développement	p. 77
1.1.3.1. L'État et sa politique d'appui	p. 77
1.1.3.2. Les acteurs internes et leur faculté d'adaptation	p. 79
1.2. Une récente spécialisation halieutique des sociétés littorales	p. 79
1.2.1. Diversité des modes d'exploitation de l'espace littoral et conversion halieutique	p. 80
1.2.2. Réévaluation de l'identité et des dynamiques des sociétés halieutiques	p. 81
1.3. Les modes d'occupation et de gestion de l'espace littoral	p. 83
1.3.1. Les migrations de pêche, une forme particulière d'occupation	p. 83
1.3.2. Diversité des modes de gestion	p. 85
1.3.2.1. Terroir des paysans-pêcheurs et territoires des marins-pêcheurs	p. 86
1.3.2.2. L'existence de systèmes de gestion communautaire	p. 87

Chapitre 2 : Présentation de la zone d'étude et des sites-témoinsp. 91

2.1. La côte nord et la côte sud : deux environnements physiques distincts	p. 92
--	-------

2.2. Une grande diversité des activités halieutiques	p. 94
2.2.1. Une répartition du parc piroguier soumise aux migrations de pêche	p. 94
2.2.2. Une importante diversité des techniques de pêche	p. 95
2.2.3. Une concentration des mises à terre	p. 97
2.3. Justification et présentation des sites-témoins	p. 97
2.3.1. Réflexion autour des critères de sélection	p. 97
2.3.2. Le choix de trois sites sur trois régions littorales distinctes	p. 99
2.3.2.1. Kayar sur la Grande Côte	p. 100
2.3.2.2. Hann sur la presqu'île du Cap-Vert	p. 101
2.3.2.3. Ndayane sur la Petite Côte	p. 102
2.3.3. Des « portes d'entrée » différentes	p. 102
2.3.3.1. Kayar et le service des pêches	p. 102
2.3.3.2. Hann et les organisations socioprofessionnelles de pêcheurs	p. 103
2.3.3.3. Ndayane, les pêcheurs et leur famille	p. 104

Deuxième partie – ÉTUDE DE CASp. 105

Chapitre 3 : Kayar, un nouveau modèle de centre de pêchep. 107

3.1. D'un village de pêcheurs-cultivateurs à un centre de pêche dynamique	p. 107
3.1.1. Historique du peuplement et facteurs de développement	p. 107
3.1.1.1. Un site aux fortes potentialités naturelles	p. 108
3.1.1.2. Une situation géographique privilégiée	p. 109
3.1.1.3. Les migrations de pêche, un facteur de dynamisme	p. 110
3.1.2. Un centre de pêche dynamique	p. 111
3.1.2.1. Des mises à terre en constante augmentation	p. 111
3.1.2.2. Une spécialisation technique du parc piroguier	p. 112
3.2. Un territoire en recomposition	p. 116
3.2.1. Existe-t-il une mer « kayaroise ?	p. 116
3.2.1.1. Un espace de production limité	p. 116
3.2.1.2. Un espace de production fortement approprié	p. 117
3.2.1.3. Un espace de production convoité	p. 118
3.2.1.4. Des tentatives de réglementation	p. 119
3.2.2. D'une plage de débarquement à une zone portuaire	p. 120
3.2.2.1. Une réappropriation du Domaine public maritime par l'État	p. 121
3.2.2.2. La construction d'infrastructures portuaires par la coopération internationale ...	p. 122
3.2.2.3. Une nouvelle structure de gestion : le GIE interprofessionnel	p. 124
3.2.2.4. Persistance ou évolution des pratiques ?	p. 124
3.2.3. Un arrière-pays terrestre en mutation	p. 128
3.3.3.1. Une importante extension du bâti	p. 128
3.3.3.2. Évolution des pratiques agricoles	p. 132
3.3.3.3. Les terres vierges : élevage, préservation écologique et mythologie	p. 134
3.3. Kayar, un nouveau pôle de développement de la Grande Côte ?	p. 135
3.3.1. Des dynamiques favorables au développement	p. 135
3.3.1.1. Un changement de statut à l'origine de nouvelles opportunités	p. 135
3.3.1.2. Le renforcement de sa vocation halieutique	p. 137
3.3.2. Un développement tributaire de la résolution de situations complexes	p. 138
3.3.2.1. Mettre fin aux tensions communautaires	p. 138
3.3.2.2. Assainir le tissu associatif et le pouvoir local	p. 140

Chapitre 4 : Hann, un site de débarquement en milieu urbainp. 143

4.1. D'une plage de pêcheurs à un des premiers sites de débarquement du pays ...	p. 143
4.1.1. De la proximité des ressources à une localisation particulière par rapport à l'hinterland halieutique : plusieurs facteurs de développement	p. 144
4.1.2. Les unités de « ligne-marée », une nouvelle spécialisation technique	p. 146
4.2. Un territoire dégradé et saturé	p. 149
4.2.1. Un espace de production dilaté, convoité et dégradé	p. 149
4.2.2. Un site de débarquement saturé et dégradé	p. 150
4.2.3. D'un village de pêcheurs à une commune d'arrondissement de la ville de Dakar	p. 153
4.3. Une nouvelle volonté de gestion	p. 155

Chapitre 5 : Ndayane, un village de pêcheurs migrants confronté au développement du tourisme p. 161

5.1. Une activité de pêche dynamique	p. 162
5.1.1. Évolution des techniques de pêche : adaptation au marché et polyvalence	p. 162
5.1.2. Une organisation spécifique du travail	p. 166
5.1.2.1. De jeunes pêcheurs dévoués à leur métier	p. 166
5.1.2.2. Solidarité familiale et esprit communautaire	p. 168
5.1.3. Des stratégies de pêche fondées sur la mobilité	p. 170
5.1.3.1. Un phénomène ancien et en constante évolution	p. 170
5.1.3.2. Répartition actuelle du parc piroguier	p. 172
5.1.4. Les migrations de pêche : plus que de simples déplacements de pêcheurs, un exode de population	p. 173
5.1.4.1. Les femmes, actrices essentielles de l'activité de pêche	p. 174
5.1.4.2. Rupture des rythmes migratoires : vers une sédentarisation dans les campements	p. 175
5.1.4.3. Une nouvelle volonté de recomposer la cellule familiale	p. 176
5.2. Un territoire compartimenté	p. 178
5.2.1. Deux espaces de production distincts	p. 178
5.2.1.1. L'espace de production des pêcheurs migrants	p. 178
5.2.1.2. Existe-t-il une mer « ndayanoise » ?	p. 180
5.2.1.3. La mer, un don de Dieu libre d'accès	p. 182
5.2.2. Les campements de migrations	p. 183
5.2.2.1. Physionomie des plages de Joal, Djifer et Palmarin	p. 183
5.2.2.2. La concession, lieu de vie et de travail	p. 188
5.2.2.3. Intégration des pêcheurs migrants à la vie socio-économique des campements ..	p. 189
5.2.3. Ndayane, une base arrière	p. 190
5.2.3.1. La plage : faible activités halieutiques, forte valeur identitaire et nouveaux usages	p. 190
5.2.3.2. Une extension du bâti	p. 193
5.2.3.3. Des espaces vierges en recomposition	p. 196
5.3. Un futur centre de pêche ou une nouvelle station balnéaire ?	p. 197
5.3.1. Un nouveau centre urbain ou un « gros » village ?	p. 197
5.3.1.1. Faiblesse des activités économiques, des services et des équipements	p. 197
5.3.1.2. L'absence de politique locale de développement	p. 198
5.3.2. La pêche, la seule perspective de développement pour la population locale	p. 199
5.3.3. Un développement touristique contesté	p.201

Troisième partie – DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES AUX TERRITOIRES LITTORAUX p. 205

Chapitre 6 : Des territoires de pêche à la gestion durable des ressources halieutiques p. 207

6.1. Une profonde évolution et constante évolution des modes d'occupation	p. 207
6.1.1. Une pression de plus en plus forte sur la ressource	p. 208
6.1.1.1. Des pratiques de pêche de plus en plus compétitives	p. 208
6.1.1.2. Le développement de pratiques nuisibles	p. 209
6.1.2. Des nouvelles stratégies spatiales	p. 210
6.1.2.1. Les migrations de pêche, un nouveau facteur de surexploitation ?	p. 210
6.1.2.2. Une perpétuelle course vers le large	p. 211
6.1.3. Une exacerbation des conflits entre pêcheurs artisans	p. 212
6.2. Des modes de gestion en devenir	p. 213
6.2.1. Une réglementation non appliquée	p. 213
6.2.2. Le développement de mesures locales et informelles	p. 215
6.2.2.1. Des mesures visant à maîtriser les prix de vente	p. 215
6.2.2.2. Des mesures visant à résoudre les conflits sociaux	p. 216
6.2.2.3. Des mesures visant à renforcer la sécurité en mer	p. 216
6.3. Une nouvelle politique pour parvenir à la pratique d'une pêche responsable ..	p. 217
6.3.1. Concertation, décentralisation et responsabilisation : les nouvelles ambitions de la politique des pêches	p. 218
6.3.2. La fin du libre accès aux ressources	p. 219
6.3.2.1. La création de concessions territoriales maritimes	p. 220
6.3.2.2. L'instauration de licences de pêche	p. 220
6.3.2.3. La création d'une carte professionnelle pour les pêcheurs	p. 221
6.3.2.4. L'immatriculation effective du parc piroguier	p. 222
6.3.3. D'autres mesures de régulation	p. 223
6.3.3.1. L'instauration de périodes de repos biologique	p. 223
6.3.3.2. L'établissement d'aires marines protégées	p. 224
6.3.3.3. Le réajustement des aides financières accordées aux pêcheurs	p. 225
6.4. De nouvelles données à intégrer pour l'élaboration de la nouvelle politique des pêches	p. 225
6.4.1. Des organisations professionnelles peu représentatives	p. 226
6.4.1.1. Le CNPS : une légitimité largement éffritée	p. 226
6.4.1.2. La FENAGIE pêche, une association à but économique fortement encadrée par l'État	p. 227
6.4.1.3. Des associations locales au service d'hommes de pouvoir	p. 228
6.4.2. Un sentiment d'injustice vis-à-vis de la pêche industrielle	p. 229
6.4.2.1. Le non-respect de la réglementation vécu comme une discrimination	p. 229
6.4.2.2. La présence de navires étrangers de plus en plus contestée	p. 230
6.4.3. Vers une pêche semi-industrielle	p. 231
6.4.3.1. Un fort développement de la vocation commerciale de la pêche artisanale	p. 231
6.4.3.2. L'introduction massive de capitaux exogènes	p. 232

Chapitre 7 : Les pôles halieutiques, entre permanence et recomposition p. 235

7.1. Des plages de pêcheurs aux centres de pêche : des espaces fonctionnels en mutation	p. 235
7.1.1 Les migrations de pêche, un premier facteur de différenciation	p. 235

7.1.2. L'implantation d'infrastructures polarisantes	p. 236
7.1.3. La création de zones portuaire exclusivement réservées à la pêche piroguière	p. 238
7.2. Des mutations à l'origine de la recomposition des territoires halieutiques	p. 241
7.2.1. Évolution du jeu des acteurs dans la structuration de ces territoires	p. 241
7.2.2. De nouvelles dynamiques spatiales	p. 242
7.3. Mutation des espaces sociaux : des villages aux quartiers de pêcheurs	p. 244
7.3.1. Des espaces sous-équipés	p. 244
7.3.2. Des sociétés halieutiques caractérisées par un fort accroissement démographique	p. 245
7.3.3. Des sociétés halieutiques conservatrices des valeurs socio-culturelles du Sénégal ?	p. 246

Chapitre 8 : De la structuration des territoires littoraux à la gestion intégrée de l'espace littoral p. 249

8.1. La pêche, un facteur d'urbanisation des territoires littoraux	p. 249
8.1.1. Joal, un exemple significatif de l'implication des activités halieutiques dans l'urbanisation littorale	p. 250
8.1.2. La pêche, un facteur de fixation et d'attraction de la population rurale	p. 251
8.1.3. La mutation des centres de pêche à l'origine d'une nouvelle dynamique urbaine	p. 252
8.2. Le tourisme, une activité à l'origine de la recomposition des territoires littoraux	p. 253
8.2.1. Des infrastructures hôtelières aux résidences secondaires : une rapide évolution des infrastructures touristiques	p. 253
8.2.2. De profondes conséquences spatiales et sociales	p. 255
8.2.2.1. Une monopolisation de l'espace	p. 256
8.2.2.2. Une forte déstructuration des valeurs sociales	p. 257
8.2.3. Un secteur en crise ?	p. 259
8.3. Entre concurrences sectorielles et problèmes environnementaux : des territoires littoraux dégradés	p. 260
8.3.1. Une difficile cohabitation entre les activités littorales	p. 260
8.3.2. De fortes dégradations environnementales	p. 262
8.4. La gestion intégrée des littoraux : dualité entre un concept occidental et une réalité africaine	p. 264
8.4.1. Des objectifs loin de répondre aux exigences actuelles de la société sénégalaise	p. 265
8.4.2. Une politique qui se heurte au problème du relais institutionnel	p. 267
8.4.3. Particularités locales et politique internationale : les deux principaux éléments à intégrer	p. 268

Conclusion Générale – Du domaine halieutique au terrain africain : les leçons du territoire p. 271

Bibliographie Générale	p. 289
Annexes	p. 299
Tables	p. 307

